HENRI ROH

Fédéralisme politique et décentralisation économique et industrielle

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41553824_0001

Fédéralisme politique et décentralisation économique et industrielle

UNIVERSITÉ DE PARIS
FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

Fédéralisme politique et décentralisation économique et industrielle

L'exemple de la Suisse et du Valais

Thèse pour le doctorat d'Université
Mention Droit
présentée et soutenue par

M. HENRI ROH
Directeur de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales
SION (Suisse)

Membres du jury : M. André PIETTRE. président
M. André PHILIP. suffragant
M. Léon BUQUET. suffragant

SION 1960

UNIVERSITÉ DE PARIS - FACULTÉ DE DROIT

Thèses de Doctorat

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.



Copyright by Industrival S. A., Sion
Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays

A Madame Marguerite ROH-DELALOYE

en témoignage de reconnaissance.

Avant-propos

Cet ouvrage a plusieurs objectifs : tout en étudiant les rapports entre le fédéralisme politique et la décentralisation économique, il vise à donner une histoire de l'industrie et de l'économie suisses et valaisannes de l'Ancien Régime à nous jours. A ma connaissance, c'est le seul ouvrage de langue française à tenter cet essai.

On constatera que la politique économique des Etats confédérés a joué un rôle déterminant dans l'industrialisation de certains cantons.

Ce livre est aussi utile à tous ceux qui veulent se faire une idée de la politique suisse et valaisanne d'industrialisation décentralisée.

Certes les développements théoriques initiaux paraîtront fastidieux aux praticiens, à ceux qui cherchent des données sur l'état de l'industrie suisse à un moment donné ou sur les politiques suisses d'aménagement du territoire. Elles sont utiles toutefois pour éclairer le débat et serviront aux étudiants et aux professeurs.

* * *

L'ouvrage a été l'objet d'une thèse soutenue le 18 décembre 1958 à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Paris. Avec l'autorisation du secrétariat de la Faculté, les statistiques les plus récentes ont été incluses dans le texte.

* * *

Il m'est agréable d'adresser de sincères remerciements aux personnes qui m'ont aidé et encouragé dans la publication du présent ouvrage.

Je dois un hommage tout particulier à mon président de thèse M. André Piettre, professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de l'Université de Paris, qui m'a proposé le sujet et conseillé tout au long du travail.

Ma reconnaissance va aussi aux deux autres membres du jury, également professeurs à l'Université de Paris, M. André Philip, ancien ministre, membre du Conseil économique et social et délégué français au G.A.T.T., qui m'a vivement encouragé à publier l'ouvrage, ainsi qu'à M. Léon Buquet qui s'est intéressé à mon activité pratique.

J'adresse un cordial merci à mes premiers maîtres de l'Université de Genève : M. Cl.-P. Terrier, doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales, et M. Anthony Babel qui m'ont ouvert l'esprit aux problèmes économiques et sociaux et m'ont facilité l'accès aux études universitaires.

Ma gratitude va également à mon regretté maître de finances publiques, M. le Professeur William Rappard de l Université de Genève, l'un des grands théoriciens et défenseurs du fédéralisme suisse. Son enseignement et ses ouvrages m'ont fourni une abondante source bibliographique et des renseignements précieux sur le fédéralisme et l'industrie suisses sous l'Ancien Régime et à l'époque de la Révolution industrielle.

Qu'il me soit permis aussi d'adresser les remerciements les plus chaleureux à ceux qui m'ont permis de mettre en route le nouveau mouvement d'industrialisation en Valais : au Conseil d'Etat qui soutient l'activité de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, au président de cette dernière, M. Willy Amez-Droz, chef du Service Industrie, Commerce et Travail, à son vice-président, M. Oscar de Chastonay, le grand argentier de la plupart des industries nouvelles ; aux communes qui ont créé des zones industrielles ; aux membres de la Société de recherches économiques et sociales qui apportent leur appui moral et financier ; ainsi qu'à la cohorte des nouveaux capitaines d'industries qui ont surgi en Valais au cours de la dernière décade.

J'adresse, en outre, un cordial merci à tous ceux qui ont collaboré de près ou de loin à l'édition de l'ouvrage : à l'Office suisse d'expansion commerciale qui m'a autorisé à reproduire les cartes de l'industrie suisse données en annexe, à la Bibliothèque nationale, à Berne, qui a mis une importante documentation à ma disposition, au Bureau fédéral de statistique qui m'a fourni d'abondants renseignements, ainsi qu'à la Bibliothèque cantonale valaisanne.

Châteauneuf - Conthey, le 4 août 1960.

Henri ROH

Préface

de M. André PIETTRE,
professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques
de l'Université de Paris,
Paris

C'est avec un vif plaisir que je présente au lecteur la thèse de M. Henri Roh soutenue à la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Paris pour le Doctorat d'Université.

Cette thèse constitue, en effet, un très méritoire exemple d'une étude monographique sur le problème difficile de ce qu'il est convenu d'appeler « l'aménagement du territoire ».

On y trouvera en particulier un très bon résumé des théories de la localisation et de l'espace, qu'il n'était pas aisé de rassembler en une synthèse aussi dense que claire. C'est là un des titres qui firent attribuer à l'auteur de la thèse la mention Très Bien, et lui valurent, lors de la soutenance, les félicitations des membres du jury.

Quant à l'étude spéciale sur l'économie du Valais, l'auteur était particulièrement qualifié pour le faire, puisqu'il dirige à Sion le Centre d'Etudes économiques de cette région.

En vérité, c'est, à travers l'économie valaisanne, toute une étude de l'économie suisse qui est ainsi présentée ; et le lecteur de culture française n'y sera pas insensible. La Suisse apparaît, sous ce jour, comme un domaine privilégié d'une politique raison-

née d'adaptation du travail humain à des ressources à la fois diverses et limitées, et M. H. Roh a bien montré les *options* qui s'étaient ainsi posées, et ne cessent d'ailleurs de l'être.

A ces divers titres, il mérite notre reconnaissance et notre attention.

Châtenay - Malabry, le 24 juillet 1960.

André Piettre
Professeur à la Faculté
de Droit et des Sciences Economiques
de l'Université de Paris

Préface

de M. Oscar de Chastonay,
directeur de la Banque Cantonale du Valais,
Sion

Dans sa thèse qui est riche de renseignements, M. Roh s'est appliqué à démontrer la valeur des expériences tentées en Suisse et particulièrement en Valais en vue de la décentralisation industrielle. Le problème est d'actualité. On doit constater — heureusement pour les régions peu industrialisées — que pour des raisons diverses la décentralisation s'impose comme une solution rationnelle et parfois impérative.

Les considérations de politique fédéraliste, très honorables certes, n'ont que très rarement influencé les décisions. Seuls les critères économiques sont déterminants. Ici interviennent essentiellement les facteurs terrain et main-d'œuvre. Mais de plus en plus, à l'avenir, les nécessités de l'urbanisme devront être retenues. L'aménagement des cités d'aujourd'hui, en tenant compte des espaces d'habitation et de circulation, impose déjà l'éloignement des complexes industriels et parfois leur division. Les moyens de communication modernes en facilitent la réalisation.

M. Roh a situé la question exactement. Son activité à la direction de la Société Valaisanne de Recherches économiques a été l'occasion d'applications pratiques. La confrontation ne sera pas sans intérêt.

Sion, le 18 juillet 1960.

O. de Chastonay

INTRODUCTION

Objet de l'étude et définitions

CHAPITRE I

Objet de l'étude

Le fédéralisme politique agit-il dans le sens d'une centralisation ou d'une décentralisation de l'économie, de l'industrie en particulier ? D'autre part, y a-t-il corrélation entre la forme politique du gouvernement, centralisé ou décentralisé, et l'activité économique et industrielle ?

L'un des exemples les plus caractéristiques à ce sujet est celui de la Suisse. Ce pays a toujours été gouverné selon la forme fédéraliste, forme qui donne une importance essentielle aux corps secondaires : cantons, districts, communes. En revanche, ce n'est pas le cas de nombreux autres pays, de la France par exemple ; ce pays est gouverné, depuis plusieurs siècles, selon la forme centralisée. Il sera donc intéressant de faire, en cours de route, quelques rapides comparaisons entre la Suisse et la France.

En parcourant l'histoire politique et économique de la Suisse, nous avons cru pouvoir la subdiviser en trois grandes époques :

Sous l'Ancien Régime, qui prend fin par l'introduction de la République Helvétique une et indivisible, en 1798, le pays connaît une politique en même temps qu'une activité économique et industrielle très largement décentralisées.

La période de 1798 à 1848 est une époque de gestation. La centralisation politique apportée par la Révolution ne correspondant pas aux traditions helvétiques, on assiste à des luttes serrées entre les partisans de la centralisation et de la décentralisation politiques. Quoi qu'il en soit, l'époque voit apparaître les prodromes de la

centralisation économique et industrielle ; cette dernière est due à la Révolution industrielle qui atteint alors la Suisse.

La période qui va de 1848 à nos jours connaît la centralisation économique et industrielle en même temps que la centralisation politique faisant suite à la constitution fédérale de 1848.

Aujourd'hui, enfin, un fort mouvement décentralisateur se dessine sur le plan économique et industriel. Assistons-nous à une marche nouvelle vers la décentralisation économique et industrielle ? Si c'était le cas, on pourrait dire que l'évolution économique de la Confédération helvétique s'est effectuée de la manière suivante :

Dispersion jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

Période de gestation centralisatrice de 1798 à 1848 et centralisation de 1848 à nos jours.

Enfin décentralisation à partir de l'époque actuelle.

Ce qu'il sera intéressant de se demander, c'est si le fédéralisme politique exerce une influence sur la centralisation économique et industrielle. On pourra peut-être obtenir une réponse à cette question en comparant brièvement la centralisation économique en Suisse à la centralisation économique dans un pays à pouvoir centralisé, celui de la France par exemple.

On examinera enfin la politique actuelle de décentralisation économique et industrielle. Cette politique vise à vivifier les corps secondaires, particulièrement les cantons. Au reste, le mouvement de décentralisation est parti des cantons agricoles souffrant d'exode rural et, dans beaucoup de cas, de sous-développement économique. La Confédération n'a pas pu se désintéresser de la question étant donné qu'il s'agit d'une affaire d'Etat.

En conclusion, on émettra quelques considérations sur la localisation des industries et les espaces économiques ainsi que sur les conditions d'une politique de décentralisation économique et industrielle en Suisse.

Remarquons encore qu'avant d'aborder l'étude, il nous paraît nécessaire d'examiner les concepts de localisation des activités économiques et d'espaces économiques. Ce sera l'objet du chapitre II.

Il y a lieu également de définir ce que l'on entend par centralisation et décentralisation politiques et par centralisation et décentralisation économiques et industrielles. Ce sera l'objet du chapitre III.

CHAPITRE II

Localisation des activités économiques et espaces économiques

Les questions concernant l'emplacement des entreprises ont été peu étudiées par les auteurs de langue française. Les auteurs allemands ont été les premiers à analyser le problème. Déjà au début du XIXe siècle, J.-H. von Thünen [1] dans son livre « Der isolierte Staat » s'est préoccupé de la localisation de la production agricole. Après lui, les économistes W. Roscher [2], A. Weber [3], O. Engländer [4], A. Predöhl [5], H. Ritschl [6], H. Weigmann [7], A. Lösch [8], entre autres, ont émis des considérations intéressantes sur la question.

Parmi les auteurs de langue française et anglaise signalons

[1] Johann Heinrich von Thünen, Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie, Hamburg, 1826.

[2] Wilhelm Roscher, Grundlagen der Nationalökonomie, 26e édition, Stuttgart, 1922 ; Ansichten der Volkswirtschaft, 2. Bd., 3. Auflage, Leipzig und Heidelberg, 1878.

[3] Alfred Weber, Ueber den Standort der Industrien, Tübingen, 1909.

[4] Oskar Engländer, Kritisches und Positives zu einer allgemeinen reinen Lehre vom Standort, dans Zeitschrift für Volkswirschaft und Sozialpolitik, Neue Folge, Vol. V, Nr. 7-9, 1926.

[5] Andreas Predöhl, Das Standortsproblem in der Wirtschaftstheorie, dans Weltwirtschaftliches Archiv, Bd. 21, 1925.

[6] Hans Ritschl, Reine und historische Dynamik des Standortes der Erzeugungszweige, dans Schmollers Jahrbuch, Ll, 813-70, 1927.

[7] Hans Weigmann, Ideen zu einer Theorie der Raumwirtschaft, dans Weltwirtschafliches Archiv, XXXIV, 1-40, 1931.

[8] August Lösch, Die räumliche Ordnung der Wirtschaft, Jena, 1940.

les contributions de L. Dechesne [1], E.-M. Hoover [2] et W. Isard [3].

L'étude des espaces économiques, pour sa part, a été abordée notamment par François Perroux [4] et Joseph Dobretsberger [5].

Examinons brièvement ces deux notions de localisation et d'espaces économiques. Nous verrons ensuite la méthode utilisée dans le présent ouvrage.

SECTION I

La localisation des activités économiques

Selon l'acception courante, l'étude de la localisation des entreprises, « Standort » en allemand, « location » en anglais, consiste à analyser pourquoi les entreprises s'installent dans une région donnée et à rechercher le meilleur emplacement pour leur établissement.

Il est intéressant d'examiner les théories de quelques principaux auteurs, comme J.-H. von Thünen, W. Roscher, A. Weber, H. Ritschl, et E.-M. Hoover.

A) Les théories de J.-H. von Thünen et de W. Roscher

a) Les idées de J.-H. von Thünen

Von Thünen s'est surtout penché sur le problème de la localisation des activités agricoles. Au début du XIXe siècle, l'économie allemande était essentiellement agricole. Selon von Thünen, la localisation de la production agricole par rapport à la ville s'étale sur une série de secteurs. Il détermine six zones, représentées par des cercles concentriques entourant la ville. En première loge, se trouvent les cultures maraîchères et les vergers ; viennent ensuite les exploitations forestières, suivies des cultures de toute nature puis la zone des céréales et des fourrages ; les deux dernières zones

[1] Laurent Dechesne, La localisation des diverses productions, Bruxelles, 1945.

[2] Edgar-M. Hoover, La localisation des activités économiques, Paris, 1955, trad. Jean Alaurent.

[3] Walter Isard, The General Theory of Location and Space-Economy, dans The Quarterly Journal of Economics, vol. LXIII, no 4. 1949.

[4] François Perroux, Les espaces économiques, dans Economie Appliquée, no 1, 1950

[5] Joseph Dobretsberger, Théorie des espaces économiques, dans Economie appliquée, Tome no 1, 1950.

comprennent les pâturages et enfin les espaces réservés à la chasse, fournissant essentiellement les peaux et les fourrures.

Il est évident que ces six zones concentriques ne se présentent plus aujourd'hui de la même manière. Les cultures maraîchères, par exemple, se trouvent naturellement dans l'entourage immédiat des villes ; mais l'élevage du bétail passe avant les céréales ; et les exploitations forestières paraissent avoir été repoussées assez loin. Ceci est dû en partie à l'extension des moyens de transport qui permettent des importations provenant de pays spécialisés dans certaines productions, comme par exemple les céréales, le bois, etc.

Von Thünen a eu le mérite cependant de poser le problème de la localisation agricole.

b) Les concepts de W. Roscher

Il en est de même de W. Roscher, qui a été le premier à traiter le problème des lieux de production industrielle. Selon lui, le lieu de production est déterminé par des lois naturelles.

Or deux lois sont à la base de la localisation des industries :

1. Les industries où règne une faible division du travail s'installent aux abords des lieux de consommation. Mais si la division du travail est très poussée, les industries s'établiront en un lieu où elles tireront le profit maximum des avantages du lieu de production. Ces avantages résident essentiellement dans l'abondance des matières premières, de la main-d'œuvre et du capital.

Si ces avantages ne sont pas réunis en un même endroit, ce qui est généralement le cas, le problème est de savoir où s'installera l'industrie dans laquelle règne une division du travail accentuée. C'est la deuxième loi qui donne réponse à cette question.

2. C'est la situation géographique du facteur (matière première ou capital ou travail), jouant le plus grand rôle dans la valeur du produit, qui détermine le lieu de production [1].

Ainsi si les matières premières jouent le rôle essentiel dans la valeur d'un article, l'industrie se fixera au lieu de production des matières premières.

Malheureusement, Roscher ne formule pas de limite entre les cas où la division du travail est très poussée et ceux où elle ne l'est pas. Son critère est donc difficilement utilisable.

En outre en ce qui concerne les matières premières, sa théorie n'est que partiellement exacte : prenons l'exemple de l'orfèvrerie. Le prix de revient comprend environ un tiers de travail et deux tiers de métaux précieux. Si la théorie de Roscher était exacte, l'orfè-

[1] W. Roscher, Ansichten der Volkswirtschaft, p. 27.

vrerie devrait s'établir en Californie ou en Amérique du Sud. En outre en ce qui concerne le travail du fer, qui demande environ un tiers de matière première et deux tiers de main-d'œuvre, l'industrie devrait s'éloigner des mines. En réalité, dans l'orfèvrerie, il faut de la main-d'œuvre qualifiée, et pour le travail du fer, les frais de transport exigent qu'on se rapproche des mines.

En dépit de ses lacunes, la théorie de Roscher a tout de même eu le mérite de faire ressortir l'influence des réserves de matières premières ainsi que de leur poids sur la localisation des industries.

B) Les théories de A. Weber et H. Ritschl et les apports récents

a) L'apport fondamental de A. Weber

C'est Alfred Weber qui a émis la première théorie complète du lieu d'établissement des industries. Sa théorie est à la base des études ultérieures.

1. Les facteurs de localisation

Weber utilise l'expression « facteur du lieu de production » ; ce dernier consiste en un avantage offert par une région déterminée en faveur d'une activité économique donnée [1].

Et l'« avantage » n'est rien d'autre qu'une réduction du prix de revient ; pour une industrie, l'avantage consiste dans la production d'un article dans une région plutôt que dans une autre grâce à cette économie des frais.

Pour Weber, les facteurs du lieu de production sont soit généraux soit spéciaux. Les facteurs généraux ont trait à toutes les industries, les facteurs spéciaux se rapportent à une industrie ou à une branche d'industrie particulière. Il estime que seuls les facteurs généraux doivent être pris en considération pour la théorie pure [2].

Les facteurs de localisation peuvent également se subdiviser en facteurs qui provoquent une répartition régionale des industries (présence d'un gisement par exemple) et en facteurs de concentration ou de dispersion. Le deuxième groupe peut causer, dans une région donnée, une concentration ou une dissémination des industries.

2. Les facteurs généraux

Pour Weber, sur le plan général, trois facteurs essentiels déterminent la localisation des industries :

Les frais de transport constituent le facteur primaire qui détermine le réseau industriel de base. Les frais de transport seront les

[1] A. Weber, op. cit., p. 16.
[2] A. Weber, op. cit., p. 18.

moins élevés là où les matières premières et les produits finis seront les plus légers ou seront transportés sur une plus faible distance. Le lieu de production est donc soumis à l'influence du lieu de consommation d'une part et de l'origine des matières premières d'autre part.

Selon Weber, le lieu de production se déterminera à l'intérieur de l'espace s'étendant entre le lieu de consommation et les sources des matières premières.

La production, qui s'installe initialement là où les frais de transport sont les moins élevés, subit toutefois une attraction secondaire de la part du lieu où les frais de main-d'œuvre sont les moindres [1].

Ainsi les frais de transport déterminent la localisation des industries. Mais si des salaires plus bas — compte tenu naturellement de leur productivité — sont trouvés ailleurs, cette localisation pourra être modifiée.

Il s'agit donc de savoir quand l'industrie a avantage à s'installer au lieu où les frais de transport sont les moins élevés et quand, au contraire, elle se déplace vers une région à main-d'œuvre bon marché.

Weber souligne que ce déplacement n'intervient que si la diminution du coût du travail sera plus élevée que la majoration des frais de transport.

3. Les facteurs de concentration et de dispersion

En dehors des frais de transport et du coût du travail, Weber cite, on l'a vu, pour une région donnée, les facteurs de concentration et de dissémination.

L'un des principaux avantages de la concentration des industries réside dans la présence sur place de toutes les entreprises accessoires, des entrepôts techniques, des moyens de transport préexistants, etc. C'est le cas, par exemple, en Suisse, de l'industrie horlogère où règne la division du travail et qui s'est concentrée dans le Jura.

Parmi les principaux facteurs de dissémination, Weber cite la rente du sol ou bien encore la nécessité de servir le marché jusque dans les régions les plus éloignées du pays : c'est le cas des minoteries [2].

4. Le cas particulier des matières premières

Weber introduit encore une distinction intéressante quant à la localisation dépendant des matières premières :

La localisation des industries qui utilisent des produits bruts

[1] A. Weber, op. cit., p. 34.
[2] A. Weber, op. cit., p. 35.

ayant un caractère d'ubiquité, comme l'eau, la terre, l'air, est totalement indépendante du facteur matières premières. Il en est de même des matières premières comprenant une très grande valeur et qui sont facilement transportables ; c'est ainsi qu'Amsterdam s'est spécialisée dans la taille du diamant et la Suisse dans la joaillerie et la fabrication des montres ; ces industries comprenant beaucoup de main-d'œuvre et peu de matières premières nécessitent peu de frais de transport.

En revanche lorsqu'il s'agit de matières premières pondéreuses, une partie de la matière perd du poids pendant la fabrication ; si la perte est faible, moins de 10 %, la localisation de l'industrie aura lieu sur les lieux de consommation ; mais si la perte de poids est plus élevée, si les déchets dépassent le 10% de la matière première, le transport de cette dernière n'est pas rentable et la localisation se situera aux sources des matières premières ; par exemple, le minerai de cuivre contient une très forte proportion de gangue ; il ne comprend que 2 à 3% de cuivre pur ; le raffinage s'effectuera donc près de la mine.

5. Critique de A. Weber

On a reproché à Weber de formuler une théorie capitaliste du lieu de production. En effet, il n'y a pas que les frais qui déterminent l'installation d'une entreprise dans une région donnée. D'autres facteurs interviennent. C'est ce que mettront en lumière les disciples de Weber.

Cependant ses théories, si elles sont incomplètes, n'en présentent pas moins un corps de doctrine cohérente. Les auteurs qui se sont occupés de la question après lui ont bénéficié d'une base sérieuse et ont pu compléter ses études.

C'est le cas notamment de H. Ritschl qui part des données de son prédécesseur, auquel il reproche cependant d'avoir fondé toute sa théorie sur les prix de revient.

b) Les idées de H. Ritschl

Ritschl établit une liste des facteurs de localisation industrielle et les répartit en deux groupes.

Viennent d'abord les éléments signalés par Weber relatifs à la localisation d'après les transports, soit : les distances séparant les sources des matières premières de leur lieu d'utilisation, les différences de prix des matières premières aux divers lieux d'extraction, le poids des matières premières, le poids du produit fini et le prix du transport.

Le deuxième groupe de facteurs qui influent sur l'établissement d'une entreprise dans un lieu donné comprend les éléments qui gravitent autour du lieu de production, tels que les avantages décou-

lant du taux de l'intérêt, de la rente du sol, des impôts, des charges sociales, des salaires, des relations, du climat, etc.

c) Les apports récents

Les théories exposées jusqu'ici datent du XIX[e] siècle et du début du XX[e] siècle. Dès lors, des expériences pratiques d'industrialisation ont été tentées dans différentes régions du monde. Sans parler de l'industrialisation soviétique, qui obéit aux impératifs du plan, des expériences intéressantes ont été tentées dans les pays d'économie libre ; c'est le cas notamment de l'Angleterre avec ses zones de développement [1], de l'Italie essayant de solutionner par l'industrialisation les problèmes posés par la surpopulation et le sous-développement de l'Italie du Sud [2], des Etats-Unis qui ont mis en route la fameuse Tennessee Valley Authority [3] et aujourd'hui des Nations Unies qui tentent de favoriser l'expansion économique des pays sous-développés [4]. D'autre part, des enquêtes ont été effectuées en vue de déterminer l'état d'économies régionales. Des auteurs ont examiné l'évolution économique de certaines régions du globe ou d'un pays [5]. A la suite de ces enquêtes ainsi que de la crise des années 1929-1935 et de la deuxième guerre mondiale, les théories sur la localisation des entreprises se sont élargies et améliorées. Elles ont été amenées à examiner d'un peu plus près l'influence des frontières, du protectionnisme, de la monnaie, etc. ; les auteurs ont étudié la notion de l'espace économique aussi bien pour une firme que pour un pays.

Parmi les auteurs récents, Edgar-M. Hoover, professeur d'économie politique à l'Université de Michigan, tout en faisant des apports nouveaux, a esquissé en quelque sorte une synthèse des théories anciennes et modernes concernant la localisation des entreprises industrielles dans son volume « La localisation des activités économiques ».

C) Les théories d'Edgar-M. Hoover

Hoover analyse en détail comme ses prédécesseurs les facteurs qui influent sur l'implantation d'une firme et d'une activité économique dans une région plutôt que dans une autre : frais de transport, matières premières, clientèle, main-d'œuvre, etc. ; il examine, en

[1] Grande-Bretagne, Report of the Committee on Land Utilization in Rural Areas, Londres, 1942.

[2] Svimez, Contributi allo studio del problema industriale del Mezzogiorno, Roma, 1949.

[3] René Foch, La Haute Autorité de la Vallée du Tennessee, Paris, 1952.

[4] Nations Unies, Process and problems of industrialization in underdeveloped countries, New-York, 1955 ; Ce qu'il faut savoir des Nations Unies, Paris, 1951.

[5] René Gendarme, La Région du Nord, Paris, 1954.

outre, l'influence des capitaux disponibles, de la rente du sol, de la stabilité sociale et gouvernementale, etc.

Mais Hoover a fait deux apports intéressants à la théorie de la localisation des activités économiques.

Tout d'abord, il a intégré le commerce international à la théorie de la localisation, qui était jusque là généralement confinée à des espaces politiquement et monétairement homogènes.

Mais l'apport essentiel de Hoover consiste surtout dans la formulation d'une politique consciente de localisation des activités économiques.

1. L'influence des frontières

Quant à l'influence des frontières sur la localisation des activités économiques, Hoover relève que les frontières politiques élèvent souvent de nombreux obstacles à l'orientation de la production : le trafic international est généralement plus lent, plus compliqué, moins direct et plus coûteux que le trafic national. D'autre part, les barrières tendent à faire coïncider les frontières économiques avec les frontières nationales. Les industries importatrices travaillant des matières premières pondéreuses s'installeront à proximité de la frontière : c'est le cas, par exemple, aux Etats-Unis des raffineries de sucre de canne situées dans les ports d'importation, ou en Europe des raffineries de pétrole installées dans les ports, ou encore pour la Suisse, des produits dérivés du charbon, travaillés à proximité du port de Bâle.

D'autre part, les frontières constituent un obstacle au mouvement des hommes, des capitaux et des marchandises ; la disparité des lois, des usages, des langues en renforce l'effet, souvent aggravé par des restrictions délibérées aux migrations. Ces entraves à la mobilité des facteurs de production accentuent les différences de part et d'autre de la frontière et par conséquent diminuent l'attrait des échanges commerciaux.

De plus, le passage d'un système monétaire à un autre, tous deux dépendant de volontés politiques différentes, accroît, avec les difficultés inhérentes au change, les risques de modifications brusques, de blocages, etc. Cela se traduit par une réduction des investissements à l'extérieur.

Même des disparités moins fortes, d'ordre simplement administratif, fiscal, etc., faussent le jeu des répartitions lorsqu'elles traversent une unité économique, telle qu'une région urbaine ou un bassin fluvial [1].

[1] E.-M. Hoover, op. cit., pp. 173-187.

2. Les politiques d'aménagement du territoire

Mais Hoover relève que les gouvernements contemporains ont été amenés à pratiquer une géographie volontaire, à aménager certaines parties du territoire national en pratiquant une politique consciente de l'aménagement du territoire. Les gouvernements ont pratiqué cette politique pour faire face à leurs responsabilités en matière d'assistance sociale [1]. Ils sont aujourd'hui attentifs au plein emploi des hommes et des ressources, à la sécurité économique de l'individu, à la diversité de l'offre d'emploi, à la solidarité et à la puissance nationale ainsi qu'aux progrès économiques. Dès lors, la juste synchronisation des interventions de l'Etat est l'une des conditions vitales de leur succès. La politique générale et les projets d'aménagements doivent donc tenir compte des cycles économiques et de l'aptitude de chaque catégorie d'entreprises économiques à suivre les directions indiquées. Malheureusement, les Etats n'ont généralement pas de politique cohérente en matière de géographie volontaire ; c'est que leurs décisions dépendent souvent de compromis entre les désirs de différents départements administratifs et techniques.

Hoover relève que les autorités nationales ou locales peuvent exercer une influence certaine sur le volume, le caractère et la localisation des industries dans les territoires de leur ressort, ainsi que sur les éléments des choix effectués par l'initiative privée.

Par l'assiette de l'impôt, par la répartition des dépenses et par leurs investissements directs, les autorités disposent d'une part importante du mouvement géographique des revenus.

C'est ainsi qu'une part considérable des revenus, souvent de l'ordre du quart ou du tiers, passent par les caisses publiques ; les modalités de la redistribution de ces revenus peuvent affecter la valeur de tel ou tel point pour le consommateur ou le producteur. Aux Etats-Unis, la part du revenu des autorités publiques est passée de $^1/_{25}$ en 1860 à $^1/_3$ en 1945.

En outre, l'Etat, par la participation au financement et à l'élaboration des moyens de communication et par le contrôle des tarifs, a marqué de son empreinte le système des transports, alors que par les barrières douanières, il a modifié l'extension naturelle des voies de communication.

L'octroi de subsides à des régions déterminées a permis d'attirer les investissements sur des points donnés, et les statistiques ainsi que les informations officielles permettent aux capitaux de s'investir dans de nouvelles régions.

En outre, point important, sur le marché du travail, l'interven-

[1] E.-M. Hoover, op. cit., p. 199.

tion de l'Etat s'est surtout fait sentir par une normalisation des salaires et des règlements et même par des entraves à la migration internationale [1].

De plus, l'intervention des pouvoirs publics, quant à l'usage du sol, revêt souvent un aspect négatif. On interdit tel site à certaines séries d'activités ou de bâtiments (les industries dangereuses ou insalubres) ; ou bien on institue un zonage communal ou régional. Des règlements d'urbanisme et de construction interviennent pour éviter des voisinages absurdes et sauvegarder la valeur des terrains, ainsi que la facilité du trafic et le rendement des services publics dans l'intérêt de la collectivité. Les interventions étatiques visent également à sauvegarder certaines régions du pays : conservation de la nature, protection de la faune, du sol et du sous-sol. D'autre part, les nécessités de la défense passive avec leurs conséquences logiques sur la répartition des industries encouragent la déflation des grandes agglomérations.

L'aménagement des cours d'eau (irrigation, navigation, énergie, régularisation, assèchement, pêche), nécessite souvent l'intervention de l'Etat : que l'on pense à la Tennessee Valley Authority par exemple [2].

L'Etat intervient également dans la formation des prix en accordant des monopoles à certaines entreprises, des subventions pour certaines productions, etc. ; l'Etat favorise les progrès techniques en octroyant des brevets aux inventeurs et en soutenant les recherches par des subventions importantes.

Hoover relève que, dans un régime de concurrence, on ne peut laisser au jeu des intérêts privés l'ajustement des localisations économiques. Les régions de sous-emploi posent le dilemme de l'émigration ou de l'appel aux entreprises. La plupart du temps, on sera contraint de recourir aux deux solutions. Les régions de sous-emploi manquent généralement d'esprit d'entreprise. Il est rare qu'on arrive rapidement à arrêter ou restreindre l'émigration. De toute manière, l'émigration de personnes occupées aux activités primaires et secondaires entraînent immédiatement l'émigration de personnes occupées aux activités tertiaires. Le départ de l'agriculteur ou de l'ouvrier agricole entraîne immédiatement une diminution de revenu pour le commerçant. Quand l'émigration atteint une certaine proportion, l'artisan et le commerçant devront également émigrer. Il s'ensuit que l'on doit chercher à introduire des activités industrielles dans la zone à développer. D'où la nécessité d'accorder aux

[1] E.-M. Hoover, op. cit., pp. 208-209.

[2] E.-M. Hoover, op. cit., pp. 205-206.

industries naissantes des aides temporaires. On évitera ainsi les gaspillages sociaux résultant des migrations [1].

Si Hoover a fait des apports nouveaux en introduisant le commerce international dans la théorie de la localisation économique et en proposant une politique de localisation volontaire des activités économiques, il n'a toutefois pas donné de définition de l'espace économique. D'autres auteurs l'ont fait, c'est le cas de Joseph Dobretsberger et de François Perroux.

SECTION II

Les espaces économiques

La majeure partie des théories émises jusqu'à ce jour subissent encore l'influence de l'analyse microéconomique en faveur chez les classiques.

Selon Dobretsberger, la théorie classique « n'a pas cherché à connaître l'influence que la dimension même du territoire économique peut avoir sur les conditions spécifiques de la production, quelles raisons provoquent la séparation des territoires économiques les uns des autres et quels facteurs agissent d'une façon permanente dans le sens de la formation d'espaces économiques toujours plus étendus » [2].

D'autre part, le libéralisme classique supposait une dévalorisation des frontières politiques ; de la sorte chaque entreprise pouvait nouer des relations économiques avec n'importe quelle entreprise du globe.

Mais la constitution de grandes nations politiques au XIXe siècle, l'annexion de colonies à la métropole en vue de lui assurer un marché pour les produits fabriqués et des matières premières pour l'industrie nationale, le protectionnisme des Etats soutenant leurs industries naissantes, le compartimentage économique résultant des guerres mondiales et le bilatéralisme pratiqué par les Etats à partir de la première guerre mondiale ont provoqué des perturbations dans le commerce international et ont réduit, de manière notable, les rapports commerciaux entre les différentes régions du globe.

D'autre part, des théoriciens comme Frédéric List et l'école

[1] E.-M. Hoover, op. cit., p. 220.

[2] J. Dobretsberger, Théorie des territoires économiques, dans Economie appliquée, Tome No 1, 1950, p. 61.

historique ont porté l'accent sur l'importance de la nation ; et des économistes comme Lucien Brocard en France ont favorisé l'étude de l'économie régionale et locale.

Il en est de même des nombreuses enquêtes et études effectuées sur l'aménagement du territoire national ou sur des régions plus étendues comme celles des pays sous-développés.

En outre, l'emploi, dans l'économie politique, de l'analyse macroéconomique a ouvert le champ à l'observation globale de nombreux phénomènes économiques.

Tous ces facteurs ont favorisé l'introduction, dans la théorie économique, de la notion de « territoires économiques », « d'espaces économiques » que nous allons définir en recourant à J. Dobretsberger et François Perroux.

A) La théorie de J. Dobretsberger

1. Définition du territoire économique

On a tendance à confondre la notion de territoire économique avec celle de territoire politique. Le territoire politique est le domaine sur lequel s'exerce la souveraineté juridique. Le territoire économique n'est pas aussi étroitement délimité ; il n'a pas de personnalité juridique ; « il n'est que la localisation de personnes juridiques soit par des frontières naturelles, comme les voies de communication, les marchés, les sources de matières premières, la langue et les habitudes communes, soit par les limites institutionnelles comme le régime monétaire, les barrières douanières, l'administration et la législation » [1]. Sur ce territoire économique ainsi délimité, il existe « entre les entreprises et les ménages une égalisation plus parfaite des coûts, des prix, des salaires, des taux d'intérêt et des profits conformément aux lois du marché, qu'entre les entreprises et les ménages de deux territoires économiques différents qui sont éloignés l'un de l'autre dans l'espace et qui ne peuvent pas communiquer entre eux d'une façon parfaite par suite de différences de législation, des barrières monétaires et des droits de douane » [2].

Pour Dobretsberger, « dans un système de libre économie de marché, le territoire économique s'identifie *avec l'espace où l'égalisation du marché est réalisée au maximum*. Lorsque cette égalisation est entravée même partiellement, celle des prix par les barrières, celle des salaires par les restrictions à l'immigration, celle des profits par l'impôt, celle des devises par le contrôle des changes, on constate des différences permanentes entre le niveau des prix

[1] J. Dobretsberger, op. cit., p. 63.
[2] J. Dobretsberger, op. cit., p. 63.

et des coûts qui déterminent le partage de l'économie mondiale en zones régionales »[1].

« La théorie économique classique admettait que, dans un régime de libre concurrence, si l'on éliminait toutes les influences non économiques, l'égalisation du marché pouvait s'exercer entre les entreprises et les ménages du monde entier quelle que soit leur situation géographique »... « En réalité, il n'en est pas ainsi. Même en cas de concurrence absolument libre et d'une liberté complète du marché, il y a des facteurs économiques élémentaires qui provoquent la séparation de l'économie mondiale en secteurs régionaux »[2].

2. Les facteurs de division de l'économie mondiale

Les facteurs de division de l'économie mondiale sont au nombre de trois :

1. les différents degrés de l'évolution où se trouvent les économies nationales,
2. les différences de revenu entre les économies nationales,
3. la situation géographique.

1. Quant aux degrés d'évolution des économies nationales, Dobretsberger relève qu'un pays qui est le premier à développer une industrie a et conserve par la suite l'avantage du coût de production inférieur, d'une formation plus intense du capital et d'une main-d'œuvre plus qualifiée. Les pays qui veulent s'industrialiser ne peuvent le faire qu'à l'abri de tarifs protecteurs.

Les deux guerres mondiales ont provoqué le déplacement de centres de production stratégiques vers les pays d'outre-mer. D'autre part, au cours du XIX[e] siècle, l'Angleterre et la France ont acquis des capitaux importants grâce à leur avance industrielle. Ces capitaux ont été prêtés à l'étranger. Or les pays créditeurs sont placés sur le plan international dans une position favorable. Les pays débiteurs se groupent autour d'un pays riche en capitaux comme les vassaux économiques de ces pays. C'est ainsi que l'économie mondiale se disloque d'elle-même et forme des blocs régionaux. Les traités politiques et les alliances ne font que suivre les frontières qui avaient été tracées déjà par l'économie[3].

2. Quant aux différences de revenu entre les économies nationales, elles entraînent des disparités dans les coûts de production. Dans les territoires peu évolués le taux d'intérêt est élevé par suite de l'insuffisance de la formation du capital ; et la main-d'œuvre est

[1] J. Dobretsberger, op. cit., p. 64.
[2] J. Dobretsberger, op. cit., pp. 64 et 65.
[3] J. Dobretsberger, op. cit., p. 65.

bon marché par rapport au capital. L'industrie de ces pays utilise donc la main-d'œuvre d'une façon intensive et elle s'adapte facilement aux temps de crise. Dans les pays où le revenu national est élevé, le taux d'intérêt est bas, la main-d'œuvre est chère ; l'industrie utilise par conséquent les capitaux d'une façon intensive ; en cas de crise, les frais généraux fixes empêchent l'adaptation du volume de la production à la baisse des ventes. Il s'ensuit que la composition du commerce extérieur est différente dans les pays agricoles et dans les pays industriels. Les pays agricoles exportent des matières premières tandis que les pays industrialisés vendent des produits manufacturés.

Toutes ces différences motivent la formation de blocs régionaux avec des intérêts propres et leurs propres problèmes à résoudre. « L'homogénéité de l'économie mondiale n'est qu'une fiction de la théorie abstraite à laquelle ne correspond aucune réalité [1]. »

3. Quant à la situation géographique, Dobretsberger relève que beaucoup de marchandises nécessitent des frais de transport si élevés par rapport à leur valeur qu'il ne vaut pas la peine de les produire à une trop grande distance du marché de consommation, même si leur prix de revient était beaucoup plus avantageux à cet endroit-là. Il cite l'exemple des tuiles qui ne sont plus compétitives à une distance de 500 km. ; l'augmentation des frais de transport contrebalance les coûts de production les plus économiques. Il est vrai que la technique moderne des transports a permis d'étendre considérablement la distance de compétition des marchandises pondéreuses par rapport aux époques passées. C'est ainsi que la navigation à vapeur a permis au blé du Canada d'inonder l'Europe vers la fin du XIX[e] siècle. Mais même avec les tarifs de fret réduits que nous connaissons aujourd'hui, l'égalisation du marché est limitée à un espace régional pour de nombreuses marchandises. C'est ce qui motive de nouveau la division de l'économie mondiale en plusieurs tronçons séparés entre lesquels il n'y a pas d'égalisation du marché [2].

A ces facteurs naturels qui divisent l'économie mondiale en domaines régionaux, d'autres facteurs artificiels comme les douanes, les plans de restriction, les prohibitions de transfert, les limitations d'immigration renforcent encore les tendances séparatrices. Toutefois, l'espace où l'égalisation du marché est réalisée au maximum ne se recouvre pas du tout avec les territoires politiques. En effet, une révolution dans la technique de la production et des transports peut étendre la compétition à tel point que les territoires politiques établis par l'histoire ne représentent plus que des unités économi-

[1] J. Dobretsberger, op. cit., p. 66.
[2] J. Dobretsberger, op. cit., p. 67.

ques beaucoup trop petites. C'est, entre autres, ce qui a provoqué, dans le passé, la constitution de blocs nationaux comme les Etats-Unis, l'Italie et l'Allemagne.

Cela permet à Dobretsberger de relever que « nous avons tort d'appeler le XX° siècle, le siècle de l'économie mondiale. Après un rapide essor du commerce international, qui atteignit son point culminant avant la première guerre mondiale, et après un renouveau qui permit de rattraper en 1929 les chiffres d'avant-guerre, l'indice du commerce extérieur de presque tous les pays industriels a reculé. En revanche, le commerce entre Etats limitrophes et les échanges régionaux ont augmenté. L'économie mondiale se divise actuellement en plusieurs grands espaces qui se distinguent clairement les uns des autres. Parallèlement, plusieurs blocs monétaires se sont formés : le bloc sterling, le bloc dollar et auparavant le bloc de l'or et le bloc du yen, ce qui était une conséquence inéluctable de la rupture de l'égalisation du marché » [1].

Dobretsberger relève que si les pays en sont arrivés au protectionnisme, c'est la plupart du temps parce que certains d'entre eux ne possèdent pas le revenu réel leur permettant de couvrir les besoins même les plus urgents. C'est par instinct de conservation que le gouvernement s'entoure de barrières douanières et développe certaines branches de la production devant assurer le minimum vital.

Sous ce régime protecteur constitué depuis 1870 environ, la notion de territoire économique prend une signification toute différente de celle qu'elle avait dans le système de l'économie de libre concurrence.

« Dans ce cas, le territoire économique ne connaît plus l'espace où l'égalisation du marché s'exerce au maximum, mais un domaine d'exclusivité pour l'écoulement des produits d'un pays ayant des conditions de production défavorables. Les mesures limitatives énumérées ci-dessus ont pour effet d'extraire un certain espace du domaine de l'économie mondiale, de l'isoler de l'égalisation internationale des coûts et des prix afin de garantir au producteur les prix qui lui sont nécessaires de pratiquer pour pouvoir subsister, compte tenu de ses coûts de production défavorables. Dans cette acception, le territoire économique est exactement le contraire de ce qu'il signifiait dans le système de l'économie libérale : ce n'est plus un domaine d'égalisation du marché mais un domaine d'exclusivité » [2].

En fait, nous ne sommes pas prêts d'abandonner la formation de blocs politiques et économiques. Si le XIX° siècle, partant de

[1] J. Dobretsberger, op. cit., pp. 68 et s.

[2] J. Dobretsberger, op. cit., pp. 72, 73.

minuscules Etats féodaux, forgeait des espaces nationaux correspondant au degré d'évolution de la technique industrielle de l'époque, aujourd'hui ces espaces économiques nationaux ne répondent plus aux exigences de la technique moderne. « Le XXe siècle est à nouveau en train de lutter pour constituer des blocs économiques plus vastes, supra-nationaux, continentaux. Nous pouvons l'appeler le siècle des groupes d'Etats régionaux. Les espaces économiques actuels se distinguent fondamentalement des espaces économiques nationaux du XIXe siècle. Ce ne sont pas des territoires où l'égalisation du marché se réalise au maximum mais des domaines d'exclusivité qui fournissent au pays dominant des matières premières à bon marché, qui absorbent les productions de ce pays à hauts prix, qui rémunèrent largement son capital et qui le cas échéant doivent lui ouvrir des crédits peu coûteux » [1].

3. La viabilité du territoire économique

Mais est-ce à dire qu'un petit pays politiquement parlant ne soit pas viable sur le plan économique ?

Si l'on entend par là l'autarcie, seuls les Etats-Unis et l'Union soviétique et peut-être dans une moindre mesure, la France pourraient être qualifiés de viables. Mais l'autarcie est le cas typique du territoire économique épousant les frontières politiques. Or, on l'a vu, le territoire économique dépasse les frontières politiques. C'est le cas, par exemple, de petits pays comme la Suisse, la Suède et le Danemark qui ont toujours été des pays à politique commerciale libérale. Un pays est viable dans le cadre des relations internationales lorsqu'il arrive en exploitant toutes ses ressources à donner à sa population un niveau de vie convenable. Dobretsberger cite le cas de la Suisse qui ne possède aucun minerai, aucun charbon, aucun port de mer, aucune colonie et qui pourtant procure à sa population un revenu plus élevé que celui de l'Angleterre, de la France ou de l'Italie. La viabilité d'un territoire économique ne dépend donc pas de son étendue. L'inconvénient d'un territoire économique restreint est dû surtout à l'absence d'un marché intérieur capable d'absorber une production de masse ; le territoire est ainsi sensible aux fluctuations de la conjoncture et plus fortement orienté vers les marchés extérieurs. Mais les petits Etats se spécialisent généralement dans certaines productions de qualité. C'est le cas de la Suisse. Ses principaux clients sont l'Allemagne occidentale, les Etats-Unis et les pays d'Europe occidentale qui sont les plus industrialisés du monde.

De même que la supériorité d'une grande entreprise sur la petite tient surtout à sa puissance, de même le territoire économique

[1] J. Dobretsberger, op. cit., p. 82.

le plus vaste l'emporte sur le plus réduit par l'effet de la domination. Le territoire économique étendu n'a pas un meilleur rendement mais il pèse plus lourd. Sur les marchés de l'Est de l'Europe, l'Allemagne pouvait poser des conditions dans ses achats puisqu'elle était le principal client tandis que la Suisse, dont les quantités achetées étaient minimes, ne pouvait dicter des conditions. C'est pourquoi les Etats industriels cherchent à étendre leur activité sur des régions agricoles moins développées. Ils peuvent y dicter leurs prix.

C'est en raison également de la constitution des grands blocs économiques que les Etats politiquement faibles mais hautement industrialisés comme la Suisse, la Suède ou le Danemark sont partisans d'une politique de libération des échanges. La viabilité de leurs économies nationales postule l'égalisation du marché et cela sur les espaces les plus étendus.

Cette observation nous conduit à la notion « d'espaces économiques » développée par François Perroux, auteur qui demande précisément la dévalorisation des frontières.

B) François Perroux et les espaces économiques

François Perroux relève d'abord que « nous continuons de nous représenter exclusivement les relations entre les nations en situant les hommes et les choses dans un espace les concevant comme des objets matériels *contenus* dans un *contenant* »... « Les hommes et les choses *contenus* dans un espace national *contenant* paraissent en effet être menacés si la nation est petite, si elle est encerclée, si elle n'est pas économiquement bien pourvue, si elle n'a pas les travées auxquelles elle croit pouvoir prétendre par la vertu des configurations géographiques ou par traditions historiques. Cette conception centrale du contenant et du contenu est contredite de toutes parts par la vie moderne, spécialement sous ses aspects économiques. Elle reste pourtant tyrannique... » [1].

Selon Perroux, nous devons nous débarrasser des concepts empruntés à un monde et à une économie révolus pour ne pas nous exposer à manquer la construction d'un monde neuf et d'une économie neuve.

Pour aboutir à ce résultat, Perroux dégage la notion d'espace abstrait en science économique. Cette dernière notion permet de nous débarrasser du complexe d'encerclement, de petite nation et ouvre la voie par laquelle l'économie mondiale peut être prise autrement que par l'addition, la combinaison d'espaces nationaux. Perroux illustre son argumentation par des exemples tirés d'activités

[1] François Perroux, Les espaces économiques, dans l'Economie appliquée, p. 226.

économiques réelles : l'espace monétaire, l'espace économique de la nation, l'espace économique d'un groupe de nations, par exemple l'espace économique dit européen.

I. La notion d'espace abstrait et l'analyse économique

Il faut distinguer l'espace, que Perroux nomme « géonomique » des espaces économiques. L'espace « géonomique » ou « espace banal » et correspondant à une zone topographique donnée est défini par des relations géonomiques entre points, lignes, surfaces, volumes. Les hommes et groupes d'hommes, les choses et les groupes de choses caractérisés économiques par ailleurs y trouvent leur place ; ils sont susceptibles de localisation géographique qui procède de causes et entraînent des conséquences économiques [1].

Mais les espaces qui nous intéressent directement sont les espaces économiques. Ces derniers se ramènent à trois :

1. l'espace économique comme contenu de plans ;
2. l'espace économique comme champ de forces ;
3. l'espace économique comme ensemble homogène.

L'auteur applique ces notions à la firme, à la monnaie et à la nation, à titre d'exemple.

a) L'espace économique de la firme

On sait que selon la définition accoutumée, « la firme est un ensemble de moyens matériels et personnels soumis à un même pouvoir de disposition économique ».

L'espace géographique ou l'espace banal de la firme, est celui sur lequel sont situés les moyens matériels et personnels de la firme en état de fonctionnement : les bâtiments, les machines, les matières premières, les hommes au travail. Dans ce sens, la firme est souvent composée d'établissements géographiquement dispersés entre lesquels sont noués des liens diversement étroits d'organisation. Les théories classiques concernant la localisation des entreprises se sont intéressées essentiellement à la localisation géographique des entreprises. Selon François Perroux, les analyses économiques centrées autour de cette localisation ou rattachées à cette localisation engendrent de graves illusions. Seule la distinction proposée des espaces économiques peut dissiper cette illusion.

La firme peut être envisagée comme contenu de plans, comme champ de forces et comme ensemble homogène.

1. La firme comme contenu de plans

La firme a d'abord un espace défini comme contenu d'un plan. Ce plan est l'ensemble des relations qui existent entre la firme et

[1] François Perroux, op. cit., pp. 229-230.

d'une part les fournisseurs d'input (matières premières, main-d'œuvre, capitaux) et d'autre part, les acheteurs d'output (résultat de la production). L'espace économique de la firme, dans ce cas, échappe à toute cartographie. Il est largement indépendant de l'espace géographique. Sur ces espaces économiques, le chef de l'entreprise rencontre l'action de l'Etat, de la main-d'œuvre, des concurrents, etc. Ces interférences bouleversent les calculs de distance économique effectués à partir de la localisation banale, et si le chef de la firme veut atteindre son objectif il doit vaincre les difficultés provenant de l'Etat, de la main-d'œuvre, des concurrents autant que les conséquences de la distance physique.

2. La firme comme champ de forces

La firme comme champ de forces attire dans son espace géographique des hommes et des choses (agglomération matérielle et personnelle autour de la firme) ou elle les écarte (éloignement des activités touristiques, terrain réservé pour expansion ultérieure, etc.) ; elle attire également les éléments économiques, les offres et les demandes dans son espace de plans ou les en écarte. Dans ce processus se détermine la zone d'influence économique, liée ou non à la zone d'influence topographique. La zone d'influence topographique de Michelin en France s'inscrit dans une région, sa zone d'influence économique, comme celle de toute grande firme, défie la cartographie.

3. La firme comme ensemble homogène

La firme dans un espace économique donné noue des relations plus ou moins homogènes. Les firmes appartiennent à un espace où règne plus ou moins l'uniformité des prix. Certes même en régime de concurrence, chaque firme n'a pas exactement les mêmes conditions de production, de vente ou de coût que la firme concurrente. Mais diverses firmes peuvent être placées à peu près dans les mêmes conditions et pratiquent approximativement le même prix pour une clientèle située à une même distance physique. En sens inverse, des entreprises placées à des conditions très inégales de coût peuvent pratiquer le même prix pour des clientèles situées à des distances physiques très différentes. Ces firmes sont dans le même espace économique quelles que soient leurs coordonnées dans l'espace banal.

Ces trois sortes d'espaces économiques permettent à François Perroux de souligner combien sont grossières et inadéquates nos représentations courantes qui inspirent nos actions : « Il n'est pas exagéré de dire que nous restons obsédés par l'espace banal et la localisation banale. Cette obsession entraîne des conséquences fâcheuses et même tragiques : elle entretient et envenime les diffé-

rends de caractère territorial à une époque où les nations et les classes sont invitées par l'évolution elle-même à dévaloriser les frontières, et à rendre autant que possible compatibles les plans d'emploi des ressources économiques et humaines que délocalisent non seulement les progrès de notre technique, mais les progrès de nos représentations scientifiques du monde. Le moment semble venu de provoquer consciemment un changement d'optique, de prendre systématiquement le contrepied des analyses économiques qui cherchent à déterminer la place, et les motifs de la place d'une unité économique dans l'espace banal » [1].

b) Les espaces économiques de la nation

François Perroux souligne que la nation, devenue Etat, a suscité et installé l'illusion que les divers espaces humains et économiques sont superposables. Perroux prend l'exemple de la France. Il relève que pour beaucoup de Français la République est un espace politique qui coïncide grosso modo avec un espace culturel et un espace économique. En réalité, « des millions de Français vivent hors de France et y sont morts... L'espace de présence et des idées, des traditions, des sentiments français, excèdent de toutes parts l'espace métropolitain. L'économie française, dans la mesure où elle garde vitalité et chance, est hors de France autant qu'en France. La localisation banale obnubile l'inoubliable affirmation de Renan : une nation est un principe spirituel » [2].

Evidemment si l'on définit la nation en se référant à l'espace banal, on dira que le *contenant* est un espace banal cerné par une frontière, que le *contenu* est formé d'hommes et de biens situés à l'intérieur des frontières. Cette méthode traite la nation comme un grand individu, une entité collective qui occupe un lieu déterminé. L'espace national est traité comme un contenu qui a un contenant. L'analyse économique accoutumée accepte donc l'espace banal cerné par des frontières et admet les limites mêmes qu'il s'agit de dévaloriser.

François Perroux suggère une analyse à contre courant. Les espaces économiques abstraits ne sont rattachés à aucune cartographie parce que les relations qui les composent sont largement indépendantes de la localisation banale. L'espace national peut être considéré comme contenu de plans, comme champ de forces et comme ensemble homogène.

1. L'espace économique national comme contenu de plans

C'est le domaine que les plans économiques du gouvernement

[1] François Perroux, op. cit., p. 243.

[2] François Perroux, op. cit., pp. 238-239.

et des individus embrassent. Ces plans économiques nécessitent l'internationalisation. Cela ne veut pas dire qu'il s'agit de redistribuer les ressources entre les espaces nationaux ni qu'il s'agit d'additionner, de combiner plusieurs espaces nationaux ; il s'agit bien plus de rendre autant que possible compatibles les plans économiques des gouvernements et des individus. Il suppose que les pays acceptent l'essentiel de l'économie de marché sans qu'il soit nécessaire de rectifier les frontières.

2. La nation, espace économique comme champ de forces

Dans ce sens, la nation constitue un lieu de passage des forces ou comme un ensemble de centres ou pôles d'où émanent des forces nouvelles et où vont certaines d'entre elles. Cela revient à dire que suivant les périodes, suivant les domaines de l'économie concrète, suivant la nature des activités considérées, les espaces nationaux ne peuvent jamais être précisés et délimités par des frontières, par des lignes.

3. La nation, espace économique comme ensemble homogène

L'espace national est un entrelacement inextricable de marchés nationaux et internationaux pour chaque catégorie de produits et de services ; il est également un entrelacement de prix fixés par des données relevant de l'espace national et de prix déterminés par des éléments extérieurs à l'espace national et aux espaces des plans économiques du gouvernement et de ses nationaux. Ce fait postule également la dévalorisation des frontières.

L'analyse esquissée de la nation peut être également appliquée à un groupe de nations, par exemple à l'Europe. Dans ce cas, la théorie implique également la dévalorisation des frontières européennes. Dans l'ordre économique, pas de barrières douanières aux frontières de l'Europe et entre nations européennes ; les nations d'Europe provoquent la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises ; elles usent d'une monnaie mondiale ; elles participent à une armée mondiale ; les économies de vastes ensembles se réalisent par groupe d'activités et non par groupe de nations.

Pour Perroux, cela revient à dire que l'économie européenne, comme tout autre économie, n'est pas localisable ; et les politiques qui l'oublient sont nocives.

François Perroux estime que la « distinction des espaces de souveraineté politique, des espaces de propriété juridique et des espaces de pouvoir de disposition et d'utilisation économiques, est l'arme intellectuelle par laquelle le libéralisme a attaqué les roueries et les duperies de la politique économique fondée sur la localisation banale. Il a compris que la nation normale, plus largement unité économique normale, n'est pas celle qui se suffit à elle-même mais

bien celle qui, si elle venait à disparaître, rendrait les autres insuffisantes. Il a devant les difficultés de son temps tracé la voie sur laquelle nous pouvons poser et résoudre le problème de ce temps, c'est-à-dire le dépassement de la nation et de l'économie nationale.

Il l'a fait par une théorie plus ou moins implicite des espaces économiques et des espaces humains qu'il convient de reviser et de développer avec les outils intellectuels de la science du XX[e] siècle » [1].

Or l'un de ces espaces économiques est la région.

C) La région

La région, en théorie économique, répond au concept de Perroux. Les définitions de la région sont nombreuses. Pour Wassily Léontief [2], le concept de la région est assimilé à celui de l'industrie. Il estime qu'en divisant l'économie en termes d'input-output, il peut observer les concentrations géographiques par secteur. Pour l'étude, il subdivise la région principale en régions secondaires ; de plus, certaines industries pourraient être considérées comme spécifiques d'une région donnée. L'objectif de Léontief consiste à déterminer l'incidence d'une augmentation de la production de l'une quelconque des industries sur l'ensemble des industries régionales.

Quant à Rutledge Vining [3], il estime que la région serait la superficie renfermant une place centrale correspondant à sa zone d'influence commerciale. Pour Vining, l'activité commerciale est donc déterminante.

Les approches de Léontief et de Vining sont purement économiques. Aussi certains leur reprochent-ils de manquer de généralité ; ils effectuent, au contraire, une approche beaucoup plus large répondant aux impératifs du « bien-être collectif ». Pour Jean-François Gravier, Odum et Moore, par exemple, la région serait une aire où prédomineraient une culture et une structure sociales, et où serait construit en fonction de ces données un certain ordre économique [4].

Le débat sur ces deux systèmes d'analyse d'économies régionales a donné naissance à deux courants de pensée différents. La définition de la région comme espace économique a contribué à enrichir la théorie économique tandis que le deuxième système a

[1] François Perroux, op. cit., p. 244.

[2] Wassily Leontief, Etudes sur la structure de l'économie américaine, Oxford, 1953.

[3] Rutledge Vining, An Inquiry into Certain Regional Aspects of Short Run Economic Change, Chicago, 1944.

[4] H.-W. Odum et Moore, American Regionalism, New-York, 1938.

permis d'élaborer une politique économique plus rationnelle.

Pour sa part, René Gendarme essaie de fusionner les deux approches : Selon lui « la région sera une aire formant une entité économique et sociale relativement homogène, dont l'activité sera menée par un certain nombre d'activités essentielles à cette aire, mais qui sera rattachée par de multiples liens à d'autres espaces. A défaut de limites géographiques précises, l'accent est mis sur deux caractéristiques essentielles de la région : d'une part, son homogénéité faisant ressortir son individualité par rapport à d'autres ensembles spaciaux, d'autre part son interdépendance vis-à-vis d'autres aires, car bien des problèmes régionaux ne peuvent être résolus qu'en prenant en considération l'ensemble économique national ou international [1].

Quelle sera donc notre méthode ?

SECTION III

Méthode utilisée dans le présent ouvrage

L'exposition des théories concernant la localisation et les espaces économiques permet de délimiter maintenant le champ de nos observations.

L'objet de notre étude est un territoire politique, celui sur lequel s'exerce une souveraineté juridique ; en l'occurrence, il s'agit d'un pouvoir fédéraliste. On étudiera donc, selon l'expression de François Perroux « des hommes... des choses... contenus dans un contenant dont les contours sont les frontières ».

Mais il se révèle que l'espace économique de ce petit pays qu'est la Suisse s'étend jusqu'aux confins du monde et que le 50% environ de la population vit de relations économiques avec l'étranger. Une Suisse autarcique mourrait d'asphyxie. C'est le commerce international qui fait vivre l'industrie suisse. Cette observation confirme les opinions de Perroux et de Dobretsberger selon lesquelles il n'est pas nécessaire qu'un pays soit une grande nation pour qu'il vive et rayonne.

En outre comme la Suisse est un pays fédéraliste et que chaque canton dispose d'un gouvernement propre avec des compétences très étendues, il sera non seulement parlé de la Suisse en tant

[1] René Gendarme, La Région du Nord, Essai d'analyse économique, Paris 1954, p. 6.

qu'entité politique, mais aussi de ces corps secondaires primordiaux que sont les cantons.

Nous trouverons également le concept de région puisqu'en Suisse, certaines parties du territoire sont essentiellement agricoles et d'autres essentiellement industrielles. Nous parlerons donc de « régions agricoles », de « régions industrielles » et de « régions de montagne ». Bien plus, comme la politique a joué un rôle décisif dans la localisation des activités économiques en Suisse, les régions industrielles occuperont dans le pays à peu près les mêmes contours que celles des cantons à politique industrielle alors que les régions agricoles occuperont approximativement les mêmes aires que celles des cantons à politique agricole.

Ces observations nous conduisent à l'objet particulier de l'étude qui est d'examiner l'influence de la forme politique du gouvernement sur la localisation interne des activités économiques, de l'industrie, en particulier ; nous serons amenés par conséquent à étudier les facteurs qui influent sur la localisation de la firme ; dans ce cas, les théories de Weber, Hoover et Perroux nous seront d'un secours précieux.

D'autre part, comme l'objectif de l'ouvrage est également de proposer une politique de décentralisation économique, dans le cadre national, l'approche partira de l'analyse d'espaces politico-économiques ; et du fait que le fédéralisme politique de la Suisse a évolué au cours des siècles, elle utilisera également la méthode historique.

L'approche débordera donc le cadre de la théorie économique pure. Elle touchera à des problèmes politiques, économiques et sociaux. Elle dégagera, certes, en conclusion des concepts théoriques. Mais elle visera surtout à proposer une politique active de décentralisation économique et industrielle.

Cela nous conduit maintenant à définir les concepts de centralisation et de décentralisation politiques et économiques.

CHAPITRE III

Centralisation et décentralisation politiques Centralisation et décentralisation économiques et industrielles

Avant de rechercher si le fédéralisme helvétique a exercé ou exerce une influence sur la décentralisation économique et industrielle, il est nécessaire de définir encore les concepts de centralisation et de décentralisation politiques, de centralisation et de décentralisation économiques et industrielles.

SECTION I

Centralisation et décentralisation politiques

Il s'agit de deux régimes politiques d'inspiration totalement opposée. Ils s'expliquent la plupart du temps par des raisons historiques, politiques, économiques, sociales et philosophiques.

a) L'Etat centralisé

Dans l'Etat centralisé, tout le pouvoir est ramassé à l'autorité centrale. Cette dernière est présente partout dans le pays par la

nomination directe de ses propres représentants. C'est le cas de la France dont le gouvernement central nomme la majorité des fonctionnaires français. Ainsi le personnel de l'Etat central forme le 76% du personnel administratif national ; les collectivités locales, nommées par le Département, n'en constituent que le 24%. En Suisse, au contraire, le personnel fédéral forme le 52,5% et celui des communautés cantonales et communales le 47,5% [1].

« Une comparaison financière entre la France et la Suisse est encore plus riche de sens. Tandis qu'outre le Jura les budgets des cantons et des communes atteignaient, avant guerre, 1 263 millions de francs suisses (en 1955, 3 357 millions) et celui de la Confédération 578 millions seulement, (en 1955 1 948,7 millions) le budget de l'Etat français représentait 82,3 milliards, contre 26,8 pour l'ensemble des collectivités locales. Les départements, en particulier, n'ont jamais disposé que d'environ 10% du total des budgets publics, alors que les cantons suisses ont parfois connu des budgets plus élevés que ceux de la Confédération et des communes réunis. Même en tenant compte des profondes différences historiques qui séparent les deux pays, n'est-on pas en droit de conclure que la structure française est essentiellement caractérisée par l'absence d'institutions régionales correspondant à une division rationnelle du travail entre la capitale et les provinces ? [2]. »

Cette centralisation politique est due essentiellement à des causes historiques. Les rois de France se sont efforcés de reprendre peu à peu aux seigneurs locaux l'autorité qu'ils s'étaient arrogée dès le haut moyen âge. Le fait que les seigneurs locaux protégeaient la population contre les invasions barbares leur a permis d'exercer sur elle un pouvoir quasi discrétionnaire. Les rois de France n'ont eu de cesse que ces prérogatives locales ne fussent supprimées. C'est particulièrement « la monarchie absolue de Richelieu, puis les gouvernements de la Révolution et de l'Empire, qui ont fini par tout niveler après avoir tout broyé » [3].

Sous l'Ancien Régime, la noblesse a été dépossédée de deux manières. « En droit, d'abord, la noblesse a peu à peu perdu son pouvoir politique au profit des fonctionnaires royaux. Plusieurs siècles de politique centralisatrice, poursuivie plus ou moins énergiquement mais avec une remarquable continuité par les rois, trouvent leur aboutissement au XVIII[e] siècle. »

« Beaucoup de nobles ont perdu non seulement leurs droits

[1] Jean-François Gravier, Décentralisation et progrès technique, Paris, 1954, p. 37.

[2] Jean-François Gravier, op. cit., p. 37.

[3] Louis Fayolle, Les idées de Taine, dans Libéralisme, Traditionnalisme, Décentralisation, Paris, 1952, p. 76.

politiques, mais encore toute influence personnelle. Tocqueville note que certains d'entre eux, exilés sur leurs terres (la formule seule ne suffit-elle pas à caractériser l'état de cette société ?), ont redécouvert leurs devoirs et ont contribué à l'amélioration des conditions de vie de leurs paysans ; mais la plupart ont cessé de résider dans leurs domaines ; les chefs du premier ordre de la nation, les évêques, abandonnent fréquemment leurs diocèses » [1].

La Révolution elle-même a été partagée entre un courant centralisateur et un courant décentralisateur. Ce sont les partisans de la centralisation qui l'ont emporté. On craignait, en effet, que les communautés locales, par le système de la décentralisation politique et administrative, ne remettent dans les mains de la noblesse locale le pouvoir qu'on voulait précisément lui enlever.

Cette centralisation a donc crû avec la Révolution et l'Empire. Bien plus, ces derniers l'ont introduite dans toute l'Europe, jusque là préservée et où les institutions de nature féodale conservaient de la force. Tous les mouvements révolutionnaires ou contre-révolutionnaires qui se sont produits en France depuis 1789, si différents qu'ils soient, se ressemblent sur un point : ils ont tous ébranlé ou détruit les pouvoirs secondaires [2].

La Troisième et la Quatrième Républiques, malgré des velléités de décentralisation, ont maintenu l'Etat centralisé.

Au reste cette centralisation est générale dans les sociétés contemporaines à partir de 1840. C'est vers cette époque que croît la puissance des industriels qui formaient l'une des principales classes de la nation. Tocqueville [3] a déjà souligné que, à la longue, l'essor industriel suppose l'intervention accrue de l'Etat.

De fait, au départ, le développement économique est lié à la construction de voies et moyens de communication (routes, canaux, voies de chemin de fer, télégraphe, téléphone, etc.)

Puis l'Etat consomme une grande quantité de produits. Il fabrique tout d'abord dans ses propres arsenaux des engins de guerre et s'octroie des monopoles dans les domaines des boissons alcooliques, des denrées alimentaires, etc. Mais l'industrie elle-même conduit au renforcement de la centralisation. L'industrie s'installe généralement au lieu de production le plus propice, attire la population que menacent la crise et le chômage ; l'Etat devra donc intervenir en vue de créer des assurances sociales.

Les guerres elles-mêmes, nécessitent le contrôle économique

[1] Georges Gojat, Les idées de Tocqueville, dans Libéralisme, Traditionnalisme, Décentralisation, Paris, 1952, p. 6.

[2] Georges Gojat, op. cit., p. 19.

[3] A. de Tocqueville, La Démocratie en Amérique, t. II, pp. 317 et s.

de la nation. Elles accélèrent le mouvement de centralisation dans l'économie moderne. Et la réalisation de la démocratie économique visant à assurer un minimum vital à tout individu est l'un des plus puissants facteurs de centralisation ; ce facteur atteint les Etats traditionnellement décentralisés.

b) L'Etat décentralisé

Tocqueville fait une différence entre la centralisation gouvernementale et la centralisation administrative.

La centralisation gouvernementale consiste à remettre dans une même main ou un même lieu « la direction des intérêts généraux de la nation, alors que la centralisation administrative repose sur une concentration de la direction des affaires locales. Ces deux espèces de centralisation peuvent se prêter appui — c'est le cas de la France — mais elles ne sont pas inséparables. Le thème de cette distinction est habituel chez tous les libéraux. Ils estiment — et Tocqueville le dit en propres termes — que la démocratie nécessite un pouvoir fort ; mais, s'ils redoutent l'omnipotence de l'Etat, ils ne craignent pas moins son démembrement, et, selon leur tempérament, le « fédéralisme » leur paraît un danger ou un crime »[1].

On peut ainsi concevoir deux sortes d'Etats décentralisés. L'Etat à forte centralisation gouvernementale et à décentralisation administrative, et l'Etat fédéraliste à décentralisation gouvernementale et administrative.

Pour sa part, Tocqueville est partisan d'un pouvoir central fort mais répartissant entre les pouvoirs provinciaux et communaux les compétences administratives. Dans ce cas, les autorités provinciales et communales sont nommées par leurs propres communautés.

L'Etat est décentralisé lorsque le pouvoir central se réserve les objets nationaux par nature, comme la guerre, la diplomatie, et qu'il abandonne aux communautés provinciales ou locales la nomination des autorités provinciales et locales, le budget des communes, les droits qui règlent l'état civil et politique des citoyens, etc.

Taine relève également qu'entre l'individu et l'Etat, il y a des corps naturels : famille, religion, corporation ou commune qui garantissent ou protègent son indépendance. Il faut les maintenir ou les restaurer si l'on veut sauvegarder la liberté des individus.

Le fédéralisme tient précisément compte de ces corps intermédiaires. Mais le fédéralisme va encore plus loin. Il abandonne non seulement une partie de son administration mais également une partie du pouvoir politique aux corps secondaires. C'est le cas, par exemple, des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse. Etats fédé-

[1] Georges Gojat, op. cit., p. 27.

ralistes. En Suisse, le pouvoir est réparti entre le gouvernement fédéral, les Etats cantonaux et les communes.

La Confédération se réserve, par exemple, la diplomatie, la guerre, la monnaie, etc., mais elle abandonne aux cantons la police, l'enseignement, l'administration de la justice, l'application de la plupart des lois fédérales, une partie de l'administration militaire, etc.

Le fédéralisme helvétique trouve son origine dans le fait que la Confédération s'est constituée par alliances d'Etats indépendants. Ces derniers ont abandonné peu à peu une partie du pouvoir à la Confédération. Cet abandon a été graduel. La Suisse a passé de l'Alliance perpétuelle, sous l'Ancien Régime, à la Confédération d'Etats en 1803 et à l'Etat fédératif à partir de 1848. Mais si les cantons ont cédé des compétences de plus en plus grandes à la Confédération, si l'administration centrale s'est développée, le pouvoir en Suisse, n'en demeure pas moins largement décentralisé. Le fédéralisme suisse est un compromis entre les tendances libérales, centralisatrices et les tendances conservatrices, fédéralistes. La constitution actuelle fait suite aux guerres du Sonderbund où les deux tendances se sont heurtées et ont abouti à un compromis.

Le fédéralisme présente l'avantage incontestable de limiter les pouvoirs de l'Etat central tout en lui donnant suffisamment d'autorité pour cimenter les Etats fédérés.

Ajoutons que « des philosophes et des sociologues, influencés tantôt et parfois simultanément par la tradition catholique et par certaines doctrines allemandes, ont mis en évidence l'importance des communautés naturelles, antérieures et supérieures à l'Etat, et que celui-ci doit respecter ; c'est au sein de ces communautés que s'épanouissent les personnes des citoyens ; ce n'est que dans le cadre de ces communautés qu'ils peuvent faire bon usage de leurs libertés. La théorie de l'institution est très proche au fond de celle de la communauté : l'institution apparaît quand un groupe d'hommes ayant des intérêts communs et des aspirations communes constituent un organisme pourvu de règles de droit qui lui sont propres et que l'Etat doit respecter » [1].

Pour sa part, W. Röpke estime que toute la vie sociale doit être décentralisée. « Doivent être écartés : la centralisation sous toutes ses formes, les conglomérations, le parcage des humains dans les grandes villes et les grandes industries, l'accumulation de la propriété et de la puissance qui corrompt les uns et prolétarise les autres, la dégradation spirituelle du travail mécanique ».

« But vers lequel on doit tendre : décentralisation dans l'acception

[1] Robert Pelloux, Libéralisme, Traditionalisme, Décentralisation, Introduction, Paris, 1952, p. XI.

la plus large du terme, élimination du manque de propriété, déplacement du centre de gravité social du haut vers le bas, reconstruction organique de la société, à partir des communautés naturelles et voisines, dans une gradation ininterrompue partant de la famille passant par la commune et le canton et remontant jusqu'à l'Etat ; correction des exagérations dans l'organisation, la spécialisation et la division du travail, avec un minimum de ressources personnelles tirées du sol ; réduction de toutes les dimensions et proportions, du colossal à la mesure humaine ; formation de nouvelles formes d'industrie non prolétariennes, c'est-à-dire assimilées à l'existence paysanne et artisanale ; encouragement naturel des petites unités d'exploitations et d'entreprises ainsi que des formes de vie et de professions sociologiquement saines, suivant le cas mitoyen, et idéal à bien des points de vue, du paysan et de l'artisan ; rupture des monopoles de toute sorte ; lutte contre la concentration des exploitations et des entreprises partout où c'est possible ; dissolution des grandes villes et des grandes régions industrielles ; planification sociologiquement juste du pays, visant à une décentralisation des lieux d'habitation et de la production [1]. »

* * *

En définitive, l'Etat centralisé est monolithique, bureaucratique, impersonnel et inhumain ; l'Etat décentralisé tend à construire des structures juridiques, administratives et économiques à l'échelle de l'homme.

SECTION II

Centralisation et décentralisation économiques et industrielles

On ne parlerait pas d'une décentralisation des lieux d'habitation et de production s'il n'existait pas une concentration économique et industrielle.

On a vu, en effet, que l'apparition de l'industrie avec tous les problèmes d'ordre économique, politique et social qu'elle pose, a été l'un des facteurs décisifs de la concentration économique et industrielle moderne réagissant du même coup sur la centralisation politique.

[1] W. Röpke, Civitas humana, Paris, 1946, pp. 249-250.

a) La concentration industrielle

On connaît la loi de prolétarisation croissante de Karl Marx, corollaire de la marche vers la concentration industrielle.

Si l'histoire industrielle des cent dernières années a démenti les affirmations de Marx, il n'en reste pas moins que l'industrie a tendance à se concentrer.

Soulignons d'emblée que le mot concentration peut être pris dans deux acceptions différentes. Il faut différencier, en effet, la centralisation juridique et financière, ou concentration des entreprises, de la centralisation technique, ou concentration des exploitations.

Pendant tout le XIXe siècle, les entreprises ont eu tendance à s'unir et à constituer des trusts, des cartels ou autres ententes. Elles se réunissent sous une direction commune tout en conservant leur personnalité morale individuelle et une partie de leur autonomie ; mais dans des cas déterminés, elles sont contraintes de suivre les ordres de la direction commune.

Il y a concentration horizontale lorsque l'entente groupe, par exemple, toutes les entreprises d'aluminium d'un pays.

Il y a concentration verticale ou intégration lorsque l'on réunit en une seule unité économique une série d'exploitations qui appartiennent à des stades différents et successifs de la production, par exemple : mine de fer, haut-fourneau, aciérie, laminoir.

La concentration juridique n'est donc pas à confondre avec la concentration économique ou géographique. Les entreprises concentrées sont généralement disséminées.

Au contraire, la concentration des exploitations consiste à réunir dans un même lieu, dans une même ville ou dans une même région tout le processus de fabrication. Cette centralisation géographique est née avec la Révolution industrielle et le machinisme. Comme L. Mumford [1] le dit, la machine à vapeur tendait au monopole et à la concentration exigeant des investissements coûteux et des soins constants, mais le rendement était d'autant plus élevé que sa dimension était plus grande. « Ainsi, la taille devint le symbole du rendement... Dire plus gros, c'était une autre manière de dire meilleur. » Le règne exclusif du chemin de fer favorisant aussi les concentrations humaines, on jugeait de la puissance et de la prospérité d'une nation au nombre de ses grandes villes et à l'immensité de sa capitale. De telles agglomérations d'hommes et d'industries ont provoqué « la destruction de l'environnement » — nous ne le constatons que trop bien autour de Paris — les fumées

[1] Lewis Mumford, Technique et Civilisation, Paris, 1950, trad. D. Moutonnier.

polluant l'atmosphère, les résidus industriels polluant les eaux... et les taudis polluant le paysage [1].

Toutefois, ce ne sont pas les progrès techniques à eux seuls qui ont poussé à la conglomération des entreprises. « Bien plus, estime Röpke, on doit en attribuer la responsabilité à de tout autres raisons assez peu avouables. Au nombre de ces dernières figurent, en tête de liste, la législation et la politique économique des gouvernements ; aussi ne doit-on pas mettre sur le dos des innocents techniciens des résultats qui doivent être portés au compte des juristes et des politiciens. Il y aurait vraisemblablement peu de monopoles si l'Etat, pour différentes raisons, n'avait mis en jeu tout le poids de son autorité, de sa jurisprudence et de sa politique économique consciemment ou inconsciemment monopolophile pour concurrencer la gravitation naturelle [2]. »

Ce sont également des raisons politiques, en grande partie, qui ont fait, par exemple, de Paris le centre économique de la nation.

« Depuis Louis-Philippe et le baron Haussmann, une classe dirigeante aveugle avait appliqué dans tous les domaines la formule : « Paris, c'est la France, et la France, c'est Paris ». Elle trouvait commode de rassembler la vie économique et intellectuelle de la nation à portée d'autobus des ministères et des grands boulevards. Elle estimait normal et rentable, en 1914-1918, de rapprocher au maximum les fabrications d'armement des Services parisiens qui distribuaient les commandes. Pendant l'entre-deux-guerres, ces usines « reconverties », mais sans cesse développées, parviennent à représenter, en quantité, 40% de la construction mécanique et électrique française, beaucoup plus si l'on considère seulement la mécanique « fine » exigeant des « spécialistes rares » [3].

Par ailleurs, à la veille de la dernière guerre, la plupart des fabrications vitales étaient concentrées dans la capitale.

« En effet, on trouvait autour de Paris, à l'intérieur de cinq rectangles couvrant au total 37 km² :

— la majeure partie de la construction automobile française avec Renault, Citroën, Panhard, Simca, Salmson, Hotchkiss, Laffly, Unis, etc... ;
— toutes les fabriques françaises de moteurs d'avions : Hispano-Suiza, les trois usines Gnome-Rhône ;
— trois usines de construction aéronautique (Colombes, Courbevoie, Boulogne) ;

[1] Jean-François Gravier, op. cit., pp. 9-10.
[2] W. Röpke, Civitas humana, Paris, 1946, p. 272
[3] Jean-François Gravier, op. cit., p. 130.

— de nombreuses fabriques de machines-outils représentant probablement la majeure partie du potentiel national de production ;
— d'importantes usines de construction électrique et radio-électrique, en particulier dans le domaine des équipements d'aviation ;
— des usines d'armement très spécialisées et irremplaçables (Somua, Hotchkiss, Manufactures d'Armes de Paris et de Levallois) ;
— enfin, les trois usines S.K.F. qui, détenant le quasi monopole de la fabrication des roulements à billes, commandaient à elles seules toutes les fabrications militaires »[1].

La construction des chemins de fer et des routes même a fait converger toute la vie économique vers Paris. Or la concentration économique entraîne la concentration démographique ; par l'appel de la main-d'œuvre, la concentration démographique à son tour entraîne la concentration économique pour la satisfaction des besoins croissants de la population. C'est ainsi que la population de Paris, banlieue comprise, a passé de 1 422 065 habitants en 1851 à près de 7 millions en 1959, ce qui représente une augmentation de 400 %.

Ce phénomène de concentration économique et démographique au cours de la même époque se retrouve dans tous les pays industriels : en Grande-Bretagne avec Londres, aux Etats-Unis avec New-York, en Allemagne avec Berlin, etc.

Partout on assiste au même processus : gonflement des centres et abandon des campagnes.

Le 18e Congrès international d'agriculture tenu à Dresde du 6 au 12 juin 1939 relevait déjà que la concentration de la population se fait :

a) dans la banlieue des grandes villes ;
b) dans les communes industrielles ;
c) dans les localités ayant des moyens de transport rapides à destination des régions industrielles[2].

Il va sans dire que ce gonflement de certaines régions présente des inconvénients d'ordre démographique, économique et financier.

Du point de vue démographique, les agglomérations sont défavorables à la vie de famille et à la natalité. D'autre part, les centres urbains drainent les élites provinciales et la main-d'œuvre rurale.

Du point de vue économique, la concentration serait désastreuse en cas de crise industrielle. L'économiste anglais Leser relève que les régions les plus spécialisées sont celles où les fluctuations

[1] Jean-François Gravier, op. cit., pp. 130-131.
[2] Henri Roh, L'exode rural, Sion, 1953, pp. 2-3.

dans l'emploi sont les plus violentes. Il souligne que, par exemple, de 1939 à 1947, on a constaté un glissement de main-d'œuvre de 350 000 personnes environ des régions concentrées spécialisées vers les autres régions [1].

D'autre part, à la longue, le renchérissement des loyers industriels et autres frais de production cause une augmentation des prix de revient.

Enfin, du point de vue financier, le coût des services publics, augmente fortement dans les agglomérations surpeuplées. Les adductions d'eau supplémentaires, les transformations d'égouts, les dépenses d'assistance, les frais de transport, etc., augmentent dans de très fortes proportions. Des constatations faites aux USA indiquent que le coût des services publics passe par un minimum lorsque l'agglomération atteint 150 à 200 mille habitants ; il augmente très fortement après coup, surtout dès que la population de la ville dépasse le million [2].

b) La décentralisation économique et industrielle

Il y a concentration économique et démographique, on l'a vu, dans les centres urbains situés eux-mêmes à proximité soit des sources de matières premières, soit du marché, soit des lieux d'arrivage des matières premières : ports, nœuds de voies ferrées ou fluviales.

Dans le cadre de l'entreprise elle-même, il y a une concentration technique et une concentration juridique.

Les sociologues sont unanimes à condamner toutes les formes de la concentration. Le gigantisme des villes et des entreprises n'est plus à la taille de l'homme.

Dans les grandes cités urbaines l'homme est un étranger pour l'homme. Les personnes d'un même bâtiment locatif se côtoient sans même se connaître. Dans les grandes entreprises industrielles, l'homme n'est plus qu'un numéro de l'armée des travailleurs.

D'autre part, la concentration juridique des entreprises n'est pas sans créer dans l'Etat des puissances occultes qui deviennent des Etats dans l'Etat.

Aussi les philosophes et les sociologues luttent-ils contre la concentration — sous toutes ses formes — qui dépersonnalise l'individu.

Si l'on veut décongestionner les grands centres urbains et redonner de la vie aux régions agricoles, il faut fournir un vigoureux effort de décentralisation économique.

[1] C.-E.-V. Leser, Changes in level and diversity of employment in regions of Great Britain, 1939-1947, Economic Journal, september 1949, p. 326.

[2] René Gendarme, la Région du Nord, Paris, 1954, p. 17.

Or, les grandes cités sont des places de commerce, de villégiature, d'instruction, d'administration, d'art militaire.

De tous temps, le *commerce* fut l'affaire des villes. La ville-marché est sans doute aussi vieille que la ville-forteresse. Les marchés locaux avaient lieu généralement dans les villes situées au centre d'une région agricole. De plus, certaines villes maritimes, comme Marseille, Le Havre, Gênes, doivent leur épanouissement au trafic maritime.

D'autres cités, à l'intérieur du continent, se sont développées sur des nœuds de communications routiers, ferroviaires ou fluviaux.

Et ces villes commerciales sont devenues très rapidement des centres industriels : peu à peu elles ont transformé les matières premières dont elles étaient le point d'aboutissement ; de sorte que *l'industrie* est devenue de plus en plus le fait des villes. « Certaines industries, comme l'industrie métallurgique, par l'ampleur des organisations qu'elles exigent, ne peuvent guère se concevoir hors des villes et font naître une ville partout où elles s'installent [1]. »

Au surplus, les villes industrielles, de par la concentration ouvrière qu'elles exigent, attirent les industries fabriquant des produits de consommation ou des biens de production nécessaires soit à la population ouvrière, soit aux industries existantes.

Certaines villes ne possèdent que les bureaux administratifs d'industries répandues dans les campagnes environnantes. C'était le cas, avant la Révolution industrielle, de l'industrie dispersée. Des villes comme Genève, Zurich, Bâle, etc., répartissaient le travail dans les régions environnantes.

Aujourd'hui, étant donné le développement du *tourisme*, certaines villes d'eau, les stations climatériques et touristiques se développent de plus en plus. C'est le cas des villes de la côte d'Azur : Nice, Cannes, Monte-Carlo, etc.

D'autres villes doivent leur développement au fait qu'elles sont des *centres spirituels ou culturels*. Il en est ainsi de Lourdes et La Mecque avec leurs pèlerinages et d'Oxford, Cambridge, Princetone avec leurs universités.

Et la capitale qui est le *centre politique et administratif* d'un pays constitue généralement un centre urbain important. Que l'on pense à Londres et à Paris, par exemple. Bien plus, c'est sur cette activité administrative que viennent se grouper, la plupart du temps, les activités commerciales et industrielles.

Au cours du XIX[e] siècle, il semble bien, en définitive, que la concentration urbaine soit surtout le fait de l'expansion industrielle.

[1] Georges Chabot, Les Villes, Paris, 1952, p. 47.

Il est normal, par conséquent, qu'au centre d'une action de décentralisation économique on place en premier ressort la décentralisation industrielle.

Précisons tout de suite que le mot « décentralisation » est pris dans son sens français traditionnel et non dans le sens anglo-saxon actuel qui oppose l'économie décentralisée, c'est-à-dire libre, à l'économie centralisée, c'est-à-dire planifiée et étatique, du modèle soviétique.

Par conséquent, lorsqu'on parle de décentralisation industrielle, on pense naturellement à la décentralisation géographique des industries, à une meilleure répartition des entreprises sur le sol national.

Pris dans son sens étroit, décentraliser consisterait donc à extraire l'industrie des régions concentrées pour l'installer dans de nouvelles zones industrielles [1].

Certains ont essayé d'introduire une gradation, une distinction entre divers termes utilisés et signifiant tous, en définitive, une décentralisation géographique des industries [2].

Ils parlent de *desserrement* lorsqu'il s'agit d'extraire des centres industriels congestionnés certaines industries dans un périmètre régional plus ou moins vaste.

Ils dénomment *dispersion* le fait d'industrialiser des zones géographiques, des vallées par exemple, en implantant dans les villages des industries de dimension restreinte.

Ils appellent *dissémination* le fait de fournir à une population agricole un travail industriel de complément.

Ils relèvent enfin qu'il y a *décentralisation* quand on industrialise un certain nombre de petites villes aux dépens des régions congestionnées.

A notre sens, il y a un certain arbitraire à relever que la « dispersion » correspond à la création de zones industrielles dans les campagnes et que la « décentralisation » consiste à créer des zones industrielles dans les petites villes. A notre avis, le terme de décentralisation est applicable aux deux formules.

Remarquons encore que le terme de décentralisation est de nature à créer un malentendu entre la ville et la campagne. Il

[1] Voir à ce sujet les livres suivants : Henri Roh, Décentralisation et développement industriels, pour une politique fédérale et cantonale, Sion, 1952 ; L'industrie et le Plan d'aménagement, dans « Le plan d'aménagement national du point de vue fédéral, cantonal et communal », 74e cours de l'Institut suisse de cours administratifs, Université de St-Gall, Montreux, 1953 ; Politiques industrielles et industrialistes, Colbert d'hier et d'aujourd'hui, Sion, 1957.

[2] La documentation française, Perspectives et conditions de la décentralisation industrielle, Paris, 1952, No 1617, p. 4.

éveille, en effet, l'idée de démontage des usines, ce qui n'est pas pour plaire aux régions industrielles. Rien de plus absurde.

Nous n'entendons pas, en effet, un impensable démantèlement des entreprises existantes pour les transférer dans les nouvelles zones.

Nous pensons bien plutôt industrialiser de nouvelles régions agricoles et montagnardes par le moyen de mesures spéciales créant des conditions d'exploitation à bon compte. Ainsi les nouvelles zones industrielles deviennent des centres attractifs pour les industries nouvelles ou pour celles qui veulent étendre leur exploitation.

Au reste, l'expression « décentralisation industrielle » est plus communément employée dans le sens que lui donne, entre autres, Hyacinthe Dubreuil : en vue d'humaniser le travail dans les grandes entreprises, Dubreuil préconise la décentralisation des compétences et du travail dans le cadre de l'entreprise.

Dubreuil a notamment préconisé la constitution de coopératives ouvrières à l'intérieur de l'entreprise. Ces coopératives ouvrières reçoivent une tâche déterminée qui est effectuée en commun et pour une rémunération commune. Un atelier ou une partie d'atelier constitue une coopérative ouvrière.

Cette décentralisation des compétences et du travail a le mérite de maintenir les contacts entre les ouvriers et leurs chefs, de favoriser le travail en équipe, de permettre une rémunération selon les efforts communs, en un mot, d'humaniser le travail.

Remarquons que l'entreprise peut également décentraliser son travail sur le plan géographique. Ce faisant, elle poursuit les mêmes objectifs que Dubreuil. Elle le réalise souvent pour trouver la main-d'œuvre qui fait parfois défaut dans les centres industriels. C'est le cas notamment de diverses entreprises suisses dont les deux exemples typiques, maintenant connus, sont ceux de la Maison Scintilla S. A., à Soleure, qui fabrique des accessoires d'autos et qui a créé une succursale dans la vallée de St-Nicolas, en Valais, et de la Maison Ebauches S. A., de Neuchâtel, qui fabrique des pièces d'horlogerie et s'est installée à Vollèges et Isérables.

Ainsi le mot décentralisation industrielle recouvre deux phénomènes différents : la décentralisation sur le plan de l'entreprise qu'on pourrait appeler verticale et la décentralisation sur le plan géographique et national qu'on pourrait appeler horizontale.

A notre sens, cependant, au lieu de parler de décentralisation sur le plan national, on devrait plutôt parler d'industrialisation décentralisée puisqu'il s'agit surtout de créer de nouvelles zones industrielles dans les régions économiquement faibles. Au reste, ces deux problèmes sont complémentaires. Une industrie qui se décen-

tralise doit pouvoir trouver, dans son nouveau siège, l'équipement nécessaire, à savoir les routes et voies industrielles, la main-d'œuvre, les locaux industriels, les écoles, les bâtiments locatifs pour les ouvriers et les services nécessaires à l'industrie.

Quant à la décentralisation juridique, elle consisterait à empêcher la constitution de cartels et de trusts. On sait, par exemple, que divers pays ont édicté à ce sujet ce que l'on appelle des lois anti-trusts. C'est le cas de l'Allemagne, du Brésil et des Etats-Unis ; dans ce dernier pays, plusieurs lois règlent la question, parmi lesquelles la loi Shermann de 1890, la loi Clayton et la loi de la Commission du Commerce Fédéral de 1914.

Mais il n'entre pas dans le cadre de cette étude d'examiner cette question. Au reste, l'action de ces lois est fort discutée et leur résultat ne paraît pas très positif.

Il nous paraît plus intéressant de nous demander dans quelle mesure la forme de gouvernement — centralisé ou décentralisé — agit sur une concentration ou une décentralisation de l'économie et de l'industrie.

SECTION III

Influence de l'Etat centralisé ou décentralisé sur l'économie

Demandons-nous maintenant quelle est l'influence du pouvoir politique — centralisé ou décentralisé — sur l'économie.

a) Centralisation politique, économique et industrielle

La centralisation politique exerce-t-elle une action sur la centralisation économique et industrielle ?

Si nous prenons le cas de la France, on peut se demander si le mouvement centralisateur a été facilité par la croissance de Paris.

Il n'est pas aisé, certes, de déterminer si la capitale s'est étendue sous l'influence de causes historiques, géographiques ou politiques et d'estimer la part de chacune d'elles dans la croissance. Selon Tocqueville, cependant, les influences politiques sont déterminantes. Il pose comme principe que « ce n'est ni la situation, ni la grandeur, ni la richesse des capitales qui causent leur prépondérance politique mais la nature du gouvernement [1]. »

[1] A. de Tocqueville, L'Ancien Régime et la Révolution, p. 153.

On a déjà vu aux pages précédentes combien la centralisation industrielle est poussée à Paris. Déjà du temps de Tocqueville, Paris était une ville de fabriques, de hauts-fourneaux et de manufactures.

L'apparition du chemin de fer a accentué le mouvement de centralisation économique et industrielle. Rares ont été les pays qui ont construit un réseau de chemins de fer en vue de favoriser l'expansion industrielle régionale. On peut citer l'exemple de l'Angleterre dont la structure ferroviaire est essentiellement au service de la vie économique.

Mais dans la majeure partie des cas, les Etats continentaux ont vu dans le chemin de fer un moyen d'assurer le rayonnement de la capitale et de faciliter les déplacements entre les grandes villes. Ainsi Vienne commande le réseau embryonnaire de l'Autriche-Hongrie et Turin celui de l'Italie du Nord. L'Allemagne, au contraire, a construit un réseau équilibré permettant la croissance économique de diverses régions du pays. La France, pour sa part, semble avoir construit un réseau à priori, et essentiellement pour asseoir la domination politique de l'Etat et la domination économique de la bourgeoisie parisienne.

Au lieu de suivre l'avis de techniciens qui proposaient de relier les principales régions industrielles et agricoles entre elles et avec les ports, il semble qu'on ait préféré joindre par priorité les préfectures à Paris. C'est le projet du Maître des requêtes au Conseil d'Etat et Secrétaire général du Conseil Général des Ponts et Chaussées, Legrand, qui conçut un réseau ferré « en étoile » centralisé sur la capitale.

« Grâce aux chemins de fer, Paris a joint à ses fonctions de capitale administrative celle de premier marché de notre pays, de grande ville industrielle. Paris, peut-être plus que toute ville de France, est ville du chemin de fer et ne vit que par le chemin de fer. »

« Il est en tout cas certain qu'un réseau de structure « industrielle » comme celui de la Grande-Bretagne aurait favorisé le développement des zones portuaires en donnant la priorité à des lignes comme Lille-Rouen ou même Rouen-Orléans. Un réseau de structure « régionale » comme celui de l'Allemagne aurait abouti à plusieurs « étoiles » ferroviaires autour de Toulouse, Nantes, Reims, etc. Quelle que fût la conception de base, elle eût été, sans aucun doute, plus rationnelle que celle qui a déséquilibré tout l'organisme français au profit du gigantisme parisien [1]. »

Comme conséquence, les relations rapides sont toutes centralisées

[1] Jean-François Gravier, op. cit., p. 42.

sur Paris. Il s'ensuit que l'homme d'affaires, l'industriel soucieux de ses intérêts doit s'installer à Paris.

Et il en résulte inévitablement une formidable concentration de richesses, de fortunes et d'industries dans la région parisienne. Des capitaux venant de province jusqu'au 80% au moins ont été investis dans la région parisienne, considérée comme zone d'avenir favorable aux spéculations. C'est ainsi que la succession déclarée s'élève en moyenne à 131 000.— francs dans la région parisienne contre 36 000.— francs en France.

En 1938, les revenus immobiliers ascendaient à 811.— francs par habitant dans la Seine et à 301.— francs dans le reste de la France. La valeur locative des maisons et usines de la région parisienne atteignait 32% du total national pour 15% de la population.

En 1938 également, les deux départements parisiens enregistraient le 60% du chiffre d'affaires national et 36% des bénéfices industriels et commerciaux. Les traitements, salaires, pensions et rentes, soumis à l'impôt, étaient 2,6 fois plus élevés à Paris qu'en province.

La même centralisation se retrouve dans le domaine universitaire. En 1939, le Quartier Latin concentrait 35 122 étudiants sur 76 816 que comptait la métropole. soit 46%. Il est vrai que depuis la guerre un mouvement de décentralisation est perceptible. En 1950-1951, on comptait en France 134 500 étudiants, c'est-à-dire 75% de plus qu'en 1939 mais l'université de Paris ne s'est accrue que de 65%.

Dans le domaine des professions libérales, la région parisienne comptait en 1936 le 21% du personnel judiciaire, le 26% du personnel médical et hospitalier. La catégorie « sociétés diverses, chambres de commerce, syndicats » note 37% de ses effectifs dans la capitale et la catégorie « assurances épargnes » 45%. Et le 25% des agents des services publics français se trouvent rassemblés à Paris.

Il existe également une concentration dans les professions scientifiques ; la majorité des experts et des techniciens habitent Paris. Cela suscite inévitablement les progrès techniques. Cette concentration de la recherche scientifique est due à la centralisation universitaire.

Dans le domaine industriel, on l'a vu, la plupart des industries importantes sont centralisées dans la région parisienne. Elles sont à la portée des ministères et autres services administratifs. Au reste, il est aisé à l'Etat central de passer des commandes aux industries qu'il a sous la main.

Ainsi entre 1856 et 1936, les effectifs parisiens du « travail des

métaux » sont passés de 109 000 à 365 000. « D'autre part, un certain nombre d'industries ont manifesté une prédilection très particulière pour l'agglomération parisienne. Il est intéressant de connaître leurs raisons, ne serait-ce que pour analyser les obstacles techniques ou psychologiques rencontrés par les efforts de décentralisation. »

« Ce sont, tout d'abord, les vieilles « industries de luxe » ou de « qualité », qui invoquent le climat de création et « l'ambiance » de Paris : métaux fins et pierres précieuses (58% des effectifs de cette branche), pelleteries et fourrures (64%), gaîneries et maroquinerie (72%), chapellerie (39%), tapisseries et tentures (43%) ; les fabriques de cartonnages et d'objets en carton (46%) se sont, elles aussi, groupées autour de la haute couture et des grands magasins. »

« Dans des activités occupant moins de personnel, on note le caractère presque exclusivement parisien des fleurs artificielles (73%), de la verrerie d'art (66%) ; enfin, les 1 350 personnes confectionnant des « plumes pour modes » ou teignant des « plumes pour parures » sont toutes à Paris. »

« Il y a, d'autre part, les industries « culturelles » : 44% de l'imprimerie et de ses annexes, mais 62% des relieurs, 70% des dessinateurs et lithographes, 74% des photograveurs, 85% des brocheurs. »

« A côté de ces fabrications traditionnelles, la centralisation universitaire et administrative a drainé vers Paris les industries qui, au contraire, sont à la pointe du progrès technique et travaillent en liaison constante avec les laboratoires : instruments d'optique et de précision (69%), films cinématographiques (100%), constructions aéronautiques (59%), appareils et machines électriques (49%). »

« Enfin, la capitale est le premier centre consommateur, si l'on peut dire, de « confort urbain ». D'où la centralisation d'industries comme les « fils et câbles électriques isolés au caoutchouc » (63%) ou les appareils de chauffage en métal (39%), mais aussi des entreprises de distribution d'eau (44%), de fumisterie (56%) et de plomberie (40%). »

« Par contre, il sera toujours difficile d'expliquer pourquoi la construction automobile, la petite chaudronnerie et la tôlerie ont cru bon d'entasser leurs usines sur les bords de la Seine [1]. »

Enfin, dans l'industrie parisienne, les salaires sont plus élevés

[1] Les statistiques de cette rubrique ont été tirées de l'ouvrage précité de Jean-François Gravier, pp. 45-49.

qu'en province ce qui attire la main-d'œuvre dans la région urbaine. On a vu qu'en l'espace de cent ans la population dans la région parisienne s'est accrue de 400 %.

Cette concentration, on l'a dit, n'est pas due uniquement à des causes politiques ; il ne fait pas de doute, toutefois, que la centralisation du pouvoir et de l'administration en faisant graviter autour de Paris les voies de communication, la vie intellectuelle et artistique et la concentration économique sous toutes ses formes, est l'une des causes essentielles de la centralisation économique française.

b) Fédéralisme politique et décentralisation économique et industrielle

Quelle est l'influence du fédéralisme politique sur l'économie et sur l'industrie ? Et comme on a pris l'exemple de la Suisse, cette dernière connaît-elle la concentration économique et industrielle ? Le fédéralisme politique agit-il dans le sens d'une centralisation ou d'une décentralisation économique et industrielle ?

D'autre part, a-t-il existé ou existe-t-il en Suisse une politique de décentralisation industrielle ?

Pour répondre à ces diverses questions, ce qui est l'objet du présent ouvrage, il y a lieu de suivre le développement de l'économie et de l'industrie au cours des diverses étapes du fédéralisme suisse.

On commencera par l'Ancien Régime pour aboutir à l'époque actuelle.

PREMIÈRE PARTIE

La décentralisation politique et économique sous l'Ancien Régime

PREMIÈRE PARTIE

La décentralisation politique et économique sous l'Ancien Régime

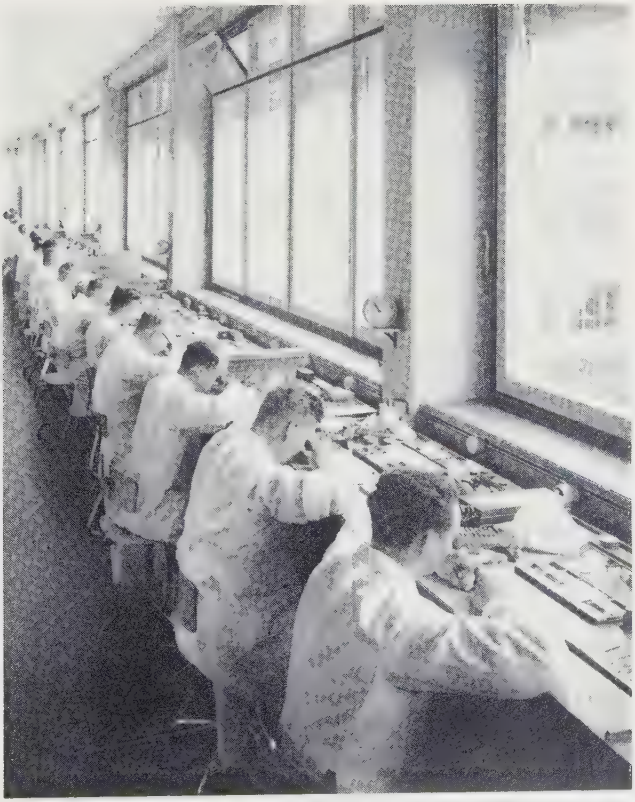
Au cours de cette partie, on esquissera la configuration politique de la Confédération sous l'Ancien Régime, soit de sa fondation à la Révolution française en 1798.

Après coup, on examinera brièvement la situation économique, en particulier la répartition des industries dans les Etats confédérés.

On cherchera enfin à déterminer si la forme du gouvernement, en l'occurrence si le fédéralisme d'avant 1798 a exercé une influence sur une centralisation ou sur une dispersion de l'économie et de l'industrie suisses.



Ancien atelier d'horlogerie — *La Suisse horlogère.*



Atelier d'horlogerie moderne — *La Suisse horlogère.*

CHAPITRE I

La configuration politique des cantons confédérés sous l'Ancien Régime

L'histoire de la Confédération suisse commence en 1291 lorsque les cantons d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald signèrent l'Alliance perpétuelle par laquelle ils jurèrent de se défendre en commun. Un demi-siècle plus tard, la Confédération groupait huit cantons ; aux cantons primitifs s'étaient adjoints Lucerne (1332), Zurich (1351), Zoug (1352), Glaris (1352), Berne (1353). En 1513, la Confédération comprenait cinq nouveaux cantons : Fribourg et Soleure (1481), Bâle et Schaffhouse (1501), Appenzell (1513). Ce chiffre restera le même jusqu'à la Révolution française.

La Suisse n'était alors qu'une agglomération d'Etats souverains et de pays sujets. Des traités réglaient les rapports des cantons entre eux. Les Etats confédérés se gouvernaient à leur guise. L'autorité fédérale ne se superposait à eux en aucun domaine. En cas de nécessité, leurs ambassadeurs qui se réunissaient en une assemblée appelée « diète », ne pouvaient prendre de décision qu'« ad referendum » ou sur mandat impératif. Les seuls intérêts discutés à la diète se rapportaient à la sécurité commune : les cantons avaient fait le serment de ne pas se faire la guerre et de se porter secours en cas d'agression.

Ce n'était que dans de rares cas que la diète s'occupait d'autres questions, de questions économiques, par exemple. Il y eut des arrêtés concernant la protection des routes, la navigation, la pêche,

le commerce des grains, la reconnaissance des corporations, la répression de l'usure, etc.

Il y eut des conventions monétaires entre diverses villes, seigneuries ou cantons. Et dès la fin du XVII[e] siècle, une certaine concentration se manifesta dans le domaine postal : le fermier général des postes bernoises affermait aussi celles de plusieurs autres cantons.

Les Etats garantissaient bien la liberté de commerce entre les cantons. En fait, des droits de toute nature : douanes, taxes, prohibitions d'importer et d'exporter étaient autant d'entraves à la libre circulation des personnes et des marchandises. Ajoutons à cela la bigarrure des monnaies et la diversité des poids et mesures. On admettra sans peine que le gouvernement était largement décentralisé.

Le lien fédéral était des plus ténus et les affaires fédérales tenaient peu de place dans la vie politique du pays. C'étaient donc les Etats indépendants qui jouaient le grand rôle politique et économique.

« Nulle part au monde on ne trouvait réunie, sur un espace aussi restreint, une pareille bigarrure de démocraties et d'aristocraties, ecclésiastiques et séculières, de monarchies absolues et de monarchies tempérées [1]. »

C'est en fait ce que l'on trouve « grosso modo » si l'on veut essayer de classer un peu les régimes politiques de la Confédération à la fin de l'Ancien Régime : des démocraties, des aristocraties, des oligarchies et des monarchies.

La *démocratie* régnait sur les cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Zoug, de Glaris et d'Appenzell. On peut ajouter à ces Etats démocratiques les Grisons et le Valais, Etats alliés.

Dans les cinq premiers cantons, le pouvoir législatif était confié à la Landsgemeinde et chaque bourgeois majeur y était électeur et éligible à toutes les fonctions publiques.

Malheureusement ces cantons, qui comprenaient environ 20 000 électeurs, régnaient sur quelque 300 000 sujets des bailliages.

En Valais et dans les Grisons, la Landsgemeinde n'existait pas. Mais ces pays connaissaient le referendum populaire.

Les *aristocraties* patriciennes régnaient à Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne. Le pouvoir appartenait à quelques familles de la capitale. Elles l'exerçaient à leur profit personnel [2].

[1] Wilhelm Oechsli, Geschichte der Schweiz im neunzehnten Jahrhundert, Vol. I, Leipzig, 1903, p. 33.

[2] William-E. Rappard, La Révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse, Berne, 1914, p. 18.

« A la veille de la Révolution, la république de Berne, dont la population était d'environ 400 000 âmes, était gouvernée par un Conseil des Deux-Cents, de 292 membres, dans lequel 23 familles étaient représentées par 181 des leurs. A Soleure, le Grand Conseil de 202 membres ne comptait à la fin du siècle que 34 familles différentes. A Fribourg en 1783, après l'insurrection démocratique de Chenaux, on chercha à opérer quelques réformes. Dans la revision constitutionnelle proposée, on voulait qu'il ne pût entrer dans l'Etat que huit personnes du même nom et de la même famille... mais cet article n'a pas passé parce qu'il était trop gênant. A Lucerne, à cause du voisinage des démocraties alpestres peut-être, il régnait un esprit un peu moins exclusif et arrogant. Mais même ici, où le pouvoir effectif était concentré entre les mains d'un Petit Conseil ou Sénat de 36 membres nommés à vie, la tradition voulait que les fils y succédassent à leurs pères [1]. »

A côté des aristocraties patriciennes, régnaient à Zurich, Bâle, Schaffhouse et St-Gall des *oligarchies corporatives* ou aristocraties « marchandes », « urbaines » ou encore « démocratiques ».

La capitale était maîtresse de toute la république ; la campagne et les autres villes lui étaient sujettes. Le gouvernement revenait à deux conseils choisis parmi les bourgeois de la capitale. Tous les bourgeois ayant droit de vote étaient affiliés à une corporation (Zunft).

La prépondérance dans le gouvernement revenait aux artisans, commerçants ou industriels.

Ces puissantes oligarchies régnaient également sur des bailliages importants qu'elles exploitaient à leur profit.

Elles accaparaient le commerce et l'industrie dont elles se réservaient le monopole.

La ville de Genève se rapproche de ces oligarchies. Mais les artisans et commerçants n'exerçaient pas la prépondérance dans ses conseils et Genève ne connaissait pas l'organisation politique des corporations.

La principauté de Neuchâtel et Vallengin était une *monarchie* limitée. Elle appartenait à la couronne de Prusse. Mais elle était liée à la Confédération par des traités de combourgeoisie. Les Neuchâtelois se croyaient souverains et jouissaient, au reste, « d'une mesure de liberté et de sécurité politiques très rare au XVIII[e] siècle » [2].

[1] William-E. Rappard, op. cit., pp. 20-21.
[2] William-E. Rappard, op. cit., p. 30.

Quant à la principauté abbatiale de St-Gall, ses pouvoirs se répartissaient comme suit : le prince-abbé était maître absolu sur ses terres de la Haute-Thurgovie où le servage n'a été supprimé qu'en 1795. Dans le Toggenbourg, des franchises avaient été accordées aux habitants qui jouissaient ainsi d'une relative liberté.

La principauté épiscopale de Bâle était également gouvernée de manière aristocratique. L'autorité était absolue sur certaines parties du pays, limitée ou purement nominale dans d'autres.

Telle est résumée la constellation politique de la Suisse à la fin de l'Ancien Régime. C'est un fédéralisme dont les liens extrêmement fragiles et ténus ont menacé, à plusieurs reprises, de se rompre au cours de l'histoire. Sa caractéristique essentielle est l'autonomie des cantons aussi bien politique qu'administrative et économique.

Il est intéressant d'étudier maintenant comment s'est développée l'activité économique et industrielle de la Suisse sous un régime politique aussi décentralisé.

CHAPITRE II

Les principales activités économiques à la fin de l'Ancien Régime

Les principales activités économiques de la Suisse sous l'Ancien Régime étaient l'agriculture, l'industrie, le commerce et le service mercenaire.

L'agriculture exerçait un rôle prépondérant.

Quant aux industries, elles étaient réparties dans le pays en subissant des influences géographiques, politiques et religieuses.

SECTION I

Prépondérance de l'agriculture

Il n'est pas question ici de donner un tableau des diverses productions agricoles sous l'Ancien Régime mais bien plutôt de faire ressortir la prépondérance de l'agriculture dans la vie économique de l'époque.

On sait que les cultures varient suivant le climat, la nature du sol et la situation géographique. La Suisse a un climat intermédiaire entre le climat maritime et le climat continental. Les deux extrêmes se touchent. Nous avons tantôt des pluies abondantes,

tantôt un froid glacial. L'altitude modifie les conditions climatologiques et par conséquent les cultures.

Dans le Plateau, on cultive les céréales, les pommes de terre, le tabac, etc. On pratique l'élevage du bétail dans le Jura et les Alpes et sur le Plateau. La fabrication du fromage a toujours été une industrie nationale.

La viticulture est surtout répandue dans les cantons de Vaud, Valais, Genève, Neuchâtel, Tessin et dans certaines régions du Rheintal.

Les arbres fruitiers se rencontrent spécialement en Valais, Vaud, St-Gall, Thurgovie, Zoug, Lucerne et Tessin, etc.

Sous l'Ancien Régime, l'agriculture occupait un grand nombre de personnes : la Suisse était un pays avant tout agricole et campagnard. Il n'existe pas de statistiques précises, mais nous disposons de données démographiques qui nous permettent de déterminer approximativement l'importance de l'agriculture à cette époque.

La population des onze villes principales de Suisse s'élevait à environ 110 000 habitants. Ces onze villes de plus de 5 000 habitants étaient : Genève, Bâle, Zurich, Berne, St-Gall, Lausanne, Schaffhouse, Hérisau, Fribourg, Soleure et Lucerne [1].

La population de la Suisse totalisant 1 800 000 âmes, la population rurale formait donc environ le 94% de la population totale [1].

Les conséquences économiques et sociales de cette disparité avaient déjà été aperçues par les contemporains. Albert Hœpfner écrivait, en 1800, dans l'Helvetische Monatschrift :

« Les campagnards sont 15 fois plus nombreux que les citadins en Helvétie. » et Rengger, celui que Hilty a appelé le véritable héros de la République Helvétique, attribuait en 1804 la stérilité de la Révolution, à laquelle il avait pourtant pris une part si importante et si utile, à la faiblesse numérique des classes moyennes des villes, qui seules auraient pu en discipliner l'effort, en modérer les excès et en consolider les conquêtes. En France, disait-il, les citadins sont un tiers de la population totale. En Angleterre, ils sont plus nombreux encore. Si en Allemagne, l'élément urbain est plus faible, il y est cependant sensiblement plus fort qu'en Suisse, où il n'y a qu'un citadin pour 14 ou 15 campagnards [2].

[1] William-E. Rappard, L'évolution économique et politique des villes et des campagnes suisses depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'à nos jours. Conférence faite le 2 février 1916 à l'Université de Genève sous les auspices de l'Union des femmes. Extrait du Journal de statistiques et Revue économique suisse, 52e année, fasc. I, 2-8, Berne, 1916.

[2] William-E. Rappard, op. cit., p. 8.

C'est là un fait capital et qui présente une situation exactement inverse de celle d'aujourd'hui.

De plus, la population rurale tendait à augmenter davantage encore par suite des progrès techniques en agriculture et de l'extension de l'industrie rurale.

En revanche, la population urbaine demeurait stationnaire ; elle tendait même à diminuer par suite d'une faible natalité et d'une politique hostile à l'immigration [1].

Or, fait non moins dangereux pour les Etats confédérés, si les campagnes devenaient de plus en plus peuplées, elles demeuraient sujettes des villes.

Une petite minorité de population stagnante dirigeait ainsi une armée de paysans sans droits politiques.

Seuls les cantons montagnards à Landsgemeinde connaissaient la démocratie ; mais ils ne comptaient que quelque 450 000 habitants [2].

Les paysans du Plateau étaient au contraire des pays sujets. Les villes de Berne, Zurich, Bâle, Fribourg, Lucerne, Soleure, Schaffhouse et Genève comprenaient environ 90 000 habitants alors que leurs sujets, répartis sur le territoire de la Confédération, formaient une population de 800 000 habitants. C'était une anomalie qu'il y a lieu de souligner : les paysans, constituant la masse de la population, étaient soumis à la suprématie politique des villes [2]. »

Ces dernières devaient leur prédominance à leur force intellectuelle, guerrière et économique.

Les villes tiraient inévitablement des revenus abondants des campagnes, soit par la perception de redevances foncières, soit par l'octroi, à leurs citoyens, des monopoles les plus divers.

J.-J. Cart, écrivait en 1802 ce qui suit au sujet des monopoles citadins : « Tout ce qui dans ces malheureux Cantons tenait au commerce, aux arts, aux métiers lucratifs, fut accaparé par les maîtres, qui en firent des choses régales, ou plutôt leur patrimoine exclusif. C'est ainsi que, sous les peines les plus graves, le fabricant des campagnes ne pouvait acheter les matières premières de sa fabrication que des marchands oligarques de la capitale ; et que mises en œuvre, il ne lui était pas permis de vendre l'œuvre de ses mains à celui qui lui en aurait payé le plus, mais qu'il était obligé de la vendre à ces mêmes marchands souverains exclusivement, et au prix qu'ils voulaient bien y mettre. »

[1] Traugott Geering, Grundzüge einer schweizerischen Wirtschaftsgeschichte, Berne, 1912, p. 48.

[2] W.-E. Rappard, op. cit., p. 10.

« Ni les Phéniciens, ni les Carthaginois, ni les Juifs, ni les Arabes ne se permirent des extorsions pareilles. Un paysan pouvait bien acheter un cochon de son voisin pour son usage, mais il ne pouvait pas l'acheter pour le revendre. Le commerce des cochons, comme tout autre, appartenait exclusivement aux oligarques. Qu'on s'en enquière à Schaffhouse. Dans un pays de fabriques, les métiers de teinturier et de chaudronnier sont très bons. Il n'y avait donc que les oligarques qui puissent être teinturiers et chaudronniers. Que l'on s'en informe à Zurich [1]. »

Nombreux sont les témoignages des exactions citadines. A Bâle, en vue d'éviter la concurrence, on interdisait aux tisserands de la campagne d'acheter de nouveaux métiers à tisser. Dans d'autres cantons, les carrières libérales étaient fermées aux campagnards. Berne accordait, à ses bourgeois, le monopole du commerce en gros des vins vaudois.

D'autre part, les villes étaient généralement créancières ; elles avançaient des fonds aux paysans ; mais pour éviter la baisse du taux de l'intérêt, les villes de Bâle, de Zurich et de Berne décidèrent que toute fixation d'intérêt inférieur à 5 % serait considérée comme nulle.

Faut-il s'étonner, dès lors, que les relations entre la ville et la campagne aient été perpétuellement tendues et qu'elles se soient détériorées au cours des siècles ? Cette opposition était particulièrement aiguë à la fin de l'Ancien Régime. « C'est un phénomène triste mais incontestable », écrivait l'illustre Pestalozzi, avant la Révolution, en songeant à Zurich, sa cité natale, « la ville s'oppose en bloc à la campagne [2]. » « Le paysan bernois se considérait comme très supérieur aux citadins, écrivait Mallet du Pan en 1798 ; il eût dédaigné de marier sa fille à un bourgeois : les unions de ce genre emportaient une tache de mésalliance [3]. » Et Henri Monod déclarait dans ses Mémoires : « Ce qui donne surtout une grande intensité aux idées démocratiques de notre peuple, c'est l'absurde jalousie des campagnes contre les villes qu'avait nourrie l'ancien gouvernement [4]. » Rengger de même, dans ses considérations sur la révolution helvétique, écrivait : « Ce fut la jalousie contre les citadins, indépendamment presque de leurs opinions politiques, qui domina dans les assemblées électorales, composées en majeure partie de

[1] Jean-Jacques Cart, De la Suisse avant la révolution et pendant la révolution, Lausanne, 1802, p. 32.

[2] Josephine Zehnder, Pestalozzi, Idee und Macht der menschlichen Entwicklung, Gotha, 1875, p. 799.

[3] J. Mallet du Pan, Essai sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétiques, S. 1., 1798, p. 56.

[4] Henri Monod, Mémoires, Paris 1805, t. II, p. 91.

campagnards [1]. » Et enfin Hœpfner, dans un article publié en 1801, crut pouvoir affirmer que « jamais les relations entre citoyens des villes et des campagnes ne furent plus tendues, jamais la méfiance et le doute réciproques ne furent plus vifs qu'à l'heure présente. » [2]

Cette situation était d'autant plus regrettable que les intérêts des paysans et des citadins étaient extrêmement mêlés de par la distribution géographique des industries.

SECTION II

L'industrie suisse avant 1798

L'industrie helvétique a surtout pris de l'extension à partir du XVI[e] siècle comme partout ailleurs en Europe. Ce développement est en relation directe avec l'expansion du commerce extérieur due aux grandes découvertes coloniales.

Certes, déjà au XIII[e] siècle, les villes de Zurich, Bâle et Genève déployaient une certaine activité industrielle.

Comme le dit Albert Masnata, [3] « déjà au moyen âge nous trouvons l'industrie dans certaines villes helvétiques, sous des formes artisanales naturellement. Toutefois, si l'on prend, par exemple, une industrie comme celle de la soie à Zurich, on ne peut guère établir de filiation historique directe entre celle qui existait aux XIII[e] et XIV[e] siècles et la forme qu'elle a prise dès la fin du XVI[e]. Nous ne faisons cette remarque aucunement pour porter atteinte à la fière devise de « 600 ans de soie zurichoise », « mais uniquement pour établir que le rappel des débuts moyenâgeux de nos industries ne nous apporte pas de contribution particulièrement originale à notre étude, d'autant plus que de tels débuts peuvent être constatés dans bien des pays, sans qu'il en ait résulté des conséquences pour plus tard. Tout au plus, et c'est déjà quelque chose, pouvons-nous souligner le fait suivant : formée à ses débuts par des cantons campagnards, la Confédération n'a pu s'imposer et se développer que parce qu'elle avait admis ensuite dans son sein des villes industrieuses. Ces villes : Bâle, Zurich, Genève, etc., tirèrent de leur passé

[1] Albrecht Rengger, Kleine, meistens ungedruckte Schriften, Berne, 1838, p. 37.

[2] Albrecht Hœpfner, dans Helvetische Montschrift 1801, Berne, t. VI, p. 117.

[3] Albert Masnata, Quelques traits généraux de l'histoire industrielle suisse, Lausanne, 1952, p. 6.

médiéval des forces nécessaires au développement économique subséquent. »

Aussi nous bornerons-nous à examiner les caractéristiques de l'essor industriel suisse des XVII[e] et XVIII[e] siècles, de même que la distribution géographique et l'organisation des principales industries.

A) Conditions générales de la vie économique et industrielle en Suisse à la fin de l'Ancien Régime

On a vu que la croissance industrielle[1] dépend, entre autres, des matières premières, des moyens de transports, de la main-d'œuvre, de la disponibilité en capitaux, de la rente du sol, de l'importance de la consommation, de la politique gouvernementale, de la stabilité sociale, des impôts et des charges sociales.

Sous l'Ancien Régime, les conditions géographiques, politiques et religieuses ont exercé un rôle prépondérant dans l'établissement de l'industrie suisse dans une région plutôt que dans une autre.

1. Les conditions géographiques

La Suisse est un petit pays et dispose par conséquent d'un marché restreint. Les grandes industries suisses ne pouvaient prospérer que par l'exportation.

D'autre part, la Suisse est située dans une zone tempérée, mais à une altitude relativement élevée, ce qui ne lui permettait pas d'obtenir les matières premières de son industrie textile. La Suisse était donc dépendante de l'étranger pour les matières premières.

En outre, dans certaines régions, comme le Jura, par exemple, les hivers sont longs et l'agriculture est pauvre ; les habitants ont dû chercher des ressources dans l'industrie et le commerce.

La Suisse est un pays montagneux et pluvieux. Diverses parties du pays étaient donc prédisposées à l'élevage du bétail plutôt qu'à la culture des céréales. C'est ainsi que les pâturages se sont étendus au détriment de la culture des champs. Cela provoqua une diminution de la production des céréales et par conséquent une augmentation de leur importation. Dans le même temps, les exportations de fromages et de bétail ont progressé ; et de nombreux cultivateurs sont devenus disponibles pour le travail dans les manufactures. Ces divers faits favorisèrent l'expansion du commerce et de l'industrie.

En outre, les cours d'eau ont offert très tôt à l'industrie la force hydraulique nécessaire — au XX[e] siècle, la force électrique. C'est au reste notre seule matière première importante ; les gisements de minerais n'ont jamais donné des résultats remarquables.

[1] Voir aussi : Henri Roh, Décentralisation et développement industriels, Sion, 1952, et Politiques industrielles et industrialistes, Sion, 1957.

Un autre facteur favorable au développement de son économie réside dans la position centrale de la Suisse en Europe occidentale, dont elle est la plaque tournante. La Suisse se trouve au carrefour des voies internationales les plus importantes du continent.

Elle est située sur le parcours Europe du Sud - Europe du Nord et sur la route continentale Est - Ouest.

« Toutes les marchandises qui se transportent d'Italie en Allemagne ou dans les Pays-Bas... passent par la Suisse » ; il en est de même de « la plupart des marchandises qui passent par la terre de France en Allemagne [1]. »

W.-E. Rappard ajoute pour l'Ancien Régime : « Par Rorschach, Schaffhouse et Bâle les marchandises venant des pays autrichien, allemand, de l'Alsace et d'au-delà, pénétraient en Suisse pour se diriger : 1. soit dans le midi de la France, au Piémont et vers la Méditerranée par les deux routes, a) Lac de Bienne - Thièle - Lac de Neuchâtel - Yverdon - Morges - Lac Léman - Genève, ou b) Bienne - Büren - Aarberg - Morat - Moudon - Ouchy ou Morges - Genève ; 2. soit en Lombardie, en Vénitie et vers l'Orient, a) par Lucerne et le Gothard ou b) par St-Gall et Zurich, la vallée du Rhin, Coire et le Splügen. Et le trafic n'était pas moins actif en sens inverse [2]. »

Le commerce de transit prospérait déjà malgré la défectuosité des routes qui avaient cependant été améliorées dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Ce commerce de transit valut à la Suisse un mouvement commercial important tout en favorisant l'industrie. Le contact des industriels suisses avec les commerçants étrangers leur permettait d'acheter judicieusement leurs marchandises et de connaître les conditions des marchés extérieurs.

De tout temps, le commerce fut également remarquable avec la France et Tr. Geering ajoute que la conclusion de traités de capitulation et de commerce avec notre voisine fut un facteur décisif d'industrialisation [3].

2. Les conditions politiques

La neutralité militaire et politique de la Confédération au cours des guerres des XVII[e] et XVIII[e] siècles avait valu à notre pays des avantages substantiels ; pendant que la France et les Etats allemands guerroyaient, les capitaux et les réfugiés affluaient dans notre pays ; et la Suisse fournissait des quantités de marchandises et produits fabriqués aux pays en guerre. Les événements permirent

[1] Divers auteurs, L'Etat et les Délices de la Suisse en forme de relation critique, 4 vol., Amsterdam, 1730, p. 470.

[2] William-E. Rappard, La Révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse, Berne, 1914, pp. 13-14.

[3] Traugott Geering, op. cit., p. 30.

donc à l'industrie suisse de croître de manière régulière sans connaître les à-coups et les destructions des pays voisins.

Sur le plan intérieur, les conditions politiques étaient variables suivant les cantons.

Dans les démocraties alpines, il n'existait pas d'opposition à l'industrialisation, l'Etat ne mit jamais obstacle à son extension. Les auteurs sont unanimes à le souligner [1]. Malheureusement le milieu géographique a toujours limité les possibilités industrielles des régions montagnardes.

Dans les villes aristocratiques de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne, l'industrie végétait. L'aristocratie fondait son pouvoir sur la propriété foncière et se montrait hostile à toute industrie. Elle pratiquait une politique franchement agraire. La classe paysanne était considérée comme un élément de stabilité politique. Les gouvernants soutinrent d'autant mieux la politique agraire qu'ils étaient en même temps propriétaires terriens. L'hostilité à l'égard de l'industrie se manifesta aussi bien dans l'administration de la loi que dans l'action visant à interdire, aux réfugiés, l'installation de manufactures et même le droit de bourgeoisie aux personnes qui avaient fait fortune dans les affaires [2].

Dans les oligarchies de Zurich, de Bâle et de Schaffhouse, au contraire, on négligeait l'agriculture mais on soignait, comme il se doit, le commerce et l'industrie.

« Comme ces villes, écrivait A. Hœpfner, étaient de plus en plus persuadées que leur existence était liée à la conservation et au progrès de leur commerce et de leur industrie, toute leur politique tendait à s'assurer pour toujours le bénéfice de cette source de vie et de bien-être [3]. »

Il s'ensuivit des impôts modérés pour les artisans, les commerçants, les capitalistes et les industriels. Ces villes défendirent, en outre, avec acharnement aussi bien leur monopole industriel au profit des artisans que leur monopole commercial au profit des grands marchands.

Même les professions libérales et administratives de ces villes œuvraient dans l'intérêt du commerce et de l'industrie ; ces activités purent ainsi se déployer librement [4].

[1] C. Meiners, Briefe über die Schweiz, 2e éd., 4 vol., Tübingen, 1791, t. III, p. 100 ; Léonard Meister, Kleine Reise durch einige Schweizer-Kantone, Bâle, 1782, p. 34.

[2] C. Meiners, op. cit., t. VI, p. 64 ; Albrecht Hœpfner, op. cit., t. VI, pp. 80 et s.; Helvetische Monatschrift 1800, 8 fasc., Berne et Winterthour, p. 176.

[3] Albrecht Hœpfner, Helvetische Monatschrift 1801, t. VI, p. 87.

[4] C. Meiners, op. cit., t. II, p. 267 ; d'Ivernois, Tableau historique et politique des deux dernières révolutions de Genève, 2 vol., Londres, 1789, t. II, p. 243 ; W.-E. Rappard, op. cit., p. 28.

Les conditions étaient différentes dans les Etats monarchiques.

Dans la principauté de Neuchâtel, l'industrie prospérait grâce à l'appui du gouvernement et à des charges fiscales modérées ; elle était, d'autre part, libérée des contraintes corporatives [1].

Dans la principauté abbatiale de St-Gall, l'industrie florissait dans le Toggenbourg, très émancipé de l'autorité abbatiale. Elle subissait, au contraire, de lourdes charges fiscales et une multitude de restrictions d'origine féodale dans les terres de Haute-Thurgovie sur lesquelles le pouvoir du prince-abbé était absolu [2].

Quant à la principauté épiscopale de Bâle et de Porrentruy, l'évêque exerçait un pouvoir absolu dans la partie catholique de son territoire, limité dans la prévôté de Moutier-Grandval, dans l'Erguel et à Neuveville ; il était purement nominal à Bienne. A ce sujet, W.-E. Rappard écrit ce qui suit : « Sans qu'aucun témoignage ne nous autorise à établir une corrélation causale entre les deux ordres de faits, nous pouvons constater que le développement industriel de ces terres était grosso modo en raison inverse de l'autorité que le prince-évêque y exerçait [3]. »

Ainsi dans les démocraties alpestres, le pouvoir politique demeurait neutre à l'égard de l'industrie, dans les aristocraties, il lui était hostile, dans les oligarchies, il la favorisait. Dans la principauté de Neuchâtel, le pouvoir politique soutenait l'industrie tandis que dans les principautés abbatiales de Bâle et de St-Gall, l'industrie prospérait sur les territoires jouissant d'une grande liberté à l'égard du prince-abbé.

3. Les conditions religieuses

Il est intéressant de constater que l'industrie suisse doit une partie notable de son développement à des causes religieuses.

Lorsque le protestantisme se répandit en Europe, la réaction fut extrêmement violente dans certains pays catholiques comme la France et l'Italie. Deux vagues de réfugiés protestants quittèrent l'Italie et la France et affluèrent un peu partout en Europe.

La première vague se produisit au cours de la deuxième moitié du XVI[e] siècle. La deuxième vague fit suite à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

[1] Sinner, Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale, 2 vol., Neuchâtel, 1781, t. I, p. 193 ; Osterwald, Description des montagnes et vallées du pays de Neuchâtel en 1764, 3e éd., Neuchâtel, 1861, p. 97.

[2] Johann-G. Ebel, Schilderung der Gebirgsvölker der Schweiz, 2 vol., Leipzig, 1798, 1802, t. II, p. 55.

[3] William-E. Rappard, op. cit., p. 32.

En Suisse, ce sont surtout les réfugiés français quittant le pays à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes qui ont donné un essor décisif à l'industrie nationale.[1]

Ces réfugiés demandaient asile aux villes et aux cantons protestants. On se rappelle que plusieurs centaines de milliers d'industriels et d'artisans quittèrent la France et essaimèrent en Europe, alors en plein mercantilisme. Ce coup, qui porta un préjudice sérieux à l'industrie française, suscita des centres industriels concurrents de la France en Hollande, en Angleterre, en Allemagne et en Suisse.

Les réfugiés étaient généralement des hommes aux convictions solides et qui avaient le courage d'affronter l'exil. Ils arrivaient la plupart du temps avec une connaissance approfondie de leur profession, avec des capitaux et parfois même avec des machines.

Diverses régions protestantes de Suisse accueillirent des réfugiés. Genève reçut des horlogers, des fabricants de bas et d'indiennes.

Lausanne accorda refuge à des tanneurs, des chapeliers et des fondeurs. Neuchâtel accueillit des fabricants d'indiennes et Berne des fabricants drapiers. En Suisse alémanique, toute l'industrie textile reçut une nouvelle impulsion : Zurich quant à la soie, Bâle quant à la rubanerie, Glaris quant à l'indiennerie et St-Gall quant aux cotonnades.

Le nombre des réfugiés établis en Suisse à la suite de la révocation de l'Edit de Nantes est estimé à 60 000 environ[2]. Or, ils donnèrent un élan décisif à l'industrie dans tous les cantons protestants. Ces derniers ont conservé aujourd'hui encore cette suprématie industrielle.

Des controverses nombreuses se sont élevées au sujet de l'influence de la religion sur l'industrialisation. Max Weber s'est penché sur cette question[3]. Il est arrivé à la conclusion que le calvinisme a aiguisé l'esprit d'entreprise du fait que la réussite matérielle est considérée comme un signe de prédestination divine. De plus, les habitudes d'austérité, de contrôle de soi auraient poussé les populations calvinistes à l'économie, à l'esprit d'entreprise et au travail discipliné[4].

[1] J.-C. Mœrikofer, Geschichte der evangelischen Flüchtlinge in der Schweiz, Leipzig, 1876.

[2] Antony Babel, Cours d'histoire économique professé à l'Université de Genève, notes d'étudiants.

[3] Max Weber, Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus, dans Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik, 1905, t. XX et XXI.

[4] William-E. Rappard, op. cit., pp. 34-41.

Remarquons qu'on pourrait affirmer que l'industrie est d'abord née dans des pays catholiques comme la France ou l'Italie dès l'époque de la Renaissance, et qu'aujourd'hui encore, un pays catholique comme la Belgique est hautement industrialisé.

On objectera peut-être que ce sont plutôt les villes et les Etats commerçants et industriels qui ont embrassé très tôt la Réforme pour échapper aux contraintes de l'Eglise romaine, et qu'en France sous Colbert, les protestants étaient précisément occupés en grand nombre dans l'industrie.

On doit en tout cas admettre que le catholicisme a toujours manifesté une sympathie particulière pour les activités agricoles. En cela, il continuait la tradition des moralistes anciens, comme Aristote, voyant dans la terre et les paysans la sauvegarde de la morale et de la stabilité politique. Le catholicisme continuait également cette même tradition lorsqu'il condamnait le prêt à intérêt et se montrait très sévère à l'égard du commerce.

Quoi qu'il en soit, un fait demeure certain : ce sont les réfugiés protestants qui ont créé la grande industrie suisse [1]. Aujourd'hui encore, les cantons protestants sont les plus hautement industrialisés et les cantons catholiques pratiquent plutôt une politique agricole.

En définitive, les traités de capitulation avec la France, puis la neutralité politique à l'égard de l'extérieur et une liberté plus ou moins grande suivant les cantons ont permis une belle expansion de l'industrie dans certaines régions de la Suisse à la fin de l'Ancien Régime.

B) L'industrie suisse à la fin de l'Ancien Régime

Il ne s'agit pas ici de faire un exposé détaillé des industries suisses avant la Révolution française. Ce n'est pas là notre but. Il y a lieu bien plutôt d'exposer brièvement sous quelles formes et dans quelles régions elle s'est développée.

On répartit les industries de cette époque en trois types principaux : les petits métiers, l'industrie dispersée et la grande industrie.

1. Les petits métiers [2]

Ils desservent surtout les marchés locaux et travaillent sur commandes. On les rencontre dans toutes les localités aussi bien dans les villes que dans les villages. Ce sont des artisans qui œuvrent dans de petits ateliers avec quelques ouvriers et apprentis.

[1] Traugott Geering, op. cit., pp. 4-30.

[2] Antony Babel, Histoire économique de la Suisse, cours professé à l'Université de Genève, notes d'étudiants.

Leurs moyens financiers sont relativement faibles. Ils s'adonnent surtout à la fabrication d'ustensiles de ménage, de meubles, de vêtements, d'outils ; ils prolifèrent dans l'industrie du vêtement et du bâtiment : fileurs, tisserands, menuisiers, serruriers, peintres, etc. Ils excellent dans la réparation : charrons, forgerons, cordonniers, etc.

Les petits métiers n'ont pas disparu de nos jours. L'artisanat est encore bien vivant dans nombre de professions, particulièrement dans celles que nous venons de citer et dans celles qui exigent un travail artistique.

Par essence, les petits métiers sont dispersés.

2. L'industrie dispersée

Cette forme d'exploitation industrielle se rencontre déjà dans l'Antiquité chez les Grecs et, ensuite, à l'époque de la Renaissance, en Europe.

L'industrie dispersée, on le sait, est dominée par un personnage important : le marchand ; c'est un capitaliste ; il possède, lui seul, les moyens financiers nécessaires pour acheter la matière première, qui se paie généralement comptant, pour l'engager dans un processus de fabrication plus ou moins long suivant les cas et pour revendre ensuite le produit fabriqué en consentant des crédits parfois importants.

Le marchand distribue la matière première aux ouvriers à domicile ou aux petits artisans répartis soit dans la campagne soit dans les villes. Les moyens de production lui appartiennent, de sorte que les ouvriers à domicile et les petits artisans sont sous sa totale dépendance.

L'industrie dispersée est ainsi dominée par le capitalisme commercial.

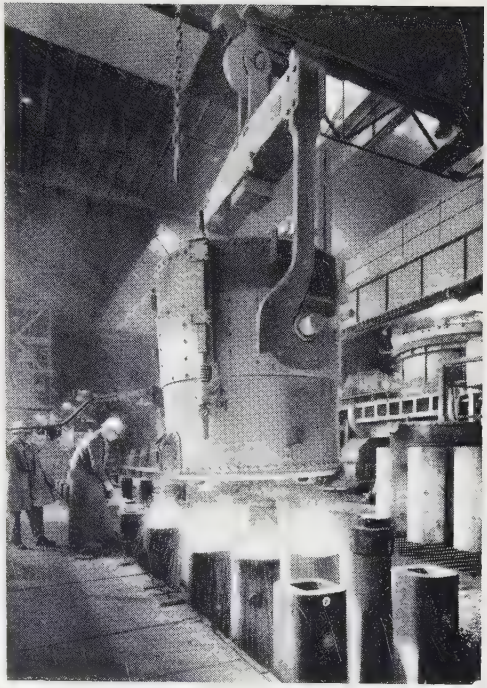
Cette forme d'exploitation existe naturellement en Suisse à la fin de l'Ancien Régime. C'est le type d'industrie le plus répandu dans le pays. Il a triomphé dans les industries textiles et dans l'horlogerie.

a) L'industrie textile

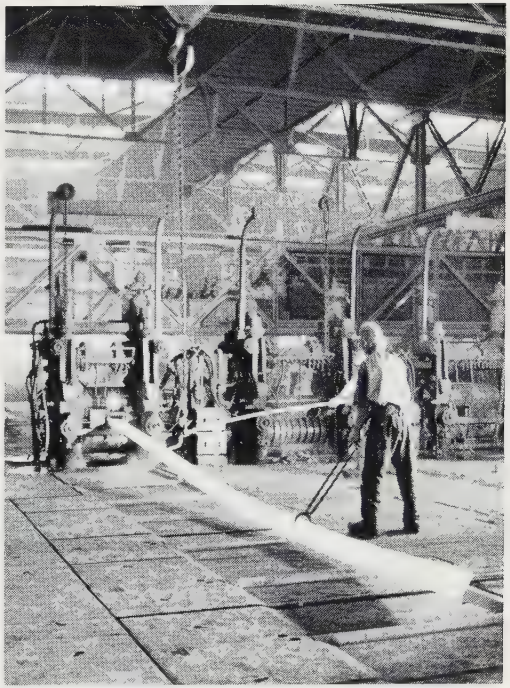
Les branches les plus importantes étaient les industries de la soie et du coton.

On cultivait aussi le lin et le chanvre[1] sur tout le territoire de la Confédération. On filait et tissait ces produits pour la consommation familiale et locale. A la veille de la Révolution, deux régions

[1] Adolf Jenny-Trümpy, Handel und Industrie des Kantons Glarus, 2 vol., Glaris, 1898, 1902, t. I, pp. 49 et 73 ; Philipp-Andreas Nemnich, Tagebuch einer der Kultur und Industrie gewidmeten Reise, 8 vol., Tubingue, 1809-1811, t. VIII, p. 73.



La fusion de la fonte
Louis de Roll S. A., Gerlafingen.



Le laminage des barres d'acier
Louis de Roll S. A., Gerlafingen.

travaillaient encore le lin et le chanvre : la Suisse orientale avec Appenzell, Thurgovie et St-Gall ainsi que le canton d'Argovie et l'Emmental bernois.

L'industrie drapière [1], la plus ancienne de Suisse, était de beaucoup la moins importante des industries textiles. Les paysans continuaient, certes, à filer et à tisser la laine pour leurs propres vêtements. Mais la qualité de la laine indigène était défectueuse et les réglementations corporatives lui étaient préjudiciables. La mode lui porta le dernier coup : sa décadence fut accélérée par la concurrence du coton et de la soie. A la fin de l'Ancien Régime, la fabrication de draps lourds et de ratines de Genève, Zurich et Glaris avait presque entièrement disparu. Il en était quasi de même de la bonneterie de Bâle. L'un des centres les plus importants demeurait cependant l'Oberland bernois.

On tressait également la paille [2] dans les cantons d'Argovie et de Fribourg, à Locarno et dans le canton de Zurich. Mais cette industrie connaissait une expansion limitée bien qu'elle fût une industrie d'exportation.

L'industrie de la *soie* [3] est la plus ancienne industrie d'exportation suisse. Elle existait déjà vers le XIII[e] siècle. Elle a vécu des fortunes diverses. Un essor nouveau lui fut redonné par l'arrivée des réfugiés protestants lors du premier refuge, datant du milieu du XVI[e] siècle. Ces protestants venaient de France et du Locarnais.

A la fin du XVIII[e] siècle, toutes les parties essentielles de cette industrie étaient représentées en Suisse.

Le ver à soie était cultivé dans les bailliages italiens. Ces derniers effectuaient également le dévidage. Les régions de Lugano, de la Maggia et de Mendrisio produisaient les deux tiers de la matière première nécessaire au pays. Le reste provenait du Milanais.

Le moulinage et l'organsinage se faisaient à Zurich. On estime, en outre, que la filature de la chape et le dévidage occupaient

[1] Philipp-Andreas Nemnich, op. cit., t. VIII, p. 95 ; Ernst Lerch, Der bernische Kommerzienrat im XVIII. Jahrhundert, Tubingue, 1908, pp. 33-80.

[2] Hans Lehmann, Die argauische Strohindustrie mit besonderer Berücksichtigung des Kantons Luzern, Aarau, 1896, pp. 8-27 ; Hirzel, Beantwortung der Frage : Ist die Handelschaft, wie solche bei uns beschaffen, unserm Lande schädlich oder nützlich, in Absicht auf den Feldbau und die Sitten des Volks ; Magazin für die Naturkunde Helvetiens, 3e vol., p. 89, Zurich, 1788.

[3] Andreae, Briefe aus der Schweiz nach Hanover geschrieben, in dem Jahre 1763, 2e éd., Zurich et Winterthour, 1776, pp. 49-50 ; Gerhard-Philipp-Heinrich Norrmann, Geographischstatistische Darstellung des Schweizerlandes, 4 vol., Hambourg, 1795-1798, t. III, pp. 2103-2129 ; Helvetischer Almanach 1812, pp. 127-184.

100 000 ouvriers,[1] surtout à domicile ; ils étaient répandus sur une grande partie du territoire helvétique.

Le canton de Zurich possédait également une importante industrie du tissage. Il existait 20 maisons de soieries en ville. Elles donnaient du travail à environ 3 000 ouvriers de la campagne[2].

Les bourgeois de Zurich s'étaient octroyé le monopole du commerce de la soie. Zurich représente la ville-type de l'oligarchie corporative. Les maisons faisaient tisser les étoffes à domicile dans la campagne. Les employés chargés de distribuer le travail s'appelaient « Träger ». Le tissage occupait surtout des paysannes. En hiver, les hommes les rejoignaient. Mais les ouvriers à domicile n'avaient pas le droit d'acheter eux-mêmes la matière première ni de vendre les produits finis. Ainsi les marchands zurichois dominaient aussi bien les fournisseurs de la matière première de la Suisse italienne que les ouvriers à domicile du canton.

Les soieries se vendaient dans toute l'Europe mais spécialement en France.

Quant à la rubanerie, dominée par Bâle, elle dérive de la soie.

Elle naquit également lors du premier refuge et fut apportée par des Français venant de la France orientale. Elle prit très rapidement un essor réjouissant.

A Bâle-Ville également, l'aristocratie était le moteur de l'industrie rubanière. La direction résidait à la ville tandis que la campagne exécutait le travail.

Une vingtaine de maisons faisaient vivre environ le tiers de la population rurale bâloise soit environ 9 000 personnes[3]. La matière première venait de Zurich, de Naples, du Milanais, etc. La trame passait d'abord par les mains des maîtres teinturiers organisés corporativement. Puis le tissage intervenait à la campagne. La matière première était distribuée, aux frais de l'ouvrier, par les « Seidenboten » ou porteurs de soie.

Toute la famille du tisserand participait au travail. Les métiers appartenaient aux marchands bâlois. Les conditions de travail étaient les mêmes qu'à Zurich. Autrement dit, une ploutocratie exploitait les salariés campagnards. On dispersait l'industrie dans les campagnes sans doute. Malheureusement cette dispersion équivalait à une exploitation éhontée. Les ouvriers-paysans subissaient, au surplus, des règles strictes : ils n'avaient pas le droit d'acheter

[1] Philipp-Andreas Nemnich, op. cit., t. VIII, p. 113.

[2] Adolf Bürkli, Geschichte der zürcherischen Seidenindustrie vom Schlusse des XIII. Jahrhunderts bis in die neue Zeit, Zurich, 1884, p. 178.

[3] Archives Bâle, 1787, M. M. 7, Handel und Gewerbe, Arbeiter-Posamenter-Cassa, und Verzeichnis von Bandstühlen.

la matière pour fabriquer les rubans et les revendre ; les marchands se réservaient cette prérogative.

Les commerçants écoulaient leurs produits surtout dans les grandes foires étrangères, principalement à Francfort.

Une autre industrie textile, la plus importante de Suisse, celle du *coton*, a connu également la forme dispersée. On la trouve déjà au XIV[e] siècle à Zurich. Mais à cette époque son importance demeurait tout à fait relative. Ce sont les réfugiés de la deuxième vague qui ont contribué à son essor.

Vers le milieu du XVIII[e] siècle, la Suisse consommait plus de matières premières que l'Angleterre dans l'industrie cotonnière ; elle filait et tissait toutes les étoffes, des plus grossières aux plus fines.

Le centre principal se trouvait en Suisse orientale où elle faisait subsister plus de 200 000 personnes[1]. On dénombrait environ 60 maisons à St-Gall, 30 dans les Rhodes-Extérieures d'Appenzell, 30 à 50 à Zurich, 20 à Winterthour et plusieurs à Rorschach, Arbon, Rheinegg et Alstätten ; la ville de St-Gall occupait à elle seule 80 à 100 000 fileurs[2], tisserands et brodeurs. Dans le canton de Zurich, l'industrie comptait environ 50 000 ouvriers.

Tous les continents livraient la matière première à l'industrie cotonnière suisse : l'Asie avec l'Asie mineure, l'Afrique avec l'Egypte, l'Amérique du Sud avec le Brésil, l'Amérique du Nord avec St-Domingue et l'Europe avec la Macédoine. La matière première était acheminée en Suisse par les ports de Gênes, Venise, Trieste, Marseille, etc.

Dans la région de Zurich, les marchands citadins monopolisaient le commerce. Des arrêtés réglaient l'achat et la vente au profit de la capitale.

La campagne recevait la matière première, la filait et la tissait. Toute la famille travaillait. On notait une tendance à l'abandon de la terre de la part des agriculteurs.

Par suite des réglementations de la ville, à Zurich, une cinquantaine de maisons dominaient l'industrie du coton. Ces maisons importaient le coton brut, puis le répartissaient dans la campagne par l'intermédiaire des « Träger ». Ces derniers remettaient la matière première à des ouvriers à domicile et à de petits artisans qui faisaient travailler leurs femmes et leurs enfants. Les petits artisans appelés « Tüchler » étaient en quelque sorte des entrepre-

[1] Johann Strickler, Aktensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik, 9 vol., Berne, 1886-1903, t. VI, p. 921.

[2] Joh.-G. Ebel, op. cit., t. I, pp. 270 et s.

neurs. Leur dépendance des marchands devint telle que leur mécontentement alla grandissant à la fin de l'Ancien Régime[1].

Les produits fabriqués étaient vendus sur les foires de Beaucaire, Leipzig, Dantzig, Zurzach, etc. La France achetait une part importante des cotonnades suisses. Elle préférait les produits suisses aux cotonnades anglaises. Les marchands suisses effectuaient des voyages d'affaires en Espagne, en Afrique, en Russie, dans le Levant, etc.

A côté de Zurich, qui monopolisait l'industrie cotonnière en faveur des bourgeois de la cité, d'autres villes de la Suisse orientale ne la subordonnaient pas à une ploutocratie citadine.

A St-Gall, le centre principal, où résidaient les marchands, des interventions politiques néfastes ne faussaient pas les rapports entre les marchands et les artisans ou les ouvriers à domicile. Il y régnait une véritable liberté de l'industrie et du commerce. Cette observation vaut également pour les centres comme Hérisau, Troggen et Glaris. Mais comme toujours, le travail pénible, c'est-à-dire la filature, se faisait dans les régions pauvres et agricoles, tandis que le tissage, le blanchissage, l'imprimerie étaient exécutés dans les régions riches et à la ville.

La distribution du travail intervenait de diverses façons. Les fileurs et les tisserands traitaient directement entre eux ou recouraient à des intermédiaires. Ces intermédiaires étaient nommés « Garngempler », colporteurs ou « Feilträger », simples commissionnaires des tisserands.

Dans les villages, il existait de véritables associations professionnelles. On constatait aussi le même phénomène qu'à Zurich : les paysans abandonnaient peu à peu la terre pour devenir des entrepreneurs ou des marchands[2].

Les fabricants écoulaient leurs produits fabriqués différemment qu'à Zurich. Les petits artisans et marchands stockaient la marchandise ; au printemps, ils voyaient arriver chez eux les marchands étrangers, principalement des Français, qui achetaient les produits sur place. Le reste était vendu soit par des succursales, soit par des agents dans les ports étrangers ou dans les foires de Leipzig, de Francfort, de Strasbourg, etc.

[1] Philipp-Andreas Nemnich, op. cit., t. VIII, p. 70 ; C. Meiners, op. cit., t. III, p. 93 ; Hermann Wartmann, Industrie und Handel des Kantons St-Gallen auf Ende 1866, St-Gall, 1875, p. 169 ; Hirzel, op. cit., p. 76.

[2] Albrecht Hœpfner, Magazin für die Naturkunde Helvetiens, 1788, 4 fasc., Zurich, t. IV. pp. 21 et s. ; Heinrich Zschokke, Historische Denkwürdigkeiten der helvetischen Staatsumwälzung, 3 vol., Winterthour, 1803, t. I, p. 89 ; Philipp-Wilhelm Gercken, Reisen durch Shwaben, Baiern, angränzende Schweiz... in den Jahren 1779-1782, 2e vol., Stendal, 1784, p. 254 ; G.-R.-Ch. Storr, Alpenreise, 2 vol., Leipzig, 1784, t. I, p. 35 ; Helvetischer Almanach 1809, p. 125.

Remarquons que Malthus reprochait à cette industrie de susciter l'accroissement de la population, par le fait qu'elle occupe une main-d'œuvre importante. Et lorsque la fabrique se développera, la main-d'œuvre à domicile offrira une armée de prolétaires toute prête à l'exode rural.

Quant à la broderie, elle convenait spécialement à la Suisse : elle exige peu de matière première mais une main-d'œuvre qualifiée. La broderie connaissait déjà à cette époque une industrie complémentaire et préliminaire : la fabrication des mousselines ; les qualités suisses éclipsèrent les anglaises. St-Gall et Appenzell constituaient les centres principaux des mousselines et de la broderie.

L'industrie de la broderie ne datait que du milieu du XVIII[e] siècle. Mais elle connut une extension rapide. Les marchands faisaient travailler les brodeurs à la campagne jusque dans la Forêt Noire, dans la Souabe et dans le Vorarlberg [1].

Les variations de la mode rendaient l'industrie délicate. Mais le travail demandait un outillage simple : un tambour à broder et des aiguilles. Le capital technique était donc minime. Vers 1780, St-Gall avait réussi à conquérir un véritable monopole grâce à la qualité de son travail. Vers 1790, on estimait à environ 30 à 40 000 le nombre des personnes actives dans la broderie suisse [2].

Remarquons que si l'exploitation exigeait peu de capital technique, elle nécessitait en revanche un fonds de roulement élevé par suite de la longueur du processus de fabrication. Il fallait attendre parfois deux ou trois ans avant qu'une pièce puisse être mise sur le marché. Les marchands devaient donc posséder des capitaux importants, d'autant plus que les banques ne disposaient pas, à l'époque, de gros moyens financiers.

A côté de la broderie, mentionnons également la dentellerie pratiquée dans la principauté de Neuchâtel et introduite par des réfugiés français au XVIII[e] siècle. Vers la fin du siècle, elle occupait environ 4 000 personnes réparties dans le Val de Travers et dans les Montagnes neuchâteloises [3].

[1] Joh.-G. Ebel, op. cit., t. I, p. 276 ; Friedrich Nicolai, Beschreibung einer Reise durch Deutschland und die Schweiz im Jahre 1781, Vol. 7, Berlin et Stettin, 1781, p. 39 ; Johann-Michael Afsprung, Reise durch einige Kantone der Eidgenossenschaft, Leipzig, 1784, p. 224 ; C.-U.-D. von Eggers, Bemerkungen auf einer Reise durch das südliche Deutschland, den Elsass und die Schweiz in den Jahren 1798 und 1799, 6. vol., Copenhague, 1801-1806, t. IV, p. 119.

[2] C. Meiners, op. cit., t. III, p. 93.

[3] Alphonse Petitpierre, Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, Neuchâtel, 1871, p. 211 ; F.-A. Durand, Statistique élémentaire ou Essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse, 4 vol., Lausanne, 1796, t. IV, pp. 80 et s.

b) L'industrie horlogère

C'est l'industrie caractéristique de la Suisse occidentale. Elle comprend la fabrication des montres, horloges, pendules, réveils et les industries connexes : boîte de montres, gravure, bijouterie, orfèvrerie, peinture sur émail, etc.

Du point de vue structure et localisation, on distinguait sous l'Ancien Régime, deux régions nettement distinctes : Genève et les Montagnes neuchâteloises.

Genève était ville jurée ; les Montagnes neuchâteloises jouissaient, en revanche, d'une grande liberté de commerce et d'industries.

Genève possédait déjà une orfèvrerie célèbre depuis le XIII[e] siècle. En 1587, un réfugié français, Charles Cusin, originaire d'Autun en Bourgogne, avait jeté les bases de l'industrie horlogère genevoise [1]. A la Révolution, elle occupait environ 3 000 personnes [2] à Genève et des ouvriers à domicile dans le Chablais, le Faucigny et le Pays de Gex. Elle était organisée en maîtrises fermées dans toutes les branches laissant de gros bénéfices. Elle se trouvait entre les mains de maîtres et de marchands horlogers, dont la plupart étaient « citoyens » ou « bourgeois » et d'ouvriers, dont le grand nombre étaient « natifs » et « habitants ».

Les citoyens se sont opposés pendant longtemps à l'entrée des natifs dans les corporations. Mais ces efforts furent vaincus avec le temps : en 1738, les natifs conquirent la liberté d'industrie et, en 1768, 1781 et 1782, la liberté de commerce [3].

Jusqu'au XVII[e] siècle, la fabrication restait encore simple. Le maître horloger construisait la montre entière avec ses compagnons et ses apprentis. Mais l'extension du marché et la complexité croissante du travail donnèrent lieu à une extraordinaire division des tâches dans les petits ateliers de la ville et, à domicile, dans les campagnes environnantes. Les ouvriers à domicile de la campagne ne recevaient, la plupart du temps, que les pièces les plus ingrates à fabriquer.

A la fin du XVIII[e] siècle, les marchands horlogers étaient devenus les chefs effectifs de l'industrie genevoise. Ils vendaient la production dans le monde entier. On cite le cas d'un marchand gene-

[1] M. Fallet-Scheurer, Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes, Berne, 1912, p. 182.

[2] Edouard Chapuisat, Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française, Genève et Paris, 1908, pp. 214 et s.

[3] Edouard Mallet, Recherches historiques et statistiques sur la population de Genève, son mouvement annuel et sa longévité depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours, Paris, 1837, p. 10.

vois qui se rendit à Constantinople pour placer ses montres. Une importante colonie de Genevois se constitua en cette ville, place de commerce entre l'Asie et l'Europe. De plus, de nombreux marchands genevois s'étaient fixés à Anvers, en Russie, etc. D'autres avaient déjà prospecté la Chine, l'Extrême-Orient et l'Amérique [1].

Ces marchands étaient des capitalistes. Et ils entretenaient des relations intimes avec les banquiers de Genève. Déjà à ce moment-là, les horlogers formaient la classe la plus aisée du pays. Leurs salaires étaient élevés. Et la journée de travail se terminait déjà à trois heures l'après-midi. Le reste du temps, les artisans se promenaient et visitaient les cercles littéraires. Ils se remarquaient au luxe de leur costume et à leur instruction. Craignant de perdre leurs privilèges, ils se sont opposés à la mécanisation et à la suppression des corporations à la fin du XVIII[e] siècle. Ils étaient donc libéraux dans le domaine politique : ils ont accueilli la Révolution française avec faveur pour la plupart ; mais ils demeuraient conservateurs sur le plan économique. Or en 1798, l'invasion française introduisit les principes de la loi Le Chapelier supprimant toute association et permettant du même coup la liberté du commerce et de l'industrie [2].

Dans la *principauté de Neuchâtel*, l'industrie et le commerce jouissaient d'une grande liberté.

Le Jura neuchâtelois subit un climat très rude. L'agriculture est peu prospère. Les habitants ont donc dû chercher très tôt une occupation industrielle. L'industrie horlogère à domicile leur donna cette occupation.

Le Jura neuchâtelois entretenait de plus des relations avec la Franche-Comté ; cette dernière possédait déjà une industrie horlogère prospère dès le XV[e] siècle. Mais c'est à Daniel Jean-Richard, serrurier de la Sagne, que l'on doit les débuts de l'industrie neuchâteloise en 1679 [3].

Pendant la première moitié du XVIII[e] siècle, l'industrie était surtout exploitée en hiver dans les campagnes comme accessoire à l'agriculture. Or, à la veille de la Révolution, une grande partie de la population travaillait dans l'une ou l'autre des branches de l'horlogerie soit à domicile soit dans de petits ateliers. Elle fabriquait des pendules et des montres. Le canton avait été peu à peu conquis par

[1] M. Fallet-Scheurer, Etude historique sur la statistique de la production et de l'exportation horlogère suisse, Journal de stat. suisse, t. L, Berne, 1914, pp. 86 et s.

[2] Otto Karmin. Essai sur les dernières années du régime corporatif à Genève, Genève 1913, p. 6 ; D. Dunant, Coup d'œil historique sur l'industrie genevoise, Genève, 1828, p. 110.

[3] Alphonse Petitpierre, op. cit., p. 246 ; Roland de la Platière, Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malte en 1776, 1777 et 1778, Vol. I, Amsterdam, p. 128.

l'industrie ; on la trouvait dans le Val-de-Ruz, dans le Val-de-Travers, à la Sagne, à la Brévine, etc. Mais les centres principaux étaient déjà la Chaux-de-Fonds et le Locle. A la fin du XVIII[e] siècle, l'industrie horlogère neuchâteloise occupait 4 000 personnes [1].

La vente de la production intervenait dans les principales foires d'Europe et d'Extrême-Orient : Leipzig, Francfort, Beaucaire, Constantinople, etc. C'était la tâche des marchands qui connaissaient le marché et disposaient des fonds nécessaires [2].

Ajoutons que le canton de Neuchâtel fabriquait plutôt les montres ordinaires tandis que Genève construisait la montre de qualité. De ces deux centres principaux, l'industrie horlogère se répandit dans le Jura bernois qui occupe actuellement une place de premier plan, ainsi que dans les cantons de Soleure et de Bâle.

Le Jura vaudois est arrivé plus tard à l'horlogerie. Jusque vers 1880, il ne construisait que des pièces de qualité inférieure. Ce n'est qu'après coup qu'il s'est adonné à la fabrication de la montre complète. Il est assez normal que le Jura vaudois se soit adonné à l'horlogerie. Il se trouve, en effet, sur les routes reliant Genève et Neuchâtel [3].

3. Les grands ateliers

Les grands ateliers, en Suisse, ne se rencontraient que dans la fabrication des indiennes.

Certes, des fabriques de petite importance existaient dans la papeterie, la bijouterie, la verrerie, la tannerie, la poterie et la métallurgie. Les ouvriers travaillaient dans des ateliers collectifs sous la direction d'un patron responsable. Toutefois, ces entreprises comptaient peu dans l'économie nationale : les établissements réunissant plus d'une dizaine d'ouvriers étaient exceptionnels.

Cela revient pratiquement à dire que seules les fabriques d'indiennes pouvaient être considérées comme de grands ateliers. C'était le début du capitalisme industriel en Suisse. Il y avait une concentration des forces de travail, une concentration des machines et une concentration des capitaux.

L'industrie des indiennes avait été introduite par des réfugiés à la fin du XVII[e] siècle à Genève et à Neuchâtel. Elle s'étendit après

[1] Alphonse Petitpierre, op. cit., p. 211.

[2] M. Robert, Voyage dans les XIII cantons suisses, Paris, 1789, 2 vol., t. I, p. 91 ; H.-F. Henriod, Jusqu'à quel point les arts et le commerce peuvent-ils être exercés utilement dans ce pays ?, Neuchâtel, 1799, pp. 32 et s.

[3] Bridel, Course de Bâle à Bienne par les vallées du Jura, Bâle, 1789, pp. 119 et s. ; M. Thury, Notice historique sur l'horlogerie suisse, Paris, 1878, p. 28 ; Stefano Franscini, Statistique de la Suisse, Berne, 1855, p. 337.

coup à toute la Suisse. Environ 9 000 ouvriers[1] travaillaient à la fin du siècle dans l'industrie des toiles peintes suisses. Alors que les autres industries textiles étaient surtout répandues dans les pays de langue allemande, celles des toiles peintes étaient installées dans les principaux centres du pays romand.

Dans les pays de Suisse alémanique, l'industrie des indiennes avait essaimé dans le canton de Zurich, à Bâle, en Argovie et au canton de Glaris ; il existait encore des établissements de moindre importance répartis entre Berne, Soleure, Schaffhouse, St-Gall, Appenzell et Thurgovie[2].

Mais la région la plus importante demeurait la suisse romande avec Neuchâtel et Genève[3].

A Neuchâtel cette industrie s'était implantée sur les bords du lac. Elle avait été introduite par le réfugié français Jean de Luze, arrivé pendant le second refuge. Les principaux centres neuchâtelois se trouvaient à St-Blaise, Boudry, le Val-de-Ruz et le Val-de-Travers. En 1788, 2 000 ouvriers environ travaillaient dans une dizaine de fabriques neuchâteloises[4].

A Genève, l'industrie des indiennes venait au deuxième rang, après l'industrie horlogère. Elle doit sa naissance à l'apport de réfugiés français à la fin du XVII[e] siècle. A la fin de l'Ancien Régime, 11 fabriques, occupant en tout environ 3 000 ouvriers[5], étaient en exploitation. La fabrique Fazy occupait à elle seule jusqu'à 800 ouvriers. L'industrie genevoise jouit d'une très grande prospérité jusqu'à l'arrêté protectionniste de Calonne en 1785 interdisant l'accès du marché français à l'industrie suisse des toiles peintes. La France était jusqu'à cette date le plus gros acheteur d'indiennes suisses. Les produits étaient vendus surtout sur les foires de Lyon, Beaucaire et Marseille. Elle régressa naturellement à la suite de l'arrêté de Calonne qui porta un coup décisif à l'industrie des indiennes genevoises comme à celle de la principauté de Neuchâtel. A Genève, seules quatre fabriques ont subsisté jusque vers 1827.

On a signalé, plus haut, que la Suisse disposait encore de petits et moyens ateliers où la main-d'œuvre se réunissait pour le travail.

[1] Adolf Jenny-Trümpy, op. cit., t. I, p. 134 ; de Langle, Tableau pittoresque de la Suisse, Paris, 1790, p. 49.

[2] Hans-Rudolf Maurer, Kleine Reisen im Schweizerlande, Zurich, 1794, p. 291 ; Adolf Bürkli, Zürichs Indienne-Manufakturen und Turkischrot-Färberei in frunerer Zeit, Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1881, pp. 206 et s.

[3] Louis Dufour, Industrie et état social de Genève au XVIIIe siècle d'après les minutes des notaires, Genève, 1881, pp. 11 et s.

[4] Osterwald, op. cit., p. 10.

[5] James Fazy, Notes sur l'industrie des indiennes à Genève, Nos anciens et leurs œuvres, T. V., Genève, 1905, pp. 105 et s. ; Edouard Chapuisat, op. cit., pp. 133 et s.

Il s'agissait spécialement d'ateliers utilisant les ressources locales : métallurgie, tannerie, imprimerie, travail du verre et du papier.

La Suisse détient, en fait, quelques matières premières notamment du minerai de fer et de l'énergie hydraulique. Malheureusement, elle ne dispose pas de combustible. Or ce dernier est nécessaire dans le travail du minerai. Les gisements de fer sont de qualité médiocre.

Au XVII[e] siècle, ils étaient, toutefois, exploités dans le Jura bâlois, dans le canton de Vaud, au Mont Gonzen, à St-Gali, à Schaffhouse, en Valais, à Neuhausen, à Flums, à Klus, à Vallorbe, à Courrendlin. Une douzaine d'entreprises travaillaient le minerai [1].

Les principaux produits de la *métallurgie* suisse consistaient en outils agricoles, quincaille, coutellerie, tuyaux et fils. La plupart de ces marchandises étaient destinées au marché suisse, mais on en exportait aussi, en particulier, en France.

Dans la *production du cuir*, la Suisse n'a jamais occupé une place prépondérante malgré l'abondance de matière première dont elle dispose. Le protectionnisme corporatif de ses voisins ainsi que l'insuffisance du tan ont entravé la croissance de l'industrie du cuir et limité ses débouchés. Mais les tanneries étaient répandues sur tout le territoire de la Confédération ; elles satisfaisaient généralement à des besoins locaux.

Les activités dérivées du cuir, comme la ganterie et la chapellerie ne conquirent qu'une clientèle locale et se déployèrent très lentement. Elles ne constituaient pas des industries d'exportation [2].

Quant à *l'industrie du papier* [3], elle se répartissait en trente-trois fabriques dans les différents cantons. On en trouvait à Bâle, Säntis, aux Waldstätten, sur les bords du lac Léman, à Berne, Soleure, près de Lindt, à Zurich, Fribourg, Lucerne et Schaffhouse. On en trouvait également à Serrières, dans la principauté de Neuchâtel, à Genève, à Fribourg, dans les cantons d'Unterwald et du Valais, etc. Ces industries s'étaient installées à proximité de la force hydraulique.

La Suisse possédait également des imprimeries, mais elle ne joua jamais un rôle prédominant dans ce secteur. Il en était de même de *l'industrie du verre*, qui existait déjà à Semsales dans le

[1] Joh.-G. Ebel, op. cit., t. II, p. 131 ; Osterwald, op. cit., pp. 25 et 26 ; M. Robert, op. cit., t. II, p. 96 ; G.-R.-Ch. Storr, op. cit., t. I, p. 43 ; Bridel, op. cit., p. 83.

[2] Heinrich Zschokke, op. cit., t. I, p. 95 ; Philipp-Andreas Nemnich, op. cit., t. VIII, p. 85 ; Johann-Michael Afsprung, op. cit., p. 72 ; Bridel, op. cit., p. 227.

[3] Edouard Chapuisat, op. cit., p. 185 ; Louis Dufour, op. cit., p. 14 ; Edouard Mallet, Du recrutement de la population dans les petits états démocratiques, avec esquisse historique et statistique sur l'admission d'étrangers et la naturalisation dans la république de Genève, Genève, 1851, t. II, p. 20.

canton de Fribourg et occupait environ 150 ouvriers vers 1810. On trouvait également quelques verreries dans le Jura bâlois et soleurois, à Roche et à Laufon [1].

Mentionnons également, pour mémoire, puisqu'elle comptait peu, *l'industrie de la poterie et de la porcelaine* [2]. Les poteries de Winterthour, de Schaffhouse, de Steckborn, de Münster en Argovie et de Genève jouissaient d'une certaine notoriété dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

Des fabriques de porcelaine existaient également à Nyon et à Zurich.

Enfin, quant à l'industrie des *produits chimiques* [3], qui occupera plus tard une place importante dans l'exportation suisse, elle n'était représentée que par deux ateliers au début du XIX[e] siècle. Il s'agissait de celui de Langnau dans le canton de Berne et de celui de Winterthour dans le canton de Zurich. Ils fabriquaient des produits pharmaceutiques, des acides pour le traitement des eaux minérales et des métaux, ainsi que des matières colorantes.

* * *

Voilà achevée une rapide esquisse de la distribution de l'industrie suisse sous l'Ancien Régime. Il nous reste maintenant à constater l'influence du fédéralisme helvétique sur sa répartition géographique.

[1] Traugott Geering, Handel und Industrie der Stadt Basel, Basel, 1886, p. 323 ; William Coxe, Travels in Swizterland and in the country of the Grisons, 4e éd., 3 vol., Londres, 1801, t. I, pp. 122 et s. ; Gabriel Walser, Neue Appenzeller-Chronick oder Beschreibung des Kantons Appenzell, St-Gall, 1740, p. 496.

[2] Joh. Strickler, op. cit., t. II, p. 8 ; Stefano Franscini, op. cit., p. 311 ; Gerh.-Phil.-Heinr. Norrmann, Geographischstatistische Darstellung des Schweizerlandes, 4 vol., Hambourg, 1795-1798, t. II, pp. 901 et s. ; Albrecht Hœpfner, Magazin für die Naturkunde Helvetiens, 1787, 2 fasc., 1788, 4 fasc., Zurich, 1787, 1788, t. II, p. 191.

[3] Helvetische Monatschrift, 1801, t. VI, p. 161 ; Georg Lunge, Zur Geschichte der Entstehung und Entwicklung der chemischen Industrien in der Schweiz, Zurich, 1901, p. 7.

CHAPITRE III

Le fédéralisme d'avant 1798 facteur de dispersion économique et industrielle

Le chapitre I[er] a examiné la configuration politique des Etats confédérés sous l'Ancien Régime, le deuxième a étudié la distribution des industries sur le territoire de l'ancienne Confédération. Voyons maintenant dans quelle mesure le fédéralisme helvétique a influé sur la distribution géographique des industries.

Tout un ensemble de facteurs déterminent, on l'a dit, la localisation d'une industrie dans une région plutôt que dans l'autre. Pour la Suisse, on a constaté que les conditions géographiques, les conditions politiques et les conditions religieuses, principalement, ont provoqué la localisation géographique des industries.

A ce sujet, le professeur Rappard écrit : « Là où le site, la forme du gouvernement et la confession dominante étaient favorables, comme à Genève, à Neuchâtel, dans la ville de Bienne, à Bâle, à Zurich, dans la ville de St-Gall, en Appenzell Rhodes-Extérieures et à Glaris, le développement industriel atteignait son maximum d'intensité. Il était moindre là où un ou deux de ces éléments manquaient, comme à Schaffhouse, dans l'Erguel, en Argovie, dans l'Emmental et dans la principauté de St-Gall. Il était nul, ou presque, là où ils faisaient tous défaut comme à Fribourg, dans les bailliages libres, dans le comté de Baden, dans la partie allemande de l'Evêché de Bâle et dans les bailliages italiens. Il en était de même

dans les régions où les conditions favorables étaient entièrement neutralisées par des conditions trop contraires, comme dans la Suisse primitive, à Lucerne, Soleure, dans les Rhodes-Intérieures du canton d'Appenzell, dans le Pays-de-Vaud, l'Oberland et l'ancien pays bernois et dans les Grisons[1]. »

Du point de vue géographique, toutes les régions du pays ne sont pas également avantagées. En effet, les Alpes, englobant en grande partie le canton du Valais, l'Oberland bernois, le canton du Tessin, la Suisse primitive et le canton des Grisons subissent un relief des plus accidentés et sont pour la plupart éloignés des grands centres de consommation suisses.

Ce n'est pas le cas des villes comme Zurich, St-Gall, Bâle, Genève, Lausanne, Bienne ou Neuchâtel. Elles sont situées soit sur le Plateau, soit au pied du Jura et sur des routes de transit ou sont le centre de populations importantes. Leur situation géographique devait fatalement favoriser l'expansion industrielle.

On a dit aussi que la Suisse est parcimonieusement fournie en matières premières. On n'y trouve guère que la houille blanche qui est sa principale ressource naturelle. Ajoutons-y le bois qui a donné lieu à une industrie du papier florissante ; mais de nos jours, la pâte de bois est importée en grande quantité des régions nordiques. Le pays bénéficie, en outre, d'autres matières premières utilisées par l'industrie, comme le lin, le chanvre, le tabac, la laine, le minerai, la soie, etc. Mais les ressources nationales n'ont jamais permis de créer, à elles seules, une industrie florissante. La matière première a toujours dû être complétée par l'importation de l'étranger.

En ce qui concerne la main-d'œuvre, elle était abondante déjà sous l'Ancien Régime. L'industrie a précisément permis d'occuper les hommes qui, autrefois, s'enrôlaient dans le service mercenaire. Il est devenu un lieu commun d'affirmer que la qualité de la main-d'œuvre constitue la principale richesse de la Suisse. En effet, le peuple est travailleur et s'adonne avec succès aux professions industrielles les plus compliquées.

Aussi, l'industrie suisse est-elle caractérisée par le fait qu'elle fabrique des produits utilisant de la main-d'œuvre nombreuse et qualifiée, mais relativement peu de matières premières ou bien des matières premières renfermant une grande valeur pour un petit volume : horlogerie, soieries, broderies, mousselines, connues déjà sous l'Ancien Régime ; à ces travaux délicats s'ajoutent, aujourd'hui, la construction des machines, le travail des produits chimiques et pharmaceutiques, des appareils optiques, des appareils électro-mécaniques, etc.

[1] William-E. Rappard, op. cit., p. 42.

Nous avons déjà souligné que la Suisse, de par sa neutralité politique, est un pays-refuge. Elle jouit, en outre, d'un solide crédit de stabilité politique et sociale. Et le gouvernement a acquis une réputation d'honnêteté en matière monétaire. Tous ces facteurs ont fait de la Suisse un pays-refuge des capitaux en quête de sécurité. Les fonds ont été engagés dans l'agriculture, dans le tourisme, mais aussi et en très grande quantité dans l'industrie.

Or si l'on observe objectivement les bases de l'industrialisation avant la Révolution, on doit reconnaître que la politique des Etats confédérés a exercé une influence décisive sur la localisation des industries.

On a vu que des Etats confédérés étaient indépendants et libres de s'organiser comme ils l'entendaient sur les plans économique et politique ; l'Ancien Régime a connu une décentralisation politique poussée jusqu'à l'incohérence[1]. Chaque Etat pouvait pratiquer la politique économique qui lui convenait.

Les démocraties, les cantons à Landsgemeinde, de même que les pays alliés des Grisons et du Valais jouissaient d'une liberté totale dans le domaine économique. On ne saurait dire que les pouvoirs politiques furent favorables ou défavorables à l'industrie. Cette dernière pouvait se répandre librement. Toutefois, la plupart de ces cantons se trouvent dans les Alpes et sont moins propices à l'industrialisation que les autres cantons suisses. Le Valais vivait sous l'autorité de l'évêque de Sion et les Ligues Grisonnes étaient dominées par d'anciennes familles riches et puissantes qui soutenaient une politique agraire.

Le pouvoir politique des aristocraties patriciennes de Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne ne cachaient pas son hostilité à l'industrie.

Les aristocrates vivaient du produit de leurs terres, des revenus des bailliages ainsi que de leurs capitaux ; ils méprisaient toute activité lucrative. Ils considéraient le commerce et l'industrie comme activités de second ordre.

D'autre part, comme toute aristocratie, les gouvernements de ces pays s'appuyaient sur la propriété foncière. La noblesse craignait la puissance du capital mobilier. Elle pratiquait essentiellement une politique agraire. Les gouvernements voyaient de plus un élément de stabilité politique dans la classe paysanne. Toutefois dans la législation, on ne trouve pas d'indices d'hostilité cons-

[1] Georges Gariel, relève que pour caractériser ce régime, « le mot de chaotique » n'a rien d'excessif » ; il ajoute : « dans cette période, l'historien de la centralisation ne trouve pas grand-chose à glaner ». G. Gariel, La centralisation économique en Suisse, Paris, 1912, p. 10.

ciente envers l'industrie. Mais l'administration de la loi donnait libre cours à l'hostilité et à la malveillance. A plusieurs reprises, l'aristocratie empêcha l'établissement de manufactures et refusa le droit de bourgeoisie à de nouveaux venus enrichis par les affaires.

L'atmosphère morale n'était donc pas du tout propice au commerce et à l'industrie.

La situation se présentait tout différemment auprès des villes aux oligarchies corporatives, soit à Zurich, Bâle, Schaffhouse et St-Gall. La capitale dirigeait souverainement la campagne, les autres villes et les bailliages. Le gouvernement était confié à des conseils choisis parmi les bourgeois de la capitale. Ces bourgeois appartenaient à une corporation, la « Zunft », à la fois collège électoral et association professionnelle. La prépondérance politique revenait donc aux artisans, commerçants et industriels.

« Comme ces villes, écrit Hœpfner en 1801, étaient de plus en plus persuadées que leur existence était liée à la conservation et au maintien de leur commerce et de leur industrie, toute leur politique tendait à s'assurer pour toujours le bénéfice de cette source de vie et de bien-être [1]. »

Si les charges fiscales étaient modérées pour les artisans, les commerçants, les capitalistes et les industriels, si les gouvernants maintenaient la qualité des produits, s'ils manifestaient de la générosité à l'endroit de ceux qui encourageaient le progrès économique, c'est qu'ils cherchaient, par tous les moyens, à soutenir le commerce et l'industrie. Ces derniers étaient monopolisés par les marchands bourgeois de la cité. Ici le pouvoir politique a nettement poussé à l'industrialisation.

Il en était de même à Genève où régnaient les marchands et les artisans. A Genève une aristocratie de magistrats, issus d'artisans ou d'industriels, exerçaient le pouvoir. Ils étaient naturellement tout acquis à l'industrie.

Quant aux principautés de Neuchâtel, de St-Gall et de Bâle, la situation, on l'a dit, se présentait comme suit :

Dans la principauté de Neuchâtel et de Vallengin, le commerce et l'industrie jouissaient d'une très grande liberté. L'industrie prospérait, libre de toute entrave corporative et forte de l'appui gouvernemental. C'est cette liberté et cette politique qui suscitèrent l'harmonieuse croissance de l'industrie dans les Montagnes neuchâteloises.

Quant à la principauté abbatiale de St-Gall, le pouvoir du prince-abbé était absolu sur les terres de Haute-Thurgovie ; dans les

[1] Albrecht Hœpfner, dans Helvetische Monatschrift 1801, t. VI, p. 87.



Une fabrique textile en pleine campagne — *Office suisse d'expansion commerciale.*

terres du Toggenbourg, les habitants bénéficiaient de franchises étendues. Comme conséquence, en Haute-Thurgovie, l'industrie et le commerce souffraient de restrictions diverses d'origine féodale et fiscale. Ils prospéraient au contraire dans le Toggenbourg et à St-Gall même.

Dans la principauté épiscopale de Bâle et de Porrentruy, le prince-évêque exerçait des pouvoirs étendus sur certaines parties du pays ; mais ils étaient limités dans la prévôté de Moutier-Grandval, dans l'Erguel et à la Neuveville ; alors qu'à Bienne ils étaient purement nominaux. On a vu plus haut l'opinion de Rappard sur l'extension de l'industrie dans ces régions. Nous n'y revenons pas.

En résumé, quelle était l'attitude des Etats confédérés à l'égard de l'expansion économique et industrielle ? La réponse est nette : chaque canton étant totalement indépendant, la dispersion des activités économiques entre les différents Etats était totale.

Bien plus, les gouvernements des oligarchies corporatives pratiquaient consciemment une politique de dispersion économique en étendant à la campagne les activités industrielles. Les gouvernements contrecarraient l'afflux de la main-d'œuvre rurale dans les centres urbains. Cette main-d'œuvre pouvait devenir dangereuse en cas de crise. Les cités renonçaient donc à la politique populationniste des mercantilistes contemporains.

Elles préféraient se réserver le monopole du commerce en faisant travailler à leur profit les ouvriers à domicile et les artisans de la campagne. Politique habile certes, mais extrêmement dangereuse. Une poignée de ploutocrates tenaient à leur merci des centaines de milliers d'individus qui n'attendaient que le moment de la révolte.

Cette politique dissociait le commerce et la fabrication. Le commerce était citadin, la fabrication rurale. En Suisse, les campagnes détenaient de ce fait la prépondérance industrielle sur les villes.

Les contemporains avaient vaguement pris conscience de la situation particulière de la Suisse. Cela ressort d'un dialogue fictif entre un bourgeois de Zurich et l'un de ses sujets : « Vous ne sauriez assez remercier la ville de Zurich qui laisse depuis longtemps la fabrication à la campagne et qui se réserve le commerce seulement ; ce n'est pas ce qui se passe dans la plupart des villes commerciales d'Europe qui joignent la fabrication et le commerce dans leur propre cité, comme Paris, Lyon, Rouen, Londres, Birmingham, Manchester, Sheffield et toutes les villes artisanales de Saxe et de Silésie. Votre campagne bénéficie ainsi d'un avantage pécuniaire important sans parler de la culture que lui distribuent les villes [1]. »

[1] Helvetische Monatschrift, 1801, t. VI, pp. 150 et s.

Ce dialogue rejoint les constatations de Rengger et de Hœpfner que nous avons citées plus haut soulignant l'importance des villes en France, en Angleterre et en Allemagne, ainsi que la prépondérance des campagnes en Suisse.

Une statistique du canton de Bâle indique aussi très clairement que l'industrie était exploitée surtout à la campagne. Un tableau résumant les résultats d'une enquête officielle de 1786 montre que les métiers à tisser étaient répartis à la ville et à la campagne dans la proportion suivante [1] :

Métiers appartenant aux	En ville	A la campagne	Total
Fabricants bâlois	23	1870	1893
Fabricants étrangers [2]		63	63
Ouvriers sujets	3	309	312
TOTAL	26	2242	2268

De son côté, Tr. Geering fait état d'obligations très strictes imposant aux marchands de répartir l'industrie à la campagne. Après la Guerre de Trente ans, des dispositions furent en effet édictées par la ville de Bâle en vue d'étendre l'occupation sur un rayon de cinq milles au dehors de la ville. Tr. Geering écrit ce qui suit : « Il est intéressant de remarquer, du point de vue de l'histoire économique, que les cantons suisses n'ont pas procédé, comme d'autres Etats, vers la fin du XVIIe siècle : ils n'ont pas tenté d'étendre les cités et d'augmenter la population de ces dernières... C'est ainsi que l'industrie à domicile se répandit dans la campagne bâloise, dans le Jura du prince-évêque de Bâle, dans la région de Laufon et dans le Delsbergertal. » Mais Geering ajoute : « Dans la lutte entre les métiers et la grande industrie naissante, quelques personnes prévoyantes soulevèrent, à un moment donné, l'argument suivant pour l'introduction des ateliers à Bâle même : si Bâle ne veut pas admettre la grande industrie, les régions environnantes s'émanciperont de la ville et lui feront ensuite concurrence. Ces mêmes personnes ajoutaient encore : si Bâle n'occupe pas dans son industrie la main-d'œuvre des environs, les capitaux et les meilleures intelligences émigreront. Ce fut l'argument décisif qui per-

[1] William-E. Rappard, op. cit., p. 94.

[2] Il s'agit de 4 maisons argoviennes dont le gouvernement bâlois tolérait la concurrence. Ces maisons faisaient battre, outre leurs 63 métiers, une centaine de ceux qui appartenaient aux ouvriers.

mit l'installation des métiers mécaniques dans la rubanerie en 1660. »

Tr. Geering poursuit : « Pour Bâle et les autres villes suisses, les conséquences furent extrêmement importantes. Déjà au XVII[e] siècle, au cours de la Guerre de Trente ans, l'industrie à domicile s'était concentrée dans les mains des maîtres de la ville. C'est que la sécurité des villes fortifiées attira dans ces dernières la direction des affaires et les capitalistes fuyant les dangers des campagnes ouvertes. »

Tr. Geering, qui s'est voué à de très longues recherches sur l'histoire économique de la Suisse, ajoute : « Le franchissement des barrières territoriales de la cité par la création de travail à l'extérieur, au XVII[e] siècle, ne se présentait pas seulement à Bâle ; cette méthode de travail était commune à toute la grande industrie du Nord et de l'Est de la Suisse, notamment à St-Gall, qui pratiquait même cette politique à l'égard du Voralberg, de la Saxe et du Würtemberg. »

Tr. Geering conclut : « Le but de la politique économique des villes ne consistait pas à rassembler dans leur sein le maximum de population qui pouvait devenir inoccupée tôt ou tard, mais bien plutôt d'assurer du travail régulier à une main-d'œuvre restreinte. Cependant, à côté, en partie sur le territoire étranger, la cité se réservait des travailleurs complémentaires qu'elle pouvait appeler en plus ou moins grande quantité suivant la marche des affaires. Les dispositions administratives de la ville de Bâle mentionnent expressément les travailleurs de la région de Bienne et de Markirch occupés par les marchands de Bâle. Les dispositions prescrivent qu'un fabricant ne peut pas avoir plus de 50 métiers dans un rayon de cinq milles autour de la ville (15 à la ville, 35 à l'extérieur). S'il veut agrandir son affaire dans une mesure illimitée, il le peut, mais seulement en dehors de ce rayon, par exemple à Bienne ou à Markirch [1]. »

Il était normal dès lors que sous l'Ancien Régime la campagne exerçât la prédominance dans l'activité industrielle et qu'elle détînt la suprématie démographique : il existait, à cette époque, une politique consciente de dispersion industrielle.

Toutefois, remarquons-le en passant, cette politique de dispersion n'était pas motivée par le désir de soutenir la classe paysanne ; elle visait bien plutôt à empêcher les crises et les disettes dans les villes et probablement aussi à éviter les désordres sociaux naissant de la crise et de la concentration des forces de travail inactives. Les renseignements manquent sur la situation économique des

[1] Traugott Geering, op. cit., pp. 21 et s.

ouvriers de cette époque. On sait toutefois que le travail variait suivant les saisons et que les ouvriers à domicile travaillaient à la lumière des chandelles. La réglementation du travail n'existait pas dans les cantons. Le travail à domicile donna ainsi lieu à de graves abus. Des enfants de quatre ou cinq ans cardaient ou filaient le coton ; de plus, les garçons et les filles âgés de moins de treize ans travaillaient régulièrement.

Comme l'occupation à domicile était accessoire, le salaire demeurait très bas. Déjà à ce moment-là aussi, des marchands avaient introduit, par charité, des industries dans les montagnes de la Suisse centrale « pour occuper les mains désœuvrées » et « pour remplir les heures de loisir des familles pauvres ». Mais, W.-E. Rappard le relève, « il est certain que les marchands citadins s'étaient assuré des fortunes assez importantes grâce au prix très bas de la main-d'œuvre [1]. »

Quoi qu'il en soit, la répartition de l'industrie suisse sous l'Ancien Régime démontre, sans équivoque, l'importance du facteur politique quant à la localisation industrielle. L'Ancien Régime connaissait surtout l'industrie dispersée. Cette forme d'exploitation se retrouvait dans toute l'Europe occidentale. Toutefois ce qu'il y avait de particulier à la Suisse, c'était une dissociation rigoureuse du travail industriel, rural, de l'activité commerciale, citadine. Les villes se réservaient l'activité commerciale dont elles conservaient le monopole, mais elles laissaient à la campagne presque toute l'activité industrielle par le travail à domicile et la remise de travaux aux petits artisans.

Ce système permettait une dispersion de l'industrie sur le territoire national ainsi qu'une suprématie, nulle part égalée dans les pays industriels, de la population rurale sur la population citadine.

Si le facteur politique n'avait joué aucun rôle dans la dispersion de l'industrie sur le territoire suisse, nous devrions retrouver un système d'exploitation aussi décentralisé dans les autres pays industriels. Or, on a vu que ce n'était pas le cas pour les autres nations industrielles de l'Europe à cette époque. Certes, les marchands citadins de ces pays distribuaient également du travail à domicile dans les campagnes. Mais cette répartition était loin d'atteindre l'importance et la rigueur qu'elle revêtait en Suisse. La preuve en est fournie par l'importance de la population urbaine. En France, par exemple, Lavoisier admet que sur 25 millions d'âmes, 8 millions habitaient les villes vers la fin du XVIII[e] siècle, soit le 32 %. Des Pommelles fixe à 5,6 millions (22 %) la population urbaine. Arthur Young obtient le même pourcentage avec 5,7 millions d'habitants. Et selon cet

[1] William-E. Rappard, op. cit., p. 239.

auteur, douze départements détenaient alors une population urbaine supérieure à 30 % : Seine (77 %), Bouches-du-Rhône (51 %), Gard, Seine-Inférieure, Hérault, Ardennes, Seine-et-Oise, Gironde, Rhône-et-Loire, Maine-et-Loire, Loiret, Nord [1]. Or, à la même époque, la population urbaine suisse formait moins du 6% de la population totale. (Fig. 1)

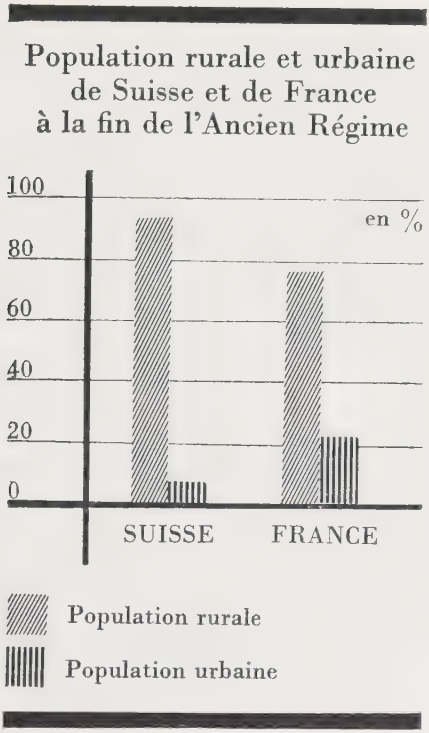


Fig. 1

Enfin les cantons, Etats totalement indépendants, jouissaient d'une liberté d'action totale sur le plan économique. Ils pouvaient soutenir les activités économiques qui leur paraissaient les plus souhaitables. C'est dire que sous l'Ancien Régime, il existait une large dispersion des activités économiques sur le territoire suisse.

[1] Adolphe Landry, Traité de démographie, Paris, 1949, p. 90.

DEUXIÈME PARTIE

TITRE I

Les prodromes de la centralisation Révolution politique Révolution industrielle et fédéralisme

(1798-1848)

TITRE II

La marche à la centralisation politique et à l'interventionnisme économique de 1848 à nos jours

TITRE I

Les prodromes de la centralisation Révolution politique Révolution industrielle et fédéralisme (1798-1848)

Cette époque demeure l'une des plus mouvementées de la civilisation occidentale. Dans l'ordre politique, elle marque l'avènement de la démocratie moderne et la marche à la centralisation des pouvoirs. Dans l'ordre économique, elle assiste à la Révolution industrielle et à l'avènement du libéralisme économique.

Mais le passage de l'Ancien Régime, féodal et corporatif, au nouveau régime, libéral et démocratique, ne devait pas s'effectuer sans heurts.

On examinera donc l'évolution de l'Etat politique helvétique, la situation économique générale et la Révolution industrielle ; on étudiera en outre comment s'est comporté le fédéralisme helvétique au début de la centralisation politique et économique.

CHAPITRE I

Les transformations politiques de 1798 à 1848 L'opposition entre les centralistes et les fédéralistes

La sujétion des campagnes à la ville, l'exploitation économique dont elles étaient l'objet, les entraves corporatives et la domination commerciale des citadins devaient fatalement entraîner une réaction de la part des campagnes et de toutes les personnes qui souffraient de cet état de choses.

La Suisse avait naturellement été touchée par le grand mouvement de libre pensée surgi en France avec les Encyclopédistes. Au reste, Jean-Jacques Rousseau était citoyen de Genève.

Les pays sujets, le canton de Vaud, par exemple, n'attendaient que le moment d'appeler les révolutionnaires français pour chasser leurs dominateurs.

De fait dans l'hiver 1797-1798, les troupes françaises envahirent le pays, sollicitées par des citoyens suisses.

Cette invasion fut suivie de la proclamation de la « *République Helvétique une et indivisible* ». Elle faisait de la Suisse un Etat unitaire, divisé en vingt-trois cantons. Ces derniers constituaient de simples circonscriptions administratives, des préfectures. Le préfet était nommé par le gouvernement central qui résidait à Berne. Celui-ci était confié à un directoire composé de cinq membres que nommait l'assemblée législative et qui avait sous ses ordres des Ministres d'Etat.

La constitution de la « République Helvétique une et indivisible » était calquée sur la constitution française. Elle transportait au pouvoir central tous les attributs de la souveraineté. Elle formait donc de la Suisse un Etat centralisé, ce qui était contraire à son histoire et à la nature même de son sol extrêmement compartimenté.

Mais le Directoire eut la vie dure. En effet, la plupart des cantons, qui se considéraient encore comme républiques indépendantes, ne voulaient pas se soumettre. Bonaparte y entretint des armées régulières qui devaient perpétuellement combattre de nouveaux soulèvements.

Dans ces conditions, la République Helvétique ne pouvait obtenir le respect de sa constitution. Pourtant cette dernière avait réalisé des progrès notables. Dans le domaine économique, par exemple, elle proclamait trois principes importants : celui du libre établissement des citoyens suisses sur toute l'étendue du territoire, celui de la libre circulation des marchandises (suppression des douanes intérieures, des octrois et droits de toute nature, inauguration d'une politique commerciale fédérale) et celui de l'égalité de tous les contribuables devant les charges publiques (suppression des dîmes et des droits féodaux).

D'autre part, la nouvelle constitution avait créé un certain nombre de services nationaux : la poste, la monnaie, le sel, la poudre à canon, les mines.

Ces créations disparurent avec la République Helvétique elle-même. Toutefois, la constitution a laissé des jalons pour l'œuvre de centralisation définitive qui sera réalisée en 1848. Les principes de la constitution de 1798 avaient devancé les événements. La plupart des idées seront reprises dans les constitutions suivantes et seront réalisées peu à peu.

Mais après la chute de la République Helvétique, la diète restituait, par exemple, la poste à tous les cantons ; quelques principes restèrent cependant acquis : suppression des droits d'octroi et de passage pour les postes et messageries, franchises postales pour la correspondance officielle, secret postal garanti pour tous les cantons, libre passage et protection des courriers et messageries, responsabilité des bureaux postaux avec garantie cantonale, etc.

Quant à la monnaie, la loi du 19 mars 1799 créa une unité monétaire nationale : le franc suisse.

En matière d'enseignement, un centraliste, le Suisse Stapfer, présenta un projet de loi en 1798 ; il prévoyait la création d'écoles de tous ordres et de tous les degrés et, au sommet de l'édifice, un enseignement supérieur devant être à la fois une université et un polytechnicum. Malheureusement les soucis de la défense nationale

ne permirent pas la réalisation du projet Stapfer. Il sera repris plus tard et permettra la fondation de l'Ecole polytechnique fédérale.

La République Helvétique tenta aussi une œuvre d'unification du droit civil et du droit pénal, inspiré du droit français. Or l'unification interviendra en 1907 pour le code civil et en 1943 pour le code pénal, près d'un siècle et demi plus tard.

Dans le domaine fiscal, la République avait supprimé tous les impôts et droits féodaux en les remplaçant par un système fiscal nouveau. Ce dernier prévoyait des impôts sur les terres et les capitaux, sur les maisons, sur les boissons, sur le commerce, sur les mutations entre vifs ainsi que des droits de succession, des droits de timbre et d'autres impôts somptuaires et taxes diverses.

Ce système fiscal ne fut, en fait, jamais appliqué. La discussion du projet dura dix mois et la guerre en rendit l'exécution difficile. Le rachat des dîmes ne pouvait pas aboutir non plus, à tel point que le 15 novembre 1800 le Conseil législatif remit en vigueur les dîmes, rentes et droits féodaux.

On saisit tout de suite la situation difficile du Directoire et du parti unitaire. Le pouvoir vacillait : les déchirements intérieurs, dus à la guerre civile et aux soulèvements perpétuels des fédéralistes, entravaient la marche des affaires. Bonaparte intervint enfin comme médiateur entre le parti unitaire et le parti fédéraliste : il leur imposa *l'Acte de Médiation* de février 1803. La première tentative trop brusque et trop radicale de centralisation avait vécu.

L'Acte de Médiation restitua aux cantons l'essentiel de leur souveraineté. Il institua une diète où le pouvoir central était représenté. La diète réunissait les représentants des cantons. Et en dehors des sessions, la diète était représentée par le chef de l'exécutif de l'un des six cantons les plus influents ; il prenait le titre de landamann. Ses fonctions ne duraient qu'un an et passaient ensuite à un autre canton.

Du point de vue politique, le landamann assurait l'ordre à l'intérieur et la défense contre l'étranger. Du point de vue économique, il envoyait au besoin des inspecteurs chargés de surveiller les routes, les chemins et rivières, il pouvait ordonner des travaux urgents et les faire exécuter aux frais de ceux qui auraient dû les entreprendre.

L'Acte de Médiation de 1803 proclamait en outre la liberté d'établissement et de commerce sur tout le territoire de la Confédération ; toutefois il ne donnait à cette dernière ni finance, ni armée personnelle, ni représentation diplomatique ordinaire.

Les dépenses fédérales devaient être couvertes par les contingents des cantons ainsi que par des droits de consommation et

d'importation sur les boissons et spiritueux. Si des travaux urgents devaient être mis en chantier, le landamann convoquait la diète. En réalité, aucune œuvre économique n'était possible sur le plan fédéral. On revenait au régime cantonaliste. La liberté d'établissement et de commerce devint très rapidement une simple fiction.

Toutefois, la Suisse avait été entraînée dans le blocus continental. Elle fut obligée de cesser toutes affaires avec l'Angleterre. Elle subit de ce fait une centralisation économique : Napoléon lui imposa des tarifs douaniers, confisca ou fit brûler les marchandises suspectées d'être d'origine anglaise.

En outre, si la constitution de 1798 avait proclamé le suffrage universel, l'Acte de Médiation fit marche arrière. En effet, s'il affirmait qu'il n'y avait plus en Suisse « ni pays sujet, ni privilège de lieu, de naissance, de personne ou de famille », l'Acte de Médiation introduisit cependant un régime censitaire dans tous les cantons, sauf dans les anciennes démocraties. D'autre part, tous ceux qui n'avaient pas le droit de bourgeoisie communale étaient exclus de l'électorat.

Dans les cantons aristocratiques et oligarchiques, les villes reprirent, en partie du moins, leur ancienne ascendance sur les campagnes.

Mais la chute de Napoléon conduisit à l'abrogation de l'Acte de Médiation et dota la Suisse du « *Pacte de 1815* ». Ce dernier — qui rattachait le Jura bernois, industriel, au canton de Berne agricole — marquait un certain progrès dans le domaine de la centralisation. Il donnait au pouvoir central le droit de se faire représenter à l'extérieur et de conclure des traités de commerce ; il créait de plus une force militaire fédérale. Et la liberté intercantonale du commerce et de l'industrie était acquise sous réserve des mesures de police et des droits de péage et de pontonage.

En réalité, la diète ne réussit pas à établir un tarif douanier national, ni à unifier la poste et la monnaie.

Cette situation amena les cantons à conclure de nombreuses conventions et concordats sur des sujets divers. En 1819, 1824 et 1825, ils signèrent, par exemple, des conventions monétaires.

Ajoutons que le Pacte fédéral prévoyait l'établissement d'une caisse fédérale destinée à subvenir aux dépenses de guerre. C'était une innovation importante ; la caisse devait être alimentée par des droits d'entrée sur les marchandises de luxe.

En outre, n'oublions pas que la Suisse se trouvait, à cette époque, en pleine Révolution industrielle. De plus en plus, on sentait la nécessité de réaliser une unité nationale plus grande. Le Pacte

fédéral de 1815, s'il avait donné satisfaction aux fédéralistes, ne convenait cependant pas ni aux centralistes, ni aux industriels.

Divers milieux demandaient de plus l'abolition de tous les privilèges de classe ou de naissance ainsi qu'une meilleure représentation des intérêts industriels au sein des autorités. La révolution de juillet 1830 à Paris donna à la Suisse le signal du mouvement politique. C'est le peuple zurichois, réuni à Uster le 22 novembre 1830, qui demanda, parmi les premiers, une nouvelle constitution. Ce mouvement se répandit rapidement à d'autres cantons. Partout, on sentit la nécessité d'une centralisation économique sur le plan national : la Suisse devait se présenter à l'étranger comme une entité.

Ce sont les classes moyennes des villes et des campagnes qui suscitèrent le mouvement politique des années 1830 et suivantes ainsi que le système économique libéral.

En Suisse comme en France, la bourgeoisie représentait la société industrielle. Une fois arrivée au pouvoir, cette société revisa la constitution et abolit les privilèges de la noblesse et du patriciat. La démocratie représentative devint ainsi le moteur d'une nouvelle organisation économique.

Mais une telle transformation n'alla pas sans luttes et sans difficultés. Ces dernières prolongeaient en fait le remue-ménage sans précédent provoqué par la Révolution française dans tous les secteurs de la pensée humaine. En Suisse, sur le plan politique, le remue-ménage se traduisit, entre 1798 et 1848, par une opposition aiguë entre le parti fédéraliste, conservateur et le parti centraliste, libéral, entre les campagnards, partisans de l'Ancien Régime, et les cantons industriels et citadins, libéraux et centralistes.

Au reste, l'opposition devint si forte qu'en 1847 la guerre éclata entre les conservateurs et les libéraux : ce fut la guerre du Sonderbund. De cette guerre, dont sortirent vainqueurs les centralistes, naquit la constitution helvétique de 1848.

Cette constitution résultait d'un compromis entre la tendance centraliste et la tendance fédéraliste. Elle jetait toutefois les bases de la centralisation économique actuelle. Nous examinerons cette constitution très rapidement au cours d'un prochain chapitre. Il y a lieu de voir d'abord l'évolution de l'économie et surtout de l'industrie au cours de la période qui va de 1798 à 1848. C'est la Révolution industrielle en Suisse et le passage du régime économique cantonal au régime national grâce à la nouvelle constitution [1].

[1] Georges Gariel, La centralisation économique en Suisse, l'œuvre économique de la Confédération depuis 1848, Paris, 1912, t. I, pp. 2-40 ; le même, Soixante ans de centralisation économique, Fribourg, 1916, pp. 1-10.



La fabrication des cigarettes — *Burrus & Cie., Boncourt.*

CHAPITRE II

Situation économique générale de 1798 à 1848
L'économie, facteur de centralisation politique

Toute cette période subit l'influence de la constitution donnee à la Suisse en 1798 par les Français. La constitution garantissait la liberté du commerce et de l'industrie et la liberté d'établissement sur tout le territoire de la Confédération suisse. Elle supprimait, d'autre part, les octrois, ce qui eut pour effet de créer un marché national unifié.

Les retours en arrière de l'Acte de Médiation de 1803 et du Pacte fédéral de 1815 constituaient les soubresauts d'une évolution inévitable. Une certaine centralisation économique était nécessaire.

La liberté du commerce et de l'industrie, le droit de libre établissement et la démocratie sont à la base de la Révolution industrielle.

Au cours de cette période politique tourmentée, l'économie elle-même vécut des fortunes diverses.

La période de la République Helvétique vit l'économie bouleversée par les soulèvements perpétuels des Etats fédéralistes, par l'envoi de soldats dans les guerres de Napoléon et surtout par le blocus continental. Ce blocus visait un double but : il devait ruiner l'Angleterre et permettre à la France de conquérir, en Europe, les marchés anglais ; ce qui devait donner du même coup la prédominance à l'industrie française.

Or, l'industrie suisse concurrençait l'horlogerie et l'indiennerie françaises. Napoléon appliqua, en conséquence, des mesures économiques strictes et rigoureuses à l'égard de la Suisse. D'autre part, les prohibitions des cotonnades anglaises, la destruction de toute marchandise ou produit contenant des matières premières anglaises portaient un coup fatal à notre industrie cotonnière et à notre industrie des toiles peintes.

La Suisse subit de ce fait une crise économique et sociale terrible, bien qu'elle fut atténuée par la contrebande, tolérée par Napoléon lui-même.

A la chute de Napoléon, les marchés furent envahis par les cotonnades et les draps anglais stockés pendant la guerre.

D'autre part, une disette désastreuse couvrit le pays au cours des années 1816 et 1817.

Les pays européens s'entourèrent de barrières protectionnistes . ce fut le cas de la Hollande, de la Belgique, puis de la France et de l'Angleterre, du Royaume des Deux-Siciles, de l'Autriche et de l'Allemagne. Bref, une mesure protectionniste succéda à l'autre, aggravant la situation économique de la Suisse. Il va sans dire que dans ces conditions la question ouvrière se posait avec acuité dans les centres industriels.

Et tout le monde demanda inévitablement une défense énergique contre les mesures douanières de l'étranger. Le 1er novembre 1822, treize cantons et demi formèrent dans ce but un concordat. Il fut déjà dissout le 1er octobre 1824, à la suite de résistances rencontrées dans divers cantons. De plus, peu à peu, on n'en sentit plus le besoin. En effet, les commerçants, les marchands suisses avaient prospecté les pays d'outre-mer. Les produits de l'industrie suisse pouvaient être exportés vers l'Orient en échange de produits alimentaires. C'est vers les années 1822 et 1823 que débutèrent les relations commerciales de nos industriels avec l'Extrême-Orient. Vers la même époque, le Brésil, devenu indépendant, ouvrit son marché national aux produits suisses ; puis toute l'Amérique du Sud, la Californie, les Indes, les Philippines et l'Australie devinrent clients directs de l'industrie suisse.

On constate que la libération des peuples sujets, des peuples sous tutelle, des peuples colonisés ouvre des marchés nouveaux à notre pays.

Malgré les protections douanières des Etats européens, la Suisse n'en conservait pas moins l'occupation de sa main-d'œuvre ; elle conquit même le marché européen.

En agriculture, les récoltes devinrent plusieurs années successives favorables. La tendance à l'augmentation du pâturage sur les

céréales s'accentua au cours de cette époque continuant ainsi de libérer de la main-d'œuvre pour l'industrie.

L'industrie connut un essor réjouissant. La division du travail s'accentua dans l'industrie horlogère ; la filature du coton, le tissage de la soie accrurent rapidement leur importance.

Les industries apportèrent de l'argent et des revenus dans des contrées nouvelles du pays. Des modifications sociales se produisirent. Les industriels composés surtout de bourgeois demandèrent, on l'a dit, la suppression des privilèges et l'introduction de représentants de l'industrie dans les autorités.

Les villes industrielles demandaient un marché national unifié. Elles avaient également besoin de la suppression des barrières douanières intérieures afin de présenter un front uni à l'égard de l'étranger.

Le leitmotif inspirant l'action des cantons industriels de l'époque 1830 à 1848 était le libéralisme qui devait permettre le déploiement de l'esprit d'entreprise. Il s'agissait également de développer le commerce et le trafic. L'Etat stimula le zèle des citoyens par des mesures administratives et par la législation.

La liberté du commerce et de l'industrie fut à nouveau proclamée. On simplifia le régime douanier cantonal. On subdivisa les pâturages communs dans une grande partie du pays. On s'inspira du droit romain, on adapta le droit civil aux besoins de l'industrie. Ce fut naturellement le canton industriel de Zurich qui donna l'exemple en introduisant une loi sur la poursuite pour dettes. Et surtout on construisit des routes pour relier les différentes régions du pays.

Les postes circulèrent plus rapidement et leurs courses devinrent régulières.

L'instruction publique se développa. Elle devint obligatoire pour la campagne. Ce fut là une heureuse innovation. Elle permit le relèvement du niveau intellectuel des classes populaires, particulièrement des classes agricoles, autrefois classes sujettes.

L'économie agricole passa de l'économie fermée à l'économie d'échange.

La population augmenta rapidement. La concurrence industrielle s'aiguisa également. Les hommes d'affaires virent le taux de leurs bénéfices diminuer.

Le commerce subit des modifications rapides et importantes. Les intermédiaires se virent peu à peu éliminés. Les industriels nouèrent des relations d'affaires directement avec les acheteurs. Les foires perdirent de plus en plus d'importance. Autrefois, elles jouaient le rôle prédominant pour la vente des fabrications suisses.

Les marchés étrangers s'étendirent. Toutes les parties du monde étaient prospectées par les horlogers et les industriels suisses. La prospérité régnait dans l'ensemble du pays.

Les personnes voyageaient davantage ; les représentants de commerce sillonnaient la Suisse.

Le petit magasin se développa. Les restaurants également. Cela fit suite à l'extension des affaires. Ainsi dans le canton de Zurich, entre 1830 et 1833, le nombre des restaurants passa de 710 à 1362 ; dans le canton de Berne, de 1830 à 1834, il passa de 772 à 1329 [1].

Le trafic postal enregistra une extension réjouissante. La ville de Zurich essentiellement industrielle, vit le trafic postal quadrupler de 1833 à 1845 [2].

Les routes de première classe furent sillonnées, tous les jours, par un courrier alors qu'ailleurs, la poste se déplaçait presque partout deux à trois fois par semaine.

Les taxes postales furent moins élevées et la navigation à vapeur facilita le transport des personnes et des marchandises.

C'est un peu plus tard que se créèrent les premières lignes de chemin de fer qui donneront un développement extraordinaire à nos industries. En 1844, on construisit le chemin de fer de Bâle à Saint-Louis ; et en 1847, celui de Zurich à Baden.

La banque fit également des progrès remarquables. L'extension du commerce et de l'industrie exigea des crédits nouveaux. Les premières banques commerciales furent fondées. A partir de 1830, on créa successivement les banques suivantes : Banque cantonale de Berne, Banque de Zurich, Banque de St-Gall ; entre 1840 et 1850, on vit naître la Banque de Bâle, la Banque Cantonale Vaudoise, la Banque de commerce de Genève, la Banque de Genève, la Caisse Hypothécaire du Canton de Berne, la Caisse Hypothécaire de Genève et la Caisse de Secours de Soleure. Quelques-unes de ces banques reçurent le droit d'émettre des billets. L'augmentation des caisses d'épargne fut également significative. En 1815, il y avait en Suisse 10 caisses d'épargne alors qu'en 1850 elles atteignaient le chiffre de 170 [3].

Les assurances s'étendirent également à l'ensemble du pays : assurance contre le feu, la grêle, assurance bétail, assurance vie, assurance pour les transports, etc.

Bref, toute la vie économique avait pris une autre allure.

[1] Dr F. Scheurer, Passage de la Suisse du régime économique cantonal au régime national, Bâle, 1918, pp. 6-13.

[2] Dr F. Scheurer, op. cit., p. 5.

[3] Dr F. Scheurer, op. cit., p. 12.

C'était l'expansion sous toutes ses formes.

Malheureusement pendant que l'économie croissait, le politique ne suivait pas. L'Acte de Médiation de 1803 et le Pacte de 1815, on se le rappelle, avaient fait marche arrière, étaient revenus sur de nombreux points à l'Ancien Régime, c'est-à-dire au régime cantonaliste. Un rapport d'une commission fédérale notait en 1803 qu'il subsistait encore plus de 400 droits d'octroi et de pontonage en Suisse [1].

D'un autre côté, dans le canton des Grisons, une coutume appelée « Roodwesen » obligeait toujours les convois à transborder la marchandise à plusieurs reprises au cours de la traversée des Alpes. Comme conséquence, le transit diminuait au travers de la Suisse. Les expéditeurs de l'étranger préférèrent le plus souvent, à la ligne directe au travers de la Suisse, les détours par la France et par l'Autriche où les tracasseries n'existaient plus.

L'organisation postale était également déficiente. On sentait le besoin de plus d'unité. En 1833, les cantons possédaient encore en Suisse 16 administrations postales.

La multiplicité des systèmes monétaires gênait également le commerce. Les cantons ayant des systèmes monétaires particuliers, les commerçants devaient traîner avec eux des sacs souvent remplis de numéraires. Le change ne pouvait se faire que dans les villes. Les opérations d'escompte demeuraient également fort compliquées. Que l'on pense en outre à la diversité ou à l'absence de législation sur le commerce, sur la poursuite pour dettes et la faillite, sur l'établissement, etc., et l'on comprendra pourquoi la société industrielle éprouvait le besoin de reviser le Pacte fédéral.

Il y avait donc lieu de briser les structures économiques, sociales et politiques beaucoup trop étroites. Il s'agissait de faire passer la Suisse du régime économique cantonal au régime national.

Malheureusement cette idée ne correspondait pas aux vœux des cantons agricoles qui ne ressentaient pas avec autant d'acuité le besoin de créer l'unité nationale.

Chose curieuse, la prospérité n'en existait pas moins dans toute l'industrie suisse malgré les tracasseries et les entraves du cantonalisme. Mais il faut le dire, cette prospérité s'étendait au monde entier.

Malheureusement, l'inflation fit suite à la croissance exagérée de l'économie ; et en 1837 et 1839, deux crises terribles secouèrent à nouveau la planète. En Suisse, le taux d'intérêt monta rapidement. Des quantités de produits massés dans les comptoirs et les ports

[1] Dr F. Scheurer, op. cit., p. 8.

d'Outre-mer ne pouvaient plus s'écouler. Les crédits ne rentraient plus ou difficilement. Le prix des immeubles locatifs baissa de 10 à 15% [1]. C'était le marasme général. Des branches de l'industrie nationale périclitèrent définitivement : l'indiennerie neuchâteloise, par exemple, reçut un coup décisif. Les métiers subirent également une crise douloureuse.

Les difficultés économiques réagirent inévitablement sur la politique. On assista à des mouvements réactionnaires dans divers cantons : tout pouvoir menacé réagit par la centralisation ou la force. Au reste, la masse elle-même fut acquise peu à peu à plus de centralisation politique. En outre, plus les marchés sont difficiles à conquérir, plus la concurrence s'affirme, plus l'exportation est difficile et plus les industriels sont attirés par le marché intérieur. Or à l'époque, il existait, on l'a vu, une multitude d'entraves intérieures. Les cantons industriels n'eurent de cesse que les trafics de toute nature fussent libérés ; les organisations artisanales réclamaient une réforme du Pacte fédéral de 1815. Elles désiraient une plus grande indépendance économique, une protection nationale du métier faisant place à la protection cantonale.

Par malheur en 1846 et 1847, de mauvaises récoltes agricoles aggravèrent le malaise économique. Les luttes politiques devinrent par conséquent de plus en plus âpres. Les fédéralistes et les centralistes en vinrent aux mains. Ce fut le Sonderbund et la constitution de 1848 qui portèrent au pouvoir le parti libéral-radical, industriel et centraliste.

La constitution de 1848 ouvrit la voie au régime national. L'horizon s'ouvrit aux réformes législatives propices à l'essor du commerce et de l'industrie. La monnaie, les poids et mesures furent bientôt unifiés, le trafic devint meilleur marché et plus rapide ; peu à peu le droit civil et le droit commercial furent unifiés et s'appliquèrent à l'ensemble du pays [2].

Voyons maintenant de plus près quelles furent les transformations de l'industrie suisse au cours de la période qui va de 1798 à 1848, période de la Révolution industrielle en Suisse.

[1] Dr F. Scheurer, op. cit., p. 13.

[2] Stefano Franscini, Neue Statistik der Schweiz, Berne, 1848, 1er vol. ; Emminghaus, Schweizerische Volkswirtschaft, Leipzig, 1860. 1er vol. ; Ludwig Snells. Leben und Wirken, Zurich, 1858 ; J. Baumgartner, Die Schweiz in ihren Kaempfen und Umgestaltungen von 1830-1850, Zurich, 1853, 1 vol. ; Henri Escher, Erinnerungen seit mehr als 60 Jahren, Zurich, 1866.

CHAPITRE III

L'industrie suisse à l'époque de la révolution industrielle

La lutte des petits artisans et des ouvriers à domicile contre la fabrique

Ce chapitre analysera brièvement ce que fut la Révolution industrielle, son apparition en Suisse dans les principales industries : dans la filature, le tissage du coton et de la soie et dans les autres industries textiles ainsi que dans l'horlogerie. Il étudiera après coup la distribution géographique des industries vers 1848.

SECTION I

La Révolution industrielle

Le terme de Révolution industrielle peut être pris dans deux sens. Au sens restreint, la Révolution industrielle est l'avènement du machinisme et de l'usine. C'est donc un fait technique ayant des conséquences économiques. Au sens large, la Révolution industrielle englobe les transformations matérielles, sociales et morales causées par l'avènement du machinisme.

Sous quelque angle qu'on la juge, la Révolution industrielle eut

comme conséquence primordiale de consolider la situation économique des cités. L'utilisation de la machine et le travail en fabriques suscitèrent une concentration de la grande industrie dans les villes. La technique augmentant la productivité, la Révolution industrielle multiplia l'importance nationale de l'industrie qu'elle attirait dans les agglomérations urbaines.

Les cités, qui avaient perdu de leur influence politique par la suppression du suffrage censitaire, allaient reconquérir dans la nation une puissance sans précédent.

La Révolution technique débuta en Angleterre vers le milieu du XVIII[e] siècle et gagna le continent quelques décades plus tard.

La Révolution technique est caractérisée par certains progrès industriels réalisés de manière rapide et parfois tragique.

Jusque vers 1700, beaucoup de techniques demeuraient manuelles et dépendaient de l'adresse de l'ouvrier qui utilisait des outils simples : scie, marteau, rouet, métier à bras, aiguille, cisailles ou lime.

Mais au cours de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, de nouvelles machines furent utilisées dans l'industrie.

Dans la métallurgie, on employa des machines nouvelles pour broyer le minerai, frapper les médailles, laminer et fondre l'or et l'étain. On se servit de grues, de roues à eau, de machines à vapeur et de laminoirs pour l'usinage des barres, des plaques ou des fils de fer.

En Angleterre Josiah Wedgwood (1730-1795) révolutionna les fabrications céramiques. Il adopta des méthodes et des outillages nouveaux. Il installa des machines hydrauliques et, dès 1776, la machine à vapeur de Watt. Il inventa lui-même et améliora des tours, des outils et des machines.

Dans l'industrie textile, on vit apparaître la machine à organsiner la soie, de John Lombe (1718) importée d'Italie, la navette volante, construite par John Kay en 1733, le waterframe de Arkwright, le spinning jenny de Hargreaves (1770) qui permit à une seule personne de filer huit puis seize et finalement cent fils. La mule de Crompton combina les dispositifs du waterframe et du spinning jenny. Et en 1787, Cartwright prit ses brevets pour la fabrication du métier mécanique.

Les constructeurs mirent au point des machines à ajuster, à fraiser, à mortaiser, à tourner, à couper le métal. La plupart des machines inventées au XVIII[e] siècle étaient actionnées par les anciennes sources d'énergie : la pédale, la manivelle, le manège, la roue à eau. Mais Newcomen (1705) inventa la pompe à piston mue par la vapeur. En 1769, Watt prit un brevet pour la machine à

vapeur. Il perfectionna la machine de Newcomen en la modifiant profondément. Il y adjoignit une manivelle et un volant permettant le mouvement de rotation capable d'actionner toutes sortes de machines.

Dans la métallurgie en 1709, Abraham Darby découvrit l'usage du coke pour la fonte du minerai. On utilisa en même temps les machines de Newcomen puis de Watt pour actionner les souffleries des hauts-fourneaux, ce qui permit l'augmentation de la production du métal et la diminution des prix de revient. L'utilisation du puddlage et des laminoirs augmenta le rendement en fer.

En outre, la machine à vapeur fut très rapidement employée comme moyen de transport. On construisit des bateaux et des locomotives à vapeur. Georges Stevenson en Angleterre, Marc Seguin en France mirent en service les premières locomotives à vapeur. Le chemin de fer était né, il devait bientôt sillonner les continents. [1]

SECTION II

Le machinisme dans la filature du coton

La Suisse fut touchée par la Révolution industrielle vers le début du XIX[e] siècle. L'emploi de la filature mécanique constitue l'événement le plus marquant dans l'avènement de la grande industrie moderne. Les inventions de Hargreaves, de Arkwight et de Crompton étaient exigées par la nécessité.

En effet, il y avait rupture d'équilibre entre la filature et le tissage. Les fileurs ne produisaient pas suffisamment de fils pour satisfaire à la demande croissante des métiers. L'Angleterre vécut ces difficultés dès 1730. La Suisse ne paraît pas les avoir connues. En effet, la filature s'étendait dans les régions pauvres où le tissage était peu pratiqué. Elle donnait lieu à une industrie indépendante. Elle croissait tellement que les fabricants de tissus s'en inquiétèrent.

Toutefois, les filés anglais, fabriqués avec des moyens mécaniques, arrivèrent en Suisse vers 1790. Cette importation porta un coup fatal à la filature à domicile. Il ne restait plus aux fileurs suisses qu'à adopter la filature mécanique. Les premiers essais d'un Appenzellois nommé Sonderegger, établi à Hérisau, ne furent pas positifs ; le fil « en sortait toujours beaucoup trop grossier ». D'autres

[1] Henri Roh, Politiques industrielles et industrialistes, Colberts d'hier et d'aujourd'hui, Sion, 1957, pp. 66-68 ; Herbert Heaton, Histoire économique de l'Europe, de 1750 à nos jours, Paris, 1950, t. II, pp. 72-90.

essais furent tentés en Suisse romande et en Suisse orientale, mais sans succès. On dut recourir à des spécialistes anglais. En effet, en 1794, Marc-Antoine-Samuel-Henri Conod, dit Pellis, Vaudois d'origine, entra en rapport avec deux mécaniciens anglais John Heywood et James Longworth. Pellis était alors établi à Bordeaux. Mais le gouvernement helvétique n'autorisa pas l'entrée en Suisse des mécaniciens anglais. Cependant, quelques années après, ce vœu se réalisa. En effet, le 5 décembre 1798, le député Jean-Caspar Billeter, de Stäfa, proposa au Grand Conseil « d'inviter le Directoire à examiner avec soin le problème des filés anglais dont l'importation croissante privait de leur subsistance de nombreux fileurs dans la République [1]. »

La Société littéraire de Lucerne, fondée « pour répandre les lumières, stimuler l'esprit public et encourager l'industrie », mit au concours les deux questions suivantes : « Vu la forte demande de filés anglais en Helvétie, ne serait-il pas avantageux d'y introduire les machines anglaises ? Cela pourrait-il se faire sans léser les intérêts des fileurs à main ? » [2]

Plusieurs auteurs répondirent affirmativement à ces deux questions et un rapport rédigé le 15 avril 1799 par Xavier Bronner, secrétaire de la société, fut communiqué au Ministre national des finances. Cette communication ne fut certes pas sans influer sur les tractations subséquentes [3].

Sur ces entrefaites, Pellis était rentré en Suisse. A sa demande, adressée le 30 novembre 1799 au Directoire exécutif de la République une et indivisible, le gouvernement répondit ce qui suit : « Il sera établi quatre mécaniques de filatures fines aux frais du gouvernement : une dans le canton de Waldstätten, une seconde dans celui du Valais et les deux autres dans des établissements de charité. »

La République consentit les avances nécessaires sur les fonds de l'Etat.

Pour Pellis, il s'agissait de constituer une société afin de mettre en route ses projets. Elle fut créée le 11 février 1801 sous le nom de Gesellschaft der Mechanischen Baumwollspinnerei. Son siège était à St-Gall. D'autre part, le 24 août 1800, le Conseil exécutif mit à disposition gratuitement une salle du couvent de St-Gall pour le lancement de la filature mécanique.

Cet essai fut fructueux. En dépit de grandes difficultés, la société put continuer son exploitation et grâce à elle la filature

[1] Der schweizerische Republikaner, Zurich, 1798, t. III, p. 312.

[2] Der schweizerische Republikaner, Zurich, 1798, t. III, pp. 335-623.

[3] William-E. Rappard, op. cit., p. 135.

mécanique du coton se trouva définitivement implantée en Suisse. Elle s'étendit assez rapidement à toute la Suisse orientale. En 1801, trois maisons de commerce de Winterthour, J.-H. Ziegler, J.-J. Haggenmacher & Fils et J.-R. Sulzer & Cie reçurent l'autorisation d'établir une filature mécanique dans la commune de Wülflingen. Une troisième filature fut construite à Rapperswil. Une quatrième maison fut fondée à Trogen. Dès lors, la multiplication se fit rapidement dans toute la Suisse : depuis 1806 et surtout depuis 1810, la filature mécanique prit de l'extension « comme un fruit de serre chaude » [1].

Le blocus continental, qui avait écarté l'Angleterre d'Europe, ouvrit le marché européen aux cotonnades suisses. Des fabriques, petites et grandes, furent fondées dans diverses régions du pays ; des milliers de personnes y travaillaient. En 1814, il y avait environ 700 machines à filer le coton, à deux cent seize broches en moyenne. Elles livraient annuellement 630 000 livres de filés. Le nombre total des broches passa de 300 000 à 1 000 000 de 1825 à 1850 [2].

Le tableau suivant donne quelques chiffres sur l'évolution de la filature mécanique du coton dans le canton de Zurich [3].

Année	Nombre de fabriques	Nombre de machines	Nombre de broches	Nombre d'ouvriers
1814	50—60	350	75 600	3 000
1817	74	plus de 400	plus de 90 000	—
1827	126	—	200 000	5 000
1836	—	800	297 540	—
1838	88	—	292 917	—
1842	69	—	300 000	—
1844	70	—	—	—
1853	—	—	422 496	—
1857	77	—	510 210	—
1858	79	—	473 043	5 998

Ces statistiques font nettement ressortir la dominante de l'évolution : on assite à un phénomène de concentration industrielle ; il y a augmentation des ouvriers en fabriques mais stagnation et même régression du nombre des fabriques.

Le même phénomène de concentration se remarque dans tout le reste de la Suisse.

[1] William-E. Rappard, op. cit., p. 151.
[2] William-E. Rappard, op. cit., p. 152.
[3] William-E. Rappard, op. cit., p. 153.

Il s'ensuit un agrandissement graduel de la fabrique moyenne. Pendant la période antérieure à 1830, le nombre de broches par filature restait inférieur à 3 000 dans tous les cantons. Or dans la période de 1830 à 1848, ce nombre variait de 4 000 à 8 000 et ce chiffre était presque partout dépassé 10 ans plus tard [1].

Le nombre des ouvriers par fabrique s'accrût également pendant le demi-siècle, mais dans une proportion plus restreinte étant donné les progrès de la technique. Il passa d'environ 60 avant 1830 à environ 150 entre 1830 et 1848 [2].

Les premières filatures mécaniques suisses construisirent elles-mêmes leurs propres machines. C'est au reste cette initiative qui est à l'origine de l'industrie suisse des machines. En effet, peu à peu, quelques fabriques se spécialisèrent dans la fabrication des instruments de travail et les fournirent à leurs anciens concurrents.

La filature mécanique causa naturellement la suppression ou la diminution du travail à domicile. Ce fut l'un des épisodes les plus dramatiques de la Révolution industrielle : en 1798 aucune mule n'avait encore fonctionné sur le sol helvétique. Comme le pays comptait près de 100 000 fileurs à main à la fin de l'Ancien Régime et qu'il n'en restait que 6 000 en 1814, et dans les filatures mécaniques encore, on saisit la commotion sociale qui a dû ébranler la Suisse au début du XIX siècle [3].

SECTION III

Les progrès techniques dans le tissage du coton

Dans le tissage également, les progrès techniques furent sensibles.

Les inventions les plus marquantes sont celles de la navette volante de John Kay, du métier mécanique de Cartwright et du métier à la Jacquard.

La navette volante a été introduite en Suisse par les ingénieurs Heywood et Longworth dont nous avons parlé. En mai 1801, ils avaient en effet obtenu un brevet pour son exploitation. Déjà en 1817, Mayr dénonçait la navette volante avec la mule, la machine à imprimer les étoffes, le blanchiment chimique et la machine à

[1] William-E. Rappard, op. cit., p. 157.
[2] William-E. Rappard, op. cit., p. 157.
[3] Helvetischer Almanach, Zurich, 1814, p. 220.

vapeur comme une des causes de la surproduction et de la misère de son temps [1].

En Suisse, l'application du métier à la Jacquard débuta en 1821 [2], à St-Gall, puis en Appenzell en 1823 et enfin à Zurich en 1825. Les essais provenaient de Suisses ayant séjourné à Lyon où l'invention avait révolutionné l'industrie des soieries : elle permettait de multiplier la variété des étoffes.

Dans l'industrie des cotonnades, le métier à la Jacquard favorisa une variation des fabrications et un abaissement des prix ; la Suisse put ainsi conquérir de nouveaux marchés du côté du Levant.

Le Toggenbourg était l'un des centres essentiels du tissage des étoffes en fils teints ; il comptait 12 métiers en 1830 et 1 200 en 1845 [3]. Appenzell s'occupait au contraire du tissage en blanc.

Les métiers à la Jacquard étaient encore mus par les tisserands eux-mêmes. Ils furent assez rapidement installés dans des fabriques exploitées sous la direction d'un propriétaire qui était en même temps l'employeur des tisserands.

Toutefois, la concurrence étrangère s'accroissant, on recourut aux métiers mécaniques. C'est en 1787 que Cartwright avait inscrit ses brevets. En Suisse, déjà en 1825, une première fabrique de 20 métiers mécaniques travaillait à Rheineck ; elle avait été créée par la maison Egli-Wagner, de Flawil [4]. En 1826, la maison Heer & Cie de Rheineck s'assura les services de mécaniciens anglais pour la construction de machines à tisser. C'est ainsi que fut implanté en Suisse orientale le tissage mécanique du tulle.

La concurrence de plus en plus forte des tissus anglais suscita l'expansion du tissage mécanique suisse.

Les métiers mécaniques se répandirent rapidement dans les cantons de Zurich, St-Gall, Argovie, Glaris, Thurgovie, ainsi qu'à Berne, Bâle, Schaffhouse, Schwyz et Zoug.

Le métier mécanique provoqua la réaction des tisserands à bras, en particulier à Zurich. La réunion d'Uster, du 22 novembre 1830, vit même les tisserands à bras demander la suppression des machines à tisser. Toutefois, les auteurs de la constitution zurichoise de 1831 ne donnèrent pas satisfaction aux tisserands. Ces derniers furent déçus et ne crurent pas en la parole du parti démocratique qui les avait trompés. Aussi lorsqu'on célébra l'anniversaire de la journée d'Uster, le 22 novembre 1832, de bon matin, les tisserands

[1] Johann-Heinrich Mayr, Englands Industrie und die mechanischen Erfindungen sind das Verderben des festen Landes, St-Gall, 1817 ; p. 6.

[2] Hermann Wartmann, op. cit., p. 513.

[3] Hermann Wartmann, op. cit., p. 522.

[4] Hermann Wartmann, op. cit., p. 525.

des communes environnantes se rendirent à Uster même et mirent le feu à une fabrique qui venait d'installer des métiers mécaniques. Cet acte de luddisme est l'une des réactions les plus typiques de la résistance des ouvriers à domicile et des artisans contre la fabrique [1].

Mais cette réaction n'empêcha pas la multiplication du métier mécanique.

Ce dernier détermina inévitablement l'extension des ateliers. Le métier à la Jacquard s'accommodait mal du travail à domicile : il exigeait beaucoup de place, il était trop cher pour les ouvriers et il fallait fabriquer d'une manière exacte et rapide. De leur côté, les métiers mécaniques nécessitaient la force hydraulique. Cela exigeait des fonds importants, que seuls les capitalistes possédaient, et la construction de locaux spacieux.

Le tissage à bras ne disparut pas pour autant. Au contraire, il fut en perpétuelle augmentation. Ainsi à Zurich, on comptait 6 500 métiers à bras en 1787 alors qu'en 1844 il y en avait 17 000 [2].

Dans la Suisse entière, on dénombrait 90 000 métiers à bras en 1844 et 1 000 métiers mécaniques seulement [3]. Mais la productivité supérieure du métier mécanique rendait la vie des tisserands à bras de plus en plus difficile.

SECTION IV

Les progrès techniques dans les autres industries textiles

Les transformations de la filature et du tissage du coton sont dues aux inventions mécaniques. Signalons encore que le blanchiment des cotonnades provoqua la création de nombreuses fabriques.

En effet, vers 1848, on comptait en Suisse plus de 250 teintureries ; la plupart étaient situées dans les cantons de Glaris, Zurich, St-Gall, Thurgovie et Appenzell [4].

[1] Johann-Jakob Leuthy, Geschichte des Kantons Zurich von 1831-1840, Zurich, 1845, pp. 108 et s. ; Gerold Meyer von Knonau, Der Kanton Zürich historisch-geographisch-statistisch geschildert, 2e éd., 2 vol., St-Gall, Berne, 1844, 1846, t. I, p. 47 ; Henri Escher, op. cit., t. II, pp. 45 et s.

[2] Rapport de la Commission fédérale d'experts en matière de commerce, Lucerne, 1844, p. 57.

[3] Gerold Meyer von Knonau, op. cit., t. I, p. 302.

[4] Rapport de la Commission fédérale d'experts, Lucerne, 1844, op. cit., p. 59 ; Joh.-Conrad Troll, Geschichte der Stadt Winterthur nach Urkunden bearbeitet, 8 vol., Winterthour, 1840-1850, t. VIII, p. 248.

La fabrication des indiennes et des toiles peintes subit une révolution au début du XIX[e] siècle. L'impression des tissus au rouleau cylindrique avait été inventée par l'Ecossais Bell et appliquée pour la première fois dans une usine du Lancaster en 1785. En Suisse, le procédé fut introduit en 1805 dans une usine genevoise, la maison Labarthe. Peu à peu, les principaux indienneurs neuchâtelois adoptèrent le procédé.

Rappelons que, dès son origine au XVII[e] siècle, l'industrie des toiles peintes était organisée en fabriques. Dès lors, si l'introduction du rouleau cylindrique gravé fut importante du point de vue économique, elle ne joua pas un rôle déterminant du point de vue social.

La concurrence de la France, comme nous l'avons relevé, avait déjà fait diminuer de manière sensible le nombre des fabriques en Suisse. L'augmentation des investissements, conséquente à l'introduction du nouveau procédé, les fit encore régresser ; toutefois, le coup définitif avait été porté par les mesures protectionnistes de Calonne. Vers 1848, il ne restait plus qu'une cinquantaine de fabriques en Suisse [1].

Qu'en est-il maintenant du machinisme dans la broderie ? Un certain Heilmann, de Mulhouse inventa en 1828 une machine à broder. Un premier modèle fut introduit en Suisse en 1831. Puis en 1848, la maison B. Rittmeyer & Cie utilisa 12 machines automatiques à broder. Ces dernières augmentèrent rapidement dans le canton de St-Gall : en 1865, il comptait 2 210 brodeurs à la machine. La moitié à peu près travaillait dans les 35 fabriques du canton [2].

L'application de la machine au tissage de la soie révolutionna également le mode d'exploitation. L'évolution fut à peu près la même à Bâle pour la rubanerie et à Zurich pour le tissage des étoffes. A Bâle, les troubles politiques de 1830 à 1833, aboutissant à la séparation des deux Bâle, marquèrent le début de la concentration industrielle dans la rubanerie. Parmi les tisserands, ceux qui étaient restés fidèles à leurs maîtres quittèrent la campagne pour s'installer à la ville et travailler dans les fabriques.

Toutefois, le travail à domicile resta encore très longtemps la règle dans la rubanerie bâloise. En 1844, un huitième de tous les métiers étaient installés en fabriques ; vingt ans plus tard, sur 7 250 métiers, 5 000 se trouvaient encore à domicile [3].

En 1867 cependant, la ville de Bâle et les environs avaient

[1] Arch. Genève, 1806, Industrie, Ch. 2, No 499, Etat des Fabriques et Manufactures du Département du Léman.

[2] Hermann Wartmann, op. cit., pp. 559 et s.

[3] W. Sarasin-Iselin, Hausindustrie und Elektrizität in der Basler Bandweberei, Bâle, 1904, p. 11 ; John Bowring, Report on the Commerce and Manufactures of

construit une quinzaine d'ateliers mécaniques ; ces derniers occupaient 300 ouvriers et livraient annuellement 500 métiers, dont 150 à peu près pour l'exportation [1].

Le métier à la Jacquard fut introduit un peu plus tard à Zurich. En 1824, un menuisier schaffhousois du nom d'Uhlinger livra les premiers métiers à la Jacquard à une maison zurichoise. Ils se multiplièrent cependant assez rapidement. En 1844, la ville de Zurich occupait 400 ouvriers répartis entre 8 fabriques [2].

Le métier mécanique fut introduit à Zurich après 1850. La Révolution industrielle atteignit donc plus tard le tissage des soieries zurichoises que la rubanerie bâloise. Le travail à domicile persista encore longtemps : le canton de Zurich détenait 12 000 métiers à bras en 1844 et 25 291 en 1855 [3].

Les progrès techniques furent donc assez lents. Cela surprend de la part de Zurich qui possédait déjà des ateliers de construction mécanique de grande réputation.

Dans la filature de la bourre de soie (fleuret, chape), le travail à domicile avait complètement disparu en 1848. La concurrence des produits anglais avait déterminé l'avènement du machinisme en Suisse. La première filature mécanique de bourre de soie avait été installée à Bâle en 1824 par la maison J.-L. Alioth & Cie.

Les établissements mécaniques se répandirent assez rapidement à Bâle, Schwyz, Zurich et ailleurs. Ils s'élevaient à 6 en 1844, à 13 en 1857 et à 21 en 1867 [4].

En 1857, les fabriques des cantons de Zurich, Bâle, Schwyz, Argovie et Berne occupaient 2 500 ouvriers [5].

L'industrie du lin languissait à cette époque en Suisse. On essaya également d'y introduire la filature mécanique ; la première fut fondée en Thurgovie vers 1828. En 1848, il n'y avait plus que trois filatures de lin en Suisse : à Sittertal près de St-Gall, à Berthoud, au canton de Berne et à Höngg près de Zurich. Elles satisfai-

Switzerland, Londres, 1836, p. 56 ; Hermann Kinkelin, Die Bandweberei in Basel, Zeitschrift für schweizerische Statistik, t. I, Berne, 1865, p. XII.

[1] P. Bolley, Die Betheiligung der Schweiz an der internationalen Austellung von 1867, Zurich, 1868, p. 137 ; Christoph Bernoulli, Ueber die Entstehung und allmählige Ausdehung und Vervollkommnung der Seidenband Fabrikation, zumal in Basel, Polytechnisches Journal, vol. VI, p. 106.

[2] Gerold Meyer von Knonau, op. cit., t. I, p. 308.

[3] J.-J. Treichler, Mittheilungen aus den Akten der zürcherischen Fabrikkommission, 2 vol., Zurich, 1858, t. I, p. 52.

[4] Rapport sur la troisième exposition de l'industrie suisse à Berne 1857, Berne, 1858, t. I, p. 275.

[5] P. Bolley, op. cit., p. 132.



◁ Laboratoire de produits chimiques — *Hoffmann-La Roche S. A., Bâle.*

saient aux besoins locaux. Cette industrie avait périclité pour n'avoir pas su s'adapter aux conditions du machinisme triomphant [1].

SECTION V

Le machinisme et l'usine dans l'horlogerie

Dans les industries textiles, le machinisme avait provoqué à peu près partout la création d'ateliers réunissant les forces de travail sous la direction d'un employeur commun.

Qu'en est-il maintenant de l'horlogerie ?

En 1848, à Genève comme dans le Jura neuchâtelois, les fabriques demeuraient petites et peu nombreuses. En 1857 encore, les trois quarts des personnes vivant de l'horlogerie travaillaient à domicile. Et parmi les autres, un bon nombre d'ouvriers étaient employés dans des fabriques qui ne méritaient pas le nom d'ateliers [2].

L'industrie horlogère a donc été touchée beaucoup plus tard — fin du XIX[e] siècle - début du XX[e] — par la Révolution industrielle. En effet, M. Fallet-Scheurer déclarait en 1912 : « Un fait capital se dégage de notre étude : la décadence de la production domiciliaire dans l'industrie horlogère et les industries annexes. Cette décadence se manifeste chaque jour davantage par la disparition plus ou moins complète non seulement de parties déterminées de ces industries, mais aussi par leur transformation organique, par la production domiciliaire elle-même. La disparition du travail à domicile dans l'horlogerie et ses industries annexes est une nécessité technique et commerciale [3]. »

De multiples raisons expliquent que la Révolution industrielle ait atteint plus tard l'industrie horlogère.

Pour les uns, c'est le caractère latin de l'ouvrier romand, de nature indépendante et qui se rebelle à la discipline de l'usine. Pour Karl Marx, l'explication est différente. Toute fabrication qui embrasse une « pluralité de processus disparates » passe plus lentement de l'état de manufacture au régime de la fabrique que celle

[1] Christian Beyel, Commissionnalbericht über die schweizerischen Verkehrs-Verhältnisse, Zurich et Frauenfeld, 1843, p. 34.

[2] M. Fallet-Scheurer, Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes, Berne, 1912, p. 516.

[3] M. Fallet-Scheurer, op. cit., p. 516.

qui résulte d'une « succession de processus continus ». Or l'horlogerie est précisément selon Marx le cas de la « manufacture hétérogène » qui s'oppose à la « manufacture organique » dont le type est la fabrication des aiguilles [1].

Toutefois, des inventions nombreuses avaient surgi dans l'horlogerie. Elles tendaient à diversifier, à perfectionner ou à accélérer la production. La plus importante est celle de Georges Leschot. En 1839, il inventa, pour la maison Vacheron et Constantin, à Genève, une série complète de machines-outils permettant l'interchangeabilité des pièces. Cela ouvrait la porte à tous les perfectionnements ultérieurs et hâta la mécanisation du travail en usine.

L'origine de la fabrication des ébauches remonte déjà au XVIII[e] siècle. Cette fabrication révolutionnera plus tard l'horlogerie suisse.

Or c'est en 1804 que s'établit à Genève la première fabrique d'ébauches équipée de machines-outils perfectionnées [2].

La deuxième fabrique suisse d'ébauches fut installée à Fontainemelon dans le Val-de-Ruz en 1812. Fondée par une veuve Humbert, elle fut reprise par MM. Robert & Cie, en 1827, qui employèrent rapidement 50 à 100 ouvriers. En 1838, la maison Robert racheta une fabrique rivale à Corgemont existant déjà depuis 1834. Vers 1870, la maison employait plus de 500 ouvriers [3].

A Genève, les progrès de la fabrique furent très lents jusqu'en 1840. Les horlogers, pour la plupart, se bornaient à finir et à repasser dans leurs petits ateliers des mouvements bruts qu'ils obtenaient de l'extérieur, c'est-à-dire de Beaucourt en Franche-Comté et de Fontainemelon surtout.

SECTION VI

La situation de l'industrie suisse vers 1848

Après les transformations politiques et la Révolution industrielle, il est intéressant de voir comment se répartissait l'industrie sur le territoire suisse et de noter les changements éventuels dans leur répartition géographique.

[1] William-E. Rappard, op. cit., p. 190.

[2] Joseph Rambal, L'horlogerie à Genève, 2e article, Nos anciens et leurs œuvres, T. V. Genève, 1905, p. 140.

[3] Alphonse Petitpierre, op. cit., pp. 253 et s.

a) Le coton

En 1848, *l'industrie cotonnière* se trouvait toujours au premier rang.

En 1844, la filature, qui était exécutée exclusivement en fabriques et à la machine, occupait plus de 10 000 personnes et en 1857, plus de 16 000 [1].

L'industrie cotonnière était répandue spécialement dans le canton de Zurich et dans la Suisse orientale, c'est-à-dire à St-Gall, en Appenzell Rhodes-Extérieures, au Toggenbourg, à Glaris, au canton de Thurgovie, dans l'Emmental et en Argovie. Des centres moins importants existaient à Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwald.

Le canton de Zurich détenait à lui seul plus de la moitié des personnes occupées dans l'industrie cotonnière et avec Argovie, St-Gall et Glaris, près des neuf dixièmes des établissements suisses [2].

Le tissage du coton occupait à peu près le même territoire qu'à la fin de l'Ancien Régime. La différenciation des branches était toutefois plus marquée et plus localisée. Zurich, Glaris et Argovie constituaient les centres de la fabrication des tissus lourds pour l'impression et la teinturerie.

La fabrication des tissus en fils de couleur était également subdivisée. Thurgovie et Argovie surtout fabriquaient les étoffes pour la consommation populaire, sous forme de mouchoirs de poche et de fichus. Les tissus fins, au contraire, qui avaient trouvé des débouchés importants en Amérique et en Orient, étaient produits dans le Toggenbourg st-gallois, en Thurgovie, en Argovie et à Zurich [3].

On a vu que le tissage à bras était resté encore très répandu au milieu du siècle. Même vers 1865, St-Gall détenait encore 13 000 métiers à bras et toute la Suisse orientale ne possédait que 3 000 métiers mécaniques [4].

Le tissage des mousselines intervenait essentiellement à St-Gall et en Appenzell. La marchandise était surtout exportée en Amérique et en Grande-Bretagne ; elle était tissée à peu près entièrement au métier à bras.

L'industrie de la broderie s'était étendue peu à peu. Vers 1848, elle n'égalait cependant pas encore le tissage quant au nombre des ouvriers employés. St-Gall et Appenzell étaient les centres les plus

[1] Rapport de la commission fédérale d'experts en matière de commerce, Lucerne, 1844, pp. 55-56.

[2] Rapport sur la troisième exposition de l'industrie suisse, 1857 à Berne, Berne, 1858, pp. 252 et s.

[3] Rapport 1858, op. cit., pp. 257 et s.

[4] P. Bolley, op. cit., pp. 116 et s.

importants du commerce. Celui-ci dominait encore le travail à domicile, distribué à des milliers d'ouvriers de la campagne st-galloise et appenzelloise et dans les régions de Bavière, du Würtemberg et du duché de Bade. En 1867, la broderie occupait environ 20 000 personnes en Suisse orientale et 20 000 au-delà des frontières [1].

Une spécialité se développait : la fabrication des rideaux. Les brodeurs achetaient leurs tissus en Suisse, en France, en Angleterre et les expédiaient ensuite aux USA, au Levant et même en Grande-Bretagne.

Vers 1830, une nouvelle industrie apparut : la broderie au plumetis. Elle fabriquait des articles de choix : mouchoirs, cols, manchettes, entre-deux, etc, vendus en France, puis aux USA et en Angleterre [2].

Toute l'industrie suisse de la broderie travaillait encore à domicile en 1848, mais elle était à la veille du grand essor qu'allait lui donner la machine dans le travail à la fabrique.

Quant à l'industrie des toiles peintes, on a vu qu'elle était en régulière régression dans notre pays, frappée par les mesures protectionnistes françaises. Remarquons que certains auteurs estiment au contraire que vers le milieu du XIX[e] siècle la situation de l'industrie des toiles peintes était prospère. Elle avait certes disparu en Suisse occidentale, son berceau au XVIII[e] siècle. Mais il paraît non moins certain que vers cette époque la fabrication des indiennes s'était étendue à la Suisse orientale, spécialement au canton de Glaris. On estime à 50 le nombre des fabriques d'indiennes du pays vers 1860 ; et celui des ouvriers se serait élevé entre 9 et 12 000 [3]. Ces chiffres concordent approximativement avec ceux de l'Ancien Régime. Il y a lieu de signaler le déplacement du centre d'exploitation de l'ouest à l'est de la Suisse et en même temps un bouleversement total des marchés d'exportation. Seule l'Italie, ancienne cliente, restait fidèle ; mais de nouveaux marchés furent découverts en Amérique, en Orient et en Angleterre.

L'industrie textile suisse était connue à l'étranger surtout à la qualité du blanchiment, de l'apprêt et de la teinturerie. C'est ainsi qu'au milieu du XIX[e] siècle, la Suisse comprenait une centaine de blanchisseries, une soixantaine d'établissements d'apprêt et environ 250 teintureries [4]. Ces établissements se retrouvaient dans la plupart des grands centres de la filature et du tissage du coton, du lin

[1] Hermann Wartmann, op. cit., pp. 573 et s.

[2] Rapport de la Commission fédérale d'experts en matière de commerce, Lucerne, 1844, p. 60.

[3] Rapport sur la troisième exposition de l'industrie suisse à Berne 1857, Berne, 1858, pp. 100 et s.

[4] Rapport 1844, op. cit., p. 59.

et de la soie, c'est-à-dire à St-Gall, Thurgovie, Appenzell, Glaris, Zurich, Argovie, Bâle et Berne.

Dans l'ensemble, l'industrie cotonnière suisse occupait en 1848, plus de 50 000 personnes dont les trois cinquièmes environ en fabriques [1].

b) La soie et les autres textiles

Passons maintenant à la deuxième industrie de l'époque, à *l'industrie de la soie.*

Vers le milieu du XIX[e] siècle, à peu près toutes les opérations — de la culture du mûrier, de l'élevage du ver à soie au filage et au tissage — étaient représentées en Suisse.

On avait tenté de cultiver le ver à soie en Valais et au canton des Grisons ainsi qu'à Zurich et en Argovie. Le Tessin seul réussit toutefois à maintenir cette industrie étant donné la qualité du climat.

Vers 1843, pendant les trois mois d'été, le dévidage des cocons au Tessin occupait environ 600 ouvrières [2]. On a vu que l'industrie de la soie a introduit tardivement la mécanisation. Ce retard ainsi que la politique commerciale défavorable des Etats voisins avaient porté préjudice à l'industrie séricicole suisse. On ne comptait plus qu'une trentaine d'établissements de dévidage à Zurich et deux au Tessin vers le milieu du XIX[e] siècle. La fabrication de la trame occupait environ 6 à 800 personnes [3].

Le tissage des étoffes de soie connaissait au contraire une grande prospérité. De Zurich, le tissage avait débordé sur les cantons voisins de Schwyz et de Zoug. Le nombre des métiers à tisser avait passé de 1800 à la fin de l'Ancien Régime à 12 400 vers 1848, celui des ouvriers de 3 000 à plus de 16 000, celui des manufactures de 20 à 68 [4].

Mais des modifications profondes étaient intervenues dans l'organisation interne du tissage. En effet, à la faveur de la liberté économique obtenue en 1798, l'industrie avait conquis la campagne ; sur 68 maisons de soieries, 49 se trouvaient à la campagne [5].

En ce qui concerne les débouchés, la transformation était aussi sensationnelle. Vers 1850, les USA acquéraient le 50% des étoffes suisses. Le reste de la production était liquidée en Allemagne, en Russie, en Belgique, en Hollande, en Italie, au Levant et en Amérique du Sud.

[1] Rapport 1858, op. cit., pp. 100 et s.
[2] Christian Beyel, op. cit. pp. 29 et s.
[3] Christian Beyel, op. cit., p. 29.
[4] William-E. Rappard, op. cit., p. 206.
[5] William-E. Rappard, op. cit., p. 206.

Ici, comme on l'a vu, la concentration était faible. L'introduction du métier à la Jacquard avait poussé à la création, à Zurich même, de 8 fabriques seulement où travaillaient 400 ouvriers. La presque totalité des étoffes se tissaient encore à domicile et à la campagne ; les ouvriers possédaient encore leur propre métier [1].

La rubanerie bâloise connaissait également la prospérité ; mais le nombre des métiers n'augmenta pas rapidement. Il passa de 2 286 en 1786 à 5 000 en 1848 [2]. Toutefois, on l'a vu, les progrès techniques furent adoptés plus rapidement à Bâle qu'à Zurich. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles la concentration fut un peu plus poussée à Bâle qu'à Zurich. Les tisserands maintinrent leur prédominance sur le travail à domicile dans les vallées du Jura bâlois et dans les environs.

La production était exportée vers les USA, l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Le tissage bâlois et les occupations accessoires employaient environ 15 000 personnes dont la plupart se trouvaient encore à domicile dans les environs de Bâle.

L'industrie des rubans s'était également développée dans les cantons d'Argovie, Berne, Soleure et Thurgovie ; mais leur importance était négligeable par rapport à celle de Bâle [3].

La filature de la bourre de soie a été complètement transformée au cours du XIX[e] siècle. En 1857, le travail en fabriques occupait déjà 2 500 ouvriers. Ils se trouvaient dans les cantons de Zurich, Bâle, Schwyz, Argovie et Berne. A côté de ces 2 500 ouvriers des fabriques, on en comptait environ 4 à 5 000 dans la Suisse primitive qui s'occupaient, à domicile, de cardage de la filoselle et des autres opérations préparatoires. La filature de la bourre de soie avait subi naturellement la concurrence étrangère, mais les marchés lui restaient encore acquis en France, en Allemagne et même en Russie [4].

L'industrie du *lin et du chanvre* était en pleine décadence.

Le tissage du lin avait presque totalement disparu en Suisse. Il trouvait son dernier refuge dans l'Emmental bernois. La culture agricole du chanvre et du lin avait également souffert. Vers 1848,

[1] Gerold Meyer von Knonau, op. cit., t. I, p. 110.

[2] William-E. Rappard, op. cit., p. 207.

[3] Report from Select Committee on the Silk Trade, Brit. Doc. Sess. 1831-1832, vol. XIX, pp. 220, 571 ; L.-A. Burckhardt, Der Kanton Basel, historisch, geographisch, statistisch geschildert, St-Gall et Berne, 1841, p. 75.

[4] John Bowring, op. cit., pp. 56 et s. ; Ueber die Fabrikarbeiter, Verhältnisse der Basler Industrie, Berichterstattung einer von der Baslerischen Abteilung der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft aufgestellten Kommission, Basel, 1843, pp. 15 et s. ; Stefano Franscini, Neue Statistik der Schweiz, 2e éd., trad. de l'italien, 2 vol., Berne, 1848, t. I, pp. 159 et s.

l'essor de l'industrie cotonnière et l'avènement du machinisme avaient précipité la chute de l'industrie du lin et du chanvre [1].

On peut en dire à peu près autant de la dentellerie. Elle subsistait au milieu du XIX[e] siècle dans les cantons de Berne, Schwyz, Thurgovie, Vaud et Neuchâtel. Elle avait surtout de l'importance en Suisse romande où travaillaient environ 600 ouvrières vers 1848, dont 200 dans le canton de Neuchâtel [2].

Cette industrie avait périclité étant donné la concurrence des Flandres, du Brabant, de la Lorraine, de la Saxe, de la Bohême et de l'Angleterre. Cette concurrence priva l'industrie dentellière suisse de ses anciens débouchés.

On a peu d'indications sur *l'industrie lainière* suisse du milieu du XIX[e] siècle. Elle ne connaissait pas une situation brillante. Elle subissait la concurrence des industries cotonnières et séricicoles. Il faut également signaler les droits de douane des pays voisins ainsi que la concurrence des manufactures anglaises, françaises, belges et allemandes, beaucoup mieux outillées.

L'industrie drapière était quasi déchue en Suisse vers le milieu du XIX[e] siècle. Vers 1848, les cantons agricoles, pour la plupart, continuaient à tisser et à filer la laine pour les besoins locaux. Mais le tissage et le filage domestiques ne suffisaient de loin pas à la consommation nationale. A tel point que le pays importait de grandes quantités de tissus de laine.

A côté de la fabrication domestique, subsistaient des établissements de petite importance dans les cantons de Zurich, Berne, Argovie, Soleure et Glaris. Mais ils produisaient surtout des draps militaires, des étoffes mi-laine, mi-coton, mi-lin et ils exportaient très peu. La plupart des maisons achetaient leurs filés à l'étranger. Quelques ateliers s'occupaient de filature mécanique ; mais la plupart des tisserands tiraient leurs filés de l'étranger [3].

L'industrie de la paille s'était diversifiée au cours de la première moitié du XIX[e] siècle. A côté du tressage, elle avait introduit le tissage dans lequel la soie servait de trame. Elle produisait également des tapisseries, des dentelles et des articles de fantaisie dans lesquels le coton et le crin de cheval servaient à lier entre eux les points de paille.

Les principaux centres restaient les cantons d'Argovie et de Fribourg et la vallée d'Onsernone au Tessin. La paille était égale-

[1] Rapport 1844, op. cit., pp. 51 et s. ; William-E. Rappard, op. cit., pp. 209-210.

[2] John Bowring, op. cit., p. 35 ; Administrativer und technischer Bericht über die zweite allgemeine schweizerische Industrie- und Gewerbeaustellung in Bern 1848, Berne et Zurich, 1849, pp. 186-187.

[3] William-E. Rappard, op. cit., pp. 210-211.

ment travaillée à Zurich, Berne, Lucerne, dans la Suisse primitive, aux cantons de Vaud et des Grisons. Il en était de même à Neuchâtel et à Genève qui livraient des chapeaux de paille en assez grande quantité.

L'industrie de la paille prospéra en dépit de la politique douanière des Etats voisins. Les USA, vers 1848, consommaient plus de la moitié de notre production annuelle, l'Angleterre et les principaux pays de l'Europe continentale achetant la deuxième moitié.

L'occupation de la main-d'œuvre était intéressante puisque pendant les mois d'hiver l'industrie de la paille occupait de 65 à 70 000 personnes en majorité des femmes, des vieillards et des enfants. La plupart travaillaient à domicile mais les fabriques commençaient à se multiplier vers le milieu du XIX[e] siècle [1].

c) Horlogerie, sidérurgie, construction mécanique

En 1848, *l'industrie horlogère* restait la principale industrie romande et la principale industrie non textile de Suisse.

Son importance avait augmenté depuis la fin de l'Ancien Régime. La montre suisse se vendait sur tous les marchés du monde. Dès le milieu du XIX[e] siècle, les Etats-Unis devenaient notre principal acheteur. Mais notre industrie horlogère n'avait perdu aucun de ses anciens clients.

L'extension se poursuivit malgré les droits douaniers de l'étranger.

Genève et Neuchâtel demeuraient les deux centres essentiels de l'industrie horlogère. Mais des rivaux avaient surgi : le Jura bernois et le Jura vaudois.

Genève continuait à se spécialiser dans la fabrication des montres de prix et des boîtes artistiquement ouvrées. Neuchâtel maintenait la fabrication des montres de toutes catégories.

En 1848, la Suisse occupait environ 18 à 19 000 horlogers, dont environ 8 000 dans le canton de Neuchâtel. Le Jura bernois comptait environ 6 000 horlogers et le canton de Vaud environ 1 700. En 1856, le professeur Elie Wartmann évaluait à quelque 40 000 le nombre des horlogers suisses. De ces 40 000 horlogers, les trois quarts travaillaient encore à domicile et la majorité des autres demeuraient employés dans des fabriques de modeste dimension [2].

La *bijouterie* genevoise participa également à l'essor de l'horlogerie dans la première moitié du XIX[e] siècle. Elle était exploitée

[1] Rapport 1844, op. cit., pp. 39 et s. ; Franz-Xaver Bronner, Der Kanton Aargau, historisch, geographisch, statistisch geschildert, 2 vol., St-Gall et Berne, 1844, t. I, p. 496.

[2] William-E. Rappard, op. cit., pp. 212-215.

généralement dans de petits ateliers. Les produits se vendaient beaucoup à Genève même pour la fabrication des montres de luxe. L'exportation intervenait également en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Belgique et surtout en France grâce à un service de contrebande bien organisé. En 1843, Genève comptait 638 bijouteries et 384 graveurs. A Neuchâtel, on dénombrait, en 1848, 363 joailliers et lapidaires et 509 graveurs [1].

Vers 1848, la *sidérurgie* suisse occupait encore une place honorable. Il faut se rappeler qu'à ce moment-là les voies de chemin de fer étaient encore à leur stade initial. La concurrence anglaise, française, allemande, autrichienne et belge se fera sentir surtout quelques décades plus tard, après la construction des chemins de fer.

Certaines mines avaient été abandonnées ; d'autres au contraire continuaient à être exploitées : celle de la vallée de la Birse au canton de Berne, de Balsthal à Soleure, du Gonzenberg à St-Gall, de Schams aux Grisons et celles de la vallée du Rhône au Valais.

En 1848, 14 hauts-fourneaux produisaient le fer, la fonte et les aciers nécessaires au marché suisse. En 1844, la production totale du fer en Suisse était évaluée à 200 000 quintaux. Ce chiffre paraît cependant au-dessous de la réalité [2].

L'industrie sidérurgique suisse appartenait à quelques grandes entreprises. Elles possédaient des hauts-fourneaux, des forges, des laminoirs, des martinets et des tréfileries. Elles vendaient également la fonte, le fer en barres et même des objets de quincaillerie. La Société anonyme des usines de Louis de Roll fabriquait une multitude d'articles. Elle avait des hauts-fourneaux et des mines à Choindex et Klus, elle fabriquait des pièces de machines, des munitions de guerre, des fours, des chaudières, des ustensiles de cuisine, etc., dans ses ateliers de Gerlafingen.

Il en était de même de Johann-Georg Neher. Il extrayait le minerai au Gonzenberg et en alimentait son haut-fourneau de Plons, tandis que dans son établissement de Lauffen à Schaffhouse et dans les forges de Dorenberg près de Lucerne, il affinait la fonte importée d'Angleterre, avec du charbon de bois de la Forêt Noire. Son usine travaillait jour et nuit à Lauffen et occupait plus de 100 ouvriers [3].

Les usines d'Undervelier et de Courrendlin occupaient de 360 à 400 ouvriers, celles de Reuchenette et de Bellefontaine, environ 430 et celles de Choindex, Klus, Gerlafingen environ 400. [2]

[1] D. Dunant, Coup d'œil historique sur l'industrie genevoise, Genève, 1828, pp. 69 et s.

[2] Rapport 1844, op. cit., pp. 70 et s.

[3] William-E. Rappard, op. cit., pp. 215-217.

Les industries dérivées de la sidérurgie, soit la petite métallurgie, la quincaillerie, la coutellerie, la serrurerie, la clouterie, etc., ont dû subir une transformation radicale vers 1848. Partout les métiers cédaient le pas aux fabriques ; ils ne pouvaient lutter contre la concurrence des usines étrangères beaucoup mieux équipées et produisant des marchandises de meilleure qualité. Beaucoup d'artisans fermèrent leurs boutiques. Mais n'oublions pas que sur le plan suisse, les artisans du fer étaient d'importance secondaire et leur disparition n'aggrava pas la situation de la classe ouvrière.

Une industrie nouvelle surgit vers 1848 : *la construction mécanique,* qui sera bientôt la plus importante de Suisse. En 1857 déjà, 100 ateliers construisaient des machines en Suisse. Plus de 80 étaient situés en Suisse alémanique. On le comprend, puisque la construction des machines était liée, dès le début, à l'industrie des cotonnades. C'est la fabrication des métiers mécaniques, des machines à tisser, des machines à filer et autres machines textiles qui suscita la création de l'industrie mécanique suisse.

Citons la maison Escher Wyss & Cie, fondée à Zurich en 1805, pour la filature du coton. Vers 1848, elle occupait près de 1 000 personnes et transformait en machines à filer, en machines hydrauliques, en machines pour bateaux à vapeur, et en beaucoup d'autres produits métallurgiques, plus de 30 000 quintaux de fer par an.

La maison J.-J. Rieter & Cie avait fondé une filature de coton près de Winterthour en 1826. Vers 1832, ses ateliers fabriquaient déjà des machines à filer pour l'exportation. Vers 1848 elle comptait environ 800 ouvriers.

La fonderie des frères Sulzer, établie à Winterthour vers 1834, occupait déjà 70 ouvriers en 1845.

Une autre industrie établie près de St-Gall faisait vivre 400 ouvriers. La fabrique de tissage Kaspar Honegger de Schwyz, Siebnen, fut transférée en 1847 à Zurich et fabriqua après coup des machines, notamment des métiers à tisser.

D'autres industries mécaniques prospéraient dans les cantons de Berne, Bâle, Argovie, Soleure et Thurgovie.

Vers le milieu du XIXe siècle, environ 3 000 ouvriers étaient employés dans la construction des machines.

Cette dernière fit de rapides progrès. Elle dut satisfaire à la demande toujours plus importante de moyens mécaniques utilisés dans des professions toujours plus nombreuses[1].

[1] Les chiffres concernant les constructions mécaniques sont tirés des ouvrages suivants : Salomon Schinz, Ein Beitrag zur näheren Kenntnisse unsers Volkes und seiner Lage und Bedürfnisse, Zurich, 1828, p. 9 ; J.-A. Pupikofer, Der Kanton Thurgau historisch, geographisch, statistisch geschildert, St-Gall et Berne, 1837, p. 105 ; Bericht 1849, op. cit., pp. 36 et s. ; Rapport sur la troisième exposition de l'industrie suisse à Berne 1857, Berne, 1858, pp. 138 et s.

d) Industries diverses

Quant à la *tannerie*, elle demeurait plutôt stationnaire au milieu du XIX[e] siècle. La matière première suisse n'était pas de bonne qualité : elle manquait de finesse et de souplesse. D'autre part, les Etats limitrophes faisaient à la Suisse une concurrence redoutable. Le tan était également rare et la main-d'œuvre relativement chère en Suisse. De plus, la mode tendait à faire disparaître l'usage des culottes de peau, à la campagne et à affiner la qualité des chaussures des citadins. Il semble bien que cette industrie devait souffrir également d'un manque de régénération. Elle demeurait probablement routinière et n'avait pas suivi les progrès de la Révolution industrielle. Les produits étaient vendus en Angleterre et en Amérique.

La tannerie était encore très décentralisée vers 1848. Elle employait environ 2 500 ouvriers répartis dans 500 établissements disséminés sur l'ensemble du territoire suisse. Il y avait 164 établissements au canton de Berne, 85 au canton de Vaud, 53 au canton de Zurich, 40 en Argovie, 30 dans les Grisons et le Tessin, 24 à Schaffhouse, 16 à Bâle et 10 à Glaris. Mais la Suisse importait plus de cuir qu'elle n'en exportait [1].

Les progrès se firent jour également vers le milieu du XIX[e] siècle dans la *fabrication du papier*. Vers 1848, la papeterie suisse avait pris une expansion réjouissante. Elle ne pouvait pas satisfaire certes, à la demande nationale. Les fabriques bâloises, autrefois prépondérantes, avaient régressé par suite de la concurrence allemande et française. Mais dans la plupart des autres cantons, la production s'était accrue sauf à Uri et à Schaffhouse. Il y avait en Suisse, vers 1857, une cinquantaine de fabriques occupant environ 2000 ouvriers [2].

La plus grande partie de la production était consommée dans le pays, mais on en exportait tout de même en Amérique, en France, en Allemagne et en Angleterre. La Hollande, en revanche, exportait en Suisse des papiers fins, l'Allemagne et le Tyrol des papiers d'emballages, des papiers à imprimer et des papiers à lettre de qualité ordinaire.

Cette industrie, de même que l'imprimerie, se développait en Suisse grâce à la généralisation de l'instruction et aux progrès techniques accroissant la productivité. Vers 1848, l'imprimerie employait environ 1 000 ouvriers travaillant dans 150 établissements [3].

La *verrerie suisse* continua de progresser au cours de la première moitié du XIX[e] siècle. Le coût élevé des transports permettait à la verrerie suisse de lutter victorieusement sur le marché national

[1] Rapport 1844, op. cit., pp. 11 et s.
[2] William-E. Rappard, op. cit., p. 221.
[3] Rapport 1844, op. cit., pp. 85 et s.

contre la concurrence de verreries supérieures, comme celles de Bohême, de Bavière, de France et de Belgique. Il y avait 11 établissements industriels dans les cantons des Grisons, de St-Gall, Lucerne, Schwyz, Unterwald, Fribourg, dans le Jura bernois et le Valais. On évalue à 1 500 le nombre des personnes employées dans l'industrie verrière suisse vers 1857 [1].

L'industrie de la *poterie et de la porcelaine,* en 1848, n'était guère plus importante qu'à la fin de l'Ancien Régime. La Suisse devenait toujours plus tributaire de l'importation ; et les poteries et porcelaines n'ont jamais occupé une grande place dans l'industrie suisse. Les importations venaient surtout d'Allemagne, de France et d'Angleterre.

L'industrie des produits chimiques avait beaucoup progressé dans la première moitié du XIX[e] siècle. Mais vers 1848, elle n'occupait pas encore la situation qu'elle détient actuellement dans l'industrie du pays. Ce n'est que l'utilisation de l'électricité et la fabrication en gros des engrais artificiels et des produits pharmaceutiques qui lui donneront le développement décisif. Vers 1848, elle était privée de combustibles et de matières premières qu'elle devait importer. Elle ne pouvait donc penser à conquérir les marchés étrangers. Vers 1848, la production suisse couvrait à peine le 50% du marché national [2].

Les principaux établissements se trouvaient à Zurich, Berne, Bâle-Campagne, Soleure, Glaris et Argovie. Ils fabriquaient essentiellement des matières premières pour la teinturerie, l'industrie des indiennes, la verrerie et la savonnerie [2].

* * *

En résumé, vers le milieu du XIX[e] siècle, à peu près toutes les branches de l'industrie suisse s'étaient consolidées, sauf, naturellement, le lin, le chanvre et la laine.

Il est malheureux que nous ne disposions pas de statistiques précises pour mesurer les progrès de l'industrialisation. Toutefois, de nombreux indices prouvent que cette dernière fut rapide et générale.

Pendant le même temps, l'industrie connut des transformations aussi bien dans l'outillage que dans la structure interne et les débouchés.

La tendance dominante était la création de fabriques, d'ateliers dans lesquels venaient travailler les ouvriers. Mais ces ateliers

[1] S. Franscini, op. cit., t. I, p. 177.

[2] Christian Beyel, op. cit., pp. 34 et s. ; Rapport 1858, op. cit., pp. 56 et s.

demeuraient d'importance moyenne. La diminution du travail à domicile était parfois rapide, parfois lente ; elle était toutefois continue dans toutes les branches de l'activité ; le siècle suivant lui porta le coup décisif.

Enfin l'introduction de la machine provoqua des conséquences diverses sur le plan économique et sur le plan social. A côté de la révolution technique, il y a une révolution sociale.

Qu'en est-il maintenant de cette dernière ?

SECTION VII

Conséquences sociales de la Révolution industrielle en Suisse

La révolution politique et la révolution technique se sont naturellement accompagnées d'une révolution sociale.

La concentration industrielle dans les ateliers posa toutes sortes de problèmes.

Au XIX[e] siècle, les fabriques suisses avaient d'abord attiré des paysans, qui perdaient le travail à domicile, ou d'anciens artisans ruinés par la mécanisation.

Les capitalistes, qui investissaient des sommes importantes dans les machines et le matériel, exigeaient du capital un rendement élevé. A cette fin, les machines tournaient généralement jour et nuit.

Il s'ensuivit des conséquences diverses. Ce fut tout d'abord l'allongement de la journée de travail. De plus comme une force réduite pouvait mettre en mouvement la machine, on fit appel aux enfants et aux femmes. En 1815, 1 124 enfants de moins de 12 ans travaillaient dans les usines. D'autre part, la journée de travail durait environ de 15 à 16 heures. Les contre-maîtres étaient brutaux. L'hygiène manquait totalement. La nuit, des chandelles seulement éclairaient l'atelier. L'immoralité allait grandissant. Les éducateurs se plaignaient des enfants qui ne suivaient pas l'école [1].

Peut-on s'étonner dès lors que les maladies et la mortalité s'étaient répandues de manière catastrophique ?

Les femmes et les enfants concurrençaient les hommes à l'ate-

[1] William-E. Rappard, op. cit., pp. 232-233.

lier ; il s'ensuivait un chômage parfois tragique et en tout cas des salaires très bas.

En Suisse toutefois, la situation sociale paraît avoir été moins défavorable que dans les autres pays touchés par la Révolution industrielle. En effet, les ouvriers conservaient leur activité agricole à côté du travail industriel. Ils obtenaient ainsi les fruits de la terre à bon compte. Le coût de la vie, d'autre part, était relativement bas en Suisse. Les logements suisses étaient en outre plus salubres et plus spacieux que ceux des ouvriers français ou anglais par exemple.

Au surplus, la concentration industrielle était moins grande en Suisse, les entreprises d'importance moyenne et les petites entreprises ayant toujours été nombreuses dans notre pays.

On est assez mal renseigné sur le taux des salaires. Vers 1848, c'est la filature du coton qui payait le moins. Au milieu du XIXe siècle, l'ouvrier adulte ne paraît pas avoir touché bien plus de Fr. 1,50 par jour alors que les femmes gagnaient entre Fr. 1,— et 1,50. Vingt ans auparavant, ces chiffres étaient d'environ 30% plus faibles, alors que vingt ans plus tard ils doublaient [1].

Le tissage à bras des cotonnades, à domicile, laissait à peine 40 ct. par jour ; dans les ateliers, le salaire paraît avoir été de Fr. 2,— à 3,— par jour. Dans la fabrication des toiles peintes, les ouvriers touchaient de Fr. 2,— à 3,— par jour. Les ouvriers graveurs dépassaient Fr. 4,—. Les salaires les plus élevés de l'industrie séricicole se trouvaient dans les grandes fabriques de Bâle : les ouvriers gagnaient de Fr. 2,— à 3,50 par jour alors que les ouvriers occupés au moulinage et à la filature gagnaient à peine 1 franc. L'industrie horlogère, on le sait, versait des salaires plus élevés que les autres industries. Vers le milieu du XIXe siècle, il n'était pas rare qu'un bon horloger gagnât jusqu'à Fr. 25,— par jour [2].

Il est difficile de déterminer le taux du salaire réel en Suisse à cette époque. Toutefois, la vie était devenue légèrement plus chère. P. Mert, en 1873, signalait que le pain avait baissé de 6% depuis le début du siècle. Jusque vers 1850, le prix moyen de la viande n'aurait guère varié ; à Zurich, de 1800-1809 à 1840-1849, le coût du lait serait monté de 37% et celui des pommes de terre de 27%. Les loyers urbains avaient presque doublé, à Bâle, entre 1800 et 1840 ; et le problème du logement se posait avec acuité dans tous les centres industriels [3].

De plus, les crises, le chômage, la concurrence des femmes et

[1] William-E. Rappard, op. cit., p. 232.
[2] William-E. Rappard, op. cit., p. 232.
[3] William-E. Rappard, op. cit., pp. 229-239.

des enfants dans les fabriques engendrèrent le mécontentement des ouvriers. Comme corollaire, ces derniers s'unirent pour la défense de leurs intérêts.

C'est, en effet, vers le milieu du XIX[e] siècle que se place l'origine du prolétariat industriel et du mouvement ouvrier en Suisse. Ce prolétariat fut, de plus en plus, entièrement industriel ; il ne produisait plus les moyens alimentaires comme l'ouvrier à domicile de l'Ancien Régime. L'ouvrier rural du XIX[e] siècle devint l'allié de son compagnon citadin dans la défense des intérêts de classe. C'est donc avec toute une classe nouvelle que les pouvoirs politiques durent compter dès le milieu du XIX[e] siècle. Elle exerça de plus en plus d'influence par la suite, grâce au syndicalisme. Au reste, cette influence fut accrue encore par l'avènement de la démocratie moderne.

De fait, en 1848, le suffrage censitaire fut supprimé. Et le pays revint au suffrage universel qu'avait déjà instauré la République Helvétique une et indivisible en 1798.

Mais la conséquence sociale la plus importante de la Révolution industrielle résida dans le déplacement de l'industrie de la campagne à la ville. Si, par le suffrage universel, les paysans avaient acquis en 1848 l'égalité politique qui leur donnait une suprématie numérique dans la nation, ils avaient au contraire perdu une bonne partie de leur activité industrielle. En effet, la fabrique, de par les investissements et la concentration des forces de travail qu'elle exige, avait appelé à la ville des paysans, des ouvriers à domicile et de petits artisans.

Les villes, qui avaient perdu la suprématie politique par le suffrage universel, allaient très rapidement reprendre leur revanche grâce à leur puissance économique et démographique : de 1798 à 1850, la population urbaine passait de 110 000 à 280 000 habitants et la population totale de la Suisse de 1 800 000 à près de 2 400 000. Déjà au cours de ce premier demi-siècle, les villes avaient largement bénéficié de la Révolution industrielle. Toutefois, ce n'était que le début de l'évolution [1].

[1] William-E. Rappard, L'évolution économique des villes et des campagnes depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'à nos jours, Berne, 1916, pp. 2-17.



◁ Société genevoise d'instruments de physique — *Vue intérieure d'un atelier.*

CHAPITRE IV

Les influences réciproques de la révolution politique et de la révolution industrielle

La Révolution industrielle a atteint la Suisse en même temps que la Révolution politique.

S'il apparaît d'ores et déjà probable que la Révolution industrielle a exercé une influence sur la Révolution politique, il est non moins certain que la Révolution politique a agi à son tour sur l'évolution économique et industrielle.

Sur le plan politique, la période de 1798 à 1848 est caractérisée par des luttes, parfois aiguës, entre la tendance centralisatrice et la tendance fédéraliste.

Malgré tous les soubresauts provenant soit des villes oligarchiques, soit des aristocraties cantonales, la Révolution française avait introduit en Suisse les principes fondamentaux de l'Etat moderne : la démocratie, le libéralisme et une certaine centralisation qui répondaient à des exigences sociales et économiques.

La démocratie appela à la souveraineté des centaines de milliers de sujets. Elle donna momentanément la suprématie politique à la campagne sur la ville. Elle supprima les inégalités politiques. Elle permit l'accession aux responsabilités politiques à des couches nouvelles de la population, à des élites sorties des milieux populaires. L'esprit d'entreprise des classes populaires put ensuite se

donner libre cours. Les ouvriers opprimés précédemment s'unirent et formèrent un parti ouvrier.

Le libéralisme, introduit par la Révolution française, exerça, lui aussi, une action certaine sur la Révolution industrielle et sur la centralisation économique.

Le libéralisme institua la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises sur tout le territoire de la Confédération. Cela permit aux cantons industriels de conquérir le marché intérieur suisse. Certains cantons étant essentiellement agricoles, leur économie fut complétée par l'apport des cantons industriels. Au reste, à cette époque, la campagne elle-même travaillait pour le plus grand profit. La campagne vendait ses produits. Elle avait passé de l'économie fermée à l'économie d'échange. Sur le plan suisse, on exportait par exemple des fromages, mais on importait de grandes quantités de blé. Il y avait donc un commerce suisse d'importation et d'exportation de produits agricoles.

D'autre part, les industries rurales furent libérées des monopoles citadins. Elles purent se développer selon leurs possibilités. Au lieu de devoir passer par les villes pour le commerce des matières premières et des produits finis, elles devinrent elles-mêmes commerçantes.

Les corporations furent supprimées. Les hommes à l'esprit d'entreprise eurent le champ libre pour créer des affaires industrielles et commerciales.

D'autre part, les migrations intérieures étant facilitées, la population se déplaça suivant les nécessités de l'industrie. Les anciennes exigences des cités — dont Bâle offre l'exemple typique — obligeant l'industriel à étendre son entreprise à l'extérieur de la ville, étaient supprimées. Il s'ensuivit que les villes purent faire appel à la main-d'œuvre nécessaire. Désormais, aucune entrave ne subsistera à l'exode des campagnes vers la ville. La concentration dans les fabriques allait redonner à la ville la puissance politique qu'elle avait perdue par la Révolution française. On se rappelle, en effet, que sous l'Ancien Régime une petite minorité de la population vivait dans les villes et dirigeait une masse de sujets pour la plupart illettrés et domestiqués. Le suffrage universel donnait la suprématie à la campagne. Mais l'appel des populations rurales dans les cités devait très rapidement redonner, à la ville, la puissance politique qu'elle avait toujours détenue dans le passé. Cette fois-ci, il y avait émigration de l'industrie de la campagne à la ville. La centralisation industrielle au profit de la ville commençait.

En outre en établissant la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux, la Révolution française puis la constitution de 1848 réalisèrent un marché national unique. Elles suppri-

mèrent les octrois et les taxes diverses perçues entre les cantons. C'était favoriser du même coup le commerce entre les cantons industriels et les cantons agricoles.

De plus, la Révolution politique introduisit en Suisse une tendance à la centralisation. Si la centralisation ne fut pas ce que le voulaient les auteurs de la constitution de la « République Helvétique une et indivisible », elle n'en fit pas moins bénéficier la vie économique nationale d'institutions nécessaires et uniformes. Elle unifia les monnaies, les poids, les mesures, les postes, etc. Elle améliora les moyens de communication. Elle instaura des douanes à une frontière unique. Ce qui permit une politique douanière nationale.

Au reste, cette centralisation existait déjà dans les grands pays d'Europe depuis plus d'un siècle. C'est le cas de la France. En revanche, les pays de l'Allemagne étaient à cette époque aussi divisés que notre petite Suisse. Mais l'Union douanière allemande se concrétisait vers la même période. Il devenait donc nécessaire que la Suisse en fit autant. La centralisation eut donc des effets heureux sur l'économie nationale.

Il faut souligner toutefois que la constitution de 1848, aboutissement de la longue période de luttes nées de la Révolution, a consacré le fédéralisme helvétique dans sa forme actuelle. Elle reconnaît l'existence des corps secondaires : canton, district, commune. Elle n'a donc pas fait de la Suisse un Etat unitaire mais bien plutôt un Etat fédéraliste ayant cependant une certaine centralisation correspondant aux nécessités de l'époque.

Toutefois si les cantons agricoles ne s'étaient pas montrés des fédéralistes à outrance, notre pays serait certainement aujourd'hui beaucoup plus centralisé qu'il ne l'est.

A première vue, la centralisation introduite par la Révolution n'a pas apporté de modifications à la localisation industrielle qui existait, entre les cantons, sous l'Ancien Régime. La suprématie industrielle restait à Bâle, Zurich, Genève, au Jura neuchâtelois et bernois ainsi qu'à St-Gall et Argovie.

Mais la Révolution française, de par la centralisation politique et économique qu'elle a favorisée, a donné une puissance accrue à ces cantons industriels et commerçants.

De plus, la Révolution industrielle et la Révolution technique s'étaient jointes à la Révolution politique pour donner à ces cantons toutes les chances dans le domaine économique. On a vu, en effet, que lors de la crise industrielle des années 1837-1839, les cantons industriels désiraient conquérir le marché intérieur. Ce désir les poussa à demander l'abolition des octrois et droits de douane internes. C'est également le commerce et l'industrie qui ont nécessité l'unification des poids et mesures, de la monnaie et des postes.

Quant à la centralisation économique, le fait le plus important paraît bien être l'apparition de la fabrique, de l'atelier, de l'usine reunissant les ouvriers sous une direction commune. Dans ce cas, l'industrie à domicile régressa et disparut dans certaines branches au profit de la fabrique installée plus spécialement dans les centres urbains. Les anciens commerçants de Genève, de Bâle, Zurich ou St-Gall qui faisaient fabriquer à domicile les produits industriels avaient fondé peu à peu des fabriques et des ateliers. Ces ateliers réunissant des hommes, du capital et des machines importantes furent créés le plus souvent dans les centres sous la surveillance de l'entrepreneur.

La Révolution technique et la Révolution industrielle furent de ce fait un facteur décisif de centralisation économique, démographique, industrielle et politique.

Quelle est, de la Révolution politique ou de la Révolution industrielle, celle qui a exercé la plus profonde influence sur la centralisation industrielle et économique ? Il est difficile de le dire. De toute manière, la Révolution industrielle et la Révolution politique ont exercé et subi des influences réciproques. Toutefois dans le domaine de la centralisation industrielle, c'est la Révolution industrielle qui paraît avoir donné l'impulsion initiale.

Mais, on l'a vu, la localisation industrielle entre les cantons n'avait guère varié à la fin de la Révolution politique de 1848.

C'est que le fédéralisme suisse n'en restait pas moins vivant. Ce fédéralisme donnait à chaque canton une chance égale, il permettait à tout Etat cantonal d'exercer, dans le cadre de la constitution fédérale, la politique économique qu'il désirait. Les cantons agricoles ont continué leur politique agraire, les cantons industriels ont poursuivi leur politique industrielle et commerciale.

Ici encore, les villes paraissent avoir choisi la meilleure part : en appelant les populations dans leurs murs, elles ont augmenté leur puissance politique et démographique. Or on l'a dit, la concentration démographique entraîne la concentration économique et cette concentration économique entraîne elle-même à nouveau la concentration démographique.

On pourrait croire que les villes sont favorisées des dieux. Elles ont toujours exercé une grande influence dans le domaine économique, politique, religieux et culturel. La ville, aujourd'hui comme hier, reste porteuse de civilisation.

TITRE II

La marche à la centralisation et à l'interventionnisme économique de 1848 à nos jours

Si nous embrassons d'un seul regard l'époque qui va de 1848 à nos jours, c'est que, du point de vue politique, la constitution de 1848 a jeté les bases de la Suisse moderne. Certes, la constitution a subi des modifications successives. On examinera cette question au cours du premier chapitre.

On dressera ensuite un rapide tableau de l'évolution économique et industrielle de la Suisse au cours de cette période qui dure approximativement un siècle. Cette époque est caractérisée par une marche à la centralisation économique et industrielle.

On étudiera aussi le comportement du fédéralisme helvétique pendant cette période et l'influence qu'il a exercée sur la centralisation ou la décentralisation de l'économie et plus particulièrement de l'industrie. On comparera enfin la centralisation économique et industrielle suisse, pays fédéraliste, à la centralisation industrielle dans un Etat au pouvoir centralisé, à celle de la France par exemple.

CHAPITRE I

Le fédéralisme helvétique de 1848 à nos jours
Centralisation et fédéralisme

L'actuel Etat helvétique résulte d'une lente évolution de la constitution de 1848 à nos jours.

Cette constitution a consacré le partage des pouvoirs entre la Confédération et les cantons. Elle a procédé à une répartition des attributions politiques entre l'Etat fédéral et les Etats cantonaux.

Dans la constitution fédérale, la centralisation et le fédéralisme s'opposent l'un à l'autre.

C'est ce qui ressort de l'article 3 de la constitution de 1848 qui dit : « les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la constitution fédérale et comme tels ils exercent tous les droits qui ne sont pas délégués au pouvoir fédéral. »

Cet article caractérise l'Etat politique suisse : il est une construction formée d'étages superposés, composés de la commune, du canton et de la Confédération. Il y a une large décentralisation des pouvoirs entre ces trois organismes.

Ainsi fédéralisme et centralisation, qui apparaissent comme des termes contraires, se complètent et se prêtent un mutuel appui au sein de notre vie publique [1].

[1] Fritz Fleiner, Centralisation et Fédéralisme en Suisse, Zurich, 1918, 31 pages, trad. Georges Werner.

SECTION I

Le pouvoir fédéral

L'article 2 de la constitution relève que « la Confédération a pour but d'assurer l'indépendance de la patrie contre l'étranger, de maintenir la tranquillité et l'ordre intérieurs, de protéger la liberté et les droits des Confédérés et d'accroître leur prospérité commune. »

Cet article fait ressortir les grandes tâches de la Confédération qui sont, entre autres, l'organisation militaire, la diplomatie, la surveillance de l'ordre et de la tranquillité à l'intérieur et la conduite d'une politique économique adéquate.

On sait que le pouvoir fédéral se répartit entre trois autorités : le législatif, constitué par les Chambres fédérales, l'exécutif, par le Conseil fédéral et le judiciaire, par le Tribunal fédéral et le Tribunal fédéral des assurances.

La Confédération est donc bien un Etat en soi, contrairement à ce qui se passait sous l'Ancien Régime, où les cantons formaient des unités indépendantes et contractaient des alliances mutuelles.

Dès 1848, la constitution confère au pouvoir central des compétences déterminées et solidement établies ; les cantons abandonnent à la Confédération une série d'attributions ; citons entre autres : les postes, la monnaie, la poudre de guerre, les douanes, les poids et mesures, la police sanitaire, la diplomatie.

La constitution de 1874 étend encore les compétences de la Confédération. Elle reçoit le droit de réglementer les compagnies de chemins de fer, de racheter leurs concessions et d'exploiter elle-même des lignes de chemins de fer. De plus, elle peut subventionner à son gré tout établissement d'enseignement supérieur.

La Confédération reçoit également des pouvoirs étendus dans les eaux et forêts, la chasse et la pêche, l'exercice des professions libérales, l'émission des billets de banque, le travail des fabriques, les agences d'émigration, les entreprises d'assurance, les loteries, les maisons de jeu, la police sanitaire, etc.

D'autre part, la constitution reconnaît à la Confédération la faculté de légiférer sur le droit civil, le droit des obligations, le droit pénal, les transactions mobilières, la propriété littéraire et artistique et la poursuite pour dette et la faillite, etc.

De 1874 à nos jours, de multiples revisions partielles ont eu lieu. Elles ont donné à la Confédération des compétences sans cesse plus étendues. La Confédération a notamment orienté sa politique douanière dans un sens protectionniste. Elle a émis des tarifs protection-

nistes en 1887, 1891, 1903, 1921 et 1959. Tous ont été approuvés par le peuple. C'est au cours de cette époque également que la Confédération a nationalisé les lignes de chemins de fer ; elle a été chargée d'organiser l'assurance maladie et l'assurance accidents. En 1898, elle a obtenu le droit de centraliser la législation civile et pénale. Le vote du code civil suisse devait aboutir en 1907, celui du code pénal en 1942. D'autre part, des lois nouvelles ont été votées, en particulier sur les forces hydrauliques, sur la pêche et la chasse, sur la police des forêts en haute montagne, etc. De plus, le télégraphe et le téléphone ont été attribués à la Confédération en 1851 et 1881, et le service des chèques et virements postaux a été créé par la loi du 16 juin 1905 [1].

La Confédération a reçu enfin le droit de légiférer en matière de régie des alcools, d'approvisionnement en blé, d'assurance vieillesse et survivants et enfin en matière de défense nationale économique par la votation des fameux articles économiques de 1947.

Ces quelques énumérations démontrent combien la centralisation a gagné du terrain au cours de la période qui va de 1848 à nos jours. On est loin de l'Etat fédéral que connaissait l'Ancien Régime. Le pouvoir central était alors quasi inexistant alors qu'aujourd'hui ses compétences sont nettement définies et gagnent de jour en jour du terrain sous l'influence des nécessités. Que deviennent donc les cantons dans cette marche à la centralisation ?

SECTION II

Les pouvoirs cantonaux

L'article 3 de la constitution, que nous avons cité, souligne que les cantons sont des Etats souverains dans les limites de la constitution fédérale. Comme tels, ils ont chacun leur constitution répartissant les compétences entre les trois pouvoirs traditionnels : le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Rappelons une fois encore que la constitution fédérale de 1848 fait suite à de longues luttes entre les tendances fédéralistes et centralisatrices. Si l'Etat fédéral a été constitué sous sa forme actuelle, il a bien fallu trouver un terrain d'entente. Le législateur a tâché, dans la mesure du possible, de donner satisfaction aussi bien aux fédéralistes qu'aux centralisateurs.

[1] Georges Gariel, La centralisation économique en Suisse, l'œuvre économique de la Confédération depuis 1848, Paris, 1912, t. I, pp. 22-48.

Certaines prérogatives ont été abandonnées à la Confédération et d'autres sont demeurées du ressort des cantons dont on a tâché de respecter la souveraineté. C'est ainsi que l'Assemblée fédérale est composée du Conseil national, élu suivant la population des cantons et du Conseil des Etats composé de deux délégués par canton. Aucune loi ne peut être mise en vigueur si elle n'est approuvée par les deux Chambres. Ce système bicaméral permet un équilibre entre les tendances centralisatrices des grands cantons et les tendances fédéralistes des petits cantons.

En outre, la constitution fédérale a attribué aux cantons des droits et des devoirs nettement délimités. C'est ainsi que la plupart des lois fédérales sont appliquées par les cantons qui édictent des dispositions législatives d'exécution. De la sorte, les cantons interviennent directement dans la sphère des intérêts fédéraux. Grâce à ce système, le citoyen suisse n'entretient pas directement des rapports nombreux avec le pouvoir central mais bien plutôt avec les autorités de son propre canton.

Ajoutons que toute modification de la constitution fédérale nécessite la majorité des citoyens mais aussi la majorité des cantons. Et si les Grands Conseils de huit cantons en font la requête, toute loi adoptée par l'Assemblée fédérale doit être obligatoirement soumise au peuple. En outre, en tout temps, chaque canton peut soumettre une proposition par correspondance à l'Assemblée fédérale et cette dernière est contrainte de délibérer sur la proposition qui lui est ainsi présentée.

D'autre part, chaque canton conserve des domaines qui lui sont propres, celui de l'enseignement, par exemple. Ainsi l'Etat fédératif permet de protéger la minorité catholique contre des éléments libéraux et réformés, de soutenir les minorités romandes et italiennes contre la majorité de langue allemande. C'est qu'en Suisse langues et confessions se sont groupées dans une certaine mesure suivant les frontières cantonales.

Les articles confessionnels ont maintenu la paix confessionnelle et la liberté religieuse. La constitution proclame la liberté de conscience et de croyance et le libre exercice des cultes ; elle permet donc à chaque individu de manifester ses convictions religieuses.

On constate que ce sont surtout les minorités, minorités catholiques, minorités linguistiques italiennes ou romandes, qui demeurent les bastions du fédéralisme. La stabilité politique de la Suisse est à rechercher dans ce respect des minorités de toute nature.

C'est pourquoi les cantons jouent un rôle déterminant dans l'équilibre politique de la Suisse. Au reste, c'est dans les cantons que le citoyen s'initie à ses devoirs civiques. Il s'habitue aux affaires

publiques dans le cadre de la vie communale et cantonale. La formation démocratique suppose donc l'existence de ces cadres cantonaux. Chaque citoyen suisse a ainsi la possibilité de participer à la vie de l'Etat, participation d'autant plus efficace que la Suisse connaît les droits de référendum et d'initiative.

De plus, les cantons sont des foyers de vie intellectuelle et morale. La Confédération, on l'a vu, a laissé aux cantons la liberté de conserver leurs églises nationales. Elle leur a laissé le soin de régler librement les relations entre l'Etat et l'Eglise. Et ces cantons sont au premier chef les détenteurs de la culture intellectuelle et morale.

La proposition de créeer, en 1882, un inspecteur fédéral des écoles devant surveiller l'école primaire dans les cantons a suscité une réponse négative énergique de la part du peuple. C'est qu'aussi bien les catholiques que les protestants craignaient l'immixtion du pouvoir fédéral, de tendance laïque, dans le domaine scolaire cantonal, immixtion qui pouvait être contraire à leurs convictions religieuses.

Dans le domaine de l'instruction supérieure, si la constitution fédérale de 1848 avait donné le droit à la Confédération de créer une université fédérale, cette dernière ne vit pas le jour ; elle aurait porté un coup mortel aux universités cantonales ou tout au moins elle les aurait sérieusement anémiées. Il ne fait aucun doute qu'une université fédérale eut été plus richement dotée et, à bien des égards, aurait fait plus grande figure vis-à-vis de l'étranger. Mais est-ce là l'essentiel ? Que non pas. Nos universités cantonales ne sont pas seulement des établissements d'instruction supérieure, elles sont surtout des centres de vie intellectuelle du canton. Nos sept universités cantonales favorisent le maintien de la culture traditionnelle de chacun de ces cantons.

En outre, la constitution fédérale reconnaît que le français, l'allemand, l'italien et le romanche sont des langues nationales. Elle reconnaît l'existence de trois groupes ethniques distincts. Cela permet aux minorités linguistiques, à celles qui parlent le français et l'italien notamment, d'opposer une barrière constitutionnelle garantie à l'omnipotence de l'allemand majoritaire. Et c'est heureux, car le contact du peuple suisse avec les trois cultures nous permet de bénéficier d'enrichissements spirituels certains. Bien plus, cette égalité des langues apporte au sein du pouvoir fédéral, des idées politiques qui sont le reflet de conceptions différentes [1].

* * *

[1] Fritz Fleiner, op. cit., pp. 28-29.

En définitive, le fédéralisme suisse assure la sauvegarde de la personnalité individuelle du citoyen.

La constitution de 1848 a été fondée sur deux principes essentiels. Ces deux principes étaient ceux du libéralisme intégral et d'un individualisme délibéré et intransigeant. Ce n'est pas aux dépens de l'individu qu'on a érigé l'édifice fédéral de 1848 mais bien plus certainement à son profit. En proclamant le libéralisme, l'Etat fédéral de 1848 voulait éviter l'asservissement à d'anciennes constitutions cantonales, il voulait émanciper l'individu et éviter de l'assujettir à ses anciens maîtres. C'est le sens qu'il faut donner aux dispositions de la constitution concernant la liberté d'établissement, la liberté de conscience, la liberté de presse, la liberté d'association, le droit de pétition et la sécurité judiciaire. C'est le sens profond également de toute l'édification nationale notamment en matière douanière, monétaire et postale. Comme le dit W.-E. Rappard, « partout le pouvoir fédéral s'affirmait non pour limiter la liberté individuelle, mais au contraire pour en garantir l'exercice sur tout le territoire de la Confédération. Il s'agissait en particulier de protéger cette liberté contre les empiètements de l'autorité locale dans les cantons qui, demeurant réfractaires au mouvement de la régénération libérale de 1830, la méconnaissaient encore [1]. »

En fait, la constitution de 1848 en répartissant de manière équilibrée les pouvoirs entre les cantons et la Confédération visait à libérer l'individu.

Par la centralisation, elle évitait l'écrasement de l'individu par les autorités locales à tendance oppressive.

En proclamant le fédéralisme et la décentralisation des pouvoirs, elle sauvegardait également le respect de l'individu en lui permettant d'être administré par une autorité proche de lui, celle de la commune, du district et du canton.

Malheureusement depuis quelques décades, si la Suisse connaît la décentralisation politique, elle s'est laissé gagner par une forte centralisation administrative. L'étatisme devient grandissant sur le plan fédéral ; il atteint inévitablement les administrations cantonales. Cette évolution est due à l'avènement de la démocratie, aux progrès techniques et à la guerre. L'avènement de la démocratie, économique, les problèmes soulevés par les progrès techniques dans l'industrie et la nécessité d'assurer l'approvisionnement du pays au cours des guerres ont poussé l'Etat à intervenir toujours plus loin dans le domaine économique.

[1] William-E. Rappard, L'évolution de la politique économique de la Suisse de 1848 à 1948, exposé présenté le 18 septembre 1948 à l'assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich, 1948, p. 2.

L'extension de l'étatisme central affaiblit l'influence du fédéralisme. Il n'y a pas de doute, en effet, que les grands cantons jouent un rôle de plus en plus important dans la politique fédérale, particulièrement dans la politique économique. C'est ce qui va ressortir de l'étude de l'évolution économique et industrielle de la Confédération de 1848 à nos jours.

CHAPITRE II

L'évolution de l'économie suisse de 1848 à nos jours
L'industrie suisse de 1848 à nos jours

Avant d'aborder l'examen de l'évolution industrielle suisse de 1848 à nos jours, il est nécessaire, au préalable, d'étudier brièvement diverses questions : politique économique de la Confédération, population, développement des moyens de communication, commerce, banque, tourisme, assurance, agriculture et école.

SECTION I

L'évolution de la politique économique de la Suisse de 1848 à nos jours

L'article 2 de la constitution du 12 septembre 1848 prévoit que le but de la Confédération est, entre autres, « d'accroître la prospérité commune des citoyens ». Georges Gariel voit dans cette disposition le germe de toute la centralisation économique fédérale. Il souligne que cette disposition « est une affirmation, un programme et comme une main-mise sur l'avenir » [1].

[1] Georges Gariel, op. cit., p. 48.

Comment, en fait, la Confédération a-t-elle conçu son rôle dans le domaine économique ?

Au départ, on l'a déjà souligné, les principes à la base de la politique économique fédérale furent ceux du libéralisme intégral et de l'individualisme. Il s'agissait d'assurer à l'intérieur de la Confédération la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises. De plus, le pouvoir fédéral s'imposait pour sauvegarder la liberté individuelle sur l'ensemble du territoire national.

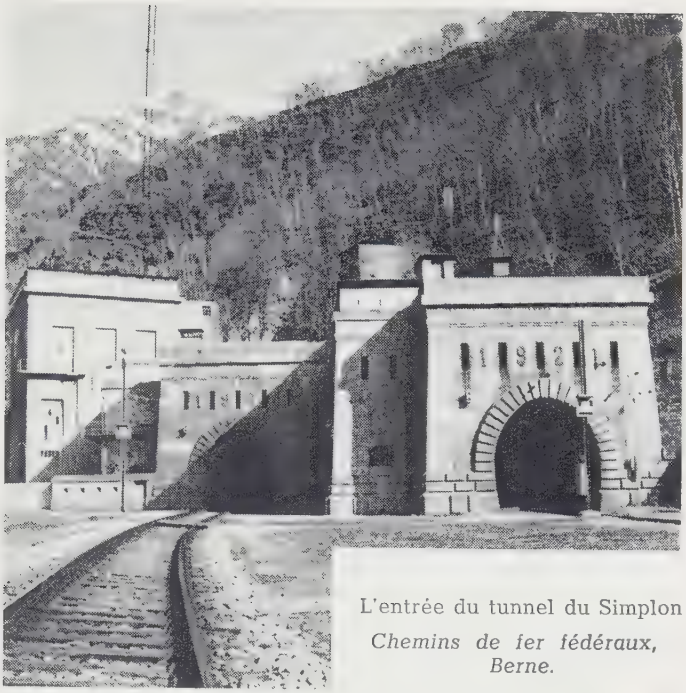
On a vu d'autre part, que les cantons industriels avaient été les promoteurs de la centralisation des postes, de la monnaie, des poids et mesures et des douanes. Ces mesures devaient donner aux industriels suisses la possibilité de conquérir les marchés helvétiques et plus particulièrement les marchés des cantons agricoles. En l'occurrence, le libéralisme servait les intérêts des villes industrielles.

Mais ce n'est pas là la cause essentielle du libéralisme économique inscrit dans la constitution fédérale. Il faut en rechercher l'origine dans les idées libérales répandues par les économistes libéraux de l'époque : Adam Smith, Malthus, Ricardo, Jean-Baptiste Say, Bastiat, etc. L'année 1848 se trouve précisément à l'apogée du libéralisme économique européen.

Ce sont des considérations doctrinales avant tout qui ont guidé l'inscription du principe libéral dans la politique commerciale de la Confédération. Les discussions qui intervinrent à la diète sont caractéristiques à ce sujet. Même les représentants de l'industrie relevèrent que le gouvernement ne pouvait dresser à la frontière des droits protecteurs. Il devait en rester à des droits purement fiscaux.

En ce qui concerne les chemins de fer fédéraux, par exemple, l'Assemblée fédérale demeura farouchement libérale et fédéraliste. Elle s'opposa au projet du Conseil fédéral qui, par Message du 7 avril 1851, proposait un système mixte où la Confédération, les cantons et l'initiative privée auraient eu chacun leur part. Il était normal que l'on construise le réseau de voies ferrées avec l'appui de la Confédération. Or les Chambres fédérales refusèrent toute intervention de cette dernière. Elles étaient d'avis que l'établissement des chemins de fer appartenait à l'initiative privée et aux cantons. La loi du 28 juillet 1852 consacra le triomphe de l'individualisme économique. Aux termes de cette loi, les cantons conservaient le droit d'établir et d'exploiter des chemins de fer sur leur territoire et de les concéder à des compagnies.

Toutefois, le principe libéral intransigeant ne dura pas longtemps : par loi du 20 février 1898, les Chambres fédérales autorisèrent la Confédération à racheter les chemins de fer fédéraux. De plus, la crise des années 1873 à 1879 avait provoqué le relèvement des tarifs douaniers en Allemagne, en France et en Autriche. La



L'entrée du tunnel du Simplon
Chemins de fer fédéraux, Berne.



Le Chemin de fer du Gothard, à Wassen — *Chemins de fer fédéraux, Berne.*

Confédération avait donc dû se défendre contre les mesures protectionnistes étrangères. Des joutes oratoires s'engagèrent naturellement aux Chambres fédérales entre les partisans du libéralisme intégral et ceux du protectionnisme. Et finalement, en 1874, le peuple consentit une revision de la Constitution de 1848. Il ne s'agissait pas seulement de lutter contre le libéralisme économique, mais surtout d'opérer une centralisation militaire, une certaine unification juridique et de réaliser mieux encore la démocratie économique. Mais à côté de ces mobiles fondamentaux se glissa le mobile économique.

Au cours des débats qui précédèrent la revision, de nombreux députés relevèrent que l'école de Manchester avait fait son temps « et qu'il ne faut pas qu'on puisse dire de la République démocratique qu'elle satisfait moins que les Etats monarchiques aux exigences de l'humanité » ; « il y a une question d'humanité et de justice, il y a aussi une question d'ordre public. » En outre, « l'ouvrier qui doit rester presque jour et nuit devant la machine inerte et infatigable ne peut être envisagé comme un citoyen libre si l'Etat ne le protège pas » [1].

Ces textes soulignent très nettement les progrès de la démocratie faisant suite aux transformations industrielles et aux crises qui les ont accompagnées. C'est ainsi que la Confédération reçut le droit de légiférer en matière de travail dans les fabriques.

En ce qui concerne la politique commerciale, le libre-échangisme le plus intransigeant qui s'était manifesté au cours des discussions concernant l'adoption de la constitution de 1848 a été abandonné aussi bien par le Conseil fédéral que par les députés aux Chambres fédérales. Mais les Chambres se bornèrent à apporter quelques légers amendements de rédaction à l'ancien article 25 statuant sur le libéralisme économique.

Toutefois, si la Constitution de 1874 attestait un libéralisme économique fort atténué de ses auteurs, elle n'en consacrait pas encore pour autant un régime nettement étatiste. Mais les premiers fondements en étaient posés. Et l'évolution future, aboutissant aux articles économiques insérés dans la Constitution fédérale le 6 juillet 1947, était déjà en germe dans la constitution de 1874.

En fait, le protectionnisme commercial débuta peu après 1874. A cette époque, l'agriculture d'Europe occidentale subit les contrecoups de l'introduction en Europe des produits du Nouveau Monde, introduction facilitée par le développement des transports ferroviaires et maritimes. Les récoltes d'Amérique se déversèrent sur les marchés européens.

[1] Compte rendu des débats du Conseil national, année 1873.

La Confédération s'engagea dès lors dans la voie d'une politique de subventions et de protection contraire au libéralisme économique inscrit dans la constitution. C'est ainsi que le tarif douanier a été modifié en 1887, 1891, 1903 et 1921.

D'exclusivement fiscale, la politique douanière de la Confédération était devenue en l'espace d'un demi-siècle entièrement économique. L'industrie elle-même avait fini par demander une protection contre la concurrence des pays hautement industrialisés. La dernière modification des tarifs douaniers intervint en 1959.

Enfin, aujourd'hui, nous vivons sous le régime des fameux articles dits « économiques » inscrits dans la constitution le 6 juillet 1947. Ces articles autorisent la Confédération à prendre toutes mesures protectionnistes qu'elle jugera utiles pour sauvegarder l'économie nationale.

Comment se fait-il qu'en l'espace d'une centaine d'années environ, la politique économique fédérale subit un tel bouleversement ? Il y a à cela plusieurs causes. Mais il paraît, à première vue, que c'est l'obligation dans laquelle se trouvait la Confédération de procurer des revenus normaux à l'ensemble de la population qui a poussé l'Etat à intervenir de plus en plus dans le domaine économique.

On a fait appel à l'Etat pour assurer une rémunération équitable de tous les agents de production, aussi bien des agriculteurs que des industriels et des commerçants. Mais l'Etat a surtout manifesté sa sollicitude envers la classe ouvrière. Et plus les masses s'unissent politiquement pour défendre leurs intérêts économiques et professionnels, plus elles aboutissent à diversifier, multiplier et intensifier le recours à l'Etat.

Les progrès techniques ont également suscité l'action de l'Etat dans le domaine économique. « L'accélération du rythme de la production et de la circulation des richesses, la complication et l'instabilité croissante des relations sociales et la prédominance nécessaire de l'intérêt collectif sur l'initiative individuelle qui en sont résultées, tout a contribué à étendre toujours davantage la sphère publique c'est-à-dire étatique de la vie commune et à limiter les secteurs laissés au seul libre arbitre de l'individu. » [1]

A côté de l'évolution démocratique et technique, il faut naturellement signaler que les deux dernières guerres mondiales ont étendu le recours à l'Etat dans tous les domaines. Cette intervention était tournée aussi bien vers le marché extérieur que vers le marché intérieur.

[1] William-E. Rappard, op. cit., p. 12.

Sur le plan extérieur, il s'agissait d'assurer l'approvisionnement du pays. Au cours des deux guerres, l'Etat fédéral constitua des organismes chargés de pourvoir au ravitaillement du pays.

Sur le plan intérieur, la Confédération mit sur pied tout un programme de développement agricole en vue d'assurer le ravitaillement du pays.

En définitive, l'évolution démocratique, l'évolution technique et l'évolution guerrière, qui sont les trois facteurs principaux de l'évolution étatique de la politique économique suisse de 1848 à nos jours, caractérisent la politique économique de la Confédération pendant ce dernier siècle.

Au cours de cette période, la Confédération a été attentive à défendre les intérêts des différentes couches de la population.

Etant donné la prépondérance de l'industrie, cette dernière a naturellement été choyée, entre autres dans les accords de commerce avec l'étranger. La Confédération suisse pratique essentiellement une politique commerciale industrielle à l'égard de l'extérieur. Cela ne veut pas dire que l'agriculture n'a pas été soutenue pour autant. En réalité, on sait que les tarifs douaniers les plus élevés sont précisément ceux qui sont appliqués à l'introduction des produits alimentaires dans le pays. En revanche, les produits industriels étrangers, en particulier les produits finis, entrent en Suisse grâce à des tarifs douaniers relativement bas.

Mais le libéralisme inscrit dans la constitution de 1848 devait avoir une influence décisive sur l'évolution de la population suisse au cours de ce dernier siècle. En favorisant la libre circulation des hommes, des marchandises et des capitaux, la constitution de 1848 jointe aux effets de la Révolution industrielle, concentrant les ouvriers dans les fabriques, suscita un déplacement des populations de la campagne vers les villes et les activités industrielles. En l'espace d'un siècle, la prédominance industrielle de la campagne a été balayée. La ville et les activités industrielles ont conquis le premier rang. C'est l'un des grands bouleversements de l'histoire sociale contemporaine.

SECTION II

Evolution de la population suisse de 1848 à nos jours

Si la population s'accroît parallèlement à l'activité économique, il n'en reste pas moins que l'agent essentiel de l'expansion écono-

mique demeure la population, particulièrement la qualité de la population.

La population de la Suisse a passé de 2,4 millions d'habitants en 1850 à 4,7 millions au 1er décembre 1950. Elle a donc doublé en l'espace de cent ans [1].

Cette augmentation est essentiellement le fait des villes. En effet, jamais l'agriculture suisse n'aurait pu nourrir la totalité des habitants actuels du pays. C'est le commerce, l'industrie et les professions libérales qui ont permis l'accroissement de notre population au cours des cent dernières années.

La Révolution industrielle et la Révolution politique ayant essentiellement favorisé les cités industrielles, il est normal que cet accroissement de la population se soit produit dans les cités et dans les cantons industriels.

En 1850, seules huit communes comptaient plus de 10 000 habitants ; ce chiffre a été porté à 17 en 1880, à 21 en 1900, à 28 en 1920, à 31 en 1941 et à 42 en 1950. Le groupe des communes de plus de 10 000 habitants détenaient 154 000 personnes en 1850 et 1 720 000 en 1950. Il y avait donc 11 fois plus d'habitants dans ce groupe de villes en 1950 qu'en 1850.

Population rurale et urbaine de la Suisse en 1798, 1850 et 1950

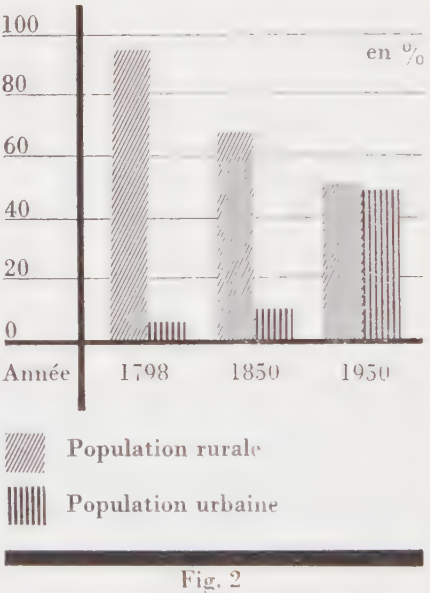


Fig. 2

Les cinq grandes villes de Zurich, Bâle, Berne, Genève et Lausanne abritent à elles seules environ 1 million d'habitants, soit le cinquième de la population suisse. Et la ville de Zurich, qui est

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, Annuaire statistique de la Suisse, Berne, 1955, p. 11.

la plus importante, comptait, en 1958, 432 000 habitants[1]. L'urbanisation s'accentue donc en Suisse.

Si l'on prend en considération les villes de plus de 5 000 habitants (fig. 2), nous obtenons les chiffres suivants[2] :

Année	Population totale
1850	285 000
1900	1 015 000
1930	1 652 000
1950	2 278 000

La population citadine est de ce fait montée de 6 à 48 % de l'ensemble de la population[2].

La population résidente entre les différentes professions se répartit comme suit[3] :

Année	Agriculture		Industrie et métiers		Autres professions	
	Chif. abs. en milliers	%	Chif. abs. en milliers	%	Chif. abs. en milliers	%
1888	1 108	38	1 083	37,1	726	24,9
1910	1 013	27	1 573	41,9	1 167	22,1
1930	923	22,7	1 664	40,9	1 479	37,4
1950	834	17,7	2 082	44,2	1 799	38,1

Ce tableau est éloquent ; il montre que la population agricole est tombée de 38% en 1888 à 17,7% en 1950. C'est un témoignage supplémentaire de la diminution de l'influence agricole dans le pays. (Fig. 3)

Or, comme dans certains cantons la politique gouvernementale

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, Annuaire statistique de la Suisse 1958, Berne, 1959, p. 42.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., 1955, p. 11.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., pp. 63 et 66.

a été essentiellement agricole et dans d'autres essentiellement industrielle et commerciale, on peut en déduire, dans les grandes lignes, que relativement à la population totale les cantons agricoles ont vu leur population diminuer alors que les cantons industriels ont vu leur population augmenter.

Cela revient à dire qu'étant donné le suffrage universel, l'influence politique des villes, qui paraissait un moment ébranlée à la Révolution française, a été totalement reconquise grâce à l'augmentation de la population dans les cités et les cantons industriels. Ce fait ressort nettement du tableau suivant que nous avons déjà eu l'occasion de citer [1] :

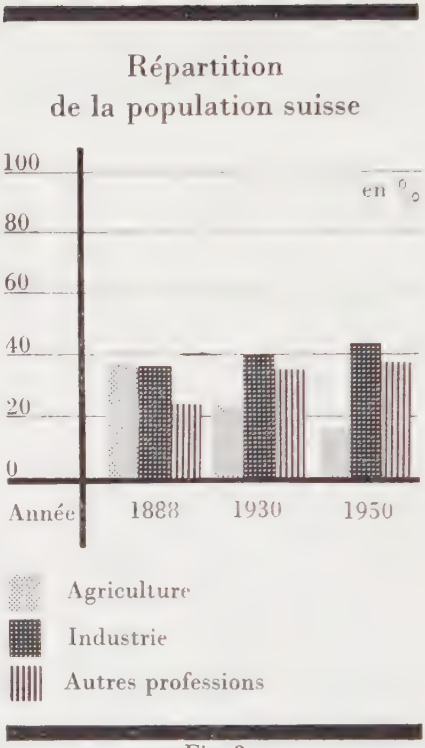


Fig. 3

Coefficient d'augmentation de la population pour l'ensemble du pays entre 1850 et 1950 : 97 %

Cantons industriels Augmentation en %		Cantons insuffisamment développés Augmentation en %	
Bâle-Ville	561 %	Tessin	49 %
Genève	216 %	Grisons	52 %
Zurich	209 %	Fribourg	58 %
Schaffhouse	158 %	Obwald	60 %
Soleure	144 %	Nidwald	70 %
Saint-Gall	141 %	Neuchâtel	81 %
Bâle-Campagne	124 %	Valais	95 %

L'essor démographique des cantons industriels est une preuve éloquente de la concentration économique en leur faveur.

[1] Henri Roh, L'exode rural, Sion, 1953, p. 13.

SECTION III

Les transports et communications, le commerce, le tourisme, les assurances, la banque, l'agriculture et l'enseignement professionnel

L'évolution de ces divers secteurs de l'économie est également caractéristique au cours du dernier siècle.

1. Les transports et communications

Les chemins de fer consolidèrent la puissance économique des villes. La Révolution industrielle agissait en leur faveur déjà par la concentration de la main-d'œuvre dans les ateliers citadins. Le chemin de fer apporta à ces derniers de nouvelles possibilités dans la circulation des biens. Les matières premières arrivèrent à meilleur compte. Les produits fabriqués purent être également exportés dans des conditions plus favorables qu'autrefois. Le chemin de fer fut ainsi un facteur nouveau de concentration économique au profit des villes.

En 1844, on l'a déjà relevé, Bâle était relié à Strasbourg par la ligne de St-Louis - Mulhouse ; et le chemin de fer Zurich - Baden fut mis en exploitation en 1847. On sait, d'autre part, que les Chambres fédérales, par lois des 28 juillet 1852 et 20 février 1898, déterminèrent dans quelles conditions aurait lieu l'exploitation des chemins de fer.

La Suisse était en retard sur d'autres pays industriels comme le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne. Mais elle rattrapa assez rapidement l'avance de ces derniers. Quelques mois après le vote de la loi de 1852, un nombre imposant de compagnies de chemins de fer virent le jour. Plus tard, la plupart de ces compagnies fusionnèrent et en 1898, la Confédération racheta la presque totalité des chemins de fer suisses.

Les épisodes les plus marquants du développement ferroviaire furent la percée du Hohenstein reliant Olten à Bâle, l'ouverture du St-Gothard en 1878 et le percement du tunnel du Simplon en 1906. Olten était en outre devenu un nœud de routes essentielles.

Voici à titre indicatif la longueur des lignes à traction construites jusqu'en 1957 : [1]

Année	Kilomètres	Année	Kilomètres
1850	25,2	1910	5 065
1860	1 051	1940	5 801
1880	2 535	1957	5 580

D'autre part, le nombre des voyageurs transportés annuellement par les chemins de fer suisses est monté de 39,7 millions en 1891-95 à 300 millions en 1957 ; le transport des marchandises est passé de 10,2 millions de tonnes en 1891-95 à 34,4 millions de tonnes en 1957 [2].

L'essor des lignes ferroviaires favorisa l'expansion économique nationale. Dans le domaine industriel, la création des lignes de chemin de fer donna une impulsion sérieuse à l'industrie mécanique et à l'industrie métallurgique. Mais les voies ferrées suisses étaient continuées par les lignes des pays limitrophes ; elles contribuèrent à créer des débouchés commerciaux pour notre pays. Les chemins de fer furent donc une cause d'expansion commerciale.

Cette expansion fut soutenue encore par le télégraphe, le téléphone et la poste.

On a vu que les postes avaient été unifiées et confiées à la Confédération en 1848. On y ajouta l'exploitation du télégraphe en 1851 et du téléphone en 1881. Le 1er janvier 1906, les postes organisèrent le service des chèques et virements postaux pour donner suite à la loi du 16 juin 1905. De plus la radio-télégraphie a été confiée à la Confédération en 1922.

Le trafic national et international de la poste est monté de 64,5 millions de pièces en 1870 à 1 372,3 millions en 1958, celui des télégrammes de 2,3 millions à 5,3 millions ; et les conversations téléphoniques se sont élevées de 2,01 millions en 1882 à 1 080,8 millions en 1958. De plus le mouvement d'affaires de l'Office des chèques postaux a passé de 1,6 milliard de francs en 1906-10 à 167,79 milliards en 1958, et les concessionnaires de radio de 17 mille en 1924 à 1,35 million en 1958 [3].

L'apparition de l'automobile au début du XX[e] siècle a exigé l'amélioration du réseau routier. La circulation est devenue excessivement dense et le nombre des véhicules à moteur en Suisse s'est

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., 1958, p. 244.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 246.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., 1958, pp. 236-281.

élevé de 7 249 en 1910 à 725 mille en 1958 [1]. D'autre part, aujourd'hui, les grands trains routiers concurrencent sérieusement le chemin de fer, à tel point qu'il est apparu nécessaire à plusieurs reprises de coordonner ces deux activités. Divers projets ont été mis sur pied pour combiner l'activité du chemin de fer et celle des véhicules à moteurs. Ces projets n'ont pas tous trouvé grâce devant le peuple. Aujourd'hui, on a abouti à une certaine entente. Les chemins de fer, par l'aménagement de leurs tarifs, attirent les transports importants et à longue distance, tandis que les tarifs pour les colis et sur courte distance sont relativement élevés ; dans ce cas les camions sont tout indiqués.

Faut-il également signaler que, depuis l'apparition de l'automobile, la Confédération a organisé des services de cars réguliers dans toutes les régions qui ne sont pas desservies par un chemin de fer ? De nombreux villages de montagne ont été ainsi tirés de leur isolement. Les voyageurs transportés par cars postaux ont passé de 992 mille en 1921 à 25 millions en 1958 [2].

La navigation maritime, à part celle du Rhin jusqu'à Bâle, joue peu de rôle dans l'économie suisse ; la navigation est presque limitée aux lacs ; et dans ces cas il s'agit surtout de transports de personnes en vue du tourisme. Remarquons cependant que depuis la guerre, la Suisse a acquis des navires marchands naviguant en haute mer. Notre pays dispose actuellement de 23 navires d'une capacité totale de 109 mille tonnes [3].

De plus, après la première guerre mondiale, soit en 1919, on se rendit compte de l'importance de l'avion pour l'expédition du courrier et pour le transport des personnes. La première ligne internationale de transport aérien Genève - Zurich - Nuremberg a été créée en 1922. Dès lors, la circulation aérienne n'a cessé de se développer. Aussi les cantons et la Confédération ont-ils créé des aérodromes civils importants notamment à Genève-Cointrin et à Kloten-Zurich. Le trafic aérien des lignes suisses et étrangères, par exemple, a été annuellement de 131 mille tonnes-km. en 1931-35 pour la poste, le fret et les bagages payants, alors qu'en 1958 ce poste s'est élevé à 47 millions de tonnes-km. [4].

Les cantons agricoles devront examiner de très près la fondation des lignes aériennes. Aujourd'hui Genève et Zurich sont en train de devenir des centres internationaux importants : nombre de maisons étrangères s'installent dans ces deux centres étant donné la facilité des communications aériennes. L'avion est devenu une cause supplémentaire de concentration économique.

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 236.
[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 241.
[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 253.
[4] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 255.

2. Le commerce

Sans l'accroissement des moyens de communication : chemins de fer, routes, télégraphe, téléphone, navigation aérienne, etc., notre pays n'aurait jamais connu l'essor actuel.

En effet, la Suisse travaille essentiellement pour l'exportation. Si nous ne comptions que sur notre marché intérieur, nous ne pourrions entretenir que la moitié environ de notre population. Le marché suisse est le monde entier. C'est dire que notre économie dépend de l'économie mondiale. Elle subit immédiatement le contre-coup des crises, des guerres et des transformations politiques mondiales. Cela oblige nos entreprises à adapter perpétuellement leurs fabrications à la demande mondiale.

Le tableau ci-après indique l'évolution du commerce suisse d'exportation : [1]

Année	Denrées alimentaires, fourrages (en millions de francs)	Matières premières (en millions de francs)	Produits fabriqués (en millions de francs)	Total (en millions de francs)
1900	104,5	87,7	643,9	836,1
1910	164,2	124,1	907,6	1 195,9
1920	217,6	160,9	2 898,6	3 277,1
1958	362,3	257,8	6 028,7	6 648,8

Ces exportations sont constituées essentiellement par des produits fabriqués. (Fig. 4) A la fin du siècle passé, des exportations importantes consistaient en fromages, lait condensé et produits textiles surtout. Aujourd'hui, ces fabrications ont régressé pour donner la première place aux machines et instruments, à l'horlogerie et à l'industrie chimique. Rappelons que les barrières douanières et les difficultés de transfert ainsi que le prix élevé de la production ont engagé de nombreux industriels suisses à fonder des succursales ou des entreprises nouvelles à l'étranger ; c'est le cas notamment des produits alimentaires, des produits chimiques, etc. Si les exportations de marchandises s'en sont ressenties, les exportations invisibles se sont accrues grâce aux entrées d'intérêts, de commissions et d'honoraires.

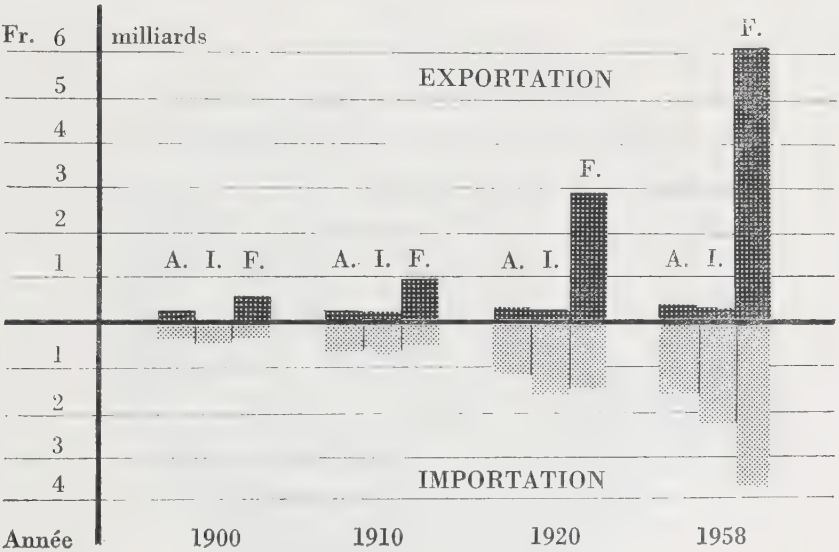
[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 181.

Toutes les régions du pays profitent de l'augmentation des exportations, mais est-il nécessaire de souligner que les cantons industriels se trouvent parmi les premiers bénéficiaires puisque le pays exporte essentiellement des produits fabriqués ?

Les importations ont également suivi une courbe ascendante. La Suisse importe des matières premières pour les transformer ; elle revend ensuite des produits fabriqués au monde entier. On sait également que la balance commerciale est déficitaire d'environ un milliard de francs par année ; mais ce déficit est comblé par le boni obtenu sur le trafic des biens invisibles : capitaux, intérêt, assurance, tourisme, services divers.

Fig. 4

Le commerce extérieur suisse
de 1900 à 1958



A = Aliments
I = Mat. prem.
F = Prod. fabriqués

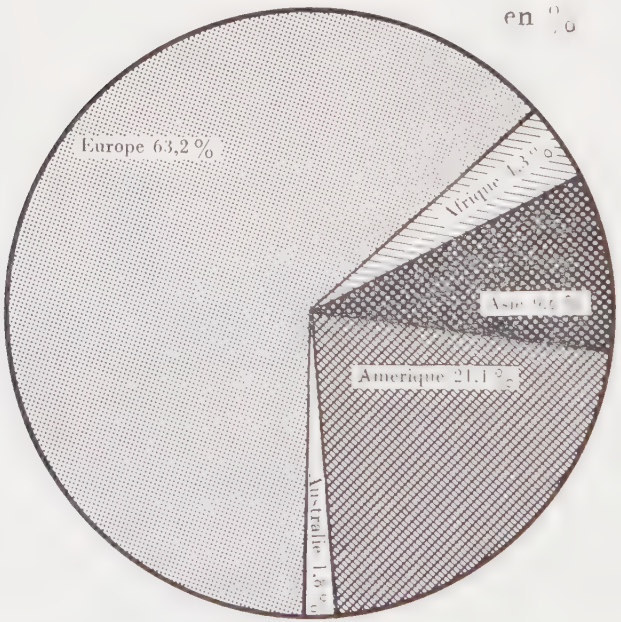
Les importations se répartissent comme suit depuis 1900 : [1] (en millions de francs)

Année	Denrées alimentaires fourrages	Matières premières	Produits fabriqués	Total
1900	307,4	444,5	359,2	1 111,1
1910	557,2	610,1	577,7	1 745,0
1920	1 126,5	1 645,6	1 470,7	4 242,8
1958	1 564,5	2 204,1	3 566,6	7 335,2

Fig. 5

ANNÉE 1958

Répartition des exportations suisses dans le monde



[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 181.

L'Europe est notre principal marché, suivie de l'Amérique, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie. (Fig. 5)

Notre principal acheteur est l'Allemagne Occidentale ; puis viennent les Etats-Unis, l'Italie, la France et la Grande-Bretagne.

Nos principaux fournisseurs sont l'Allemagne Occidentale, les Etats-Unis, la France, l'Italie, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Belgique.

En 1958, le commerce extérieur de la Suisse se répartit, entre les divers continents, de la manière suivante : [1]

Continents	Importations (en millions de francs)	Exportations
Europe	5 436,5	4 179,1
Afrique	219,3	292,5
Asie	260,6	663,9
Amérique	1 385,2	1 392,8
Australie	33,6	120,5
TOTAUX	7 335,2	6 648,8

Quant à la balance des revenus pour l'année 1958, elle se présente comme suit : [2] (en millions de francs)

Postes	Recettes	Dépenses	Solde
Commerce extérieur	6 993	7 708	— 715
Energie électrique	84	71	13
Tourisme	1 285	515	770
Opérations de commerce en transit	117	—	117
Transports marchandises	126	—	126
Assurances	122	28	94
Revenu des capitaux	775	220	555
Postes, télégraphe, téléphone	36	53	— 17
Services divers (licences, représentations, verst instit. internat., commissions banc., films, transit, subventions, etc.	830	813	17
TOTAUX	10 368	9 408	960

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 182.
[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 217.

Remarquons qu'en 1949 la balance des revenus était positive de 639 millions ; en 1950, de 317 millions ; en 1951, de 129 millions ; en 1952, de 673 millions ; en 1953, de 1 440 millions ; en 1954, de 1 063 millions ; en 1955, de 662 millions ; en 1956, de 125 millions [1].

Le commerce intérieur s'est également accru de manière réjouissante. Une image en est fournie par les mouvements de fonds enregistrés au service fédéral des chèques postaux. Le mouvement d'affaires, on l'a dit, a passé de 1,6 milliard en 1906-10 à 167,79 milliards en 1958. De plus le chiffre d'affaires des banques est passé de 292,3 milliards en 1931 à 673,48 milliards en 1958 [2].

Il n'existe malheureusement pas de statistiques complètes sur l'évolution du commerce intérieur, en particulier du commerce de détail. Seules les statistiques des coopératives nous sont connues. Celles du petit commerce de détail et celles du commerce de gros indépendants n'ont pas encore été établies à ce jour.

Il existe quatre grands groupes de coopératives : l'Union suisse des coopératives de consommation, à Bâle, la Fédération des coopératives agricoles de la Suisse orientale, à Winterthour, la Fédération des coopératives Concordia, à Zurich et les coopératives Migros, également à Zurich.

Voici quelques chiffres sur le développement de l'Union suisse des coopératives de consommation, à Bâle et de ses coopératives [3] :

Année	Nombre de sociétés	Nombre de membres (en milliers)	Nombre de magasins	Chiffres d'affaires des coop. (en millions de fr.)	Chiffres d'affaires de la centrale de Bâle (en millions de fr.)	Personnel
1890	43	32,7	—	12,7	—	—
1900	116	83,5	419	32,7	3,7	1 123
1930	523	362,9	2 232	296,5	163,6	8 739
1950	572	548,3	2 919	728,2	489,7	15 246
1955	569	634,2	3 171	935,6	598,2	17 908

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 217.

[2] Banque Nationale Suisse ; Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1958, Berne, 1958, p. 96.

[3] Dr Charles Blanc, Konsumentengenossenschaften und Produktivgenossenschaften des Baugewerbes, Sonderdruck aus den Juni-Juli Nummern 1956 et 1957 der « Gewerblichen Rundschau », Berne, pp. 71-81 de 1956 et pp. 75-79 de 1957.

Les coopératives de consommation Concordia, de tendance catholique, présentent les chiffres suivants [1] :

Année	Nombre de magasins	Chiffre d'affaires des coopératives (en millions de francs)
1910/11	40	2,32
1929/30	133	8,76
1950/51	126	14,61
1954/55	123	15,79

Quant à l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale, fondée en 1888, pour le commerce des produits agricoles, elle accuse les chiffres suivants [2] :

Année	Nombre des sociétés	Nombre des magasins	Nombre des membres	Chiffre d'affaires des coopératives en millions de francs
1890	49	—	2 889	—
1940	329	449	24 508	42,30
1955	361	567	31 434	170,63

Les coopératives Migros, fondées en 1925, n'ont cessé de se développer ainsi que le témoigne la statistique ci-après [2] :

Année	Membres	Magasins	Chiffre d'affaires (en millions de francs)
1925/26	—	7	2,8
1945	132 766	109	85,0
1950	238 809	217	254,4
1955	348 284	301	426,1

[1] Dr Charles Blanc, Konsumentengenossenschaften und Produktivgenossenschaften des Baugewerbes, Sonderdruck aus den Juni-Juli Nummern 1956 et 1957 der « Gewerblichen Rundschau », Berne, pp. 71-81 de 1956 et pp. 75-79 de 1957.

[2] Dr Charles Blanc, op. cit., pp. 71-81 et 75-79.

Le nombre des camions de vente s'est élevé de 5 en 1925 à 60 en 1955.

On constate que les coopératives ont enregistré une extension marquée et cela surtout au cours des dix dernières années. En dix ans, le nombre des magasins a augmenté de 26,4%, celui des membres de 57,1 % et le chiffre d'affaires au détail de 143,5 % [1].

Du point de vue géographique, ces coopératives sont certes répandues sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, le siège des commerces de gros et des fédérations se trouve de nouveau dans les villes importantes de Bâle, Zurich et Winterthour, ce qui leur vaut un apport intéressant en capitaux, impôts, personnel, revenus, etc. Tous ces éléments sont un facteur de concentration économique.

Quant au commerce de gros d'importation et d'exportation, il est également largement concentré dans les villes et les cantons industriels ; c'est le cas naturellement de l'importation des matières premières industrielles et de l'exportation des produits fabriqués.

Il en est de même des grands magasins et des magasins à succursales multiples dont le siège central se trouve généralement dans les localités importantes de Zurich, Bâle, Lausanne, Genève, etc.

Remarquons enfin que les coopératives et les grands magasins ne forment que le 15 à 20% du commerce intérieur. Ainsi le commerce indépendant occupe encore une place importante. Mais cette dernière régresse de manière régulière ; c'est que, dans la plupart des cas, les commerces indépendants pratiquent une politique moins dynamique que leurs concurrents. Seules une meilleure formation professionnelle, la rationalisation du travail, une meilleure collaboration, notamment dans les achats, permettront au commerce indépendant de se défendre avec succès sur le marché. Au reste cette politique est en cours puisque le commerce indépendant lui-même a constitué un certain nombre de coopératives d'achats.

3. Le tourisme

A l'actif de notre balance des comptes, figure le produit du tourisme. Son apport annuel à la balance des comptes est de quelque 600 à 800 millions de francs. Sur ce chiffre, la moitié environ aboutit dans les magasins, le solde allant à l'hôtellerie.

Le nombre des personnes occupées dans l'hôtellerie s'élevait à 78 159 en 1910 et à 132 903 en 1955 [2].

[1] Dr Charles Blanc, op. cit., pp. 71-81 et 75-79.

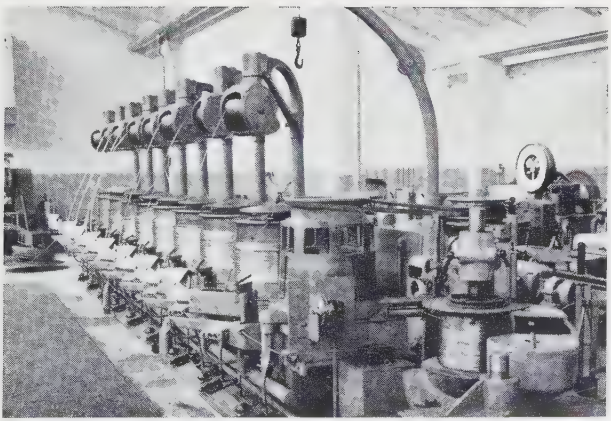
[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., pp. 28 et 133.



Zermatt et le Cervin — *U. V. T., Sion.*



Batelle Institute, Genève — Vue extérieure des bâtiments



Fabrique de fils électriques
Câbleries de Cossonay

Voici d'autre part approximativement les capitaux investis dans l'hôtellerie [1].

Année	Montants (en millions de francs suisses)
1880	319
1894	520
1912	1 136
1958 (estimation)	1 600

Le total des lits étant en 1958 de 190 274, il s'ensuit un capital moyen d'investissement par lit de Fr. 8 500,— environ.

Le nombre des nuitées a également augmenté, sauf naturellement en période de guerre. Voici le tableau que nous obtenons : [2]

Année	Total des nuitées (en milliers)
1938	15 971
1945	17 571
1950	18 633
1958	22 768

Nos principaux hôtes sont les Allemands, les Anglais et les Français.

Les restrictions aux échanges, les barrières douanières, les crises et les guerres sont autant d'obstacles à l'expansion touristique ; les étrangers sont immédiatement arrêtés soit par la guerre, soit par la crise.

Heureusement que le tourisme intérieur connaît une expansion continue depuis quelques décades. Mais du point de vue de la balance des comptes, le tourisme intérieur n'apporte rien.

Quant à la clientèle étrangère, elle a profondément changé. Autrefois les palaces, où séjournaient de riches étrangers, faisaient des affaires d'or ; les vacances dans les hôtels étaient réservées à

[1] Julius Landmann, Die Schweizerische Volkswirtschaft, Einsiedeln, 1925, p. 250.
[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 223.

quelques privilégiés. Aujourd'hui, le tourisme vit du voyageur de passage, de l'ouvrier, de l'employé et du commerçant qui viennent passer leurs vacances et qui disposent de moyens souvent limités. Il faut relever naturellement qu'aujourd'hui le niveau de vie s'est élevé dans toutes les couches de la population et que même l'ouvrier et l'employé peuvent se payer des vacances dans les stations touristiques.

Du point de vue économique, le tourisme est un agent actif de décentralisation. Il s'est précisément développé dans les montagnes. Dans ces régions, les communes touristiques ont vu leur population passer de 31 237 en 1850 à 64 572 en 1950 grâce à l'expansion économique apportée par le tourisme [1]. Ce dernier est l'un des rares antidotes contre le dépeuplement des vallées alpestres.

4. Les assurances

La Suisse est un lieu de prédilection pour les sociétés d'assurance. Elles ont pris de l'extension déjà dès le milieu du XIXe siècle. Notre pays est devenu l'une des nations les plus assurées du globe. Les sociétés d'assurance ont étendu leurs opérations au monde entier. Leur activité s'exerce dans tous les secteurs : assurance de personnes (vie, accidents, responsabilité civile) et assurance de choses (incendies, transports, vols, bris de glace, dégâts d'eau), etc.

Or, sur 2 759,7 millions de francs encaissés comme primes, en 1957, 1 317 millions, soit plus du 50% proviennent de polices conclues à l'étranger [2]. Les assurances constituent donc un produit d'exportation intéressant pour notre balance des comptes.

En Suisse, sur un revenu de quelque 29 milliards de francs, en 1957, plus du 12 % a été consacré à des primes d'assurance [3].

En 1957, les primes et cotisations totales consacrées à des assurances en Suisse se sont élevées à 3 602,5 millions de francs [4].

Quant aux prestations versées en Suisse par les entreprises d'assurance soumises à la surveillance fédérale, elles se sont élevees à environ 616,7 millions de francs en 1957 [5].

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, Mesures de la Confédération en faveur de la population montagnarde, Berne, 1956, p. 13.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., pp. 309-333.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 340.

[4] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 309.

[5] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 334.

Les actifs de l'ensemble des sociétés d'assurance suisses se présentent comme suit en 1957[1] :

Catégorie d'assurance	En millions de francs
Vie	Fr. 6 450, 6
Accidents, dommages	Fr. 3 009,—
Réassurance	Fr. 2 307, 4
Assurances-incendie cantonales	Fr. 319, 6
Assurances-accidents fédérales	Fr. 1 271, 6
Caisses maladie	Fr. 388, 5
TOTAL	Fr. 13 746, 7

Ces quelques données font ressortir l'importance de l'assurance privée pour l'équilibre de notre balance des comptes ainsi que pour la vie sociale suisse. L'assurance a remplacé dans bien des cas l'épargne personnelle, bien que cette dernière soit aussi en augmentation régulière.

Mais dans les assurances également, la concentration est la règle. Des agences sont certes réparties sur l'ensemble du pays. Toutefois le siège principal se trouve généralement dans les villes de Zurich, Bâle, Genève, etc. Ces dernières bénéficient ainsi d'apports importants en personnel, en capitaux, en impôts, etc. En l'occurrence, la décentralisation économique postule une meilleure répartition des activités et des impôts au profit des cantons sous-développés.

5. La banque

Sans l'apport des capitaux, la Suisse n'aurait jamais pu financer tant d'œuvres sociales et économiques. Qu'il s'agisse du chemin de fer, du tourisme, de l'assurance, du commerce en général et de l'industrie, partout le rôle de la banque a été décisif.

Depuis toujours, la Suisse a été considérée comme pays-refuge des capitaux. Cela est dû à notre réputation de stabilité sociale et politique et à l'honnêteté reconnue du gouvernement : il n'a pas l'habitude de procéder à des manipulations monétaires. C'est ainsi que les capitaux de l'étranger ont afflué très tôt en Suisse. D'autre part, l'épargne nationale s'est accrue grâce à l'activité de la population. Les capitaux ont été investis dans les chemins de fer, l'industrie, le tourisme, l'agriculture, les assurances et le commerce.

[5] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 309.

On a vu que vers le milieu du XIX[e] siècle, les banques se sont accrues dans des proportions importantes.

Très tôt, quelques grandes banques se sont spécialisées dans le commerce international : Crédit Suisse, Union de Banques Suisses, Banque Leu & Cie, Société de Banque Suisse, Banque Populaire Suisse.

D'autre part, pour lutter contre l'exagération des taux d'intérêt et susciter l'expansion économique locale, les cantons ont créé des banques cantonales. Elles se spécialisent généralement dans les opérations de crédit intéressant l'économie particulière des cantons. Par exemple, la Banque cantonale du Valais s'est spécialisée dans les crédits à l'agriculture et au tourisme. Actuellement, avec le développement de l'industrie, elle finance la création de l'industrie moyenne ; la Banque cantonale de Berne a effectué des prêts à l'agriculture et au tourisme surtout, tandis que la Banque cantonale neuchâteloise a financé l'industrie horlogère.

En outre, les caisses d'épargne se sont spécialisées dans les crédits hypothécaires et dans la collecte de l'épargne privée. Mais d'autres banques régionales et locales se sont occupées des crédits commerciaux et des crédits à l'artisanat. Et très tôt, la Suisse a exporté des capitaux, point favorable à sa balance des comptes également.

Voici de plus le nombre des banques en Suisse en 1958 : [1]

Banques cantonales	28
Grandes banques	5
Banques locales :	
a) banques de crédit foncier	89
b) banques locales	80
Caisses d'épargne	116
Caisses de crédit mutuel	1 064
Autres banques	110
TOTAL	1 492

[1] Banque Nationale Suisse, Berne, op. cit., p. 7.

Le total du bilan des banques se répartit comme suit : [1]

	1930	1945 (millions)	1958
Banques cantonales	7 465	8 747	17 081
Grandes banques	8 578	5 543	13 904
Banques locales *	3 954	3 868	8 366
Caisses d'épargne	1 266	1 793	3 162
Caisses de crédit mutuel	267	723	1 700
Autres banques	—	254	2 106
TOTAL	21 530	20 928	46 319

* Jusqu'en 1940, comprend également les « autres banques ».

Ce tableau démontre que les sommes confiées aux établissements de crédit sont en perpétuelle augmentation.

Dans la banque, prédomine également l'influence citadine, industrielle et suisse alémanique. Toutes les grandes banques ont leur siège principal dans les grandes villes. Elles ont des succursales sur tout le territoire national. Une politique de décentralisation économique suppose également une meilleure distribution des activités et des impôts, au bénéfice des cantons sous-développés ne détenant que des succursales.

6. L'agriculture

La superficie de la Suisse s'élève à 41 288 km². [2]

Les terres cultivées, au sens restreint du terme, c'est-à-dire sans les forêts et les pâturages, n'occupent qu'un peu plus du quart de la superficie totale du pays ; le deuxième quart comprend les forêts ; le troisième quart les pâturages ; le quatrième quart est improductif.

Le nombre des exploitations agricoles est en constante régression. Il est tombé de 243 710 en 1905 à 205 997 en 1955 [3]. La superficie moyenne des terres cultivées, au sens restreint du terme, s'élève à 5 ha. environ par exploitation, et le nombre moyen des vaches, à 5 têtes par exploitation. La diminution du nombre des

[1] Banque Nationale Suisse, Berne, op. cit., p. 7.
[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 96.
[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 97.

exploitations est due à des causes diverses : extension des villes, recul de l'industrie à domicile, abandon de la profession agricole au profit de l'industrie et des métiers, diminution du vignoble, insuffisance de rentabilité, etc.

En 1955, les *terres ouvertes* s'élevaient à 259 820 ha. alors qu'elles s'élevaient à 409 242 ha. en 1919. Les principales productions occupaient les surfaces suivantes en 1955 [1].

Produits	Surfaces (ha.)
Céréales	170 440
Pommes de terre	50 997
Betteraves fourragères et choux-raves	13 956
Betteraves sucrières	5 520
Légumes	10 786
Tabac	989
Colza, navette	3 249

En 1951, l'effectif des *arbres fruitiers*, était le suivant [2] :

Espèces	Nombre (en milliers)
Pommiers	8 260,5
Poires de table	3 397,7
Poires à cidre	1 445,1
Cerisiers	2 312,0
Pruniers et pruneautiers	3 457,2
Pêchers	520,3
Abricotiers	602,4
Cognassiers	187,1
Noyers	584,6
TOTAL	20 803,7

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 106.
[2] Bureau fédérai de statistique, Berne, op. cit. p. 105.

Quant aux *animaux de rapport*, voici leur effectif en 1956 : [1]

Espèces	Nombre
Chevaux	116 801
Mulets	1 555
Anes	359
Bovins	1 646 241
Porcs	1 161 700
Moutons	200 515
Chèvres	113 245
Poules	6 419 810
Canards, oies	54 966
Colonies d'abeilles	302 115

La production totale du lait et des produits laitiers est passée de 24,2 millions de quintaux en 1921-25 à 29,2 millions en 1958.

La superficie des *vignes* s'élevait à 12 352 ha. en 1958, dont 4 270 en crus rouges et 8 006,60 en crus blancs. La superficie était de 30 151,10 ha. en 1900. La valeur de la récolte toutefois est montée de 42 millions de francs en 1900 à 101,3 millions en 1958. [2]

Le rendement brut de l'agriculture a évolué comme suit entre 1911 et 1957 [3] :

Production	Année 1911 (en millions de francs)	Année 1957 (en millions de francs)
Céréales	25,C	184,3
Pommes de terre	34,6	81,2
Vignes	31,2	64,8
Arboriculture fruitière	76,6	103,9
Culture maraîchère	52,0	144,1
Bovins de boucherie	172,2	507,7
Chevaux	19,0	4,6
Porcs	103,6	420,0
Volaille	20,6	147,8
Lait et produits laitiers	365,1	954,7
Divers (plantes industrielles, moutons, élevage bovin, chèvres, lapins, apiculture)	39,7	81,8
TOTAUX	939,6	2 694,9

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., pp. 109-117.
[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit. pp. 123-124.
[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 115.

Le rendement net moyen à l'ha. de superficie productive s'est élevé de Fr. 188,— en 1908-13 à Fr. 351,— en 1957[1]. Si l'on tient compte des variations de la valeur de la monnaie, le rendement réel a diminué.

Les capitaux investis dans l'ensemble des exploitations agricoles sont passés de Fr. 5 440,— par ha. en 1906-13 à Fr. 11 136,— en 1957 et les dettes de Fr. 2 394,— à Fr. 6 311,—[2].

Quant à la *surface boisée* du pays, elle était de 955 541 ha. en 1958. En 1957, l'exploitation a donné 3,43 millions de m^3 de bois[3].

On a dit que le pays est accidenté, qu'il connaît le réqime de la petite propriété et que dans certaines régions le climat est peu favorable. Il s'ensuit que l'agriculture suisse produit à des prix de revient élevés. Toutefois, il est dans l'intérêt du pays de maintenir une agriculture forte et une surface cultivable suffisante pour éviter la disette en cas de guerre. Il n'est pas sain non plus de laisser la population agricole diminuer dans de trop fortes proportions par rapport à la population totale.

Aussi l'agriculture jouit-elle d'un appui mérité de la part du Conseil fédéral. On a vu que l'introduction des produits agricoles du Nouveau Monde, faisant suite à l'extension des chemins de fer en Europe, a porté un coup dur à l'agriculture européenne à la fin du siècle dernier. La Confédération, comme les gouvernements européens, a dû intervenir en mettant des barrières douanières à la frontière. Les responsables agricoles de l'heure ont élevé une défense énergique des intérêts paysans.

Au cours des années, la Confédération accorda à l'agriculture des subventions substantielles en vue de provoquer une baisse des prix de revient et d'empêcher le relèvement des prix à la consommation. Ces subventions se sont élevées à 170 millions de francs environ en 1949 et à 161 millions en 1956[4].

De plus, le peuple suisse a accepté, le 30 mars 1952, le statut de l'agriculture qui est entré en vigueur le 1er janvier 1954. Cette loi comporte des interventions importantes de la part de l'Etat fédéral. Ces interventions se rapportent à la formation professionnelle, à la répartition des cultures entre les champs et les prairies, à l'interdiction d'importation de fourrages et autres produits agricoles, au régime du lait, à la viticulture, pour laquelle les autorités peuvent fixer les surfaces et faciliter l'écoulement des vins par diverses mesures dont des restrictions à l'importation ; le statut de

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 126.
[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 127.
[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 130.
[4] Bureau fédéral de statistique, Berne, subventions fédérales 1956, p. 18.

l'agriculture prévoit également l'octroi de subventions et de crédits pour l'amélioration du bétail, la lutte pour la protection des plantes, le contrôle des matières nécessaires à l'agriculture : engrais, fourrages, semences, etc. C'est un véritable code rural qui a été institué.

Toutes ces mesures visent à augmenter la qualité des produits, à rationaliser la fabrication et à diminuer les frais de production.

Un point délicat demeure, entre autres, le parcellement des terres. Le paysan se résoud avec peine aux remembrements parcellaires. Or c'est dans l'industrialisation de l'agriculture que l'on trouvera le moyen de relever de manière durable le niveau de vie des classes agricoles. Et cette industrialisation suppose les remembrements parcellaires, l'utilisation de la machine et des engrais chimiques.

Cependant l'industrialisation de l'agriculture provoquera une nouvelle diminution de la population agricole.

Cette dernière a évolué de la manière suivante de 1888 à nos jours[1] :

Année	Population agricole	Population totale	Population agricole en % de la population totale
1888	1 108 407	2 917 754	38
1910	1 012 900	3 753 293	27
1941	946 094	4 265 703	22,2
1950	834 685	4 714 992	17,7

Or si la population agricole a régressé, le rendement brut de l'agriculture, on l'a déjà relevé, n'a pas cessé d'augmenter[2] :

Année	Rendement (en millions de francs)
1911	940
1914	885
1938	1 296
1957	2 695

Les bras libérés en agriculture sont occupés dans les autres

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, Annuaire 1958, p. 27.
[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 115.

professions : commerce, banque, assurance, tourisme, transport, industrie, services publics et privés.

Au cours des 100 dernières années, c'est la population agricole qui a alimenté les autres professions en main-d'œuvre. Toutefois cette population a non seulement alimenté en main-d'œuvre les autres professions, mais elle a encore quitté le village pour s'installer à la ville.

Nous avons eu l'occasion de relever ailleurs les inconvénients de cet exode rural. En gros, il traduit une diminution d'influence des cantons agricoles, une concentration économique et démographique de même qu'un affaiblissement du fédéralisme [1].

Est-il nécessaire de souligner que l'économie agricole est essentiellement décentralisée puisqu'elle s'étend sur l'ensemble du pays ? De tout temps, les moralistes ont vanté les vertus du paysan ; ils voient en lui le symbole de la fidélité et de la mesure.

7. L'enseignement et la formation professionnelle

La Suisse est réputée pour son travail de qualité. Dans la construction des machines et des appareils de précision, la qualité du technicien décide de tout.

On comprendra dès lors que notre pays ait toujours voué une attention soutenue à la formation professionnelle. Dès la fin du XIX[e] siècle, les associations professionnelles organisèrent rationnellement la formation dans les arts et métiers, l'industrie et le commerce. Dans le domaine artisanal, c'est l'Union suisse des Arts et Métiers qui s'est préoccupée de la question, tandis que dans le commerce, ce rôle a été joué par la Société suisse des commerçants. Vers la fin du XIX[e] siècle, les cantons commencèrent aussi à réglementer la formation professionnelle. C'est alors également que les premiers arrêtés fédéraux octroyèrent des subventions pour la formation professionnelle dans les métiers, l'industrie et le commerce.

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, on ouvrit des ateliers d'apprentissage pour l'enseignement du travail des métaux ; diverses écoles d'horlogerie furent aussi mises sur pied.

La loi fédérale du 1er janvier 1933 vint couronner l'œuvre du passé. Mais conformément aux traditions fédéralistes, les cantons appliquent la loi. Cette dernière traite surtout de la formation des apprentis auprès des patrons. Cette formation est la meilleure base pour la préparation de la main-d'œuvre au profit de l'artisanat, de l'industrie et des autres branches.

[2] Henri Roh, L'Exode rural, Sion, 1953.

En août 1950, on comptait plus de 100 règlements d'apprentissage établis par le Département fédéral de l'économie publique. Ces règlements concernaient plus de 170 professions et 95% de tous les apprentissages [1].

Les apprentis ont l'obligation de suivre les cours professionnels et de subir, à la fin de leurs études, un examen de fin d'apprentissage. Ces cours sont le complément de la formation pratique acquise auprès du patron. Les heures d'enseignement varient de 200 à 320 heures par année suivant les professions.

Si les candidats réussissent l'examen, ils reçoivent un titre de capacité qui est protégé par la loi. L'apprenti est devenu à ce moment-là un ouvrier ; mais il peut encore suivre des cours de perfectionnement professionnel qui sont donnés le soir, le samedi après-midi dans les écoles professionnelles de l'industrie, des arts et métiers et du commerce. Ces cours préparent généralement aux examens de maîtrise. Ils sont confiés aux associations professionnelles. Le total des diplômes de maîtrise délivrés entre 1951 et 1958 s'est élevé à 23 861. [2]

Le nombre des examens de fin d'apprentissage a passé de 18 936 en 1936 à 27 914 en 1958 [3].

L'enseignement professionnel est largement décentralisé dans le pays. Toutefois, dans le domaine de l'enseignement supérieur, les villes sont favorisées : Genève, Bâle, Zurich, Neuchâtel, Fribourg, St-Gall et Lausanne possèdent des universités renommées. Lausanne a ouvert également une école d'ingénieurs ; Zurich est le siège de l'Ecole polytechnique fédérale. Il ne fait pas de doute que les centres urbains sont ainsi devenus des milieux d'intense activité intellectuelle et scientifique. Ces milieux sont propices à l'éclosion des arts découlant automatiquement de l'étude scientifique. Ainsi Zurich, si elle s'est tellement développée dans le domaine de l'industrie mécanique, elle le doit essentiellement à la présence de l'Ecole polytechnique fédérale. En outre, la plupart des villes possèdent des écoles techniques réputées dans la mécanique de précision, l'horlogerie, le travail des tissus, l'électricité, etc.

A ce titre, les cantons agricoles se trouvent dans un état d'infériorité manifeste qu'il s'agira de pallier à plus ou moins longue échéance.

D'une manière générale, soulignons-le, dans les périodes de prospérité, on constate une diminution des étudiants alors que dans les périodes de crises et de guerres ils sont en augmentation. L'indi-

[1] R. Deonna, op. cit., p. 45.

[2] Bureau fédéral de statistique, op. cit., p. 478.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 477.

vidu trouvant plus facilement ses revenus en période de prospérité sent moins la nécessité d'une préparation poussée pour gagner sa vie. Or nous vivons une époque de pénurie de techniciens, de mécaniciens, de chimistes, d'ingénieurs, etc. Les progrès de la science et de l'automation nécessitent aujourd'hui un allongement des études. Et si les cantons agricoles veulent attirer chez eux des activités industrielles et commerciales, ils devront faire en premier lieu un très gros effort de formation des ouvriers et des cadres. C'est là l'un des plus sérieux handicaps qu'ils aient à combattre pour atteindre un développement harmonieux de leur économie. On verra plus loin les efforts faits par un canton agricole, le Valais, en vue d'augmenter le nombre des techniciens.

* * *

Ce rapide aperçu de l'économie suisse — industrie non comprise — nous a permis de souligner la tendance à la concentration de la politique économique, de la population, des transports, du commerce, des assurances, de la banque et de l'enseignement, au cours des cent dernières années.

Qu'en est-il maintenant de l'industrie ?

CHAPITRE III

L'industrie suisse de 1848 à nos jours

Ce chapitre étudiera brièvement la situation économique générale, l'évolution de l'industrie suisse de 1848 à nos jours, son état actuel, sa répartition par canton ainsi que l'évolution des revenus.

SECTION I

Situation économique générale

Cette époque est la plus féconde de l'histoire industrielle suisse.

La Suisse a vécu, en effet, à partir de 1848, sous la première et la seconde Révolution industrielle. Le travail à domicile a continué de décroître, les industries du textile, de la broderie et de la soierie ont régressé au profit de branches nouvelles comme les constructions mécaniques, la chimie, l'alimentation, l'électricité, les instruments et appareils.

Cette évolution fait suite aux nouvelles découvertes et inventions : électricité, machine à vapeur, chemin de fer, télégraphe, téléphone, automobile, avion, chimie synthétique, perfectionnement dans la production de l'acier et de l'aluminium.

Au cours de cette période, la Suisse vécut des crises économiques aiguës, entre autres, de 1873 à 1879. Cette époque fut en outre suivie de longues années de stagnation jusque vers 1894. Dès

lors, toutefois, la Suisse connut une période de prospérité croissante qui dura jusqu'en 1913.

Les guerres de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945 causèrent également des perturbations à l'économie industrielle. La Suisse dut se débattre pour importer les produits essentiels à son industrie. D'autre part, la majorité de ses marchés étaient fermés du fait de la guerre.

Après la guerre de 1914-1918, une grave crise de réadaptation secoua le monde, particulièrement le monde occidental. La démobilisation jeta sur le marché du travail des millions d'ouvriers. Les pays n'étaient pas préparés au passage de l'économie de guerre à l'économie de paix. Il s'ensuivit une crise grave qui dura jusque vers 1924.

Les années 1927 à 1930 furent une période de relèvement économique ; l'activité du bâtiment se développa, le commerce s'étendit également jusque vers 1929, époque où commença la fameuse crise mondiale de triste mémoire qui se termina vers les années 1935-1936. Au cours de cette période, l'industrie de la broderie et celle des rubans de soie furent presque anéanties tandis que l'horlogerie se trouvait dans une situation des plus difficiles. En 1936, la Suisse dévalua le franc dans une proportion d'environ 30% ; le redressement s'effectua peu après. Malheureusement, certains pays firent leur redressement économique au prix de la préparation à la guerre mondiale des années 1939 à 1945.

Cette deuxième guerre mondiale vit une augmentation du coût de la vie qui s'éleva de 53% d'août 1939 à l'été 1945 ; la hausse des prix de gros atteignait 107% tandis que les salaires augmenterent de 44%. Cette augmentation des prix était cependant loin d'atteindre celle des pays belligérants.[1]

Les années d'après-guerre virent la participation de la Suisse à divers organismes européens tels que l'Organisation européenne de coopération économique, l'Association européenne de libre échange, etc. D'autre part, la Suisse vient de demander son adhésion au G.A.T.T. C'est également après la fin des hostilités, en 1948, qu'est entrée en vigueur en Suisse l'assurance vieillesse et survivants, l'une des œuvres sociales les plus importantes.

L'industrie suisse est actuellement en pleine expansion.

Mais cette dernière est le résultat d'une longue politique d'adaptation, de rationalisation, de recherches, de conquêtes de nouveaux débouchés, de qualité et de service de la clientèle.

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., 1955, pp. 381, 385 et 401.

SECTION II

L'industrie suisse de 1848 à 1900

Avant 1895, il n'y a malheureusement pas de statistiques précises sur l'ensemble des industries suisses, sur le nombre des établissements et sur le nombre des ouvriers.

Voici, à titre indicatif, une comparaison de chiffres tirés du recensement fédéral de 1895 et du Rapport de la Commission d'experts de l'année 1842 : [1]

Genre d'industries	Nombre d'établissements	
	1842	1895
Industrie du coton :		
Filature	131	101
Tissage mécanique	18	127
Impression, teinture et apprêtage	396	64
Industrie de la soie	30	236
Industrie de la laine	30	68
Industrie du lin :		
Filature	3	6
Industrie d'habillement :		
Fabrique de gants	7	2
Industrie chimique :		
Savon et bougie	72	24
Travail du papier et du cuir :		
Papier	53	47
Fabrication du cuir :	533	34
Industrie du métal :		
Acier, fer, laminage, etc.	39	51
Machines, appareils et instruments :		
Ateliers mécaniques	30	245
Industrie horlogère, bijouterie	?	464
Industrie de la terre et de la pierre :		
Verre	14	9
Salines	2	5

[1] Heinrich Hardmeier, Die Schweiz als Industrieland, Zurich, 1951, p. 26.

Ces quelques statistiques laissent apparaître des changements importants dans l'évolution des différentes branches de l'industrie suisse.

1. L'industrie textile

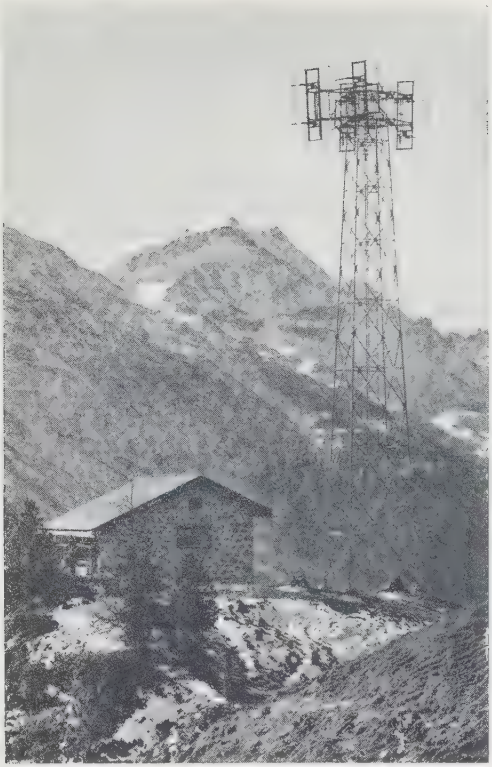
Cette évolution se remarque surtout dans *l'industrie du coton*. 1851 marque l'apogée de l'industrie cotonnière suisse. A l'Exposition Universelle de Londres de 1851, la filature du coton suisse rivalisait la filature anglaise. Dans les années qui suivirent, le chiffre d'affaires des filatures suisses alla sans cesse croissant, étant donné la demande mondiale. Toutefois, le changement de mode, l'augmentation des droits d'entrée à l'étranger et la croissance de la concurrence portèrent un coup sérieux à la filature suisse. La crise débuta en 1876. Dès cette date, la filature du coton ne cessa de régresser. Le nombre des filatures tomba de 131, en 1844, et de 268, en 1857, à 92 en 1888. Toutefois, le nombre des ouvriers qui était d'environ 10 000 en 1844 s'élevait encore à 11 200 en 1888[1]. Ces chiffres font en outre apparaître un mouvement de concentration industrielle.

Le tissage du coton a subi le même sort que la filature. Dans les deux secteurs, la mécanisation fit reculer le nombre des ouvriers travaillant à domicile. Déjà vers le milieu du XIX[e] siècle, le nombre des métiers à tisser mécaniques s'élevait à environ 3 000[2] en Suisse et la majorité des tisserands travaillaient en fabriques. A cette époque l'industrie cotonnière suisse dominait les marchés britanniques, indonésiens, japonais et sud-asiatiques. Toutefois, par suite de la concurrence de l'Angleterre, de la Hollande et du Japon, la Suisse perdit peu à peu les marchés du Levant, de l'Indonésie, de l'Asie, du Japon, de l'Angleterre et des Etats-Unis.

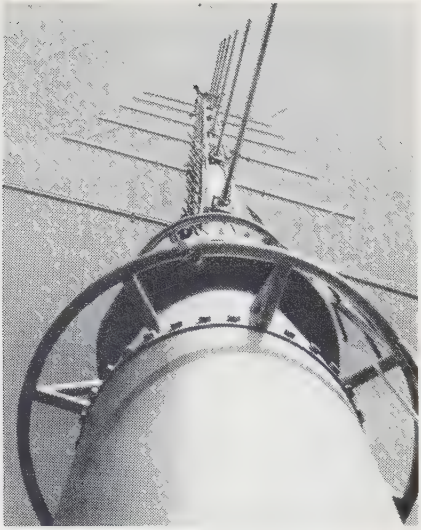
En revanche, les exportations d'articles spéciaux augmentèrent. Le nombre des métiers mécaniques était passé de 13 086 en 1867 à 22 750 en 1883 alors que le nombre des métiers à bras était tombé de 42 569 en 1867 à 15 000 en 1883[3].

Mais la partie la plus touchée de l'industrie cotonnière fut l'impression des indiennes. On a vu que le nombre des entreprises dans le domaine de l'impression, de la couleur et de l'apprêt qui s'élevait à 396 en 1842, était tombé à 64 en 1895. On a déjà relevé que les mesures douanières françaises étaient la cause de la crise de l'industrie suisse des indiennes. De plus, la concurrence des produits anglais devint de plus en plus forte. Le chiffre des exportations laisse nettement ressortir le recul de l'industrie des toiles peintes.

[1] Emile Hofmann, Die Schweiz als Industrieland, Zurich, 1902, p. 11.
[2] Emile Hofmann, op. cit., p. 11.
[3] Emile Hofmann, op. cit., p. 12.



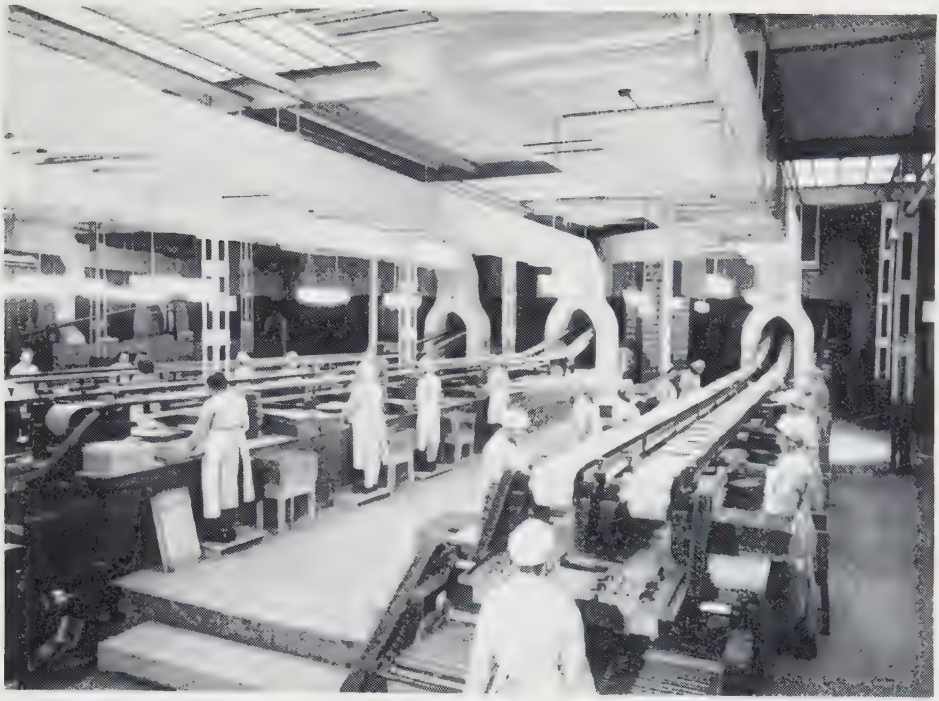
Emetteur d'ondes courtes de Celerina — *P. T. T., Berne.*



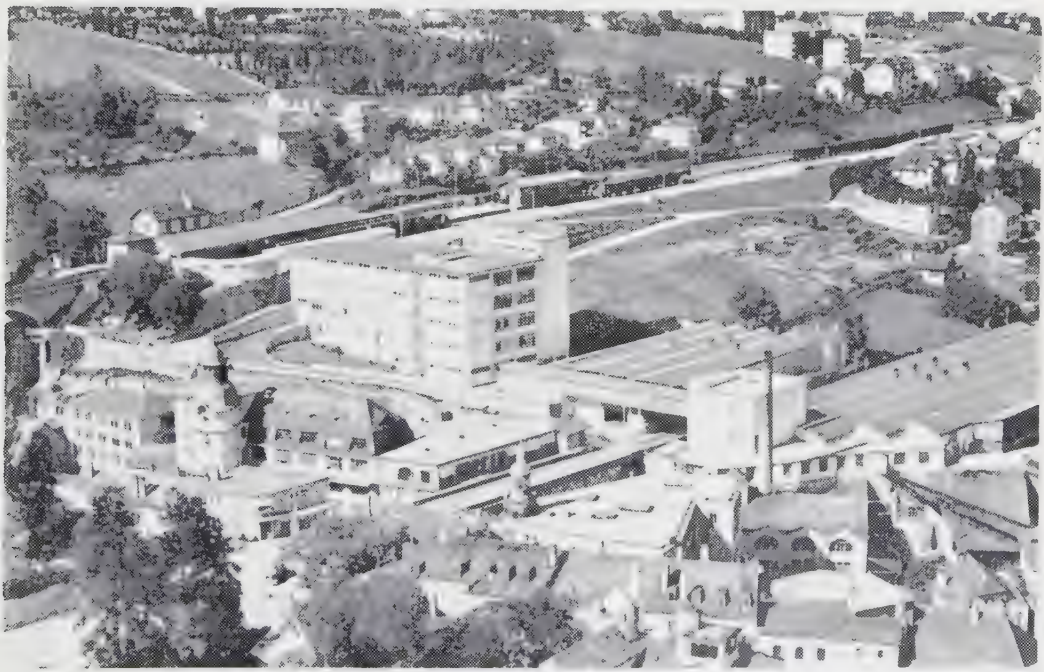
Emetteur T. V. d'Uetliberg — *P. T. T., Berne.*



Car postal sur la route du Simplon — *P. T. T., Berne.*



La fabrication du chocolat — *Nestlé, Vevey.*



Le village du chocolat. Au premier plan : la Fabrique de chocolat Suchard
Suchard S. A., Serrières.

De 1885 à 1900, l'exportation est tombée de 22 556 quintaux à 12 350 [1].

Le recul de l'industrie des indiennes fut en partie compensé par l'avance enregistrée sur la broderie mécanique. Vers 1840, la broderie de St-Gall commença à prospecter les marchés sud-américains. Vers le milieu du XVIII[e] siècle, l'Amérique du Nord fut également conquise. Le métier mécanique se répandit même dans les villages. La fabrication des mousselines occupa un nombre de personnes de plus en plus élevé dans les campagnes. On dut même faire appel à des brodeurs du Voralberg. Mais la politique douanière des Etats étrangers porta un coup très dur à l'industrie de la broderie. L'esprit de recherches, le goût du travail bien fait, la capacité technique et commerciale des brodeurs de la Suisse orientale permirent, malgré tout, jusque vers le début du XX[e] siècle, d'étendre la fabrication de la broderie. Le nombre des ouvriers de la broderie passa de 36 598 en 1880 à 45 130 en 1890. L'exportation s'éleva de 91 millions de quintaux en 1890 à 119 millions en 1900 [2].

On a vu que *l'industrie de la soie* fut atteinte plus tard par le métier mécanique. En 1900, on estimait que les trois quarts de l'industrie du ruban de soie était encore répartie à domicile. Et le principal chiffre d'affaires des industries de la soierie était réalisé à l'extérieur, soit en Allemagne, en France, en Angleterre, en Autriche, etc.

L'industrie du ruban de soie subit très fortement les influences de la mode et de la crise. Alors qu'en 1880 l'exportation dépassait 21 000 quintaux, elle atteignait à peine 6 000 quintaux en 1900 [3].

Le travail à domicile resta également important dans le tissage de la soie. En effet, en 1855, il y avait 25 290 ouvriers à domicile et en 1900, 24 816. La diminution est donc très faible. Quant aux ouvriers travaillant dans les fabriques, il y en avait 5 563 en 1885 et 15 475 en 1900. Le nombre des métiers à main était de 30 398 en 1885 et de 20 961 en 1900 tandis que le nombre des métiers mécaniques était de 3 151 en 1885 et de 13 325 en 1900. L'exportation a augmenté régulièrement. Le nombre des pièces produites passa de plus de 188 000 en 1868 à plus de 434 000 en 1885 [4].

Le tissage des gazes à blutoir continua de se développer ; la Suisse détenait à peu près le monopole de cette fabrication pour le monde entier.

La filature de la soie comptait 45 fabriques en 1883 et 38 en

[1] Emile Hofmann, op. cit., p. 13.
[2] Emile Hofmann, op. cit., p. 14.
[3] Emile Hofmann, op. cit., p. 14.
[4] Emile Hofmann, op. cit., p. 15.

1900, tandis que le nombre des ouvriers tombait de 6 880 en 1883 à 3 862 en 1900 [1].

L'élevage du ver à soie n'a jamais été très important en Suisse ; en 1900, on ne comptait plus que deux fabriques, au Tessin, produisant de la soie grège ; elles occupaient 420 ouvriers [1].

L'industrie de la laine, on l'a dit, n'a jamais occupé une place prépondérante dans l'industrie suisse. Toutefois, les besoins de l'armée et de l'administration, des postes, des télégraphes, des téléphones et des chemins de fer permirent le développement d'un certain nombre d'industries lainières. Vers le début du XX[e] siècle, les besoins publics ont été couverts par l'industrie lainière suisse.

Mais l'importation a toujours été importante. De 1850 à 1900, elle a évolué de la manière suivante : en 1851, l'importation était d'environ 52 000 quintaux alors qu'en 1899 elle s'élevait à plus de 100 000 quintaux [2].

Le nombre des exploitations a augmenté de 30 en 1842 à 68 en 1895. Cette industrie continue à être répandue dans l'ensemble du pays : Schaffhouse, Thurgovie, Glaris, Zurich, Berne, Bâle, Soleure, Vaud, Grisons, Valais, etc. Le nombre des personnes occupées était de 3 532 en 1880 et de 4 801 en 1900 [3].

Dans *l'industrie du lin,* le travail à domicile régressa également au profit de la fabrique aux métiers mécaniques. L'industrie du lin et du chanvre, on l'a déjà relevé, était en pleine décadence vers le milieu du XIX[e] siècle ; cette décadence s'est poursuivie du milieu du XIX[e] siècle au début du XX[e]. Le nombre des personnes occupées s'élevait à 4 127 en 1900 alors qu'il était encore de 10 191 en 1880 [4]. Cette industrie qui avait primitivement son centre important dans le canton de Glaris et la Suisse orientale s'est concentrée dans sa majeure partie dans le canton de Berne.

L'industrie de la paille, qui prospérait vers le milieu du XIX[e] siècle, subit les contre-coups de la concurrence étrangère en particulier de la production chinoise. D'autre part, les changements de mode, joints à la concurrence des pays étrangers, firent reculer très fortement l'importance de l'industrie de la paille. Le nombre des personnes occupées, qui était encore de 8 392 en 1870, tomba à 6 214 en 1900. Les principaux cantons restaient Argovie, Fribourg et Tessin [5].

[1] Emile Hofmann, op. cit., p. 15.
[2] Julius Landmann, op. cit., p. 212.
[3] Julius Landmann, op. cit., p. 216.
[4] Julius Landmann, op. cit., p. 216.
[5] Julius Landmann, op. cit., p. 222.

2. Machines, instruments et appareils

On a vu que *l'industrie horlogère* commença à se mécaniser vers 1839. D'autre part, l'atelier de moyenne et de petite importance conserva longtemps encore une place prépondérante et le travail à domicile fut lent à régresser. Mais qu'il s'agisse de la région de Neuchâtel, de Genève ou de Berne, l'industrie horlogère progressa de manière régulière du milieu du XIXe siècle au début du XXe. Le nombre total des ouvriers qui était de 20 500 vers 1840, s'élevait à 52 752 en 1900. En 1883, on comptait 97 fabriques avec 9 734 ouvriers alors qu'en 1900, 24 038 ouvriers travaillaient dans les fabriques. Il y avait donc forte prédominance du travail à domicile. Quant au nombre des pièces fabriquées, elles s'élevaient à environ 230 000 vers 1840 et à plus de 7 millions en 1900. [1]

L'industrie bijoutière s'était également fortement développée, surtout à Genève. En 1840, on comptait environ 47 fabricants avec une production de 130 000 pièces estimées à 8 850 000 francs ; en 1884, le nombre des établissements était de 40, celui des ouvriers de 1 925 et la production était estimée à 21 millions de francs. [2]

Dans le domaine de la localisation industrielle, un fait intéressant à signaler est que le Jura bernois a pris sérieusement pied dans l'horlogerie. En effet, en 1900, le canton de Berne occupait 22 359 ouvriers contre 18 024 au canton de Neuchâtel et 2 202 au canton de Genève. [3]

Vers le milieu du XIXe siècle surgit *l'industrie des machines*. Elle naquit, on l'a déjà signalé, par filiation de l'industrie textile. Il s'agissait de réparer et de construire les machines nécessaires à l'industrie textile suisse tout d'abord. Après coup, les ateliers de construction de machines exportèrent leur fabrication à l'étranger. L'activité de l'industrie des machines s'étendit toujours davantage avec la généralisation de la mécanisation. On a vu également que les chemins de fer ont permis l'ouverture d'un certain nombre de fabriques pour satisfaire à leurs besoins en matériel de toute nature : voies de chemin de fer, locomotives, wagons, etc. En 1848, l'industrie des machines existait dans les cantons de Zurich, Berne, Soleure, Bâle, St-Gall, Argovie et Thurgovie. Vingt ans après, elle avait pris une extension extraordinaire. Son rayon d'action s'était étendu, elle avait non seulement satisfait aux besoins du marché suisse, mais elle exportait déjà des produits fabriqués à l'extérieur : turbines à vapeur, locomotives, machines textiles, etc. Et vers la fin du XIXe siècle apparut l'électricité qui permit le développement

[1] Emile Hofmann, op. cit., p. 18.

[2] Julius Landmann, op. cit., p. 229.

[3] Julius Landmann, op. cit., p. 232.

sensationnel de l'électrotechnique, de l'électrochimie et de l'électrométallurgie. Le nombre des personnes occupées dans l'industrie des machines passa de 13 299 en 1880 à 32 313 en 1900. Dès le début, les principaux cantons travaillant dans l'industrie des machines furent ceux de Zurich, Berne, Argovie, Genève et Schaffhouse. Au reste, le nombre des ateliers passa de 30 en 1842 à 245 en 1895.[1]

3. Industries diverses

A côté de cette nouvelle industrie des machines, qui deviendra bientôt la plus importante de Suisse, *l'industrie chimique* va conquérir également une place de premier plan.

Malgré la difficulté d'obtenir les matières premières, constituées en bonne partie par du charbon, l'industrie chimique prit rapidement son essor vers la fin du XIX[e] siècle. Elle s'établit d'abord à Zurich et à Bâle.

La fabrication se développa dans toutes sortes de secteurs : produits pharmaceutiques, goudrons, couleurs, laques et vernis, parfums, produits cosmétiques, acides, produits électrochimiques, matières grasses, gélatines, produits explosifs, celluloïdes, pierres artificielles, engrais, matières plastiques, etc. Cette industrie occupait 3 754 personnes en 1880 et 8 784 en 1900.[2] Elle était donc en pleine expansion. Cette industrie était répandue surtout dans les cantons de Bâle, Zurich, Vaud, Valais, Tessin, Uri et Lucerne.

Une industrie toute jeune est également *l'industrie de l'aluminium* qui a été introduite en Suisse en 1889. Les centres principaux sont Neuhausen, Chippis et Martigny.

L'industrie du papier continue à se développer. Alors que l'occupation était de 656 personnes en 1870, elle s'élevait à 3 742 en 1900. Le nombre des exploitations soumises à la loi fédérale sur les fabriques passait de 38 en 1882 à 54 en 1901[3].

Ces entreprises étaient répandues spécialement dans les cantons de Berne, Soleure, Lucerne, Neuchâtel, Grisons, Thurgovie, Argovie et Zurich. L'extension fut due aussi bien au relèvement du niveau de vie des individus, utilisant davantage de papier, qu'à l'extension de l'industrie nécessitant davantage de papier d'emballage.

Les tanneries connurent de très grosses difficultés à la fin du XIX[e] siècle. Les peaux étaient expédiées à l'étranger pour y être travaillées. La production artisanale ne pouvait livrer les cuirs à l'industrie de la chaussure ; cette dernière qui travaillait à cette époque pour l'exportation dans des régions pauvres recherchait

[1] Hardmeier H., op. cit. p. 26.
[2] Julius Landmann, op. cit., p. 254.
[3] Julius Landmann, op. cit., p. 262.

surtout des produits bon marché. On se trouvait donc devant cette situation : exportation des peaux suisses à l'étranger et importation de cuirs de la part des fabriques suisses de chaussures. Entre 1886 et 1904, pas moins de 130 tanneries fermèrent leurs portes.

L'industrie de la chaussure, qui avait été introduite vers le milieu du XIX[e] siècle et s'était concentrée dans les fabriques vers les années 1870, a connu un développement réjouissant. Le nombre des personnes occupées dans l'industrie de la chaussure était de 27 393 en 1888.[1] Quant aux exploitations soumises à la loi sur les fabriques, elles étaient de 29 en 1882 et de 61 en 1901. Ces entreprises occupaient respectivement 1 224 et 6 936 personnes. Le canton de Soleure est le centre de l'industrie de la chaussure.[2]

Les exportations de l'industrie du cuir et de la chaussure se sont élevées de plus de 51 000 quintaux en 1886 à près de 89 000 en 1900.[3]

L'industrie de l'alimentation a également connu un développement réjouissant.

L'industrie de la meunerie qui occupait 7 691 ouvriers en 1880 en employait 4 967 en 1900. La diminution du personnel provient simplement de la mécanisation de la meunerie. Les meuneries sont répandues sur tout le territoire de la Confédération puisqu'il s'agit de nourrir les populations là où elles se trouvent. La consommation du blé a augmenté par tête d'habitant, signe de relèvement du niveau de vie. Ainsi l'importation de la farine a passé de 6,8 kg. par tête d'habitant en 1850 - 1861 à 11,05 kg. en 1901 - 1910[4].

La première fabrique de chocolat fut construite au canton du Tessin en 1803. Une deuxième fut construite la même année à Vevey. Une troisième entreprise fut fondée en 1826 au canton de Neuchâtel. De 1830 à 1900, le nombre des personnes occupées dans la chocolaterie a évolué comme suit : 1880, 354 personnes, 1900, 2 387. Dans le 1er quart du XX[e] siècle, cette industrie était essentiellement localisée dans les cantons de Fribourg, Vaud, Berne et Neuchâtel qui totalisaient le 81% de la main-d'œuvre occupée dans les fabriques suisses de chocolat.[5] Cette industrie fut très rapidement mécanisée.

La fabrication des conserves de fruits, légumes, viande, etc. occupait seulement 441 personnes en 1888. Ce chiffre a été porté à 1 072 en 1900[6]. Au début, cette industrie travaillait essentiellement

[1] Julius Landmann, op. cit., p. 268.
[2] Julius Landmann, op. cit., p. 269.
[3] Julius Landmann, op. cit., p. 270.
[4] Julius Landmann, op. cit., pp. 272 - 274.
[5] Julius Landmann, op. cit., p. 276.
[6] Julius Landmann, op. cit., p. 280.

pour le marché suisse. Ce n'est que vers la fin du XIX[e] siècle que l'exportation se développa et provoqua l'extension de l'industrie de la conserve.

Une autre industrie qui prit de l'extension à partir du milieu du XIX[e] siècle est l'industrie de la bière. Vers 1840, la production suisse de bière ne dépassait pas 50 000 hl. par année. Cette production provenait de quelques petites entreprises qui furent transformées, vers le milieu du XIX[e] siècle, en entreprises industrielles modernes. Depuis le début de l'année 1870, la production augmenta toutefois rapidement. Elle atteignit 356 000 hl. en 1870 et approcha de un million d'hl. en 1880. Le nombre des personnes occupées passa de 2 263 en 1880 à 3 527 en 1900 [1]. La caractéristique de cette industrie est qu'elle a quitté peu à peu la forme artisanale pour devenir une entreprise industrielle mécanisée et demandant de gros capitaux. Ainsi en 1883, avec 1 404 ouvriers, l'industrie suisse de la bière produisit 996 000 hl. alors qu'en 1913 avec 1 647 ouvriers elle en produisait 2 969 000 hl. [2]

A côté de ce processus de fabrication, signalons une augmentation de la consommation de la bière. De 1880 à 1884, on consommait en moyenne 36,36 litres de bière par tête d'habitant, de 1893 à 1902, on en consommait 61,35 alors que de 1903 à 1912, on en consommait 71,72 [3].

L'industrie du tabac prit solidement pied en Suisse vers la fin du XVII[e] siècle et elle a progressé durant tout le XIX[e] siècle. Cela tient en partie au fait que les cantons et la Confédération n'ont pas pratiqué une politique fiscale prohibitive à l'égard du tabac. C'est ainsi qu'avant la première guerre mondiale, on consommait en Suisse environ 2 kg. de tabac par tête de population, alors qu'en Allemagne on en consommait environ 1,5 kg. et en Autriche moins d'un kg. [4]

Le nombre des personnes occupées dans l'industrie du tabac passa de 4 943 en 1880 à 7 408 en 1900. Dans l'industrie du cigare, le travail se faisait encore en grande partie à la main dans des manufactures de petite et de moyenne importance. Le travail à domicile n'a jamais joué un rôle important. Le nombre des établissements, soumis à la loi sur les fabriques, est monté de 96 en 1882 à 165 en 1901. L'industrie est concentrée en grande partie dans les

[1] Julius Landmann, op. cit., p. 280.
[2] Julius Landmann, op. cit., p. 282.
[3] Julius Landmann, op. cit., p. 285.
[4] Julius Landmann, op. cit., p. 287.

cantons d'Argovie, Tessin et Vaud qui occupent ensemble le 70% de la main-d'œuvre [1].

4. Industrie et artisanat

Si l'on veut se faire une idée de l'industrie suisse au cours du dernier quart du XIX[e] siècle, récapitulons les personnes occupées dans l'industrie selon les statistiques de la loi fédérale sur les fabriques : [2]

Industries	1901	1882
Industrie du coton	32 314	36 883
Industrie de la soie	33 506	25 866
Industrie de la laine	4 166	2 461
Industrie du lin	1 043	540
Broderie	16 751	17 269
Autres industries textiles	3 136	904
Habillement, lingerie	14 578	4 499
Alimentation, boisson et tabac	18 425	6 636
Industrie chimique	4 598	2 286
Electricité, gaz, eau	2 156	242
Papier, cuir et caoutchouc	7 316	4 238
Arts graphiques	7 469	1 967
Travail du bois	14 381	2 913
Métaux	13 022	2 158
Machines, appareils et instruments	32 647	14 272
Industrie horlogère et bijouterie	24 858	8 558
Industrie de la pierre et de la terre	12 168	3 170
TOTAL	242 534	134 862

Précisons que ces chiffres ne donnent pas la totalité de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie, mais seulement les ouvriers travaillant dans les ateliers soumis à la loi fédérale sur les fabriques. Le nombre total des personnes occupées dans les fabriques et dans l'artisanat s'établit comme suit : [3]

[1] Julius Landmann, op. cit., p. 288.
[2] Julius Landmann, op. cit., p. 160.
[3] Julius Landmann, op. cit., p. 397.

Activité	1888	%	1910	%
Artisanat	309 910	57, 4	363 211	44, 5
Fabriques	191 388	35, 4	360 855	44, 3
Entreprises de construction	37 395	7,—	88 462	10, 8
Indéterminé	1 688	—, 2	3 072	—, 4
TOTAL	540 361	100,—	815 600	100,—

L'évolution est donc nette. Il y a augmentation des entreprises soumises à la loi fédérale sur les fabriques et diminution relative de l'artisanat. (Fig. 6)

Si l'on compare la position relative des personnes occupées dans l'artisanat et l'industrie entre 1888 et 1910, on obtient le tableau suivant :

Personnes occupées dans l'industrie et dans l'artisanat en ‰ des personnes actives [1]

Activité	1888	1900	1910
Artisanat	243,25	225,29	206,44
Fabriques	150,22	190,78	205,10

Le trend ressortant de ces chiffres est très net : il y a augmentation des personnes occupées dans les fabriques et diminution des personnes travaillant dans l'artisanat.

Ce fait dénote, une fois de plus, l'accroissement de la centralisation industrielle.

Si l'on examine maintenant le tableau des personnes soumises à la loi fédérale sur les fabriques en 1882 et 1901, on peut en tirer les constatations suivantes :

Tout d'abord, l'ensemble des industries textiles demeure stationnaire. Si l'on tient compte toutefois de la diminution des personnes occupées à domicile et dans l'artisanat et de la création des ateliers, l'industrie textile apparaît déjà en nette régression. En revanche, il y a une progression dans l'habillement et la lingerie. Il y a une régression certes du travail à domicile et de l'artisanat dans la confection, mais une très forte augmentation des établissements industriels ; cela fait suite à la forte demande de vêtements.

[1] Julius Landmann, op. cit., p. 398.

On a déjà signalé tout à l'heure que l'industrie de l'alimentation, des boissons et du tabac est en très forte augmentation. Cette dernière est à rapprocher de l'augmentation dans la confection, dans le travail du bois, de la pierre et de la terre. Du fait du relèvement des niveaux de vie, la population se nourrit et s'habille mieux, elle construit davantage d'habitations. D'où l'extension du travail dans l'alimentation, le bois et la pierre.

L'industrie chimique, jeune encore vers le milieu du XIXe siècle, a pris tout de suite un essor important au début du XXe siècle. Il en est de même de l'électricité, du gaz et de l'eau, du papier et du caoutchouc, ainsi que des arts graphiques.

Mais l'augmentation la plus sensible est intervenue dans l'industrie des métaux, des machines, appareils et instruments ainsi que dans l'industrie horlogère. Déjà au début du XXe siècle, ces diverses industries prennent peu à peu la succession de l'industrie textile.

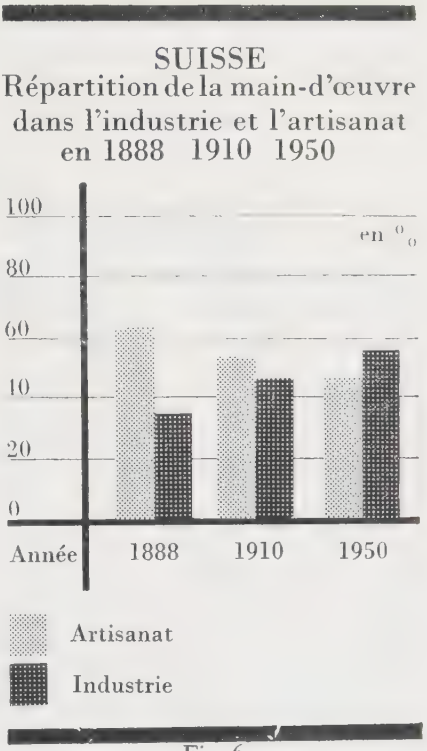


Fig. 6

L'industrie de l'électricité est jeune encore. En 1875, on comptait 70 350 PS installés sur l'ensemble de la Suisse. L'industrie hydroélectrique a changé quelque peu la localisation de l'industrie. L'industrie textile, par exemple, s'était installée au début du XIXe siècle le long des fleuves et des cours d'eau pour bénéficier de la force hydraulique. L'apparition des chemins de fer nécessita le transfert à proximité des gares. Cela ne fut possible qu'avec le transport de l'électricité vers 1890. En effet, la fabrique de machines d'Oerlikon conduisit l'électricité nécessaire à l'exposition industrielle de Francfort sur une distance de 175 km. Ces possibilités de transporter l'électricité étendirent l'utilisation de l'énergie électrique et en même temps l'installation de l'industrie dans des régions nouvelles. En 1905, déjà, le nombre des PS installés s'élevait à 384 849 sur l'ensemble du territoire

suisse. Mais c'est naturellement le XXe siècle qui vit la croissance décisive de l'industrie électrique [1].

Un point important à signaler encore c'est que déjà vers la fin du XIXe siècle, par suite des barrières douanières de l'extérieur, l'industrie suisse avait commencé à émigrer. C'est le cas, par exemple, de l'industrie textile, qui s'est installée en Allemagne, en France, en Italie, aux Etats-Unis et dans la région du Voralberg. Ce processus s'accentua encore dans la première moitié du XXe siècle.

SECTION III

L'industrie suisse de 1900 à nos jours

La statistique fédérale donne une image de l'évolution de l'industrie suisse du début du XXe siècle à nos jours : [2]

Industries	1895		1958	
	Expl.	Pers. occupées	Expl.	Pers. occupées
Alimentation, boissons, tabac ..	535	13 999	779	39 939
Industrie textile	1 673	86 593	1 000	65 628
Habillement, lingerie	217	11 300	1 529	58 704
Objets d'équipement	22	673	236	7 659
Bois	523	11 296	1 909	38 360
Papier	93	4 357	220	17 419
Imprimerie et industries connexes, reliure	339	6 705	828	30 186
Cuir, caoutchouc	48	1 378	209	7 214
Chimie	117	3 078	404	29 793
Pierre et terre	291	9 718	484	20 845
Métaux	269	10 947	1 403	74 480
Machines, appareils, instruments	348	22 408	1 997	168 935
Horlogerie, bijouterie	465	16 334	1 287	57 138
Instruments de musique	22	677	53	2 094
Electricité, gaz, eau	32	736	307	5 182
TOTAL	4 994	200 199	12 645	623 576

[1] Julius Landmann, op. cit., pp. 144-147.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., pp. 146-155.

Ce tableau constitue une illustration saisissante de l'industrialisation de la Suisse en l'espace de soixante ans.

Le nombre des exploitations soumises à la loi fédérale sur les fabriques est monté de 4 994 en 1895 à 12 645 en 1958. D'autre part, le nombre des personnes occupées dans les fabriques s'est élevé de 200 000 environ en 1895 à 624 000 en 1958. Le nombre des personnes occupées a presque triplé.

L'évolution par branche d'industries est également caractéristique.

Voici la répartition en % des principales branches en 1895, 1929 et 1958 [1].

Groupes d'industries	1895 pers. oc. en %	1929 pers. oc. en %	1958 pers. oc. en %
Industrie textile	43	22	10
Industrie chimique	2	3	5
Industrie métallurgique	5	9	12
Machines, instruments et appareils	12	19	27
Horlogerie, bijouterie	8	12	9
Autres industries	30	35	37
TOTAL	100	100	100
Nombre total des ouvriers	200 000	409 000	624 000

Ce tableau fait nettement ressortir les industries en expansion. (Fig. 7) L'industrie chimique, l'industrie métallurgique, l'industrie des machines et l'industrie horlogère sont en croissance régulière. En revanche, l'industrie textile subit une très forte régression puisque le nombre des personnes occupées tombe de 43% en 1895 à 22% en 1929 et à 10% en 1958.

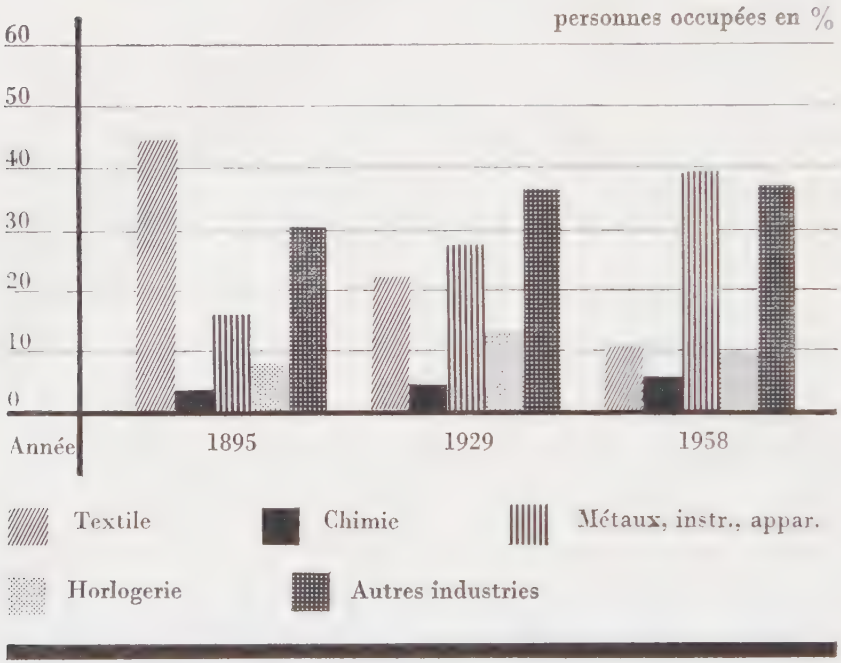
Les augmentations les plus sensibles sont accusées par l'industrie métallurgique dont le nombre des personnes occupées monte de 5% en 1895 à 9% en 1929 et à 12% en 1958. Il en est de même des machines, instruments et appareils dont le pourcentage des personnes occupées passe de 12% en 1895 à 19% en 1929 et à 27% en 1958. L'augmentation sur l'industrie horlogère et sur la bijouterie est modeste puisqu'elle monte de 8% des personnes occupées

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., 1958, pp. 146-155.

en 1895 à 12% en 1929 et retombe à 9% en 1958. Il faut cependant signaler que l'industrie horlogère a connu une forte mécanisation.

Fig. 7

Evolution des principales industries suisses de 1895 à 1958



Les autres industries, comprenant notamment l'alimentation, l'industrie de l'habillement et de la lingerie, l'industrie du bois, l'industrie électrique, l'imprimerie et les arts graphiques, etc., voient une augmentation de 30% en 1895 à 35% en 1929 et à 37% en 1958. La croissance de l'industrie électrique est remarquable. La puissance installée a passé de 402 000 kw. en 1912 à 7,9 millions en 1948 ; la production s'est élevée de 5,13 milliards de kwh. en 1930-35 à 16.8 milliards en 1957-58.[1] L'énergie totale que la Suisse pourra produire par l'utilisation de la force hydraulique est estimée à quelque 28 milliards de kwh. Pour parer à une pénurie probable d'ici quelques décennies, l'industrie privée avec l'appui de la Con-

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 170.

fédération et des cantons a commencé des recherches dans le domaine de l'énergie nucléaire. C'est à cette fin que viennent d'être fondées les sociétés « Réacteur S. A. », à Würenlingen (Argovie) où un réacteur expérimental est en activité depuis 1956 et « Energie nucléaire S. A. », à Lausanne, fondée le 18 juillet 1957. Ajoutons que le canton de Genève est devenu depuis 1954 le siège du Centre Européen de Recherches Nucléaires (CERN). L'industrie nucléaire est donc en plein développement dans notre pays.

La modification dans l'importance des industries est également sensible si l'on compare les valeurs de l'exportation de 1895 à nos jours [1].

Groupes d'industries	Valeur des exportations en % du total		
	1895	1929	1958
Industrie textile	57	33	12
Industrie chimique	3	8	17
Métaux, machines, instruments, appareils	8	26	39
Horlogerie, bijouterie	13	15	17
Autres industries	19	18	15
TOTAL	100	100	100
En millions de Fr. suisses	663,4	2 097,9	6 648,8

Ce tableau montre également la régression des textiles mais la forte augmentation de l'industrie chimique, de l'industrie des métaux et des machines, de l'industrie des montres et de la bijouterie. D'autre part, le groupe des « autres industries » comprenant notamment l'alimentation, l'habillement et la lingerie, le bois, le papier, l'imprimerie et les arts graphiques, le cuir et le caoutchouc, la pierre et la terre, l'électricité, le gaz et l'eau, si elles comprennent le 37% des personnes occupées en 1958, elles ne totalisent que le 15 % des exportations. Ces industries, bien qu'occupant un personnel important, travaillent essentiellement pour le marché intérieur.

Quant à la répartition de l'industrie entre l'artisanat et les fabriques, on constate de nouveau une régression des métiers artisanaux.

En effet, sur 1 million de personnes, en chiffre rond, occupées dans l'industrie et les métiers en 1955, il y en avait 588 000 dans

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 205.

les fabriques, soit le 58,8%, alors qu'en 1888 les ouvriers occupés dans les fabriques ne formaient que le 35,4% des personnes actives dans l'artisanat et l'industrie [1].

Le nombre moyen des ouvriers occupés par exploitation s'élevait à 40 en 1895 et à 49 en 1958. Il existe donc une accentuation de la concentration industrielle au cours de la période.

Mais peut-on parler de concentration des entreprises alors que la moyenne des personnes occupées dans les établissements n'atteint même pas 50 personnes ?

C'est précisément la caractéristique de l'industrie suisse que de posséder des établissements avec un nombre restreint d'ouvriers. Le tableau ci-après donne la répartition des ouvriers occupés dans les établissements en 1937 et en 1952 [1].

Nombre d'ouvriers soumis à la loi fédérale sur les fabriques employés dans chaque établissement	Nombre d'établ.		Nombre total des ouvriers employés dans les établis.	
	1937	1952	1937	1952
0-50	6 824	9 398	109 000	162 000
51-100	809	1 144	57 000	80 000
101-500	667	942	131 000	185 000
au-dessus de 500	65	116	63 000	121 000
TOTAL	8 365	11 600	360 000	548 000

Ainsi en 1952, il n'y a que 116 établissements qui occupent plus de cinq cents ouvriers ; tous les autres, soit 11 484 établissements occupent moins de 500 ouvriers et, fait caractéristique, il y a sur l'ensemble 9 398 établissements qui occupent moins de 50 ouvriers. La Suisse est donc bien le pays de l'entreprise industrielle petite et moyenne. (Fig. 8)

Si sur le plan de l'entreprise, l'exploitation est décentralisée à l'extrême en Suisse, il n'en est malheureusement pas de même sur le plan géographique ou horizontal. On a vu que la localisation industrielle suisse a obéi notamment à des conditions politiques religieuses et physiques.

Au cours des chapitres précédents, on a constaté que l'industrie s'est établie spécialement dans la Suisse orientale, dans la

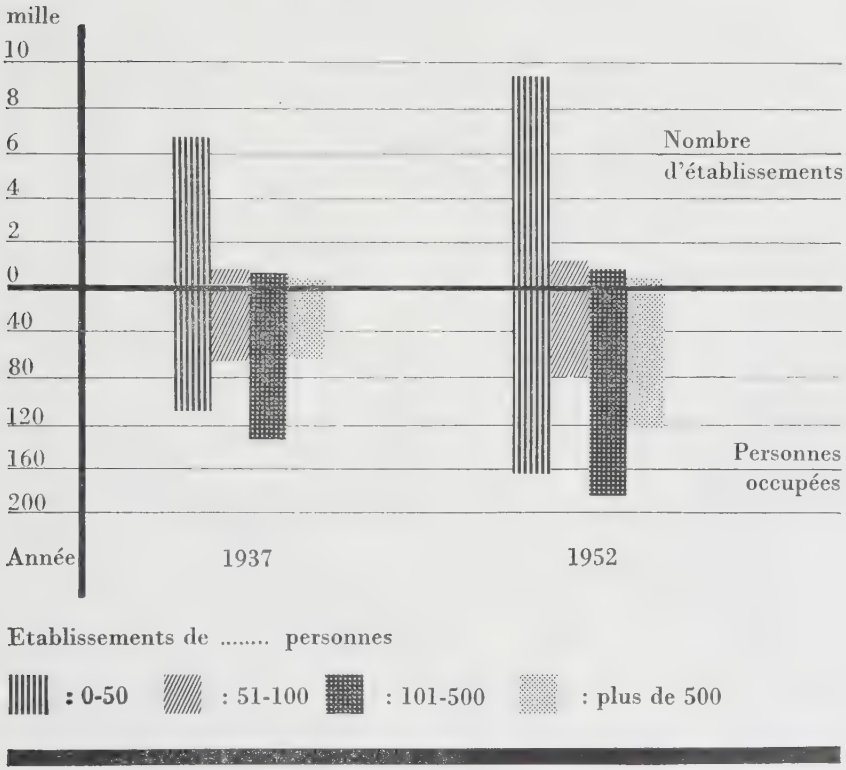
[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 133 ; Ronald-S. Edwards, London, 1950, p. 5 ; Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., 1955, p. 173.

Suisse du Nord, dans le Jura, au canton de Vaud et d'une manière générale dans les cantons protestants. (Voir Appendice.)

Fig. 8

SUISSE

Grandeur des établissements industriels en 1937 et 1952



Cette localisation n'a guère varié au cours des siècles.

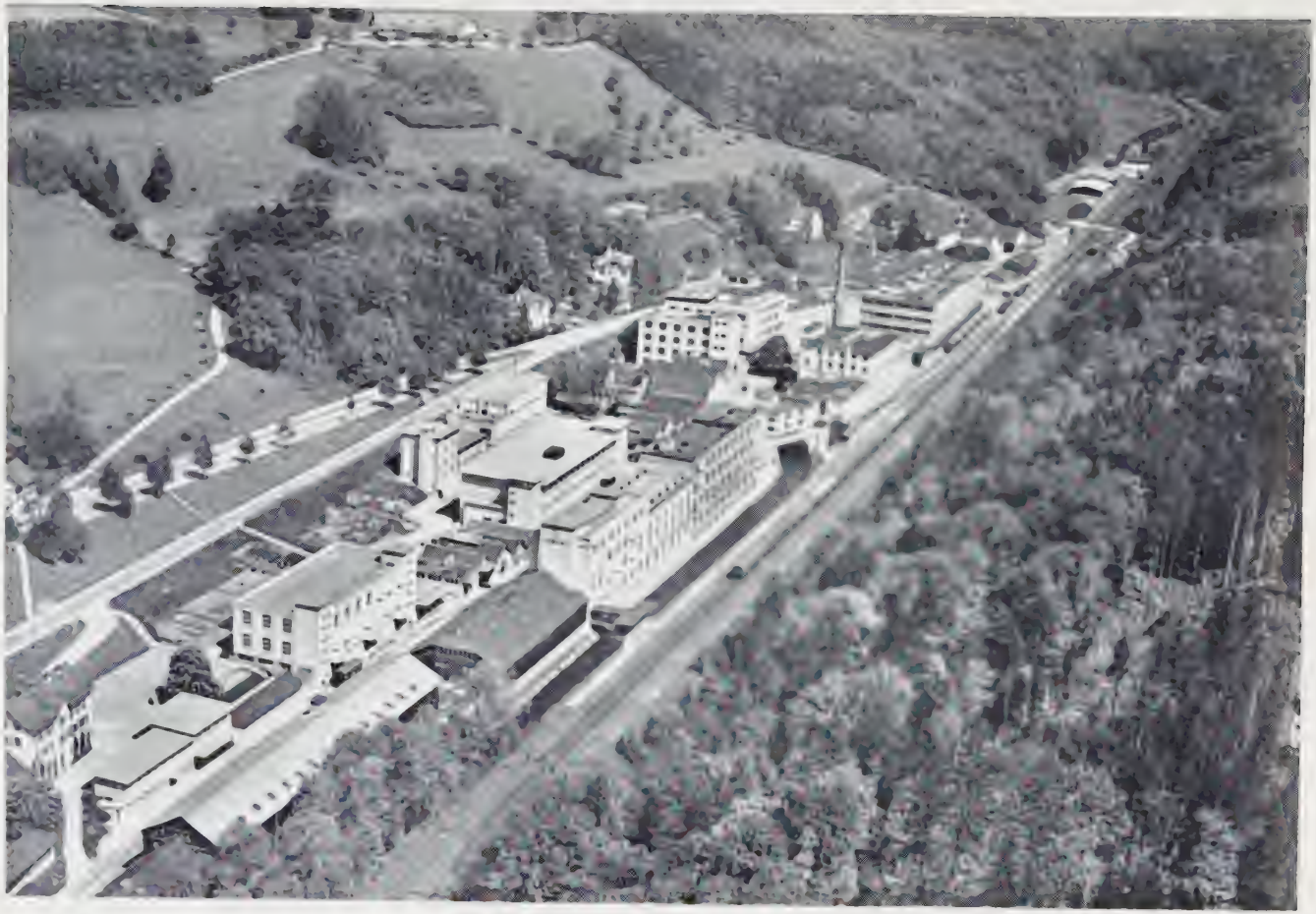
Voici la répartition des personnes soumises à la loi fédérale sur les fabriques selon le recensement fédéral de 1958 et réparties par canton[1]. (Voir aussi Fig. 9).

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 178.

Personnes occupées dans les fabriques par canton en 1958

Cantons	Personnes occupées 1958	en %
Zurich	118 375	18,95
Berne	92 696	14,84
Argovie	60 824	9,75
St-Gall	46 026	7,35
Soleure	42 802	6,86
Vaud	29 625	4,75
Bâle-Ville	28 449	4,56
Thurgovie	25 980	4,11
Neuchâtel	23 696	3,80
Genève	22 651	3,63
Bâle-Campagne	21 585	3,46
Lucerne	21 275	3,41
Tessin	18 972	3,11
Schaffhouse	13 347	2,14
Fribourg	9 294	1,51
Valais	8 669	1,39
Glaris	8 222	1,31
Schwyz	6 955	1,16
Zoug	6 725	1,11
Grisons	6 222	0,99
Appenzell Rhodes-Extérieures	5 197	0,83
Uri	2 973	0,47
Nidwald	1 558	0,25
Obwald	999	0,16
Appenzell Rhodes-Intérieures	459	0,07
TOTAL	623 576	100,—

Plus du 82% de l'industrie suisse est localisée dans les cantons suisses alémaniques. Les cantons de Berne et de Zurich totalisent à eux seuls plus du tiers des personnes actives dans l'industrie, et



La fabrique de produits Maggi, Kemptal — *Maggi, Kemptal.*



Agor S. A., Schönenwerd — *Au premier plan, la fabrique de chaussures Bally.*

les cinq cantons de Zurich, Berne, Argovie, St-Gall et Soleure, près du 58%. Berne doit son industrialisation, en partie, au Jura bernois qui lui a été annexé en 1815. En outre, depuis la Révolution industrielle, Argovie et Soleure ont bénéficié de leur position géographique. Soleure est au carrefour de toutes les voies de chemin de fer importantes de Suisse ; et avec le canton d'Argovie, ils se trouvent au centre des régions industrialisées que sont le Jura bâlois et bernois, Schaffhouse et Zurich.

D'autre part, les cantons protestants continuent d'occuper à eux seuls plus des trois quarts des personnes actives dans l'industrie.

Remarquons, toutefois, que les cantons de St-Gall et de Soleure, totalisant à eux deux 14,21 % des personnes actives dans l'industrie, sont des cantons à forte majorité catholique. Il en est quasi de même du Jura bernois. Pourrait-on se hasarder à souligner que c'est, dans ces régions, la minorité protestante qui inspire les réalisations industrielles ? En outre, du fait de l'exode rural consécutif à l'industrialisation du pays, les cantons agricoles, plutôt catholiques, ont envoyé leurs ressortissants par centaines de milliers dans les cantons industriels plutôt protestants. Il s'ensuit aujourd'hui une interpénétration des religions que l'on ne connaissait pas à la fin de l'Ancien Régime. Les villes industrielles de Suisse : Zurich, Genève, Bâle, Lausanne, Bienne contiennent aujourd'hui une forte minorité catholique occupée aussi bien dans le commerce que dans l'industrie.

Il est intéressant, de plus, de comparer quelques chiffres afin de déterminer grosso modo quels sont les cantons que l'on peut appeler « industriels ».

Ce renseignement peut être retiré, pour chaque canton, de trois sortes de comparaisons :

1. du rapport entre les personnes occupées dans l'industrie et la totalité des personnes actives ;
2. du rapprochement entre les personnes vivant de l'industrie et la population totale ;
3. de la relation entre les ouvriers soumis à la loi fédérale sur les fabriques et la totalité des personnes actives.

Le recensement fédéral de 1950 donne les chiffres suivants : [1]

Personnes actives en ‰ en 1950

Cantons	Agriculture et sylviculture	Industrie artisanat construction	Commerce banque tourisme transport	Personnes actives et personnes dépendantes en ‰ vivant de la construction de l'industrie et de l'artisanat	Ouvriers de fabriques en 1958 en ‰ des personnes actives de 1950
Zurich	80	477	323	457	313
Berne	197	456	180	443	251
Lucerne	251	398	193	385	220
Uri	248	437	160	433	258
Schwyz	254	447	141	420	225
Obwald	336	349	129	344	111
Nidwald	255	386	146	377	203
Glaris	111	648	125	593	452
Zoug	162	489	140	474	351
Fribourg	355	350	129	344	143
Soleure	111	631	147	611	545
Bâle-Ville	9	451	338	432	292
Bâle-Campagne	122	554	202	536	433
Schaffhouse	147	567	150	546	519
Appenzell Rh.-Ext.	172	524	140	469	243
Appenzell Rh.-Int.	360	434	91	358	74
St-Gall	167	512	172	479	336
Grisons	295	306	202	319	107
Argovie	159	601	128	580	447
Thurgovie	228	519	122	490	380
Tessin	180	437	215	408	231
Vaud	190	372	236	355	172
Valais	414	308	148	330	271
Neuchâtel	92	578	180	523	381
Genève	44	415	299	386	210
Suisse	165	466	205	445	289

[1] Bureau fédéral de statistique, op. cit., 1954, pp. 48-51 ; Résultats de la statistique des fabriques du 18 septembre 1958, « La Vie Economique », no 3 du mois de mars 1959, p. 2.

En 1950, dans tous les cantons, l'industrie, l'artisanat, la construction dominent sauf dans les cantons de Fribourg et du Valais où prévaut encore l'agriculture. D'autre part, si l'on voulait qualifier d'industriels tous les cantons dans lesquels les personnes occupées dans l'industrie, l'artisanat et la construction dépassent le 50% des *personnes actives,* on pourrait qualifier de cantons industriels les Etats de Soleure, Glaris, Argovie, Schaffhouse, Neuchâtel, Bâle-Campagne, Appenzell Rhodes-Extérieures, St-Gall et Thurgovie.

Sont en outre au-dessus de la moyenne suisse (46,6%) les cantons de Zurich et Zoug.

Si l'on compare l'ensemble des personnes vivant dans l'industrie, l'artisanat et la construction à la *population totale* de chaque canton, les résultats sont similaires. Dans les cantons de Soleure, Glaris, Argovie, Bâle-Campagne, Neuchâtel et Schaffhouse, les personnes vivant de l'industrie dépassent le 50% de la population totale ; sont en outre au-dessus de la moyenne suisse (44,5%) les cantons de Thurgovie, Zoug, Zurich, Appenzell Rhodes-Extérieures et St-Gall.

Si l'on prend maintenant en considération le nombre des *ouvriers soumis à la loi fédérale sur les fabriques* et qu'on les rapporte à la totalité des personnes actives, on obtient les chiffres suivants : les ouvriers de fabriques forment plus du 35 % des personnes actives dans les Etats de Soleure, Schaffhouse, Glaris, Thurgovie, Bâle-Campagne, Neuchâtel, Zoug et Argovie ; de plus, ce pourcentage s'élève au-dessus de la moyenne suisse (28,9%) dans les cantons de Bâle-Ville, Zurich et St-Gall.

Il est intéressant de souligner que les cantons appelés cantons industriels (abréviation de la désignation des personnes actives dans l'industrie, l'artisanat et la construction), soit les cantons de Soleure, Glaris, Argovie, Schaffhouse, Neuchâtel, Bâle-Campagne et Thurgovie, sont aussi ceux dont le nombre des personnes actives occupées dans les fabriques sont les plus nombreuses. On pourrait donc dire que, dans ces cas, il ne s'agit pas seulement de cantons industriels mais de cantons de fabriques. [1]

Citons enfin quelques grands noms auxquels nous sommes redevables des progrès de l'industrie suisse.

Dans l'industrie chimique, les firmes Ciba, Geigy, Hoffmann-La Roche et Sandoz, à Bâle, sont des maisons de réputation mondiale.

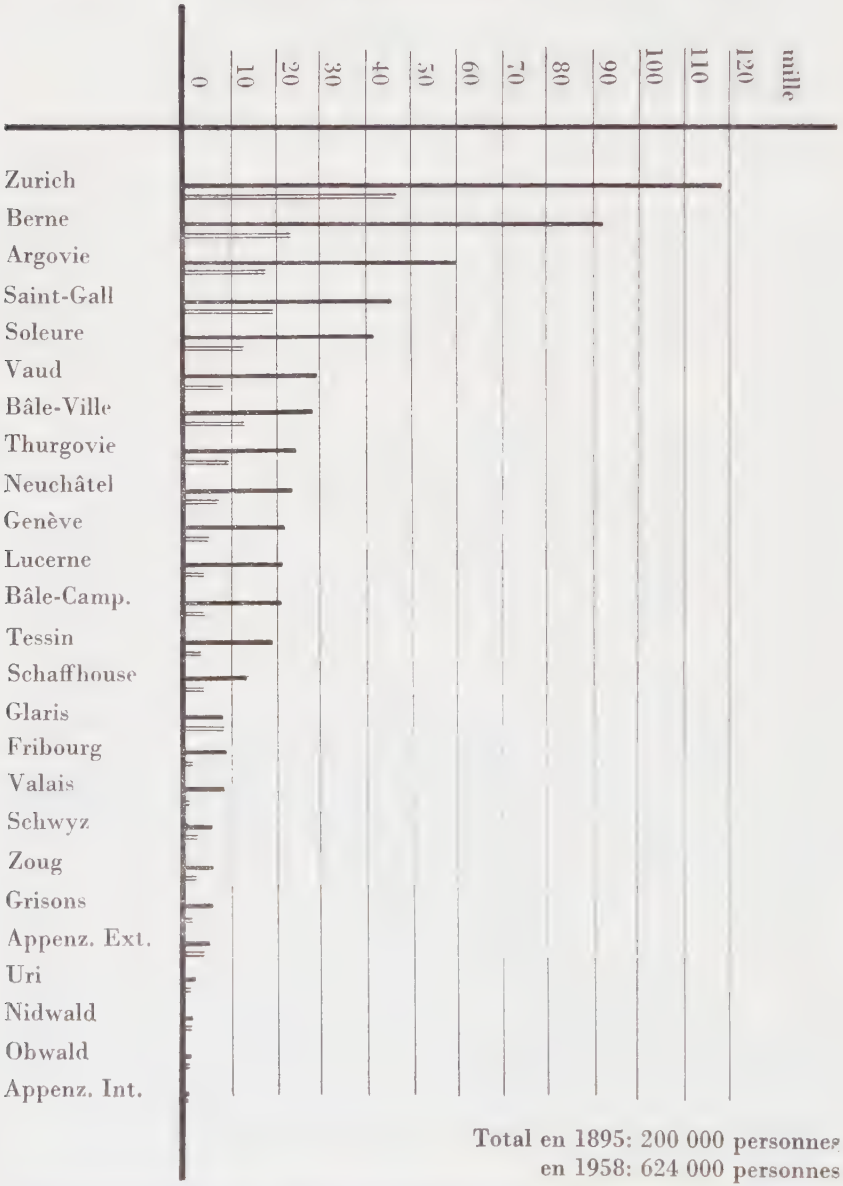
Dans l'industrie métallurgique, mentionnons la Société anonyme Louis de Roll S. A., à Gerlafingen et la maison von Moos, à Bienne.

[1] Dr Peter Ulbrich, Der Standort der schweizerischen Industrie, Berne, 1951, pp. 111-112.

Fig. 9

SUISSE

Ouvriers travaillant dans les fabriques répartis par cantons en 1895 et 1958



Total en 1895: 200 000 personnes
en 1958: 624 000 personnes

Dans l'industrie de l'aluminium, la Société anonyme pour l'industrie de l'aluminium à Neuhausen et Chippis s'est imposée sur le plan international.

Dans l'industrie des machines, instruments et appareils, qui a connu un développement sans précédent au cours de la première moitié du XXe siècle, rappelons le nom des maisons suivantes : Brown Bovery & Cie S. A., à Baden, Sulzer Frères S. A. et la Société suisse pour la fabrication de locomotives et de machines, à Winterthour, la Fabrique de machines d'Oerlikon, les Ateliers de Sécheron, des Charmilles et Gardy, à Genève, la Maison Escher-Wyss, à Zurich, la Maison Georges Fischer, à Schaffhouse, la Fabrique de Machines-outils d'Oerlikon Bührle & Cie, les Maisons Rieter, Rüti, Saurer, etc.

Dans le domaine des instruments de précision, citons la Société genevoise d'instruments de physique, les Maisons Amsler & Cie, Hasler, à Berne, Landis & Gyr, à Zoug, Kern & Cie, à Aarau, Heinrich Wild, à Trüb, Taüber & Cie, etc. Dans les machines-outils de précision rappelons les maisons du Jura André Bechler, Hauser, Mikron, Peterman, Schaüblin, Tornos, etc.

Dans l'industrie horlogère, on peut mentionner des dizaines de marques de réputation mondiale, telles que Zénith, Oméga, Longines, Tavannes-Watch, Vacheron et Constantin, etc.

Dans l'habillement, citons la fabrique de chaussures Bally de réputation mondiale.

Dans l'alimentation, les Maisons Nestlé, à Vevey et Wander, à Berne se sont acquis une réputation méritée.

Ces industries ont suscité, pour une bonne part, la prospérité nationale.

SECTION IV

Revenus, niveau de vie et syndicalisme

L'industrialisation généralisée de la Suisse a procuré à ses habitants l'un des niveaux de vie les plus élevés du monde.

Voici quelques chiffres comparatifs tirés des statistiques de l'ONU : [1]

Etats	Revenu national par tête d'habitant en 1956
	(en dollars)
1. Etats-Unis	1 880
2. Canada	1 300
3. Nouvelle-Zélande	1 100
3. **Suisse**	**1 100**
4. Australie	950
5. Suède	940
6. Belgique	800
7. Royaume-Uni	780
10. France	720
23. U.R.S.S.	300
33. Japon	200
Dernier pays : Lybie	20

Ainsi la Suisse, avec un revenu annuel moyen de 1 100 dollars par tête d'habitant, se classe au 3e rang, après les Etats-Unis et le Canada.

Au reste, le revenu national a sans cesse augmenté ces dernières décades. Le produit social net est passé en effet de quelque 9 milliards de francs en 1938 à environ 30 milliards en 1958 [2].

Même si l'on tient compte de la dépréciation de la monnaie, le produit social net s'est accru d'année en année au cours des dernières décades.

Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est la répartition des revenus au sein des classes de la population. Cette répartition, pour l'année 1958, ressort du tableau ci-après : [3]

[1] Chiffres cités par André Piettre, Cours d'économie politique, notes des cours de Droit, Paris, 1957-1958, p. 881.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., 1958, p. 342.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 342.

Revenu national 1958

Catégorie de revenus	Revenu en millions de Fr.	en %
Revenu du travail des personnes de profession dépendante	17 090	59,9
Revenu d'expl. des personnes de profession indépendante	5 370	18,8
Bénéfice d'entreprises	3 630	12,7
Intérêt	2 370	8,2
Soldes revenus étrangers	130	—,4
Revenu national net	28 590	100,0
Impôts indirects	1 510	
	30 100	

Il est intéressant de souligner que le revenu du travail des personnes de profession dépendante atteint près de 60% du revenu national. Le revenu des indépendants atteint moins de 20 % et le bénéfice des entreprises le 12,7%, alors que les intérêts ne forment que le 8,2% du revenu national. C'est dire qu'il y a une large démocratisation de la vie économique suisse.

Cette démocratisation ressort de la comparaison de la répartition du revenu national entre 1938 et 1958 : [1]

Répartition du revenu national en % de 1938 à 1958

	1938	1958
Revenu du travail des personnes de profession dépendante (salaires, employés, militaires)	48,4	59,9
Revenu d'exploitation de personnes de condition indépendante (agriculture, professions libérales, arts et métiers)	21,5	18,8
Bénéfice des entreprises	10,9	12,7
Intérêts	17,7	8,2
Solde des revenus étrangers	1,5	0,4
	100,0	100,0

Ainsi la part des salariés au revenu national s'est accrue de plus de 11% entre 1938 et 1958, tandis que le revenu des indépendants baissait légèrement de 21,5 à 18,8% ; le bénéfice des entre-

[1]Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., pp. 340-342.

prises a légèrement progressé, mais les intérêts des capitaux ne représentent plus, en 1958, que 8,2% du revenu national alors qu'en 1938 ils s'élevaient à 17,7%.

La tendance à une affectation toujours plus forte du produit de l'économie aux salariés est également démontrée par une statistique établie par l'industrie suisse des machines et métaux relative à la part du capital au rendement des sociétés anonymes [1].

Année	au capital action et obl.	Versements en % au personnel directement	aux pouvoirs publics
1920	10,8	82,6	6,6
1929	9,8	85,6	4,6
1939	7,6	87,1	5,3
1949	4,9	87,7	7,4
1950	5,3	87,3	7,4

La tendance est nette : tandis que la part du capital sous la forme de dividende et d'intérêts d'obligations diminuait de moitié de 1920 à 1950, celle du personnel passait de la proportion déjà élevée de 82,6% à 87,3%, celle de l'Etat sous forme d'impôts et taxes s'accroissait de 6,6 à 7,4% après avoir passé durant la guerre à plus de 10%.

Dans le même temps, les institutions sociales, publiques et privées se sont développées.

Les entreprises ont créé des assurances pour le personnel. Les associations professionnelles, elles-mêmes, ont mis sur pied tout un système d'assurances sociales : assurance-chômage, assurance-accidents, assurance-maladie, caisses d'allocations familiales, caisse de vacances, congés payés, etc. ; et la Confédération a introduit, en 1948, l'assurance vieillesse et survivants qui donne une rente aux personnes âgées de plus de 65 ans ainsi qu'aux veuves et orphelins.

De plus, la main-d'œuvre suisse est bien rétribuée. Si l'on veut lui demander un travail de qualité, il est normal qu'elle soit rémunérée dans la proportion la plus élevée possible. Voici un tableau indiquant le relèvement du salaire de 1939 à nos jours [2].

[1] Raymond Deonna, Mémento de l'économie suisse, Genève, 1953, p. 91.
[2] Raymond Deonna, op. cit., p. 47.

Indice des gains horaires et hebdomadaires d'ouvriers adultes victimes d'accidents

Année	Gains horaires (gains réels, tenant compte de la hausse du coût de la vie) Indice 1939 : 100	Gains hebdomadaires (gains réels, tenant compte de la hausse du coût de la vie) Indice 1939 : 100
1940	94,2	95,2
1946	112,4	112,9
1950	126,7	125,6
1951	123,3	122,9

On constate donc que, par rapport à 1939, l'augmentation du gain réel est de 23,3% pour le gain horaire et de 22,9% pour le gain hebdomadaire.

L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a établi le tableau suivant faisant ressortir le gain réel des salariés [1].

Indice des gains horaires et hebdomadaires 1939 - 1958
Gains réels

Année	Gains horaires		Gains hebdomadaires	
	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Ouvriers non qualifiés
1939	100,—	100,—	100,—	100,—
1940	93, 4	93, 9	94, 4	95, 4
1945	94, 9	103, 3	95, 5	104, 5
1950	117, 5	128, 3	116, 7	127,—
1955	123,—	135,—	123,—	134, 4
1958	135, 9	145, 8	134, 3	144, 3

Cette statistique confirme les résultats de la précédente. Elle apporte la preuve que le salaire de l'ouvrier a augmenté de 40% environ depuis 1939.

Mais, est-il nécessaire de le souligner ? si les revenus des personnes de condition dépendante atteignent le 60% du revenu national, une bonne partie de ce revenu est gagné par les salariés des

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, La Vie économique no 8 de 1959, p. 33.

villes et des cantons industriels. S'il existe une concentration des forces de travail, il s'ensuit inévitablement une concentration des revenus.

Enfin qu'il s'agisse de l'augmentation des salaires réels et de la généralisation des assurances privées et publiques, les syndicats, remarquons-le, ont joué un rôle déterminant.

Dès la fin du siècle passé, en effet, les organisations professionnelles ont pris une très grande extension dans le pays. C'est un peu une corporatisation de l'économie. Il en résulte des avantages et des inconvénients. Des avantages en ce sens que l'organisation professionnelle supprime une certaine anarchie au sein de la profession, crée des règles du métier et pousse à la qualification professionnelle. Des inconvénients, parce qu'elle risque de provoquer un régime professionnel fermé, auquel les jeunes peuvent accéder très difficilement et qu'elle crée une sorte d'Etat dans l'Etat. Il existe, en Suisse, plus de 1 350 organisations professionnelles qui recouvrent pratiquement l'ensemble de l'activité économique du pays. Il y a des associations patronales et des associations ouvrières.

Du côté patronal, citons l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des arts et métiers, l'Union centrale des associations patronales suisses et l'Union suisse des paysans.

Pour les salariés, signalons l'Union syndicale suisse, la plus importante du pays, l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques, la Fédération des sociétés suisses d'employés, l'Union ouvrière chrétienne-sociale et la Fédération suisse des syndicats chrétiens nationaux, l'Association suisse des syndicats évangélistes et l'Union suisse des syndicats autonomes.

* * *

En résumé, la période qui va de 1848 à nos jours est caractérisée par une industrialisation généralisée du pays et une urbanisation accentuée ayant comme corollaire l'exode des campagnes. D'autre part, l'industrie à domicile et l'artisanat sont en constante régression.

Au sein des industries elles-mêmes, l'industrie textile continue de s'amenuiser au profit de l'industrie des métaux, des machines, instruments et appareils, de l'industrie horlogère, de l'industrie chimique, de la lingerie et de l'habillement, de l'alimentation, de la construction et de l'électricité.

De nouveaux cantons, grâce à leur situation centrale et au chemin de fer, prennent une place honorable dans l'industrie ; c'est le cas des cantons d'Argovie et de Soleure.

Les entreprises ont tendance à se concentrer bien que la Suisse demeure le pays de la petite exploitation.

Le fédéralisme reste bien vivant. Toutefois, son influence est en régression étant donné l'affaiblissement démographique de certaines communautés agricoles. Mais cet affaiblissement a provoqué un sursaut légitime. Les cantons agricoles et montagnards défendent énergiquement leurs positions en suscitant une décentralisation de l'industrie sur le plan national.

CHAPITRE IV

Economie, industrie et fédéralisme suisse contemporain

Départements français et cantons suisses

Nous avons suffisamment démontré au cours de cette troisième partie que la Révolution industrielle a été l'une des principales causes de la concentration économique en Suisse.

De son côté, la Révolution politique, issue de la Révolution française, a introduit le libéralisme et la démocratie économiques dans le pays. Le libéralisme économique, en suscitant la libre circulation des hommes, a causé l'exode rural. La démocratie économique a nécessité l'intervention de l'Etat dans les secteurs les plus divers. Il en fut de même des guerres. On ne saurait dire toutefois que le fédéralisme helvétique du dernier siècle ait provoqué une modification dans la répartition de l'industrie entre les cantons. On a vu, en effet, que déjà sous l'Ancien Régime, les industries étaient localisées dans les cantons — et leurs régions sujettes — de Zurich, St-Gall, Bâle, Schaffhouse, Genève et Neuchâtel. Cette localisation n'a guère changé aujourd'hui. Quelques cantons, toutefois, on vient de le signaler, ont bénéficié de la création des chemins de fer : Argovie et Soleure ; d'autres de la proximité de cantons industriels : Thurgovie, Vaud, Berne. Mais on l'a déjà dit, le fédéralisme suisse, en reconnaissant la souveraineté des Etats cantonaux, a laissé à ces derniers toute latitude de conduire, dans le cadre de la constitution fédérale, la politique économique qu'ils désiraient. Les can-

tons industriels ont maintenu leur politique industrielle et les cantons agricoles, leur politique agraire. Dans ce sens, le fédéralisme a été un facteur de centralisation industrielle.

Mais une égale chance était laissée à tous les cantons. Certains ont choisi la meilleure part, du point de vue purement économique, qui est l'activité industrielle et commerciale. Cette activité leur a assuré la prospérité et l'expansion démographique et économique.

Est-ce à dire toutefois que les cantons agricoles et montagnards ont été abandonnés à leur sort ? Que non pas ! Et c'est ici que le fédéralisme a agi dans le sens d'une décentralisation économique au profit de la montagne. Une décentralisation timide certes, mais une décentralisation tout de même. On en peut trouver la preuve en comparant les départements agricoles français aux cantons agricoles et montagnards suisses.

Cette comparaison montre clairement que le fédéralisme helvétique s'est préoccupé sérieusement du sort des populations agricoles et montagnardes. Dans l'introduction de l'ouvrage, nous avons déjà souligné les rapports entre la centralisation politique et la concentration économique françaises en citant l'avis de l'un des meilleurs spécialistes français des questions de décentralisation industrielle, Monsieur Jean-François Gravier. Que l'on nous permette de recourir, une fois de plus, à son témoignage : « Les gens qui, selon Beaumarchais, " ne veulent rien faire de rien, n'avancent rien et ne sont bons à rien " professent volontiers cette opinion que la dépopulation rurale est fatale, spécialement dans les pays de montagne où " les hommes descendent les pentes, mais ne les remontent pas ".

» La fragilité de cette affirmation péremptoire est amplement démontrée par l'exemple d'un pays où il y avait beaucoup de " pentes à descendre " : la Suisse. En quarante ans (1900-1941), la population des 78 communes suisses situées à plus de 1 400 m. d'altitude est passée de 34 293 à 41 159 habitants, soit un accroissement de 20% (en 1950, nouveau progrès : 43 465 habitants) ; pendant la même période (1896-1936), les 84 communes françaises de même altitude sont tombées de 43 427 à 27 742 habitants, soit une diminution de 36%.

» Le canton de Schwyz, dans les Préalpes calcaires, compte 21% de sol improductif et les conditions naturelles y sont incontestablement plus rudes que dans notre Haute-Saône pré-jurassienne et pré-vosgienne ; pourtant, la population s'y est accrue de moitié depuis 1850, passant de 49 à 73 habitants au km (78 en 1950) alors que celle de la Haute-Saône tombait de 65 à 39, soit une baisse de 40%.

» Même contraste entre deux zones alpines assez comparables, toutes deux sèches et exigeant l'irrigation : le Valais et les Hautes-

Alpes. Une différence, pourtant : le Valais comprend 44% [1] de sol improductif, contre 35,5% dans les Hautes-Alpes. Mais la densité s'y est élevée de 15,5 à 28 habitants au km. (30 en 1950), tandis que celle des Hautes-Alpes tombait de 23 à 15,5.

» Autres exemples aussi pleins de sens : depuis 1850, les Grisons, le plus pauvre des cantons suisses, ont passé de 13 à 19 habitants au km. pendant que notre Lozère descendait de 28 à 18 ; notre département du Jura déclinait, lui aussi, de 62 à 44 habitants au km. pendant que le canton voisin de Neuchâtel s'élevait de 88 à 160 ; la Suisse italienne (Tessin) montait de 42 à 62 habitants au km. pendant que nos Alpes de Provence (Basses-Alpes) s'effondraient de 22 à 12 habitants par km. Est-il besoin d'ajouter que le niveau de vie des montagnards suisses est généralement très supérieur à celui des montagnards français ?

» Le secret de ces contrastes n'est pas, ou fort peu, dans la non-belligérance helvétique et dans la prospérité des banques suisses. Il n'est pas dans une vitalité démographique exceptionnelle. Plutôt que de chercher des excuses et des alibis, les dirigeants français feront mieux d'examiner comment le civisme local et la solidarité nationale ont pu, chez nos voisins, transformer des pays pauvres en pays riches.

» Le civisme local est lié au fédéralisme, qui permet " d'échapper à une centralisation excessive, formule déjà condamnable par son fonctionnement si lourd et qui se rend en outre insupportable par la manie de l'uniformité ; or la montagne a horreur de l'uniformité, qui n'est qu'ignorance du réel ou aveu d'ignorance devant la variété des choses ". Au contraire " l'habitude du self-gouvernement développe dans l'ensemble de la nation l'esprit d'initiative, le goût des responsabilités ". Aussi, les " Alpes suisses forment une région active, déjà évoluée et qui continue de marcher avec son temps, une région que l'on n'abandonne pas et qui ne s'abandonne pas elle-même ".

» Mais le progrès technique, la volonté efficace de mise en valeur qui a suscité, par exemple, les cultures fruitières du Valais (abricotiers et fraisiers à 1 200 m. d'altitude), n'auraient pu se développer sans une œuvre continue d'éducation, sans l'appui constant des cantons, de la Confédération et aussi de multiples associations privées. Il s'agit moins de subventions que d'informations, d'encouragements aux améliorations, de crédits remboursables et surtout de cet ensemble d'initiatives ingénieuses qui composent une politique de la montagne. Or cette politique a totalement fait défaut en France : le sort de ce capital humain irremplaçable que repré-

[1] En réalité 49 %, voir infra.

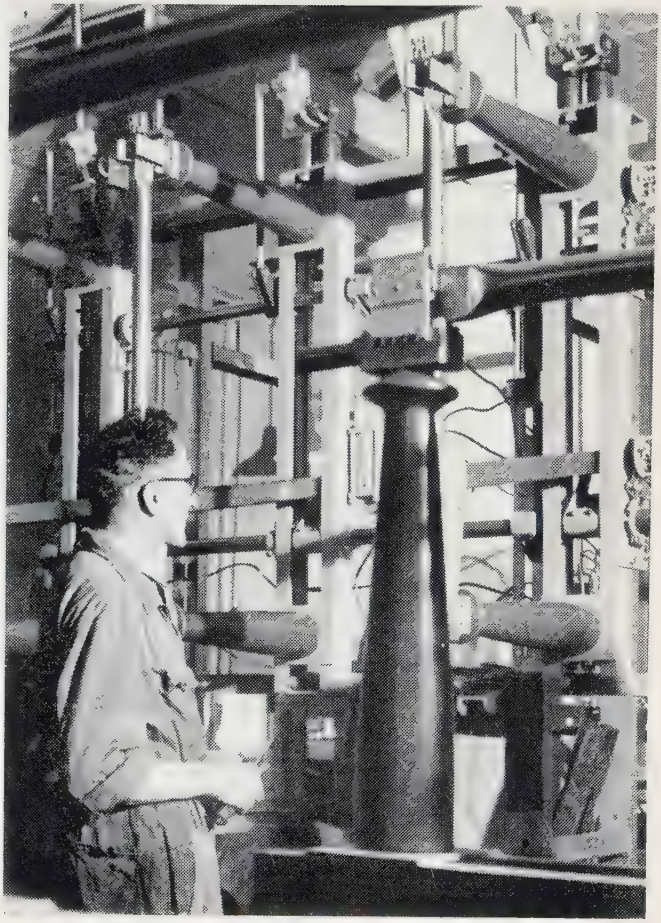
sentent les populations de montagne n'a jamais préoccupé les bureaucrates et les financiers parisiens. D'où la dislocation soi-disant « fatale » de nos économies montagnardes, alors qu'à nos portes le Jura et les Alpes suisses connaissaient un enrichissement toujours croissant, dont les courbes de population sont l'expression la plus éloquente [1]. »

Les chiffres donnés sont significatifs ; ils témoignent de la vitalité des communautés alpestres de Suisse et de leurs gouvernements locaux ainsi que de l'aide apportée par l'Etat fédéral aux populations montagnardes. De fait, une politique de soutien des régions sous-développées a été pratiquée en Suisse. Elle prend actuellement la forme d'une politique de décentralisation industrielle et d'industrialisation décentralisée, question que nous examinerons dans la troisième et dernière partie du présent ouvrage.

[1] Jean-François Gravier, Décentralisation et progrès technique, Paris, 1954, pp. 93-95.



Couture du soulier — *Agor S. A., Schönenwerd.*



Montage de sectionneurs 60 000 V. — *Gardy S. A., Genève*

TROISIÈME PARTIE

Les prodromes de la décentralisation économique et industrielle

TROISIÈME PARTIE

Les prodromes de la décentralisation économique et industrielle

Au cours de cette partie, nous essayerons de démontrer que les souverainetés locales sont un facteur de décentralisation de l'économie, en particulier de l'industrie.

L'introduction fera ressortir l'autonomie juridique et administrative des communautés locales et esquissera l'historique du récent mouvement d'industrialisation dans certains cantons.

Puis nous examinerons en détail au Titre I l'action de développement économique et de décentralisation industrielle dans un canton agricole et montagnard, le canton du Valais pris comme exemple typique.

Et nous aboutirons, au Titre II, à la politique fédérale de décentralisation économique et industrielle au profit des régions de montagne.

Nous retrouverons donc l'action superposée des communautés locales, cantonales et fédérale.

INTRODUCTION

Les souverainetés locales et le récent mouvement d'industrialisation décentralisée

Nous avons souligné que les communautés locales et cantonales font preuve d'une vitalité certaine en Suisse. C'est que les cantons disposent de bases juridiques leur octroyant une très grande liberté d'action. Nous le verrons en étudiant rapidement la constitution de l'un des cantons, celle du Valais par exemple.

Nous examinerons, en outre, en quelques pages, le récent mouvement de développement économique et de décentralisation industrielle dans certains cantons.

SECTION I

La souveraineté des communautés cantonales et locales gage de leur vitalité politique et économique

A notre sens, la large indépendance laissée aux corps secondaires est l'une des bases de la vitalité helvétique. Les corps secondaires disposent, dans une large mesure, des moyens légaux nécessaires pour réagir contre les faiblesses économiques ou politiques passagères.

L'article 3 de la Constitution fédérale, que nous avons déjà cité,

relève que les cantons sont souverains en tant que leur souveraineté n'est pas limitée par la constitution fédérale, et que, comme tels, ils exercent tous les droits qui ne sont pas délégués au pouvoir fédéral.

La preuve que cette souveraineté n'est pas un vain mot, c'est que chaque canton dispose de sa propre constitution. Cette dernière lui donne les trois pouvoirs traditionnels : le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Si l'on prend, par exemple, *la constitution du canton* du Valais qui date du 8 mars 1907, l'article 1er souligne : « le Valais est une république démocratique, souveraine dans les limites de la constitution fédérale et incorporée comme canton à la Confédération suisse. La souveraineté réside dans le peuple. Elle est exercée directement par les électeurs et indirectement par les autorités constituées. »

Lorsque la constitution dit que la souveraineté est exercée directement par les électeurs, elle laisse nettement ressortir que le peuple peut demander la modification ou l'abrogation d'une loi ainsi que la mise en vigueur d'une loi nouvelle par le droit d'initiative. Cette faculté est prévue spécifiquement à l'article 31 de la constitution.

D'autre part, l'article 30 relève que sont soumis obligatoirement à la votation populaire la revision totale ou partielle de la constitution, les concordats, les conventions, les traités rentrant dans la compétence cantonale de même que les lois et les décrets élaborés par le Grand Conseil, à moins qu'il ne s'agisse de décrets de caractère d'urgence ou qui ne sont pas d'une portée générale ou permanente, ou de dispositions législatives nécessaires pour assurer l'exécution des lois fédérales.

Bien plus, l'article 9 de la constitution prévoit que le peuple possède un droit de pétition lui permettant de demander toute amélioration qu'il juge nécessaire.

Enfin, lorsque la constitution relève que le pouvoir est exercé indirectement par les autorités constituées, elle fait allusion aux trois pouvoirs : le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le pouvoir législatif est exercé par le Grand Conseil nommé par le peuple chaque quatre ans. Le Grand Conseil discute les projets de loi et de décrets qui sont préparés par le Conseil d'Etat. Il examine la gestion du Conseil d'Etat et délibère sur son approbation. Il fixe le budget, examine et arrête les comptes de l'Etat ainsi que l'inventaire de la fortune publique. Il exerce la souveraineté en tout ce que la constitution ne réserve pas au peuple ou n'attribue pas à un autre pouvoir.

Le pouvoir exécutif est confié au Conseil d'Etat composé de cinq membres élus directement par le peuple. Le Conseil d'Etat possède les attributions principales suivantes : il présente les projets de lois et décrets. Il est chargé de la promulgation, de l'exécution des lois et décrets et prend à cet effet les arrêtés nécessaires. Il pourvoit à toutes les parties de l'administration et au maintien de l'ordre public. Il dispose des forces militaires cantonales dans les limites tracées par la constitution et les lois fédérales. Il nomme les fonctionnaires, les employés et les agents dont la constitution cantonale ou la loi n'attribue pas la nomination à une autre autorité. Le Conseil d'Etat est responsable de sa gestion et en rend compte annuellement au Grand Conseil.

Le pouvoir judiciaire est indépendant ; sur le plan cantonal, la constitution a créé un tribunal cantonal pour les causes civiles et pénales.

Mais n'oublions pas que, dans le canton même, le pouvoir est également décentralisé. Le canton du Valais par exemple est subdivisé en 13 districts. Dans chaque *district,* il y a également un législatif, un exécutif et un judiciaire. La constitution cantonale prévoit que le législatif est constitué par le conseil de district, nommé par les conseils communaux à raison d'un délégué sur 300 âmes de population. Le conseil de district règle les comptes du district et répartit entre les communes les charges que le district est appelé à supporter. Il prend annuellement connaissance du compte-rendu de l'administration financière de l'Etat ; il représente le district et veille spécialement à son développement économique et à l'écoulement de ses produits agricoles.

L'exécutif est représenté par le préfet nommé par le gouvernement.

Sur le plan judiciaire, il y a un juge-instructeur par district ou groupe de districts, de même que des tribunaux d'arrondissement pour la justice pénale.

Si l'on descend encore l'échelon de la décentralisation administrative, nous trouvons, en dernier ressort, *la commune.* L'article 69 de la constitution, relève que les communes sont autonomes dans les limites de la constitution et des lois. Dans chaque commune, l'assemblée primaire exerce le pouvoir législatif, le conseil de commune, le pouvoir exécutif et le juge de commune, le pouvoir judiciaire. Il y a donc une très grande décentralisation politique dans le cadre des cantons eux-mêmes.

La constitution garantit également l'autonomie des municipalités. Cela nous paraît un signe de vitalité.

Sur le plan économique, une très large compétence est laissée

soit directement aux citoyens, soit aux municipalités, soit au canton lui-même.

On a vu que le citoyen, par le droit de pétition, entre autres, peut obtenir des améliorations d'ordre économique et social.

Au district, on a constaté également que le conseil de district veille au développement économique de la circonscription.

Et sur le plan cantonal, une série d'articles autorisent l'Etat à intervenir dans le domaine économique et social. C'est ainsi que l'article 15 prescrit que l'Etat encourage et subventionne dans la mesure de ses ressources financières :

1. l'agriculture, l'industrie, le commerce et en général toutes les branches de l'économie publique intéressant le canton ;
2. l'enseignement professionnel concernant le commerce, l'industrie, l'agriculture et les arts et métiers ;
3. l'élevage du bétail, l'industrie laitière, la viticulture, l'arboriculture, l'économie alpestre, l'amélioration du sol, la sylviculture, les syndicats agricoles et professionnels.

L'article 16 ajoute que l'Etat organise et subventionne l'assurance bétail, qu'il peut créer d'autres assurances et notamment l'assurance obligatoire mobilière et immobilière contre l'incendie.

L'article 17 souligne que l'Etat soutient le développement du réseau des routes et des autres moyens de communication ; il contribue en outre par des subsides au diguement du Rhône ainsi qu'à la correction des rivières et des torrents.

Dans le domaine social, l'article 14 dit que l'Etat édicte des prescriptions concernant la protection ouvrière et assurant la liberté du travail.

D'autre part, selon l'article 18, l'Etat fonde ou soutient par des subsides les établissements d'éducation pour l'enfance malheureuse et autres institutions de bienfaisance. L'article 19 indique que l'Etat doit favoriser et subventionner les hôpitaux, cliniques et infirmeries de district ou d'arrondissement et qu'il peut également créer un établissement similaire cantonal.

Dans le domaine financier, chaque canton dispose de son budget. Ainsi l'article 23 de la constitution valaisanne prescrit : « Les dépenses de l'Etat sont couvertes par les revenus de la fortune publique, par le produit des régales, par les droits du fisc et les revenus divers, par les indemnités, subventions et répartitions fédérales et par les impôts ». Sur le plan du district, on a vu que le conseil de district règle les comptes du district et répartit les charges entre les communes. Sur le plan communal, le conseil de commune

pourvoit à l'administration générale de la commune. Il fixe le budget des recettes et des dépenses, arrête les comptes et répartit les charges publiques.

Quant à l'enseignement, une large initiative est également laissée aux cantons. L'article 13 de la constitution valaisanne souligne, par exemple, que l'instruction publique et l'instruction primaire privée sont placées sous la direction et la surveillance de l'Etat. L'instruction primaire est obligatoire ; elle est gratuite dans les écoles publiques. De plus, l'enseignement professionnel concernant le commerce, l'industrie, l'agriculture et les arts et métiers est également soumis à la surveillance du canton qui l'encourage et le subventionne.

Nous croyons en avoir assez dit pour souligner combien le pouvoir politique et administratif est décentralisé en Suisse. Les cantons et les communes sont vraiment la base de la Confédération helvétique. Les communes, les districts et les cantons jouissent d'une large indépendance leur permettant de prendre toutes mesures qu'ils jugent utiles en vue de développer l'économie cantonale, régionale ou communale.

Dans le domaine de l'expansion économique et particulièrement dans l'industrialisation, les communautés locales, régionales et cantonales n'ont pas manqué de mettre à profit l'indépendance que leur donnent les constitutions fédérale et cantonales.

SECTION II

Le récent mouvement d'industrialisation décentralisée

L'organisation politique de la Confédération suisse permet à chaque Etat de conduire la politique économique la mieux adaptée à son génie. Ainsi qu'on l'a vu, sous l'Ancien Régime, alors que les cantons aristocratiques et les démocraties alpestres ont plutôt pratiqué une politique agraire, les cantons-villes ont soutenu une politique industrielle. Une illustration nous en est donnée par l'extraordinaire expansion économique et démographique de la ville et du canton de Zurich.

Récemment encore plusieurs cantons se sont lancés dans une nouvelle politique d'industrialisation.

1. L'exemple de Zurich

En 1850, soit à l'époque de la réforme des institutions helvétiques et de la Révolution industrielle dans notre pays, la ville de Zurich comptait, avec les agglomérations, 55 mille habitants alors que le canton comprenait 250 mille âmes. Notons, à titre de comparaison, que le canton de Berne comportait 458 mille habitants. Or exactement cent ans plus tard, la ville de Zurich était au premier rang avec 449 mille habitants ; loin derrière elle, venaient Bâle (242 mille), Berne (187 mille), Genève (185 mille) et Lausanne (126 mille). Et le canton de Zurich renfermait 777 mille habitants contre 801 mille pour Berne [1]. Un tel bond en avant est à attribuer avant tout à l'intelligence et au dynamisme de la population et des autorités zurichoises. En effet, dès 1832 déjà, « la liberté du commerce et de l'industrie avait été proclamée dans le canton abolissant les prérogatives des corporations qui avaient constitué pendant des siècles des obstacles à tout progrès économique. C'est en grande partie à cette heureuse évolution ainsi qu'au développement de la machine à vapeur qui libéra l'industrie de la servitude des cours d'eau que la ville dut son rapide développement. » [2]

D'autre part, l'Ecole polytechnique fédérale et les chemins de fer firent de Zurich un centre intellectuel et commercial. Lors de la construction des chemins de fer, la ville de Zurich prit la tête du mouvement et se trouva placée sur la ligne est-ouest. Il restait encore à percer les Alpes au sud de manière à établir une liaison entre le nord et le sud du pays. Zurich eut le bonheur de compter à cette époque sur un homme de valeur, Alfred Escher ; ce dernier naquit à Zurich en 1819 ; à 25 ans déjà, il fut professeur de droit civil comparé à l'Université de Zurich. Il entra au Conseil d'Etat et au Conseil national en 1848. Il fonda le Crédit Suisse, à Zurich, banque de financement industriel et commercial. Il prit également une part active à la création de la Compagnie du Nord-Est constituée pour la construction de chemins de fer.

Au reste, durant les vingt-cinq années qui suivirent, l'économie nationale fut dominée par l'établissement des chemins de fer. En quelques années, ces derniers firent de Zurich un important nœud de communications. En 1862 déjà, la ville disposait de liaisons ferroviaires s'étendant de Romanshorn à Genève et de Coire à Bâle, raccordée elle-même aux réseaux étrangers. Il restait à percer le tunnel du Gothard pour relier Zurich et l'Europe du nord à l'Italie. Des négociations difficiles furent entreprises entre l'Allemagne et l'Italie. Et le 6 décembre 1871 fut constituée la Compagnie

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., 1955, pp. 11-12 et 14.

[2] Crédit Suisse, Zurich, Crédit Suisse 1856-1956, Zurich, 1956, p. 9.

du chemin de fer du Gothard à la tête de laquelle se trouva naturellement Alfred Escher, son plus ardent promoteur [1].

Zurich était ainsi devenue la plaque tournante de la Suisse orientale et même de la Suisse : siège de l'Ecole polytechnique fédérale, place commerciale et industrielle, nœud de communications, centre de recherches et d'études, tout devait faire de Zurich une cité d'avenir.

Aujourd'hui encore, cette même ville demeure à l'avant-garde : elle vient de construire le plus grand aérodrome suisse et de mettre en route des recherches nucléaires.

Or, il n'est pas douteux que toutes ces initiatives furent possibles grâce en partie au fédéralisme et à la large indépendance octroyée aux Etats cantonaux par la constitution fédérale.

Dans d'autres régions du pays, le fédéralisme suisse a également prouvé sa vitalité à diverses reprises.

2. L'action neuchâteloise au cours de la grande crise

Au cours de la crise des années 1929-1935, l'industrie horlogère régressa de manière catastrophique dans le canton de Neuchâtel. Les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds furent particulièrement touchées. Une partie de la population émigra et les chômeurs manifestèrent à plusieurs reprises leur mécontentement. C'est alors que des personnalités du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel décidèrent de constituer l'Office de recherches des industries nouvelles avec siège à La Chaux-de-Fonds [2]. Des résultats intéressants furent acquis, à tel point que l'Etat de Neuchâtel couronna les efforts des municipalités et en fit une institution cantonale. En 1943, une loi cantonale transforma l'Office de recherches des industries nouvelles en l'actuel Office économique cantonal neuchâtelois dont le but est de diversifier les activités industrielles du canton trop axées sur l'horlogerie [3].

En outre, au cours de la crise, la Confédération s'était saisie des difficultés de l'industrie horlogère. Pour éviter la catastrophe, une grande partie des entreprises horlogères s'unirent et constituèrent, entre autres, la Société Ebauches S. A., à Neuchâtel et la Société générale de l'Horlogerie suisse S. A., avec siège à Bienne. Ces sociétés groupèrent une part importante des industries horlogères suis-

[1] Crédit Suisse, Zurich, op. cit., pp. 17-18.

[2] Jean-David Croll, L'Introduction d'industries nouvelles dans les montagnes neuchâteloises de 1930 à fin 1938, Neuchâtel et Paris, 1940, p. 112.

[3] Henri Roh, Décentralisation et développements industriels, pp. 58-62 ; l'ouvrage analyse la loi cantonale neuchâteloise du 19 mai 1943 sur la création de l'Office économique cantonal neuchâtelois.

ses. La Confédération consentit à la Société générale de l'Horlogerie suisse S. A. un prêt de 7,5 millions de francs [1]. Dans le même temps, les Chambres fédérales furent saisies d'un projet de loi assurant la rationalisation de l'industrie horlogère et empêchant, dans une certaine mesure, l'exode des entreprises vers l'extérieur du pays [2].

Dans le cas de Neuchâtel également, l'action des individus fut soutenue par les communes, par le canton et enfin par la Confédération. Il y eut d'abord, à la base, l'initiative individuelle, puis l'action communale et cantonale et, en dernier ressort, la couverture de la Confédération. C'est de nouveau un exemple typique de vitalité de la part du fédéralisme suisse.

3. La décentralisation industrielle

Plus récemment encore, soit dès la fin de la deuxième guerre mondiale, quelques cantons se sont lancés dans l'industrialisation à la suite de difficultés agraires et d'exode rural. C'est le cas, entre autres, du Valais, du Tessin, des Grisons et des cantons de la Suisse primitive. Il s'agit précisément des anciennes démocraties alpestres, peu favorisées, on l'a vu, du point de vue géographique. Les cantons de Fribourg et de Vaud — ce dernier pour certaines régions du pays — ont suivi le mouvement.

Des mesures diverses ont été prises par les cantons. Ainsi, des subventions et des allègements fiscaux sont accordés dans les cantons d'Appenzell, Grisons, Tessin, Valais et Vaud, afin de faciliter l'introduction et le développement de nouvelles entreprises industrielles. Mais l'œuvre entreprise a connu des difficultés dues au manque de cadres ou de capitaux et à l'éloignement des centres de consommation. Les résultats sont donc assez inégaux. Le canton de Vaud aide surtout les nouvelles entreprises industrielles établies en zone de montagne par l'octroi de facilités fiscales et en leur passant des commandes. Les résultats ont été maigres [3]. En revanche, certaines communes rurales du plateau, Moudon, Payerne, Avenches, entres autres, ont enregistré des succès intéressants. Il convient de rappeler, en outre, que Vaud est l'un des cantons les plus industrialisés de Suisse romande [4].

Les cantons des Grisons et d'Obwald ont constitué des commissions spéciales pour l'encouragement de l'industrie ; elles sont chargées d'étudier les projets et de mener les pourparlers avec les

[1] Confédération Suisse, Berne, Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur les mesures propres à sauvegarder l'existence de l'industrie horlogère suisse, du 6 octobre 1950, p. 16.

[2] Arrêté fédéral du 26 septembre 1931.

[3] Département fédéral de l'économie publique, Berne, Mesures de la Confédération en faveur de la population montagnarde, Berne, 1956, p. 56.

[4] Un Office d'expansion industrielle a été créé en 1959, à Lausanne.

intéressés. Les Grisons ont obtenu l'installation d'une vingtaine d'entreprises, spécialement dans l'habillement et les métaux. Les succès ont été assez limités en Obwald et dans l'Oberland bernois qui n'ont reçu que quelques entreprises. Il en est de même en Appenzell, à Lucerne, à Schwyz et à Uri [1].

L'Etat et quelques communes de Fribourg, avec l'appui de la Banque de l'Etat de Fribourg, déploient aussi une activité industrielle soutenue depuis quelques années. Les communes octroient des exonérations fiscales et mettent à disposition des terrains ou des immeubles industriels. Entre 1950 et 1957, une vingtaine d'entreprises ont bénéficié de la nouvelle politique ; elles occuperont environ 1 000 ouvriers [2].

Quant au Tessin, le 1er février 1951, le législatif a adopté une loi sur le développement de l'industrie et de l'artisanat. Cette loi encourage les initiatives tendant à promouvoir l'activité industrielle et artisanale dans le canton, en particulier dans les régions non industrialisées. A cet effet, le Grand Conseil vote chaque année les crédits nécessaires.

De plus, la loi a créé une commission consultative composée de neuf membres nommés par le Conseil d'Etat pour la période administrative. Cet organe est chargé de collaborer avec les communes et le Département du travail.

En vue d'attirer les industries dans le canton, l'Etat peut, en outre, accorder des exonérations fiscales, allouer des subventions pour la création de zones industrielles et pour la construction de bâtiments industriels. Entre 1950 et 1956, une quarantaine d'entreprises occupant actuellement 1 800 personnes environ ont bénéficié des dispositions légales [3].

A la même époque, le canton du Valais, qui souffrait d'une crise agraire provenant de la mévente des vins, s'intéressa également à l'industrialisation. Au cours des années 1948 à 1951 l'exode agricole s'accentua. Quelques personnes constituèrent, à cette occasion, une association sans but lucratif, en vue d'étudier la situation économique cantonale, de promouvoir l'émulation privée et publique en faveur de l'industrie et de provoquer l'appui de l'Etat quant à l'industrialisation.

La Société fut fondée le 1er mai 1951 à la suite d'une longue campagne de presse qui dura des années 1948 à 1951. Il s'agit d'un

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 56.

[2] Communication du Département de l'industrie du canton de Fribourg.

[3] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 56 ; Henri Roh, op. cit., pp. 62-69 ; l'ouvrage analyse la loi tessinoise du 1er juin 1951 sur le développement de l'industrie et de l'artisanat.

organisme entièrement privé dont nous décrirons l'activité au Titre II.

Soulignons d'ores et déjà que la Société de recherches économiques et sociales a exercé une action directe en vue de la constitution, sur le plan fédéral, d'un organisme de décentralisation industrielle. En 1952, les cantons du Valais et du Tessin ont demandé au gouvernement fédéral de coordonner les efforts qui risquaient de se disperser sur le plan suisse. De fait, à côté du Tessin et du Valais, d'autres cantons se mettaient en route et on pouvait craindre un manque de coordination. C'est ainsi que l'Etat du Tessin et la Société valaisanne de recherches économiques et sociales ont demandé à la Confédération de prendre en main l'affaire [1]. Le gouvernement fédéral chargea le délégué aux possibilités de travail de réunir les cantons intéressés. Ces derniers signèrent une convention intercantonale dont nous reparlerons et qui constitua à Zurich un Bureau de coordination en vue de favoriser l'installation d'entreprises industrielles et artisanales dans les régions de montagne.

* * *

Une fois de plus dans ce récent mouvement de décentralisation au profit des cantons agricoles et des vallées alpestres, l'initiative est partie des communautés locales. Dans le canton du Tessin, ce sont les députés du législatif qui ont demandé l'intervention de l'Etat. L'Etat a demandé à la Confédération de coordonner les efforts sur le plan suisse.

Dans le canton du Valais, l'initiative est partie des privés, qui ont constitué une association de droit privé et ont demandé la constitution, sur le plan communal, de commissions de développement industriel ; sur le plan cantonal, l'Office de recherches industrielles a obtenu l'appui de l'Etat.

La Confédération n'est intervenue qu'en dernier ressort sur l'appel des communautés cantonales. Et la Confédération n'a fait que coordonner les efforts des Etats cantonaux. En cela, elle répondait, en outre, au postulat déposé aux Chambres fédérales par le député valaisan, Paul de Courten, qui, en juin 1951, priait la Confédération de « renseigner les Chambres sur les mesures qu'elle pensait prendre pour décentraliser l'industrie au bénéfice des vallées alpestres » [2].

Il sera intéressant maintenant d'examiner dans le détail l'action

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité des exercices 1951 et 1952, pp. 8-9 ; Chambre valaisanne de commerce, Sion, Rapport d'activité 1951-52, pp. 43-45.

[2] Chancellerie fédérale, Berne, Résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale, session d'été 1951, pp. 16-17.

d'un Etat cantonal, en l'occurrence celle du Valais, action conduite essentiellement par la Société valaisanne de recherches économiques et sociales. Nous choisissons le Valais étant donné que l'initiative tendant à décentraliser l'industrie suisse est partie de cet Etat et que la Société de recherches économiques et sociales a étudié la question de très proche. Nous verrons ensuite comment la Confédération a conçu son rôle.



◁ La vigne, les jardins fruitiers et les champs côtoient le Rhône — *Provins, Sion.*

TITRE I

Le Valais économique et sa nouvelle politique d'industrialisation 1949-1959

Avant d'aborder l'étude du récent mouvement d'industrialisation et pour mieux le comprendre, il nous paraît nécessaire d'esquisser, au préalable, les conditions dans lesquelles se développe la vie économique et industrielle valaisanne, la situation économique du canton sous l'Ancien Régime et à l'époque de la Révolution industrielle ainsi que les progrès de l'industrialisation au cours de la première moitié du XXe siècle.

CHAPITRE I

Les conditions générales de la vie économique en Valais

La vie économique d'un pays dépend de ses conditions géographiques, de ses ressources, de sa population, de son régime politique et de l'état de ses progrès techniques. Nous avons déjà parlé du régime politique du Valais. Voyons les autres facteurs.

SECTION I

Données géographiques

Le Valais est situé dans le massif rocheux des Alpes bernoises et des Alpes valaisannes, entre lesquelles coule le Rhône. Les deux chaînes ont une longueur de 42 lieues et vont du lac Léman aux sources du Rhône. La vallée du Rhône mesure 160 km. de long et ne possède qu'une issue naturelle, celle de St-Maurice. De nombreuses vallées latérales sillonnent les Alpes bernoises et valaisannes. Certaines atteignent jusqu'à 43 km. de long [1].

Le canton du Valais a une superficie de 5 231 km². Le sol productif représente 2 623,5 km². Le sol improductif, 2 607,5 km², soit

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., 1955, p. 4.

49,8% de la surface totale, est constitué par des lacs, des glaciers et des rochers [1].

Quant au climat, il varie suivant les régions. Le Centre et le Haut-Valais connaissent un climat sec et les précipitations sont généralement faibles. Le Bas-Valais jouit d'un climat plus humide étant donné sa proximité du lac Léman.

La région du centre connaît des chaleurs très fortes en été tandis qu'à certaines altitudes le froid est intense, surtout en hiver. Les hivers à la montagne, sont rigoureux mais d'un autre côté, dans la plaine et sur les coteaux des Alpes bernoises, on cultive des fruits du midi. Joints aux cultures maraîchères et au vignoble, ils constituent l'une des principales ressources du canton.

SECTION II

Ressources naturelles

Les ressources agricoles ont été pendant longtemps, et de loin, les plus importantes du Valais. Il faut distinguer trois régions : le Haut-Valais et les vallées latérales disposant de pâturages ; la région de Sierre à Martigny s'adonnant à la viticulture, aux cultures maraîchères et à l'arboriculture ; la région de Martigny à St-Gingolph qui reçoit davantage de précipitations et possède des pâturages ainsi que des cultures maraîchères.

Aujourd'hui, l'industrie hydroélectrique constitue l'une des principales ressources naturelles exploitées dans le canton. La production annuelle d'électricité s'élève à plus de 3 milliards de kwh [2], elle ascendera bientôt à quelque 10 milliards de kwh. Ces dernières décades, la mise en chantier des grands barrages d'accumulation a transformé le visage du pays.

Le bois constitue également une ressource intéressante pour le canton puisque la surface boisée s'élève à plus de 850 km² [3].

Quant aux ressources minérales, on a dit souvent que le Valais est riche en mines pauvres. Certaines d'entre elles sont exploitées de manière continue, d'autres ne sont ouvertes qu'en période de guerre. C'est le cas de l'anthracite. Au cours des deux dernières guerres mondiales, l'exploitation de l'anthracite a donné des reve-

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 142.

[2] Voir infra.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 170.

nus intéressants. Signalons les mines de Collonges, Nendaz, Aproz, Chandoline, Grône et Dorénaz, des Arpalles, Bramois et des Etablons, de Ferden et de Granges, des Moulins, de Salins, Isérables et Tourtemagne.

L'or a également été exploité à Gondo dans la région du Simplon. Le Valais dispose en outre de mines de graphite et de plomb à Nendaz, Goppenstein, Evolène, Bagnes, Charrat, Martigny-Ville et Martigny-Bourg.

Il existe des mines de cuivre au Val d'Anniviers et à Nendaz, de cuivre-argentifière et de molybdène à Mund. Il y a des gisements de nickel, de cobalt et de bismuth, dans le Val d'Anniviers, de magnétite à la Grande-Dixence, d'arsenic à Mund, de pyrite de fer à Aproz, des carrières d'amiante à Grimentz et de talc à Visperterminen ainsi que de nickel aurifère à Evionnaz. Signalons aussi les mines de fer de Mont-Chemin et de Chamoson.

Dans le domaine de la roche, mentionnons le granit des Alpes valaisannes dont l'exploitation donne des pierres de taille de qualité, le marbre de Saillon et de Collonges, les carrières d'ardoises de Salvan et Nendaz, Sembrancher, Vouvry, Saxon et Leytron, etc.

Des carrières de dalles existent également à Sembrancher, Saxon et Orsières. Le quartz qui est très recherché se trouve à St-Léonard, Vouvry, Charrat et dans le Val d'Hérens.

Le Valais détient également de l'argile et de la tourbe mais en quantité limitée. Des prospecteurs viennent de découvrir de l'uranium à la Grande-Dixence ; mais on ne sait pas encore si le filon est exploitable.

Parmi ces ressources naturelles, seules sont importantes celles de l'agriculture, de la houille blanche, du bois et de la pierre. On saisit tout de suite quelle sera l'activité essentielle de la population.

SECTION III

La population

Le canton du Valais, qui comptait 102 000 habitants en 1880 et 136 000 en 1930, en détient actuellement 175 000.[1]. La population est de type alpin. Le Valais a été conquis tour à tour par les Romains, les Burgondes, les Francs, les Sarrasins, les Huns et les ducs de Savoie. Ces derniers occupèrent le Bas-Valais à partir

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit. p. 11.

du XIII[e] siècle. Le Valais a donc subi un grand brassage de races.

Le groupe ethnique du Haut-Valais s'apparente à celui qui habite l'Oberland bernois et la Suisse primitive ; c'est le type alémanique. Au reste, dans la région du Haut-Valais, la langue officielle est l'allemand. De Sierre à la frontière de St-Gingolph, règne le français. Le caractère s'apparente, soit aux Suisses alémaniques pour le Haut-Valais, soit aux Romands et aux Français pour le Bas-Valais [1].

Mais le canton est catholique qu'il s'agisse du groupe alémanique ou du groupe romand.

Le peuple, d'origine essentiellement montagnarde, a été agricole et pastoral jusque vers la fin du XIX[e] siècle. Il est doué d'énergie et de ténacité, ce qui lui a permis de lutter contre les inconvénients de sa situation géographique.

Quant à l'activité économique, elle a évolué à partir de la fin du siècle passé. L'industrie, les métiers, le commerce, la banque, l'assurance, les professions libérales, les services privés et publics ont gagné du terrain. C'est ce qui ressort de la statistique des personnes vivant des différentes branches de l'activité économique : [2]

Années	Agriculture et sylviculture		Industrie et métiers		Autres professions	
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%
1888	76 891	78,40	12 475	12,70	8 796	8,90
1900	78 105	70,—	20 310	18,20	13 097	11,80
1920	74 593	60,70	27 127	22,10	21 261	17,20
1950	63 273	41,90	52 545	34,80	35 120	23,30
1959 (estimation)	61 000	35,—	67 500	39,—	45 000	26,—

Ainsi en l'espace d'un demi-siècle environ, la population agricole est tombée de 78,40% à 35% de la population totale. L'industrie et l'artisanat voient ce même pourcentage passer de 12,7% en 1888 à 39 % en 1959. Les autres professions (commerce, transports, tourisme, professions libérales et services) passent également de 8,90% à 26%. Par rapport au siècle dernier, les proportions sont

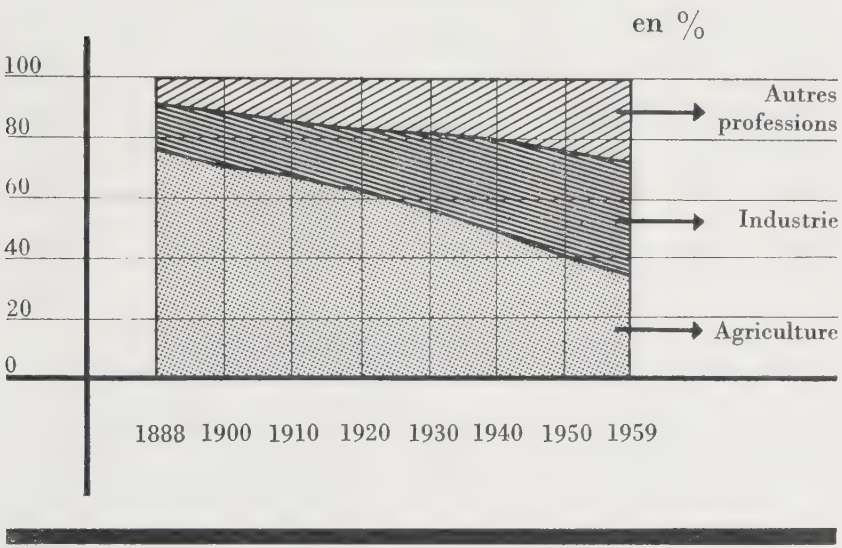
[1] Albert Buchi, Le Cardinal Mathieu Schiner, trad. André Donnet, Neuchâtel, 1950, p. 13.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, Recensement fédéral de la population 14 décembre 1950, 20e volume, Canton du Valais, Berne 1954, pp. 38-39.

inversées. L'industrie, l'artisanat, le commerce et les autres professions sont en train de prendre actuellement l'importance que détenait l'agriculture à la fin du siècle passé. (Fig. 10)

Fig. 10

Evolution de la population valaisanne
de 1888 à 1959



C'est l'indice le plus caractéristique de l'évolution de l'économie valaisanne. Les gens quittent la terre pour les autres professions. Mais dans le même temps, la production agricole n'a pas cessé d'augmenter.

De plus chaque année, sur un excédent des naissances moyen de 2 044 personnes entre 1941 et 1950, 837 ont quitté le canton pour s'établir à l'extérieur. L'excédent migratoire était de 539 entre 1870 et 1880, de 708 entre 1880 et 1888, de 1 194 entre 1910 et 1920, de 686 entre 1920 et 1930 et de 213 entre 1930 et 1941 [1]. Ainsi chaque année un contingent important de Valaisans quittent le canton. Autrefois les hommes s'engageaient dans le métier des armes et

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 18.

servaient dans les armées étrangères. Aujourd'hui fort heureusement, les émigrants vont généralement dans les cités industrielles. D'autre part, les personnes que la terre ne peut plus nourrir sont occupées par l'industrie, les métiers, le commerce, le tourisme, la banque, les professions libérales, etc.

C'est précisément en vue d'occuper, dans la mesure du possible, l'excédent annuel des naissances que l'on préconise l'extension de l'industrie. La preuve que l'industrialisation favorise le maintien sur place de la population est fournie par le bilan de la population des années 1888 à 1910. Contrairement aux autres périodes mentionnées plus haut, le Valais a accusé un gain migratoire moyen de 64 personnes entre 1888 et 1900 et de 85 entre 1900 et 1910. Or, cette période coïncide avec l'introduction de la grande industrie dans le canton [1].

Mais pendant longtemps la croissance industrielle du Valais a été gênée par l'insuffisance des moyens de communication.

SECTION IV

Les moyens de communication

On a dit que le Valais est une vallée encaissée entre les Alpes valaisannes et les Alpes bernoises et dont la seule issue naturelle et celle de St-Maurice sur le canton de Vaud.

Pourtant déjà bien avant J.-C., le Valais était un pays de transit. Se trouvant sur les passages reliant l'Italie à la Gaule, le Valais fut le théâtre de nombreuses guerres, notamment entre les Gaulois et les Romains. Les cols du Simplon et du Grand-St-Bernard étaient déjà utilisés à cette époque. La route du Simplon était essentiellement commerciale et celle du Grand-St-Bernard servait à relier Milan à Mayence par le Mont Jupiter [2].

D'autres passages moins importants, le col de St-Théodule, par exemple, étaient également utilisés par les Romains. Des services postaux romains circulaient sur le Simplon et le Grand-St-Bernard [3].

Plus tard, au XIII[e] siècle, l'évêque Henri de Rarogne voulut développer les relations commerciales avec l'Italie. A cet effet, il améliora les moyens de communication et se mit en rapport avec

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 18.
[2] Albert Buchi, op. cit., p. 15.
[3] Albert Buchi, op. cit., p. 15.

des industriels et des commerçants de Milan. Le Simplon connut à cette époque un essor appréciable. Les Lombards et les Florentins utilisaient ce col pour se diriger vers la France [1].

Pour faciliter les échanges de produits laitiers, de bétail, de produits industriels et de sel, denrée de première nécessité pour l'agriculture valaisanne, la route du Simplon fut encore améliorée. Et grâce à Gaspard de Stockalper (1609-1691), qui avait obtenu l'affermage des sels du canton du Valais, on construisit le fameux canal de Collombey au Léman et qui porte le nom de son auteur. Ce canal servait essentiellement à transporter les marchandises provenant du lac Léman ou allant dans cette direction [2].

Au début du XIX[e] siècle, Napoléon transforma le Valais, Etat indépendant, en un département français qui prit le nom de Département du Simplon. Napoléon construisit la route, qui porte encore aujourd'hui son nom, sur toute la longueur de la vallée du Rhône. Il améliora en outre la route du Simplon. On sait au reste qu'il traversa le Grand-St-Bernard avec son armée pour se rendre en Italie du Nord. Mais c'est à la fin du XIX[e] siècle et au cours de la première moitié du XX[e] siècle que les routes valaisannes furent améliorées et agrandies. Les routes cantonales et communales, soumises aujourd'hui au contrôle de l'Etat, mesurent 1 025 km. ; 314 km. sont des routes cantonales et 711 sont des routes communales. A côté de cela, il existe des chemins muletiers, qui mesurent 580 km., et des routes carrossables atteignant 370 km. et dont les frais d'entretien reviennent aux communes [3].

Le réseau principal est constitué par la route cantonale de St-Gingolph à Brigue, mesurant 125,7 km. ; elle donne accès à 6 voies alpestres conduisant à l'extérieur du canton. Il s'agit des routes de la Furka, du Grimsel, du Simplon, du Grand-St-Bernard, de la Forclaz-Châtelard et de Morgins.

Il existe, en outre, un certain nombre de voies reliant la plaine du Rhône aux stations alpestres alors que de nombreuses routes relient les villages de la plaine à la montagne.

Aujourd'hui le Valais est ainsi sorti en partie de son isolement ; et les villages de la montagne sont mieux desservis qu'autrefois. On sait que la route est l'agent essentiel de la civilisation.

Dernièrement, on a construit toute une série de téléphériques reliant certains villages de la plaine à ceux de la montagne. Cela permet aux ouvriers de se rendre en plaine pour le travail. On a construit également des téléphériques dans les régions touristiques.

[1] J.-B. Bertrand, Notes sur le commerce, l'industrie et l'artisanat en Valais avant le XIX[e] siècle, Sion, 1942, p. 8.

[2] J.-B. Bertrand, op. cit., pp. 11-12.

[3] Etat du Valais, Sion, Rapport du Conseil d'Etat 1955, pp. 214-224.

Quant aux chemins de fer, c'est le 14 juillet 1859 que fut ouverte la première ligne en Valais : celle qui reliait Bouveret à Martigny. Le tronçon Martigny-Sion fut ouvert à la circulation le 10 mai 1860. Le tronçon Sion-Sierre fut ouvert à son tour le 15 octobre 1868. La ligne Sierre-Loèche fut inaugurée le 1er juin 1877 et le 1er juillet 1878, la voie atteignait enfin Brigue. Ce n'est que le 1er juin 1906 que le tunnel du Simplon fut ouvert à la circulation. Cette ouverture du Simplon fut envisagée comme liaison économique non seulement entre la Suisse et l'Italie mais aussi entre la France et l'Italie. Enfin le 27 juin 1906, le Grand Conseil de Berne adopta le projet du tunnel à travers le Lötschberg. Ce tunnel constitue un avantage certain pour les pays de l'Europe du nord, en particulier pour la Belgique, dans leurs échanges avec le port de Gênes [1].

De plus à des fins touristiques, on a ouvert des lignes de chemins de fer dans les vallées latérales. Signalons les lignes du Viège-Zermatt, de la Furka, du Gornergrat, du Loèche-les-Bains, du Sierre-Montana-Vermala, du Martigny-Châtelard, du Martigny-Orsières-Châble, du Monthey-Champéry et de l'Aigle-Ollon-Monthey.

L'apparition du chemin de fer en Valais constitua un puissant facteur d'échanges commerciaux et d'expansion économique.

A côté de la route et du chemin de fer, on devrait signaler la navigation fluviale et aérienne. Toutefois, le Rhône n'est pas navigable. Seul fut utilisé en son temps le canal Stockalper pour le transport des marchandises de Collombey au Léman. D'autre part, le Valais possède une petite partie du Léman. Les ports du Bouveret et de St-Gingolph reçoivent en été les bateaux touristiques du Léman. Ajoutons que la réalisation du canal du Rhône au Rhin favoriserait les échanges commerciaux du canton.

Quant à la navigation aérienne, elle est à peine à ses débuts. Le Valais dispose de plusieurs aérodromes militaires ; et l'aérodrome civil de Sion se développe. Mais aucune ligne aérienne ne fait escale actuellement à Sion. L'Aéro-Club de Sion a cependant organisé des services d'avions-taxis. Nous avons déjà eu l'occasion de souligner ailleurs que le canton du Valais doit se préoccuper d'agrandir son aérodrome civil [2]. Il ne fait pas de doute que la possibilité d'atterrir dans la capitale favorisera l'extension de l'industrie, du commerce et du tourisme.

[1] M.-W. Haenni, Quelques mots sur l'industrie et le commerce en Valais, conférence donnée à la société industrielle des arts et métiers, Sion, 1917, p. 5.

[2] Henri Roh, Décentralisation et développement industriels ; pour une politique fédérale et cantonale, p. 88 ; Rapports d'activité 1951-1956 de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion.

Quant aux postes, on a vu que les empereurs romains avaient déjà organisé des services postaux. Jusqu'en 1616, le service postal fut rempli par des tambours qui faisaient l'office de messagers. Mais en 1698, un certain Fischer de Berne acquit des lettres patentées lui octroyant le monopole du courrier sur le parcours Genève - Milan. Toutes les lettres écrites et débitées en Valais étaient livrées gratuitement. De 1804 à 1831, le Valais céda la poste aux lettres à l'administration des postes du canton de Vaud, sauf entre 1810 et 1815, période du Département du Simplon. Toutefois, en 1830, le système de la ferme fut supprimé et remplacé par une régie dépendant directement du gouvernement valaisan. Ce système dura jusqu'à la centralisation des postes suisses décrétée par la constitution de 1848 [1].

Quant au télégraphe, au téléphone, à la radio et à la télévision, leur évolution alla de pair avec celle des autres Etats confédérés puisque la Confédération en conserve la haute surveillance.

En définitive, l'histoire du Valais est caractérisée par sa lutte contre « l'environnement », en l'occurrence contre les difficultés de communication des vallées latérales entre elles et avec la plaine, de même qu'entre le Valais et l'extérieur. Il faut reconnaître que le XIXe siècle et la première moitié du XXe ont tiré le Valais de son isolement, grâce à la construction de magnifiques routes alpestres et des tunnels du Simplon et du Lötschberg. Aujourd'hui, on va aller plus loin. Pour faire face aux nécessités de la circulation automobile, deux tunnels routiers vont être construits : l'un sous le Rawyl reliant Sion et Sierre au canton de Berne, l'autre sous le Grand-St-Bernard reliant Martigny à Turin.

Certes, si l'on a sorti un pays de son isolement, s'il possède une population active et des ressources naturelles, si l'on connaît les données géographiques composant « l'environnement », on peut en déduire ses possibilités dans le domaine économique. Toutefois, rappelons que c'est l'homme qui demeure l'agent essentiel de l'expansion et de la politique économiques. Or l'homme pourra diriger son activité dans toutes sortes de secteurs, par exemple, dans l'agriculture, le tourisme, l'industrie ou le commerce. Suivant l'activité qu'il déploira, son niveau de vie sera plus ou moins élevé, son économie plus ou moins avancée et ses progrès techniques plus ou moins développés.

Nous pourrons nous faire une idée des progrès économiques, sociaux et techniques du Valais au moyen d'un court aperçu historique.

[1] Ferdinand de Torrenté, Développement industriel du Valais, Genève, 1927, pp. 4-20.

CHAPITRE II

La situation économique du Valais à la fin de l'Ancien Régime et à l'époque de la Révolution industrielle

(fin du XVIIIe et début du XIXe siècle)

A cette époque, le Valais était un canton essentiellement agricole et pastoral. Etant donné sa situation géographique, on l'a dit, il a toujours été propice au commerce et au transit. Mais l'artisanat et l'industrie jouaient un rôle absolument secondaire.

SECTION I

Le Valais agricole et pastoral

Le Français Echassériaux écrivait en 1806 : « On ne fabrique, on ne manufacture rien en Valais ; le Valaisan exporte des laines brutes, des bestiaux, des cuirs verts, quelques pelleteries ; le froment, le seigle, l'orge, le vin, le maïs, le bois sont les principaux produits du Valais ; pour ses autres besoins, il est tributaire de l'industrie de ses voisins. Il possède des matières premières (laine, cuir), mais elles sortent brutes à l'étranger qu'elles vont enrichir et qui les lui rend manufacturées. Le produit des douanes repompe l'argent que ses besoins le forcent d'exporter, le service à l'étranger

rapporte un peu de numéraire à la République sinon la balance de son faible commerce se retournerait entièrement contre lui et lui enlèverait bientôt tout son numéraire. Il y a des mines d'or, d'argent, de cuivre, mais ces métaux dorment ensevelis. Les quelques arts grossiers sont exercés par des mains étrangères. La vie purement agricole, pastorale a déposé dans ces mœurs un fond de simplicité, de désintéressement, qui, joint à la nature de son existence et de son climat, lui inspire peu de besoins » [1].

L'établissement, en 1802, d'une taxe sur les professions industrielles et commerciales permet de se faire une idée de leur importance à cette époque. Ces taxes touchaient 258 personnes occupées dans le commerce, 256 dans l'alimentation (meuniers, boulangers, bouchers), 186 dans l'hôtellerie, 148 dans l'artisanat, 103 dans les carrières libérales et 2 établissements industriels seulement. Le reste de la population s'occupait de l'agriculture [2]. Et le rapport du Conseil d'Etat à la diète, le 8 octobre 1802, affirmait « que toutes les richesses du pays consistent dans le commerce des bestiaux et fromages » [3].

Le canton vivait en économie quasi fermée. L'agriculture fournissait aux paysans l'indispensable pour l'existence : le logement, la nourriture et l'habillement. Dans les vallées, chaque ménage avait son métier et tissait la laine des brebis dont il faisait un drap grossier.

« Par les cols de montagne, par le défilé de St-Maurice, plus rarement par les barques du Léman, le Valais exportait soit au Piémont, soit dans les cantons primitifs ou de Berne, soit aux pays des Grisons ou de Vaud, son excédent en bétail, en fromage et beurre, viandes salées, vins, bois, céréales, laines et cuirs bruts, agaric, résines et térébenthine de mélèze, plantes médicinales, miel, gibier, escargots, chaux et plâtre, pierre ollaire, talc, amiante (asbesth), écorces, et en importait du vin (dans les dixains supérieurs), du riz, du maïs, des tissus, des huiles, des châtaignes, des épices, de la poterie, etc. Münster cite une vallée (Conches ou Bagnes) qui comptait plus de 3 000 vaches laitières. Conches livrait en moyenne à l'Italie pour 1 000 écus annuellement de génisses grasses. D'après les notes de Jean de Vantéry, il sortit du gouvernement de Monthey du 10 janvier au 15 février 1790, 5 593 livres de beurre, dirigées en partie sur Vevey, Lausanne, Genève, et d'après celles du vicaire Clément, les gens du Val d'Illiez ont vendu, sur le marché de Monthey, de juin à fin décembre 1794, 62 000 quintaux de beurre à 6

[1] Joseph Echassériaux, Lettres sur le Valais, Paris, 1806, p. 62.
[2] J.-B. Bertrand, op. cit., p. 29
[3] J.-B. Bertrand, op. cit., p. 29.

batz, souvent 6½ la livre en moyenne (il est vrai qu'environ $^1/_3$ de cette quantité provenait de Savoie. Cette vente ne rapportera pas moins de 1 860 000 écus petits. » [1]

SECTION II

Le Valais commercial

Le Valais était également le siège d'un commerce de transit entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, entre l'Italie et la France par le Simplon, le Grand-St-Bernard et par le défilé de St-Maurice. Entre le XV[e] et le XIX[e] siècle, plus d'une trentaine de cols alpins furent utilisés pour les échanges commerciaux. Citons les principaux : la Furka, le Grimsel, le Lötschenpass, la Gemmi, le Rawyl et le Sanetsch sur le versant nord, et, sur le versant méridional, le Nüfenen, le Gries, l'Albrun, l'Entronat, le Théodule, le col de Fenêtre, le col de Balme, le col de Cou, etc. Au XVII[e] siècle, les habitants de la vallée de Viège, par exemple, fréquentaient assidûment les foires du Nord de l'Italie. D'autre part, les marchands étrangers ouvrirent des comptoirs dans le canton. Les Lombards pullulèrent en Valais pendant plusieurs siècles ; ils furent d'abord marchands et banquiers puis, peu à peu, notaires, juristes, clercs et chanoines. Ils possédaient des comptoirs, notamment à Brigue, Loèche, Sierre, Sion, Conthey, Saillon, Martigny, Sembrancher, St-Maurice [2].

Pour faciliter le trafic, l'Etat avait établi sur les passages principaux des entrepôts nommés « soustes ». L'Etat percevait des droits d'entrepôt dont le produit servait partiellement à l'entretien et à la construction des routes et des ponts.

Le transport des marchandises s'effectuait par chars à cheval ou à dos de mulet. Le voiturage procurait un revenu intéressant à de nombreux ouvriers.

Le commerce local se faisait essentiellement par le truchement des foires qui étaient nombreuses sous l'Ancien Régime. Les calendriers de la fin du XVIII[e] siècle signalent plus de trente localités comme siège de foires. De plus, chaque semaine des marchés se tenaient dans les principales localités. Ces foires avaient pour but d'introduire dans le pays les produits manufacturés tandis que les

[1] J.-B. Bertrand, op. cit., p. 5.
[2] J.-B. Bertrand, op. cit., p. 7.

marchés étaient destinés à l'approvisionnement des denrées indispensables : viandes, graines, produits laitiers.

C'est à ces foires et marchés également que se vendaient l'excédent de la production de toile, de laine ou de drap, fabriqués à domicile, ainsi que les produits de l'agriculture : « tommes »[1], cabris, agneaux, etc. Ce pécule permettait d'acquérir les épices, la mercerie, la quincaillerie nécessaires au ménage et de recourir aux services du petit artisanat[2].

SECTION III

L'artisanat

Les métiers étaient exercés en partie par des étrangers. Chaque localité disposait des maîtres d'état indispensables : tailleurs, cordonniers, charrons, tonneliers, tanneurs, menuisiers, charpentiers, forgerons, serruriers, etc. ; la profession artisanale était le plus souvent accessoire dans les villages, l'agriculture demeurant l'activité essentielle des habitants. Très tôt déjà, les métiers s'étaient organisés en corporations. On cite le cas du Conseil de Sion qui, en 1269 déjà, édictait des règlements relatifs aux différents corps de métiers. Comme dans les autres villes suisses, à Sion, surgit une confrérie des forgerons, chaudronniers et maçons en 1466 ; une confrérie des boulangers et meuniers, en 1487 ; des bouchers, peaussiers, corroyeurs et tanneurs, en 1512 ; des merciers et tailleurs, en 1527 ; des selliers, en 1672 ; des serruriers, en 1641 et enfin celle des cordonniers[3].

Des corporations analogues existaient dans les autres localités du canton : à Martigny, Brigue, Monthey, St-Maurice, etc.

Les tanneries étaient très répandues. Sur la base d'un rapport de la Préfecture du Simplon de 1812, J.-B. Bertrand les estime à 85 pour l'ensemble de la vallée du Rhône. Pour cette même année, Ferdinand de Torrenté les évalue à 116[4].

Pour sa part, en 1812, l'historien Schiner, dans sa « Description du Département du Simplon », observe que le Valais exportait les

[1] Petit fromage fabriqué à domicile avec la production domestique.
[2] J.-B. Bertrand, op. cit., p. 16.
[3] J.-B. Bertrand, op. cit., p. 16.
[4] J.-B. Bertrand, op. cit., p. 23 ; F. de Torrenté, op. cit., p. 11.



Vue de Sion — *D. V. T. Sion.*



Presses et laminoirs — *A I. A G*, Chlons.

peaux à bon marché et les rachetait fort cher[1]. Les entreprises tannaient les cuirs de toutes espèces : peaux d'ours, de loups, de chamois, de chevreuils, de lièvres et de renards.

SECTION IV

L'industrie

Quant à l'industrie, on a vu que sur la base d'une taxe concernant les professions industrielles et commerciales, le gouvernement avait recensé deux établissements industriels seulement.

Si l'on peut douter de la statistique établie par le gouvernement, étant donné qu'elle était effectuée pour des raisons fiscales, le chiffre articulé n'en est pas moins significatif : il démontre que l'activité industrielle était quasi insignifiante, à cette époque, en Valais.

Remarquons qu'au cours des siècles on a tenté d'exploiter les ressources minérales du pays. Une fonderie était installée à proximité des principales mines ; ces dernières étaient aussi nombreuses que déficitaires. Il existait des fonderies à Schmiedigenhäusern pour l'exploitation du minerai de fer de la vallée de Binn, de Feldbach et de Helsen, de même qu'à Selkingen, Mörel et Viège pour le Haut-Valais. Dans le Bas-Valais, à côté des forges de Bagnes qui s'étaient spécialisées dans la fabrication des piques pour l'armée au XVIII[e] siècle, on note l'existence des fonderies de Riddes, d'Ardon et des Valettes. La fonderie des Valettes utilisait les pyrites du Mont-Chemin et celle d'Ardon le minerai de fer de Chamoson. Il y avait, d'autre part, des fonderies de cloches déjà au XV[e] siècle à Reckingen ; on fabriquait des clochettes de vaches à Reckingen et à Bagnes. Il existait également une verrerie à Ottans en amont du Trient. Cette entreprise compta jusqu'à 40 ouvriers à la fin du XVIII[e] siècle. Il existait également une fabrique de draps à Naters. On fabriquait de la poudre dans différentes localités du canton[2].

A l'époque de la Révolution industrielle, un Valaisan, Pierre de Rivaz, se fit connaître en apportant des perfectionnements à l'horlogerie. En l'année 1749, le roi de France lui accorda une patente pour la construction et la vente de ses ouvrages d'horlogerie.

A la fin du XVIII[e] siècle, son fils, Isaac de Rivaz, de St-Gingolph, fit des recherches dans le domaine des gaz à explosion. Pendant une vingtaine d'années, il multiplia recherches et expé-

[1] J.-B. Bertrand, op. cit., p. 23.
[2] J.-B. Bertrand, op. cit., pp. 30-31.

riences en vue de construire une « machine à feu » capable d'actionner les véhicules et les bateaux par l'explosion du gaz hydrogène [1].

Au début du XIX[e] siècle, soit à l'époque où le Valais constituait le Département du Simplon rattaché à la France, le canton possédait quelques fabriques. Citons notamment, près de Martigny, une fabrique de drap qui occupait jusqu'à trente ouvriers ; il existait également une fabrique de clous et de fils de fer à St-Gingolph faisant travailler une vingtaine de personnes. D'autre part, l'annuaire de la Préfecture du Département du Simplon cite, en 1813, la richesse des mines du Valais : « On a découvert jusqu'à présent une infinité de mines de fer, de cuivre, de plomb et quelques mines d'or et d'argent moins considérables. On n'exploite qu'un très petit nombre de mines connues ; celle de l'or à Gondo, près du village de Simplon, indemnise à peine, dans son état actuel, les personnes qui y ont travaillé. Les établissements nouvellement formés dans la vallée de Lötschen où l'on exploite le plomb, à Ardon et aux Valettes près de Martigny où l'on a construit des fonderies de fer, font concevoir des espérances de prospérité. » [2]

Au reste les mines d'or de Gondo avaient déjà été exploitées par Gaspard de Stockalper de la Tour. A côté de l'affermage du sel, il exploita la mine de cuivre de Mörel, la mine de fer de Ganter et possédait des fonderies à Ganter et à Brigue. Il se fit une grande fortune grâce également aux monopoles qu'il s'était octroyés dans l'exportation des escargots, de la térébenthine, de l'agaric du mélèze, des minerais, du vin et même du transport exclusif des marchandises entre Milan et Lyon par le Valais et le Simplon.

Mais c'est au cours de la première moitié du XIX[e] siècle que l'industrie s'éveilla lentement. En 1815, fut fondée à Sion une fabrique de tabac, en 1822, une verrerie à Monthey, en 1839 une fabrique de drap à Bagnes. Les forges d'Ardon se firent connaître en 1850. En revanche, la fabrique de cartonnage de Vouvry existait déjà depuis 1639.

Le 22 janvier 1853, l'Etat du Valais octroyait la concession pour l'établissement d'une ligne de chemin de fer Bouveret-Sion à une société anonyme. Mais les travaux, on l'a vu, commencés en 1854 ne furent achevés qu'en 1878. Le Valais bénéficia donc assez tard de l'établissement des lignes de chemin de fer [3].

En 1858, une scierie s'installa à Brigue. Vers la même époque, diverses fabriques apparurent successivement : la brasserie de Sion, en 1860 ; une fabrique de chapeaux à Bramois en 1871 ; une fabri-

[1] J.-B. Bertrand, op. cit., p. 41 ; M.-W. Haenni, op. cit., p. 3.

[2] Annuaire de la Préfecture du Département du Simplon, 1813, p. 112.

[3] M.-W. Haenni, op. cit., p. 5.

que de pâtes alimentaires, à Martigny, en 1878 ; une manufacture de tabac et de cigares à Monthey, en 1881 ; une fabrique de conserves alimentaires, à Saxon, en 1885 ; et la Société suisse des explosifs, à Gamsen, en 1894 [1].

Diverses causes sont à la base de ce retard. Selon Bertrand « le peuple valaisan se désintéressait dans sa généralité du commerce et de l'industrie » ; certains (Dr Schiner, P. Furrer) affirment même qu'il n'affichait pour eux que du dédain. Il semblerait qu'à fortiori le patriciat eût considéré comme une déchéance, une dérogeance, de s'y adonner. Le contraire n'a pourtant pas de quoi surprendre, car, moralement tenu de faire face à un genre de vie plus dispendieux, plus confortable, plus fastueux, il devait se procurer les moyens appropriés. L'artisanat et le négoce étant incompatibles avec sa dignité réservée au vulgaire, il bornait son activité soit aux fonctions publiques de vidonde, de châtelain, de banneret, de gouverneur, etc. — celles-ci particulièrement lucratives — soit surtout aux services capitulés (France, Espagne, Piémont, Rome, etc.) » [2].

D'autre part, le Valais devait lutter contre les obstacles naturels et les ravages causés aussi bien par le Rhône que par les torrents : des parties importantes de la plaine du Rhône étaient entièrement marécageuses et à chaque instant le fleuve, les cours d'eaux et les torrents dévastateurs nécessitaient une énergique action de défense.

De plus, pendant très longtemps, le Valais a souffert des luttes intestines, entre le Haut et le Bas-Valais. Ces luttes n'étaient pas faites pour favoriser l'esprit d'entreprise.

Mais le plus grand obstacle fut, pendant très longtemps, l'insuffisance des moyens de communication. La construction du chemin de fer du Simplon et le percement du tunnel du même nom ont sans conteste apporté une aide efficace à l'industrialisation. Mais avec le chemin de fer arrivèrent, à bien meilleur compte, les minerais de fer étrangers qui firent fermer incontinent la plupart des mines encore en exploitation.

D'autre part, avec l'économie d'échange, des quantités de métiers artisanaux périclitèrent ou disparurent. C'est le cas de la tannerie, de la fabrication de la poudre, de la fabrication des faulx, des clous, des ustensiles de cuisine, etc.

Mais l'assèchement de la plaine du Rhône, l'utilisation de l'énergie hydroélectrique, le développement des moyens de communication et de la banque à partir du début du XX[e] siècle allaient donner au canton du Valais une nouvelle expansion.

[1] M.-W. Haenni, op. cit., p. 5.

[2] J.-B. Bertrand, op. cit., pp. 37-38.

CHAPITRE III

L'économie valaisanne au cours de la première moitié du XXe siècle

On se fera une certaine image de l'activité économique du Valais au cours de la première moitié du XXe siècle en examinant la répartition de la population entre les différentes branches économiques. Voici quelques statistiques : [1]

Activités économiques	1900 Chiffres absolus	1900 en ‰	1950 Chiffres absolus	1950 en ‰
Agriculture, sylviculture	78 105	700	63 273	419
Mines et carrières	863	8	1 153	8
Industries et métiers	19 447	174	51 392	340
Commerce, banque, assurance	2 401	22	8 389	56
Hôtels, pensions, restaurants	2 484	22	4 830	32
Transports, communications	3 052	27	7 465	49
Services publics, services privés	3 052	27	8 747	58
Service de maison	1 745	16	2 150	14
Journaliers (sans journaliers agricoles)	194	2	419	3
Etablissements	169	2	2 863	19
Chômeurs	—	—	257	2
TOTAL	111 512	1 000	150 938	1 000

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, Recensement fédéral de la population, 1er décembre 1950, 20e volume, canton du Valais, Berne 1954, pp. 38-39.

Les modifications les plus profondes sont intervenues dans l'agriculture, qui voit sa population diminuer, et dans l'industrie et les métiers dont l'importance a doublé en 50 ans. L'augmentation est également sensible dans le commerce, la banque, l'assurance, dans les transports et communications ainsi que dans les services publics et privés.

Ces modifications nous incitent à examiner rapidement l'évolution des principales branches de l'économie valaisanne, soit de l'agriculture, du tourisme, des transports, du commerce, de la banque et de l'industrie.

SECTION I

L'agriculture

On a déjà dit que l'agriculture valaisanne est diverse. Dans les vallées latérales et dans le Haut-Valais, l'élevage du bétail prédomine. Dans le Centre, règnent la viticulture, l'arboriculture et les cultures maraîchères, dans le Bas-Valais, les cultures maraîchères et l'élevage du bétail.

Le Valaisan a dû lutter contre la nature pour maintenir ses exploitations agricoles. En plaine, la correction du Rhône a permis l'extension de l'arboriculture et des cultures maraîchères. Au début du siècle, l'Etat a entrepris de grands travaux pour endiguer le Rhône et assécher les marais. C'est ainsi qu'on a construit vingt-trois grands canaux dont le coût s'est élevé à quelque 17 millions de francs. D'autre part, dès le début du siècle, les autorités ont également discipliné les affluents du Rhône, lesquels demeuraient une menace constante en période de crues. Ces corrections imposent, encore aujourd'hui, de lourdes charges aux communes et à l'Etat [1].

Assèchement en plaine, mais aussi irrigation, particulièrement à la montagne. L'eau est amenée parfois sur de très longues distances. On estime à 2 000 km. environ la longueur des « bisses » (canaux pour l'irrigation). Leur construction a coûté environ 20 millions de francs et leur entretien nécessite environ un million de francs par année [2].

Cette irrigation vaut aussi bien pour la prairie, pour la vigne que pour les cultures maraîchères et les champs.

[1] Oscar de Chastonay, Panorama économique du Valais, Conférence prononcée à la journée des banquiers, à Zermatt, le 2 septembre 1944, p. 3.

[2] Oscar de Chastonay, op. cit., p. 3.

La *prairie* valaisanne compte environ 290 km². Les pâturages forment 1 371 km² répartis entre 547 alpages [1].

Le nombre des exploitations agricoles ascende à 21 549 dont plus de 63 % ont moins de deux hectares. Le recensement du bétail a donné les chiffres suivants pour 1956 [2] :

Chevaux	1 278
Bovins	59 825
Porcs	24 678
Moutons	28 518
Chèvres	17 249
Poules	149 137

La production laitière peut être estimée à environ 80 millions de litres par an.

Le Valais compte, en outre, 3 millions *d'arbres fruitiers ;* ce sont essentiellement des poiriers et des pommiers. Mais le Valais possède aussi des abricotiers, des pêchers, des cerisiers et des pruniers [3].

D'autre part, sur 5 018 ha. de terres ouvertes en 1955, on dénombrait 2 060 ha. de céréales, 1 502 ha. de pommes de terre, le reste étant constitué par les *légumes,* les betteraves et le tabac [4]. Dans les céréales, le Valais cultive surtout le seigle.

Quant à la production des fruits et légumes, elle a évolué de la manière suivante à partir de 1934 [5] :

1934	8 842 000 kg.
1940	16 372 000 kg.
1950	21 399 000 kg.
1955	30 943 293 kg.
1958	61 820 000 kg.
1959	31 308 894 kg.

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, Annuaire statistique 1958, p. 96.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 109.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 105.

[4] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 106.

[5] Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes, Saxon, Rapport d'activité 1959, p. 26.

C'est dire que la production des fruits et légumes croît de manière régulière.

Pour la *viticulture*, les surfaces cultivées s'élèvent à 3 551 ha. La production a passé de 14 millions de litres en 1930 à 42 millions en 1958. La récolte de l'année 1958 est plutôt forte ; la production annuelle moyenne s'élève à 35 millions de litres environ. La surface viticole s'étend également chaque année. En 50 ans, elle a passé de 2 500 ha. à 3 551 ha [1]. La récolte des vins est absorbée en grande partie par deux organisations : l'Union des négociants en vins, dont la capacité d'encavage représente environ deux tiers de la récolte moyenne et la Fédération de Producteurs de vins du Valais. Provins, qui groupe environ 4 000 sociétaires et dispose d'une capacité d'encavage de quelque 17 millions de litres [2].

Le Valais est appelé, à juste titre, la Californie de la Suisse. En fait, la production agricole est exportée du canton dans sa majeure partie. C'est l'un des éléments importants de notre balance commerciale.

Quant aux *forêts*, le Valais disposait en 1958 de 84 692 ha. de surface boisée ; 75 702 ha. appartiennent aux communes. En 1957, la valeur des bois coupés s'est élevée à environ 5,1 millions de francs pour les communes. Le rendement net a laissé un million de francs. En 1957, les communes ont livré les quantités suivantes : [3]

Feuillus	4 711 m^3
Résineux	85 072 m^3
Bois à brûler	33 742 m^3
Bois d'œuvre	56 041 m^3

Le rendement brut de l'agriculture peut être évalué à environ 150 millions de francs par an. De par la population qui en dépend, elle occupe une place de premier plan dans le pays. Il en est de même de son frère jumeau, le tourisme, autre élément favorable à la balance des comptes du Valais.

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., pp. 123-124.

[2] Fédération valaisanne des producteurs de vins, Provins, Sion, Rapport d'activité 1958, pp. 3-10.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., pp. 130-131.

SECTION II

Le tourisme

Parmi les promoteurs du tourisme figurent les romantiques. Leur engouement pour la nature les a poussés à préconiser la vie à la campagne et à la montagne. C'est ainsi que les premiers hôtels du Valais se sont ouverts entre 1830 et 1840 sur la route de la Forclaz, au glacier du Rhône et à Zermatt.

Mais le tourisme ne se développa sérieuseusement qu'à partir de la création des lignes de chemin de fer. Aujourd'hui les routes touristiques lui apportent un regain de prospérité.

Nous avons donné plus haut la liste des chemins de fer et des routes touristiques du Valais.

Signalons simplement, à titre indicatif, que le nombre des voyageurs sur les chemins de fer de montagne a passé de 747 mille en 1929 à 2,78 millions en 1956[1].

D'autre part, le nombre des voyageurs, pour la période de juin à septembre, sur les automobiles postales des principales lignes touristiques a passé de 83 455 en 1929 à 456 902 en 1949 et à 666 mille en 1956[2].

Relevons en outre que le tourisme demande la réfection accélérée du réseau routier. Il est également partisan de la construction des tunnels routiers reliant Berne au Valais par le Rawyl et le Valais à l'Italie par le Grand-St-Bernard. Et il trouvera également un intérêt certain au développement du trafic aérien.

En 1880, le Valais comptait 79 hôtels avec 3 937 lits. En 1958, il comptait 584 exploitations avec 17 156 lits[3]. Il se trouve au troisième rang des cantons suisses. La moitié environ des exploitations sont saisonnières.

Voici d'autre part, le chiffre des investissements pour l'année 1937 : (533 hôtels avec 17 634 lits).

Bâtiments	Fr. 8 252 950,–
Mobilier	Fr. 79 831 411,–
Terrains	Fr. 29 543 251,–
Valeur totale des investissements	Fr. 117 627 612,–

[1] Chambre valaisanne de commerce, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 39.
[2] Chambre valaisanne de commerce, Sion, op. cit., p. 38.
[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit. 1958, p. 222.

Sur ce chiffre, les dettes hypothécaires ascendent à 35,8 millions de francs ; la charge est donc d'environ 31,5 % [1].

Quant au nombre des nuitées, il est monté de 843 mille en 1934-1939 à 2 millions en 1959 [2]. Et les recettes brutes peuvent être évaluées entre 140 et 200 millions de francs.

Le tourisme est particulièrement intéressant pour les vallées alpestres. Partout où le tourisme s'est installé, la population a augmenté. C'est ainsi que de 1900 à 1950, la population a passé de 741 à 1 395 habitants à Zermatt, de 280 à 504 à Saas-Fee, de 545 à 1 715 à Montana, de 848 à 1 330 à Chermignon-Crans et de 704 à 861 à Champéry [3].

Citons encore pour terminer les principales stations valaisannes : Zermatt, Montana, Saas-Fee, Crans, Loèche-les-Bains, Champéry, Verbier, Brigue, Sion, Sierre, Champex, Martigny, Morgins, Grächen, Salvan, Evolène, Lötschental, Finhaut, St-Luc et le Val d'Anniviers, le Val Ferret, les Mayens-de-Sion, etc.

L'agent actif de l'expansion touristique en Valais est l'Union valaisanne du tourisme, réglée par décret du Grand Conseil du 12 novembre 1947.

SECTION III

Le commerce, la banque, les assurances, les services privés et publics, l'enseignement

On a dit qu'entre 1900 et 1959, les professions du secteur tertiaire, c'est-à-dire le commerce, la banque, l'assurance, le tourisme, les transports, les services publics et privés ont vu leur population passer de 11,80% à 26% de la population totale. En ne prenant en considération que les personnes exerçant une activité lucrative, le pourcentage est encore plus élevé ; il passe de 14,1% en 1900 à 27,8% en 1950 et à environ 30% en 1959. C'est dire que le secteur tertiaire est en train de prendre une place importante dans l'économie cantonale.

Cette statistique confirme la thèse selon laquelle le progrès

[1] Erne Fritz, Sion, Entwicklung und Organisation des Walliserfremdenverkehrs, Sion 1950, p. 145.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 230 ; Union valaisanne du tourisme, Sion, Rapport 1959, p. 5.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, Recensement fédéral de la population, 1er décembre 1950, 20e volume, canton du Valais, Berne 1954, pp. 62-69.

technique provoque une intellectualisation des professions et de la vie économique. Le Valais n'échappe pas à cette évolution.

1. Le commerce

A partir de la fin du XIX[e] siècle, le Valais quitte peu à peu l'économie fermée, familiale, pour entrer de plain-pied dans l'économie d'échange. Les magasins de détail pénètrent dans tous les villages. Les coopératives de consommation font leur apparition dès la première moitié du XX[e] siècle et se développent dans l'ensemble du canton. L'importance des marchés et des foires tend à diminuer. Le paysan prend l'habitude d'acheter ses produits auprès du commerce de détail local ou citadin. De plus, dans chaque famille, un membre travaille généralement soit dans l'industrie et les métiers, soit dans le tourisme ou le commerce. Des revenus supplémentaires sont ainsi apportés à la famille. Et la culture des fruits et légumes ainsi qu'une meilleure commercialisation des produits de la vigne et du bétail augmentent les revenus monétaires du paysan. Ce dernier prend ainsi l'habitude de s'adresser au commerce pour obtenir les denrées de première nécessité. Il s'ensuit une augmentation de la circulation monétaire dans le canton.

Le commerce de détail s'est donc très rapidement multiplié. Le nombre des entreprises a passé de 1 255, en 1939, à 1 802 en 1955 [1] ; le nombre d'habitants par point de vente est tombé de 116 en 1939 à 91 en 1955. Cette situation n'a pas manqué d'entraîner une diminution de la rentabilité des petits commerces. D'aucuns demandent, en conséquence, une diminution des points de vente ainsi qu'une meilleure rationalisation de la profession. Au reste, le petit commerce de détail est inquiet de l'arrivée récente des grands magasins (Innovation, Migros, etc.) dans le canton. S'il veut conserver son importance, il devra fournir un très gros effort dans la formation du personnel, dans la publicité et la présentation de la marchandise ainsi que dans la compression des frais généraux. Dans le commerce de gros également, le nombre des établissements a augmenté de manière sensible puisqu'il a passé de 38 en 1929 à 176 en 1955 [2].

Le commerce de gros, d'importation, est peu répandu dans le canton. Il a trait spécialement à l'alimentation, aux produits de chauffage, aux produits agricoles et aux matières premières industrielles ; le commerce d'alimentation et du vêtement subit la concurrence des grands magasins qui achètent la marchandise direc-

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, La vie économique, N° 1 de 1958, p. 22.

[2] Chiffres du commerce de gros communiqués par l'Union commerciale valaisanne, Sion.

tement aux fabriques et en grande quantité, ce qui leur permet d'obtenir des conditions favorables. Comme conséquence, le commerce de gros voit se réduire ses marges de bénéfice.

Le commerce d'exportation des fruits et légumes, des vins et autres produits de l'agriculture s'est organisé plus spécialement au cours de la première moitié du XXe siècle.

En viticulture, il a fallu l'apparition des caves coopératives en 1930 pour augmenter la capacité d'encavage et permettre le stockage des vins. Cette mesure a réduit la dépendance du producteur à l'égard du commerce de gros, principalement au cours des années de grosse récolte. Les caves coopératives se sont groupées tout de suite en une fédération chargée principalement de la commercialisation des vins.

Pour sa part, le commerce des fruits et légumes a mis beaucoup plus de temps à s'organiser. Il faut en attribuer la cause à l'individualisme du producteur valaisan. De nombreuses organisations ont été mises sur pied, ces dernières décades. Citons l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes, l'Union des expéditeurs de fruits du Valais et enfin la Fédération des coopératives fruitières du Valais « Profruits ». Cette société s'est développée ces dernières années ; elle groupe actuellement environ 2 000 producteurs de fruits et légumes et en 1959 elle a vendu quelque 10 millions de kg. de fruits et légumes, soit près du tiers de la production valaisanne.

La production laitière a mis également beaucoup de temps à s'organiser rationnellement. Jusqu'à ces dernières années, chaque village possédait une à deux et même trois laiteries. Le paysan y apportait son lait et obtenait à la fin de l'année le fromage et le beurre proportionnés à ses apports. Dans les mayens, il faisait lui-même son fromage « la tomme » qui n'avait aucune valeur marchande. Aujourd'hui un gros effort de rationalisation a été introduit. Il tend à industrialiser la production laitière. On pousse les consortages de village à s'unir de manière à créer une seule laiterie locale. Le paysan touche en espèces la contre-valeur de son apport. Une expérience vient d'être tentée à St-Martin, dans le Val d'Hérens. Elle vise à mettre en valeur le lait de la commune et celui qui est produit dans les alpages durant l'été. Ce lait est conduit des alpages à la laiterie du village au moyen de pipe-line en matière plastique. Il est à souhaiter que, si cette expérience se révèle probante, elle s'étende à l'ensemble du canton. Elle permettra de valoriser davantage encore les produits laitiers. Ajoutons que la plupart des consortages et des laiteries villageoises sont affiliées à la Fédération valaisanne des producteurs de lait, à Sion. Avec les stations laitières cantonales, cette dernière a été l'agent actif de la rationa-

lisation en économie laitière. Mais une œuvre importante reste encore à réaliser pour une meilleure mise en valeur des produits, spécialement dans les pâturages de montagne et dans les alpages. Quoi qu'il en soit, la Fédération valaisanne des producteurs de lait dispose aujourd'hui des moyens nécessaires pour commercialiser les produits laitiers du canton.

Or au fur et à mesure que se développaient les échanges dans l'économie agricole, une évolution ascendante intervenait également dans la banque et les assurances.

2. La banque, les assurances, les services publics et privés

Jusque vers la fin du XIX[e] siècle, le mouvement monétaire était relativement faible en Valais. Les marchands lombards qui pendant très longtemps ont utilisé la vallée du Rhône pour leurs échanges avec la France, et qui avaient établi des comptoirs en Valais, furent les premiers *banquiers* et cela pendant plusieurs siècles. Ils octroyaient des prêts à des taux usuraires. Les historiens ont relevé que dans certains cas, le taux s'élevait jusqu'à 4% la semaine. Plus tard, quelques banques privées furent fondées et c'est en 1859 qu'une banque cantonale fit son apparition. Le capital fut fixé à 1,5 million de francs dont l'Etat fournit 300 mille francs ; mais la banque fut liquidée en 1870[1]. Ce n'est qu'en 1896 qu'une Caisse hypothécaire et d'Epargne ouvrit ses guichets sous le contrôle de l'Etat. En 1916, cette dernière fut transformée en l'actuelle Banque Cantonale du Valais. Celle-ci a connu un développement extraordinaire. Son bilan, qui était d'environ 30 millions en 1918, a passé à près de 520 millions en 1959. La banque compte 55 représentants dans les villages du canton. Elle a également des agences à Brigue, Viège, Sierre, Martigny, St-Maurice et Monthey ainsi que des comptoirs à Salvan, Champéry, Montana et Zermatt[2].

A côté de la Banque cantonale, on dénombre 134 Caisses Raiffeisen, affiliées à l'Union des Caisses de crédit mutuel de St-Gall et 3 caisses de crédit mutuel indépendantes ; de plus divers établissements privés sont groupés en une association cantonale des banques. Ces banques privées se trouvent dans les principales localités du canton, soit à Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny, St-Maurice et Monthey. Dernièrement, cinq d'entre elles ont été absorbées par l'Union de banques suisses, qui compte ainsi des sièges à Sion, Martigny, Monthey, Sierre et Brigue ; le Crédit Suisse vient d'absorber la Banque Populaire de Martigny et la Société de Banque Suisse, la Banque Populaire Valaisanne de Sion.

[1] F. de Torrenté, op. cit., p. 72.

[2] Banque Cantonale du Valais, Sion, Rapport d'activité 1959, pp. 1-39.

Le total du bilan de l'ensemble des établissements bancaires valaisans est d'environ 1,3 milliard de francs [1]. Ces établissements ont été l'agent actif de l'expansion économique de ces dernières décades.

Remarquons toutefois que les investissements importants dans l'industrie hydroélectrique et dans la grande industrie viennent entièrement de l'extérieur du canton. Les banques valaisannes sont plutôt spécialisées dans les prêts de petite et moyenne importance au commerce, au tourisme, à l'artisanat, à l'agriculture et à l'industrie moyenne.

Parallèlement au développement de la banque, le mouvement des chèques postaux du Valais a pris une extension réjouissante. Le nombre des titulaires de compte a passé de 3 359 en 1946 à 6 250 en 1958 et le chiffre d'affaires de 897 millions de francs en 1946 à 2 103 millions en 1958 [2].

Puisque nous parlons de mouvement monétaire, signalons que la fortune imposable du canton a passé de 479 millions en 1930 à 870 millions en 1958 ; et le budget d'Etat s'est élevé de 9 millions en 1920 à environ 100 millions en 1959 [3].

Ces quelques chiffres indiquent combien le mouvement d'affaires s'est accru dans le canton.

Une image de cette expansion nous est également donnée par l'augmentation des primes *d'assurance* encaissées. Voici, comparées, les primes encaissées en Valais en 1900 et en 1957 dans l'assurance privée [4] :

Sorte d'assurance	1957 milliers de francs	1900 milliers de francs
Vie	12 110	94
Accidents	3 744	—
Responsabilité civile	5 105	179
Incendie	4 625	166
Transports	142	—
Corps de véhicules	803	—
Grêle, animaux	105	5
Autres branches	2 063	1
TOTAL	28 697	445

[1] Banque Nationale Suisse, Berne, Das schweizerische Bankwesen im Jahre 1958, pp. 240-269.

[2] Chambre valaisanne de commerce, Sion, Rapport d'activité 1958, p. 59.

[3] Etat du Valais, Compte 1958, p. 72 ; Budget 1959, p. 2.

[4] Bureau fédéral des assurances, Berne, Les entreprises d'assurances privées en Suisse, 1954, Berne, 1956, p. 226 ; Bureau fédéral de statistiques, op. cit., 1958, p. 332.

L'augmentation du début du siècle à ce jour est sensible puisqu'elle passe de 445 mille francs à 28,7 millions de francs.

Remarquons qu'à part les caisses d'assurance-maladie de personnes et les caisses d'assurance du bétail qui sont répandues dans presque tous les villages du canton, le Valais ne possède pas de grandes sociétés d'assurance. Le siège de ces établissements, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, se trouve principalement dans les villes importantes de Suisse. Ils ont cependant des agences répandues dans les principales localités du canton : à Brigue, Viège, Sierre, Martigny, Sion, St-Maurice et Monthey.

Les primes totales encaissées en Suisse dans les assurances privées en 1957 s'élèvent à 1,3 milliard. La part du Valais s'élevant à 28,7 millions, il s'ensuit que ce dernier paie le 2,2% des primes encaissées en Suisse et se place ainsi au 14e rang des cantons confédérés. Si l'on prend en considération uniquement les primes encaissées pour l'assurance vie, le montant des primes place le Valais au 15e rang, alors que de par le chiffre de la population, il se trouve au 11e rang. En 1957, la moyenne des primes encaissées, sur la vie, par tête de population, s'élève à Fr. 71,40 pour le Valais alors que pour la Suisse, il ascende en moyenne à Fr. 134,7. Le Valais est donc relativement moins assuré sur la vie que d'autres cantons suisses [1].

Les services publics et privés se sont considérablement développés à partir du début du XX[e] siècle, puisque le nombre des personnes actives passe de 1 603 en 1900 à 3 669 en 1950 et que la population dépendant de ces personnes passe de 1 449 à 5 078 en 1950 [2].

Les personnes recensées sous cette rubrique comprennent les professions suivantes : avocats, notaires, secrétaires d'associations, médecins, dentistes, vétérinaires, pharmaciens, mécaniciens-dentistes, demoiselles de réception, infirmiers, coiffeurs, professeurs, instituteurs, pasteurs, prêtres, savants, écrivains, bibliothécaires, journalistes, artistes-peintres, ingénieurs, chimistes, architectes, géomètres, techniciens, musiciens, acteurs, opérateurs de cinéma.

L'augmentation des personnes actives dans ce secteur est de bonne augure. C'est en effet l'un des signes du progrès technique et du relèvement du niveau de vie. Cette augmentation suppose, d'autre part, une amélioration de la formation intellectuelle du peuple.

[1] Bureau fédéral de statistique, op. cit., 1958, p. 332.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, Recensement fédéral de la population, 1[er] décembre 1950, 20[e] volume, canton du Valais, pp. 38-39.

3. Les progrès de l'éducation et de la formation

L'homme est le premier agent du développement d'une région. Ce dernier sera à la mesure de l'éducation et de la formation donnée au peuple et aux élites.

Aussi le Valais a-t-il fourni un sérieux effort de formation, aussi bien dans l'enseignement primaire et secondaire que dans l'enseignement professionnel.

C'est le XIX[e] siècle qui a posé les bases de notre enseignement primaire actuel, enseignement qui procure à l'enfant les éléments de l'instruction et de l'éducation nécessaires à tous les états de la vie et à toutes les classes de la société. Cet enseignement est obligatoire et gratuit. L'obligation va de l'âge de sept à quinze ans révolus.

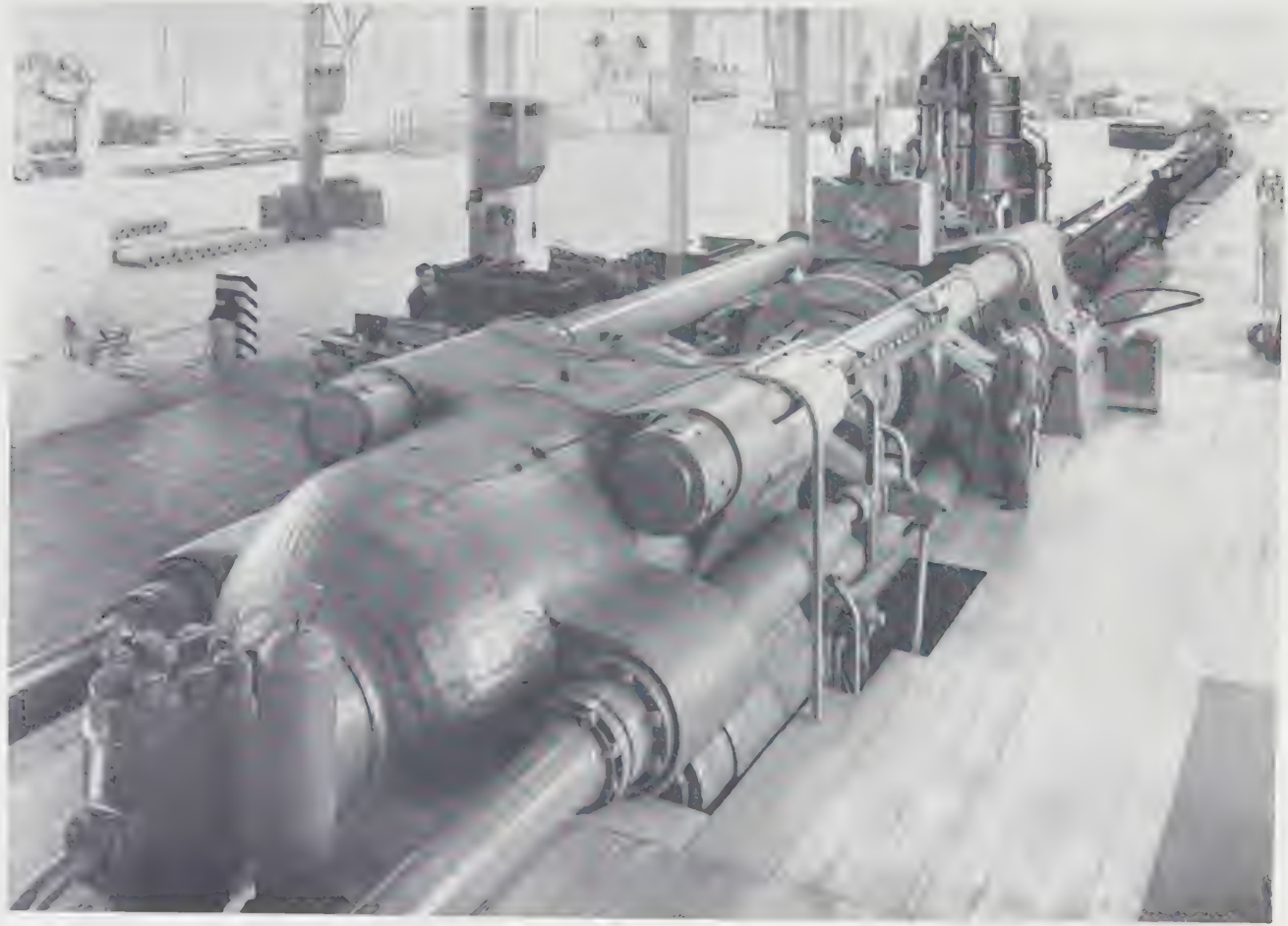
Cet enseignement vise à donner des notions religieuses et morales à l'enfant et le prépare à sa future profession. Comme le Valais a été pendant longtemps un canton essentiellement agricole, l'école primaire visait surtout à former de bons paysans. Au reste, la fréquentation des cours suivait le rythme des saisons. Elle débutait vers la fin de l'automne pour s'achever au printemps. Pendant la bonne saison, les enfants devaient aider à la campagne ou dans les pâturages. La durée de la scolarité a été pendant très longtemps fixée à six mois seulement, sauf dans les villes. Mais dernièrement, la loi sur l'instruction publique vient de pousser les communes à prolonger la scolarité. Certaines communes rurales ont porté la scolarité à neuf mois, d'autres à huit ou à sept. Des résistances se sont fait jour, plus particulièrement dans les milieux paysans. Les réformes en cours visent à préparer le jeune Valaisan non seulement pour les professions agricoles mais également pour l'artisanat, l'industrie et le commerce.

De plus, les adolescentes suivent obligatoirement les cours de l'école ménagère qui les préparent à leurs devoirs de futures épouses et mères de famille.

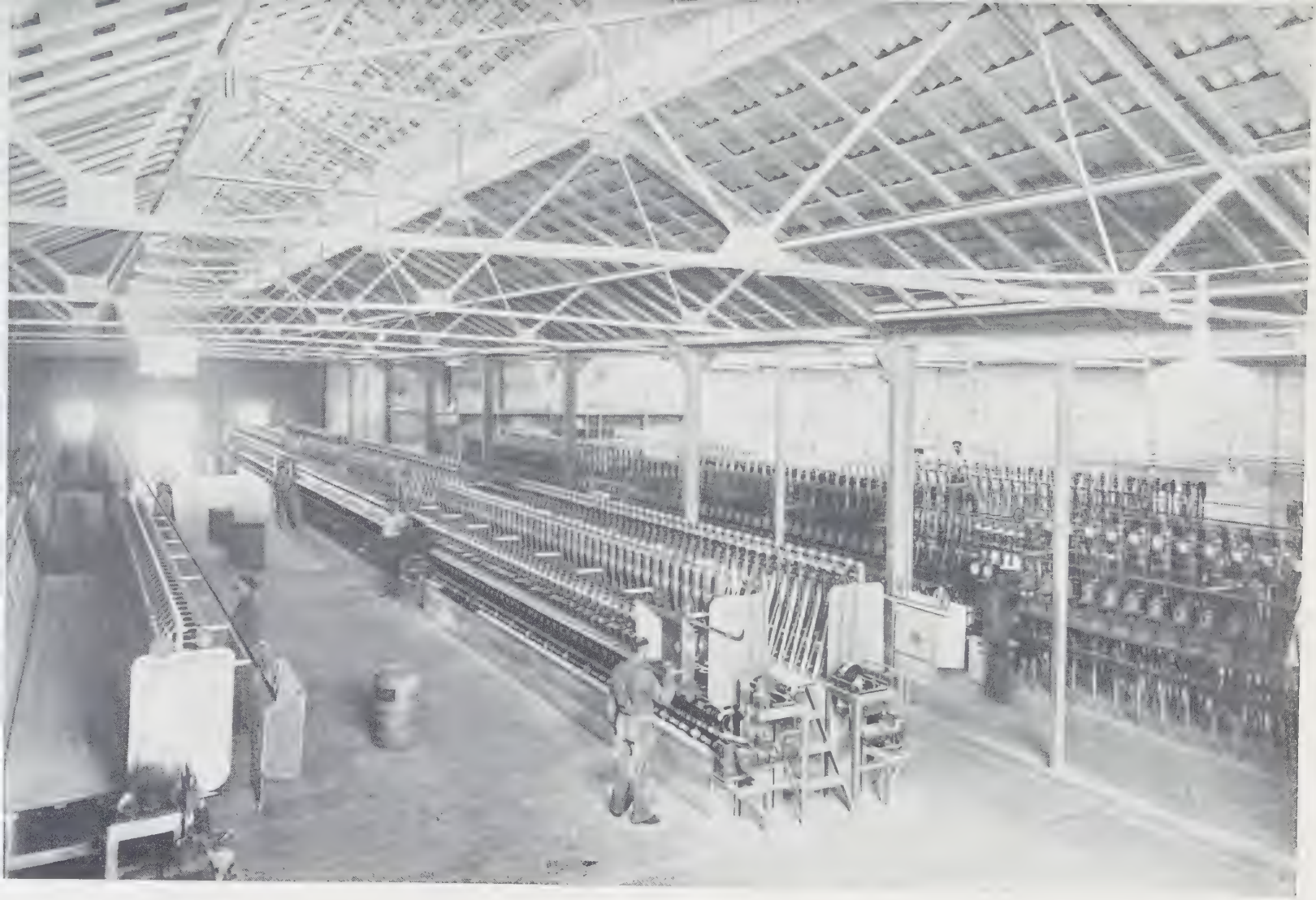
L'enseignement secondaire est donné dans les écoles industrielles inférieures communales et régionales, dans les écoles industrielles supérieures et dans des lycées et des gymnases classiques.

Le Valais dispose d'écoles industrielles inférieures à Monthey, Sion et Brigue. Les écoles industrielles supérieures sont tenues à St-Maurice, Martigny, Sion, Sierre et Brigue. Les collèges classiques se trouvent à Brigue, Sion et St-Maurice, ainsi qu'à Bagnes pour les quatre premières années. Le collège de Sion dispose d'autre part d'une section technique.

Quant à l'enseignement professionnel, en 1851 déjà, une école d'apprentis-artisans fut créée grâce à la Société industrielle de Sion ; et en 1872, une école du soir fut ouverte à Sierre par la



Presse à filer, 5 000 tonnes — *A. I. A. G., Chippis.*



◁ La fabrication des pierres artificielles — *Djévahirdjian S. A., Monthey.*

Société agricole et industrielle. C'est surtout la loi cantonale sur la formation professionnelle de 1936 qui permit l'extension de la formation professionelle grâce à l'entente et à la collaboration entre l'Etat et les associations patronales et ouvrières. L'enseignement professionnel a été réformé par le groupement des apprentis de chaque profession dans des classes homogènes. Le nombre des apprentis s'est élevé de 460 en 1936 à 1 711 en 1949 et à 2 591 en 1959 [1]. Ces apprentis suivent les cours des 6 écoles professionnelles de Brigue, Viège, Chippis, Sion, Martigny et Monthey. Les cours se donnent du mois d'octobre au mois de mai à raison d'une journée de 8 heures chaque semaine. L'enseignement porte sur le dessin, la technologie, la pratique des affaires. Le reste de la semaine, l'apprenti travaille auprès de son patron. Il n'y a donc pas d'école des arts et métiers en Valais [2].

Les apprentis bénéficient en outre de l'enseignement pratique dans des ateliers-écoles. L'atelier-école permet de combler les lacunes inévitables de l'enseignement auprès du patron. Ces ateliers-écoles fonctionnent pour les mécaniciens, les plâtriers, les peintres, les coiffeurs, les tailleurs et les maçons [3].

Il existe deux écoles complémentaires commerciales pour les apprentis de bureau et de magasin à Sion et Brigue.

Enfin, avant de s'engager dans une profession, l'apprenti peut suivre les cours d'orientation professionnelle créés en 1944. Ils s'adressent aux garçons et aux filles de 15 à 18 ans qui désirent choisir un métier. En 1959, 355 candidats ont suivi les cours d'orientation professionnelle. Ils étaient une trentaine en 1949 [4].

D'autre part, des cours de pré-apprentissage de dessin, d'une durée de 80 heures, sont donnés aux apprentis avant le commencement des cours pour les habituer au dessin technique [5].

Le Valais ne dispose malheureusement pas de technicum, pas plus qu'il ne possède d'institut universitaire. Ce fait a certainement influé sur l'état d'avancement des progrès techniques dans le canton. Toutefois, les Valaisans peuvent suivre les cours des hautes écoles techniques et des universités suisses.

Soulignons pour terminer que ce sont les écoles professionnelles à tous les degrés qui fournissent l'industrie valaisanne en ouvriers, employés et dirigeants.

* * *

[1] Etat du Vallais, Sion, Rapport du Conseil d'Etat, 1959.
[2] Etat du Valais, Sion, op. cit., 1955, pp. 116-117.
[3] Etat du Valais, Sion, op. cit., 1955, p. 117.
[4] Etat du Valais, op. cit., p. 116.
[5] Etat du Valais, op. cit., p. 116.

Après ces quelques indications sur l'agriculture, le commerce, le tourisme, la banque, les assurances, les services privés et publics, nous pouvons examiner l'évolution de l'industrie au cours de la première moitié du XXe siècle.

SECTION IV

L'industrie valaisanne entre 1900 et 1950

C'est surtout à partir du début du XXe siècle que le canton du Valais s'est industrialisé. L'image nous en est donnée aussi bien par l'augmentation des établissements soumis à la loi fédérale sur les fabriques que par l'ensemble des personnes occupées dans l'industrie et les métiers.

Les établissements et les ouvriers occupés dans les fabriques ont évoulué comme suit en Valais entre 1895 et 1952[1]:

Année	Etablissements	Ouvriers
1895	21	640
1910	80	2 700
1929	75	5 716
1944	92	7 324
1950	117	6 294
1952	122	7 379

C'est donc essentiellement au cours des 50 dernières années que le Valais a progressé dans l'industrie (Fig. 11). Par rapport à 1895, le nombre des établissements a augmenté de 480% jusqu'en 1952 et le nombre des ouvriers de 1 053%. Si l'on compare le nombre des ouvriers de fabriques pour 10 000 habitants en 1901 et en 1952, il est passé de 732 à 1 147 pour l'ensemble de la Suisse, ce qui donne une augmentation de 57%. Pour le canton du Valais, le nombre des ouvriers de fabriques pour 10 000 habitants s'est élevé de 86 en 1901 à 461 en 1952. Il s'ensuit une augmentation de 536%. C'est la plus forte augmentation relative enregistrée en Suisse[2].

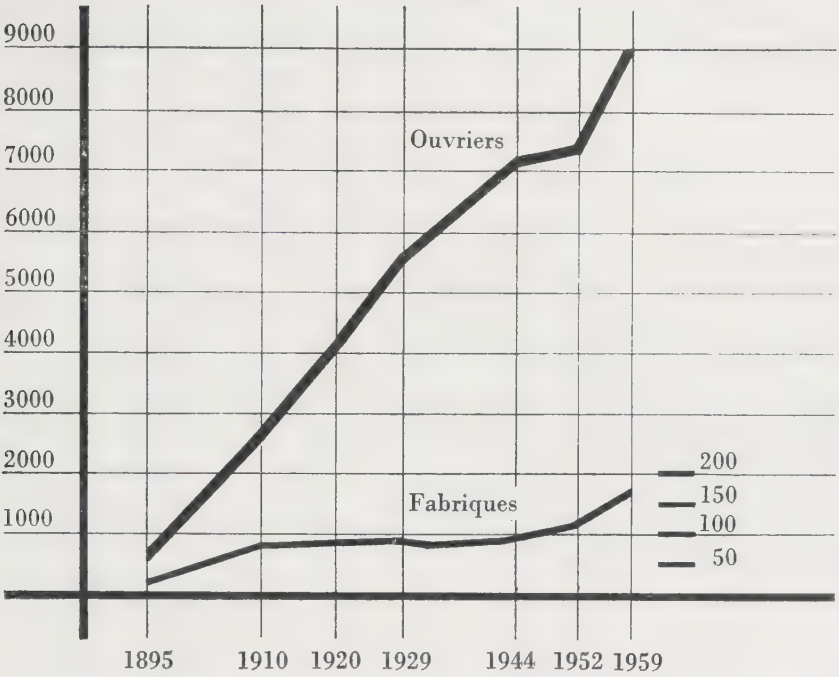
[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, Annuaire statistique de la Suisse 1955, p. 166.

[2] Département fédéral de l'économie publique, Berne, Les résultats du recensement des ouvriers de fabriques du 18 septembre 1952, tirage à part de la Vie économique, N° 1, du mois de janvier 1953, p. 7.

Fig. 11

VALAIS

Nombre d'ouvriers et de fabriques 1895-1959



L'augmentation la plus sensible, avant l'actuel mouvement d'industrialisation, s'est produite entre 1895 et 1910 ; le nombre des établissements a été multiplié par quatre et celui des ouvriers par 4,3. La majoration de cette période correspond à la mise en valeur de la houille blanche et à l'introduction de la grande industrie en Valais. Or on sait que le Valais est encore sous-industrialisé par rapport à la Suisse. C'est donc souligner une fois de plus qu'au début du XXe siècle le Valais était essentiellement agricole et pastoral.

Si l'on prend maintenant en considération l'ensemble des personnes actives dans l'industrie et les métiers, l'évolution est la suivante [1] :

Année	Nombre des personnes occupées
1900	10 434
1910	14 319
1941	17 420
1950	19 681

Ainsi les personnes occupées dans les métiers ont été multipliées par deux en l'espace de 50 ans.

Pendant la période, le nombre des personnes actives en agriculture est tombé de 34 514 en 1900 à 26 408 en 1950. Et l'ensemble des personnes actives du canton est monté de 52 267 en 1900 à 63 847 en 1950 [2].

Si l'on compare maintenant les personnes actives en 1905 et en 1950 telles qu'elles ressortent des recensements fédéraux, nous obtenons les chiffres comparatifs suivants [3] :

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, Recensement fédéral de la population, 1er décembre 1950, 20e volume, canton du Valais, Berne, 1954, pp. 91-92.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., pp. 91-92.

[3] Bureau fédéral de statistique, Berne, Résultat du recensement fédéral des entreprises agricoles, industrielles et commerciales, du 9 août 1905, Berne, 1908, p. 192 ; Recensement fédéral de la population, 1er décembre 1950, 20e volume, canton du Valais, Berne, 1954, pp. 91-92.

Personnes actives du Valais en 1905 et 1950

Activités	1905 Chiffres absolus	%	1950 Chiffres absolus	%
1. Industrie de l'alimentation, des boissons et du tabac	1 263	12,75	1 393	7,10
2. Industrie textile	92	0,95	123	0,60
3. Industrie de l'habillement et de la chaussure	1 426	14,45	1 237	6,30
4. Industrie du papier et du cuir	74	0,75	140	0,70
5. Industrie chimique	461	4,65	2 347	11,90
6. Métallurgie, fabrication de machines, instruments et appareils, horlogerie	557	5,65	4 233	21,50
7. Industrie du bâtiment et de l'ameublement	4 963	50,10	8 602	43,70
8. Arts graphiques	151	1,50	279	1,40
9. Fournitures d'électricité, de gaz et d'eau	162	1,60	918	4,70
10. Entreprises industrielles d'établissements (pénitenciers, couvents)	47	0,50	—	—
11. Mines et carrières	707	7,10	409	2,10
TOTAUX	9 903	100,–	19 681	100,–

Ce tableau montre que certaines activités industrielles régressent tandis que d'autres au contraire prennent de l'ampleur (Fig. 12).

Parmi les activités en perte de vitesse, au cours de la première moitié du XXe siècle, se trouvent l'industrie de l'alimentation, des boissons et du tabac, l'industrie de l'habillement et de la chaussure, les mines et carrières ainsi que l'industrie du bâtiment et de l'ameublement. En revanche, gagnent du terrain, l'industrie chimique, l'industrie métallurgique, l'horlogerie, la construction des machines, instruments et appareils.

Remarquons tout de suite que pour l'industrie du bâtiment et de l'ameublement, dont le pourcentage, par rapport au total des

personnes occupées, est tombé de 50,10% en 1905 à 43,70% en 1950, le dernier chiffre ne donne pas une image exacte de l'occupation actuelle dans ce secteur. L'année 1950 marque l'époque de régression consécutive au ralentissement des affaires et à la crise agraire. En fait, le total des ouvriers recensés en Valais à la fin 1955 ressort des chiffres ci-après[1] :

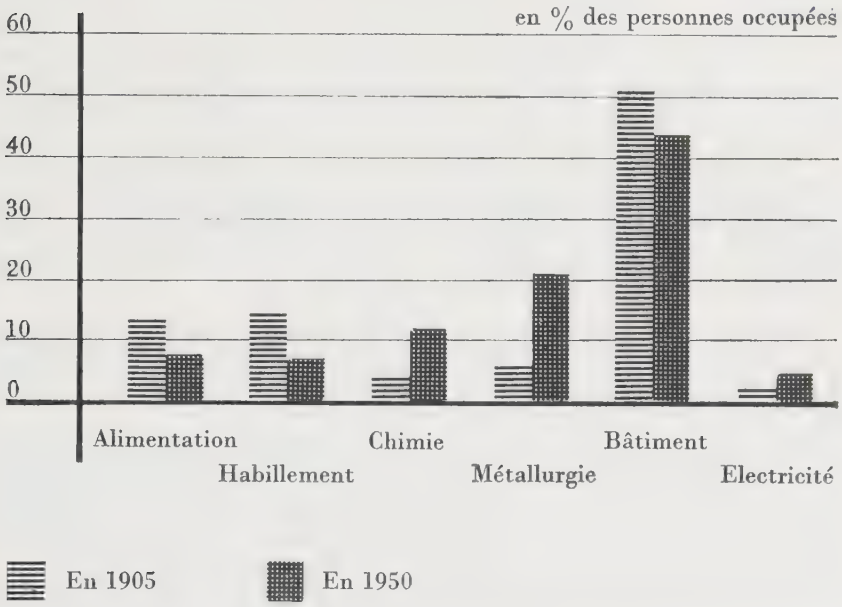
Activités	1955 Chiffres absolus	%
1. Industrie de l'alimentation, des boissons et du tabac	1 651	5,50
2. Industrie textile	140	0,40
3. Industrie de l'habillement et de la chaussure	742	2,50
4. Industrie du papier et du cuir	149	0,50
5. Industrie chimique	2 880	9,60
6. Métallurgie, fabrication de machines, instruments et appareils d'horlogerie	5 973	19,90
7. Industrie du bâtiment et de l'ameublement	16 558	55,10
8. Arts graphiques	388	1,30
9. Fournitures d'électricité, de gaz et d'eau	989	3,30
10. Entreprises industrielles d'établissements (pénitenciers, couvents)	575	1,90
TOTAUX	30 045	100,—

L'industrie de la construction, du bois et la mise en valeur de la terre et de la pierre occupaient ainsi à fin 1955 le 55,10% de l'ensemble des ouvriers de l'industrie et de l'artisanat recensés dans le canton. Ce pourcentage ne laisse pas d'être inquiétant. Il fait suite au boom provenant de la construction des barrages hydroélectriques et des bâtiments d'habitation ainsi que de la réfection des routes. C'est là une raison supplémentaire de chercher, par tous les moyens, à introduire de nouvelles activités dans le canton. En effet, la construction des barrages sera achevée d'ici 10 ou 15 ans. Certes, un fort pourcentage des ouvriers occupés viennent de l'étranger. Il n'empêche que nombre de Valaisans s'engagent sur les chantiers sans formation professionnelle. Cela n'est pas fait pour augmenter les qualifications de la main-d'œuvre valaisanne.

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, Recensement fédéral des exploitations industrielles, artisanales et commerciales 1955, La Vie économique N° 1 de 1958, pp. 20-72.

Fig. 12

VALAIS
Importance des principales industries
en 1905 et 1950



Examinons maintenant d'un peu plus près la vie au sein des différents groupes industriels.

1. L'industrie de l'alimentation, des boissons et du tabac

Ce groupe comprend les meuneries, les boulangeries, les pâtisseries, les fabrications de pâtes alimentaires et de conserves, les boucheries-charcuteries, les brasseries, les fabrications de limonade, etc.

Au début du siècle, ces entreprises étaient réparties sur tout le territoire du canton. Il s'agissait d'entreprises artisanales. Quelques-unes seulement étaient des fabriques. La plus importante était représentée par la Société de conserves alimentaires de la vallée du Rhône, à Saxon. Cette société a été fondée en 1885 sous forme

de société anonyme. En 1905, elle employait 208 ouvriers ; mais elle occupait jusqu'à 500 personnes dans les périodes de préparation des fruits [1]. L'entreprise, rachetée par la fabrique de conserve Hero de Lenzbourg, a été fermée au cours de la IIe guerre mondiale.

En 1905, une fabrique de pâtes alimentaires, la Saverma, à Martigny, occupait 46 personnes [2]. Plus tard apparurent les fabriques de pâtes alimentaires Dell'Oro, à Brigue et la Rizerie du Simplon, à Martigny.

Quant au tabac, la première fabrique fut fondée en 1815 ; c'est la Maison Von der Mühl S. A., à Sion ; cette entreprise, après avoir passé en plusieurs mains, s'est développée régulièrement jusqu'à aujourd'hui. Elle est exploitée sous le nom de Manufactures valaisannes de tabac S. A. Elle reste la seule en activité dans le canton du Valais puisqu'elle vient d'absorber une autre fabrique, la Manufacture de tabac et cigares de Monthey, fondée en 1881 [3]. D'autres petites entreprises du tabac ont ouvert leurs portes au cours des 50 dernières années, mais toutes ont disparu.

Dans la bière, la Brasserie valaisanne S. A. à Sion, fondée sous le nom de Brasserie St-Georges en 1881 [4], est aujourd'hui en pleine expansion. Une autre brasserie travaillait à Bramois, au début du siècle, mais elle ferma bientôt ses portes.

En outre, au début du siècle, une multitude de moulins étaient répartis sur l'ensemble du canton. Aujourd'hui, mentionnons les principaux : les Moulins Augsburger frères, à Naters, Bodenmüller S. A., à Viège, Deslarzes, Vernay & Cie S. A., à Sion et les Moulins de Sion, rattachés aux Minoteries de Plainpalais de Genève.

Dans les autres secteurs de cette rubrique, c'est l'entreprise artisanale qui continue de régner.

2. L'industrie textile

L'industrie textile ne brilla pas en Valais dans le passé. Le canton ne comptait guère que la Fabrique de Draps de Bagnes S. A., fondée en 1839 à Montagnier-Bagnes et celle de Bramois actuellement fermées [5]. Toutefois, en 1950, le recensement enregistre une industrie textile florissante, la Fabrique valaisanne de draps et de couvertures S. A., à Sion, occupant à elle seule une centaine de

[1] F. de Torrenté, op. cit., p. 16.
[2] F. de Torrenté, op. cit., p. 29.
[3] M.-W. Haenni, op. cit., p. 5.
[4] F. de Torrenté, op. cit. p. 30.
[5] M.-W. Haenni, op. cit. p. 5.

personnes. Remarquons que jusqu'au XIX[e] siècle, chaque famille s'habillait de drap grossier fait de la laine de mouton, filée et tissée par les femmes.

3. Industrie de l'habillement et de la chaussure

On classe sous cette rubrique la confection de vêtements pour hommes, femmes et enfants, la lingerie, la fabrication de chapeaux, de fleurs artificielles, la fabrication de chaussures, la pelleterie, le tricotage, la teinturerie, le blanchissage, le repassage, etc.

Au début du siècle, les personnes occupées dans ce secteur travaillaient uniquement dans l'artisanat. C'était la grande armée des tailleurs, modistes et tricoteurs répandus sur tout le territoire du canton.

En 1950, citons la fabrique de gants et de tricotage Marie Escher, à Brigue, la Teinturerie Valaisanne S. A., à Sion ainsi que la fabrique de chaussures A. Lugon, à Sion et la fabrique de socques Alpina S. A., à Martigny.

4. Industrie du cuir et du papier

On a vu que, sous l'Ancien Régime, les tanneries étaient fort répandues dans le canton. En 1950, il ne restait en activité que la tannerie de Monthey Maxit S. A., la tannerie Roduit S. A., à Martigny, la tannerie Valloton & Cie, à Sion et Naters. En Valais comme en Suisse, le cuir a reculé devant les autres produits : coton, laine, caoutchouc, matière plastique, etc.

5. Industrie chimique

Elle s'est développée de manière réjouissante en Valais puisque le pourcentage des personnes occupées est passé de 4,65% du total des personnes actives en 1905 à 11,90% en 1950.

En 1905, cette rubrique comprenait les industries suivantes : la Fabrique de carton Ulrich Schelling & Cie S. A., à Vouvry, la Fabrique de produits chimiques, Ciba S. A., à Monthey qui a repris en 1904 une fabrique de sucre qui n'a connu que quelques mois d'activité ; la savonnerie de Monthey, Saponia, aujourd'hui liquidée ; la verrerie de Monthey, fondée déjà en 1822, grâce à la main-d'œuvre qualifiée amenée des verreries d'Alex et de Thorens en Savoie, actuellement fermée ; deux fabriques de carbure de calcium ; la Société des Produits Azotés, à Martigny et la Lonza S. A., à Gampel et Viège; trois fabriques de ciment dont la plus importante et qui n'est plus en activité aujourd'hui était celle de Vouvry, et une fabrique de dynamite, la Société Suisse des Explosifs à Gamsen construite en 1884 [1].

[1] F. de Torrenté, op. cit., p. 34.

Du début du siècle à 1950, l'industrie chimique s'est considérablement développée. La Lonza S. A., à Viège et Gampel fabrique, entre autres, du carbure de calcium, des alcools synthétiques, de l'ammoniaque, de la cyanamide et d'autres engrais; elle possède en outre des usines électriques importantes livrant le courant à une grande partie du canton. Cette société a été constituée en 1897 à Gampel afin d'utiliser la force hydraulique de la Lonza et de fabriquer des produits chimiques et électrochimiques [1].

A Martigny-Ville, la Société des Produits Azotés fabrique également du carbure de calcium, des engrais et d'autres produits pour la viticulture. Une fabrique de pierres scientifiques a également été installée à Martigny-Ville en 1911, mais elle ferma bientôt ses portes. Il en est de même de la fabrique de carbure installée à Vernayaz par la Lonza S. A. [2].

A Monthey, la Société pour l'Industrie chimique, Ciba, succursale de Bâle, a connu une extension remarquable. Elle fabrique des dérivés du chlore et du chlorure de sodium ; elle utilise les sels provenant des salines de Bex ; elle fabrique des couleurs synthétiques, des produits en matière plastique, des colles, etc. Cette entreprise continue, aujourd'hui encore, à étendre ses installations et ses fabrications [3].

A Monthey également, a été fondée en 1926 une fabrique de pierres scientifiques, la Maison Djévahirdjan S. A. ; sa prospérité actuelle témoigne de la bonne direction de l'entreprise [4].

En 1935, fut fondée à Charrat, la Maison Méoc S. A. qui fabrique des engrais. Ses investissements sont estimés à 2 millions de francs et elle occupe une vingtaine de personnes.

Signalons en passant qu'en 1917, la Société Romande d'Electricité avait fondé à Vouvry une fabrique de carbure. Elle utilisait les excédents d'énergie provenant des usines de la Grande Eau. Cet établissement a également été fermé [5].

A notre sens, l'industrie chimique, qui doit son développement à l'énergie électrique, jouit encore de belles perspectives d'avenir.

6. Métallurgie, fabrication des machines, instruments et appareils, horlogerie

Ce secteur a enregistré la plus forte augmentation entre 1905 et 1950 puisque le pourcentage des personnes occupées a passé de

[1] F. de Torrenté, op. cit., p. 35.
[2] F. de Torrenté, op. cit., p. 38.
[3] F. de Torrenté, op. cit., p. 39.
[4] M.-W. Haenni, op. cit., p. 9.
[5] M.-W. Haenni, op. cit., p. 9.

5,65% en 1905 à 21,50% en 1950 avec une augmentation de personnel de 557 à 4 233. Cette rubrique comprend notamment les entreprises de maréchalerie, la fabrication de couteaux, la chaudronnerie et l'étamage, les ateliers de construction, la fonte de fer, les ateliers électro-techniques, la fabrication et le rhabillage des montres, l'industrie de la pierre d'horlogerie, l'horlogerie et la bijouterie, la charronnerie et la carrosserie, la fabrication d'outils en métal, l'armurerie, la fabrication d'outils à modeler, etc.

On a dit que le Valais dispose de nombreux minerais que l'on a essayé de fondre. Toutefois, les fonderies n'ont pas duré. Déjà au début du siècle, il ne restait que la fonderie d'Ardon S. A., fondée en 1875. Elle occupait à cette époque 23 personnes. Aujourd'hui, elle en emploie une centaine environ à sa fonderie et à son atelier de construction métallique[1]. D'autre part, à Martigny, la Maison Valfonte S. A. produit des ferroalliages. Mais les deux entreprises n'utilisent pas des minerais du canton.

En revanche, de nombreux ateliers de construction mécanique ont été fondés. Citons les plus importants : la maison Giovanola Frères, S. A., à Monthey, qui occupe aujourd'hui environ 500 personnes. En 1950, Sierre détenait un important atelier de construction mécanique « Métalléger S. A. ». Il en est de même pour Sion avec les Maisons Couturier S. A., Andréoli frères et Revaz. Depuis 1950, un certain nombre d'entreprises nouvelles ont été fondées dont nous reparlerons tout à l'heure.

Mais la principale industrie métallurgique demeure l'industrie de l'aluminium. Deux localités du Valais, Chippis et Martigny, détiennent d'importantes industries d'aluminium. C'est en 1889 qu'a été fondée, à Neuhausen, une Société anonyme pour l'industrie de l'aluminium qui a créé une succursale au début du siècle à Sierre. Cette industrie s'est installée à Chippis en vue d'utiliser l'énergie électrique provenant du Rhône, de la Navizence et de la Borgne. Avec la Ciba à Monthey et la Lonza à Gampel-Viège, c'est la plus importante industrie du canton tant par le chiffre des ouvriers occupés que par le montant des investissements. L'aluminium y est fabriqué par électrolyse. L'alumine pure provient des bauxites, matières premières importées du Midi de la France et de la Transylvanie. L'aluminium en barres est ensuite livré aux tréfileries. La deuxième fabrique d'aluminium établie à Martigny a été fondée par un groupe italien[2].

A Martigny-Bourg, l'Energie-Ouest-Suisse, entreprise électrique, a créé la Société pour l'Industrie du magnésium en vue d'utiliser

[1] F. de Torrenté, op. cit., p. 40

[2] F. de Torrenté, op. cit., pp. 36-38.

ses excédents de courant électrique. L'entreprise fabriquait du magnésium en partant du minerai ou de la récupération des vieux métaux. Toutefois, la production du magnésium a été arrêtée ces dernières années et aujourd'hui, la maison met sur le marché des acides et autres produits chimiques. Elle a fabriqué pendant un certain temps des verres pour l'emballage de produits pharmaceutiques. Cette dernière production a également été abandonnée il y a quelques années.

Le travail des pierres d'horlogerie était déjà effectué, à Vollèges, dès le début du XXe siècle par la famille Tornay.

Un atelier de polissage et de creusage de pierres d'horlogerie a été ouvert, à Vionnaz, par la Maison Lecoultre S. A., du Sentier. Et à Vollèges, la Maison Michel S. A., de Granges-Soleure, a créé une succursale pour le travail de la pierre et la fabrication d'ébauches. D'autre part, depuis 1946, la Maison Schild S. A., à Granges-Soleure, du groupe Ebauches S. A., a établi une succursale à Vollèges. Elle fabrique des ébauches et occupe actuellement une soixantaine de personnes.

En outre, en 1946, la Maison Scintilla S. A., de Soleure, a créé une succursale, à St-Nicolas, dans la vallée de Saas. Cette succursale occupe entre 300 et 500 personnes et s'est spécialisée dans la fabrication des accessoires d'automobile.

Dans le secteur de la métallurgie, des machines, instruments et appareils, le mouvement ascendant de la première moitié du XXe siècle a été caractérisé par des créations nombreuses mais aussi par des fermetures d'établissements industriels. C'est ainsi, par exemple, que les ateliers de maréchalerie et de charronnerie ont nettement régressé ensuite de l'apparition du véhicule à moteur ; mais ces établissements ont été remplacés par les nombreux garages et ateliers de réparation ainsi que par les carrosseries qui se sont ouverts un peu partout dans le canton.

Enfin la nouvelle politique d'industrialisation oriente également ses efforts vers le développement des constructions métalliques et mécaniques.

7. Industrie du bâtiment, du bois et de l'ameublement

Ce groupe demeure le plus important du canton. Il est constitué par l'armée des entreprises du génie civil et du bâtiment : maçonnerie, gypserie-peinture, scierie, charpenterie, parqueterie, menuiserie, ébénisterie, tonnellerie, boissellerie et sellerie, vannerie, etc.

Le recensement de 1905 a inclus à cette rubrique le personnel occupé à la construction de la voie ferrée Martigny-Châtelard et du

tunnel du Simplon. Les ouvriers employés à ces constructions totalisaient 1 652 personnes. C'était une activité extraordinaire. Si l'on déduit ces 1 652 personnes du chiffre de 4 963 ressortant du recensement de 1905, l'industrie du bâtiment et du génie civil n'employait que 3 311 personnes[1]. Cela réduit le chiffre des personnes effectivement occupées dans ce secteur. On peut au reste en dire autant, en 1950, des personnes occupées dans la construction des barrages hydroélectriques.

Déjà au début du siècle, les entreprises les plus importantes du bâtiment avaient leur siège à Brigue, Sierre, Sion, Martigny, Saint-Maurice et Monthey. Il en est à peu près de même aujourd'hui. Certaines étaient cependant réparties sur l'ensemble du canton telles que la maçonnerie, le sciage du bois, la charpenterie, la menuiserie, l'ébénisterie, la tonnellerie, la boissellerie et la sellerie.

Dans l'ameublement, mentionnons les maisons Gertschen S. A., à Brigue, qui occupe une centaine d'ouvriers, Reichenbach & Cie S. A., et Widmann & Cie S. A., à Sion, ainsi que la Manufacture de meubles, à Vionnaz.

D'autres entreprises se sont spécialisées dans la fabrication d'emballages en bois déroulé ; c'est le cas de la Moderna S. A., à Vernayaz et de la Maison Duboule, à Charrat. Quelques entreprises importantes livrent des lames et des caisses pour l'expédition et l'encavage des fruits ; c'est le cas notamment de la scierie Edmond Joris, à Orsières, de la Maison Bompard & Cie S. A., à Martigny, des Maisons Buchard et Mabillard, à Leytron, Tschopp & Cie S. A., à Sierre, Bruchez & Bérard, à Sion, etc.

Citons également une fabrication d'articles en bois (boules de billard, jeux de quilles) : la maison Trisconi, meubles et articles de tournage, à Vionnaz, ainsi que la Fabrique de meubles du pays Zurbriggen, à Saas-Fee et l'usine Fauchère à Bramois qui fabrique les portes et les fenêtres en série.

Pendant longtemps, le canton du Valais a plutôt préparé sa jeunesse pour les métiers artisanaux. Aujourd'hui, nous devons aller plus loin et préparer les jeunes générations pour les fabrications d'avenir que sont l'électrométallurgie, l'électrotechnique, la mécanique de précision, la chimie, etc. Répétons que la trop grande dépendance du génie civil, du bâtiment et du bois rend l'économie valaisanne sensible à la crise. Au reste, à entendre les organisations patronales de ce secteur, une rationalisation devrait intervenir ; il y aurait lieu d'étendre la formation professionnelle et d'éviter le pullulement des entreprises.

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, Résultat du recensement des entreprises du 9 août 1905, p. 192.

8. Arts graphiques

Cette industrie est restée quasi stationnaire entre 1905 et 1950. En 1905, le recensement avait compris sous ce titre la fabrique de caractères pour imprimeurs, Martin & Cie, à Ardon; cet atelier, qui occupait une soixantaine de personnes, a été fermé après la guerre de 1914-1918 [1].

Cette rubrique comprenait également 10 imprimeries occupant à ce moment-là 51 personnes, 4 ateliers de reliure, 6 photographes et un sculpteur [2].

En 1950, les arts graphiques sont composés essentiellement par le personnel des imprimeries de Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny, St-Maurice et Monthey. Citons l'Imprimerie du Haut-Valais, l'Imprimerie du Simplon et l'Imprimerie Tscherrig, Tröndle & Cie, à Brigue ; l'Imprimerie Mengis S. A., à Viège ; l'Imprimerie Schöchli et l'Imprimerie Sierroise, à Sierre ; l'Imprimerie Fiorina et Pellet, l'Imprimerie Gessler, l'Imprimerie Sédunoise et l'Imprimerie Valaisanne, à Sion ; l'Imprimerie Pillet et l'Imprimerie Jonneret, à Martigny ; l'Imprimerie Rhodanique et l'Imprimerie de l'Œuvre Saint-Augustin, à St-Maurice ; ainsi que l'Imprimerie Centrale et l'Imprimerie Montheysanne Montfort, à Monthey.

Dans la reliure, mentionnons à Sion les ateliers Imhof et Delavy.

9. Fournitures d'électricité, de gaz et d'eau

Quant aux personnes occupées, cette industrie paraît peu importante puisqu'elle n'emploie que le 1,60% des personnes actives recensées en 1905 et le 4,70% en 1950. L'industrie hydroélectrique prend cependant une importance primordiale dans l'économie valaisanne. Depuis les expériences concernant le transport du courant électrique à Grenoble, en 1885 et à Francfort, en 1891, l'utilisation des forces hydrauliques connut une extension rapide.

Le Valais, pays par excellence de la houille blanche, devait devenir un terrain propice à l'exploitation des forces hydrauliques. La première concession fut accordée par l'Etat du Valais le 28 avril 1890 ; c'est l'octroi de la concession du Rhône-Bois-Noir à la

[1] F. de Torrenté, op. cit., p. 44.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 192.

ville de Lausanne [1]. En 1905, 56 concessions avaient déjà été accordées ou homologuées par l'Etat du Valais [2]. La puissance installée est passée de 9 010 HP en 1900 à 905.410 HP en 1947 [3].

Le service fédéral des Eaux et Forêts estime à environ 30 milliards de kwh. le maximum à tirer des ressources hydrauliques de la Suisse ; celles du Valais s'élèveront à 10,4 milliards de kwh. soit à plus du tiers des possibilités suisses [4].

Est-il nécessaire de souligner l'importance que revêt la construction des centrales hydroélectriques pour l'économie valaisanne ?

Cette importance est vitale aussi bien pour l'économie privée que pour l'Etat et les communes.

La fourniture de matériel intéresse directement les arts et métiers, le commerce, les transports et l'agriculture du Valais. Sur les 14 000 ouvriers occupés dans le bois, le bâtiment et le génie civil, environ le 70 % travaillent sur les chantiers hydroélectriques [5].

L'industrie hydroélectrique produit en outre l'énergie nécessaire à l'industrie valaisanne. Et les taxes de concessions, les redevances annuelles et les impôts procureront des revenus intéressants aux communes et au canton. On estime à environ 6 ou 7 millions de francs par année les recettes qui leur reviendront lorsque les barrages seront achevés. En 1954, l'impôt hydraulique prélevé par l'Etat a rapporté à lui seul 1,2 million de francs [6].

Voici maintenant un tableau, établi à fin 1945, des usines hydroélectriques existantes au canton du Valais et d'une puissance supérieure à 450 HP. [7].

[1] F. de Torrenté, op. cit., pp. 58-59.

[2] F. de Torrenté, op. cit., pp. 58-59.

[3] Chambre valaisanne de commerce, Sion, Rapport d'activité 1954, p. 47.

[4] Etat du Valais, Sion, Message du Conseil d'Etat concernant la participation financière du canton aux sociétés hydroélectriques du 25 avril 1957, pp. 6-7.

[5] Chambre valaisanne de commerce, Sion, Rapport d'activité 1954, p. 49.

[6] Chambre valaisanne du commerce, Sion, op. cit., p. 50.

[7] F. Kuntschen, Les forces hydrauliques du canton du Valais, conférence tenue à la Murithienne, à Sion, le 29 mars 1946, dans le Bulletin de la Murithienne, société valaisanne des sciences naturelles, fasc. LXIII, année 1945-1946.

Usines hydroélectriques d'une puissance supérieure à 450 HP

Usines	Année de mise en service	Puissance installée en HP	Capacité de production annuelle en million kwh.
Zermatt, commune	1893	550	10
Zermatt, Gornergratbahn	1898	1 230	4
Gampel I	1898	3 900	17
Vernayaz-Lonza	1898	10 900	17
Massaboden	1899	8 000	17
Gampel II	1900	7 000	33
Naters	1900	520	2
Vouvry	1902	11 500	7
Bois-Noir	1902	11 250	70
Lienne I	1907	2 150	8
Martigny-Bourg	1908	21 660	90
Chippis (Navizence)	1908	34 800	130
Aproz	1908	6 600	23
Ackersand	1909	30 700	118
Dala	1909	6 900	21
Vissoie	1910	1 700	6
Monthey	1910	10 000	45
Chippis (Rhône)	1911	52 200	185
Bramois	1915	31 200	110
Fully	1915	12 000	10
Lienne II	1917	4 400	20
Barberine	1923	64 000	75
Tourtemagne	1925	20 000	75
Oberems	1926	11 000	10
Vernayaz CFF	1927	95 000	229
Trient	1928	3 900	6
Sembrancher	1929	10 050	52
Champsec	1930	12 000	47
Orsières	1931	30 000	90
Dixence	1934	240 000	190
Saltine	1942	4 600	21
Gampel III	1942	12 000	50
Mörel	1943	72 000	260
Agrandissement de la Dixence	1945		20
TOTAL		843 710	2 068
TOTAL (en % de la Suisse)		25%	21%
TOTAL en Suisse		3 400 000	9 800
		100%	100%



Méoc S. A., Charrat — Vue de l'usine.



Aménagement d'un bar moderne — *Gertschen S. A., Brigue.*

Comme il ressort du tableau ci-dessus, il existait en Valais 33 usines de 450 HP et plus en 1945.

Or fait intéressant, sur cette production, environ 1 milliard et demi de kwh. est utilisé par l'industrie électrochimique et électrométallurgique ; le reste est employé par l'industrie et l'artisanat, les usages ménagers, ainsi que par les chemins de fer ; une petite partie jusqu'ici a été exportée du canton [1].

A partir de 1945, de nouvelles usines ont vu le jour : celle de la Salanfe S. A., à Vernayaz, dont l'utilisation appartient en commun à l'EOS et à la Lonza, celle du Vallon de la Printze, sur le plateau de l'Alpe de Cleuson, appartenant à l'EOS, celles de Gondo, Ernen, Lavey, La Lienne, Mauvoisin, Fionnay, Gougra, Pallazuit, Gaby et Ackersand.

Quant aux usines en construction en 1955, elles étaient les suivantes [2] :

Usines	Mise en service	Energie d'hiver Mio kwh.	Energie d'été Mio kwh.	Energie totale Mio kwh.	Investissements Mio Fr.
1. Grande-Dixence 1re, 2e et 3e étapes	1956—65	1 262	200	1 462	1 300
2. Mauvoisin	1956—60	604	157	761	450
3. Simplon - Zwischbergen-Gaby	1957—65	162	59	221	120
4. Gougra	1958—61	336	219	555	175
5. Lienne	1956—58	153	27	180	105
6. Dranse d'Entremont Pallazuit	1958	62	70	132	35
7. Lonza Ackersand II Mattsand	1959	80	230	310	70
TOTAL		2 676	1 020	3 696	2 255

[1] Etat du Valais, op. cit., p. 6.

[2] Etat du Valais, Sion, Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la participation financière de l'Etat aux sociétés hydroélectriques installées en Valais, p. 4.

Voici, en outre, les constructions décidées en principe pour la période 1955-1975 :

Usines	Energie d'hiver Mio kwh.	Energie d'été Mio kwh.	Energie totale Mio kwh.	Investissements Mio Fr.
1. Mattmark Elektrowatt	364	308	672	400
2. Gletsch - Oberalp	150		150	
3. Gredetsch - Oberalp ...				800
Gredetsch - Massakin	184	746	930	
4. Sanetsch.....	26,5	43,5	70	25
5. Lizerne.....	39	71	100	40
6. Emosson - Barberine ..	498		498	360
7. Usines du Rhône				
a) St-Maurice - Vouvry				
b) Brigue - Collonges				
5 paliers.....	343	557	900	400
TOTAL.....	1 704,5	1 865,5	3 570	2 115

En récapitulant ces trois phases (ouvrages en place, en construction et en projet), on peut se faire une idée des progrès de l'équipement hydroélectrique du Valais, des investissements et du coût :

Années	Investissements en millions de Fr.	Production moyenne en milliards kwh.	Prix du cheval installé en Fr.
1955 et années antérieures	530	3,1 (540 000 CV)	350,—
1965.....	2 255	3,7 (635 000 CV)	1 000,—
1975.....	2 115	3,6 (615 000 CV)	1 200,—
TOTAL	4 900	10,4 (1 700 000 CV)	

En définitive, si le Valais n'a pas « d'or noir », il n'en dispose pas moins d'une ressource énergétique appréciable grâce à sa houille blanche.

10. Mines et carrières

L'importance a considérablement diminué entre 1905 et 1955. En 1905, elles occupaient 707 personnes soit le 7,10% du total des personnes actives dans l'industrie et l'artisanat tandis qu'en 1950, elles n'employaient que 409 personnes, soit le 2,10% des ouvriers de l'industrie et de l'artisanat.

On dit souvent que le Valais est riche en mines pauvres. Certaines sont cependant exploitées en période de guerre. Ce fut le cas au cours de la guerre 1914-18 et au cours de la deuxième guerre mondiale. On a exploité plus particulièrement de l'anthracite. Ce dernier provenait des mines des Arpalles, de Bramois, Chandoline, Collonges, Dorénaz, des Etablons, de Ferden, Granges, Grône et des Moulins. En 1950, la mine de Grône était encore exploitée ; mais elle a été fermée en 1957.

Les mines d'or, de graphite, de plomb, de cuivre et de tourbe sont actuellement en sommeil. On exploite exceptionnellement de la magnétite à la Grande-Dixence ; par un procédé particulier, on extrait le minerai du sable et des graviers actuellement utilisés pour la construction du barrage de la Grande-Dixence.

Des carrières de quartz sont en exploitation à Charrat, Saint-Léonard et Chippis.

Des carrières de dalle, d'ardoise et de marbre sont également en exploitation à Leytron, Sembrancher, Vollèges, Grône, Termen, Collonges et Orsières.

D'autre part, d'innombrables carrières de pierres calcaires sont ouvertes un peu partout dans le canton pour satisfaire aux besoins actuels du bâtiment et du génie civil.

Le plus fort degré d'occupation des mines et carrières se situe en 1920 avec 915 personnes et en 1941 avec 953 personnes [1].

* * *

Nous en avons fini maintenant avec l'exposition des principales industries valaisannes. Le moins qu'on puisse dire est que leur évolution demeure à l'image de la vie. Des industries naissent, prospèrent et prennent de l'ampleur. D'autres, et elles sont nombreuses, naissent et disparaissent au bout de quelque temps. Certaines connaissent une exploitation périodique ; c'est le cas des mines qui ne sont exploitées qu'en période de guerre. Mais si beaucoup d'entreprises disparaissent et meurent, de nouvelles surgissent perpétuellement et prennent la place des anciennes.

Dans l'histoire industrielle du Valais, la période qui va de 1895

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, Recensement fédéral de la population, 1er décembre 1950, 20e volume, canton du Valais, p. 91.

à 1910 est des plus intéressantes à étudier. C'est l'époque de la mise en valeur des ressources hydrauliques et de l'introduction de la grande industrie. Mais cet effort fut accompagné d'une action concertée des autorités et des divers milieux économiques du canton. C'est déjà en 1851 que fut fondée la Société industrielle de Sion qui créa une école d'apprentis artisans débutant avec une cinquantaine d'élèves. En 1872, la ville de Martigny fonda une « Société industrielle et d'utilité publique », et la ville de Sierre une « Société agricole et industrielle » ; cette dernière débuta son activité par l'ouverture d'une école du soir.

De 1872 à 1873, des personnes de bonne volonté firent des essais pour relever d'anciennes industries ou en créer de nouvelles. C'est ainsi que sous le patronage de l'évêque de Sion, on ouvrit, à cette époque, une filature de ver à soie qui vécut quelques mois seulement. Il en fut de même du tressage de la paille qui fut encouragé par des cours spéciaux : l'exploitation ne dura que deux ans Ce n'est pratiquement que dans les années 1897 à 1900 que l'industrie reprit un regain d'activité grâce à la mise en exploitation des forces hydrauliques. Mais à partir des années 1910, le Valais se lança à corps perdu dans une nouvelle politique agricole. Il s'agissait d'assécher la plaine du Rhône et de mettre en valeur les produits de l'agriculture et de la viticulture valaisannes. Elle trouva un homme d'Etat d'envergure en la personne de Monsieur Maurice Troillet, conseiller d'Etat.

L'effort en faveur de l'industrie de transformation passa un peu à l'arrière-plan et céda le pas à l'agriculture, au tourisme et à l'industrie hydroélectrique. Il a fallu la crise agricole des années 1948-1950 pour que renaisse l'émulation au profit de l'industrie, grâce à l'apparition de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales. Cette dernière suscita un regain d'intérêt pour l'industrie et mit en route une nouvelle politique d'ensemble destinée à industrialiser le canton. Il s'agissait dès le début de compléter les activités existantes, de tenir compte de l'évolution des progrès techniques qui chassent les ouvriers de la terre et des industries existantes. C'est cette nouvelle politique d'industrialisation que nous allons examiner maintenant que nous connaissons l'état de l'économie valaisanne au milieu du XX[e] siècle.

CHAPITRE IV

La nouvelle politique d'industrialisation 1949-1959

Cette politique a débuté, ainsi qu'on l'a dit, à la suite de la crise agricole des années 1948-1950. La recrudescence de l'exode rural, le mécontentement faisant suite à la baisse catastrophique des prix agricoles ont fait ressortir, avec acuité, la trop grande dépendance de l'économie valaisanne de l'agriculture et de la grande industrie.

Les progrès techniques et l'évolution de la population au sein des classes sociales n'étaient pas sans faire réfléchir également, sur les conséquences qui pourraient s'ensuivre quant à l'économie valaisanne.

Mais dans un canton essentiellement agricole, il n'était pas facile de rendre les gens attentifs à la nécessité de compléter l'économie cantonale par l'industrialisation. C'est la raison pour laquelle nous avons écrit toute une série d'articles au cours des années 1948 à 1951 [1] sur l'utilité de l'industrie, sur les faiblesses et les possibilités du canton ainsi que sur les expériences réalisées en Suisse et à l'étranger.

En Valais déjà, la maison Scintilla S. A., accessoires d'autos à Soleure, avait ouvert en 1946, une succursale dans la vallée de Saas. Et la maison Schild S. A., fabrique d'ébauches, Granges-

[1] Voir notamment « Nouvelliste valaisan », nos 4-1949 ; 102-1949 ; 25 nov. 1949 ; Nos 94-1950 ; 108-1950 ; 129-1950 ; 19-1951 ; 58-1951 ; 109-1951 ; 122-1951 ; 130-1951 ; 145-1951 ; 146-1951 ; 169-1951 ; 177-1951.

Soleure, avait aussi ouvert un atelier à Vollèges en 1948. Ces deux maisons, installées avec la collaboration des municipalités et grâce à Monsieur Bittel, président, à St-Nicolas, et à Monsieur Joseph Moulin, Conseiller aux Etats, à Vollèges, constituèrent des exemples que nous avons exploités et popularisés en Suisse. Nous avons demandé des certificats de travail à ces deux maisons. Elles ont volontiers déclaré que leur main-d'œuvre, qui est valaisanne, effectue un travail intelligent et qu'elle s'adapte aux travaux les plus délicats [1].

Ces réussites dans deux villages de montagne ont permis de prouver, à l'extérieur, que le Valais est apte à effectuer des travaux industriels ; dans le canton même, elles ont aidé à vaincre le complexe d'infériorité du Valaisan à l'égard de l'industrie. Elles ont démontré également que l'industrie peut compléter heureusement l'agriculture et le tourisme et suscite un relèvement des niveaux de vie.

Bien plus, nous avons saisi cette circonstance pour étudier toute la question de la localisation des industries dans une région donnée et pour promouvoir une politique d'ensemble et à long terme d'industrialisation.

C'est ainsi qu'après avoir préparé le terrain en Valais, nous avons lancé, avec quelques amis, la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, le 1er mai 1951 [2].

L'action de cette société, qui a moins de dix ans d'existence, s'est déployée dans les secteurs les plus divers : propagande en Valais, propagande et publicité à l'extérieur, création de commissions communales, fondation d'une société de participations, d'une coopérative de vente et d'un comité d'organisation scientifique du travail, mise sur pied d'une loi sur l'industrie et action pour la création d'un organe intercantonal de décentralisation industrielle.

SECTION I

But et organisation de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales

Les statuts [3], dont nous avons rédigé le projet le 1er mai 1951,

[1] Henri Roh, Décentralisation et développement industriels, Sion, 1952, pp. 41-42 ; et Politiques industrielles et industrialistes, Sion 1957, pp. 208-209.

[2] Henri Roh, Faut-il créer un institut de recherches économiques et industrielles, Sion, 1er mai 1951, Polygr. ; Chambre valaisanne de commerce, Sion, Rapport d'activité 1951/52, pp. 43-45.

[3] Henri Roh, op. cit., annexe.

assignent à la Société des objectifs divers : elle collabore à la lutte contre l'exode rural et au relèvement des niveaux de vie en Valais ; elle entreprend ou favorise à cette fin des études ou des recherches d'ordre technique, économique et social ; elle vise à promouvoir les recherches industrielles et la législation en leur faveur ainsi que la formation d'employés, ouvriers et techniciens spécialisés ; et elle étudie la réalité économique et social du canton. Fondée sur ces études, la société propose des solutions aux déséquilibres passagers ou durables de l'économie cantonale.

La Société est une association sans but lucratif. Elle groupe, comme membres, les commerces, les banques, les assurances, les entreprises artisanales et industrielles existantes, les associations patronales et ouvrières, les associations de droit public (communes et canton). Nous avons fait appel à l'ensemble de l'économie cantonale. Nous sommes d'avis en effet que promouvoir l'expansion économique et l'étude de la réalité économique et sociale du canton constitue une œuvre d'intérêt général et qu'elle doit intéresser tous les secteurs de l'économie, l'économie privée comme l'économie publique.

Par conséquent les personnes de droit privé et de droit public sont appelées à verser leur contribution aux réalisations de la Société. Les membres forment l'assemblée générale qui est le pouvoir suprême de la Société. Cette dernière nomme le comité et l'organe de contrôle. Le comité est composé de 13 membres ; il constitue dans son sein un comité de direction de 3 membres. Ce dernier est chargé des affaires courantes.

D'autre part, comme les problèmes industriels ont pris tout de suite une place prépondérante dans son activité, la société a constitué un Office de recherches industrielles. Il est entré en action le 1er janvier 1953. Il est donc intéressant d'examiner comment l'activité a été conçue jusqu'à ce jour.

1. Le climat industriel en Valais la propagande et la publicité à l'extérieur

Cette époque est l'ère des « public relations » : rien ne se réalise sans propagande et sans publicité ; rien ne se fait sans une large information du public et des personnes à influencer. Or, en Valais, il s'agissait de faire prendre conscience aux autorités et au public des nécessités et des possibilités de l'industrialisation. A l'extérieur du canton, il fallait prouver aux autorités fédérales et aux associations industrielles que le Valais offre des possibilités intéressantes quant à l'industrialisation.

Le public valaisan a été atteint par les articles de presse, les reportages radiophoniques, les reportages photographiques, les conférences publiques et diverses publications.

Les industriels de l'extérieur et les autorités fédérales ont été atteints par les études de la Société, les reportages radiophoniques, la participation à des conférences industrielles, les reportages photographiques et radiophoniques, la publicité et les contacts directs.

Les brochures publiées ont obtenu un succès certain en Valais et en Suisse. Citons, entre autres, « Décentralisation et développement industriels, pour une politique fédérale et cantonale », « Politiques industrielles et industrialistes, Colberts d'hier et d'aujourd'hui », « l'Exode rural », et « Expériences touchant l'établissement d'entreprises industrielles dans les régions de montagne ». Les articles de presse dans des revues à grand tirage, le recours aux agences de presse et aux journalistes ont largement diffusé dans le pays les réalisations valaisannes.

Les annonces insérées dans les journaux et les revues techniques ou commerciales ont amené un nombre intéressant de relations ; elles constituèrent un excellent moyen de contact avec les industriels ou inventeurs cherchant des locaux ou des terrains industriels.

La propagande et la publicité, par tous les moyens possibles, représentent l'une des actions les plus efficaces de la Société de recherches économiques et sociales.

Pour le Valais, en particulier, la propagande est source d'émulation. Elle peut se comparer à celle qu'effectuaient Saint-Simon et les Saint-Simoniens en France au XIX siècle, ou encore à celle de Frédéric List aux Etats-Unis et en Allemagne vers la même époque. L'industrialisation étant une œuvre d'ensemble, la politique à conduire touche toutes sortes de secteurs : moyens de communication, financement, fiscalité, disponibilité en matières premières, formation, main-d'œuvre, débouchés, taux de l'intérêt, prix des terrains, charges sociales, stabilité politique, conditions démographiques, énergie, etc. Il est donc normal que l'on crée le courant favorable à l'industrie dans tous les milieux publics et privés de telle manière que l'industrie soit entourée d'un climat de sympathie et que l'on suscite des vocations industrielles.

Parallèlement, sur le plan suisse, il s'agissait d'exposer aux industriels les avantages que procure le Valais et de les amener, par la voie de la décentralisation industrielle, à s'installer dans le canton. Bien plus, les autorités fédérales devaient être rendues attentives au rôle qu'elles doivent jouer, quant à la décentralisation économique sur le plan national.

Une telle propagande ne pouvait être conduite qu'après une étude approfondie des facteurs influençant la localisation des activités économiques, en particulier des activités industrielles. C'est à cette fin que nous avons publié « Politiques industrielles et indus-

trialistes » et « Décentralisation et dévoloppement industriels », entre autres. Ces brochures nous ont permis d'exposer quelques doctrines et théories concernant la localisation des entreprises industrielles, d'analyser quelques réalisations et d'en déduire un enseignement pratique pour le canton du Valais et pour la Suisse.

L'émulation vise à faire surgir en Valais et en Suisse de nouveaux capitaines d'industrie et des hommes politiques acquis à l'industrialisation et à la décentralisation industrielle. Dans le canton, cet objectif a été atteint en partie par la constitution de commissions industrielles municipales [1].

2. Les commissions industrielles communales

La Suisse, pays fédéraliste, accorde une place prépondérante aux corps secondaires ; une politique d'industrialisation n'a donc des chances d'aboutir qu'en touchant chaque échelon du fédéralisme : la commune, le canton et la confédération.

Dès le début, les municipalités, membres de la Société, ont été invitées à constituer des commissions industrielles. Le conseil communal choisit soit dans son sein, soit dans les milieux industriels et commerciaux, une ou plusieurs personnes connaissant les problèmes économiques.

Ces commissions jouent un rôle actif aussi bien dans le domaine de la préindustrialisation que dans celui du lancement des affaires nouvelles.

Les municipalités mettent sur pied un plan d'aménagement local prévoyant une zone industrielle. Cette dernière doit être équipée en services de base : eau, égouts, électricité, gaz, voies industrielles, écoles. Or c'est à la municipalité qu'incombe la mise au point des éléments favorables à l'installation de l'industrie. Elles établissent notamment un inventaire des possibilités communales, inventaire qui peut se résumer comme suit :

a) Terrains et locaux disponibles, situation, particularités, prix ;
b) Réseau routier, en particulier voies d'accès, transports par camions, voie ferrée de raccordement existante ou à créer ;
c) Matières premières disponibles (bois, pierre, etc.) ;
d) Approvisionnement en courant électrique ;
e) Approvisionnement en eau, quantité disponible pour les besoins industriels ;
f) Canalisations et égouts ;

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Rapports d'activité 1951 à 1959.

g) Main-d'œuvre masculine et féminine disponible dans les communes ;

h) Possibilités de logement pour les spécialistes et le personnel enseignant ;

i) Possibilités de perfectionnement pour la jeunesse libérée des écoles ou ayant fait un apprentissage.

L'inventaire établi par les communes doit en outre contenir des indications précises sur les avantages que les communes sont disposées à offrir aux industriels :

— terrains et locaux,

— tarifs avantageux pour l'électricité, le gaz et l'eau,

— avantages fiscaux,

— participation financière pour la création de nouvelles industries [1].

Les commissions locales se sont révélées extrêmement fructueuses. Elles prolongent et décuplent l'activité de l'Office cantonal de recherches industrielles. Au reste, l'autonomie des communes valaisannes leur donne de larges possibilités quant au développement de l'économie locale.

Les communes ont souscrit avec intérêt aux suggestions de l'Office de recherches industrielles ; elles maintiennent le contact avec ce dernier ; elles soutiennent les entreprises industrielles existantes ; elles collaborent à la recherche de la main-d'œuvre, du financement, à la résolution de problèmes fiscaux, immobiliers ou autres qui se posent aux industries nouvelles.

Ce sont les communes disposant d'une commission locale active qui ont pris une part décisive à la nouvelle politique d'industrialisation. Citons les communes suivantes : Vouvry, Monthey, St-Maurice, Evionnaz, Vernayaz, Martigny, Saxon, Riddes, Chamoson, Vétroz, Conthey, Sion, Sierre, Loèche, Rarogne, etc.

Mais il ne suffit pas de préparer le terrain aux industries nouvelles, il faut encore, une fois installées, assurer leur viabilité. A cette fin, divers organismes ont été constitués notamment une société de participations industrielles.

3. La société de participations industrielles [2]

Tous les pays sous-industrialisés manquent de financement. Le

[1] Henri Roh, Expériences touchant l'établissement d'entreprises industrielles dans les régions de montagne, Conférence faite devant la Confédération Européenne de l'Agriculture, Grenoble 1956, polygr. pp. 8-9.

[2] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 8.

canton du Valais n'échappe pas à la règle. Il doit donc faire appel à des capitaux de l'extérieur pour satisfaire aux besoins de son économie en expansion. Les fonds investis dans les barrages, dans la grande industrie, ainsi que les fonds déposés dans les banques viennent, dans leur majeure partie, de l'extérieur du canton.

Le lancement de l'industrie, en particulier de l'industrie moyenne, a souffert du manque de capitaux. Les banques valaisannes accordent leur appui pour les crédits hypothécaires et les crédits d'exploitation. Mais jusqu'ici les banques ont plutôt consenti leurs avances aux entreprises petites et moyennes. Elles ne disposaient pas de bilans suffisamment puissants pour financer la grande industrie. Un effort particulièrement intéressant a été consenti par la Banque Cantonale du Valais.

Pour les crédits d'exploitation, les sociétés industrielles peuvent aussi recourir aux grandes banques qui viennent de s'installer dans le canton.

Mais la faiblesse financière des entreprises vient surtout du manque de fonds propres. C'est à cette fin que nous avons lancé une société de participations industrielles « Industrival S. A. ». Le capital initial a été fixé à Fr. 100'000.— ; il sera augmenté au fur et à mesure des possibilités. Cette société est fondée pour parfaire le financement des entreprises moyennes et surtout pour collaborer à leur organisation.

Les placements sont effectués, en règle générale, par la participation au capital des industries nouvelles ou anciennes.

Seuls les investissements en Valais peuvent être pris en considération.

Exceptionnellement, des placements dans des organes de vente à l'extérieur du canton sont autorisés s'ils servent les intérêts des industries financées par la société.

Cette dernière peut acquérir des terrains et des immeubles industriels servant immédiatement à la réalisation de projets industriels.

En vue de répartir les risques, les participations sont prises dans diverses branches d'industries.

La société veillera à ce que les entreprises financées amortissent normalement leurs immobilisations et créent des réserves suffisantes.

De plus, les participations peuvent être réalisées en tout temps à condition que leur contre-valeur soit réinvestie dans d'autres affaires industrielles valaisannes.

Jusqu'à ce jour, la société a rendu des services certains aux

entreprises petites et moyennes en leur octroyant des crédits à court terme et surtout en participant à l'organisation administrative des entreprises déficientes.

Il faut reconnaître toutefois que ses moyens sont actuellement trop modestes et qu'ils doivent être élargis si elle veut atteindre ses objectifs.

D'autre part, il nous paraît que pour combler les lacunes provenant de financement insuffisant, l'Etat du Valais sera appelé à constituer un fonds pour des prêts ou des participations à des entreprises industrielles.

Nous nous demandons même s'il ne serait pas intéressant de constituer une banque industrielle qui pourrait être dirigée par la Banque Cantonale du Valais. Cette banque se spécialiserait dans les crédits hypothécaires industriels et dans les crédits sur warrantage de marchandises, sur contrats de travail, sur factures, etc.

Dans un projet de loi que nous avions établi pour le développement de l'industrie, nous avions demandé que l'Etat du Valais crée un fonds de six millions de francs pour soutenir le financement des entreprises industrielles nouvelles. A l'époque, le Conseil d'Etat n'a pas cru devoir admettre cette proposition. Ce fonds devient aujourd'hui une nécessité. Au reste, fondé sur l'article 3 de la loi sur le développement de l'industrie, l'Etat a porté à son bilan un fonds s'élevant à Fr 137'884.— au 31 décembre 1959.

Mais ce n'est pas seulement dans le domaine du financement que les entreprises nouvelles éprouvent des difficultés, c'est également dans la conquête des débouchés. Ici encore, l'action a nécessité un organisme nouveau.

4. CIVAL, coopérative pour la diffusion de produits industriels valaisans [1]

Durant l'exercice 1956, une coopérative a été créée : la « CIVAL », coopérative pour la diffusion de produits industriels valaisans.

Cival voudrait être une sorte d'office d'expansion commerciale pour le Valais ; elle s'occupera de la vente de produits des industries nouvelles et anciennes. Dans des cas déterminés, elle collaborera également à l'achat de matières premières indispensables à l'activité industrielle.

Mais son but essentiel est de provoquer l'extension des entreprises industrielles nouvelles ou anciennes. Elle atteindra cet objectif en prospectant le marché valaisan, suisse et étranger.

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, pp. 8-9.

La coopérative va permettre à de petites entreprises industrielles valaisannes de se développer.

En Valais même, combien d'entreprises valaisannes ne réussissent pas à s'introduire dans les grands chantiers, par exemple, parce que la place est occupée par des maisons étrangères au canton. Sur le plan fédéral, le Valais est loin d'obtenir du Département militaire, des PTT, des Chemins de fer et de l'Administration fédérale en général, les commandes auxquelles lui donne droit l'importance de sa population. C'est ici que Cival va exercer une action bienfaisante pour l'économie cantonale.

Peut être membre de Cival toute industrie valaisanne, à condition qu'elle souscrive des parts sociales pour 500 francs au minimum. La coopérative est ouverte à toutes les entreprises industrielles valaisannes qui désirent pratiquer une politique dynamique d'expansion commerciale. On espère que le nombre des membres s'accroîtra très rapidement. La coopérative s'adresse aux entreprises petites et moyennes qui ne disposent pas de moyens financiers leur permettant d'organiser leur propre service commercial.

Les ressources de la société sont constituées par le capital social, par les cotisations des membres, par les commissions encaissées sur les affaires traitées et par des subventions éventuelles.

La Société de financement « Industrival » a assuré, pour le départ, la souscription du tiers du capital social.

Comme toute coopérative, la société est composée de l'assemblée générale, formée des coopérateurs, en l'occurrence des entreprises industrielles affiliées.

Mais l'action pour développer les moyens financiers et les débouchés des industries nouvelles s'accompagne d'un effort de formation des cadres.

5. Le Comité d'Organisation Scientifique du Travail [1]

La formation des cadres et des ouvriers spécialisés est un problème aigu dans toute région commençant à s'industrialiser.

Le Valais ne possède malheureusement pas d'université ou d'école polytechnique. Mais n'oublions pas que la Suisse connait de hautes écoles réputées que les jeunes valaisans peuvent fréquenter aisément.

Quant à la formation des ouvriers spécialisés, l'Etat du Valais suit de près la question par le développement de la formation professionnelle.

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 11.

Mais l'organisation des entreprises industrielles, nouvelles ou anciennes, exige la présence de cadres techniques et commerciaux au courant des problèmes d'organisation de l'entreprise.

C'est la raison pour laquelle nous avons créé un Comité d'Organisation Scientifique du Travail.

Définissons les termes.

« Organiser » c'est constituer un ensemble d'hommes ou de choses, souvent d'hommes et de choses, assigner une ou des fonctions déterminées à chacun de ces hommes, à chacune de ces choses et enfin coordonner et harmoniser ces moyens en vue du but déterminé.

Le but est l'amélioration du bien-être de l'homme par l'accroissement du rendement du travail; les moyens sont les hommes et l'équiment.

D'autre part, on parle d'organisation scientifique parce qu'il s'agit d'observer les phénomènes pour en découvrir des lois.

En résumé selon Louis Danty-Lafrance, directeur de l'Ecole d'Organisation Scientifique du Travail, à Paris, l'objet de l'organisation scientifique du travail est de rechercher et d'appliquer les méthodes conduisant à la meilleure utilisation des moyens de production et de distribution.

C'est la raison pour laquelle, du reste, elle revendique sa place parmi les sciences sociales « car elle ne veut pas être considérée uniquement comme une doctrine tendant à accroître le rendement des moyens, des hommes et de l'équipement. Elle ne sépare pas le résultat à la fois de la cause et du but ; de la cause : l'effort de l'homme ; du but : l'amélioration du bien-être de l'homme » [1].

Les études et réalisations de l'Organisation scientifique du travail (O. S. T.) occupent donc un secteur très particulier.

Il ne s'agit pas de former des ingénieurs et des techniciens, ce qui est le rôle des écoles techniques et professionnelles.

Il ne s'agit pas non plus de prendre la place des écoles commerciales, secondaires et supérieures, qui forment des techniciens de la partie commerciale.

Il n'est pas question non plus de leçons de technologie, mais bien de former des organisateurs.

Ceux-ci collaborent, certes, intimement avec l'ingénieur ou le comptable et leur assignent les améliorations à apporter à l'outillage, aux machines ou aux installations. Mais l'objet précis des méthodes d'organisation, c'est de tirer de l'outillage, des ma-

[1] Danty-Lafrance, Organisation de l'enseignement de l'Ecole d'OST, Leçon no O, promotion René Descartes, p. 1.

chines, des installations existantes le rendement maximum, grâce à certaines modifications d'emplacement, de manutention, d'aménagement.

Le rôle du Comité est donc de former des chefs de service et des chefs d'entreprises dont la principale fonction est la fonction administrative laquelle a été définie par cinq infinitifs : prévoir, organiser, coordonner, commander et contrôler.

Ainsi le comité a une tâche bien déterminée qui n'empiète ni sur les écoles techniques, ni sur les écoles commerciales.

Le Comité a commencé son activité par des conférences à l'intention des entreprises nouvelles. Il les poursuivra à l'avenir. Et il est appelé à s'étendre au fur et à mesure de la création et de la croissance des entreprises industrielles.

SECTION II

Réalisations industrielles entre 1951 et 1959 et projets d'avenir

Nous avons esquissé brièvement les conditions dans lesquelles se déploie l'activité économique du Valais ; nous avons donné un historique ainsi qu'un aperçu de l'industrie valaisanne en 1950 et de l'action de la Société de recherches économiques et sociales sur les plans privé et communal. Voyons maintenant quels sont ses projets et réalisations. Mais rappelons, au préalable, que le canton comprend grosso modo deux régions nettement distinctes : la montagne et la plaine.

Mise à part l'industrie hydraulique, la montagne ne peut compter que sur l'industrie utilisant les ressources locales : bois, pierre, lait ou sur l'industrie légère, qui emploie peu de matière première et beaucoup de main-d'œuvre : horlogerie, bijouterie, confection, mécanique de précision, électronique, etc.

La plaine, de par la route et la ligne du Simplon, se prête au développement de la plupart des industries suisses.

Le Valais possède ainsi des chances dans diverses directions : il peut profiter des ressources provenant de l'énergie électrique, de l'agriculture et des industries existantes.

Le Valais, on l'a vu, n'a pas manqué d'exploiter à fond ses ressources hydroélectriques. Quant à l'agriculture, des industries nouvelles ont surgi pour l'utilisation des fruits et légumes ou bien

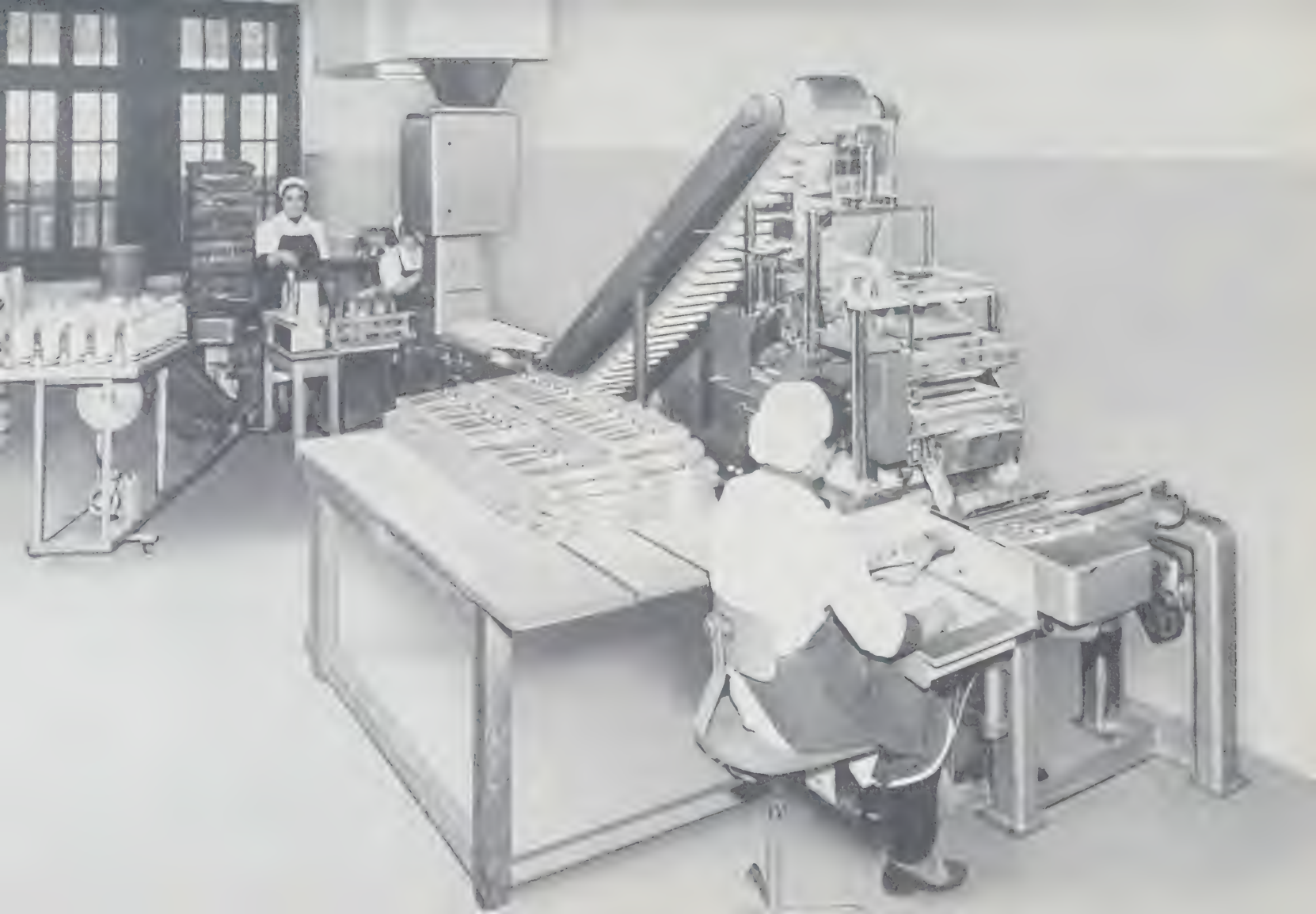
pour la production de biens et services nécessaires à l'agriculture. Et les grandes industries électrochimiques et électrométallurgiques, comme celles de la Ciba, à Monthey et de la Lonza, à Viège, de l'aluminium, à Martigny et Chippis, offrent des possibilités aux industries nouvelles ; ces dernières peuvent leur offrir des services ou des fabrications et transformer leurs matières.

Le Valais dispose encore de possibilités dans l'électrochimie et l'électrométallurgie bien que les chances s'amenuisent d'année en année au fur à mesure que s'élève le prix de revient de l'électricité. N'oublions pas toutefois que l'évolution des prix pourrait bien permettre, avec le temps, d'incorporer aux produits électrochimiques et électrométallurgiques un coût de l'énergie supérieur à celui que ces produits peuvent supporter aujourd'hui.

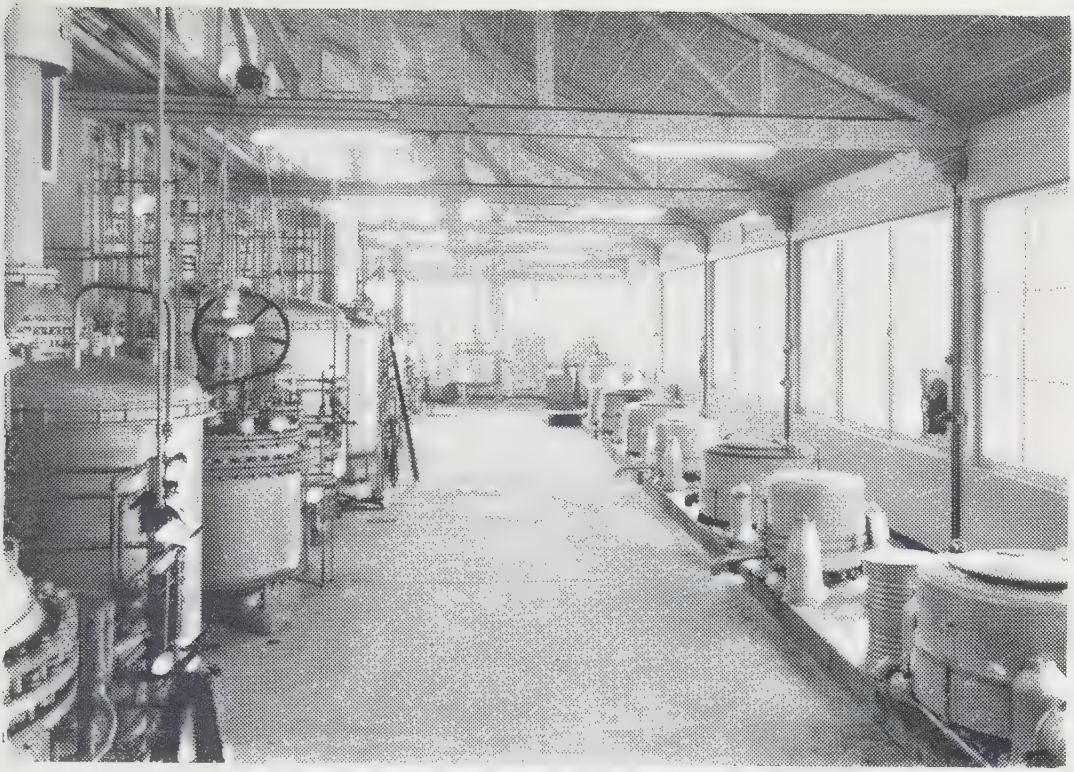
Mais un certain nombre de secteurs devaient attirer plus particulièrement notre attention : les constructions mécaniques légères, l'électrotechnique, la confection et l'habillement, les matières plastiques, les instruments et les appareils, l'horlogerie, le décolletage industriel, la galvanisation et le chromage. la zinguerie, les poudres de métaux, les feutres pour chapeaux, les produits pharmaceutiques, etc. C'est tout le secteur de l'industrie mi-lourde et légère qui utilise généralement peu de matière première, peu d'énergie mais beaucoup de main-d'œuvre qualifiée et semi-qualifiée. Nous avons tenté d'introduire de grandes entreprises électrométallurgiques et électrochimiques. Toutefois jusqu'ici le prix de revient élevé de l'électricité provenant des bassins d'accumulation ne nous a pas permis d'installer ces entreprises en Valais. Aux difficultés d'approvisionnement en énergie à bon marché s'ajoutait, pour les industries électrométallurgiques, le coût des transports, les produits fabriqués devant s'écouler, pour une grande part, en Suisse centrale et orientale. Ceux qui fondaient de gros espoirs sur la mise en valeur totale des ressources hydrauliques valaisannes pour la création de nouvelles grandes industries électrométallurgiques et életrochimiques ont été déçus.

Aussi jusqu'à ce jour, à part quelques exceptions, le programme de la Société de recherches économiques et sociales s'est-il surtout développé dans l'industrie mi-lourde et légère.

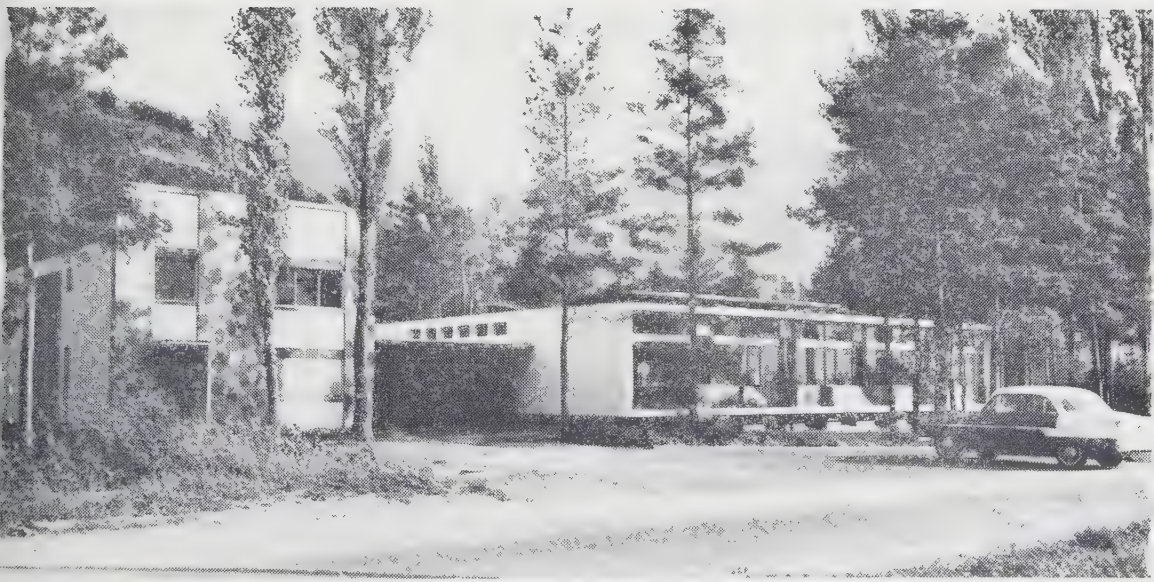
A cette fin, elle a appelé des entrepreneurs de l'extérieur du canton. Ce sont généralement de jeunes forces qui ont quitté des entreprises importantes de Suisse dans lesquelles ils travaillaient pour se lancer à leur compte. C'est là notre espoir. En effet, ces jeunes valeurs se donnent entièrement à leur tâche. Certes, un certain nombre d'entreprises ont été lancées et dirigées par des personnalités valaisannes. Mais dans plusieurs cas, spécialement dans la mécanique de précision, les produits pharmaceutiques et



◁ La fabrication de pâtes alimentaires en Valais — *Saverma S. A., Martigny.*



Seba S. A., Aproz — Vue intérieure de l'usine.



Une usine moderne dans un cadre idyllique — *Arval S. A., Châteauneuf.*

le travail des métaux, nous avons dû rechercher les entrepreneurs à l'extérieur. On retrouve ici la politique pratiquée par les mercantilistes, par Colbert notamment, qui appelait chez lui des tapissiers, des faïenciers, des verriers ou autres spécialistes d'Italie et des fabricants du textile de Hollande et d'Angleterre, ainsi que des spécialistes du travail des métaux de Suède.

Nous avons recouru, d'autre part, à des entreprises installées en Suisse ou à l'étranger pour fonder des maisons nouvelles ou créer des succursales.

Les investissements réalisés en Valais entre 1951 et 1959 par l'intermédiaire de l'Office de recherches industrielles, des commissions communales et des membres de la Société peuvent être estimés entre 50 et 60 millions de francs. Ces entreprises occuperont à l'avenir quelque 2000 personnes et distribueront des salaires et des traitements pour un montant annuel approximatif de quinze à vingt millions de francs[1]. A l'exception d'une fabrique de ciment, d'un projet de raffinerie et de quelques entreprises mécaniques et électromécaniques, il s'agit essentiellement d'industries légères petites et moyennes.

Un certain nombre d'entreprises utilisent la matière première locale, soit la pierre pour la fabrication du ciment et des produits de construction, le bois pour les articles dérivés du bois, les fruits et légumes pour la fabrication de conserves et de concentrés ou de jus de fruits.

Les résultats obtenus sont patents, bien que ce n'est qu'au cours des années à venir qu'ils déploieront tous leurs effets ; ces résultats ressortent de la statistique des fabriques[2] :

Année	Etablissements	Ouvriers
1950	117	6,294
1952	122	7,379
1959	166	9,000

Il est maintenant intéressant de donner un rapide aperçu des entreprises installées dans le canton entre 1951 et 1959 à la suite de la nouvelle politique d'industrialisation (fig. 13).

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 12.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, Annuaire statistique de la Suisse 1955, p. 166, Département fédéral de l'économie publique, Berne, La Vie économique 1959, p. 499.

VALAIS

Carte des nouvelles industries valaisannes 1951-1959

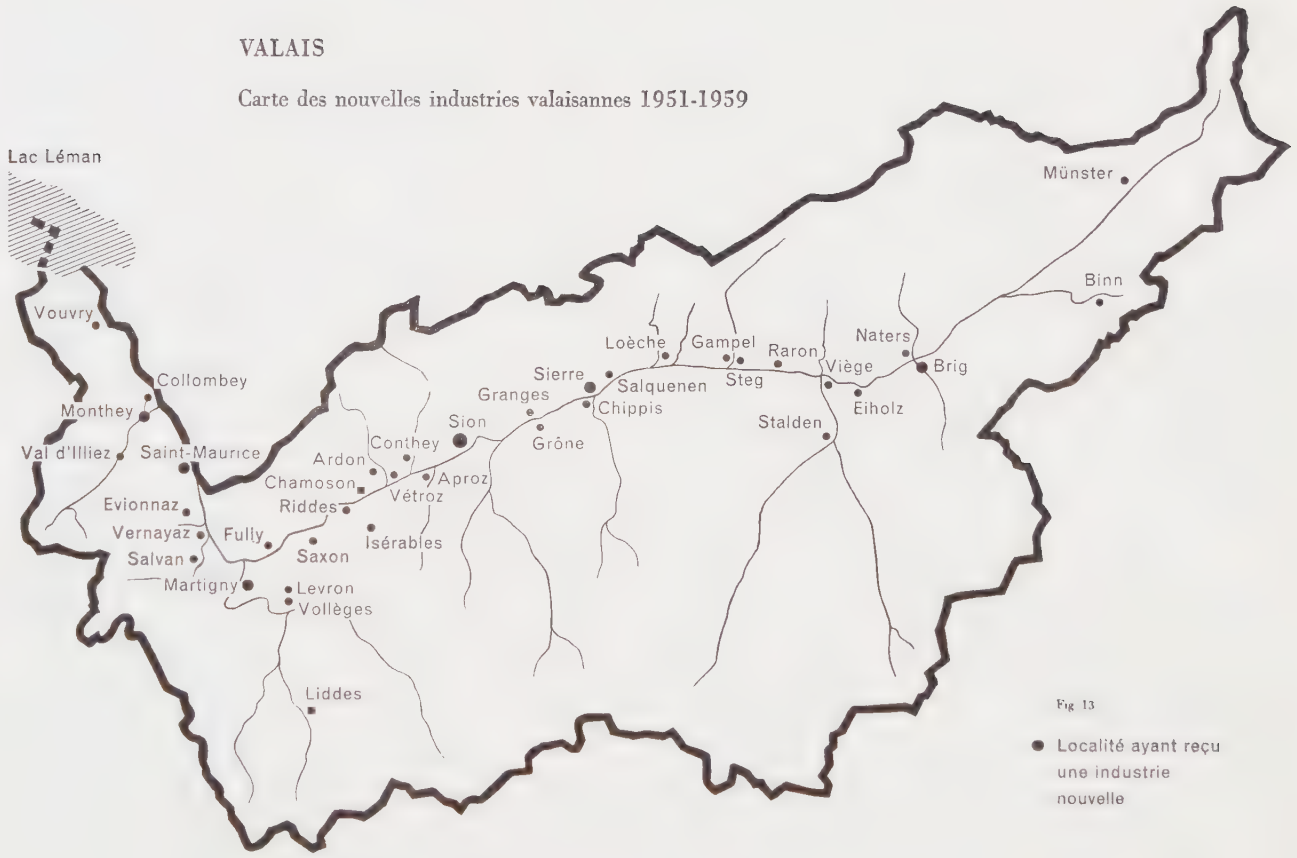


Fig. 13

● Localité ayant reçu une industrie nouvelle

1. Industrie de l'alimentation et des boissons

Quelques entreprises ont vu le jour dans ce secteur.

En 1953, il a été fondé à Aproz la Seba S. A., Société des Eaux minérales d'Aproz. Cette société au capital de 850,000 francs, exploite une source d'eau minérale à proximité du Rhône. Les investissements totaux s'élèvent à environ 3 millions de francs. Elle occupe une centaine de personnes. Elle est en plein essor [1].

A Sion également, quelques personnes ont fondé en 1951 un Centre de pasteurisation fabriquant des jus de fruit, en particulier des jus de pomme. Il s'agit d'une entreprise coopérative fondée en vue de répandre l'utilisation des boissons sans alcool. Elle occupe une dizaine de personnes et ses investissements s'élèvent à environ 500,000.— francs [2].

A Sion également, a été fondée la maison Arval S. A. en 1952. Cette maison a dirigé son activité dans la fabrication de cosmétiques et de concentrés de fruits. Les investissements totaux sont évalués à environ 1 million de francs et le personnel à 20 personnes. Les usines se trouvent actuellement à Châteauneuf-Conthey [3].

En 1953, la Société de recherches économiques et sociales a patronné, à Saxon, la fondation d'une fabrique de conserves, la maison Florval S. A., au capital de 400,000.— francs. Elle occupe une dizaine de personnes et les investissements sont évalués à environ 1,5 million de francs. Cette fabrique de conserves vise à utiliser les excédents de la production fruitière valaisanne [4].

A Riddes, Monsieur Henri Schwitzgebel, a fondé en 1954 une fabrique de biscuits dont les investissements ascendent à environ 300,000.— francs et le nombre des ouvriers à une demi-douzaine [5].

2. L'industrie de l'habillement et de la chaussure

En 1953, Monsieur Benjamin Zufferey, à Sierre, a mis en exploitation un atelier pour la confection de vêtements de travail. Les investissements sont évalués à 1,5 million de francs. L'entreprise occupe une septantaine de personnes. Elle est actuellement en pleine expansion [6].

A Stalden, la Municipalité a fondé, en 1951, une fabrique de vêtements de travail, Stalden S. A. Cette entreprise, après avoir

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 10.

[2] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

[3] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

[4] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

[5] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

[6] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

connu passablement de déboires, dus à des déficiences administratives, déploie aujourd'hui une activité réjouissante. Elle occupe une trentaine de personnes avec des investissements évalués à environ 300,000 francs [1].

En 1957, Loèche a reçu une succursale de la fabrique zurichoise de parapluies Schindler et Cie. L'entreprise est à ses débuts ; elle emploie une quinzaine de personnes pour le moment et ses investissements sont évalués à quelque 200 000 francs [2].

A Vouvry, un atelier de haute couture s'était installé en 1953 ; la direction ne se plaisant pas dans cette localité, l'atelier a été transféré à Lausanne en 1957 ; mais immédiatement après un atelier pour la fabrication de manteaux de pluie et autres articles de confection a réoccupé les locaux. Cette nouvelle entreprise, la Maison Rafale S. A., a effectué des investissements pour environ 500 mille francs et occupera à l'avenir une cinquantaine de personnes [3]. Elle passe actuellement du travail à un petit atelier de confection de Val d'Illiez.

La Société valaisanne de recherches économiques et sociales vient d'obtenir l'installation d'une succursale de la fabrique de chaussures Bally, à Sion. Cette maison de réputation mondiale, s'est toujours distinguée par une politique de décentralisation industrielle. Ses ateliers sont répartis dans près d'une vingtaine de villages suisses où elle occupe plus de 7 000 personnes. A Sion, la fabrication a débuté avec une vingtaine de personnes qu'il s'agit de former. Si la main-d'œuvre donne satisfaction, l'entreprise prévoit l'occupation de 300 personnes environ.

La fabrique de vêtements Hochdorf S. A., Lucerne, avec laquelle nous étions en rapport depuis 1957, a enfin décidé de s'installer à Martigny. Elle occupera au départ 50 personnes et, après coup, entre 80 et 120. Il s'agit de la plus importante entreprise suisse fabriquant du pantalon. L'entreprise créera une filiale au capital social de 300,000.— francs ; elle prévoit des constructions pour un montant d'environ Fr. 400,000.— et des installations pour un montant d'environ Fr. 150,000.—.

3. L'industrie textile

En 1957, la tannerie de Monthey S. A. a fermé ses portes. Ses locaux ont été repris par la maison Le Garenne S. A., à Bâle, au capital de 750,000.— francs. Cette entreprise occupe une centaine

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

[2] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 12.

[3] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 10 ; Rapport d'activité 1957, p. 12.

de personnes à la fabrication de feutres pour chapeaux ainsi qu'à la construction d'une machine à velouter. Les investissements totaux sont évalués à environ 3 millions de francs [1].

Mr Michel Lattion a ouvert, en 1959, une retorderie de soie naturelle et artificielle, à Orsières. Il occupe déjà actuellement une trentaine de personnes. Il a effectué des investissements pour environ 500 mille francs. M. Lattion est originaire de la vallée ; il a passé toute sa vie dans le métier à l'extérieur du canton ; il est revenu à Orsières après avoir acquis l'expérience nécessaire au lancement de l'entreprise.

Nous avons tenté de transformer les fabrications de la Fabrique de Drap de Bagnes S. A., à Bagnes ; nous avons enfin réussi à mettre ses locaux à disposition de la Maison Bodmer et Cie, de Zurich, qui installera une retorderie de soie avec une cinquantaine de personnes et des investissements pour 500 mille francs environ.

4. L'industrie chimique

Des entreprises intéressantes ont vu le jour dans ce secteur.

A Granges, Mr Emile Roh a fondé, en 1952, la Maison Technoplast S. A., atelier pour la fabrication de produits en matières plastiques. Les investissements totaux sont évalués à 500,000 francs et l'entreprise occupe une vingtaine de personnes [2].

Dans les produits pharmaceutiques, la Maison Orgamol S. A., au capital de 400,000 francs s'est installée à Evionnaz. Elle utilise pour le 90 % des matières premières venant de la Ciba, à Monthey et de la Lonza, à Viège. Ses investissements sont évalués à 2,5 millions de francs environ. L'entreprise occupe une septantaine d'ouvriers et employés [3].

A Evionnaz également, la Maison Ismatec S. A. fabrique, depuis 1954, des papiers pour joints au moyen de procédés chimiques. C'est une petite entreprise de 5 personnes et aux investissements de 250,000. francs environ [4].

A Saxon, une fabrique de savon, la «Savonnerie de Tourbillon», s'est ouverte en 1954. Ses investissements sont évalués à Fr 300,000 environ et son personnel à une dizaine de personnes [5].

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1957, p. 12.

[2] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 10.

[3] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 12.

[4] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 10.

[5] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 12.

Nous avons cité tout à l'heure, à Châteauneuf-Conthey, la fabrique d'articles cosmétiques Arval S. A. ; nous n'y revenons pas.

En 1953, un groupe de personnes a fondé la Maison Pilar S. A., fabrique de piles sèches, à Brigue. L'entreprise a investi un montant de Fr. 300,000.— et emploie 15 personnes [1].

La Société Financière Italo-Suisse, à Genève, et l'Ente Nazionale Idrocarburi, à Rome, ont décidé de construire une raffinerie de pétrole à Collombey et un pipe-line de Gênes à Collombey-Aigle. Le devis des travaux s'élève à environ 200 millions de francs. Sur territoire de Collombey, sera construite une raffinerie de pétrole d'une capacité de 2 millions de tonnes et occupant environ 500 ouvriers. L'entreprise mettra sur le marché environ 30 millions de m^3 de gaz et 40 mille tonnes de propane et de buthane liquides. Ces éléments permettront de fabriquer du caoutchouc synthétique, du sulfate d'ammonium — un engrais particulièrement apprécié — ainsi que nombre d'autres produits utilisés dans l'industrie suisse. Une entreprise de la même branche, installée à Ravenne emploie 2,200 personnes.

Sur le territoire de la commune d'Aigle, les promoteurs du projet construiront une centrale thermo-électrique pouvant produire 500 mille kwh par an.

La Société valaisanne de recherches économiques et sociales a collaboré activement à l'installation de la raffinerie. La Municipalité de Collombey a cédé les terrains à des prix intéressants. Le projet a été appuyé par l'ensemble de la population, ce qui est une preuve que le climat industriel a été créé en Valais [2].

5. Métallurgie, construction de machines, outils et appareils, horlogerie, travail des pierres d'horlogerie

Ce secteur a connu un essor réjouissant.

A Rarogne, l'ingénieur Stark a fondé, en 1953 la Société Apparatebau S. A. Il s'agit d'un atelier pour la fabrication de petits appareils et de tableaux électriques. L'entreprise, au capital de 150,000.— francs, a effectué des investissements pour un montant d'environ Fr. 500,000.— et emploie 25 personnes [3].

A Sierre, l'atelier Berclaz et Métrailler effectue, depuis 1953, de la serrurerie et des constructions métalliques ; les investissements sont estimés à environ 500,000.— francs et son personnel à une vingtaine de personnes [3].

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 10.

[2] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1959, pp. 8-30.

[3] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10. d'activité 1953 et 1954, p. 10.

A Ardon, la maison Neuwerth et Lathion, atelier de mécanique générale, a investi environ 500,000.— francs et occupe une trentaine de personnes depuis 1951 [1].

A Vétroz, la maison Doral-Bellerive, fondée en 1953 par Mr Willy Kaiser, fabrique des poudres de bronze et des pâtes d'aluminium ; elle emploie une dizaine de personnes et a investi un montant d'environ 300,000 francs. Elle est en train de développer ses fabrications et effectuera des investissements pour 4 millions de francs [2].

La maison Willy Bühler S. A. à Sion, a acquis par notre intermédiaire, deux locaux industriels de 900 m², à Vétroz dans la zone industrielle du Botza. Ces deux ateliers avaient été construits par un ingénieur italien qui a dû renoncer à réaliser ses projets par suite de maladie et de décès. La maison Bühler y a installé un atelier de réparation et de construction de téléphériques ; il occupe, déjà actuellement, une trentaine de personnes. Les investissements dans l'entreprise peuvent être estimés à environ Fr 250,000.—.

A Sion, la Zinguerie, sablage et métallisation S. A. a investi environ 1,5 million de francs en 1957 et occupe une trentaine d'ouvriers. Elle fait du sablage et de la métallisation ainsi que du zingage au bain chaud. Les cuves de zingage sont chauffées à l'électricité. Il s'agit donc d'une entreprise électrométallurgique [3].

A St-Maurice, la maison Décolletage S. A. travaille avec une soixantaine de personnes depuis 1953 et a investi environ 500,000.— francs dans une entreprise de décolletage industriel. Des investissements nouveaux sont prévus pour environ 2 millions de francs [4].

A Monthey, l'entreprise Diochrom S. A. fait de la galvanisation et du chromage. En 1954, elle a effectué des investissements pour environ 400,000.— francs ; elle emploie une dizaine de personnes [5].

A Monthey, la maison Motorval S. A. fait du réalésage et du rectifiage de moteurs avec une soixantaine de personnes ; son capital s'élève à 270,000.— francs. Les investissements sont évalués à environ 800,000.— francs. L'exploitation a commencé en 1954 [6].

A Vouvry, les Ateliers Mécaniques de Vouvry S. A. ont engagé une vingtaine de personnes. Les investissements sont évalués

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

[2] Société valaisane de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

[3] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 12.

[4] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 10.

[5] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

[6] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

à environ Fr. 500,000.—. Le capital social s'élève à 200,000.— francs. La société, fondée en 1956, a repris un atelier artisanal [1].

Une société Polygone S. A., fabrique de métaux frittés, a été fondée au cours de l'année 1959 à Vouvry. Lorsque la fabrique de ciment de Vouvry a fermé ses portes, la Société des Chaux et Ciments de la Suisse Romande nous a demandé de rechercher une fabrication à introduire dans les locaux, nous avons proposé l'affaire Polygone avec laquelle nous étions en rapport déjà depuis 1954/1955. Une personne de Genève cherchait des capitaux en vue de fabriquer des métaux frittés pour l'industrie mécanique et électro-mécanique. Jusqu'à ce jour, c'étaient essentiellement les Suédois, les Anglais et les Allemands qui étaient spécialisés dans ce procédé. C'est la première entreprise créée en Suisse. Elle a effectué des investissements pour plusieurs centaines de milliers de francs. Elle pense occuper avec le temps une trentaine de personnes ; ce qui correspond approximativement au personnel occupé par la fabrique de ciment avant qu'elle ferme ses portes en 1959. Comme il s'agit d'une fabrication difficile, il faut attendre quelque temps avant de savoir comment elle se développera.

A Conthey, plusieurs ateliers mécaniques se sont ouverts et une grande industrie électrotechnique vient d'acquérir des terrains en vue de créer des ateliers de fabrication.

Il s'agit de la fabrique de moules Müller & Cie, fondée en 1955. Cette fabrication, des plus délicates, nécessite une vingtaine de mécaniciens de précision. Les investissements s'élèvent à 600,000.— francs environ [2].

L'atelier Mécoval travaille également avec une trentaine de personnes ; les investissements sont de l'ordre de 400,000.— francs. L'atelier effectue de la construction métallique et mécanique [3].

Le troisième atelier de Châteauneuf-Conthey, Louis Zünd, est une entreprise artisanale, elle s'est spécialisée dans la construction métallique [4].

Mr Pierre Leyat a créé, avec ses fils Jean-Claude et Christian, un atelier pour la fabrication de sécateurs et de coutellerie, à Conthey. Sur notre demande, la Municipalité de Conthey a accordé à Mr Leyat gratuitement une superficie de 3,000 m² de terrain le

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 10.

[2] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1955, p. 9.

[3] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1955, p. 9.

[4] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 12.

long de la Morge ; Mr Leyat a construit un atelier où il a effectué des investissements pour environ 200,000.— francs. La fabrication a débuté en mars 1960. Pour le moment, il s'agit d'une entreprise familiale occupant, avec les promoteurs, une demi-douzaine de personnes. Cette fabrication spéciale est appelée à un bel avenir grâce, entre autres, à l'exportation.

D'autre part, la Société anonyme des ateliers de Sécheron, à Genève, vient d'acquérir 100 mille m² de terrains à proximité de la halte de Châteauneuf-Conthey pour la construction d'une succursale de fabrication. La maison fabrique des appareils pour la production d'énergie ainsi que du matériel de traction électrique et de soudage à l'arc.

Un petit atelier d'horlogerie sous forme artisanale a été ouvert à Eyholz en 1953 [1]. Il en est de même de la pierre d'horlogerie à Vollèges en 1956, ouvert par Mr Michel Tornay [2].

A Vollèges également, la Maison Michel S. A. a commencé la fabrication et le travail d'ébauches et de pierres d'horlogerie en 1954. Cet atelier emploie une trentaine de personnes avec des investissements pour environ 300 000.— francs [3].

Nous nous plaisons à souligner que la Municipalité de Vollèges et des personnes de la région ont accordé leur appui au lancement de la maison Diacodrill S. A., outillage pour forages. Son capital s'élève à Fr. 385,000.—. L'entreprise a effectué des investissements pour environ Fr. 500,000.— et a commencé son activité au cours de l'année 1959. Elle fabrique de l'outillage pour forages et sondages ainsi que des outils abrasifs.

A Salvan, la Maison Public Watch & Cie S. A., atelier d'horlogerie, fabrique des montres Roscopf avec une quarantaine d'ouvriers. Les investissements sont évalués à quelque 200,000.— francs. La maison vient d'ouvrir un atelier à Martigny-Bourg [4].

A Liddes, l'atelier de polissage Camille Lattion a débuté son exploitation en 1953. Il occupe actuellement une quinzaine de personnes [4].

A Chamoson, MM Blaser & Farner ont fondé, en 1955, la maison Valélectric, pour la construction de tableaux électriques et le bobi-

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 10.

[2] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 12.

[3] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 10.

[4] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1953 et 1954, p. 10.

nage. Cette entreprise a investi environ 300,000.— francs. Elle occupe une quinzaine de personnes [1].

A Isérables, la Fabrique d'horlogerie de Fontainemelon a établi une succursale en 1957 avec une cinquantaine de personnes ; le personnel pourra être porté à une centaine. Les investissements sont évalués à environ 600,000.— francs [2].

6. Industrie du bâtiment et de l'ameublement

La Maison Bois Homogène S. A., fondée en 1954, fabrique des bois agglomérés dans les locaux de l'ancienne usine électrique du Bois Noir. Le capital social s'élève à 1,5 million de francs et le personnel à une centaine de personnes. Les investissements sont évalués à environ 5 millions de francs [3].

A St-Maurice, Monsieur Michel Dionisotti a fondé en 1954, la Société des Ciments Portland S. A. au capital de 3 millions de francs. Les investissements sont estimés à environ 15 millions de francs. L'entreprise occupe une soixantaine de personnes [4].

7. Mines et carrières

L'exploitation de pierres naturelles a également été développée. En 1955, sont entrées en exploitation les carrières de Grône S. A., à Grône, créées par Monsieur Lucien Lattion de Nendaz. Les investissements sont estimés à un million de francs. L'entreprise occupe une trentaine de personnes [5].

Et à Collonges et Termen, on a mis en valeur du marbre naturel ; à Saxon, vient de s'ouvrir la carrière Pedroni S. A. pour l'exploitation des granits et dalles de Saxon.

* * *

La plupart de ces entreprises sont actuellement en pleine expansion. Quelques-unes éprouvent des difficultés de trésorerie ou d'administration. Il est évident que ces entreprises évolueront comme évolue la vie. Certaines prospéreront, d'autres péricliteront ou disparaîtront. L'important est que, chaque année, des affaires nouvelles surgissent pour occuper de la main-d'œuvre.

On aura constaté que le programme d'expansion est équilibré

[1] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1955, p. 9.

[2] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport d'activité 1956, p. 12.

[3] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, op. cit., p. 12.

[4] Nouvelliste Valaisan, St-Maurice, no 164 du 21 juillet 1954, p. 1.

[5] Nouvelliste Valaisan, St-Maurice, no 247 du 27 octobre 1954, p. 1.

puisqu'il touche à presque toutes les branches de l'industrie nationale. Plusieurs sont absolument uniques en Suisse ; de plus ce sont des entreprises petites, moyennes et grandes. Presque toutes travaillent de la matière première causant peu de frais de transport et utilisant peu d'énergie. Il s'agit donc essentiellement d'industries de transformation qui travaillent en grande partie pour l'exportation. En outre, la plupart des industries fondées par la Société valaisanne de recherches économiques et sociales forment les générations montantes dans des professions entièrement nouvelles pour le Valais. Les réussites sont essentiellement dues aux initiatives individuelles. Ceci prouve, une fois de plus, que le facteur essentiel de la localisation industrielle reste l'homme.

Ainsi la Société de recherches économiques et sociales remplit pas à pas le programme qu'elle s'est fixé. D'autres réalisations intéressantes sont en projet. Il est encore trop tôt pour en parler. Ce que l'on peut signaler c'est que la société ne ménage ni ses efforts, ni sa peine pour amener de nouvelles activités industrielles dans le canton. Aussi est-il naturel qu'elle soit appuyée par l'Etat du Valais.

SECTION III

L'effort industriel de l'Etat du Valais

L'action de l'Etat du Valais est conduite dans divers secteurs. Une loi favorisant le développement de l'industrie a tout d'abord été mise sur pied ; des mesures sont en cours également en vue de développer la formation professionnelle. Et l'Etat a édicté des prescriptions tendant à fournir au Valais le courant électrique nécessaire ; à cet effet, l'Etat a mis sur pied une loi sur les forces hydrauliques et a prévu une participation aux grands ouvrages hydroélectriques.

a) La loi sur le développement de l'industrie

A la séance constitutive de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, nous avons convoqué un député du Bas-Valais, Monsieur Edmond Joris, d'Orsières, qui a déposé une motion au Grand Conseil à la session de mai 1951. Cette motion demandait au Conseil d'Etat de s'intéresser à l'expansion de l'industrie. En novembre de la même année, nous avons convoqué quelques députés à une séance d'information. Or à la session de novembre du Grand Conseil, un postulat et une motion ont été

déposés sur le bureau du Grand Conseil par deux groupes de députés du Haut-Valais.

Ces motions et postulats ont abouti à la loi sur l'industrie, votée par le peuple valaisan à une forte majorité le 21 mars 1954 [1].

Ce texte est une loi-cadre destinée à favoriser la localisation des industries. Elle prévoit des subsides pour la création des zones industrielles et pour la mise à disposition de bâtiments et terrains industriels aux entreprises nouvelles.

D'autre part, la loi permet de soutenir par des subsides les cours d'introduction, d'adaptation et de perfectionnement professionnels.

La loi autorise en outre l'Etat à accorder une subvention à l'Office de recherches économiques et industrielles.

Jusqu'à ce jour, la loi n'a guère pu déployer ses effets vu sa récente mise en vigueur. Toutefois, l'apport d'un subside à l'Office de recherches économiques et industrielles permet à ce dernier d'exercer une activité fructueuse.

Ajoutons enfin que la loi des finances du canton du Valais du 6 février 1960 autorise des exonérations fiscales pouvant aller jusqu'à dix ans pour les industries nouvelles [2].

Mais c'est dans le domaine de la formation professionnelle que l'effort de l'Etat du Valais va devenir important au cours des prochaines années.

b) L'industrialisation du Valais et la formation professionnelle

Le programme du gouvernement valaisan a été esquissé par Monsieur Marcel Gross, chef du Département de l'Instruction publique, au cours d'une conférence donnée devant la Société valaisanne de recherches économiques et sociales le 26 mai 1957, à Sion.

Les progrès techniques nécessitent un relèvement de la formation de base et professionnelle de l'ensemble du peuple ; il ne s'agit pas seulement de former des cadres, c'est la grande masse des travailleurs, y compris ceux de l'agriculture, qu'il faut préparer pour la profession. L'industrie emploira moins de manœuvres : l'automation appelle une augmentation des ouvriers spécialisés.

Si tant de problèmes nouveaux se posent aujourd'hui et exigent une solution immédiate, cela ne veut pas dire que rien n'a été fait jusqu'ici. Les générations précédentes ont résolu les problèmes de

[1] Etat du Valais, Sion, Loi sur le développement de l'industrie du 24 juin 1953 et Règlement d'exécution du 23 avril 1954.

[2] Etat du Valais, Sion, Loi cantonale des Finances, art. 19.

formation selon les postulats du moment. Aujourd'hui, tout doit être revu et il s'agit de réaliser au plus tôt les réformes nécessaires dans tous les secteurs.

L'effort du Valais est porté sur l'apprentissage et sur la formation des cadres moyens et supérieurs de l'entreprise.

Avant 1935, c'étaient les métiers qui s'occupaient de la formation des apprentis. Vers 1935, on sentit la nécessité de reviser la formation professionnelle. Cela fut concrétisé par la loi cantonale de 1935 encore en vigueur. Or cette dernière ne répond plus aux besoins actuels [1].

Nous avons déjà eu l'occasion de relever que le nombre des apprentis s'est élevé de 460 en 1936 à 2 591 en 1959 [2]. Bien plus, la rationalisation agricole diminuera encore la paysannerie. Cette dernière, dans vingt ou vingt-cinq ans, ne formera plus que le vingt ou le vingt-cinq pour cent de la population totale du Valais. Pendant ce même temps, la population valaisanne augmentera encore.

Qui va donc occuper la main-d'œuvre excédentaire ? On doit compter sur le développement raisonnable de l'industrie suisse qui pourra employer une partie de la main-d'œuvre valaisanne. Mais les personnes responsables ne rempliraient pas leur devoir si elles choisissaient, comme remède, l'exportation des ouvriers.

Le secteur tertiaire, soit le tourisme, le commerce, la banque, les assurances et les services publics et privés se développeront également dans de fortes proportions et absorberont de la main-d'œuvre.

Mais il faut d'ores et déjà songer à industrialiser davantage le Valais et prendre dès maintenant les moyens nécessaires pour atteindre deux objetifs fondamentaux :

1. Augmenter le nombre des ouvriers qualifiés et la valeur de leur formation.
2. Susciter et former des cadres dans tous les secteurs et à tous les échelons de l'entreprise.

Quant à l'augmentation des ouvriers qualifiés, on peut estimer que dans vingt ou vingt-cinq ans, le 60 % des jeunes gens feront un apprentissage, alors qu'actuellement ce chiffre s'élève à 20 % ; le nombre des jeunes filles faisant également un apprentissage s'élèvera à 30 % contre 5 % aujourd'hui. Cela revient à dire qu'il s'agira de former annuellement 5 000 apprentis d'ici 20 ou 25 ans.

[1] Etat du Valais, Sion, Loi sur la formation professionnelle du 13 novembre 1935.

[2] Voir supra.

Actuellement le canton n'a pas assez de postes d'apprentissage pour ses apprentis. Il s'agira donc d'augmenter les possibilités. Les ateliers mécaniques du génie civil pourraient en absorber un certain nombre. En outre, certaines industries très spécialisées devront pouvoir engager davantage d'apprentis. Enfin les patrons actuels prépareront un nombre supérieur d'apprentis sans préjudice pour leur formation.

Comment atteindre cet objectif?

L'école professionnelle interviendra dans la formation pratique. Certes, le patron gardera le rôle essentiel dans cette formation. Mais l'Etat envisage de créer une espèce d'école de recrues pour les apprentis qui commenceront par mettre la main à la pâte dans les ateliers-écoles pendant une période de 7 à 8 semaines. Sous la direction de maîtres éprouvés, ils recevront une formation de base. Après coup, ils entreront dans un atelier pour l'apprentissage ; ayant déjà appris certains travaux élémentaires de la profession, l'apprenti demandera moins de temps au patron qui pourra ainsi former davantage de jeunes gens.

Parallèlement, il sera créé un organe de placement.

Pour les jeunes filles, on prévoit un apprentissage spécial pour l'hôtellerie et la profession de sténo-dactylo.

Quant à l'augmentation de la qualité, il s'agira en premier lieu de confier les apprentis à des maîtres qualifiés. Les ateliers-écoles seront généralisés. Des cours spéciaux seront également organisés pour les cadres techniques inférieurs de l'entreprise.

Quant aux techniciens, la formule des prêts d'honneur a déjà donné satisfaction et permettra à de jeunes Valaisans de suivre les technicums suisses.

On centralisera en outre l'enseignement. Les bâtiments scolaires seront construits dans les trois régions du Valais, dans le Haut, le Centre et le Bas, de manière à respecter le génie régional et à éviter de trop longs voyages aux apprentis. Il sera construit une école dans le Haut-Valais, une à Sion, une à Martigny et éventuellement une à Monthey.

Les dépenses pour les bâtiments sont budgétées à environ 8 millions de francs, auxquels il faut ajouter 1 million environ pour l'équipement intérieur. Il sera demandé aux communes l'octroi du terrain et une participation de 10 à 30 % aux dépenses. La part de la Confédération à la construction sera minime. Cela revient à dire que l'essentiel des dépenses sera consenti par le canton. En revanche, les frais d'exploitation seront subventionnés par la Confédération jusqu'à concurrence de 35 %, les charges de l'Etat étant budgétées à environ 400,000.— francs par année.

Quant à la question du technicum, rappelons qu'il y a, en Suisse, 8 technicums publics, dont un technicum du soir à Zurich. La Suisse romande en possède trois : un à Genève, un à Fribourg et un au Locle ; ajoutons-y le technicum bilingue de Bienne.

Celui de Genève vient d'être agrandi et il subsiste des places disponibles dans tous les technicums romands. Des contacts ont été pris avec chacun d'eux de telle manière que les Valaisans puissent en suivre les cours. Pour le Haut-Valais, le technicum de Bienne est à disposition de même que celui de Lucerne.

Le gouvernement a étudié attentivement la possibilité de créer un technicum valaisan. Les experts consultés sont arrivés à la conclusion que le Valais, momentanément, ne dispose pas suffisamment de candidats pour alimenter une telle école. Il est possible que dans quelques années le problème se pose différemment ; aujourd'hui, 34 Valaisans suivent un technicum à l'extérieur du canton ; on peut estimer que ce chiffre sera triplé dans quelques années.

La pénurie de techniciens est due à diverses causes.

Dans le génie civil et le bâtiment, c'est la haute conjoncture qui demande un nombre accru de spécialistes. Il y a donc lieu de demeurer prudent dans les prévisions d'avenir. Une régression des travaux du génie civil pourrait faire diminuer la demande de techniciens.

En revanche, dans la construction des machines, dans l'électrotechnique, etc., ce sont les modifications structurelles, les progrès techniques qui provoquent une recherche accrue d'ouvriers spécialisés.

Mais comment va-t-on faire face à ces besoins ?

Il faut en premier lieu préparer les jeunes gens au technicum. L'éducation de l'enfant devra être développée et l'on sera obligé de généraliser tôt ou tard la prolongation de la scolarité primaire.

Mais le jeune homme sortant de l'école primaire n'est pas formé pour suivre avec succès les cours d'un technicum. Il devra suivre une école secondaire qui sera obligatoire pour les futurs techniciens. Certains experts ont préconisé également des cours du soir.

On développera donc en Valais les écoles secondaires [1].

Mais à côté de la formation professionnelle, l'Etat du Valais se préoccupe d'assurer aux industries valaisannes, anciennes et nouvelles, suffisamment d'énergie électrique.

[1] Voir aussi le message du Conseil d'Etat du Canton du Valais au Grand Conseil du 8 avril 1958 concernant l'octroi d'un crédit de 30 millions de francs pour l'agriculture, la formation professionnelle et l'instruction publique.

SECTION IV

La nouvelle politique hydraulique de l'Etat du Valais

La nouvelle politique hydraulique est concrétisée par la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques et par le décret concernant la participation financière du canton à l'aménagement hydro-électrique du Valais.

a) La loi sur l'utilisation des forces hydrauliques

On a souvent accusé l'Etat du Valais de ne pas avoir su utiliser au profit de l'économie cantonale la richesse de ses forces hydrauliques. Il semble bien aujourd'hui que l'on doive faire litière d'une telle affirmation. En effet, on a vu que les réalisations et les projets en cours permettront au Valais, dans un avenir relativement court, de mettre en valeur la totalité des forces hydrauliques.

Ces dernières ont été exploitées essentiellement par des sociétés privées, puis par les Chemins de fer fédéraux et quelques régies communales. Jusqu'à ce jour, le canton n'a pris aucune participation financière dans des sociétés hydroélectriques.

Cette politique est en train d'être révisée.

Rappelons que l'utilisation des forces hydrauliques est soumise à la législation fédérale dont le texte de base est du 22 décembre 1916, modifié le 20 juin 1952.

Les anciennes dispositions valaisannes dataient du 27 mai 1898, dispositions auxquelles il convient d'ajouter l'ordonnance d'exécution du 10 octobre 1917 ; diverses autres lois concernant les redevances et l'impôt spécial sur les forces hydrauliques étaient également en vigueur. Tous ces textes ont été abrogés par la nouvelle loi sur l'utilisation des forces hydrauliques du 5 février 1957.

La loi fédérale veille surtout à l'emploi rationnel des forces hydrauliques suisses et à une équitable répartition de l'énergie dans le pays ; elle prévoit également des redevances équitables aux cantons exportateurs d'énergie. On sait, de plus, que les lois cantonales ne peuvent rien contenir de contraire aux dispositions fédérales.

En ce qui concerne l'industrie, le canton du Valais, qui fournit près du tiers de l'énergie électrique suisse, s'est demandé s'il n'y avait pas possibilité de provoquer l'industrialisation par la mise à disposition de l'énergie suffisante aux industries anciennes et nouvelles et de procurer, entre autres, de l'énergie à bon marché aux industries électrochimiques et électrométallurgiques.

A ce sujet, le rapport de la commission du Grand Conseil relatif à la loi sur les forces hydrauliques s'exprime comme suit :



Scintilla S. A., St-Nicolas — Vue extérieure des ateliers.



Scintilla S. A., St-Nicolas — Vue intérieure des ateliers.



Raffinerie de Cortemaggiore (Italie)

Une raffinerie similaire sera construite à Collombey par les Raffineries du Rhône S. A.

« Il a été dit et répété que l'ampleur des réalisations hydroélectriques auxquelles nous assistons, aurait, comme corollaire quasi automatique de provoquer l'essor de l'industrialisation du canton. Qu'en est-il?

a) Il faut affirmer d'emblée que ce corollaire est loin d'être automatique. Tout d'abord, les réalisations hydroélectriques en voie d'exécution sont destinées à fournir une énergie de qualité, mais une énergie chère (3 ½ à 5 ct. le kwh). Pour que des industriels trouvent un intérêt économique à créer ou à déplacer des industries dans le canton, il faudrait, précisément, qu'ils obtiennent le courant à meilleur compte. Un moyen de créer cette inégalité en notre faveur serait de charger, par des taxes spéciales, l'énergie dérivée hors du canton. Or l'art. 49 al. in fine de la loi fédérale s'oppose d'une manière formelle à cette politique. Tout moyen de légiférer dans un sens favorable au canton est donc impossible. Nous ne disposons que de l'atout majeur des actes de concession et d'homologation.

b) Il ne faut d'ailleurs pas se méprendre sur l'incidence du prix du courant sur le budget d'une industrie. C'est un poste d'importance très secondaire, sauf pour les industries électrochimiques et électrométallurgiques. Toutes les statistiques confirment ce qui précède. La main-d'œuvre, les transports, et surtout la position d'une industrie par rapport aux centres de consommation, sont des facteurs de tout autre importance.

c) Nous ne voulons, cependant, pas minimiser le rôle de l'énergie dans un complexe industriel, car il y a le facteur quantitatif et le facteur disponibilités.

Il n'est pas douteux qu'à la cadence où nous allons, les demandes d'énergie ne pourront être satisfaites par les ressources hydroélectriques de la Suisse entière et, si de nouvelles sources d'énergie à bon compte ne sont pas découvertes et mises sur le marché, nous aboutirons, dans quelques décennies, à un état de pénurie chronique. Il faudra fabriquer du courant électrique avec des carburants liquides ou solides, et son prix de revient moyen en sera influencé. Notre canton pourrait, alors, se trouver dans une situation privilégiée, grâce à divers facteurs, dont les uns sont acquis et les autres à prévoir : obligations contractuelles dont nous avons parlé plus haut, participation du canton à des sociétés de production. On peut donc tirer la conclusion qu'à longue échéance, une politique de participation se révèlera sage. Une réserve d'énergie pourrait jouer un rôle économique important [1].»

[1] Etat du Valais, Sion, Loi sur les forces hydrauliques, Rapport de la sous-commission d'étude pour les questions économiques, du 30 mars 1955, polygr. pp. 3 et 4.

Le problème est donc bien posé : au moyen de la loi cantonale sur les forces hydrauliques, l'Etat vise essentiellement à mettre à disposition de l'économie cantonale l'énergie électrique qui lui est nécessaire. L'Etat reconnaît qu'il ne sera guère possible de favoriser l'installation d'industries électrométallurgiques et électrochimiques d'une certaine importance ; ces dernières utilisent du courant à très bon compte ; or, le Valais produit essentiellement de l'énergie chère provenant des barrages d'accumulation.

Toutefois, l'Etat peut se réserver des quantités déterminées de courant grâce à l'atout majeur des actes de concession et d'homologation des forces hydrauliques.

C'est dans ce sens qu'a été rédigée la récente loi cantonale sur les forces hydrauliques. Cette dernière prescrit, par exemple, que le droit de disposer, dans les limites du territoire cantonal, des eaux du Rhône et du lac Léman ainsi que des eaux souterraines, en tant qu'elles dépendent du domaine public, appartient à l'Etat ; celui de disposer des autres eaux publiques appartient aux communes.

Voilà donc bien précisé le statut juridique des concessions hydrauliques valaisannes. Les eaux du Rhône, du lac Léman et les eaux souterraines appartenant au domaine public reviennent à l'Etat. En revanche, l'eau provenant des affluents du Rhône est du ressort des communes.

L'Etat et les communes se réservent également la faculté d'exploiter eux-mêmes les forces hydrauliques dans des usines leur appartenant ou de participer financièrement à des entreprises hydroélectriques. Pour ce qui est du canton, c'est le Grand Conseil qui décide ; les projets d'utilisation, établis par les communes, sont soumis à l'homologation du Conseil d'Etat. L'Etat peut, en outre, requérir les forces hydrauliques communales nécessaires à ses usines. Dans ce cas, la commune a droit aux prestations usuelles en matière de concession de forces hydrauliques et à la réparation de tout dommage.

Ajoutons que la loi fédérale sur les forces hydrauliques prévoit que l'utilisation des eaux privées est soumise à la haute surveillance de la Confédération ; elle est soumise également au contrôle de l'Etat. Aucune installation hydraulique ne peut être effectuée sur un cours d'eau privé ou public en vertu des droits privés sans l'autorisation du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne les conditions d'octroi de la concession, la loi relève que le droit de mettre en valeur les forces hydrauliques cantonales est concédé par le Conseil d'Etat. Les forces hydrauliques communales sont concédées par le conseil communal

avec l'approbation de l'Assemblée primaire et homologation du Conseil d'Etat.

Les concessionnaires devront avoir en général leur siège dans le canton. Dans le cas où ce siège sera dans un autre canton, les concessionnaires devront élire domicile en Valais. Ces dispositions ont été édictées principalement en vue de pouvoir imposer les revenus provenant des forces hydrauliques.

D'autre part, pour représenter l'intérêt du canton au sein de sociétés et concessionnaires de forces hydrauliques cantonales ou communales, le Conseil d'Etat peut, au moment de l'octroi de concessions cantonales ou de l'approbation de concessions communales, se réserver la faculté de désigner des membres du Conseil d'administration de la société concessionnaire, choisis en dehors du gouvernement, ou de déléguer un ou deux de ses membres pour prendre part, avec voix consultative, aux délibérations de ce conseil.

La loi dit en outre que lorsque plusieurs projets d'utilisation des mêmes eaux et des mêmes chutes se trouvent en concurrence, la concession doit être accordée de préférence à l'entreprise qui sert le mieux l'intérêt général. Quant aux concessions octroyées par les communes, le Conseil d'Etat n'approuve l'octroi, le renouvellement ou le transfert d'une concession de forces hydrauliques communales que si elle n'est pas contraire aux intérêts du canton ou des communes. L'Etat refuse notamment d'approuver la concession lorsque l'énergie électrique, en particulier l'énergie d'hiver, est exportée dans d'autres cantons sans tenir compte, dans la mesure raisonnablement exigible, de l'entreprise, des besoins du canton, des communes et de l'industrie indigène.

Remarquons que la commune ou l'Etat peuvent racheter les installations à la fin de la durée de la concession. L'Etat et les communes pourront ainsi utiliser l'énergie électrique dans l'intérêt public, notamment dans l'intérêt de l'industrie.

La loi relève, de plus, que chaque entreprise de distribution électrique est tenue, dans la mesure de ses possibilités, d'alimenter en courant et à des conditions normales de prix tous les consommateurs de son rayon. Et l'exportation dans un autre canton de l'énergie produite en Valais est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat. L'autorisation est accordée pour une durée et à des conditions déterminées. Elle est refusée si elle est contraire à l'intérêt public du canton.

On constate que la loi sur les forces hydrauliques vise à régler au mieux des intérêts du canton et de la Confédération l'utilisation des forces hydrauliques valaisannes.

Ce même objectif est recherché par le décret du 7 février 1957 concernant la participation financière du canton à l'aménagement hydroélectrique du Valais.

b) Décret concernant la participation financière du canton à l'aménagement hydroélectrique du Valais

Ce décret tend à réserver l'énergie nécessaire aux besoins du canton, qu'il s'agisse de besoins industriels, ménagers, artisanaux, agricoles ou commerciaux.

Le Gouvernement est d'avis en effet que pour défendre l'intérêt du canton auprès des grandes sociétés, la constitution d'une société financière représente un moyen efficace de s'assurer un pourcentage déterminé de courant électrique.

Cette participation interviendra aussi bien pour l'utilisation des forces motrices du Rhône, que pour la réalisation de projets de haute chute.

Pour faciliter la participation de l'Etat, il sera créé une société anonyme avec siège à Sion et dont la raison sociale sera « Forces motrices valaisannes S. A. ». Il s'agira d'une société anonyme de droit public dans laquelle l'Etat du Valais prendra le 55 % des actions. Le décret indique que les objectifs à inscrire dans les statuts de la société, statuts soumis au Grand Conseil, sont les deux suivants :

a) assurer au canton la réserve d'énergie nécessaire à ses besoins ;

b) renforcer la position des Services industriels communaux.

Pour qu'une telle société soit vraiment représentative des intérêts du canton, il est apparu au législateur que l'Etat devait y être majoritaire.

D'autre part, le législateur a voulu que la société ne crée pas concurrence aux Services industriels communaux et ne remplisse que le rôle de grossiste sans s'occuper de distribution de détail ; son seul et unique but est en effet de créer une réserve d'énergie et non de faire concurrence aux Services industriels et aux sociétés qui ont jusqu'ici assumé avec beaucoup d'initiative et pas toujours sans difficultés la distribution du courant.

Il importe au contraire que les Services industriels trouvent un appui dans la société, en ce sens qu'elle les dispensera de mobiliser d'ores et déjà d'importants capitaux pour s'assurer l'énergie qui leur sera un jour indispensable.

La part de l'Etat au capital-actions de cette société sera d'au moins 55 % et de 40 millions de francs au maximum.

L'Etat pourra céder une part de son droit de souscription à

des établissements financiers placés sous son contrôle moyennant qu'il conserve la majorité du capital-actions.

Le 45 % au maximum est réservé comme suit :

Ont la priorité les communes valaisannes où l'existence d'un service industriel se justifie eu égard à une distribution rationnelle du courant dans l'ensemble des régions du canton ; la participation de ces communes est déterminée par l'importance de leur réseau de distribution et de leur consommation moyenne d'énergie dans l'année.

D'autre part, les sociétés établies en Valais, qui utilisent dans le canton ou fournissent à la consommation valaisanne (industrie, artisanat, arts ménagers, agriculture, etc.) 30 millions de kwh au moins par an, sont autorisées à participer au capital social.

Sont également admises à souscrire au capital, les entreprises ou services électriques suisses, étrangers au canton, susceptibles de contribuer, par leur participation, à l'utilisation rationnelle de l'énergie dont disposera la société.

A côté de l'Etat et des services industriels communaux, le législateur a réservé une place aux entreprises, même non installées dans le canton, mais qui disposent des moyens de transport ; car il ne suffit pas d'avoir de l'énergie à placer et de trouver des preneurs ; encore faut-il pouvoir la transporter dans les centres de consommation.

Si la part de l'Etat est de 40 millions de francs avec une participation de 55 %, le capital-actions atteindra une somme respectable d'environ 70 millions de francs. En outre, la société pourra se procurer, par la voie de l'emprunt ou l'émission d'actions, le double ou même le triple de cette somme. On arrive ainsi à un effort financier correspondant à une réserve d'énergie considérable.

Evidemment le Valais n'aura pas d'emblée les moyens de disposer de toute la force réservée. Mais en vertu de contrats qui seront passés en bonne et due forme, les sociétés partenaires prendront ce contigent en charge jusqu'à ce que le canton en ait lui-même besoin. La stipulation de ces contrats ne se heurtera à aucune difficulté, car la force électrique est recherchée même à titre temporaire.

On sait, en effet, que la consommation d'énergie est en constante augmentation [1].

[1] Etat du Valais, Sion, Message du Conseil d'Etat concernant la participation financière du canton aux sociétés hydroélectriques installées en Valais, du 25 avril 1957, pp. 1-15.

c) Besoins du Valais en énergie

Dans les vingt dernières années, la consommation d'énergie brute a augmenté en Europe et en Suisse dans des proportions extraordinaires. En dépit de l'activité fébrile qui règne dans la construction des usines hydroélectriques, le pays va au-devant d'un manque chronique d'énergie.

Sur la base de statistiques, il est constaté que, pour 15 pays européens, la consommation a doublé en l'espace de 10 ans, ce qui représente une augmentation moyenne de 7 % par an. Si l'on admet, pour les 20 années à venir, soit jusqu'en 1975, une augmentation de 15 %, on atteint, pour la Suisse, le chiffre nécessaire de 28-30 milliards de kwh [1] ; cela signifie que pendant ce laps de temps toutes les forces hydroélectriques suisses devraient être mises en exploitation.

Quant à la consommation de l'énergie électrique en Valais, elle se répartit comme suit pour 1955 [2] :

	Consommation en milliers de kw/h	En %
Grandes industries : Industrie de l'aluminium de Chippis et de Martigny, la Lonza S. A., Monthey, chantiers hydroélectriques de Grande-Dixence, Mauvoisin, Gondo, Lienne et Gougra	1'800	59
Artisanat, usages domestiques	142	4,7
Traction chemins de fer privés	38	1,3
Exportation en Suisse et à l'étranger, chemins de fer fédéraux	1'100	35
Total	3'080 kwh	100 %

Ce tableau fait ressortir que le 65 % de la production actuelle est absorbé dans le canton même. Sur les 35 % restants, seule une petite part est exportée ; le solde est utilisé pour la consommation privée en Suisse et pour la traction sur les chemins de fer fédéraux.

Si l'on suit le développement de la consommation valaisanne de 1935 à 1975, les résultats sont les suivants : [3]

[1] Etat du Valais, Sion, op. cit., p. 6.
[2] Etat du Valais, Sion, op. cit., p. 6.
[3] Etat du Valais, Sion, op. cit., p. 7.

Années		1935 %	1945 %	1955 %	1965 %	1975 %
Exportation, artisanat et usages domestiques		27	30	36	59	70
Chemins de fer privés		7,5	5	6	4	5,5
Grandes industries		65,5	65	58	37	24,5
Production totale	en %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	en milliards de kwh ...	1.07	2.1	3.1	6.8	10,4

On constate donc que la grande industrie valaisanne assure elle-même ses besoins en énergie électrique, que son programme d'investissement est au point et que le plafond de sa consommation sera atteint en 1965 déjà ; cette consommation ressort du tableau ci-après : [1]

Années	1935	1945	1955	1965 (estimation)	1975 (estimation)
Consommation en millions de kwh	700	1.400	1.800	2.500	2.500

L'exportation, en revanche, augmente dans une forte proportion. Cette augmentation provient du fait que les usines de Mauvoisin, Grande-Dixence et Mattmark, par exemple, qui, à elles seules, mettent sur le marché quelque 3 milliards de kwh, produisent à des prix de revient qui dépassent ceux du courant utilisé actuellement par l'industrie électrochimique et électrométallurgique du Valais. Cette énergie est donc entièrement réservée aux partenaires de ces sociétés qui sont tous des Confédérés.

La consommation d'énergie dans l'artisanat et pour les usages domestiques constitue une part bien faible de la production électrique et présente les chiffres suivants : [2]

Années	1935	1945	1955	1965 *	1975 *
Millions de kwh	37	53	152	286	500

(* En admettant la loi du dédoublement chaque 10 ans)

[1] Etat du Valais, op. cit. p. 7.

[2] Etat du Vallais, Sion, op. cit., p. 7.

Quant à la consommation d'énergie par tête d'habitant, on sait qu'il existe un parallèle entre cette consommation et le standard de vie du pays. Voici la consommation par habitant dans les pays les plus avancés [1].

Norvège	5.850 kwh
Canada	5.040 «
USA	3.220 «
Suède	3.120 «
Suisse	**2.550 «**
Allemagne	1.320 «
Autriche	1.100 «
France	970 «
Italie	690 «

Le Valais atteint la moyenne de 850 kwh par habitant, ce qui représente le 30 % seulement de la moyenne suisse [2].

La forme ascensionnelle de la courbe de consommation en Suisse et en Valais est marquée par les chiffres suivants, en % : [2]

	1930 (année de référence)	1955
Suisse	100	437
Valais	100	320

Il est intéressant de se demander maintenant comment se fait la distribution de l'énergie à usage domestique et artisanal dans le canton. On connaît les principaux distributeurs d'énergie, soit : la Lonza S. A., à Viège, ainsi que les Services Industriels de Sion, Sierre, Zermatt et Brigue-Naters, accompagnés d'une trentaine de petites entreprises de distribution locale avec ou sans installation de production propre. L'évolution de la distribution des trois principales entreprises, c'est-à-dire de la Lonza S. A., des Services Industriels de Sion et des Services Industriels de Sierre donne le tableau suivant : [3]

[1] Etat du Valais, Sion, op. cit., p. 8.
[2] Etat du Valais, Sion, op. cit., p. 8.
[3] Etat du Valais, Sion, op. cit., p. 8.

Années	1935 (millions de kwh)	1945 (millions de kwh)	1955 (millions de kwh)
Services Industriels de Sion	8	21	41
Services Industriels de Sierre	2.4	10	18
La Lonza S. A., Viège.....	7	17	36
TOTAL	17.4	48	95

Ces entreprises de distribution desservent les communes et la population que voici : [1]

Entreprises de distribution	Nombre de communes	Nombre d'habitants
Services Industriels de Sion	21	35 000
Services Industriels de Sierre	19	21 000
La Lonza S. A. : dans le Haut-Valais	32	17 000
dans le Bas-Valais	16	25 000
TOTAL	88	98 000

De tous ces groupes, la Lonza S. A. est le seul service indépendant pouvant se procurer, par ses propres moyens, toute l'énergie nécessaire. La plupart des autres sociétés de distribution tirent leur énergie manquante de la Lonza S. A.

Une autre constatation générale est à retenir : dès 1940, la production valaisanne n'a plus couvert les besoins normaux de la consommation. D'autre part, l'utilisation de cet esclave moderne qu'est le kwh devient toujours plus grande par l'intermédiaire des machines électriques de tous genres : cuisinières, boilers, machines à laver, etc., et cela non seulement dans les villes mais également dans la plupart des villages de montagne. Et la création d'industries petites et moyennes exige des assurances quant à l'approvisionnement en énergie.

Après ces données, on comprendra aisément que le Valais manquera d'énergie pour ses propres besoins si des mesures draconiennes ne sont pas prises immédiatement. L'Etat est donc sage de réserver de l'électricité pour les besoins futurs du canton.

Cette réserve d'énergie doit être répartie entre l'énergie de pointe (accumulée ou de qualité), et l'énergie au fil de l'eau (en

[1] Etat du Valais, Sion, op. cit., p. 8.

ruban) ; l'énergie au fil de l'eau, meilleur marché, rendra service à l'industrie ; l'énergie des barrages, plus chère, satisfera les besoins domestiques. Ce contingent d'énergie ne peut être réservé que dans les usines à construire ; car avec le système des partenaires adopté dans la majorité des sociétés électriques suisses et valaisannes, le financement et l'exploitation des entreprises sont assurés par les partenaires durant les 80 ans de la concession.

Une participation financière de l'Etat à la réalisation de projets pour l'utilisation des forces motrices du Rhône permettra une réserve d'énergie de l'ordre de 200 millions de kwh ; elle nécessitera une participation de 20 % au capital-actions, soit d'environ 20 millions de francs. Comme les eaux du Rhône appartiennent à l'Etat, le prix de la concession octroyée et les redevances annuelles (environ 200 000 CV an) suffiront pour amortir la participation par autosubventionnement, en l'espace de 20 ans.

Quant à la réserve d'énergie accumulée (de qualité), l'Etat, pour s'assurer 200 millions de kwh, participera à la réalisation des usines suivantes [1] :

Usines	Montant des travaux en millions de francs	Capital actions en millions de francs	Part du canton		Contingent d'énergie pour le canton en millions de kwh.
			en %	en millions de francs	
Grand-Emosson	320	80	5	4	30
Grande-Dixence	1300	300	5	15	70
Lizerne	40	10	20	2	20
Mattmark	320	80	5	4	30
Gredetsch	400	100	5	5	50
	2380	570		30	200

De cette manière seule, le canton pourra disposer pour ses besoins propres, pendant les 80 années à venir, de 200 millions de kwh d'énergie au fil de l'eau et de 200 millions de kwh d'énergie accumulée ; à ces chiffres s'ajoutent les réserves contractuelles de courant gratuit et à prix réduit obtenu dans les concessions communales.

* * *

La nouvelle politique hydraulique de l'Etat est sage. Elle permettra d'exploiter au mieux les richesses du Valais en houille blanche et elle servira, sans doute aucun, la cause de l'industrialisation.

[1] Etat du Valais, Sion, op. cit., p. 11.

Jointe aux autres mesures d'ordre privé et public que nous avons signalées tout au long de ce Titre I, elle représente une preuve supplémentaire de la vitalité des cantons et du fédéralisme suisse. Il sera intéressant maintenant d'étudier l'aide des organismes privés, des cantons et surtout de la Confédération aux régions de montagne.

TITRE II

L'action fédérale de décentralisation économique et industrielle

Les communes et les cantons, on l'a déjà dit, disposent des moyens légaux leur permettant de déployer l'activité économique qu'ils jugent la mieux adaptée à leur génie local et cantonal ; certains cantons ont pratiqué une politique essentiellement agraire. Mais quelques régions, les régions de montagne en particulier, sont si mal loties, quant à leur situation géographique et à leurs possibilités, que la Confédération, les cantons et des organismes privés leur sont venus en aide de diverses manières.

Aussi examinerons-nous, au cours de ce Titre II, les caractéristiques et l'évolution démographique des communes de montagne, ainsi que les mesures prises en vue de leur apporter une aide économique, notamment industrielle.

CHAPITRE I

Situation et caractéristiques des régions de montagne

L'opinion publique suisse voue, depuis quelques années, une grande attention au sort des populations montagnardes. Déjà dans un rapport du 14 novembre 1930, le Conseil fédéral s'est prononcé, pour la première fois, sur les moyens de prévenir le dépeuplement des régions de montagne et sur les mesures à envisager en vue d'y améliorer les conditions de vie. Le Conseil fédéral s'exprimait comme suit : « Ce qui est le plus important, c'est d'améliorer les conditions d'existence à la montagne en maintenant et en augmentant les surfaces cultivées, en développant la production agricole et l'utilisation des produits, en créant des occasions de travail et de gains, enfin en réduisant les charges trop lourdes. Tous ces facteurs contribueront à assurer l'existence des montagnards [1] ».

Afin d'apporter un appui efficace, la Confédération a établi une définition uniforme des régions de montagne. De 1944 à 1949, le bureau du cadastre de la production agricole a procédé à une délimitation des zones de montagne, sur la base de critères fondés sur les facteurs les plus importants de production : durée de la période de végétation, précipitations atmosphériques, insolation, possibilités d'accès et déclivité du terrain. L'arrêté du Conseil fédéral, du 30 septembre 1949, prescrit que les autorités doivent tenir

[1] Confédération Suisse, Berne, Rapport du Conseil fédéral du 14 novembre 1930, relatif à la motion Baumberger sur le dépeuplement des régions de montagne.

compte de cette délimitation lorsqu'elles appliquent des mesures destinées à accroître le bien-être et à améliorer la situation économique de la population montagnarde, des exceptions étant cependant possibles dans des cas particuliers.

Selon le cadastre de la production agricole, sur les 3,101 communes suisses, 758 sont entièrement situées en zone de montagne et 512 en partie ; 354 mille ha. soit le 30 % des terres cultivables au sens étroit du terme se trouvent dans la zone de montagne. Les alpages couvrent environ un million d'hectares. En 1950, la population de la zone de montagne s'élevait à environ 700 mille personnes, soit au 15 % de la population résidente de Suisse [1]. Soulignons que, selon le cadastre de la production agricole, la zone de montagne comprend toutes les localités dont les conditions de production agricole sont défavorables et cela aussi bien dans les Alpes, les Préalpes, que sur le Plateau et au Jura. Mais c'est surtout la population des Alpes qui se trouve dans une situation difficile.

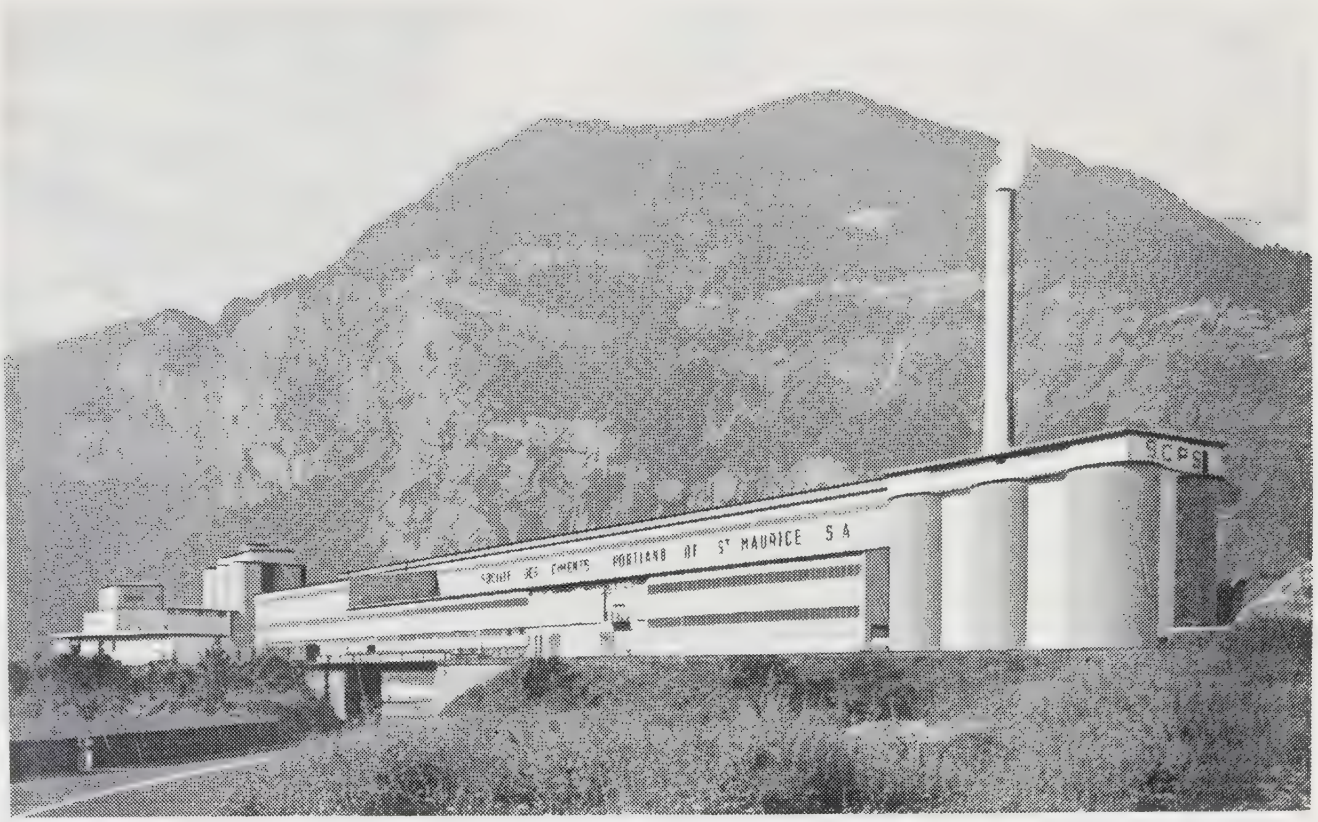
Les régions de montagne se caractérisent principalement par l'isolement, l'altitude plus élevée et le climat plus rude. Le climat et le relief du sol imposent des charges plus lourdes aux forces humaines et ne permettent que de faibles rendements en agriculture. En revanche, les conditions topographiques et le climat sont favorables au tourisme. Mais dans les régions sans tourisme, le commerce et l'artisanat ne jouent qu'un rôle secondaire ; c'est que les difficultés d'accès rendent difficile l'implantation d'entreprises artisanales ou industrielles.

Par suite de ces facteurs économiques défavorables, les régions de montagne enregistrent une faible densité de population. Cette dernière est préjudiciable à une activité économique intensive, basée sur la division du travail. Dans les zones élevées on ne peut pratiquement faire que de l'élevage. L'agriculture reste ainsi l'activité la plus importante dans la zone de montagne. Alors qu'en 1950 les personnes occupées dans l'agriculture suisse formaient le 16,5 % des personnes actives, ce pourcentage s'élevait à 41,4 % en Valais, à 35,5 % à Fribourg, à 29,5 % dans les Grisons, à 25,4 % dans le canton de Schwyz [2].

De plus la rareté des entreprises industrielles cause une pénurie de postes d'apprentissage dans les régions montagnardes ; et il en résulte une proportion élevée de travailleurs non qualifiés. Ces derniers sont souvent occupés pendant une partie de l'année

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, Mesures de la Confédération en faveur de la population montagnarde, Berne, 1956, p. 6.

[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, Annuaire statistique de la Suisse, 1955, p. 48.



Société des Ciments Portland de Saint-Maurice S. A. — Vue extérieure de l'usine.

seulement et dans d'autres régions du pays ; tel est le cas, entre autres, des manœuvres du bâtiment. La pénurie d'emplois permanents et l'absence d'occupations accessoires sont des caractéristiques typiques des régions de montagne.

En dépit de ces faits défavorables, la situation de la population montagnarde s'est sensiblement améliorée par rapport au passé. Les différences de niveau de vie entre la montagne et la plaine ne proviennent pas d'une aggravation dans la situation de la population montagnarde ; elles résultent plutôt des progrès sensibles réalisés en plaine.

Ainsi en montagne la mortalité infantile était, en 1871/80, plutôt inférieure à la moyenne suisse. Dès cette époque, elle a aussi sensiblement diminué dans les cantons montagnards, mais moins que dans l'ensemble du pays [1].

En revanche, entre 1895 et 1955, le nombre des ouvriers de fabriques a augmenté plus fortement en zone de montagne qu'en plaine ; ainsi l'augmentation dépasse 100 % dans les cantons d'Uri, des Grisons, du Tessin et du Valais, alors que l'accroissement n'est que de 60 % dans le canton de Zurich [2]. Actuellement, l'activité du bâtiment et du génie civil revêt une très grande importance pour les régions montagnardes, grâce à la construction des barrages et des routes. De 1948 à 1954, la valeur des constructions par habitant a augmenté, dans de nombreux cantons montagnards, plus fortement qu'en plaine et que sur l'ensemble du pays. Ainsi alors qu'au canton de Zurich, la valeur des travaux de construction par habitant est montée de 670 francs en 1948 à 770 francs en 1954, pour le Valais, cette valeur est montée de 430 à 1510 francs. La moyenne suisse s'est élevée de 460 à 700 francs pour la même période [3]. L'exploitation des forces hydrauliques joue aussi un rôle important par suite des revenus que perçoivent les communes ; ces revenus leur permettent de réaliser des tâches d'intérêt public : construction d'écoles, de routes, d'hôpitaux, etc., et d'abaisser les taux d'impôts. L'amélioration dans l'approvisionnement en énergie électrique facilite en outre l'établissement de nouvelles industries. En général, la construction d'usines électriques entraîne aussi un aménagement des voies de communication : routes d'accès, ponts, téléphériques, etc. Cet essor est encore renforcé par l'évolution favorable du tourisme et par la motorisation croissante intervenue depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Toutefois, dans les zones de montagne, de nombreux besoins restent à satisfaire ; citons simplement les améliorations foncières,

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 110.
[2] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 178.
[3] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 10.

l'assainissement des habitations et des étables, l'achat de machines et outils agricoles, la construction d'écoles et autres services publics.

Or les ressources financières des régions de montagne sont faibles. C'est ainsi que selon l'estimation pour les impôts cantonaux, le revenu imposable des personnes physiques et morales par habitant, en 1953, était de 3.820 francs dans le canton de Zurich, mais de 1.446 francs seulement dans le Valais et de 1.809 francs dans les Grisons [1]. Cette comparaison appelle évidemment quelques réserves, l'assiette de l'impôt variant d'un canton à l'autre. A cet égard, il sied de relever que l'impôt de défense nationale tient compte précisément des conditions d'existence difficiles de la population alpine : la population montagnarde économiquement faible — lorsqu'elle est assujettie au paiement de l'impôt de défense nationale — ne paie que des sommes modiques. Depuis le relèvement des limites d'exonération dans le régime financier 1951/1954, le nombre des personnes physiques assujetties à l'impôt de défense nationale a, par exemple, diminué de 17 % dans le canton de Zurich, mais d'environ 48 % dans les cantons du Valais et des Grisons. Les allègements du régime financier 1955/1958 se font, eux aussi, sentir plus fortement dans les cantons montagnards que dans les autres régions du pays [2]. Au surplus, ces allègements sont sensibles pour les familles nombreuses ; or, ces dernières se rencontrent le plus souvent à la montagne qui fait preuve d'une belle vitalité démographique.

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 11.
[2] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 11.

CHAPITRE II

L'évolution démographique des communes de montagne de 1850 à 1950

Appartiennent aux régions de montagne, on l'a vu, les communes dont le territoire entier, d'après le cadastre de la production agricole, est situé en montagne. On a dit aussi que, selon ce cadastre, les zones montagneuses ne sont pas délimitées uniquement d'après l'altitude mais aussi, d'après les conditions de la production agricole. La Confédération a tenu compte de la période de végétation, déterminée par l'exposition et l'altitude, du régime des pluies et surtout des possibilités de transport. En outre, la proportion des terres déclives où l'abord est impossible ainsi que les conditions de l'exploitation agricole — structure, grandeur de l'entreprise, morcellement, etc. — jouent aussi leur rôle.

Suivant ces critères, toutes les communes où l'agriculture présente les caractères spécifiques de l'exploitation de montagne sont incluses dans les régions montagneuses même si les autres branches d'activité jouent un rôle prépondérant dans leur économie. Ainsi La Chaux-de-Fonds avec ses 33 mille habitants et Le Locle avec ses 12 mille habitants, villes industrielles, sont rangées dans les communes de montagne ; du point de vue touristique, Davos, par exemple, avec ses 10 mille habitants est rattachée aux communes de montagne [1].

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 12.

L'étude de la population de montagne doit donc prendre en considération les diverses structures économiques des communes.

Pour les comparaisons toutefois, on ne tiendra pas compte de l'ensemble des communes de montagne ; au 1er août 1956, ces dernières s'élevaient à 766 et appartenaient aux Alpes et au Jura ; on prendra seulement en considération 728 communes, soit celles dont le territoire n'a pas été remanié entre 1850 et 1950.

Et pour que l'étude ait une certaine valeur, il s'agit de répartir ces 728 communes de montagne en trois groupes : en localités agricoles, touristiques et industrielles.

Or voici comment a évolué la population résidente de ces communes de 1850 à 1950 [1] :

Années de recensement	Communes agricoles	Communes touristiques	Communes industrielles	Population totale
1850	221 060	31 237	181 652	433 949
1880	221 420	35 269	227 230	483 919
1900	212 232	46 429	241 371	500 032
1930	202 401	66 174	238 337	506 912
1950	205 829	64 572	241 036	511 437

Ce tableau fait ressortir que la population a varié diversement dans les trois groupes de communes. Entre 1850 et 1950, le nombre des habitants a diminué de 6,9 % dans les communes agricoles : il s'est au contraire élevé d'un tiers dans les communes industrielles et il a doublé dans les communes touristiques (fig. 14).

C'est dans les 482 communes agricoles que le chiffre de la population a été le plus stable. Les fluctuations ont été sensibles dans les communes touristiques et dans les communes industrielles : les villages touristiques ont souffert des deux guerres mondiales tandis que les communes industrielles ont ressenti fortement la crise de la broderie et de l'horlogerie.

Il en résulte qu'à certaines époques, l'exode des montagnes n'est pas seulement dû à la diminution de l'activité agricole mais également aux crises touristiques ou industrielles.

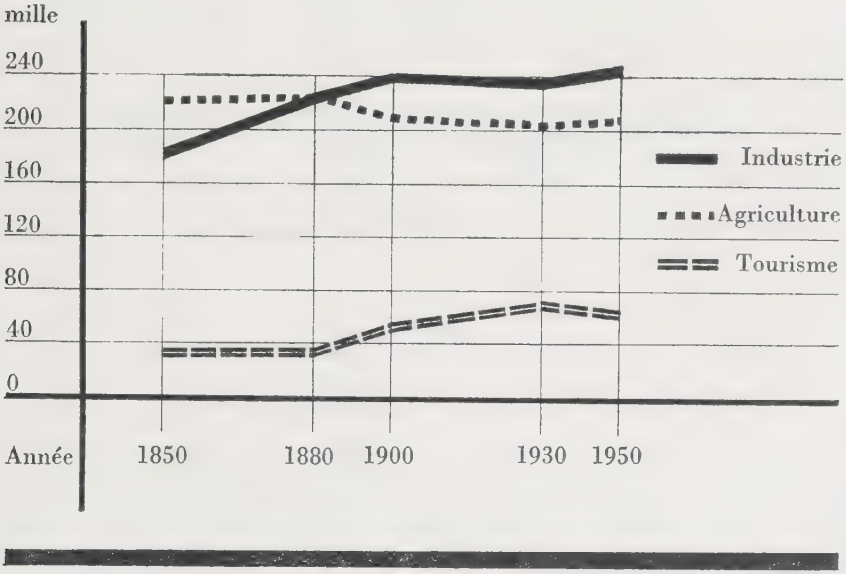
Pour l'ensemble de la Suisse, le chiffre de la population résidente est monté de 2,4 millions en 1850 à plus de 4,7 millions en 1950 ; il a presque doublé en cent ans. En revanche, le chiffre des habitants des 728 communes de montagne s'est élevé d'un cinquiè-

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 13.

me à peine et passe de 434 mille à 511 mille[1]. Certes, le bilan n'est pas défavorable comparativement à d'autres régions d'Europe, en particulier à la France dont nous avons parlé.

Fig. 14

COMMUNES DE MONTAGNE
Evolution de la population
entre 1850 et 1950



Néanmoins si, dans l'ensemble, le bilan démographique des communes montagnardes est positif, certaines contrées sont frappées d'émigration et de perte de population. C'est ainsi qu'on compte, dans les Alpes, 104 communes avec une diminution de population entre 0 et 20 %, 83 communes avec une diminution de population de 20 à 40 % et 60 communes avec une diminution de population de plus de 40 %. Les diminutions de la population sont les plus fréquentes et les plus fortes dans le Tessin où en 100 ans, 20 communes ont perdu plus du 60 % de leurs habitants et 32

[1] Bureau fédéral de statistique, Berne, op. cit., p. 10.

autres communes entre 40 et 60 %. Dans les Alpes, on compte en tout 247 communes dont la population a diminué et 162 dont la population a augmenté ; dans le Jura, la population a augmenté dans 6 communes seulement, alors qu'elle a régressé dans 64 localités[1].

La statistique montre de plus que le fléchissement de la population agricole ne peut pas être compensé, même en période de prospérité, alors que dans les communes industrielles et touristiques, les pertes démographiques peuvent être rapidement réparées en haute conjoncture.

Par conséquent, les mesures de secours ne sauraient être réservées aux seules localités accusant une diminution de population. Bien au contraire, les conditions d'existence dans les régions surpeuplées peuvent être plus dures que dans les contrées où l'émigration procure quelque allègement à ceux qui sont demeurés sur place.

Quelles sont donc maintenant les mesures prises par les pouvoirs publics, la Confédération, les cantons et les institutions privées au bénéfice des régions de montagne ?

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 15.

CHAPITRE III

Aide aux populations montagnardes

L'aide vient de la Confédération, des cantons et d'institutions privées.

SECTION I

Mesures prises par la Confédération

La Confédération intervient aussi bien par des prestations financières (subventions, allocations ou contributions) que par l'octroi de prêts, la réduction des tarifs pour les transports et le soutien d'activités économiques profitables essentiellement aux régions de montagne.

Dans le domaine de l'agriculture et de l'économie alpestre, la loi sur l'agriculture, du 3 octobre 1951, offre de multiples possibilités d'aide à la montagne. Ainsi, l'ordonnance sur les améliorations foncières de 1954 prévoit des subsides pour les travaux d'améliorations tels qu'assainissement d'étables, colonies agricoles, etc. ; de plus certains ouvrages, par exemple les routes de raccordement, les téléphériques, les adductions d'eau, les étables d'alpage, les fromageries de village, etc., ne donnent droit à des subsides que s'ils sont entrepris dans les régions de montagne. Pour les travaux d'amélioration effectués à la montagne, l'Etat applique un taux de subvention plus élevé que pour la plaine. En 1955, 9,2 millions de francs ont été consacrés à des travaux d'amélioration foncière

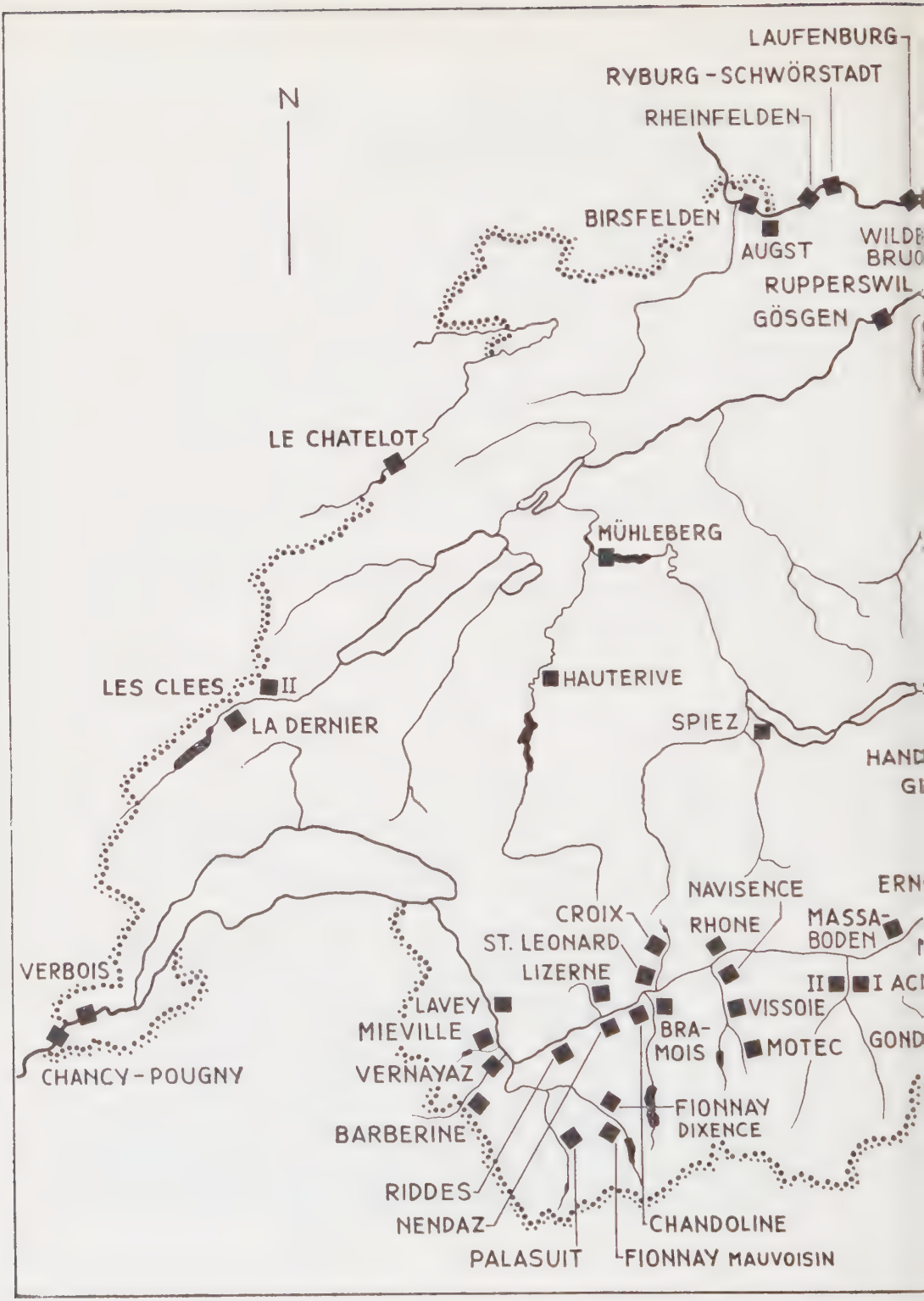
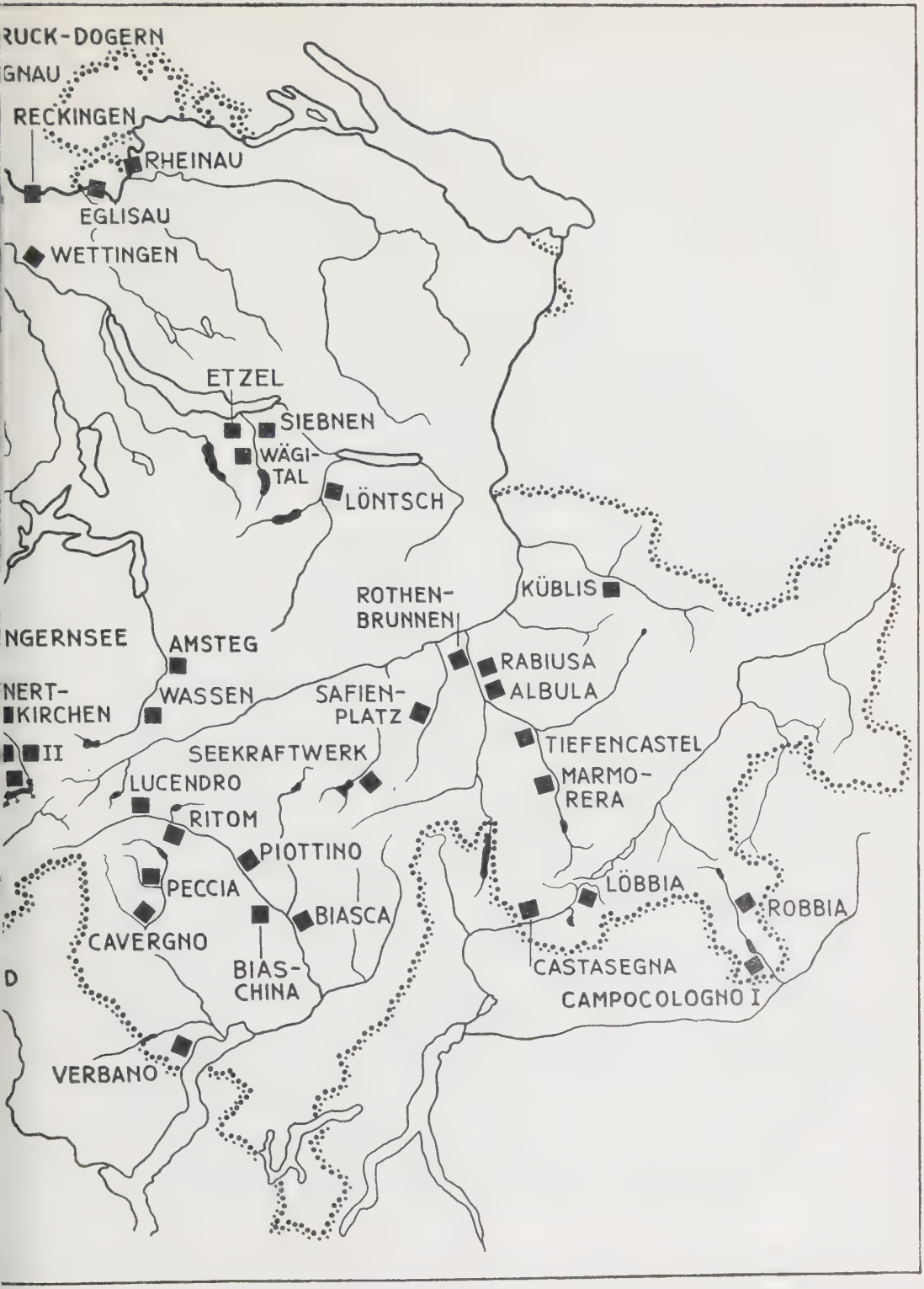


Fig. 16 . — Usines électriques de la Suisse ayant une capacité



(Cliche Banque Populaire Suisse)

de 20 000 kW et plus. État au 1er janvier 1960

dans les régions de montagne et 7,4 millions de francs en plaine [1]. D'autre part, des subventions sont versées aux exploitations agricoles modèles situées en zone de montagne ; les études de l'Ecole polytechnique fédérale contribuent aussi, dans une forte mesure, à améliorer les méthodes techniques de l'agriculture de montagne.

L'Institut de la production végétale possède une petite station d'essais, à Nantes sur Airolo. Parmi les mesures tendant à aider la paysannerie de montagne, l'encouragement de l'élevage a toujours été au premier plan des dispositions. A cet effet, un crédit spécial est mis chaque année à la disposition des cantons. La Confédération encourage l'écoulement du bétail par l'octroi de subsides à l'exportation ; à ce titre, près de 3 millions de francs furent dépensés en 1954 et plus de 1,5 million de francs en 1955 [2]. L'industrie laitière de la montagne est encouragée par l'établissement de centres de ramassage et par des contributions aux frais de transport. La Confédération subventionne également les services d'inspection des étables et fromageries des cantons et des associations de producteurs. Ces subventions peuvent être plus élevées dans les cantons montagnards supportant de lourdes charges financières. Les régions montagnardes qui pratiquent l'élevage du bétail obtiennent des contributions de faveur pour la lutte contre les épizooties.

Dans le domaine de la culture des champs, les régions de montagne bénéficient de subsides supplémentaires pour la culture de l'avoine, de l'orge et du maïs. En 1955, ces primes ont atteint un montant de plus de 500 mille francs [3]. Conformément à la loi sur l'agriculture, la Confédération subventionne l'acquisition de machines agricoles. Elle a dépensé à ce titre 210 mille francs en 1955 [3]. En vertu de la loi sur le ravitaillement du pays en blé, des suppléments spéciaux de montagne sont ajoutés, depuis 1941, au prix d'achat des céréales indigènes. La zone de montagne bénéficie aussi de suppléments à la prime de mouture. Les subsides pour le transport des semences et pour la construction de moulins de montagne revêtent une importance moindre ; ce qui est plus favorable, c'est qu'en vertu de la nouvelle réglementation du 14 juillet 1956 [3], des subsides spéciaux sont prévus pour le transport des plants provenant de cultures éloignées.

En vertu de la loi fédérale du 11 octobre 1902 concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts, la Confédération verse chaque année plus de 5 millions de francs de subventions pour les ouvrages de défense des forêts, les travaux de reboisement, les installations de transport du bois et les rema-

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 20.
[2] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 21.
[3] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 23.

niements parcellaires forestiers. Les neuf dixièmes environ de cette somme sont revenus aux zones de montagne. Sans cette aide de la Confédération, il est probable que de nombreuses contrées auraient été entièrement abandonnées par leurs habitants, soit par détresse économique, soit que les villages fussent devenus inhabitables en raison du danger d'avalanches ou du déboisement. Actuellement, la Confédération accorde des subventions de 50 à 80 % aux frais de constitution de nouvelles forêts protectrices, de 50 % aux frais d'autres travaux de défense forestiers et de 30 à 50 % aux frais de reboisements effectués dans les forêts protectrices [1]. Etant donné que les forêts non exploitées ne procurent pas de rendement, sauf peut-être une ou deux fois par siècle, la Confédération subventionne aussi la construction de chemins forestiers et de téléphériques destinés au transport du bois. Les remaniements parcellaires forestiers privés qui, en montagne, n'en sont encore qu'à leurs débuts, bénéficient également des subventions de la Confédération.

La Confédération accorde, depuis presque cent ans, déjà, des subventions importantes aux travaux de correction des cours d'eau et de réparation des dommages dus aux intempéries. De 1862 à 1954, la Confédération a alloué, à ce titre, aux cantons montagnards proprement dits (non compris les cantons mixtes, tels Berne et Vaud) un montant global de 104 millions de francs ; en 1954, les subventions fédérales se sont élevées à 3,2 millions de francs, le coût des travaux ayant atteint 7,3 millions de francs [2].

De plus, le tourisme apporte des centaines de millions de francs, chaque année, dans la région alpine. Aussi, la Confédération s'efforce-t-elle toujours, lors de la conclusion d'accords économiques avec l'étranger, d'obtenir l'attribution d'une somme suffisante de devises pour les voyages en Suisse. Directement ou indirectement, les efforts publicitaires de l'Office suisse du tourisme, subventionné par la Confédération, profitent aussi à la population des zones de montagne. Les mesures d'aide prises en faveur de l'hôtellerie, dès la première guerre mondiale, fournissent aussi une aide à la population montagnarde. Depuis 1922, des prêts d'un montant de 27 millions de francs ont été accordés à des exploitations hôtelières [3]. Or plus du 40 % de toutes les exploitations hôtelières et environ 50 % des lits d'hôtels sont situés dans la zone de montagne. La nouvelle loi fédérale, du 24 juin 1955, instituant des mesures juridiques et financières en faveur de l'hôtellerie, prévoit différentes facilités de crédit ; ces dernières laissent espérer qu'à l'avenir,

[1] Département fédéral de l'économie publique, op. cit., p. 26.
[2] Département fédéral de l'économie publique, op. cit., p. 27.
[3] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 28.

à côté des prêts de la Société fiduciaire suisse de l'hôtellerie, des crédits privés pourront être obtenus pour la rénovation d'hôtels.

En outre, pour la construction et l'entretien des routes, les cantons montagnards sont mis au bénéfice d'allocations supplémentaires provenant de la quote-part (50 %) des cantons au produit des droits d'entrée sur la benzine. Les deux cinquièmes environ de cette quote-part, sont attribués aux cantons alpins ; ces derniers ont touché, à ce titre, 27,5 millions de francs en 1954 sur un total de 69,7 millions de francs [1].

Dans le domaine de l'aide aux chemins de fer privés également, il est tenu compte de la situation particulière des cantons de montagne lors de la fixation du montant des subsides de la Confédération. Tenant compte des besoins des communes montagnardes, le Département des postes et des chemins de fer examine avec bienveillance les demandes de concessions pour les téléphériques assurant la liaison avec la vallée. L'administration des P. T. T. a construit dans les régions de montagne de petits réseaux téléphoniques cantonaux, dans un rayon de 2 km, libérés de surtaxe, bien que ces lignes soient les moins rentables par suite des frais de construction élevés et du faible trafic des conversations. L'administration des postes fournit une aide matérielle appréciable aux populations de montagne grâce à son service de distribution bien organisé et aux ramifications multiples ; ce service quant à son étendue et à sa densité n'a d'égal dans aucun pays du monde. A maints égards, les facilités accordées par les Chemins de fer fédéraux, en matière de tarifs, aident les montagnards. Ainsi les Chemins de fer fédéraux ont supprimé les surtaxes de montagne, qui, économiquement parlant, seraient parfaitement justifiées ; et ils accordent des facilités de transport pour les produits agricoles. En ce qui concerne le transport par automobiles postales, certaines lignes desservant des régions de montagne accusent des déficits importants ; elles sont néanmoins maintenues dans l'intérêt de la population. De plus, des taxes réduites sont accordées aux indigènes sur les lignes saisonnières aux tarifs plus élevés. Enfin, il sied de relever la compensation des frais de transport accordée par la Confédération pour les denrées coloniales, le pain et la farine.

La Confédération accorde aux cantons montagnards un supplément de subvention pour l'école primaire. La formation agricole et la formation domestique bénéficient également dans les zones de montagne de subsides plus élevés. La Confédération accorde des bourses d'apprentissage pour la formation professionnelle des enfants appartenant à des familles nombreuses, dénuées de ressources et habitant des endroits retirés.

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 33.

Diverses mesures de politique sociale contribuent aussi à l'amélioration des conditions d'existence des montagnards. Ainsi la Confédération attribue aux caisses-maladie, en plus de la subvention ordinaire, un supplément allant jusqu'à 12 francs par an et par assuré ; elle tient compte du fait que les communications à la montagne sont difficiles et que la population est clairsemée. La loi sur l'agriculture ayant introduit l'assurance-accidents obligatoire pour les ouvriers agricoles, la Confédération prend à sa charge une partie des primes d'assurance. Les allocations familiales aux paysans de la montagne ont été introduites en 1944. En 1955, plus de 17 mille paysans de la montagne en ont bénéficié, le total des allocations ayant atteint 5,8 millions de francs [1].

L'assurance-vieillesse et survivants ne contient aucune disposition particulière relative aux régions montagnardes. Mais la loi favorise les assurés à faible revenu aussi bien en matière de cotisations qu'en matière de rentes. Or, les assurés de cette catégorie sont particulièrement nombreux au sein des populations de montagne. D'autre part, les cantons financièrement faibles bénéficient d'une réduction des cotisations à verser à l'assurance vieillesse et survivants. Enfin, la population montagnarde bénéficie encore de certaines réductions du prix des pommes de terre et des fruits.

Alors que la Confédération ne subventionne plus la construction de logements, elle accorde, en vertu de l'arrêté fédéral du 3 octobre 1951, des subsides à l'assainissement des logements en montagne. Dans les cantons économiquement faibles, ces subsides peuvent atteindre jusqu'à un tiers du coût des travaux. Jusqu'à fin avril 1956, 7,5 millions de francs ont été affectés à l'assainissement de 2'997 logements [2].

La Confédération alloue une subvention plus élevée aux mensurations du sol en zone de montagne qu'en plaine. De plus, des subsides extraordinaires sont alloués pour les frais d'abornement dans les régions montagnardes.

Enfin en vertu de la loi de 1940 sur le désendettement des domaines agricoles, il a été créé un Fonds de secours destiné à accorder des crédits aux agriculteurs dans la gêne. Les paysans de la montagne en bénéficient les premiers. Actuellement, un montant de 2 millions de francs est encore à disposition [3].

Quant à l'action fédérale d'aide à l'industrie et à l'artisanat de la montagne, nous l'examinerons dans le prochain chapitre.

Passons maintenant à l'action des cantons.

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 40.
[2] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 42.
[3] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 43.

SECTION II

Mesures des cantons

Nous avons déjà relevé que les cantons, Etats indépendants dans le cadre de la constitution fédérale, pratiquent une politique économique adaptée à leurs possibilités et à leur génie régional.

Il est évident que les cantons se sont également préoccupés du sort des populations de montagne. Il n'est pas question d'analyser en détail leur oeuvre dans cette direction. Enumérons quelques exemples :

Mentionnons des organismes tels que la « Volkswirtschaftskammer » de l'Oberland bernois et le « Bureau de l'économie alpestre » du canton de Vaud. La « Volkswirtschaftskammer » de l'Oberland bernois organise des cours et des conférences, encourage l'apprentissage agricole, organise des foires pour le menu bétail, etc. ; le Bureau vaudois s'occupe de tout ce qui pourrait améliorer le sort des paysans des Alpes et du Jura.

Dans le cadre des mesures prises concernant les améliorations foncières, environ 600 fermes lucernoises ont été raccordées ces dernières années au réseau d'approvisionnement en énergie électrique. Grâce aux améliorations foncières, le canton d'Obwald a réussi à augmenter le troupeau bovin d'environ un tiers en un quart de siècle [2]. Plusieurs cantons montagnards accordent des subventions ou des prêts pour l'achat de taureaux et des primes pour leur élevage. Le canton de Fribourg verse des subsides à l'exportation des chèvres. Dans plusieurs Etats, une aide cantonale importante a permis d'extirper complètement la tuberculose bovine. De 1918 à 1952, 217 fromageries ont été construites dans le Valais, avec l'aide de la Confédération, du canton et des communes [3]. En Valais, également, il a été créé un service consultatif pour l'aviculture, cette branche convenant particulièrement bien aux zones de montagne. Le canton d'Obwald possède un office cantonal de la culture des champs, qui fournit des conseils gratuits aux paysans. Plusieurs cantons montagnards accordent des subventions pour l'achat de tracteurs et de machines agricoles effectué par les communes ou des coopératives de producteurs. Mentionnons également que les cantons ont pris des mesures multiples et versé des prestations variées dans le domaine de la prévention et de la réparation des dommages causés par les forces naturelles ; le canton d'Appenzell R. E., par exemple, possède une caisse publique d'assurance qui

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 54.
[2] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 55.

couvre intégralement les dommages causés par les forces naturelles aux bâtiments, aux terrains et aux cultures.

En outre, les cantons s'occupent activement d'améliorer les communications afin de faciliter l'accès des régions éloignées. Par exemple, au Tessin, toutes les communes, à deux exceptions près, ont été dotées de voies d'accès, œuvre qui a exigé de grosses dépenses. Le canton du Valais attache une importance particulière à l'élargissement des chemins muletiers pour les rendre accessibles aux jeeps ; ces dernières rendent d'inestimables services en assurant la liaison avec les hameaux écartés et facilitent l'exploitation des forêts et des alpages. Dans le canton de Berne, les chemins de fer privés de la région alpine proprement dite, de l'Oberland, accordent à la population indigène une réduction de 50 % sur le tarif normal. Le canton du Valais apprécie les téléphériques ; ce sont des moyens de communication rapides ; ils permettent aux montagnards de se rendre au travail dans les centres industriels de la plaine.

Plusieurs cantons accordent des subventions aux communes financièrement faibles pour l'enseignement et la construction d'écoles. Par suite des longues distances que doivent parcourir certains écoliers en zone de montagne, quelques cantons participent aux frais de transport et d'entretien des écoliers. La formation professionnelle, elle aussi, est encouragée dans de nombreux cantons ; certains Etats s'occupent du placement des apprentis et octroient des bourses aux jeunes gens placés chez les patrons à l'extérieur ; en Valais, les apprentis sont libérés de tout frais de transport.

Dans le domaine de l'assurance-maladie et de l'hygiène, il y a lieu de signaler l'exemple du canton de Lucerne qui verse une contribution spéciale aux caisses-maladie pour chaque assuré habitant à plus de 8 km du médecin le plus proche. Le canton de Berne octroie des subventions spéciales qui réduisent le coût des soins aux malades et les frais d'accouchement dans les régions de montagne faiblement peuplées. Il alloue, par ailleurs, la même subvention que la Confédération, soit le 25 % des frais d'assurance, aux paysans de la montagne pour lesquels la prime d'assurance-accidents à plein tarif représente une charge trop lourde [1].

Mais l'action des cantons se joint à celle de diverses organisations privées.

[1] Département fédéral de l'économie publique, Berne, op. cit., p. 60.

SECTION III

Mesures des organisations privées

Parmi les organisations privées s'occupant de l'aide aux régions montagneuses, il convient de relever diverses organisations.

Citons tout d'abord le Groupement suisse des paysans de la montagne, qui développe la formation professionnelle, conseille les entreprises, les communes et les organisations diverses.

L'Association suisse de colonisation intérieure, pour sa part, a édité plusieurs publications sur l'aide aux paysans de la montagne.

En outre, la Société suisse d'économie alpestre organise des cours et des conférences et elle octroie des primes destinées à encourager une meilleure mise en valeur de l'économie alpestre. Elle s'emploie, entre autres, à rationaliser le travail forestier ; cette mesure profite essentiellement aux régions de la montagne.

Et pas moins de 20 organisations sont groupées dans l'Association de l'aide suisse aux montagnards, fondée en 1942, en vue de coordonner le travail social. Cette institution soutient, d'autre part, certaines mesures de portée générale, comme par exemple l'aide aux mères ayant besoin de rétablir leur santé, l'envoi d'aides ménagères chez les paysannes surchargées de travail, l'octroi de cours pour l'enseignement des travaux à domicile et l'installation d'ateliers et de cliniques dentaires scolaires. L'association prête aussi son appui à des œuvres d'amélioration : correction des torrents, protection contre les avalanches, travaux d'adduction d'eau, etc. Pour alimenter sa trésorerie, l'association organise une collecte chaque année. Parmi les organisations affiliées à l'Aide suisse, il faut citer les organisations suivantes : l'Union suisse pour le travail à domicile, qui cherche à procurer du travail à la population des régions de montagne ; l'Œuvre nationale pour la montagne, qui encourage le travail à domicile en organisant des cours et des expositions et favorise la vente des produits du travail à domicile et de l'art populaire ; le Parrainage suisse des communes nécessiteuses qui s'efforce de faire patronner les communes de montagne, par des personnes morales et physiques, pour les travaux d'intérêt public : adduction d'eau, construction de chemins, d'étables, de téléphériques, etc. ; enfin l'Aide aux communes montagnardes, qui verse des contributions aux communes financièrement faibles et à des corporations, pour les travaux d'assainissement de pâturages et d'alpages, de corrections de cours d'eau et de construction de chemins d'importance locale.

Depuis quelques années enfin, la Confédération a soutenu les efforts des cantons et de l'initiative privée tendant à introduire des industries à la montagne. Etudions donc l'action de la Confédération dans ce secteur.

CHAPITRE IV

L'action fédérale de décentralisation industrielle

Après un court historique de l'action fédérale de décentralisation industrielle, nous examinerons dans ce chapitre la convention passée sous l'égide de la Confédération entre les cantons intéressés à l'introduction d'industries ainsi qu'une expérience concrète de décentralisation industrielle au profit de la montagne, celle de St-Nicolas en Valais.

SECTION I

Historique

Dès que nous avons entrepris notre action de développement industriel en Valais, il nous a paru que la création d'un office fédéral était indispensable [1].

Au cours des années 1951 et 1952, nous sommes intervenu à diverses reprises auprès des autorités fédérales pour qu'on charge un organe de s'occuper du développement industriel des régions agricoles et montagnardes [2].

[1] et [2] Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion, Rapport des exercices 1951 et 1952, pp. 8-9.

On pensait, au début, que le Plan d'aménagement national, dont le siège est à Zurich, pourrait être chargé de la question.

Entre temps, en avril 1952, le chef du Service de statistique de l'Etat du Tessin, Monsieur Elmo Patocchi, responsable de l'Office industriel du Tessin, donna une conférence à Sion devant la Société valaisanne de recherches économiques et sociales. Il préconisa également, à cette occasion, la coordination des efforts sur le plan fédéral [1].

En juin 1952, le Département de l'Industrie du canton du Tessin et la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, à Sion, priaient instamment M. le Dr O. Zipfel, délégué aux possibilités de travail, de prendre la question en main sur le plan fédéral. A la même occasion, certains syndicalistes préconisèrent également, par la voie de la presse, l'intervention de M. Zipfel.

De plus, on l'a déjà dit, en juin 1951, M. Paul de Courten, conseiller national valaisan, déposait un postulat aux Chambres fédérales invitant le Conseil fédéral à renseigner les Chambres sur ce qu'il comptait faire pour encourager une décentralisation progressive de l'industrie privée au profit des régions alpestres en particulier.

L'action fédérale étant désirée de divers côtés, le Conseil fédéral chargea Monsieur le Dr O. Zipfel de prendre contact avec les cantons intéressés et de rédiger un projet de convention.

SECTION II

La convention et l'action du Bureau de coordination

Cette convention, qui ne touche que les régions de montagne, est entrée en vigueur le 1er octobre 1954 et lie les cantons suivants : Berne, Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Fribourg, Appenzell, Grisons, St-Gall, Tessin, Vaud et Valais (fig. 15).

En novembre 1952 déjà, Monsieur le Dr O. Zipfel exposait les grandes lignes de cette convention, alors en projet, devant la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, à Sion [2].

La convention signée entre les cantons a constitué les organes suivants :

[1] Elmo Patocchi, L'encouragement d'industries nouvelles au Tessin, exposé du 26 avril 1952, polygr., p. 5.

[2] O. Zipfel, Créer du travail pour la population de nos montagnes, exposé du 16 novembre 1952, polygr.

SUISSE

Carte des communes de montagne
selon instructions du Conseil fédéral du 15 juillet 1955

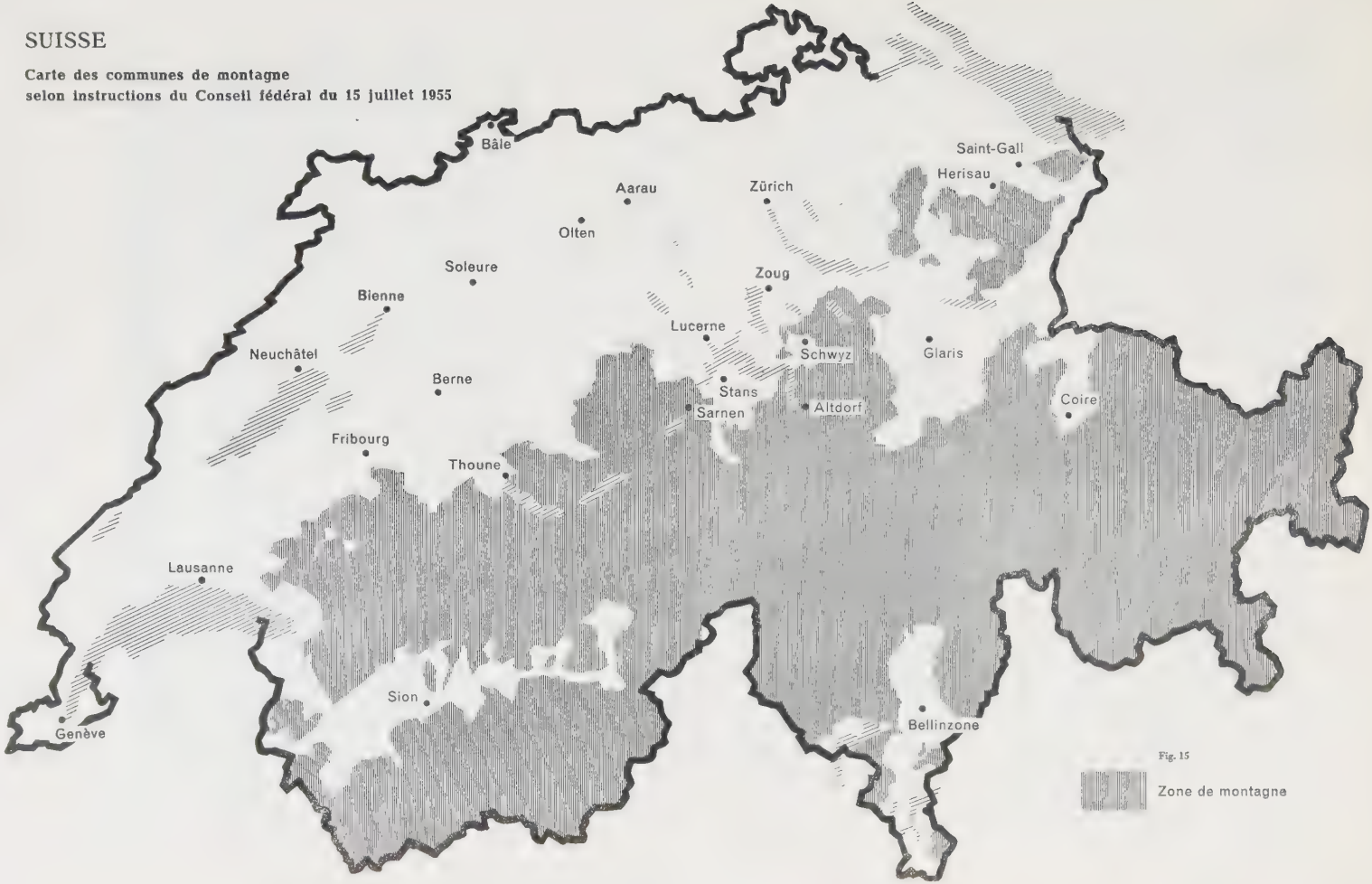


Fig. 15

a) l'assemblée plénière, composée d'une délégation de la Confédération et de chaque canton de montagne.

b) La délégation, composée de quatre représentants des cantons et d'un représentant de la Confédération.

c) Le bureau de coordination, composé d'un directeur et du personnel administratif nécessaire

d) Le contrôle, composé de deux représentants des cantons.

Les tâches du Bureau de coordination, financé par les cantons et la Confédération, sont les suivantes :

Il détermine les communes de montagne ayant un intérêt à l'établissement d'entreprises artisanales et industrielles sur leur territoire.

Il fournit aux cantons et aux communes des renseignements sur les possibilités d'établissement de nouvelles entreprises.

Il prend contact avec les chefs d'entreprises qui s'intéressent à l'ouverture d'établissements dans les régions montagnardes.

Il fait de la propagande en faveur de l'ouverture d'entreprises artisanales et industrielles dans les communes de montagne.

Toutes ces tâches s'effectuent en parfait accord et en étroite liaison avec les cantons.

A part cela, le 15 juillet 1955, le Conseil fédéral a pris un arrêté enjoignant aux administrations fédérales (Postes, Télégraphe et Téléphone, Chemins de fer fédéraux, etc.) de passer des commandes aux entreprises situées dans les régions de montagne.

Remarquons, d'autre part, qu'en ce qui concerne la main-d'œuvre, une loi fédérale prévoyait déjà des subventions pour des cours de formation et de réadaptation du personnel.

En définitive, l'institution réside dans une convention passée entre les cantons intéressés sous l'égide de la Confédération [1].

L'action fédérale se borne —du moins pour le moment — à accorder une subvention au Bureau tout en invitant les administrations fédérales à favoriser les entreprises industrielles installées dans les cantons montagnards.

La Confédération est ainsi d'avis que la politique d'industrialisation doit être conduite, avant tout, par les cantons : à ces derniers d'attirer les industries par l'octroi d'avantages divers.

D'octobre 1954 à fin 1957, une douzaine d'entreprises industrielles ont été installées, par l'intermédiaire du Bureau de coordina-

[1] Il est question aujourd'hui de remettre toutes les tâches de la centrale de coordination à un service du Département de l'économie publique.

tion, dans les cantons faisant partie de la convention. Il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif sur la portée de l'action fédérale.

Mais comme nous avons déjà eu l'occasion de le relever à diverses reprises, si l'on se reporte aux moyens mis en œuvre dans les expériences des XVIIIe et XIXe siècles et dans celles qui sont réalisées actuellement dans les autres Etats, la Confédération devrait aller beaucoup plus loin [1]. Nous examinerons cette question dans les conclusions du présent ouvrage.

Heureusement que le fédéralisme suisse donne aux cantons, Etats indépendants, la possibilité d'exercer une action des plus efficientes. Nous l'avons vu dans les chapitres précédents.

C'est au reste en se fondant sur des expériences réussies dans les cantons de montagne que la Confédération a admis de généraliser l'expérience au profit des régions de montagne. Nous avons signalé, à titre d'exemple, les expériences des Maisons Scintilla S. A., à St-Nicolas, au pied du Cervin et d'Ebauches S. A., à Vollèges, dans la Vallée de Bagnes.

Il nous paraît intéressant de donner un court historique de l'installation de la Maison Scintilla S. A., dans la vallée de St-Nicolas et d'en étudier les effets économiques et sociaux.

SECTION III

L'expérience de St-Nicolas

St-Nicolas est un cas typique de commune de montagne. Avant la première guerre mondiale, elle avait connu un certain essor grâce au tourisme. Ce dernier ayant régressé, le président de St-Nicolas, M. Bittel, prit contact avec la Maison Scintilla S. A., à Soleure, qui fabrique des accessoires d'automobiles. A la fin de l'année 1946, cette maison débuta à St-Nicolas avec la production de petits appareils électriques pour voitures et pour le ménage. Le travail fut entrepris dans l'ancien Grand-Hôtel devenu vide par suite de la crise touristique. Plus tard, on y ajouta une fonderie de métal et des presses pour le travail de la bakélite.

L'installation de la succursale exigea de la commune une charge financière d'une certaine importance. Elle fut contrainte d'ache-

[1] Henri Roh, Politiques industrielles et industrialistes, Colberts d'hier et d'aujourd'hui, Sion 1957, pp. 198-202 ; Décentralisation et développement industriels, pour une politique fédérale et cantonale, Sion 1952, pp. 90-95.

ter l'hôtel et de faire des transformations avant de pouvoir mettre la fabrique à disposition de l'entreprise. Les transformations, à charge de la commune, nécessitèrent environ 200 000.— francs [1]. La municipalité accorda à l'entreprise une exonération fiscale de 10 ans. La succursale s'est heureusement développée de manière réjouissante. Elle occupe aujourd'hui environ 400 ouvriers ; les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes. Le recrutement du personnel se fait dans le village même et dans les communes environnantes. Les spécialistes venant du siège de Soleure sont moins d'une dizaine. La fabrique a formé immédiatement un certain nombre de jeunes gens du village.

L'entreprise n'a rien perdu de décentraliser ses fabrications à St-Nicolas. La preuve en est donnée par l'extension récente de la succursale ; elle vient de construire, en effet, de magnifiques bâtiments, pouvant abriter environ 500 personnes, pour le prix de 2,5 millions de francs.

Du point de vue économique et sociologique, quelles furent les conséquences de l'établissement de l'entreprise dans le village ?

a) Population

Entre 1941 et 1950, la population est montée de 1261 à 1604 habitants [2]. Il s'en est suivi une augmentation de 27,2 %. La population s'élève aujourd'hui à environ 1900 personnes. L'augmentation est due essentiellement aux possibilités de gain offertes par la fabrique. Il en résulte évidemment des modifications importantes dans les activités de la population.

Entre 1941 et 1950, le nombre des personnes employées dans l'agriculture est tombé de 244 à 160, pendant que le groupe « industrie et commerce » est monté de 175 à 453 [3]. Ici l'influence de la fabrique se fait nettement sentir. Cependant il serait faux de croire que le recul de l'agriculture est catastrophique, car la majeure partie des ouvriers exploitent encore l'entreprise agricole comme profession accessoire. Il existe donc un nouveau type social : le paysan-ouvrier que connaissent déjà certaines entreprises industrielles de la plaine du Rhône. A côté de leurs 8 heures de travail en fabrique, les paysans conservent ainsi la possibilité de soigner leurs terres.

[1] Dr K. Krapf et Dr B.-R. Kunz, Aide à la population alpine par l'établissement d'industries, étudiées à la lumière des exemples de St-Nicolas et Vollèges (Valais), rapport d'expertise présenté sur mandat de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Berne, 1955, p. 29.

[2] K. Krapf et B.-R. Kunz, op. cit., p. 14.

[3] K. Krapf et B.-R. Kunz, op. cit., p. 14.

b) Revenus et épargne

Les salaires payés par la Société s'élèvent à environ 1 million de francs par année. Cette augmentation des revenus privés a exercé une action directe sur la consommation.

En effet, la nourriture est devenue beaucoup plus variée. Bien que la viande, le pain, les pommes de terres et les produits laitiers forment encore la nourriture principale, on utilise davantage les fruits et les légumes. Il en est de même du chocolat, des douceurs et du pain blanc. Même dans l'utilisation du tabac, la cigarette a gagné du terrain sur la pipe et le cigare. L'habillement s'est également très fortement amélioré, la mise étant aujourd'hui beaucoup plus soignée.

C'est dans l'habitation que les progrès ont été les plus visibles. Ces dernières années, le nombre des constructions a augmenté dans de très fortes proportions. En une année, 17 autorisations de construire ont été accordées. A partir de 1946, environ le 40 % de la population a installé l'eau courante dans les maisons d'habitation, ce qui n'était pas le cas autrefois. Même le bain, qui était une rareté jusqu'à la construction de la fabrique, s'est développé, puisque, maintenant, le 17 % des personnes travaillant en fabrique et le 23 % du reste de la population sont munies de salle de bain [1].

Une image de l'augmentation des revenus nous est également donnée par le nombre des cuisinières électriques. En 1944, il n'y avait qu'une cuisinière électrique dans le village alors qu'en 1955, il en existait 160 [2]. D'autre part, l'achat des meubles augmenta dans de très fortes proportions.

Remarquons que l'utilisation des loisirs n'a pas connu de modifications importantes. Au contraire, le travail en fabrique et l'activité agricole accessoire ont réduit le temps libre des hommes et des femmes. La fréquentation du café pour les hommes n'augmenta pas, pas plus que les déplacements et les voyages. Au contraire l'activité des sociétés locales s'est accrue de manière réjouissante.

Ces quelques observations soulignent que l'augmentation des revenus a été utilisée avec beaucoup de bon sens par la population et que son niveau de vie se rapproche de plus en plus de celui des autres citoyens suisses.

Cela ressort, au reste, de l'emploi des revenus qui ont été en partie déposés sur carnets d'épargne : le nombre des déposants auprès de la Caisse d'Epargne de St-Nicolas a plus que doublé depuis la création de la fabrique.

[1] K. Krapf et B.-R. Kunz, op. cit., p. 24.
[2] K. Krapf et B.-R. Kunz, op. cit., p. 25.

c) Finances publiques

L'augmentation des possibilités de gain a exercé un effet direct sur les finances publiques. Les impôts ont doublé depuis la création de la succursale. Evidemment, si les recettes sont plus fortes, les charges publiques sont également en augmentation. Qu'on se rappelle les sacrifices consentis par la commune pour la réfection de l'atelier. De plus, la commune a ouvert une école nouvelle et les travaux publics ont augmenté. Mais dans l'ensemble, les finances communales ont été améliorées grâce à l'apport de l'industrie [1].

L'exemple de St-Nicolas est aujourd'hui répété dans de nombreuses autres communes de la montagne. Il était donc bon d'en donner un rapide aperçu et d'en analyser les résultats.

* * *

Certes, les actions concertées de l'initiative privée et des pouvoirs publics sont méritantes et représentent une aide certaine. La situation des populations de montagne serait tragique sans les mesures prises jusqu'à ce jour. En cela, les réactions fédéralistes ont été positives. Malheureusement, elles n'ont pas encore donné aux régions sous-développées du pays les moyens suffisants pour lutter contre leurs déséquilibres économiques et démographiques.

Voyons en conséquence comment les corps secondaires et la Confédération devraient œuvrer afin de rétablir l'équilibre démographique et économique au profit des régions agricoles et montagnardes. Ce sera l'objet des conclusions du présent ouvrage qui émettront également quelques considérations théoriques sur la localisation et les espaces économiques.

[1] Voir aussi Henri Roh, Expériences touchant l'établissement d'entreprises industrielles dans les régions de montagne, conférence présentée le 20 juillet 1956, à Grenoble aux Troisièmes journées d'études sur les problèmes économiques et sociaux de la population montagnarde européenne, organisées par la Confédération Européenne de l'Agriculture, polygr. pp. 12-15.

Conclusion

Conclusion

Comme le relève André Piettre, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, dans son ouvrage fondamental « Les Trois Ages de l'Economie », notre époque se trouve au seuil d'un nouvel âge de l'économie [1] ; elle est attentive à l'humain et au social ; elle devait donc fatalement se poser la question de savoir si la concentration économique ne conduit pas à la démesure et à l'asservissement de la personne humaine. De là à se demander si la forme du gouverment — centralisé ou décentralisé — exerce une influence sur la concentration ou la décentralisation de l'économie, il n'y a qu'un pas. C'est ce que nous avons tenté d'analyser au cours du présent ouvrage en prenant l'exemple de la Suisse, pays fédéraliste par excellence.

Nous avons, d'autre part, abordé en cours de route les problèmes de la localisation des activités économiques, en particulier de l'industrie, et les questions d'espaces économiques.

Le moment est venu maintenant de résumer nos constatations et de proposer une politique concrète de décentralisation économique et industrielle en Suisse.

[1] André Piettre, Les Trois Ages de l'Economie, Essai sur les relations de l'économie et de la civilisation de l'Antiquité à nos jours, Paris, 1955.

SECTION I

La localisation industrielle et les espaces économiques

Lorsqu'on se demande quelles industries introduire dans une région sous-développée, les approches de Weber, de Dobretsberger et Perroux sont aussi utiles l'une que l'autre. Weber a étudié les facteurs de localisation dans l'espace banal ; c'est le problème que se posent les personnes désirant introduire une industrie nouvelle dans une région donnée.

Toutefois, il ne suffit pas de mettre en route une production en un point quelconque du globe. Encore faut-il se soucier de son rayon d'action, de son espace économique.

A) La localisation des industries

On a dit que Weber attache une importance primordiale aux matières premières, aux frais de transport et à la main-d'œuvre. Pour Weber, ces éléments de base déterminent la localisation des industries. Certaines entreprises s'établissent près des matières premières, d'autres sur les lieux de consommation et d'autres enfin à proximité de la main-d'œuvre. Weber admet donc que les frais essentiels de production sont constitués par la matière première, le transport et la main-d'œuvre. On a vu que toute une série d'autres facteurs influent sur la localisation d'une activité industrielle ; citons entre autres le taux d'intérêt, la rente du sol, les impôts, les charges sociales, le climat, les relations, le degré d'avancement économique, les frontières, la stabilité politique et sociale, la politique gouvernementale, etc.

L'examen de l'établissement des industries suisses conduit aux conclusions suivantes :

Il nous paraît que jusqu'à ce jour, les auteurs ont beaucoup trop pris en considération l'influence des coûts sur l'installation d'une industrie dans une région plutôt que dans une autre. Ils sont restés trop attachés à la théorie capitaliste de la localisation des industries ; de fait, si l'on parle d'industries orientées vers les sources des matières premières, vers les marchés ou vers la main-d'œuvre, on ne prend pour ainsi dire en considération que des problèmes de prix et de coûts. Certes une industrie ne peut vivre qu'en permettant de rémunérer les facteurs de la production. Toutefois, ces calculs de coûts ne nous ont-ils pas voilé l'action du facteur essentiel : l'action de l'homme, de l'homme agissant seul en tant que chef d'entreprise ou en collaboration avec son personnel : ingénieurs, chimistes, chercheurs, techniciens, comptables, ouvriers qualifiés, etc. ; ou encore de l'homme agissant de concert avec

d'autres hommes ; dans ce cas, il créera des sociétés de recherches industrielles ou des groupements d'émulation ; il provoquera une politique locale, régionale, nationale ou internationale. Cette politique d'ensemble tendra à promouvoir l'industrie par la formation des ouvriers, des techniciens, des commerçants et des cadres supérieurs de l'entreprise ; elle appliquera des mesures douanières, fiscales ou financières ; elle développera les moyens de transport et de communication les plus perfectionnés ; elle soutiendra les savants et les inventeurs et suscitera des recherches scientifiques, etc.

En un mot, c'est l'initiative de l'homme qui reste avant tout le fondement de toute activité industrielle. Or cette activité est essentiellement le fait des professions tertiaires que les physiocrates considéraient comme stériles. C'est l'homme, et l'homme avant tout, qui est l'agent actif du développement des industries dans une région. La preuve nous en est donnée par ce petit pays qu'est la Suisse ; il ne dispose d'aucune matière première importante mais il a édifié l'une des industries les plus perfectionnées du monde. Cette industrie a été mise sur pied par des hommes courageux qui ont su découvrir les activités les mieux adaptées au pays. Bien plus, on l'a dit, cette industrie s'est localisée dans certains cantons, dans certaines régions du pays par suite d'une politique gouvernementale délibérée ; de tous temps, certains cantons ont pratiqué une politique industrielle et sont demeurés des centres d'expansion industrielle et économique ; d'autres cantons au contraire ont pratiqué une politique essentiellement agricole et sont par conséquent sous-développés.

Un autre exemple récent nous est fourni par l'extraordinaire expansion industrielle de l'URSS. En l'espace d'une trentaine d'années, la Russie a fondé l'une des industries les plus puissantes du monde alors qu'au début du XXe siècle elle demeurait un pays arriéré. Or c'est l'homme, en l'occurrence la politique gouvernementale des dirigeants marxistes qui a industrialisé le pays.

A notre sens, l'homme doit être mis à sa juste place, soit à la tête des facteurs de la localisation industrielle et au centre de toute action d'expansion économique. Il va de soi que l'homme rationnel saura prendre dans ce cas les mesures adéquates en vue d'installer les activités appropriées à une région donnée : industries de production ou industries de transformation ; industries orientées vers les matières premières, vers les marchés ou vers la main-d'œuvre. Logiquement, l'homme créera d'abord l'industrie extractive, puis celle qui transforme le minerai ou la matière première agricole ; il produira après coup seulement les moyens de production nécessaires aussi bien aux industries extractives qu'aux industries de transformation.

Mais cette industrie nouvelle va se trouver en compétition avec celle des pays à fort progrès technique et économique. Elle rencontrera les plans d'autres firmes ou d'autres gouvernements plus puissants.

B) Les espaces économiques

L'espace économique d'une firme ou d'un ensemble de firmes d'un pays sous-développé s'interpénétrera avec celui d'une firme ou d'un ensemble de firmes des pays hautement industrialisés. On a dit que ces derniers sont généralement favorables à une politique de libéralisation des échanges. Le libéralisme part de l'idée que chaque pays doit produire les biens qu'il est capable de mettre au meilleur compte sur le marché. Il en résulte une division internationale du travail. Dans ce cas, l'espace économique d'une firme ou d'une économie nationale serait le monde entier.

En réalité, le libéralisme est essentiellement préconisé par les économies et les Etats puissants qui n'ont pas à craindre la concurrence d'autres Etats ou régions moins développées. On a vu en revanche que ces dernières pratiquent volontiers une politique protectionniste pour soutenir leurs industries naissantes.

Il s'ensuit que l'espace économique des régions industrielles jouit d'une puissance difficile à rattraper. Cela leur permet de demeurer à l'avant-garde des progrès industriels grâce à leur potentiel humain, à la valeur des chefs d'entreprises et des chercheurs. Cela se vérifie en Suisse ; aujourd'hui, l'industrie des machines, instruments et appareils est située dans les régions où florissait l'industrie textile à la fin du XIXe siècle. La diminution catastrophique de l'industrie textile dans la Suisse centrale et orientale a été largement compensée par l'industrie des machines, instruments et appareils. Ces industries ont surgi grâce à la capacité d'adaptation et aux progrès scientifiques des régions en cause.

D'autre part, les régions hautement industrialisees disposent généralement de capitaux importants leur permettant d'effectuer des recherches, de conquérir de nouveaux débouchés et d'effectuer de nouveaux investissements. C'est le cas des régions industrielles de Suisse, comme Zurich et la Suisse centrale et orientale et de Bâle, Genève ou le Jura. En fait, l'espace économique des industries établies dans ces régions dépasse de loin les frontières nationales puisque la Suisse commerce avec le monde entier.

Mais au cours de l'histoire, les industriels suisses ont dû perpétuellement chercher de nouveaux débouchés, élargir l'espace économique de leurs firmes ou trouver de nouveaux marchés lorsque les barrières douanières de l'étranger devenaient trop fortes, lorsque les plans des industriels suisses se trouvaient en compéti-

tion avec ceux des industriels ou des gouvernements d'autres pays : c'est que les Etats développent généralement leurs industries en recourant au protectionnisme ; ils constituent un espace économique réservé à leurs industries nationales. La frontière est ainsi un élément de compartimentage de l'économie en même temps qu'un élément créateur d'espaces économiques nationaux ou internationaux au profit de certaines activités.

Une fois de plus, nous retrouvons l'influence de l'homme et de sa politique dans la création des espaces économiques. En Suisse, la politique fédéraliste a exercé une influence telle, qu'elle a abouti, sur le plan intérieur, à la constitution de régions politico-économiques ; en effet, on oppose volontiers « cantons industriels » à « cantons agricoles » ou à « cantons de montagne ».

En conséquence, il est intéressant de résumer nos observations quant à l'influence du fédéralisme politique sur l'économie.

SECTION II

Fédéralisme politique et décentralisation de l'économie, en particulier de l'industrie

Cette section résumera l'action du fédéralisme politique suisse sur l'économie. Elle proposera en outre une politique théorique et concrète de décentralisation économique et industrielle.

A) L'influence du fédéralisme politique suisse sur l'économie, en particulier sur l'industrie

L'étude même si elle conduit à des conclusions nuancées, fait ressortir que le fédéralisme politique agit indubitablement dans le sens d'une décentralisation de l'économie et de l'industrie.

Alors que la Suisse n'était qu'une Confédération d'Etats, constituée par une poussière de gouvernements, c'est-à-dire avant la Révolution française, l'industrie suisse était largement dispersée sur l'ensemble du territoire national. Il n'y a pas seulement à cela des causes économiques. Certes, à cette époque, l'industrie dispersée prédominait. Toutefois, des prescriptions administratives et réglementaires ordonnaient aux fabricants d'exercer une partie de leur activité industrielle en dehors du territoire des cités. C'était le cas de Bâle et de la Suisse orientale. Il y avait donc bien une politique délibérée de la part des villes suisses de disperser l'industrie au profit des campagnes.

En outre, les cantons, Etats indépendants, jouissaient d'une liberté d'action totale sur le plan économique. Ils soutenaient les activités qui leur paraissaient les plus souhaitables. Les cantons agricoles ont favorisé une politique agraire, tandis que les cantons industriels ont soutenu une politique industrielle. C'est une preuve supplémentaire que le fédéralisme politique agit sur l'économie. Toutefois, si sous l'Ancien Régime, l'industrie était essentiellement répandue dans les milieux ruraux, elle prédominait dans les régions soumises politiquement aux cités industrielles de Genève, Neuchâtel, Bâle, Zurich, Schaffhouse et St-Gall ; en revanche, ces dernières se réservaient les activités commerciales.

La Révolution française instituant le suffrage universel et la centralisation politique et administrative arriva en Suisse en même temps que la Révolution industrielle. Les deux révolutions subirent des influences réciproques.

Le libéralisme, qui institua la libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises à l'intérieur de la Confédération, fit tomber les réglementations corporatives et politiques interdisant l'extension de l'industrie dans les cités.

D'autre part, si les industries rurales furent libérées des monopoles commerciaux des cités, elles subirent un contre-coup des plus fâcheux : le libéralisme politique favorisa l'émigration intérieure ; les ouvriers à domicile se déplacèrent suivant les nécessités de l'industrie ; ils s'installèrent à la ville.

La Révolution industrielle fit le reste puisque la machine nécessitait des capitaux importants, hors de portée pour la plupart des ruraux. Les fileurs, les tisserands, les horlogers quittèrent peu à peu la campagne pour s'installer dans les ateliers citadins. La centralisation démographique et économique au profit de la ville et des cantons-villes commençait.

La Révolution française introduisit en outre en Suisse une certaine centralisation politique et administrative. La Révolution unifia les monnaies, les postes, les poids et mesures ; elle améliora les moyens de communication et instaura des douanes à une frontière unique.

Mais la constitution unitaire de la République Helvétique ne dura pas et les luttes qu'elle provoqua entre centralistes et fédéralistes aboutirent à la Constitution de 1848 qui a consacré le fédéralisme helvétique dans sa forme actuelle. La centralisation enregistra une demi-victoire : les corps secondaires ont été respectés permettant une politique économique cantonale et régionaliste.

A première vue, la centralisation introduite par la Révolution n'a pas apporté de modification à la localisation géographique des activités économiques, en particulier de l'industrie. La suprématie

industrielle restait aux cantons de Zurich, Bâle, Berne, Argovie, St-Gall, Thurgovie, Neuchâtel et Genève. La Révolution politique, de par la centralisation politique et économique qu'elle a favorisée, a donné une puissance accrue à ces cantons industriels et commerçants. La Révolution industrielle, la Révolution politique et le fédéralisme même, de par l'indépendance qu'il laissa aux cantons, s'étaient donc joints pour donner aux Etats industriels toutes les chances dans le domaine économique. Les cantons agricoles n'ont pas su prévoir l'extraordinaire croissance de l'industrie et sont restés attachés à leur politique essentiellement agraire. Ils ont été les perdants de l'évolution économique et industrielle suisse des 150 dernières années.

Si ces cantons n'ont pas su profiter de l'importance politique donnée par le suffrage universel à l'époque de la Révolution française, de même à l'époque de la Révolution industrielle, ils n'ont pas su prévoir l'extension que connaîtraient l'industrie et la technique dans le monde moderne.

Est-ce à dire que les cantons agricoles et montagnards n'ont pas réagi contre la concentration de l'économie et que la Confédération elle-même a négligé les populations rurales et montagnardes ?

On a dit que, si les cantons alpestres sont en perte de vitesse par rapport aux cantons industriels et citadins, ils ont manifesté toutefois une vitalité certaine, aidés en cela par le pouvoir central.

Car la Confédération, les cantons et diverses organisations privées ont pris des mesures, sous diverses formes, afin de maintenir l'activité économique dans les vallées alpestres : rationalisation agricole, travaux de génie civil, introduction du tourisme et de l'industrie. Une comparaison avec les régions alpestres françaises a prouvé que les montagnes suisses ont manifesté une vitalité certaine. Cette réaction a été possible grâce aux compétences laissées aux corps secondaires : cantons et communes. Une fois encore, le fédéralisme politique a agi dans le sens d'une décentralisation de l'économie, ou du moins comme un frein à la concentration économique. Mais ce frein devrait être plus efficace. Une action plus décisive est nécessaire. Comment pourrait donc s'exercer cette dernière ?

B) Les bases théoriques d'une décentralisation industrielle dans un pays fédéraliste

Les observations de cette rubrique valent pour un Etat à économie libre et au pouvoir décentralisé entre des corps secondaires qui seraient comme en Suisse des cantons et des communes.

En économie libre, les industriels installent leurs activités économiques dans les localités et les régions qui leur octroient le

maximum de profit. L'industriel, en effet, est essentiellement guidé par le désir de gagner le profit maximum. Certes, dans quelques cas, l'entrepreneur est sensible à d'autres arguments ; il fondera une industrie dans la région où il est né, par exemple, ou bien dans une région dont le cadre naturel lui plaît, ou bien encore en vue de créer des possibilités de travail dans une région sous-développée. Il n'en reste pas moins toutefois que l'industriel demeure guidé avant tout par le désir de gagner le profit maximum ou, en tout cas, de rémunérer normalement les facteurs de la production.

En revanche, les autorités publiques, si elles provoquent l'industrialisation, seront guidées par le désir d'augmenter l'ensemble du produit social de la nation et de maintenir le plein emploi. Elles seront normalement attentives au fait que les forces de travail soient utilisées au maximum dans l'ensemble du pays. Or nombre de gens répugnent à émigrer ; la main-d'œuvre n'est pas totalement mobile sur le plan national : les ruraux sont généralement attachés à leur terre et leurs forces de travail ne sont pas utilisées rationnellement et au 100 %. Dans ce cas, le pouvoir national facilitera l'installation d'entreprises industrielles dans les régions rurales.

Mais pour atteindre cet objectif, diverses voies sont possibles. Selon Bresciani-Turroni [1], l'Etat utilisera trois principes essentiels pour susciter une politique de localisation industrielle : le principe indirectement autoritaire, le principe éducatif et le principe préventif.

1) Le principe indirectement autoritaire

Dans ce cas, l'Etat émet des ordonnances et contraint les individus, grâce à sa puissance étatique, à faire certaines choses ou bien il en permet d'autres, au moyen de défenses et de contrôles, sans toutefois diriger la vie économique nationale sur la base d'un plan central.

L'Etat sera ainsi amené à contrôler les investissements. Bien plus, si l'économie privée n'investit pas dans les zones prévues par l'Etat, ce dernier effectuera lui-même des investissements. C'est la politique qui a été pratiquée par exemple par le Chili [2] avec la Société pour le développement de la production et par les nombreux plans quinquennaux de certains pays libres. D'aucuns doutent de l'efficacité de ces mesures tant que l'Etat ne contrôle pas l'ensemble de l'économie nationale.

[1] Constantino Bresciani-Turroni, Einführung in die Wirtschaftspolitik, Berne, 1948, pp. 104 et s.

[2] Corporacion de Fomento de la Produccion, Exposicion sobre su Desenvolvimiento Economico y Financiero, Santiago de Chile, 1948.

2) Le principe éducatif

Dans ce cas, l'Etat cherche à convaincre les industriels qu'il est dans l'intérêt de la communauté de décentraliser l'économie et de freiner les investissements dans les centres hautement industrialisés. Par la propagande, l'entrepreneur est incité à choisir des régions industrielles nouvelles. L'Etat ne force personne à s'installer dans ces dernières et il ne prend aucune mesure favorable à l'industriel ; celui-ci consent ainsi des sacrifices au profit de la communauté. Il coule de source que l'installation dans de nouvelles zones industrielles présentent des inconvénients. Une région sous-développée ne bénéficie pas des avantages offerts par les sites hautement industrialisés : main-d'œuvre formée, moyens de communication, disponibilité en capitaux et en services divers. Et sans appui, l'industrie des régions sous-développées se trouve, sur le marché, dans une position défavorable par rapport à ses concurrents.

Le principe éducatif, à lui seul, est donc insuffisant pour susciter une décentralisation de l'industrie. Des dispositions plus importantes doivent être prises.

3) Le principe préventif

En l'occurrence, en utilisant des moyens actifs comme les primes, les subventions, les exonérations d'impôts, etc., l'Etat encourage les entrepreneurs à s'établir dans des régions déterminées. L'Etat ne force pas les individus, mais il agit de telle manière que l'entrepreneur soit attiré dans les nouvelles zones industrielles.

Les interventions de l'Etat peuvent être positives ou négatives. Sur le plan positif, l'Etat pousse les industriels à s'installer dans les zones nouvelles en diminuant leurs charges d'exploitation. Sur le plan négatif, l'Etat défavorise les régions surindustrialisées en refusant, par exemple, des commandes à leurs industries. Les deux sortes de mesures, positives et négatives, sont normalement appliquées si l'on veut aboutir à une politique efficace de décentralisation industrielle.

Il est évident qu'avant de susciter une telle politique, l'Etat doit fixer clairement l'objectif à atteindre. Il déterminera d'abord les régions à industrialiser et les agglomérations dont la croissance est à limiter ; il choisira ensuite les industries à introduire dans les zones nouvelles ; il fixera en outre les mesures qui comprimeront les prix de revient et augmenteront le chiffre d'affaires des industries sises dans les régions nouvelles. Il y a donc lieu d'établir un plan d'aménagement national, cantonal et local. Il appartient naturellement à l'Etat central de mettre en vigueur ce plan et d'en supporter les charges en collaboration avec les corps secondaires.

En effet, dans un pays fédéraliste, comme en Suisse par exemple, les communes et les cantons jouent un rôle déterminant dans le domaine économique ; les communes et les cantons sous-développés mettront donc tout en œuvre en vue d'attirer l'industrie sur leur territoire.

Dans la pratique, les trois principes mentionnés par Bresciani-Turroni seront utilisés. Mais en économie libre, le principe préventif aura la primeur.

4) Mesures à prendre par l'Etat, le canton et les communes

Comment l'Etat poussera-t-il l'industrie à s'établir dans une région choisie ? Autrement dit, comment l'Etat pourra-t-il augmenter les profits et diminuer les charges d'une entreprise s'installant dans une région à développer ? Et quelles seront les dispositions de la Confédération, des cantons et des communes ?

Les mesures doivent tendre tout d'abord à provoquer des différences de gain importantes et durables au bénéfice des régions nouvelles ; et elles seront prises de telle manière que seules les industries de ces régions profiteront des avantages ; de plus, ces mesures soutiendront l'installation dans les régions choisies des industries orientées vers les matières premières, la main-d'œuvre et le marché ; et il va sans dire qu'elles ne doivent pas être contraires aux dispositions constitutionnelles.

Comment donc les dispositions de l'Etat pourraient-elles influer soit sur l'augmentation des profits soit sur la diminution des charges des entreprises industrielles s'installant dans les zones nouvelles ?

a) Action sur les profits

L'action sur les profits englobe les mesures de l'Etat qui modifient les profits en influençant les prix ou le chiffre d'affaires. Il peut s'agir de garanties de vente, de garanties de prix et de droits de douane.

Les garanties de chiffre d'affaires exercent une influence primordiale sur les résultats de l'entreprise. On n'ignore pas, en effet, combien il est difficile, dans une économie libre, de découvrir des débouchés nouveaux. En passant des commandes importantes, l'Etat suscite le transfert d'entreprises ou la création d'industries nouvelles dans ces régions. L'Etat peut ordonner également l'utilisation de produits provenant des zones nouvelles pour tous les travaux subventionnés par lui.

Les garanties de prix s'ajoutent généralement aux garanties du chiffre d'affaires. Afin de soutenir l'industrie des régions désirées, l'Etat fixe un prix minimum pour les produits fabriqués. Ces

mesures ne sont malheureusement utilisables que si l'Etat contrôle les prix ou bien s'il s'engage à payer la différence entre le prix du marché et celui de la production. Il est évident que les garanties de prix sont délicates à appliquer et causent des charges parfois très lourdes à l'administration.

Quant à l'utilisation des droits de douane, l'Etat fixe des droits importants sur les produits étrangers concurrençant ceux des régions nouvelles. C'est ce que préconisait Frédéric List. Cette mesure suscite une augmentation du chiffre d'affaires et une augmentation des prix pour l'industrie protégée. Malheureusement les droits de douane s'appliquent à l'ensemble du pays. Des discriminations sont impossibles au profit des régions sous-développées. Cette mesure est donc peu efficace pour une politique de décentralisation.

A notre sens, seules les garanties de vente et, dans une moindre mesure, les garanties de prix constituent des dispositions efficaces de localisation industrielle. Au surplus, il nous paraît qu'une action sur les charges d'exploitation est plus efficiente.

b) Action sur les prix de revient

Les mesures prévues contribuent à diminuer les frais soit quant à l'achat des matières premières, soit quant à la vente des produits fabriqués.

Les principales charges de production et de vente dans une entreprise peuvent être groupées dans les catégories suivantes :

— coût des terrains
— coût des immeubles, des installations et des machines
— coût des matières premières et de l'énergie
— coût de la main-d'œuvre
— coût des transports pour l'achat de la matière première et pour la vente des produits fabriqués
— intérêt du capital
— amortissement des installations fixes
— autres frais généraux, c'est-à-dire impôts, assurances, charges sociales, chauffage, électricité, etc.

Rappelons que Weber attache de l'importance surtout aux frais de main-d'œuvre, de matière première, et de transport. En réalité, toutes les charges d'exploitation doivent être prises en considération. Quant au coût des *terrains,* l'Etat, le canton et les communes peuvent l'abaisser de diverses manières : octroi des terrains gratuitement, subventions et prêts à taux réduit pour l'acquisition, etc.

Il en est de même du coût des capitaux fixes engagés dans l'entreprise. Des conditions de faveur ou des subsides sont accordés

aux industriels installés dans les nouvelles zones pour la construction des bâtiments et installations industriels ou pour l'achat des machines. Des subventions sont également octroyées pour la création des services de base : canalisation d'eau, égout, électricité, formation de la main-d'œuvre, etc. Ces subventions sont mises à disposition aussi bien par l'Etat central que par les corps secondaires.

En ce qui concerne les frais de *matières premières,* auxquels nous joignons le coût de l'énergie, l'action de l'Etat est difficile. L'Etat, le canton et la municipalité, qui disposent de courant électrique, accorderont des tarifs intéressants pour l'électricité. Dans le cas des matières premières, il est rare que l'Etat puisse en réserver des quantités déterminées aux régions sous-développées. Certes, l'Etat pourrait accorder des subventions pour l'achat des matières premières profitables aux régions à soutenir seulement. En réalité, à part des prix de faveur pour l'électricité, l'eau et le gaz, l'octroi de subventions ne paraît guère réalisable, les charges étant trop lourdes.

Comment l'Etat agirait-il sur les frais de *main-d'œuvre ?* Ses moyens d'action sont limités. Il agira plutôt de manière indirecte en construisant, par exemple, des maisons d'habitation à bon compte pour attirer la main-d'œuvre dans les régions nouvelles. L'Etat favorisera, d'autre part, par des subventions, la formation des techniciens et des cadres et suscitera des vocations industrielles ; mais cela demande du temps et il sera nécessaire de faire appel à du personnel technique et à des cadres de l'extérieur. Généralement les salaires des spécialistes sont plus élevés que dans les régions hautement industrialisées : chacun n'est pas d'accord de quitter le confort des centres industriels. Remarquons que pour nombre d'industries, l'Etat met sur pied des contrats collectifs nationaux ; ces derniers introduisent une distinction dans les salaires ; dans les zones à développer, spécialement dans les zones agricoles, les salaires de certaines catégories d'ouvriers, généralement autochtones, sont légèrement inférieurs à ceux des régions hautement industrialisées. L'action de l'Etat dans ce secteur est donc très faible.

Il n'en est pas de même des *frais de transport.* En l'occurrence, l'Etat central établira des tarifs différentiels pour les transports dans les régions sous-développées. Comme aujourd'hui la majeure partie des transports par chemins de fer sont étatisés, l'Etat appliquera des tarifs de faveur. En revanche, l'Etat n'exerce aucune action sur les transports privés. On remarquera toutefois que les frais de transport ne sont pas déterminants dans toutes les industries. C'est le cas de la plupart des industries suisses qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre et peu de matière première.

En ce qui concerne le *taux d'intérêt* des capitaux, l'Etat exercera une influence décisive en mettant à disposition des crédits à bon compte.

Quant aux charges *d'amortissement,* l'Etat les allègera en accordant des subventions pour l'achat du matériel, des machines et des installations fixes.

Pour ce qui est des *frais généraux,* constitués surtout par les impôts, les assurances, les charges sociales, les frais de chauffage, d'éclairage, les frais de port, de téléphone, etc., ils jouent un certain rôle dans l'économie moderne. Du point de vue fiscal, l'Etat accordera des exonérations d'impôts pour les zones à développer et permettra des amortissements appréciables sur les immobilisations, ce qui diminue la charge fiscale. Les autres frais (assurances, charges sociales, etc.) sont généralement les mêmes pour l'ensemble du pays. Des diminutions de primes d'assurance ou de charges sociales ne se concevraient que si l'Etat avait nationalisé l'ensemble des assurances ; or ce n'est généralement pas le cas en économie libre.

Remarquons encore que lors du transfert d'industries dans les régions nouvelles, les frais de déplacement sont généralement élevés. L'Etat sera alors appelé à accorder des subventions pour les frais de transfert ; d'autre part, la main-d'œuvre devra généralement être formée, ce qui cause des pertes sensibles au départ. Mais les subventions et allègements divers, prévus à longue échéance, doivent précisément permettre à l'entreprise de récupérer les frais d'installation.

A notre sens, sur le plan des charges, les tarifs intéressants pour les transports, le prix du courant électrique, ainsi que les subventions pour la construction et l'achat des immobilisations et pour la formation de la main-d'œuvre paraissent constituer des mesures efficaces de décentralisation. Si l'on joint cette pression sur les charges à l'action sur le développement du chiffre d'affaires, on favorisera l'introduction d'industries dans des régions nouvelles et on freinera quelque peu l'extension des centres urbains.

c) Les mesures incombant à l'Etat central, au canton et à la municipalité

L'Etat central favorisera les régions d'avenir par l'emploi de toutes les mesures que nous venons d'énumérer influant soit sur l'augmentation des profits soit sur une diminution des prix de revient. Ajoutons que sur le plan administratif un organe sera chargé de dresser un plan d'aménagement, de surveiller l'application des mesures et aussi de faire connaître aux industriels les avantages obtenus dans les régions à développer.

Au canton incombe également la presque totalité des mesures

envisagées, à cette différence près que l'Etat secondaire n'exerce aucune influence sur la politique douanière ou sur les frais de transport.

Les mêmes mesures peuvent être appliquées par les municipalités, avec cette différence également que ces dernières n'ont aucune influence sur les droits de douane, les frais de transport et les garanties de chiffre d'affaires.

Sur la base de ces indications théoriques, demandons-nous maintenant comment la Confédération suisse pourrait pratiquer une politique plus efficace de décentralisation économique et industrielle au profit des régions rurales.

C) Les conditions d'une politique constructive de décentralisation économique et industrielle en Suisse

L'étude a examiné l'état de l'industrie suisse sous l'aspect particulier de la décentralisation. Elle a également touché au problème de la décentralisation économique en général.

La décentralisation des pouvoirs entre les communes, les cantons et la Confédération indique les voies d'une politique de décentralisation industrielle et économique en Suisse. Des tâches incomberont aux trois degrés de la hiérarchie politique.

a) Mesures propres à susciter une décentralisation de l'industrie

En économie libre, l'initiative privée reste à la base de toute industrialisation. Comme cela s'est produit au cours de l'histoire économique de la Confédération, les individus prennent l'initiative, ils sont appuyés, au besoin, par les municipalités, puis par le canton et par la Confédération.

1) L'action de l'initiative privée

Aucune activité économique ou industrielle ne saurait être mise en route si elle n'avait comme fondement la satisfaction des besoins humains. L'industriel qui lance une industrie cherchera à rémunérer les facteurs de la production et à obtenir le profit maximum en vendant des produits qui satisferont aux besoins du marché. Mais cet industriel s'installera au lieu de production le plus favorable. Ce dernier peut très bien se trouver dans une région sous-développée. Il y sera appelé au reste par des groupements privés ou par des municipalités qui auront pratiqué toute une politique d'émulation industrielle. Dans nombre de cantons suisses, l'industrialisation a été prônée essentiellement par des hommes soucieux de l'avenir économique de leur région ou par des sociétés de développement. Par la presse, le cinéma, la radio ou par des conférences, ces individus ont créé l'émulation au profit de l'industrie.

Il ne fait pas de doute qu'elles ont suscité des vocations industrielles. De plus ces personnes ont agi soit sur les municipalités, soit sur le canton, soit sur la Confédération, afin que ces derniers édictent des mesures favorables à l'industrie.

2) Le rôle des municipalités

Les municipalités suisses, qui jouissent d'une large autonomie administrative, créeront des commissions spéciales chargées des problèmes d'industrialisation. Elles établiront en outre un plan d'aménagement communal prévoyant une zone industrielle équipée en services de base : canalisation d'eau, égout, électricité, gaz, voies industrielles, routes, ainsi que des immeubles locatifs. Les municipalités accorderont des exonérations d'impôts ; elles mettront les terrains à disposition à bon compte ou même gratuitement ; elles s'intéresseront au lancement des industries, à la recherche d'entreprises nouvelles et au soutien des industries existantes ; elles maintiendront le contact avec l'office cantonal de recherches industrielles ; elles collaboreront à la recherche de la main-d'œuvre et du financement ; elles étudieront également la possibilité d'accorder des tarifs spéciaux pour le courant électrique et l'eau ainsi qu'une participation à la formation des ouvriers et techniciens ; les municipalités établiront enfin un inventaire de toutes les possibilités qu'elles peuvent offrir aux industriels.

3) Le rôle des cantons

C'est surtout aux cantons sous-développés qu'incombent des tâches précises en matière de décentralisation. La politique, on l'a vu, a exercé une influence décisive sur l'orientation économique de chaque canton ; les cantons disposent d'une large liberté dans le domaine économique. Ils mettront donc sur pied un organe de développement industriel étatique, semi-étatique ou simplement privé mais appuyé par l'Etat ; chaque canton trouvera la formule la mieux adaptée à son génie régional ; pour sa part, le Valais a accordé l'appui à une société entièrement privée, la Société valaisanne de recherches économiques et sociales. Le rôle de cet office sera le même dans chaque canton, qu'il soit privé ou public. L'office suscitera l'émulation au profit de l'industrie. Il fera de la propagande à l'extérieur afin d'attirer les industriels sur les avantages offerts. Il établira l'inventaire des ressources cantonales en matières premières et en main-d'œuvre ; il établira des projets industriels, il collaborera à leur financement et à la recherche des débouchés. Il s'intéressera à la formation des cadres, il poussera à la constitution de zones industrielles communales et suscitera les mesures législatives et administratives favorables aux nouvelles industries.

Les Etats cantonaux édicteront des mesures législatives permettant à l'Etat d'octroyer des exonérations d'impôts et des prêts à taux réduits ainsi que des subventions pour l'achat et la construction des immeubles industriels et des machines, pour l'édification des services de base, pour la formation de la main-d'œuvre et des cadres ; l'Etat soutiendra en outre les industries nouvelles en ordonnant l'utilisation de leurs produits fabriqués pour tous les travaux exécutés ou subventionnés par ses services. L'Etat accordera également des subventions pour les recherches scientifiques et pour les moyens de communication : aéroports, chemins de fer, routes, etc. Les gouvernements cantonaux s'entremettront même pour attirer sur leur territoire des entreprises jugées nécessaires pour l'occupation de la main-d'œuvre. Au surplus, les gouvernements cantonaux pourront agir sur le pouvoir fédéral afin d'obtenir des mesures efficaces de décentralisation industrielle dans le pays.

4) Mesures de la Confédération

Si les dispositions en vigueur à ce jour ont permis une aide appréciable aux populations agricoles, il faut reconnaître que cette contribution est insuffisante et qu'elle n'arrivera jamais à contrecarrer les forces de concentration économique et industrielle. Or l'article 31 bis, al. 3 de la constitution fédérale offre à la Confédération toutes possibilités de légiférer en la matière ; cet article prescrit, entre autres, ce qui suit : « Lorsque l'intérêt général le justifie, la Confédération a le droit, en dérogeant s'il le faut, au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, d'édicter des dispositions : a) pour sauvegarder d'importantes branches économiques ou professions menacées dans leur existence ainsi que pour développer la capacité professionnelle des personnes qui exercent une activité indépendante de ces branches ou professions ; b) pour protéger des régions dont l'économie est menacée... [1] »

Sur la base de ce texte, la Confédération pourrait prendre diverses dispositions d'ordre administratif et législatif.

Certes, des mesures tendant à défavoriser les centres hautement industrialisés se conçoivent difficilement en pays fédéraliste. En effet, les cantons industriels jouent un rôle prédominant aussi bien dans les bureaux de l'administration fédérale qu'aux Chambres fédérales ; jamais ils n'accepteraient des mesures limitant leur expansion économique. Seules des mesures positives au profit des régions sous-développées se conçoivent donc en Suisse. Le Bureau de coordination fondé à Zurich ne travaille qu'en faveur des régions de

[1] Chancellerie fédérale, Berne, Constitution fédérale de la Confédération suisse, Berne 1948, pp. 18-19.

montagne ; à notre sens son action devrait s'étendre à l'ensemble des régions rurales sous-développées. D'autre part, l'arrêté du Conseil fédéral de juillet 1955 prévoit que des commandes sont passées aux seules entreprises situées dans des régions de montagne. Les dispositions de cet arrêté devraient être étendues à l'ensemble des régions rurales sous-développées. Les commandes passées jusqu'à ce jour sont insignifiantes par rapport à celles que touchent encore les entreprises industrielles des centres urbains. Cela suppose d'autre part que l'administration centrale, celle des Chemins de fer et d'autres régies fédérales ne craignent pas de passer des commandes plus importantes aux entreprises installées dans les régions nouvelles. La Confédération devrait également accorder des exonérations d'impôts directs et indirects ; elle pourrait, par exemple, octroyer des exemptions de droit de timbre pour la constitution des sociétés anonymes. La Confédération devrait aussi octroyer des subsides pour les services de base créés dans les régions sous-développées. Des subsides plus importants devraient être octroyés pour la formation des techniciens et des cadres dans les régions non industrialisées. Par l'intermédiaire des Chemins de fer fédéraux, la Confédération pourrait aussi accorder des tarifs de faveur pour le transport des matières premières et des produits fabriqués dans les régions sous-développées. L'administration des postes, des télégraphes et des téléphones agirait dans le même sens en opérant des distinctions plus importantes dans leurs tarifs au profit des cantons sous-développés.

Les allocations familiales devraient également être généralisées sur l'ensemble du territoire national. En effet, les cantons agricoles et montagnards sont les plus prolifiques ; or dès que les enfants sont en âge d'exercer une activité économique, ils émigrent pour la plupart vers les cantons industriels ; et les allocations familiales ont été développées, en premier lieu, dans les cantons agricoles ; elles causent des charges sociales relativement lourdes.

La Confédération pourrait enfin être appelée à mettre à disposition des cantons agricoles des fonds à des taux favorables afin de soutenir la politique d'industrialisation décentralisée.

Mais si l'on veut aboutir à une expansion des régions sous-développées, d'autres mesures sont encore nécessaires.

b) La décentralisation économique

En provoquant une politique adéquate de décentralisation industrielle, le travail essentiel de décentralisation économique sera accompli : c'est l'industrie surtout qui a créé les grands centres urbains. Toutefois d'autres mesures d'ordre général sont susceptibles d'aider les cantons sous-développés. Les centres urbains étant

des milieux d'instruction, de commerce, de tourisme, de finance, etc., de nouveaux centres économiques et culturels seront créés. La Confédération ne devra pas craindre, par exemple, de décentraliser son administration en confiant le maximum des tâches possibles aux corps secondaires, en l'occurrence aux cantons : elle favorisera l'esprit de recherches scientifiques par des subventions et poussera à la création d'écoles techniques dans les régions agricoles ; on sait en effet que les écoles sont le ferment du développement général d'un pays ; or jusqu'ici les subventions accordées pour les recherches scientifiques l'ont été quasi exclusivement à des institutions situées dans les cantons hautement industrialisés.

La Confédération ferait bien également de reconsidérer le problème de l'imposition des sociétés d'assurance, des banques et des sociétés à succursales multiples en prévoyant une meilleure répartition au profit des cantons agricoles qui généralement ne disposent pas du siège de grandes sociétés ; elle sera d'autre part obligée de revoir un jour la législation concernant la distribution des subventions fédérales ; ces subventions devraient être différenciées et tenir compte des ressources du bénéficiaire ; les charges ferroviaires qui deviennent insupportables pour certains cantons de montagne, pourraient également être supportées par l'ensemble du peuple suisse ; jusqu'à ce jour, la Confédération a refusé de nationaliser certaines compagnies de chemin de fer à faible rendement dans les régions alpestres. Le soutien de la Confédération devrait être plus substantiel également pour les dépenses que consentent les cantons de montagne dans leur lutte contre les éléments naturels et le maintien de l'ouverture des routes de grand transit.

En outre une revision des dispositions concernant l'assistance pour le canton d'origine s'impose, de telle manière que les charges d'assistance reviennent aux cantons dans lequel l'assisté a vécu la période la plus longue. Nous nous trouvons aujourd'hui dans cette situation paradoxale que les communes de montagne pauvres entretiennent des ressortissants qui n'ont jamais habité la localité et qui ont travaillé toute leur vie dans d'autres régions du pays.

Mentionnons que le Conseiller fédéral, Jean Bourgknecht, de Fribourg, a déposé à ce sujet une motion aux Chambres fédérales le 13 juin 1957 [1].

c) Technique de la décentralisation industrielle et entreprises à décentraliser

Quant à la technique de la décentralisation industrielle, faut-il préconiser l'installation de l'industrie dans n'importe quelle cité

[1] Chancellerie fédérale, Berne, Résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale, session 1957, pp. 10-11.

rurale ou alpestre ou bien simplement industrialiser certaines régions, certaines petites villes du pays ?

A notre sens, les deux politiques sont complémentaires. On créera des complexes industriels dans les localités bien situées du point de vue des moyens de communication, de la main-d'œuvre, des ressources et du marché. Mais en même temps, on ne négligera pas les unités rurales où l'on introduira de petites et moyennes entreprises, l'industrie légère, la mécanique de précision, la confection, les produits pharmaceutiques, etc. A la montagne, seule l'industrie légère entre en ligne de compte ; mais une aide efficace sera apportée à la population montagnarde par la création de grandes industries à l'embouchure des vallées. Les paysans de la montagne viennent au travail par cars, téléphériques, véhicules à moteur ; c'est la politique pratiquée, actuellement par le canton du Valais.

En fait, tout ce qui apportera une aide à la lutte contre l'exode des campagnes, contre le sous-développement et la concentration économique doit être mis en œuvre. Les voies sont nombreuses, les moyens multiples ; il s'agit d'utiliser toutes les possibilités pourvu qu'elles permettent d'atteindre le but visé.

On a vu que l'industrie suisse est essentiellement constituée par de moyennes et petites entreprises et qu'elle fabrique généralement des produits utilisant beaucoup de main-d'œuvre et peu de matière première. Cela revient à dire qu'un grand nombre de petites, de moyennes et de grandes entreprises suisses de transformation se prêtent à la décentralisation, telles la fabrication de pièces détachées, l'industrie manufacturière de précision, l'horlogerie et l'orfèvrerie, certaines industries chimiques et pharmaceutiques, l'industrie électrotechnique, la fabrication d'instruments et appareils, les industries de l'habillement, de la lingerie et de la chaussure, la construction de machines et appareils ; les régions agricoles, développeront, en outre, l'industrie en rapport avec les produits agricoles : conserves de fruits, produits dérivés du lait ; l'industrie en rapport avec les besoins de l'agriculture : outils, machines, produits pour l'agriculture ; de plus de petites industries s'installeront à proximité des grands groupes industriels pour leur fournir des services ou des produits, ou encore pour transformer leurs fabrications.

La grande industrie elle-même s'installera volontiers dans les régions rurales qui disposent d'une main-d'œuvre abondante. C'est le cas du Valais, par exemple, avec l'industrie de l'aluminium à Chippis, la Lonza S. A., à Viège et la Ciba S. A., à Monthey, fabriques de produits chimiques. Toutes les régions disposant de main-d'œuvre et d'excellents moyens de communication ou encore d'é-

nergie électrique à bon compte sont aptes à recevoir une grande industrie.

Un fait demeure certain : avec les possibilités modernes dans le domaine du transport de l'énergie, des moyens de communication et de la publicité, la décentralisation industrielle est possible à condition qu'une politique adéquate soit pratiquée par les individus, les communes, les cantons et la Confédération. Nous voudrions souligner une fois de plus, l'histoire l'a prouvé, que le facteur politique, quoi qu'on en dise, joue un rôle décisif. Toutefois, la politique fédérale de décentralisation industrielle sera seulement possible si la Confédération, elle-même, jette dans la balance tout le poids de sa puissance politique et économique.

A ce sujet, remarquons qu'une telle politique sera pratiquée avec succès par un gouvernement à pouvoir centralisé, toutes les décisions partant de la capitale. Mais encore faut-il que le gouvernement soit acquis à cette politique. Et ses décisions ne risquent-elles par d'être influencées avant tout par l'économique et par les vues particulières de l'Etat central ? Les régions les plus déshéritées ne risquent-elles pas d'être abandonnées, sous prétexte que le coût social de leur sauvetage serait trop élevé ? N'est-ce pas un peu ce qu'ont connu certaines régions montagnardes françaises ? Dans une situation similaire, la Suisse a réagi tout différemment grâce à la vitalité des corps secondaires, des cantons et des communes, qui jouissent de larges moyens d'action et d'une indépendance inconnus dans un Etat à pouvoir centralisé [1].

* * *

En définitive, si l'on suit l'évolution de l'économie suisse au cours de l'existence de la Confédération et cela surtout au travers de l'industrie, il semble qu'elle ait passé par les « trois âges », selon l'intéressante théorie d'André Piettre. En effet, sous l'Ancien Régime, l'industrie suisse était subordonnée à des règles corporatives strictes et sa répartition sur le territoire national répondait à un impératif politique.

A l'apparition de la Révolution industrielle et de la Révolution française, l'économie et l'industrie se sont libérées et ont évolué vers le libéralisme, vers l'indépendance. La libre circulation des hommes, des capitaux et des marchandises a donné la prédominance à l'économie ; l'individualisme a permis la concentration des capitaux, des hommes et de l'industrie dans les cités et certaines régions du pays. De plus, l'exploitation éhontée de l'ouvrier a

[1] Voir en appendice un résumé des dispositions gouvernementales favorisant la décentralisation industrielle en France.

nécessité l'intervention de plus en plus étendue de l'Etat dans le secteur économique. Cette intervention s'est manifestée par des lois multiples et l'inscription dans la Constitution du principe de l'assistance à tous les secteurs économiques menacés.

Pour faire face aux exagérations du libéralisme, l'Etat a évolué ainsi vers l'interventionnisme. Et il doit prêter attention à la classe la plus nombreuse de la nation, à la classe ouvrière, au risque de prétériter certaines autres classes de la population, celle des petits paysans, par exemple.

Mais au sein de cet interventionnisme favorable au plus grand nombre, des voix ont surgi, des actions sont en route en vue d'assurer une équitable répartition du revenu national au sein de tous les groupes économiques et de demander une décentralisation de l'économie. Toute la politique de décentralisation industrielle, mise en route grâce aux efforts des corps secondaires, ne vise rien moins qu'à atteindre ces objectifs.

Peut-être sommes-nous au seuil de ce nouvel âge plus humain, plus social dont parle André Piettre.

Bibliographie sommaire

AFSPRUNG Johann Michael, Reise durch einige Kantone der Eidgenossenschaft, Leipzig, 1784.

ANDREAE, Briefe aus der Schweiz nach Hanover geschrieben, in dem Jahre 1763, 2e éd., Zurich et Winterthour, 1776.

Annuaire de la Préfecture du Département du Simplon, Sion, 1813.

BABEL Antony, Cours d'histoire économique professé à l'Université de Genève, notes d'étudiants.

BANQUE NATIONALE SUISSE, Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1958, Berne, 1958.

BAUMGARTNER J., Die Schweiz in ihren Kaempfen und Umgestaltungen von 1830-1850, Zurich 1853, 1 vol.

BEYEL Christian, Commissionnalbericht über die schweizerischen Verkehrs-Verhältnisse, Zurich et Frauenfeld, 1843.

BERTRAND J.-B., Notes sur le commerce, l'industrie et l'artisanat en Valais avant le XIXe siècle, Sion 1942.

BLANC Charles Dr, Konsumentengenossenschaften und Produktivgenossenschaften des Baugewerbes, Sonderdruck aus den Juni/Juli Nummern 1956 et 1957 der « Gewerblichen Rundschau », Berne.

BOLLEY P., Die Beteiligung der Schweiz an der internationalen Austellung von 1867, Zurich, 1868.

BOWRING John, Report on the Commerce and Manufactures of Switzerland, Londres, 1836.

BURCKHARDT L. A., Der Kanton Basel, historisch, geographisch, statistisch geschildert, St-Gall et Berne, 1841.

Bureau fédéral de statistique, Berne, Annuaire statistique de la Suisse, Berne, 1958 ; Recensement fédéral de la population, 1er décembre 1950, 20e volume, canton du Valais, Berne 1954 ; Résultat du recensement fédéral des entreprises agricoles, industrielles et commerciales, du 9 août 1905, Berne, 1908.

BUERKLI Adolf, Geschichte der zürcherischen Seidenindustrie vom Schlusse des XIII. Jahrhunderts bis in die neuere Zeit.

CARPENTIER René, Suisse nation européenne, Bruxelles, 1949.

CART Jean-Jacques, De la Suisse avant la révolution et pendant la révolution, Lausanne, 1802.

CHABOT Georges, Les Villes, Paris, 1952.

Chambre valaisanne de commerce, Rapports d'activité 1951/1955.

CHAPUISAT Edouard, Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française, Genève et Paris, 1908.

de CHASTONAY O., Panorama économique du Valais, conférence prononcée à la Journée des Banquiers, à Zermatt, le 2 septembre 1944, Sion, 1954.

Confédération suisse, Berne, Recueil des lois fédérales, Berne ; Compte-rendu des débats du Conseil national, années 1848 à 1957 ; Rapport de la Commission fédérale d'experts en matière de commerce, Lucerne, 1844 ; Rapport sur la troisième exposition de l'industrie suisse à Berne 1857, Berne, 1858.

COXE William, Travels in Switzerland and in the country of the Grisons, 4e éd., 3 vol., Londres, 1801.

CREDIT SUISSE, Zurich, Crédit Suisse 1856-1956, Zurich 1956.

DEONNA Raymond, Mémento de l'économie suisse, Genève 1953.

Département fédéral de l'économie publique, Berne, Mesures de la Confédération en faveur de la population montagnarde, Berne, 1956 ; La Vie Economique, Berne.

DESCHÈNE Laurent, La localisation des diverses productions, Bruxelles, 1945.

D'IVERNOIS, Tableau historique et politique des deux dernières révolutions de Genève, 2 vol., Londres, 1789.

Divers auteurs, l'Etat et les Délices de la Suisse en forme de relation critique, 4 vol., Amsterdam, 1730.

DOBRETSBERGER Joseph, Théorie des espaces économiques, dans Economie appliquée, Tome no 1, 1950.

Documentation française, Perspectives et conditions de la décentralisation industrielle, Paris, 1952.

DUNANT D., Coup d'oeil historique sur l'industrie genevoise, Genève, 1828.

DURAND F.-A., Statistique élémentaire ou Essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse, 4 vol., Lausanne, 1796.

EBEL Johann-G., Schilderung der Gebirgsvölker der Schweiz, 2 vol., Leipzig, 1798, 1802.

ECHASSERIAUX Joseph, Lettres sur le Valais, Paris, 1806.

ENGLAENDER Oskar, Kritisches und Positives zu einer allgemeinen reinen Lehre vom Standort, dans Zeitschrift für Volkswirtschaft und Sozialpolitik, Neue Folge, Vol. V. Nr 7-9, 1926.

Etat du Valais, Recueil des lois cantonales, Sion ; Message du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la participation financière de l'Etat aux sociétés hydroélectriques installées en Valais, du 25 avril 1956.

FALLET-SCHEURER M., Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes, Berne, 1912.

FAYOLLE Louis, Les idées de Taine, dans Libéralisme, Traditionnalisme, Décentralisation, Paris 1952.

FAZY James, Notes sur l'industrie des indiennes à Genève, Nos anciens et leurs oeuvres, Genève, 1905.

FLEINER Fritz, Centralisation et Fédéralisme en Suisse, Zurich, 1918.

FOCH René, La Haute Autorité de la Vallée du Tennessee, Paris, 1952.

FRANSCINI Stefano, Statistique de la Suisse, Berne, 1855.

GARIEL Georges, La centralisation économique en Suisse, l'oeuvre économique de la Confédération depuis 1848, Paris, 1912 ; Soixante ans de centralisation économique, Fribourg, 1916.

GEERING Traugott, Grundzüge einer schweizerischen Wirtschaftsgeschichte, Berne, 1912 ; Handel und Industrie der Stadt Basel, Basel, 1886.

GENDARME René, La Région du Nord, Paris, 1954.

GOJAT Georges, Les idées de Tocqueville, dans Libéralisme, Traditionnalisme, Décentralisation, Paris, 1952.

Grande-Bretagne, Report from Select Committee on the Silk Trade, Brit. Doc. Sess. 1831-1832 ; Report of the Committee on Land Utilization in Rural Areas, Londres, 1942.

GRAVIER Jean-François, Décentralisation et progrès technique, Paris, 1954.

HAENNI M. W., Quelques mots sur l'Industrie et le Commerce en Valais, Sion, 1917.

HARDMEIER Heinrich, Die Schweiz als Industrieland, Zurich, 1951.

HEATON Herbert, Histoire économique de l'Europe, de 1750 à nos jours, Paris, 1950.

HENRIOD H.-F., Jusqu'à quel point les arts et le commerce peuvent-ils être exercés utilement dans ce pays? Neuchâtel, 1799.

HIRZEL, Beantwortung der Frage : Ist die Handelschaft, wie solche bei uns beschaffen, unserm Lande schädlich oder nützlich, in Absicht auf den Feldbau und die Sitten des Volks, Magazin für die Naturkunde Helvetiens, 3e vol., Zurich, 1788.

HOFMANN Emile, Die Schweiz als Industrieland, Zurich, 1902.

HOOVER Edgar-M., La localisation des activités économiques, Paris, 1955, trad. Jean Alaurent.

ISARD Walter, The General Theory of Location and Space-Economy, dans The Quarterly Journal of Economics, vol. LXIII, no 4, 1949.

KARMIN Otto, Essai sur les dernières années du régime corporatif à Genève, Genève, 1913.

KRAPF K. Dr et KUNZ B.-R. Dr, Aide à la population alpine par l'établissement d'industries, étudiée à la lumière des exemples de St-Nicolas et Vollèges (Valais), rapport d'expertise présenté sur mandat de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Berne, 1955.

KUNTSCHEN F., Les forces hydrauliques du canton du Valais, conférence tenue à la Murithienne, à Sion, le 29 mars 1946, dans Bulletin de la Murithienne, société valaisanne des sciences naturelles, fasc. LXIII, année 1945-1946.

LANDMANN Julius, Die Schweizerische Volkswirtschaft, Einsiedeln, 1925.

LANDRY Adolphe, Traité de démographie, Paris, 1949.

LEHMANN Hans, Die argauische Strohindustrie mit besonderer Berücksichtigung des Kantons Luzern, Aarau, 1896.

LERCH Ernst, Der bernische Kommerzienrat im XVIII. Jahrhundert, Tubingue, 1908.

LEONTIEF Wassily, Etudes sur la structure de l'économie américaine, Oxford, 1953.

LEUTHY Johann Jakob, Geschichte des Kantons Zurich von 1831-1840, Zurich, 1845,

LOESCH August, Die räumliche Ordnung der Wirtschaft, Jena, 1940.

LUNGE Georg, Zur Geschichte der Entstehung und Entwicklung der chemischen Industrien in der Schweiz, Zurich, 1901.

MALLET Edouard, Recherches historiques et statistiques sur la population de Genève, son mouvement annuel et sa longévité depuis le XVI[e] siècle jusqu'à nos jours, Paris, 1837 ; Du recrutement de la population dans les petits états démocratiques, avec esquisse historique et statistique sur l'admission d'étrangers et la naturalisation dans la république de Genève, Genève, 1851.

MASNATA Albert, Quelques traits généraux de l'histoire industrielle suisse, Lausanne, 1952.

MAYR Johann-Heinrich, Englands Industrie und die Mechanischen Erfindungen sind das Verderben des Festen Landes, St-Gall, 1817.

MEINERS C., Briefe über die Schweiz, 2.[e] éd., 4 vol., Tubingue, 1791.

MEISTER Léonard, Kleine Reisen durch einige Schweizer Kantone, Bâle, 1782.

MOERIKOFER J.-C., Geschichte der evangelischen Flüchtlinge in der Schweiz, Leipzig, 1876.

MONOD Henri, Mémoires, Paris, 1805.

Nations Unies, Process and problems of industrialization in underdeveloped countries, New-York, 1955 ; Ce qu'il faut savoir des Nations Unies, Paris, 1951.

NEMNICH Philipp Andreas, Tagebuch einer der Kultur und Industrie gewidmeten Reise, 8 vol., Tubingue, 1809-1811.

NICOLAI Friedrich, Beschreibung einer Reise durch Deutschland und die Schweiz im Jahre 1781, Vol. 7, Berlin et Stettin, 1786.

NORRMANN Gerhard-Philipp-Heinrich, Geographischstatistische Darstellung des Schweizerlandes, 4 vol., Hambourg, 1795-1798.

OECHSLI Wilhelm, Geschichte der Schweiz im neunzehnten Jahrhundert, Vol. I, Leipzig, 1903.

PATOCCHI Elmo, L'encouragement d'industries nouvelles au Tessin, exposé du 26 avril 1952, Sion, 1952, polygr.

PERROUX François, Les espaces économiques, dans Economie Appliquée, no 1, 1950 ; L'Europe sans rivages, Paris, 1954.

PETITPIERRE Alphonse, Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel, Neuchâtel, 1871.

PFLEGHART A., Die schwezerische Uhrenindustrie, ihre geschichtliche Entwicklung und Organisation, Leipzig, 1908.

PIETTRE André, Les Trois Ages de l'Economie, Essai sur les relations de l'économie et de la civilisation de l'Antiquité à nos jours, Paris, 1955.

PREDOEHL Andreas, Das Standortsproblem in der Wirtschaftstheorie, dans Weltwirtschaftliches Archiv, Bd. 21, 1925.

RAPPARD William-E., La Révolution industrielle et les origines de la protection

légale du travail en Suisse, Berne, 1914 ; L'évolution économique et politique des villes et des campagnes suisses depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'à nos jours. Conférence faite le 2 février 1916 à l'Université de Genève sous les auspices de l'Union des femmes. Extrait du Journal de statistique et Revue économique suisse, Berne, 1916 ; L'évolution de la politique économique de la Suisse de 1848 à 1948, exposé présenté le 18 septembre 1948 à l'assemblée des délégués de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, Zurich, 1948.

RENGGER Albrecht, Kleine meistens ungedruckte Schriften, Berne, 1838.

RITSCHL Hans, Reine und historische Dynamik des Standortes der Erzeugungszweige, dans Schmollers Jahrbuch, LI, 813-70, 1927.

ROBERT M., Voyage dans les XIII cantons suisses, 2 vol., Paris, 1789.

ROEPKE W., Civitas humana, Paris, 1946.

ROH Henri, Décentralisation et développement industriels pour une politique fédérale et cantonale, Sion, 1952 ; L'Exode rural, Sion, 1953 ; Politiques industrielles et industrialistes, Colberts d'hier et d'aujourd'hui, Sion, 1957; Expériences touchant l'établissement d'entreprises industrielles dans les régions de montagne, conférence présentée le 20 juillet 1956, à Grenoble, aux Troisièmes journées d'études sur les problèmes économiques et sociaux de la population montagnarde européenne, organisée par la Confédération européenne de l'agriculture.

ROSCHER Wilhelm, Grundlagen der Nationalökonomie, 26e édition, Stuttgart, 1922 ; Ansichten der Volkwirtschaft, 2. Bd., 3. Auflage, Leipzig und Heidelberg, 1878.

SCHEURER Dr F., Passage de la Suisse du régime économique cantonal au régime national, Bâle, 1918.

SCHINZ Salomon, Ein Beytrag zur näheren Kenntniss unsers Volkes und seiner Lage und Bedürfnisse, Zurich, 1828.

SIEGFRIED André, La Suisse démocratie-témoin, Neuchâtel, 1948.

SNELLS Ludwig, Leben und Wirken, Zurich, 1858.

Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Rapports des exercices 1951 à 1957.

STRICKLER Johann, Aktensammlung aus Zeit der helvetischen Republik, 9 vol., Berne, 1786-1903.

SVIMEZ, Contributi allo studio del problema industriale del Mezzogiorno, Roma, 1949.

von THUENEN Johann Heinrich, Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie, Hambourg, 1826.

THURY M., Notice historique sur l'horlogerie suisse, Paris, 1878.

de TOCQUEVILLE Alexis, La Démocratie en Amérique, Paris, 1888.

de TORRENTE Ferdinand, Développement industriel en Valais, Genève, 1927.

ULBRICH Dr Peter, Der Standort der schweizerischen Industrie, Berne, 1951.

VEYRET Paul, La modernisation de la vie montagnarde en Suisse, Brougg, 1948.

VINING Rutledge, An Inquiry into Certain Regional Aspects of Short Run Economic Change, Chicago, 1944.

WALSER Gabriel, Neue Appenzeller-Chronick oder Beschreibung des Kantons Appenzell, St-Gall, 1740.

WARTMANN Hermann, Industrie und Handel des Kantons St-Gallen auf Ende 1866, St-Gall, 1875.

WEBER Alfred, Ueber den Standort der Industrien, Tübingen, 1909.

WEBER Max, Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus, dans Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik, 1905.

WEIGMANN HANS, Ideen zu einer Theorie der Raumwirtschaft, dans Weltwirtschaftliches Archiv, XXXIV, 1-40, 1931.

ZIPFEL O., Créer du travail pour la population de nos montagnes, exposé du 16 novembre 1952, Sion 1952, polygr.

ZSCHOKKE Heinrich, Historische Denkwürdigkeiten der helvetischen Staatsumwälzung, 3 vol., Winterthour, 1803.

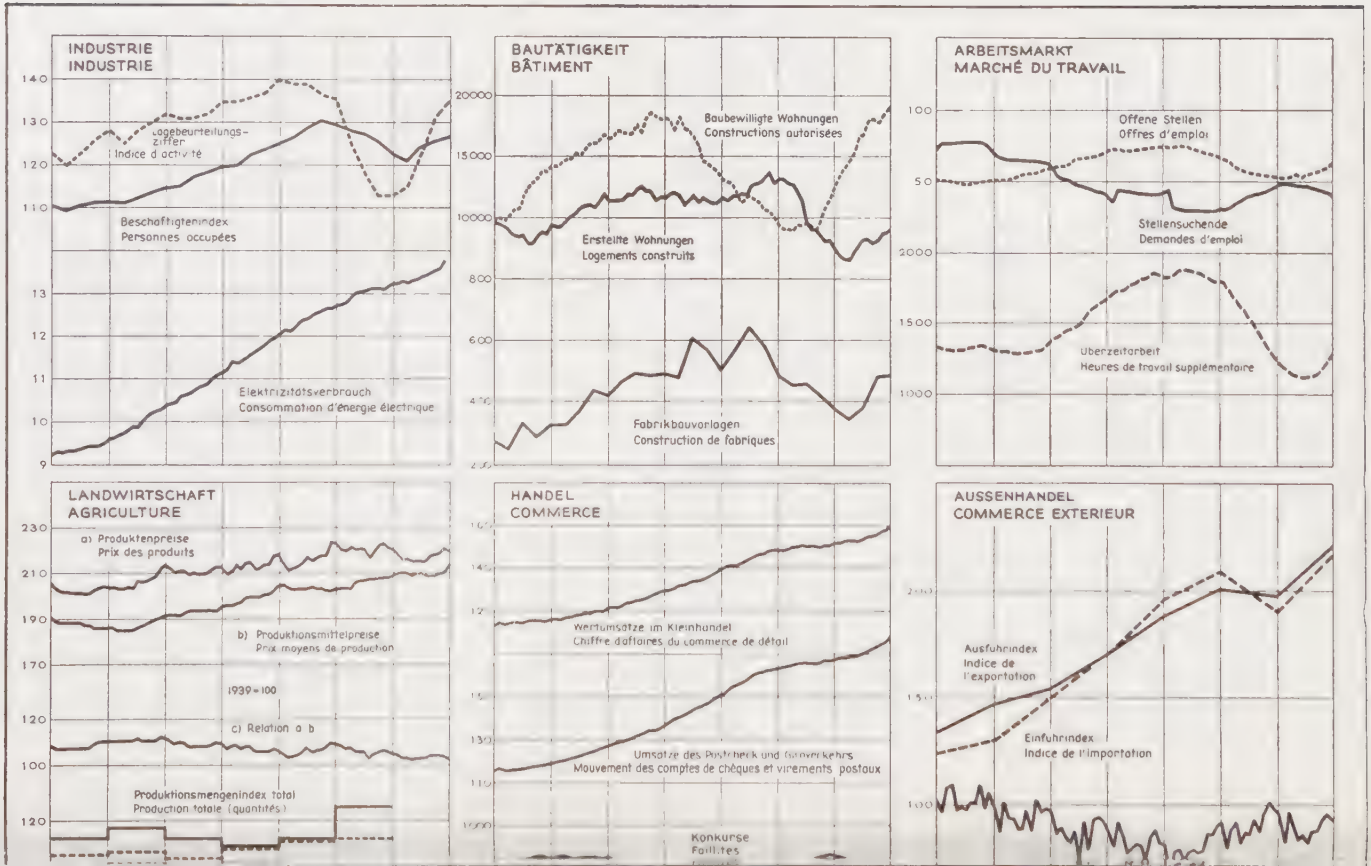
Appendice

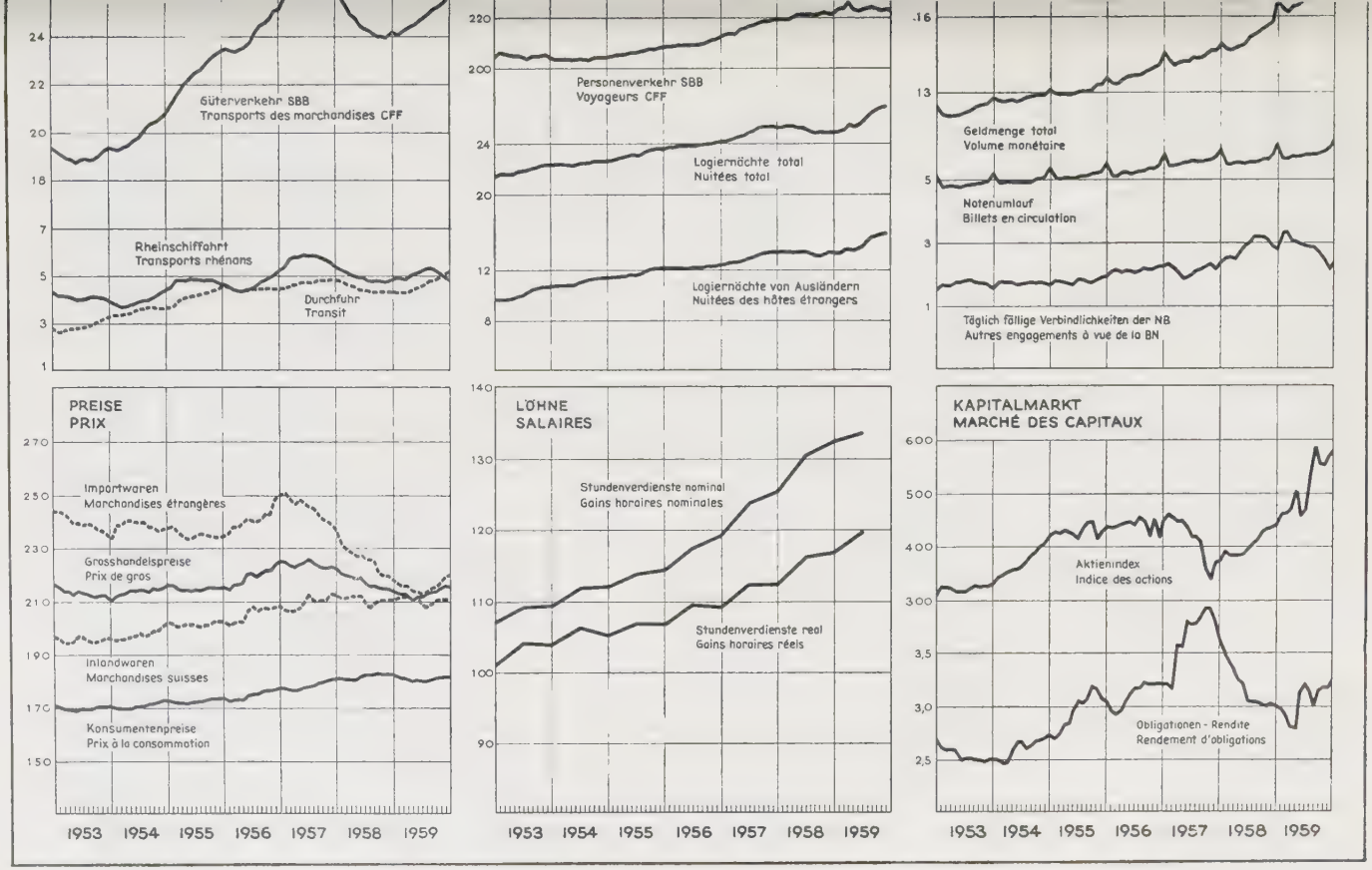
I. Courbes économiques suisses 1953 à 1959.

II. Résumé des dispositions favorisant la décentralisation industrielle en France.

III. Cartes des industries de la Suisse d'après le « Répertoire de la Production Suisse », publié par l'Office suisse d'expansion commerciale, Zurich 1957.

COURBES ÉCONOMIQUES SUISSES 1953-1959





(Cliché « Vie économique » Berne)

Voir les explications données aux pages 394 et 395

I.

Courbes économiques suisses 1953 à 1959

selon la « Vie Economique » Berne

Explication des graphiques des pages 392 et 393

1. *Industrie :* Indice d'occupation = Indice trimestriel des ouvriers occupés dans des entreprises industrielles comparables (1949 = 100). Indice d'activité = appréciation de l'état de l'emploi par les chefs d'entreprises (150 = bon, 100 = satisfaisant, 50 = mauvais). Consommation d'énergie électrique = consommation indigène (moyenne des 12 mois courants) en milliards de kWh, à l'exclusion de l'énergie fournie par les usines appartenant aux chemins de fer ou à l'industrie et de la consommation des chaudières électriques. 2. *Bâtiment :* Logements construits et logements dont la construction a été autorisée dans 42 villes (total des 12 mois courants). Projets de constructions nouvelles, de transformations et d'agrandissements de fabriques examinés par les inspecteurs de fabriques au cours de chaque trimestre. 3. *Marché du travail :* Total des demandeurs d'emplois et des places vacantes pendant les 12 mois courants (en milliers d'unités). Heures de travail supplémentaires autorisées par les cantons = somme des 12 mois courants, convertie en milliers de jours de travail. 4. *Agriculture : a)* Indice mensuel des prix des produits agricoles, chiffres provisoires à partir de novembre 1958 ; *b)* Indice mensuel des prix des agents de production de l'agriculture ; *c)* Rapport de *a* à *b* (le tout calculé sur la base de 1939 = 100). Indice annuel du volume global de la production végétale et animale et de la production animale seule. 5. *Commerce :* Moyenne mensuelle pour les 12 mois courants de l'indice du chiffre d'affaires réalisé par le commerce de détail (1949 = 100). Mouvement global des chèques et virements postaux (en milliards de francs) pour les 12 mois courants. Nombre de faillites d'entreprises inscrites au registre du commerce qui ont été ouvertes pendant les 12 mois courants. 6. *Commerce extérieur :* Indices des quantités pondérées par les valeurs (1949 = 100) à l'importation et à l'exportation ; moyenne annuelle. Pourcentage de la valeur mensuelle des

exportations par rapport à celle des importations. 7. *Trafic des marchandises :* Volume, en millions de tonnes, des marchandises transportées par les C.F.F. et des marchandises embarquées ou débarquées au port de Bâle, ainsi que des marchandises transportées en transit pendant les 12 mois courants. 8. *Trafic touristique :* Nombre des voyageurs transportés par les C.F.F. durant les 12 mois courants et nombre de nuitées enregistrées dans les hôtels, pensions, sanatoriums et établissements de cure, au total et en ce qui concerne les hôtes étrangers (en millions). 9. *Trafic des paiements :* Masse monétaire en milliards de francs = circulation fiduciaire (billets de banque et monnaie, ainsi qu'engagements à vue de 52 instituts bancaires et disponibilités des comptes de chèques postaux) à la fin de chaque mois depuis 1951 ; billets de banque en circulation et engagements à vue de la Banque nationale à la fin de chaque mois en milliards de francs. 10. *Prix :* Indice général des prix de gros, indice des prix de gros des marchandises importées et des marchandises du pays et indice suisse des prix à la consommation (tous ces indices sur la base de 1939 = 100). 11. *Salaires :* Indice semestriel des salaires horaires nominaux et réels des ouvriers victimes d'accidents (tous ces indices sur la base de 1949 = 100). Les chiffres relatifs à l'année 1957 ne sont pas strictement comparables avec ceux des années précédentes. 12. *Marché des capitaux :* Indice des actions = valeurs des cours en pour-cent du capital-actions versé (à la fin de chaque mois). Obligations = rendement moyen, pondéré d'après la date de l'échéance, de 12 emprunts de la Confédération et des C.F.F. à la fin de chaque mois.

II.

Résumé des dispositions favorisant la décentralisation industrielle en France

I. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Plusieurs décrets et lois règlent la question. Signalons les décrets no 55-36 du 5 janvier 1955 et no 55-883 du 30 juin 1955 ainsi que la loi no 57-908 du 7 août 1957.

II. AIDE FINANCIÈRE

A) **Prêts.**

Le décret no 55-875 du 30 juin 1955 a regroupé les divers fonds existants en un Fonds de développement économique et social. Celui-ci est divisé en quatre sections. Seule la deuxième section concerne les opérations de décentralisation.

Sont imputés sur cette deuxième section, dite « d'adaptation industrielle et agricole et de décentralisation industrielle » :

a) Les prêts consentis à des entreprises pour leur permettre de convertir leurs activités, de se concentrer ou de se spécialiser.

b) Les prêts consentis à des entreprises industrielles en vue d'opérations de création, d'extension ou de transfert réalisées dans le cadre de la décentralisation industrielle.

Peuvent être considérés comme entrant dans le cadre de la décentralisation industrielle les extensions ou transferts d'entreprises hors des zones d'attraction des grands centres et **les créations d'établissements industriels dans les régions ayant besoin tout particulièrement de nouvelles activités.**

B) **Bonification d'intérêt.**

Lorsque les opérations de même que celles décrites ci-dessus sont effectuées par des entreprises ayant la possibilité de recourir à une source de crédits autre que celle des fonds publics, telle que l'émission d'emprunts obligatoires ou prêts à long terme du Crédit national, l'aide financière de l'Etat peut être attribuée sous forme de bonifications d'intérêt tendant à ramener au taux des prêts courants les emprunts ainsi contractés.

C) **Garantie de l'Etat.**

La garantie de l'Etat peut être accordée aux emprunts contractés pour financer les mêmes opérations. Cette mesure revêt cependant, par rapport aux précédentes, un caractère exceptionnel.

D) **Prime spéciale d'équipement.**

Le décret 55-878 du 30 juin 1955 a institué une prime spéciale d'équipement pour les entreprises qui créent de nouveaux établissements industriels ou développent des installations existantes à l'intérieur de localités ou zones souffrant d'un sous-emploi grave ou permanent ou d'un développement économique insuffisant.

La prime est limitée à un maximum de 20 % du montant des charges d'investissements supportées par l'entreprise pour :

a) L'installation d'entreprises nouvelles par transfert ou création dans la localité ou les zones intéressées ;

b) La remise en marche d'installations industrielles désaffectées.

c) L'extension ou la conversion d'installations industrielles existantes en vue du lancement de productions nouvelles ou d'un développement important de la capacité de production.

III. ALLEGEMENTS FISCAUX

L'article 722 du Code général des impôts (art 35 de la loi des finances du 7 février 1953, modifié par le décret du 14 septembre 1954 et le décret 55-879 du 30 juin 1955) permet d'accorder certains allègements fiscaux aux entreprises qui recourent à des acquisitions immobilières en vue de procéder :

— soit à un regroupement d'installations existantes ;

— soit à une reconversion, c'est-à-dire au réemploi de bâtiments industriels ;

— soit à une opération de décentralisation par extension ou transfert ;

— soit à une opération de création d'activité nouvelle.

Ces allègements fiscaux comportent :

— une réduction des droits de mutation ramenés de 10,8 % à 3 % ;

— le report, le cas échéant, de la taxe de première mutation sur la transaction suivante.

IV. ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Un fonds de reclassement de la main-d'œuvre permet la réadaptation professionnelle lorsque les entreprises quittent les grands centres. Ce fonds peut apporter une aide aux entreprises en vue de faciliter l'adaptation professionnelle de la main-d'œuvre qu'elle embauche dans les régions nouvelles, ainsi qu'aux salariés qui acceptent un emploi nécessitant un transfert de leur domicile (Décrets du 14 septembre 1954 et no 55-874 du 30 juin 1955).

III.

Cartes des industries de la Suisse

D'après le « Répertoire de la Production Suisse »

Publiées par l'Office Suisse d'expansion commerciale
Zurich 1957

		Tableaux
1.	Industrie chocolatière et fabriques de conserves	II
2.	Les tanneries	III
3.	Industrie du bois	IV
4.	Industrie du papier et du carton	V
5.	Les arts graphiques	VI
6.	Industrie du coton, du lin et de la laine	VII
7.	Tricotage et bonneterie, confection et lingerie	VIII
8.	Carrières, industrie du ciment	IX
9.	Céramique, industrie du verre	X
10.	Industrie métallurgique et industrie de l'aluminium	XI
11.	Industrie des machines et industrie électrique	XII
12.	Industrie des appareils et instruments de précision	XIII
13.	Industrie horlogère	XIV
14.	Industrie chimique	XV
15.	Industrie du meuble	XVII
16.	Fabriques de cigares et de cigarettes	XVIII

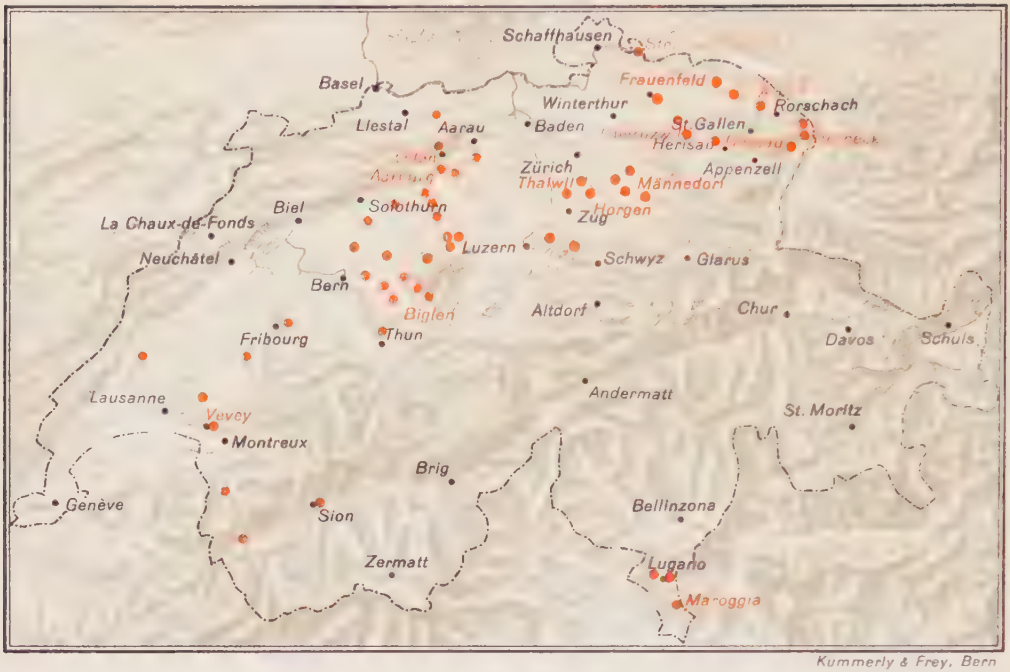


Kümmerly & Frey, Bern.

II. Industrie des denrées alimentaires

L'industrie suisse des denrées alimentaires figure au septième rang des industries suisses, avec 35 000 employés dans 775 fabriques. On traite annuellement dans les minoteries 500 000 tonnes de céréales en chiffre rond. L'unique sucrerie suisse, la Sucrerie et Raffinerie d'Aarberg S. A., absorbe plus de 200 000 tonnes de betteraves à sucre par an, dont elle tire 20 000 à 25 000 tonnes de sucre. Avec le raffinage de sucre brut importé, cette fabrique couvre environ le tiers des besoins du pays. La manufacture de sucre de Rupperswil fabrique du sucre en morceaux. Après la farine et le sucre, les graisses et huiles constituent les produits alimentaires quantitativement les plus importants traités industriellement dans notre pays, qui consomme au total environ 80 000 tonnes de matières grasses par an, dont la moitié provient du pays et l'autre de l'étranger. Les fabriques de graisses et les huileries importent plus de 50 000 tonnes d'arachides et de copra, dont elles extraient la graisse et l'huile alimentaires. Vingt fabriques produisent de la margarine. La production de lait condensé et de lait en poudre est localisée surtout à Orbe, Vuadens, Stalden et Hochdorf. L'exportation de lait condensé n'atteint malheureusement plus qu'environ 10% de la quantité enregistrée avant la première guerre mondiale, mais la fabrication de laits en poudre spéciaux a beaucoup augmenté. L'écoulement de la production suisse de fromages (fromages d'Emmental, de Gruyère, de Sbrinz) est réglé par une organisation réunissant les producteurs, fabricants et commerçants de la branche laitière, nommée «Union suisse du commerce de fromage». En 1954, l'exportation de fromage en meules avait atteint, avec 165 000 quintaux, une valeur d'environ 85 millions de francs. Le fromage exporté est pourvu de la marque déposée «Switzerland», qui en garantit la provenance et la qualité. 70 à 75% de l'importante production de fromages en boîtes s'en va à l'étranger; cette invention suisse connaît un succès mondial. La plus connue des industries suisses de la branche alimentaire est certainement l'industrie chocolatière, dont les 36 fabriques occupent plus de 5000 ouvriers. Le chocolat suisse a toujours joui d'une renommée mondiale, grâce à sa qualité de tout premier ordre. L'exportation de chocolat a dépassé 20 millions de francs en 1954 et, depuis la guerre, la consommation indigène a fortement augmenté. L'industrie des conserves, qui s'est considérablement développée, mérite aussi une mention spéciale. Elle offre un riche assortiment de produits variés et exporte surtout des conserves de fruits, des confitures et des conserves de raviolis, une spécialité suisse. L'industrie des potages en poudre, qui a connu ces dernières années un développement important, fabrique des potages en poudre prêts à la cuisson, des bouillons et des arômes, dont la qualité est appréciée dans le monde entier. L'exportation de ces produits, de 50 millions de francs environ en 1954, a même dépassé celle des produits classiques d'exportation suisse comme le chocolat et le lait condensé. On dénombre encore en Suisse 50 fabriques de pâtes alimentaires en chiffre rond, qui produisent environ 40 000 tonnes de pâtes par an. Grâce à la haute qualité de ces produits, l'importation de ces denrées a fortement reculé. L'industrie de la biscuiterie et de la confiserie occupe, dans environ 100 entreprises, 3500 ouvriers et employés, et offre des produits très variés. Disons enfin qu'une maison suisse a réussi, la toute première du monde, à fabriquer une excellente conserve de café en poudre, qui a connu un succès mondial, et que la consommation de boissons en poudre pour déjeuners et de préparations diététiques est très répandue.

LES TANNERIES



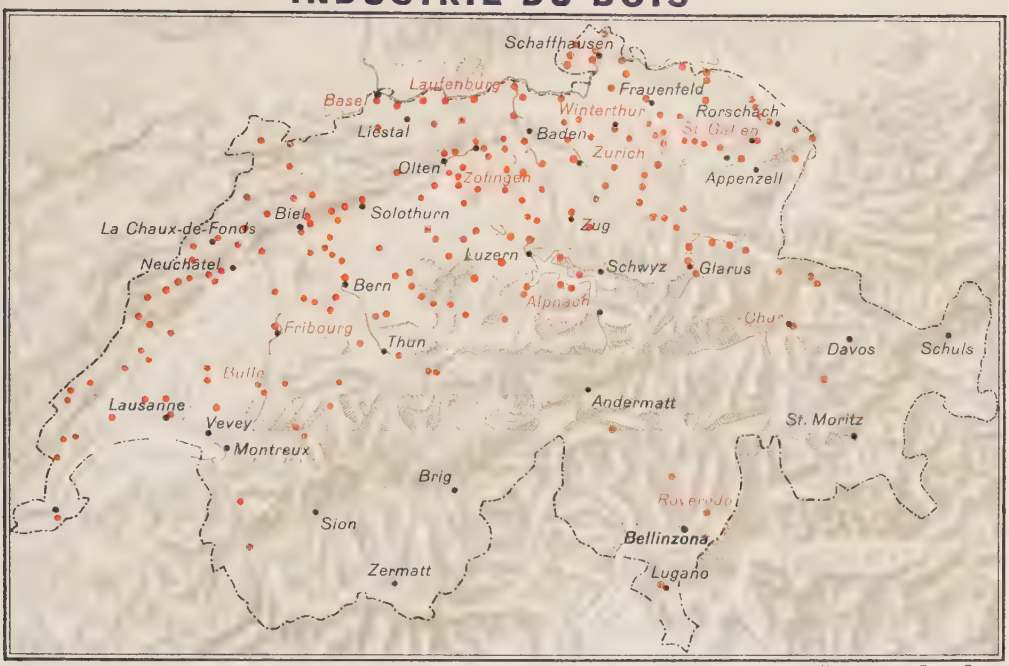
Kummerly & Frey, Bern

III. Industrie du cuir, industrie du caoutchouc et des matières plastiques

Industrie du cuir. Au cours des dernières décennies, la tannerie suisse, d'artisanale qu'elle était autrefois, est devenue une véritable industrie. Elle produit non seulement aujourd'hui tous les cuirs courants pour l'industrie de la chaussure et la cordonnerie, mais alimente aussi en produits de haute qualité les autres branches travaillant le cuir, comme la sellerie, les fabriques de courroies de transmission et d'articles techniques en cuir, ainsi que les nouvelles branches de l'industrie du cuir et de la carrosserie. Après la seconde guerre mondiale, la fabrication de cuirs pour tiges de chaussures s'est développée de telle sorte que, comme la production de semelles, elle couvre non seulement largement les besoins du pays, mais son commerce d'exportation connaît une vive activité. D'autre part, les articles techniques en cuir ont pris une importance qui permet l'exportation en divers pays. – Les tanneries sont répandues sur tout le territoire suisse; elles sont pour la plupart issues d'anciennes entreprises et souvent situées au bord de lacs ou de cours d'eau, vu leur forte consommation d'eau. La plus grande partie de la production a lieu dans des tanneries à caractère industriel, travaillant selon les procédés modernes, mais il existe encore aujourd'hui un certain nombre de petites exploitations artisanales.

Industrie du caoutchouc. Actuellement, dix entreprises manufacturent 7000 tonnes en chiffre rond de caoutchouc naturel et synthétique. La consommation de caoutchouc a beaucoup augmenté ces dernières années; elle a plus que doublé depuis 1939. La fabrication de pneumatiques participe pour une large part à cette évolution; les pneus suisses pour véhicules à moteur sont maintenant connus dans le monde entier comme des produits de qualité. Malgré une vive concurrence, la Suisse en exporte aujourd'hui d'importantes quantités. – L'industrie suisse du caoutchouc est tout autant réputée pour la qualité élevée de ses produits techniques, qui trouvent leurs débouchés surtout dans la fabrication indigène de machines et d'appareils, ainsi que dans l'industrie électrotechnique, mais aussi à l'étranger. Dans le domaine des biens de consommation proprement dits (tuyaux de tous genres, semelles de chaussures, articles en caoutchouc sans couture, tapis, tissus caoutchoutés, etc.), l'industrie suisse du caoutchouc se trouve en vive concurrence avec l'étranger; elle est cependant arrivée à consolider sa position ces dernières années et à conquérir une part importante du marché suisse, grâce à l'excellence de ses produits.

Industrie des matières plastiques. L'industrie suisse des matières plastiques est en plein développement. L'emploi des matières thermoplastiques pour l'électrotechnique (isolation des câbles et fils, matières isolantes de tous genres) s'est beaucoup amplifié et cette technique a atteint un niveau élevé; on enregistre d'importantes exportations. Nombre d'entreprises s'occupent de la production de cuir artificiel (tissus revêtus de résine artificielle); les succès obtenus dans l'exportation prouvent la qualité des produits. La lingerie pour enfants et les manteaux de pluie en P.V.C. se sont largement introduits sur le marché interne comme sur les marchés extérieurs. Les applications techniques et ménagères de nombreuses autres matières plastiques s'accroissent sans cesse.



IV. Industrie du bois

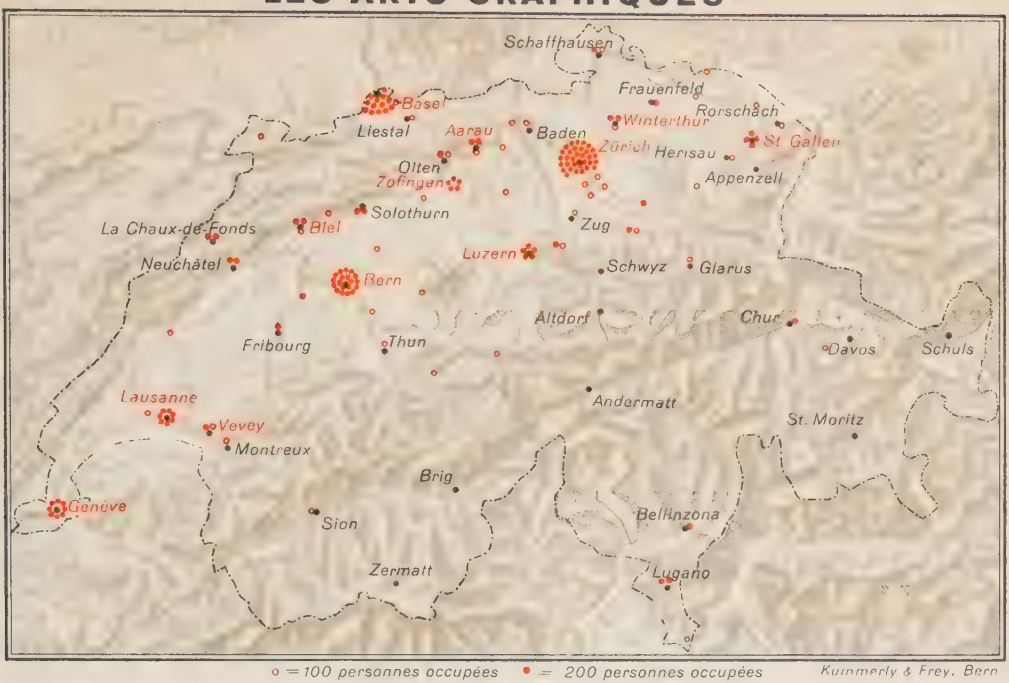
L'industrie du bois en Suisse travaille avant tout pour le marché intérieur; elle comprend un grand nombre de petites et de grandes entreprises de scierie, de menuiserie, etc. L'industrie suisse du meuble fait l'objet d'un autre chapitre. La production forestière de la Suisse en temps de paix est estimée à plus de 30 millions de francs par année. Elle ne suffit cependant pas à satisfaire entièrement aux besoins du pays, de sorte que, en temps normal, de grandes quantités de bois divers sont importées pour la consommation ou pour être travaillées. L'industrie du bois s'est établie en de nombreux endroits au voisinage des cours d'eau et des grandes forêts alpines et préalpines. Elle crée des possibilités de travail dans des régions naturellement peu favorables à l'agriculture. La sculpture sur bois, établie sur le bord du lac de Brienz et dans la vallée du Hasli, est une spécialité qui touche au tourisme, mais n'est pas sans importance quant à l'exportation. Elle occupe quelques centaines de personnes et, après une crise sérieuse artistique et économique, elle s'est adaptée avec succès aux nouvelles tendances du goût. Elle vend ses produits principalement dans les villes suisses et dans les centres touristiques importants. Elle en exporte, en outre, pour quelques centaines de milliers de francs par année. Trois grandes maisons de Brienz et de Meiringen font le commerce de gros et d'exportation. Elles occupent surtout des artisans travaillant à domicile. Des sculpteurs de talent ont été chargés de créer les modèles. Il existe aussi à Brienz une école de sculpture où enseignent des artistes de valeur.



C = Cellulose

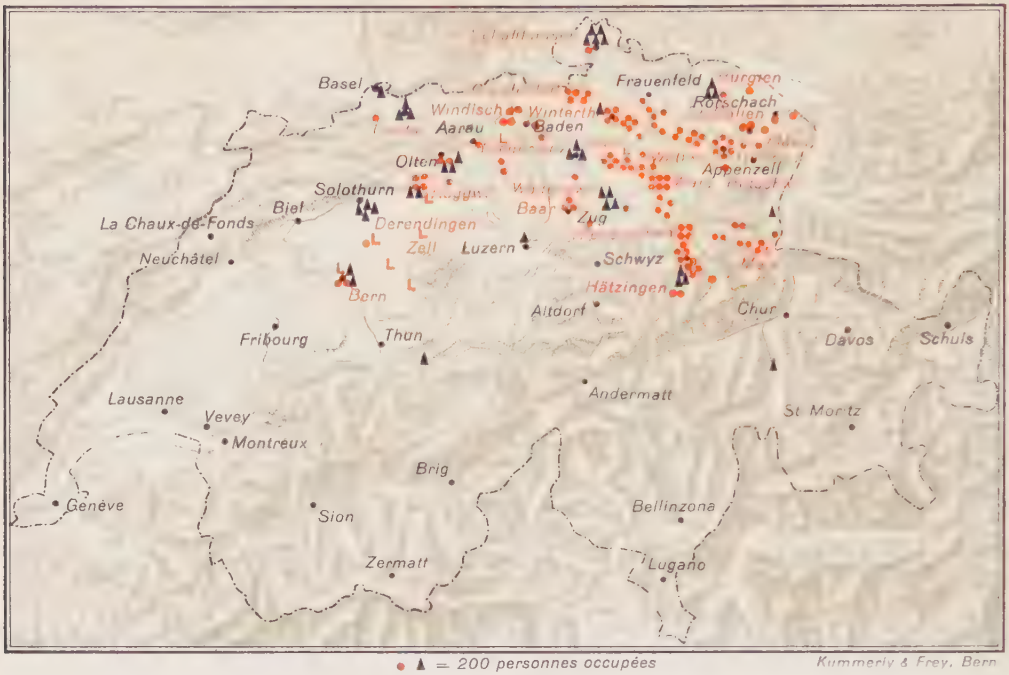
V. Industrie du papier

Au cours des dernières années, l'industrie suisse du papier a fortement augmenté sa production qui a atteint en 1954 plus de 230 000 tonnes d'une valeur de plus de 280 millions de francs. La moitié de cette production est constituée par le papier pour journaux et autres imprimés, 25% par le papier d'emballage, le reste par les papiers à écrire et papiers spéciaux. Les diverses fabriques sont spécialisées pour la fabrication de certaines catégories de papier et produisent dans ces limites toutes les sortes demandées sur le marché. Les papiers suisses sont de la plus haute qualité et ne sont inférieurs à aucune production étrangère. – La fabrication du papier consomme annuellement 110 000 à 120 000 tonnes de cellulose, 70 000 à 80 000 tonnes de pâte de bois et des quantités considérables de chiffons, vieux papiers, produits d'apprêt, colles et couleurs. Elle importe chaque année environ 15 000 tonnes de pyrite et 100 000 tonnes de charbon et de combustibles liquides. La préparation de la cellulose et de la pâte de bois exige annuellement plus de 800 000 stères de bois de papier, livré pour la plus grande partie par la forêt suisse. L'industrie du papier occupe en chiffre rond 7000 ouvriers et employés avec une somme de salaires de plus de 50 millions de francs. La consommation de papier a dépassé ces dernières années 48 kg. par personne, un chiffre qui n'est dépassé en Europe que par la Suède, tandis qu'aux Etats-Unis la consommation est de plus de 100 kg. par tête. Les fabriques suisses de papier livrent leurs produits presque exclusivement aux éditeurs de journaux et aux arts graphiques, aux industries de façonnement, aux papeteries et au commerce. Le papier subit des transformations multiples avant de parvenir aux consommateurs sous forme d'imprimés, de papier à écrire, de papiers-valeurs, de jouets, de papier d'emballage, d'articles de ménage, etc. L'industrie du papier comprend 18 fabriques dont treize produisent elles-mêmes leur pâte de bois et deux leur cellulose. Il existe en outre une fabrique de cellulose et une fabrique de pâte de bois qui ne livrent que ces demi-produits. Les premières fabriques de papier sont nées en Suisse au début du XV[e] siècle. Jusque vers 1850, le papier était produit feuille par feuille à la cuve, selon la méthode artisanale. La machine à fabriquer le papier a peu à peu remplacé la méthode à la cuve qui n'est plus actuellement pratiquée en Suisse.



VI. Arts graphiques

Les arts graphiques comprennent, en Suisse, comme branches principales l'imprimerie, la lithographie, l'héliogravure et la photogravure. Naturellement, l'imprimerie est la plus importante, car tout le monde consomme journellement des imprimés, ne fût-ce que sous forme de journaux et de revues. On ne compte pas moins de 1450 imprimeries. Ce grand nombre s'explique par le fait que les imprimés courants n'exigent pas nécessairement de grandes installations. Dans ces imprimeries travaillent environ 10300 spécialistes et à peu près autant d'auxiliaires divers. La production essentielle est l'impression monochrome noire, soit des journaux, des livres, des périodiques et des travaux de ville. A côté, l'impression polychrome au moyen de clichés et de gravure sur linoléum s'est beaucoup développée. Les imprimeries sont organisées en une union suisse des maîtres imprimeurs. Les entreprises de toutes les autres branches des arts graphiques sont groupées en une union des lithographies suisses. Les 135 maisons de lithographie, occupant environ 900 spécialistes, travaillent surtout en couleurs. Elles emploient 135 presses mécaniques et 300 presses offset. Environ 40 de ces maisons s'occupent de cartonnages et font des emballages de toutes sortes pour les chocolats, les cigarettes, les denrées alimentaires (pâtes, fromages), ainsi que pour cent autres articles. L'impression d'affiches, de cartes illustrées, de calendriers, comme aussi la cartographie sont très développées. Les 22 maisons qui s'occupent d'héliogravure occupent 480 spécialistes. Leurs 110 presses mécaniques livrent, souvent par gros tirages, une grande partie des périodiques, de même que des catalogues et des prospectus généralement monochromes. Elles font aussi de la polychromie dont l'usage est très répandu. La photogravure est en Suisse un sérieux renfort pour l'industrie graphique. Elle fournit les imprimeries en clichés de qualité pour l'impression en une ou plusieurs couleurs et les lithographies en reproductions photolithographiques. Ses 63 entreprises occupent 600 ouvriers spécialisés. Les maisons faisant partie de la Société suisse des patrons lithographes occupent au total 2000 spécialistes et 3500 ouvriers auxiliaires. Les arts graphiques procurent du travail à 26 000 personnes au total



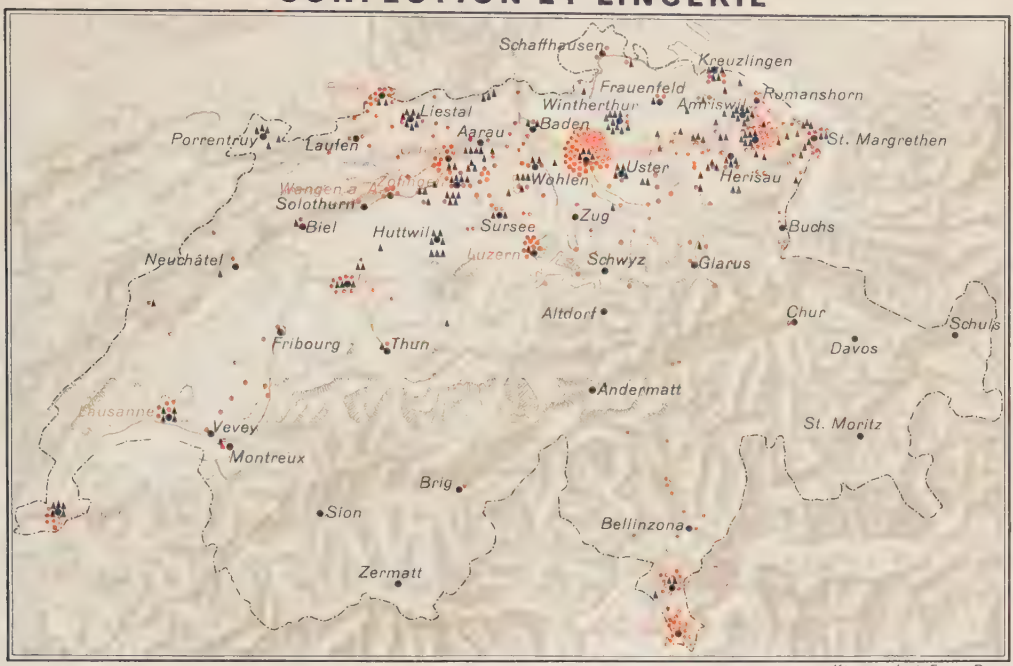
VII. Industrie textile

Industrie cotonnière. Le filage et le tissage du coton ont été introduits en Suisse dès le XVII[e] siècle. Ces industries ont atteint un grand développement au cours du XIX[e] siècle grâce à leur technique raffinée de fabrication et à la création d'articles spéciaux appréciés. Aujourd'hui, elles comptent parmi les principales branches de l'industrie suisse. Les produits de l'industrie cotonnière suisse sont connus par leur qualité dans le monde entier. Cette industrie occupe actuellement, y compris les usines d'apprêtage, environ 29 000 personnes, dont les familles se sont transmis de génération en génération, en les perfectionnant sans cesse, les connaissances techniques et l'habileté manuelle. On dénombre aujourd'hui, en chiffre rond, 1 200 000 broches en activité dans les filatures, 350 000 dans les retorderies, se répartissant dans environ 100 fabriques situées principalement dans les cantons de Saint-Gall, Glaris et Zurich. Le fil produit atteint une valeur de 100 millions de francs environ; il est utilisé en majeure partie en Suisse même par le tissage et la broderie. – Le tissage de coton, dont le siège est également le Nord-Est de la Suisse, compte environ 20 000 métiers mécaniques, en partie des types automatiques les plus modernes, répartis entre 100 manufactures environ. La production totale atteint annuellement en moyenne 100 millions de francs. Elle s'étend à tous les tissus demandés, grossiers ou fins. Ces derniers sont une spécialité des régions du Toggenbourg, de Saint-Gall et de l'Oberland zurichois qui, seules avec l'Angleterre, produisent encore des tissus d'une qualité aussi parfaite, dont l'apprêt hors ligne n'a pas son pareil dans le monde. – Une branche de l'industrie du coton, fort appréciée à l'étranger et d'une importance sans cesse grandissante, est la fabrication des tissus fins, y compris la teinture et l'impression. Grâce aux grands progrès techniques réalisés et à la collaboration des filateurs, techniciens et artistes, les maisons suisses peuvent offrir sur le marché mondial tous les articles standard et les nouveautés, comme les étoffes tissées en couleurs, les mousselines, batistes, voiles, marquisettes, popelines, plumetis, tissus fins pour usages techniques, tissus pour rubans de machines à écrire, tissus pour courtepointes à édredons, etc.; puis les fins transparents blancs, les étoffes de couleur imprimées, telles qu'organdis, cloqués, etc., et tout un choix d'étoffes fantaisie et de décoration, qui constituent désormais un précieux complément de cette collection caractéristique de produits suisses.

Industrie lainière. L'industrie de la laine, pratiquée en Suisse depuis plusieurs siècles, a atteint un grand développement; elle occupe 10 000 personnes environ. Elle dépend presque exclusivement de l'étranger pour son approvisionnement en matière première. L'industrie lainière dispose au total d'environ 300 000 broches qui livrent des filés aux entreprises de tissage, de tricotage et de bonneterie, et de 3000 métiers à tisser produisant des étoffes de laine peignée et cardée de toutes sortes et qualités pour vêtements de dames et pour hommes, ainsi que pour des usages techniques. La fabrication des feutres et des tapis utilise les déchets de laine et les laines grossières pour en faire des articles destinés aux usages domestiques et techniques.

Industrie du lin. L'industrie du lin est l'une des plus anciennes de la Suisse, puisqu'elle s'y implanta dès le XIV[e] siècle. Etablie surtout dans le canton de Berne et dans la Haute-Argovie, elle comprend 34 fabriques et occupe environ 3000 ouvriers et employés. L'industrie suisse du lin s'est acquis, dans le monde entier, la réputation de livrer des produits de toute première qualité.

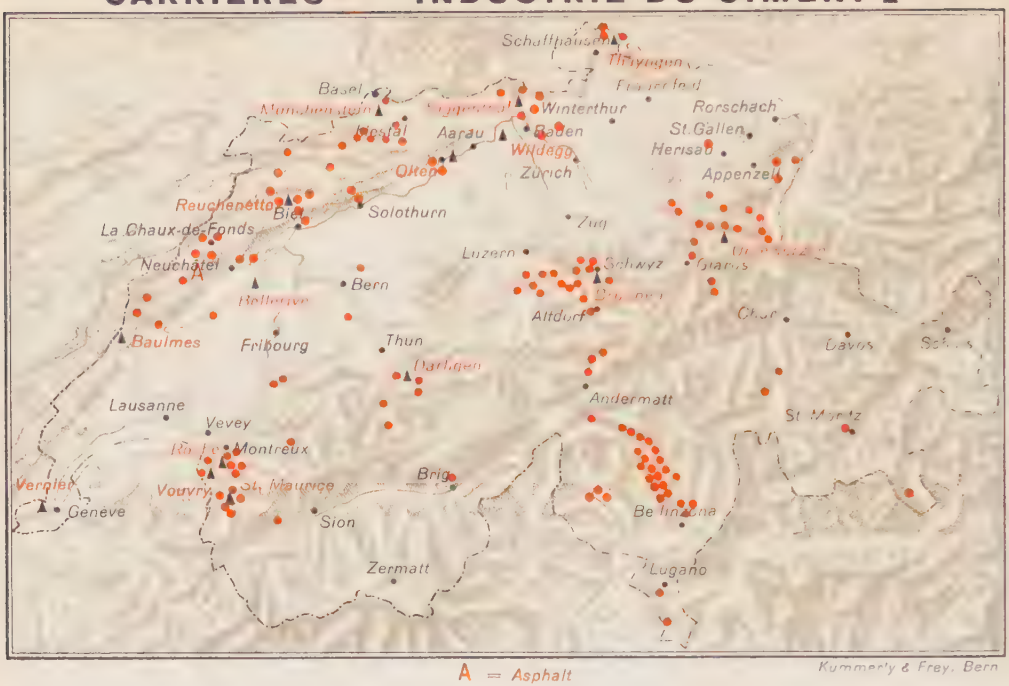
▲ TRICOTAGE ET BONNETERIE
• CONFECTION ET LINGERIE



Kümmerly & Frey, Bern.

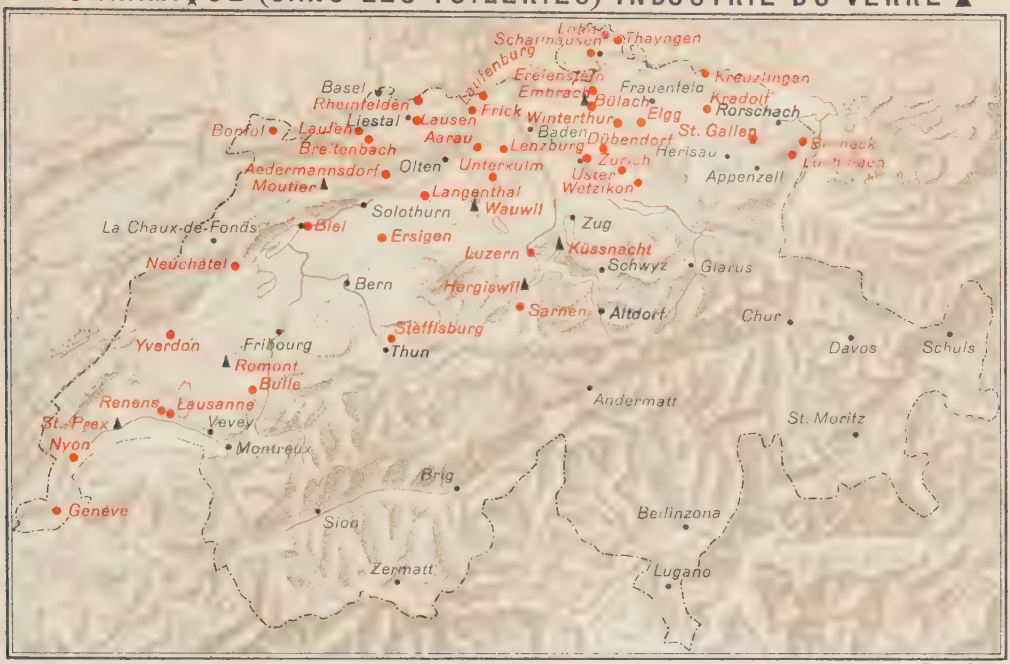
VIII. Industrie du vêtement

On peut ranger sous ce titre, pris dans son sens le plus large, les branches suivantes: industrie de la confection et de la lingerie, tricotage et bonneterie, industrie de la chaussure, ainsi que la fabrication de chapeaux, de cravates, etc. L'industrie suisse du vêtement constitue un groupe relativement jeune de notre industrie nationale; cependant, quelques-unes de ses branches, comme le tricotage et l'industrie de la chaussure, ont à leur actif une tradition plus que centenaire. Au début du siècle, l'industrie suisse du vêtement occupait seulement environ 10 000 ouvriers et employés; on en dénombre aujourd'hui, dans 1400 fabriques, en chiffre rond, plus de 55 000, dont 26 000 dans la confection et la lingerie, 14 000 dans la chaussure et 13 000 dans le tricotage et la bonneterie. L'industrie du vêtement occupe en outre de nombreux ouvriers à domicile, non compris dans les chiffres ci-dessus. Même sans ces derniers, l'industrie suisse du vêtement compte aujourd'hui autant d'employés que l'industrie horlogère et deux fois autant que l'industrie chimique et pharmaceutique. – Si l'industrie de la chaussure et celle de la bonneterie fine étaient déjà, dès leur apparition, largement orientées vers l'exportation, les autres groupes de l'industrie du vêtement ne développèrent ce genre d'activité qu'après la première guerre mondiale et surtout après la seconde. En 1938, le montant total des exportations des branches réunies sous la rubrique «industrie du vêtement» atteignait 36 millions de francs, dont trois quarts pour l'industrie de la chaussure (19,5 millions) et le tricotage (8 millions). En 1950, les exportations de l'industrie suisse du vêtement se montèrent à 77 millions de francs en chiffre rond, pour s'élever en 1954 à 132 millions, qui se décomposent comme suit: articles tricotés et bonneterie (41 millions); chaussures (34 millions); vêtements masculins et féminins (31 millions); le reste se répartissait entre divers articles de lingerie et du vêtement. L'essor qu'a connu l'exportation de ces produits ces dernières années a fait de l'industrie suisse du vêtement une industrie d'exportation de premier rang et prouve la haute qualité et le goût moderne de ces articles.



IX. Industrie des minéraux et des matériaux de construction

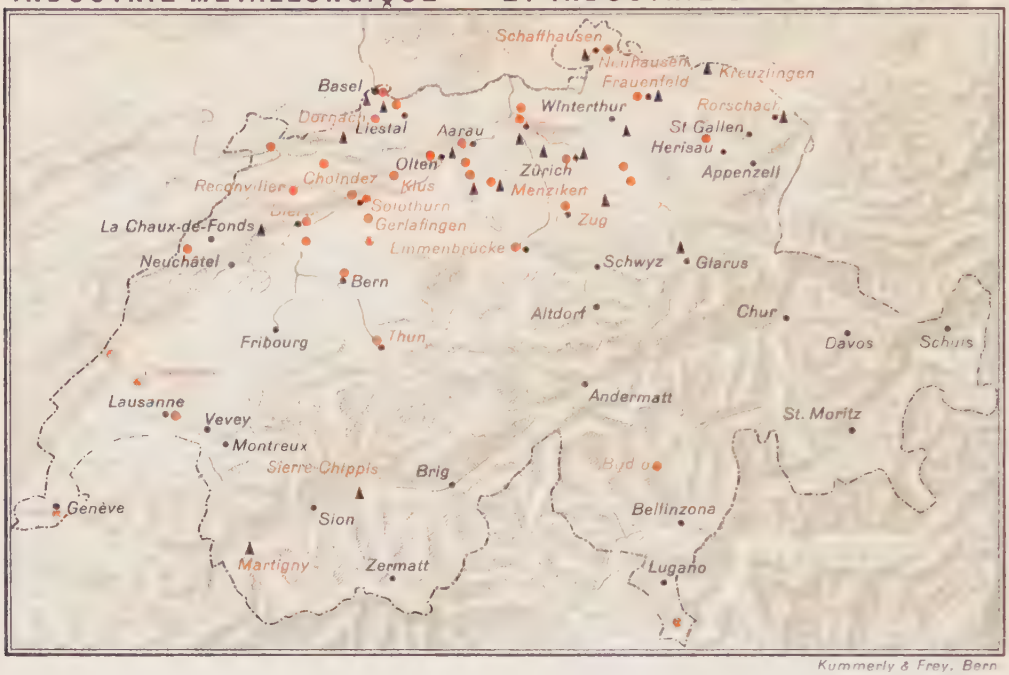
Le sol et le sous-sol de la Suisse sont pauvres en gisements miniers et ne livrent que des quantités insignifiantes de charbon et d'huiles minérales. En revanche, grâce à la structure rocheuse du pays, de nombreuses carrières fournissent de la pierre en grande quantité et en des espèces d'une grande valeur pour la construction et l'artisanat d'art. Dans ces domaines, les calcaires du Jura et les molasses du Plateau rivalisent avec le calcaire, le granit, le gneiss et le marbre des Alpes. Les plus beaux granits proviennent des cantons d'Uri, du Tessin et des Grisons. Dans le canton de Glaris s'est installée une fabrique de ciment d'amiante (éternit); on y trouve de l'ardoise, comme du reste aussi dans d'autres régions. Il existe en Suisse de nombreuses carrières exploitées industriellement. L'exploitation des sables et graviers a aussi de l'importance pour l'industrie suisse du bâtiment et les travaux de génie civil. L'industrie du ciment s'est beaucoup développée, de même que l'emploi du béton dans tous les domaines de la construction. Des gisements isolés de gypse donnent aussi lieu à une exploitation d'une certaine importance. La production de pierre artificielle, d'articles en ciment et de matériaux de tous genres pour planchers utilise aussi les matières premières naturelles du pays. – Les gisements très importants d'asphalte naturel du Val-de-Travers sont exploités depuis 1873 par une entreprise qui en a reçu la concession du canton de Neuchâtel. Les nombreux emplois de l'asphalte, qui ont évolué au cours des temps, sous différentes formes et dans beaucoup de domaines, routiers, étanchéités, isolations, etc., ont développé rapidement ces dernières années cette exploitation.



Kümmerly & Frey, Bern

X. Céramique et industrie du verre

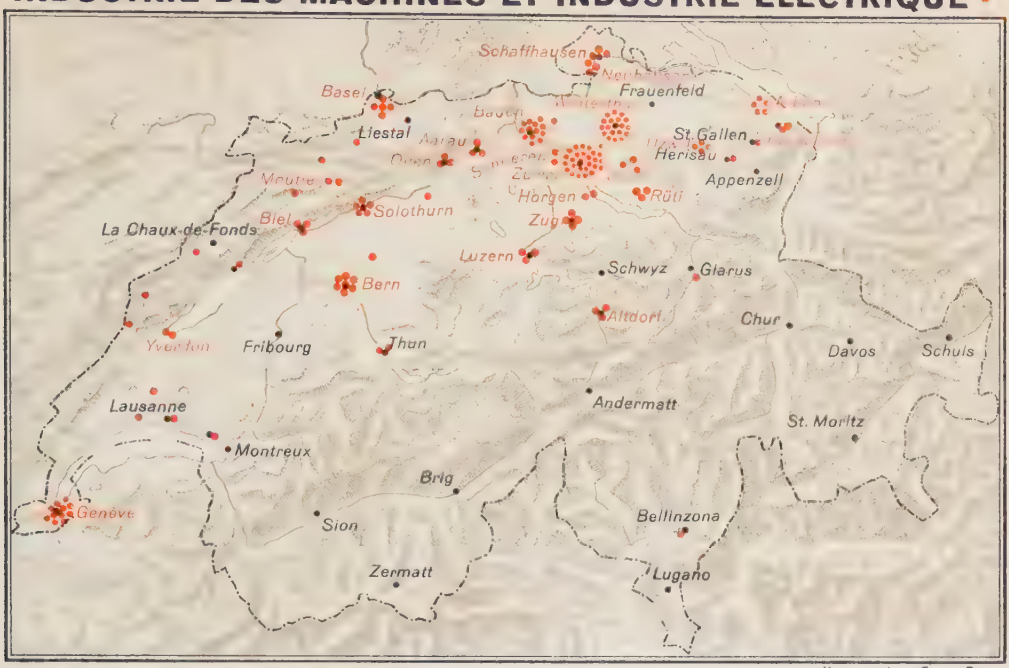
L'industrie céramique suisse produit deux groupes principaux d'articles: la céramique technique et la céramique pour le bâtiment, d'une part, la céramique pour le ménage, d'autre part. – Au premier groupe appartiennent, outre les quelque 70 briqueteries suisses, les fabriques de planelles pour revêtements de sols et de murs, de klinkers, de catelles pour poêles, d'articles réfractaires au feu et aux acides, d'articles en grès pour canalisations et usages techniques, de céramique sanitaire et d'isolateurs pour l'électrotechnique. Dans le second groupe, on range, outre la vaisselle de ménage, les bijoux et objets d'art en céramique de tous genres. – Au point de vue technologique, la production indigène de céramique peut se répartir comme suit: produits en porcelaine, en porcelaine vitrifiée, en grès, en faïence et en terre cuite. – La porcelaine, le matériel le plus fin, est utilisée pour la vaisselle fine et également pour des produits techniques comme les isolateurs électriques. La seule fabrique suisse de porcelaine pour la table et de porcelaine d'hôtel se trouve à Langenthal; les isolateurs électriques en porcelaine et matières semblables se font, à part Langenthal, également à Breitenbach, à Embrach, à Laufen et à Thayngen. On produit à Breitenbach, à Bienne, à Thayngen et à Dornach les pièces moulées en stéatite pour l'industrie électrique. Les produits en grès pour canalisations et pour usages relevant de la chimie technique se font à Embrach, à Lausen et à Schaffhouse; la vaisselle de faïence à Schaffhouse, à Nyon et à Laufenbourg. On fabrique à Laufen et à Laufenbourg les appareils sanitaires en porcelaine vitrifiée et en faïence, à Laufen et à Lausen les planelles céramiques pour sols et murs. Les faïenceries et fabriques de catelles pour poêles, les poteries et ateliers de céramique d'art à caractère artisanal sont disséminés surtout dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Lucerne et de Zurich, mais on en trouve aussi ailleurs. Les produits réfractaires et klinkers viennent de Lausen, d'Embrach, de Bonfol et du canton de Schaffhouse; les briqueteries et tuileries se répartissent sur tout le Plateau et aux environs des Préalpes. – L'industrie céramique suisse est aujourd'hui en mesure d'offrir pratiquement tous les produits céramiques en qualités répondant aux plus hautes exigences. – L'industrie du verre est également introduite depuis très longtemps dans diverses régions de Suisse. Elle produit, dans des qualités réputées, des bouteilles, flacons et ballons de verre pour les industries des boissons et les industries chimiques, de même que des verres à conserves, de la verrerie d'hôtel, du verre à vitres, etc. Tous les articles courants nécessaires à la consommation du pays, peuvent toujours être livrés en quantités suffisantes par les verreries suisses.



Kummerly & Frey, Bern

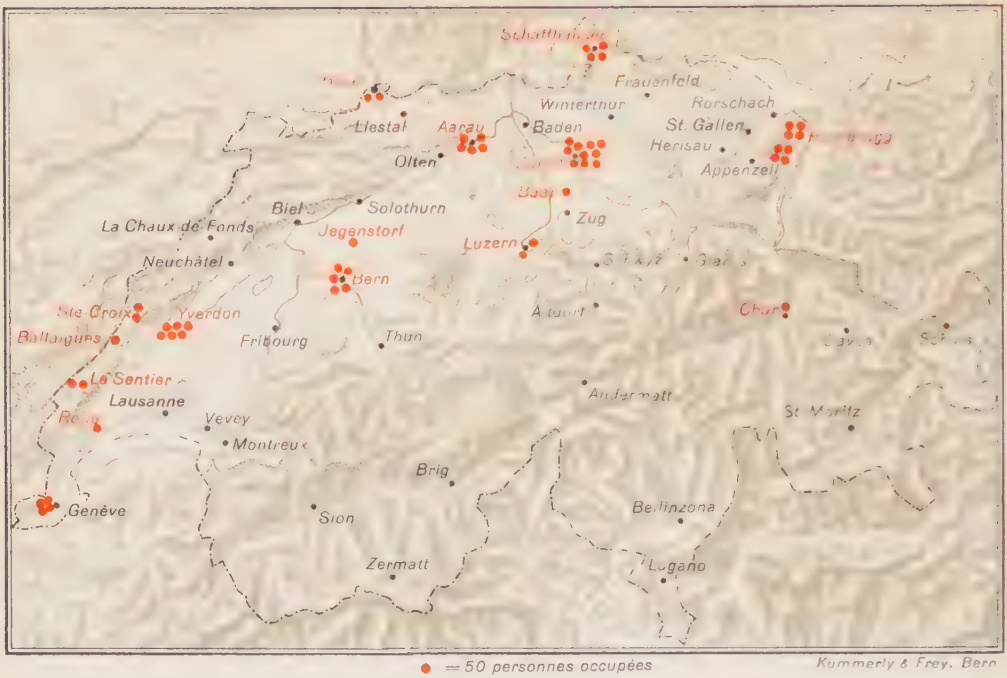
XI. Métallurgie

L'industrie métallurgique suisse a déjà une longue histoire. Elle est aujourd'hui la branche auxiliaire la plus développée de l'industrie suisse des machines, mais elle a vu le jour passablement avant cette dernière. Déjà à la fin du XVIII[e] siècle on connaissait les forges en activité dans les cantons de Soleure, Berne et Schaffhouse et l'industrie des machines à Winterthour, par exemple, a pu, lors de sa création, s'appuyer sur des fonderies qui existaient déjà. L'industrie métallurgique occupait ces dernières années environ 40 000 ouvriers et la valeur de sa production peut être estimée à plusieurs centaines de millions de francs. Ses produits trouvent leur débouché surtout sur le marché intérieur, mais figurent aussi dans notre exportation sous forme de parties de machines. – Le groupe le plus actif est constitué par l'industrie du fer avec les produits des fonderies, des lamineries, des tréfileries et câbleries et avec ses objets de quincaillerie et les articles terminés ou semi-terminés en fer et en acier. Vient ensuite le groupe des métaux non ferreux, avec sa fabrication des usines de laminage, de visserie, de robinetterie, la branche des serrures et des ferrures, ainsi que la fabrication des articles en grandes séries. Enfin, nous avons le groupe du fer-blanc et des tôles galvanisées, qui prend aujourd'hui plus d'importance, notamment la fabrication des emballages et le zingage. – Pour l'exportation ce sont surtout, si l'on fait abstraction de certaines exécutions spéciales, les anciennes fabrications auxiliaires de l'industrie horlogère qui ont pris de l'importance, en particulier la fabrication de limes de précision et de vis, de même que la robinetterie. Une entreprise importante s'est spécialisée dans la fabrication de raccords métalliques (fittings), avec lesquels elle obtient d'excellents résultats à l'exportation. Les fonderies avec les robinetteries occupent en Suisse environ 2000 ouvriers. Leur essor a été favorisé par le développement de l'industrie des machines qui a provoqué une demande accrue de laiton, de bronze et d'alliages légers. – La Suisse qui ne possède pas une industrie sidérurgique importante, a pris en compensation une très grosse part au développement de la production de l'aluminium. – L'industrie suisse de l'aluminium comprend des centrales électriques, des postes de distribution d'énergie, des usines traitant le minerai et fabriquant les mi-produits, des lamineries, des câbleries et tréfileries, des fonderies, des fabriques d'articles en métal et des chaudronneries, des ateliers pour le traitement des surfaces des métaux légers et, en outre, des centaines d'entreprises spécialisées dans l'usinage de l'aluminium. Ce métal a une importance considérable pour l'économie suisse. En 1939, l'industrie suisse de l'aluminium était fortement orientée vers l'exportation; aujourd'hui, par suite de l'heureux développement des applications de ce métal dans l'industrie et les métiers, la part des ventes dans le pays a passé à environ 70% de la production, dont une part est encore exportée sous forme de pièces constitutives de produits finis.



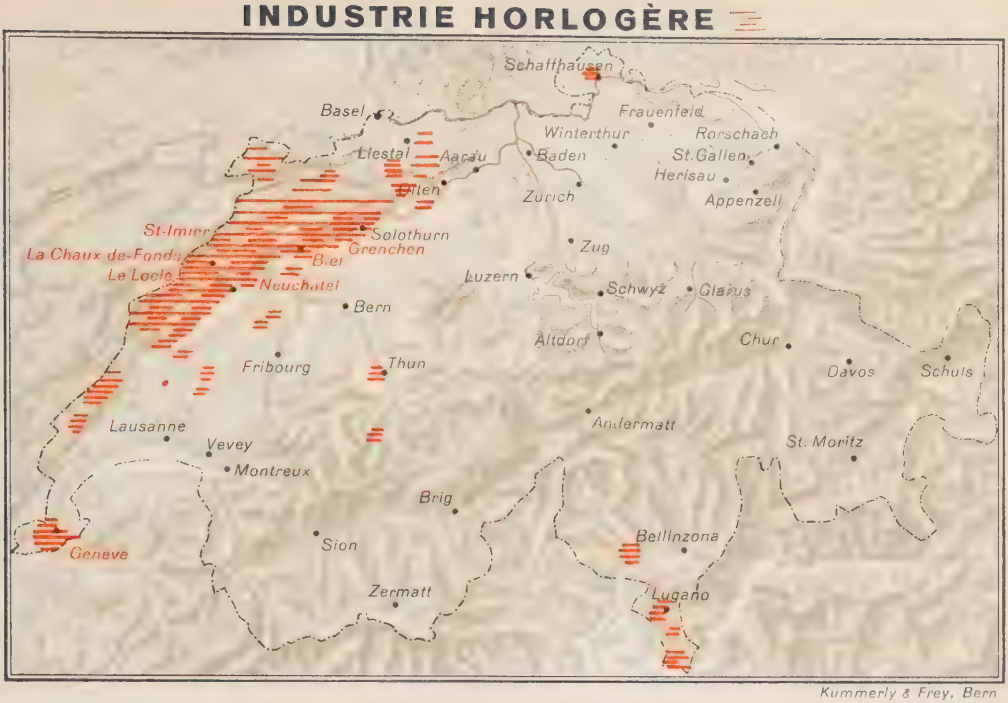
XII. Industrie des machines et industrie électrique

L'industrie des machines et l'industrie électrique qui, il y a un siècle, étaient en Suisse des branches auxiliaires de l'industrie textile, sont devenues le groupe industriel le plus puissant et le plus varié dans sa production. Elles occupent aujourd'hui plus de 140 000 ouvriers et ont exporté en 1954 (sans les instruments, les appareils de précision et les véhicules) pour plus de 1,1 milliard de francs. On peut estimer à une valeur de 700 millions de francs les besoins du marché intérieur couverts par ces industries, de sorte que leur production totale atteint pour 1954 environ 1,8 milliard de francs. Les groupes principaux de l'industrie suisse des machines sont la construction de machines textiles, celle de machines motrices et celle de machines-outils. Il s'y ajoute les véhicules, les instruments et appareils que nous traitons dans un autre chapitre. Dans le domaine des machines motrices, la Suisse est au premier plan pour la fabrication de moteurs Diesel de faible, moyenne et grande puissances, de turbines à vapeur et de turbines hydrauliques. La construction de machines à vapeur a également fait ces derniers temps de gros progrès. L'industrie des machines-outils s'est beaucoup développée, surtout ces dernières années, et a fortement intensifié son exportation. La demande en machines textiles suisses, dont la haute qualité est connue, continue à être forte. La production de machines à coudre s'est aussi beaucoup développée; les modèles modernes de machines à coudre domestiques jouissent depuis des années d'une renommée mondiale. – Le programme de fabrication de l'industrie des machines est complété par la construction de compresseurs, de pompes, d'installations frigorifiques, de minoteries, d'autres machines pour les industries alimentaires, de machines d'emballage, etc. – L'industrie électrique suisse s'est développée d'une façon remarquable. Elle est aujourd'hui au premier rang dans la construction de générateurs, de moteurs électriques, de locomotives électriques, de transformateurs, d'interrupteurs, de redresseurs de courant, d'appareils électriques pour le ménage, etc. Nos fabriques de machines électriques de tous genres jouissent d'une réputation internationale. – L'industrie suisse des machines a dû conquérir sa situation favorisée au cours de luttes opiniâtres et grâce à un labeur sans répit de ses ingénieurs et de ses ateliers. C'est à des recherches intensives, à la qualité du travail et aux efforts d'adaptation constante aux besoins des marchés mondiaux que l'industrie suisse des machines doit de pouvoir travailler aujourd'hui à plein rendement et de soutenir victorieusement la concurrence internationale.



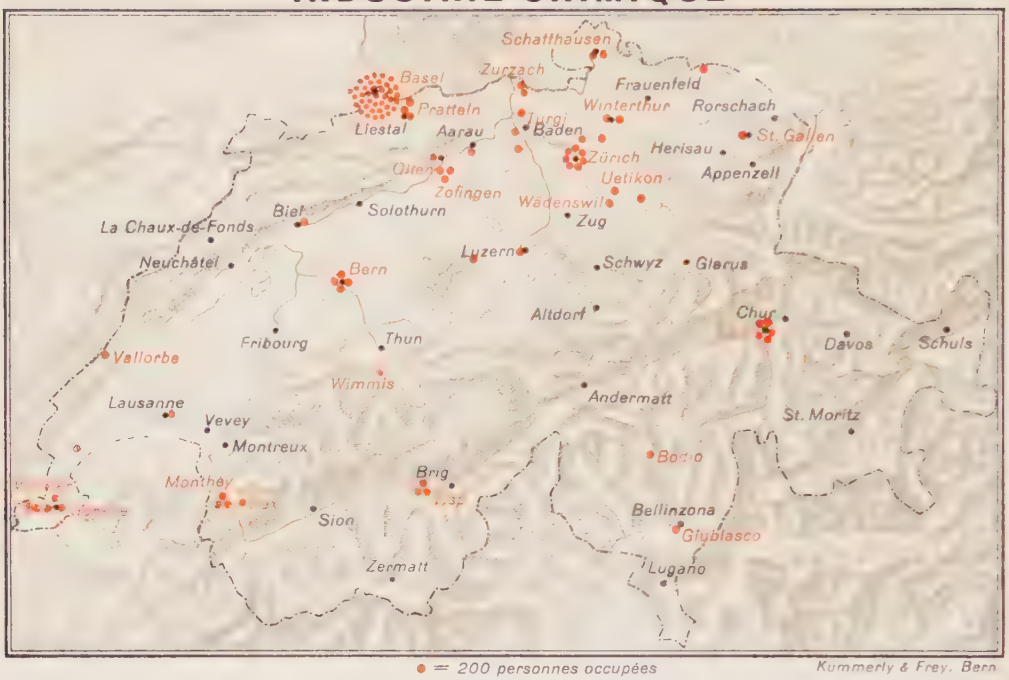
XIII. Appareils et instruments de précision

La construction d'appareils et d'instruments pour usages scientifiques et techniques, pour les laboratoires et l'essai des matériaux, de même que pour l'art médical est une branche très importante de l'industrie suisse. C'est une activité qui a beaucoup de points communs avec l'horlogerie et la main-d'œuvre suisse peut mettre en valeur, dans ce domaine aussi, ses aptitudes aux travaux de précision et de haute qualité. Il faut mentionner spécialement la construction d'instruments de géodésie, d'astronomie et de mathématiques. Viennent ensuite les instruments d'optique, les appareils photographiques et cinématographiques, les instruments de physique, de météorologie, de mesure, les indicateurs de vitesse et compteurs de tours, ainsi que les balances de précision. Les instruments et appareils de médecine et de chirurgie sont réputés pour leur qualité et sont aussi exportés. Notons encore les machines et instruments de tous genres pour l'essai des matériaux et pour les contrôles divers. – La fabrication de machines à écrire occupe également une place importante dans notre exportation. – L'exportation d'instruments et d'appareils de précision s'élevait à 29,3 millions de francs en 1932. Elle a atteint 57 millions en 1938 et 360 millions en 1954. On peut s'attendre à ce que notre capacité de concurrence continue à augmenter dans ce domaine spécial. L'industrie des appareils et instruments de précision est répartie dans tout le pays et intéresse certaines régions qui n'ont pas d'autre industrie, mais disposent d'une main-d'œuvre adroite.



XIV. Horlogerie - Bijouterie - Instruments de musique

La fabrication de la montre n'est pas seulement l'une des plus anciennes industries suisses mais est aussi l'une des plus solidement établies. C'est au XVI[e] siècle, à Genève, où la bijouterie florissait depuis plusieurs siècles, que l'horlogerie prit son essor. Elle ne tarda pas à se répandre dans tout le Jura vaudois, à Sainte-Croix, dans les montagnes neuchâteloises, à La Chaux-de-Fonds et au Le Locle, dans le Jura bernois jusqu'à Porrentruy, pour atteindre, au cours des derniers cinquante ans, les cantons de Soleure, de Bâle-Campagne et de Schaffhouse. Aujourd'hui, l'horlogerie et les industries connexes (bijouterie, fabrication de gramophones et d'appareils de radio, etc.) occupe environ 60 000 personnes. – La montre suisse bénéficie de la patience, de la persévérance et de l'habileté transmises de génération en génération. La précision des montres et chronomètres suisses s'améliore chaque année. Les industriels sont aidés dans leurs recherches par les épreuves de marche que les chronomètres subissent aux observatoires de Genève et de Neuchâtel, par la Société suisse de chronométrie et par le Laboratoire de recherches horlogères de l'Université de Neuchâtel. Ils ont obtenu des résultats surprenants puisque les meilleurs chronomètres éprouvés dans les observatoires ont présenté des marches dont la variation moyenne en 24 heures n'a été que de quelques centièmes de seconde. Les montres que livrent les fabriques suisses sont en outre élégantes et solides et souvent munies de dispositifs protecteurs contre les chocs, la poussière et l'humidité. Grâce à une direction énergique, soutenue par une main-d'œuvre très qualifiée, l'horlogerie suisse est devenue depuis longtemps et est restée, malgré de nombreuses difficultés, la première du monde.



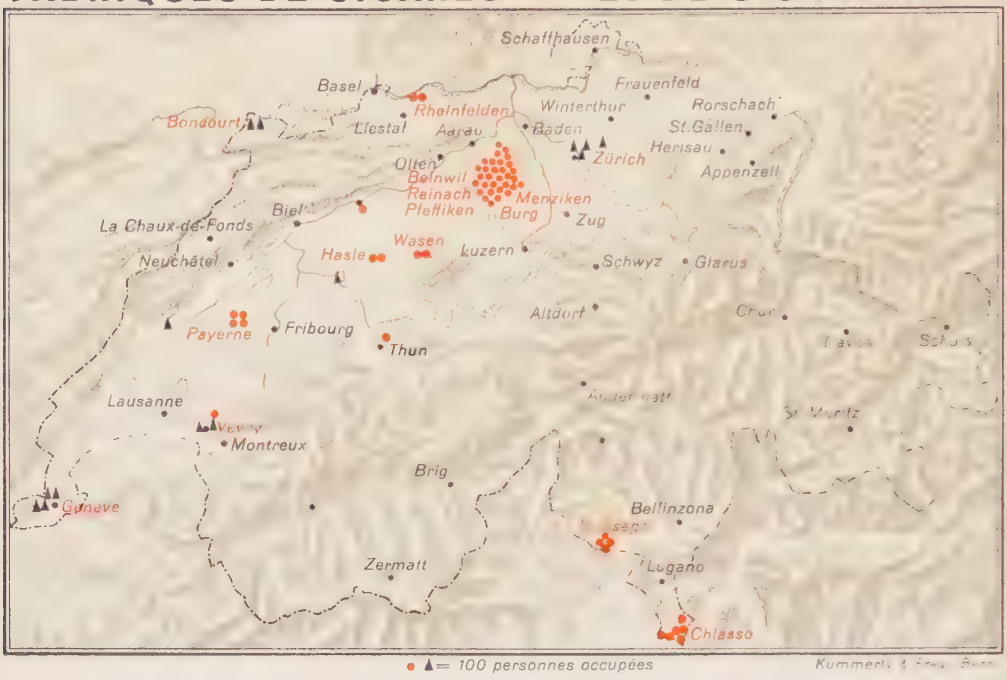
XV. Industrie chimique et pharmaceutique, parfumerie

L'industrie chimique est l'une des plus importantes industries suisses d'exportation; elle occupe plus de 35 000 personnes dans environ 300 entreprises. Elle se répartit, selon les produits fabriqués, en différents groupes. – Les industries inorganique et électrochimique (cette dernière installée aux points de grosse production de courant), produisent toute une série de matières brutes et auxiliaires destinées aux usines de transformation: acides et sels, produits sodiques, sulfures de carbone, chlorates, borates et phosphates. Il faut encore citer ici le carbure de calcium et ses dérivés, les alliages de fer, ainsi que l'industrie des engrais, à forte capacité de production. – L'industrie des colorants, qui utilise surtout comme matière première des dérivés du goudron, a son siège à Bâle, où elle commença à se développer au milieu du siècle passé. Ses produits jouissent d'une renommée mondiale. Elle possède à l'étranger d'importantes filiales, surtout en France, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie et aux Etats-Unis. Les couleurs synthétiques sont en tête de son programme de fabrication, mais elle fabrique aussi sur une grande échelle des produits auxiliaires pour l'industrie textile, pour l'industrie du papier, pour l'industrie du cuir, des matières synthétiques, des insecticides, ainsi que des produits chimiques organiques et inorganiques. – L'industrie chimico-pharmaceutique est très spécialisée et également orientée largement vers l'exportation; elle s'est développée partiellement par elle-même, partiellement à partir de l'industrie des colorants. Elle doit son renom à ses spécialités issues de ses propres recherches scientifiques. Citons, comme jouant un rôle important parmi ces produits, les médicaments synthétiques, les alcaloïdes, les glucoses, les hormones naturelles et synthétiques, les vitamines, les produits chimico-thérapeutiques, les vaccins, les antiseptiques, les produits et spécialités dentaires, les colorants pour la microscopie, les réactifs chimiquement purs, les produits alimentaires diététiques, etc. – L'industrie des parfums et des arômes synthétiques constitue une branche très spécialisée; elle produit un grand nombre de corps odorants et aromatiques utilisés en parfumerie et dans la fabrication des savons, des cosmétiques et des produits alimentaires. – Alors que les trois groupes que nous venons de citer exportent dans une très large mesure leurs produits, les autres approvisionnent surtout le marché interne. L'industrie des couleurs, vernis et encres d'impression, la fabrication de savons et produits de nettoyage, de colles et gélatines, d'amidons, d'explosifs et d'articles pyrotechniques produisent en grande quantité des articles de qualité et couvrent des besoins extrêmement variés.



XVII. Industrie du meuble, articles de ménage

Dans ce groupe sont réunies toutes les branches d'industrie qui ont pour but d'améliorer le confort domestique. L'origine de l'industrie suisse du meuble doit être recherchée dans toute une série de petites exploitations artisanales qui, il y a plusieurs siècles déjà, produisaient des meubles de haute qualité. Aujourd'hui, la production est, dans sa plus grande partie, assurée par des fabriques. Les ameublements soignés, tenant compte des goûts individuels, continuent pourtant à être créés dans une large mesure par des ateliers de menuiserie très bien installés. L'industrie travaille plutôt pour ses stocks et cherche de nouveaux débouchés en créant des magasins, des expositions et en éditant des catalogues spéciaux. L'industrie suisse moderne du meuble utilise les traditions des styles anciens tout en s'inspirant des tendances artistiques les plus modernes. Elle occupe, dans presque 2000 exploitations, environ 12 000 personnes. Ces chiffres montrent que les petites entreprises sont les plus nombreuses. Bien qu'il existe des articles propres à l'exportation, celle-ci ne joue qu'un rôle secondaire. Une spécialité suisse est la fabrication de meubles en acier, spécialement de meubles de bureau, mais la fabrication de meubles en bois garde naturellement la plus large place. La fabrication du linoléum, pratiquée dans les usines de Giubiasco, est aussi une industrie importante. – Pour les articles de ménage, il faut surtout mentionner l'utilisation d'aluminium, que ce soit pour les services de table ou pour les ustensiles de cuisine et de maison en général. La fabrication d'installations et armoires frigorifiques, d'installations de cuisine de toutes importances, de fourneaux-potagers, de fours, etc., complète la liste des nombreuses activités de l'industrie suisse dans ce secteur.



XVIII. Industries diverses

Ce groupe comprend une grande variété d'industries, dont la plupart sont intéressantes surtout du point de vue du marché intérieur suisse. Cependant quelques-unes exportent leurs produits et ceux-ci font aussi l'objet d'achats importants de la part des étrangers de passage en Suisse. Citons entre autres la fabrication de jouets et d'articles de sport; les articles les plus demandés sont les skis, fixations de ski, équipements de ski et bob-sleighs. Citons aussi la fabrication d'armes de précision de toute première qualité. – La carte ci-dessus montre la distribution de l'importante industrie du tabac, établie en Suisse depuis fort longtemps et qui compte aujourd'hui 95 fabriques occupant environ 7500 personnes. A part les tabacs du pays (env. 15%), cette industrie utilise en particulier des tabacs étrangers (env. 85%). Bien que travaillant principalement pour le marché intérieur, elle exporte aussi une partie de sa production (cigares, cigarettes, «bouts», tabac pour la pipe, tabac à priser et à chiquer). Ces produits sont aussi tout particulièrement appréciés par nos hôtes étrangers. Ces dernières années, on soigna tout particulièrement la culture du tabac indigène et on s'efforça d'améliorer les méthodes de fabrication.

Table des graphiques

		Pages
Fig. 1.	Population rurale et urbaine de Suisse et de France à la fin de l'Ancien Régime	101
Fig. 2.	Population rurale et urbaine de la Suisse en 1798, 1850 et 1950	164
Fig. 3.	Répartition de la population suisse	166
Fig. 4.	Le commerce extérieur suisse de 1900 à 1958	171
Fig. 5.	Répartition des exportations suisses dans le monde, année 1958	172
Fig. 6.	Suisse : Répartition de la main-d'œuvre dans l'industrie et l'artisanat en 1888, 1910 et 1950	201
Fig. 7.	Evolution des principales industries suisses de 1895 à 1958	204
Fig. 8.	Suisse : Grandeur des établissements industriels en 1937 et 1952	207
Fig. 9.	Ouvriers travaillant dans les fabriques répartis par cantons en 1895 et 1958	209
Fig. 10.	Evolution de la population valaisanne de 1888 à 1959	247
Fig. 11.	Valais : Nombre d'ouvriers et de fabriques 1895-1959	275
Fig. 12.	Valais : Importance des principales industries en 1905 et 1950	279
Fig. 13.	Valais : Carte des nouvelles industries valaisannes 1951-1959	306
Fig. 14.	Communes de montagne : évolution de la population entre 1850 et 1950	341
Fig. 15.	Suisse : Carte des communes de montagne selon instructions du Conseil fédéral du 15 juillet 1955	356
Fig. 16.	Usines électriques de la Suisse au 1er janvier 1960	344

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Pages

Objet de l'étude et définitions 15

Chapitre Premier. — Objet de l'étude 17

Chapitre II. — Localisation des activités économiques et espaces économiques 19

I. La localisation des activités économiques 20

A. Les théories de J.-H. von Thünen et de W. Roscher .. 20

a) Les idées de J.-H. von Thünen 20

b) Les concepts de W. Roscher 21

B. Les théories de A. Weber et H. Ritschl et les apports récents 22

a) L'apport fondamental de A. Weber 22

1. Les facteurs de localisation 22
2. Les facteurs généraux 22
3. Les facteurs de concentration et de dispersion .. 23
4. Le cas particulier des matières premières 23
5. Critique de A. Weber 24

b) Les idées de H. Ritschl 24

c) Les apports récents 25

C. Les théories d'Edgar M. Hoover 25

1. L'influence des frontières 26

2. Les politiques d'aménagement du territoire 27

II. Les espaces économiques 29

Pages

A. La théorie de J. Dobretsberger 30
1. Définition du territoire économique 30
2. Les facteurs de division de l'économie mondiale 31
3. La viabilité du territoire économique 34

B. François Perroux et les espaces économiques 35

I. La notion d'espace abstrait et analyse économique. 36
a) L'espace économique de la firme 36
1. La firme comme contenu de plans 36
2. La firme comme champ de forces 37
3. La firme comme ensemble homogène 37

b) Les espaces économiques de la nation 38
1. L'espace économique national comme contenu de plans 38
2. La nation, espace économique comme champ de forces 39
3. La nation, espace économique comme ensemble homogène 39

C. La région 40

III. Méthode utilisée dans le présent ouvrage 41

Chapitre III. — Centralisation et décentralisation politiques ; centralisation et décentralisation économiques et industrielles ... 43

I. Centralisation et décentralisation politiques 43
a) L'Etat centralisé 43
b) L'Etat décentralisé 46

II. Centralisation et décentralisation économiques et industrielles 48
a) La concentration industrielle 49
b) La décentralisation économique et industrielle 52

III. Influence de l'Etat centralisé ou décentralisé sur l'économie. 56
a) Centralisation politique, économique et industrielle. 56
b) Fédéralisme politique et décentralisation économique et industrielle 60

PREMIÈRE PARTIE

La décentralisation politique et économique sous l'Ancien Régime 63

Chapitre Premier. — La configuration politique des cantons confédérés sous l'Ancien Régime 65

Chapitre II. — Les principales activités économiques à la fin de l'Ancien Régime 69

I. Prépondérance de l'agriculture 69

II. L'industrie suisse avant 1798 73

Pages

A. Conditions générales de la vie économique et industrielle en Suisse à la fin de l'Ancien Régime 74
1. Les conditions géographiques 74
2. Les conditions politiques 75
3. Les conditions religieuses 77

B. L'industrie suisse à la fin de l'Ancien Régime 79
1. Les petits métiers 79
2. L'industrie dispersée 80
a) L'industrie textile 80
b) L'industrie horlogère 86
3. Les grands ateliers 88

Chapitre III. — Le fédéralisme d'avant 1798 facteur de dispersion économique et industrielle 93

DEUXIÈME PARTIE

TITRE PREMIER

Les prodromes de la centralisation : révolution politique, révolution industrielle et fédéralisme (1798/1848) 105

Chapitre Premier. — Les transformations politiques de 1798 à 1848 : L'opposition entre les centralistes et les fédéralistes 107

Chapitre II. — Situation économique générale de 1798 à 1848 : l'économique, facteur de centralisation politique 113

Chapitre III. — L'industrie suisse à l'époque de la révolution industrielle, la lutte des petits artisans et des ouvriers à domicile contre la fabrique 119

I. La Révolution industrielle 119
II. Le machinisme dans la filature du coton 121
III. Les progrès techniques dans le tissage du coton 124
IV. Les progrès techniques dans les autres industries textiles .. 126
V. Le machinisme et l'usine dans l'horlogerie 129
VI. La situation de l'industrie suisse vers 1848 130
a) Le coton 131
b) La soie et les autres textiles 133
c) Horlogerie, sidérurgie, construction mécanique 136
d) Industries diverses 139
VII. Conséquences sociales de la Révolution industrielle en Suisse 141

Chapitre IV. — Les influences réciproques de la révolution politique et de la révolution industrielle 145

TITRE II

La marche à la centralisation et à l'interventionnisme économique de 1848 à nos jours 149

Pages

Chapitre Premier. — Le fédéralisme helvétique de 1848 à nos jours : centralisation et fédéralisme 151

I. Le pouvoir fédéral 152
II. Les pouvoirs cantonaux 153

Chapitre II. — L'évolution de l'économie suisse de 1848 à nos jours. L'industrie suisse de 1848 à nos jours 159

I. L'évolution de la politique économique de la Suisse de 1848 à nos jours 159
II. Evolution de la population suisse de 1848 à nos jours 163
III. Les transports et communications, le commerce, le tourisme, les assurances, la banque, l'agriculture et l'enseignement professionnel 167
1. Les transports et communications 167
2. Le commerce 170
3. Le tourisme 176
4. Les assurances 178
5. La banque 179
6. L'agriculture 181
7. L'enseignement et la formation professionnelle .. 186

Chapitre III. — L'industrie suisse de 1848 à nos jours 189

I. Situation économique générale 189
II. L'industrie suisse de 1848 à 1900 191
1. L'industrie textile 192
2. Machines, instruments et appareils 195
3. Industries diverses 196
4. Industrie et artisanat 199
III. L'industrie suisse de 1900 à nos jours 202
IV. Revenus, niveau de vie et syndicalisme 213

Chapitre IV. — Économie, industrie et fédéralisme suisse contemporain, départements français et cantons suisses 221

TROISIÈME PARTIE

Les prodromes de la décentralisation économique et industrielle 227

Introduction. — Les souverainetés locales et le récent mouvement d'industrialisation décentralisée 229

I. La souveraineté des communautés cantonales et locales, gage de leur vitalité politique et économique 229
II. Le récent mouvement d'industrialisation décentralisée 233
1. L'exemple de Zurich 234
2. L'action neuchâteloise au cours de la grande crise .. 235
3. La décentralisation industrielle 236

Pages

TITRE PREMIER

Le Valais économique et sa nouvelle politique d'industrialisation 1949-1959 241

Chapitre Premier. — Les conditions générales de la vie économique en Valais 243

I. Données géographiques 243
II. Ressources naturelles 244
III. La population 245
IV. Les moyens de communication 248

Chapitre II. — La situation économique du Valais à la fin de l'Ancien Régime et à l'époque de la Révolution industrielle (fin du XVIIIe et début du XIXe siècle) 253

I. Le Valais agricole et pastoral 253
II. Le Valais commercial 255
III. L'artisanat 256
IV. L'industrie 257

Chapitre III. — L'économie valaisanne au cours de la première moitié du XXe siècle 261

I. L'agriculture 262
II. Le tourisme 265
III. Le commerce, la banque, les assurances, les services privés et publics, l'enseignement 266
1. Le commerce 267
2. La banque, les assurances, les services publics et privés 269
3. Les progrès de l'éducation et de la formation 272
IV. L'industrie valaisanne entre 1900 et 1950 274
1. L'industrie de l'alimentation, des boissons et du tabac 279
2. L'industrie textile 280
3. Industrie de l'habillement et de la chaussure 281
4. Industrie du cuir et du papier 281
5. Industrie chimique 281
6. Métallurgie, fabrication des machines, instruments et appareils, horlogerie 282
7. Industrie du bâtiment, du bois et de l'ameublement .. 284
8. Arts graphiques 286
9. Fournitures d'électricité, de gaz et d'eau 286
10. Mines et carrières 291

Chapitre IV. — La nouvelle politique d'industrialisation 1949-1959 .. 293

I. But et organisation de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales 294
1. Le climat industriel en Valais, la propagande et la publicité à l'extérieur 295

Pages

2. Les commissions industrielles communales 297
3. La société de participations industrielles 298
4. CIVAL, coopérative pour la diffusion de produits industriels valaisans 300
5. Le Comité d'Organisation Scientifique du Travail ... 301

II. Réalisations industrielles entre 1951 et 1959 et projets d'avenir 303
1. Industrie de l'alimentation et des boissons . 307
2. L'industrie de l'habillement et de la chaussure . 307
3. L'industrie textile 308
4. L'industrie chimique 309
5. Métallurgie, construction de machines, outils et appareils, horlogerie, travail des pierres d'horlogerie 310
6. Industrie du bâtiment et de l'ameublement 314
7. Mines et carrières 314

III. L'effort industriel de l'Etat du Valais 315
a) La loi sur le développement de l'industrie 315
b) L'industrialisation du Valais et la formation professionnelle 316

IV. La nouvelle politique hydraulique de l'Etat du Valais 320
a) La loi sur l'utilisation des forces hydrauliques 320
b) Décret concernant la participation financière du canton à l'aménagement hydroélectrique du Valais .. 324
c) Besoins du Valais en énergie 326

TITRE II

L'action fédérale de décentralisation économique et industrielle 333
Chapitre Premier. — Situation et caractéristiques des régions de montagne 335

Chapitre II. — L'évolution démographique des communes de montagne de 1850 à 1950 339

Chapitre III. — Aide aux populations montagnardes 343

I. Mesures prises par la Confédération 343
II. Mesures des cantons 350
III. Mesures des organisations privées 352

Chapitre IV. — L'action fédérale de décentralisation insdustrielle 353

I. Historique 353
II. La convention et l'action du Bureau de coordination 354
III. L'expérience de St-Nicolas 357
a) Population 358
b) Revenus et épargne 359
c) Finances publiques 360

CONCLUSION

I. La localisation industrielle et les espaces économiques 364
A. La localisation des industries 364
B. Les espaces économiques 366

Pages

II. Fédéralisme politique et décentralisation de l'économie, en particulier de l'industrie 367
A. L'influence du fédéralisme politique suisse sur l'économie, en particulier sur l'industrie 367
B. Les bases théoriques d'une décentralisation industrielle dans un pays fédéraliste 369
1. Le principe indirectement autoritaire 370
2. Le principe éducatif 371
3. Le principe préventif 371
4. Mesures à prendre par l'Etat, le canton et les communes 372
a) Action sur les profits 372
b) Action sur les prix de revient 373
c) Les mesures incombant à l'Etat central, au canton et à la municipalité 375
C. Les conditions d'une politique constructive de décentralisation économique et industrielle en Suisse 376
a) Mesures propres à susciter une décentralisation de l'industrie 376
1. L'action de l'initiative privée 376
2. Le rôle des municipalités 377
3. Le rôle des cantons 377
4. Mesures de la Confédération 378
b) La décentralisation économique 379
c) Technique de la décentralisation industrielle et entreprises à décentraliser 380

Bibliographie sommaire 385

APPENDICE

I. Courbes économiques suisses 1953 à 1959 392

II. Résumé des dispositions favorisant la décentralisation industrielle en France 397

III. Cartes des industries de la Suisse d'après le « Répertoire de la Production Suisse », publié par l'Office suisse d'expansion commerciale, Zurich 1957 399

Table des graphiques 419
Table des matières 421

Paris, le 18 novembre 1958.

Vu : Le Président
signé : André PIETTRE

Vu : Le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques,
signé : J. HAMEL

Vu et permis d'imprimer :
Le Recteur de l'Académie de Paris,
signé : J. SARRAILH

Du même auteur

I. Questions économiques et sociales :

1. Faut-il créer un Institut de recherches économiques et industrielles ? Sion 1er mai 1951, polygr.
2. Le développement de l'industrie en Valais à la lumière des expériences étrangères et suisses, Sion, 24 novembre 1951, polygr.
3. Décentralisation et développement industriels, Sion 1952, 96 pages.
4. Une étape nouvelle pour le Valais : rapport d'activité de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales 1951 - 1952, Sion, 1952.
5. L'industrie et le plan d'aménagement dans « Le plan d'aménagement national du point de vue fédéral, cantonal et communal », 74e cours de l'Institut Suisse de cours administratifs, Université de St-Gall, Montreux, 1953.
6. L'exode rural, Sion, 1953.
7. La décentralisation industrielle, dans « Civitas », revue de la Société des étudiants suisses, No 10, juin 1953.
8. Communes et Industries, en collaboration avec M. Max d'Arcis, Sion, 1954.
9. Problèmes valaisans, tirage à part de l'Annuaire « La Suisse », Berne, 1954.
10. Expériences touchant l'établissement d'entreprises industrielles dans les régions de montagne, conférence présentée devant la Confédération Européenne de l'Agriculture, à Grenoble, le 19 juillet 1956, Troisièmes journées d'études sur les problèmes économiques et sociaux de la population montagnarde européenne, polygr.
11. Politiques industrielles et industrialistes, Colberts d'hier et d'aujourd'hui, 264 pages, Sion, 1957.
12. Enrico Mattei, Chevalier des temps modernes, 36 pages, 4 hors textes, Sion, 1960.
13. Le Valais économique et sa nouvelle politique d'industrialisation, 20 pages, Sion, 1960.

II. Questions pédagogiques :

14. Devenir quelqu'un, Œuvre St-Agustin, St-Maurice, 1949, 224 pages.

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE 20 OCTOBRE 1960
SUR LES PRESSES DE
LA RHODANIQUE S.A.
ST-MAURICE (SUISSE)

ERRATA

Page 211 — Dernière ligne, lire : « **... la Maison von Moos, à Lucerne...** ».

Page 213 — 2e paragraphe, dernière ligne, biffer : « **... la fabrique de machines-outils d'Oerlikon Bührle & Cie** », déjà citée à la ligne 6.

Page 213 — 3e paragraphe, ligne 2, lire « **les Maisons Amsler & Cie, à Schaffhouse...** » ; ligne 4, lire : « **...Heinrich Wild, et Trüb, Täuber & Cie, etc...** ».

Page 245 — Dernier paragraphe. **Au 1er décembre 1960, le Valais comptait 178,900 habitants.**

Pages 304 - 305 — 3e photo, lire : **Orgamol S.A., Evionnaz,** au lieu de Seba S.A., Aproz.